RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fer de fer, Raccords assortissants
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Corde, 1.

OUVREZ L'[eye] et le BON
La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, si vous le voulez.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :
100 LOTS PANAMA
qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000, 10.000 fr.
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits rentiers. Imitez leur exemple!
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER et recevoir en co-propriété du Syndicat Cie en Participation
la 100 Numéros LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.
5
FORTUNE RICHESSE
Listes envoyées à Tirage. Lots envoyés aussitôt Tirés à la fin de chaque mois. Succès des souscripteurs.
On accepte les Ordres contre remboursement (1 fr. en sus).

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle renfermant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse :
Des tableaux, cartes et nouveau nouveau, de tous les MOYENS A SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers-postes, etc., desservant l'île.
Une CARTE SPÉCIALE dans les intentions diverses et très abondantes tout valoir la première et la plus.
Des NOTIONS GÉOGRAPHIQUES enseignant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES indiquant à une brève description des longueurs de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet indicateur perfectionné à chaque édition trimestrielle, est vous combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT
et chez l'éditeur, M. E. OLIVESI, 49, Rue St-Louis, Paris.

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE
Bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, union, défense et intérêts du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner
Fr. MAESTRACCI
ANNÉE 10 CENTIMES, LE NUMÉRO
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
et dans tous les bureaux de poste.

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et en les fait repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec 10 cts (timbre) à M. F. OLLÉ, 16, Place du Havre, Paris.

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 32 — MARDI 1er FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 5e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un an de 25 francs
Un numéro supplémentaire : 4 centimes

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Ignace.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 49 m. — Coucher, 4 h. 42 s.
Dernier quart., le 1 — Nouv. Lune, le 9.
Fête de Demain : Purification.

31 JANVIER

LES ÉLECTIONS

Des Dates et des Chiffres

Les élections approchent. Il nous a semblé utile et instructif de réunir, à titre documentaire, les résultats des précédentes élections, depuis celles de l'Assemblée Nationale de Bordeaux et de Versailles et les législatures de luttes constitutionnelles de 1876 1877, jusqu'aux dernières élections de 1906.

Selon la décision du gouvernement de la Défense Nationale de 1871, siégeant à Paris, le scrutin fut ouvert le 8 février 1871. Le nombre des députés à élire était fixé à 768, mais à la première séance, qui eut lieu à Bordeaux le 12 février, on ne vit paraître que 630 représentants, par suite de pluralités d'élections. Thiers avait été élu, en effet, dans 26 départements. Gambetta dans 10, Trochu et Jules Favre dans 5; Dufaure, le général Changarnier, Ernest Picard, Casimir Périer et quelques autres avaient également été élus plusieurs fois.

L'Assemblée qui siégea jusqu'au 30 décembre 1875 se composait de 400 monarchistes (moitié légitimistes, moitié orléanistes), et de 200 républicains environ (moitié radicaux, moitié modérés). Il n'y avait pas plus de 30 bonapartistes.

Le 8 mars 1876 commença la première législature. 514 députés en firent partie, se répartissant comme suit :

Extrême gauche 98 (Gambetta et Louis Blanc en faisaient partie); Gauche républicaine 193 (M. Lockroy appartenait à ce groupe); Centre gauche et Constitutionnels 70; Légitimistes d'extrême droite, et centre droit 78; bonapartistes 75.

Cette législature fut de courte durée : elle fut dissoute le 25 juin 1877, à la suite du message du maréchal de Mac Mahon du Seize-Mai.

Les élections qui eurent lieu le 14 octobre et le 4 novembre 1877 furent décisives. Rien n'avait été moins sûr jusque là, que le triomphe de la République, et l'on se demandait avec anxiété quel allait être le gouvernement du lendemain.

Malgré une terrible pression officielle exercée par les fameux préfets du Seize-Mai, 318 républicains sortirent des urnes, sur 516 députés. C'était le triomphe assuré de la République : ces 318 n'avaient contre eux que 99 bonapartistes et exactement autant de monarchistes, soit légitimistes, soit orléanistes ou de diverses nuances.

Cependant, le véritable programme républicain ne fut, durant cette seconde législature, qu'à peine esquissé, ce n'est qu'à partir de 1881, avec la troisième législature, que commença sa réalisation effective.

Les 547 députés élus les 21 août et 4 septembre 1881 comportaient 457 républicains et seulement 90 monarchistes et 45 bonapartistes : comme on le voit, les rangs de la réaction se clairsemaient. Les républicains étaient eux-mêmes divisés en 39 centre gauche, 168 gauche républicaine, 204 union républicaine (Gambetta, Ferry, Spuller) et 46 extrême-gauche (Clémenceau); enfin, 90 membres de la droite, moitié orléanistes, moitié bonapartistes.

C'est à cette législature que l'on doit les lois scolaires de 1881 et et 1882 sur l'obligation et la gratuité.

La législature suivante vota la loi de laïcité (1886) et la loi militaire de trois ans. La Chambre se compora de 584 députés élus les 4 et 18 octobre 1885, 382 sièges appartinrent aux républicains (radicaux 107, modérés 275); les conservateurs étaient au nombre de 202 (85 bonapartistes, 73 monarchistes, 64 réactionnaires).

La cinquième législature est née en plein boulangisme. Les 22 septembre et 6 octobre 1889 furent élus 576 députés dont 366 républicains (subdivisés en 216 modérés, 110 radicaux socialistes et 40 centre gauche); les conservateurs royalistes étaient au nombre de 166 et les boulangistes 44 seulement : ce fut leur fin.

Le 15 novembre 1893 commença la sixième législature. Les scrutins des 3 septembre et 20 août 1893 élirent 575 députés : les républicains sans épithète, c'est-à-dire les modérés, furent 311, les radicaux 122, les socialistes 49, les membres de la droite 58. En outre, 35 ralliés oscillaient entre le gouvernement et l'opposition.

Cette législature fut celle des scandales : issue de l'affaire du Panama, elle fut accaparée sur la fin par l'affaire Dreyfus.

Les 8 et 23 mai 1898 furent élus les 581 députés de la septième législature. Ils se classaient de la façon suivante : 254 républicains sans épithète, 104 radicaux, 74 radicaux socialistes, 57 socialistes, 38 ralliés, 44 réactionnaires et 10 nationalistes.

Les scrutins des 27 avril et 11 mai 1902 marquèrent un triomphe du parti radical et radical socialiste (328 députés) sur les républicains modérés ou progressistes (188). Il y avait, en outre, 45 socialistes, 50 ralliés, 45 nationalistes et 33 conservateurs. La crise religieuse, qui aboutit aux lois de laïcité du ministère Combes, fut le caractère dominant de cette période.

Enfin, la neuvième législature élue aux scrutins des 6 et 20 mai 1906, et qui est sur le point de se terminer, modifia peu le classement des partis. Les socialistes passèrent de 45 à 82 unités, mais se subdivisèrent par moitié en unifiés et indépendants; quant aux 45 nationalistes, ils restèrent presque tous sur le carreau. Cette législature, on le sait, fut presque tout entière accaparée par les lois complémentaires de la séparation des Eglises et de l'Etat, dans lesquelles se distinguèrent M. Briand et M. Clémenceau; par l'impôt sur le revenu resté en suspens devant le Sénat après la chute de M. Caillaux, enfin par les retraites ouvrières qui vont aboutir, incessamment à un vote définitif.

Et maintenant, que nous réservent les urnes d'où vont sortir les députés de la dixième législature ?

Nous le saurons au mois de mai !

J. SOLEIL.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'ÉLECTION DE SARTENE

COMPTE RENDU IN EXTENSO

Ire séance du vendredi 14 janvier

Présidence de M. ETIENNE

(SUITE).

M. Cocoldi. — C'est facile à dire...

M. Balesi. — Je répète que c'est tout à fait exact.

M. Coccoldi. — Il vous est très facile de démentir, mais impossible de justifier sérieusement votre démenti. Dans ces conditions, je vous le dis nettement, monsieur Balesi, dans votre intérêt, dans l'intérêt de mon pays d'origine dont vous dénigrez tout à l'heure le climat qui est incomparable, dans l'intérêt d'un département français qui n'a jamais été décimé par la maladie, il importe que vous réclamiez avec nous une commission d'enquête. Elle seule peut vous laver des accusations que M. le rapporteur a retenues dans son rapport. Il est tard peut-être pour prendre cette décision ; réfléchissez cependant. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Mais l'enquête, je crains bien que vous ne la demandiez pas, parce qu'il vous est impossible de contester l'arrêté du préfet et le référé de la cour des comptes, la pression et le faux dont je vais entretenir la Chambre.

Je poursuis mes explications.

M. Dubuyt. — Vous n'avez pas répondu en ce qui concerne l'avis de la commission de vérification des mémoires d'assistance.

M. Cocoldi. — Je n'ai pas répondu sur ce point, parce que l'on me presse de finir; mais je vais vous donner satisfaction, mon cher collègue. Je n'ai rien à cacher à la Chambre. Je ne puis ni contre celui-ci, ni contre celui-là. Je parle d'un budget qui est alimenté dans ces proportions énormes par la métropole et que l'on pille à plaisir...

Plusieurs membres à gauche. — Cela n'a rien à faire avec l'élection.

M. Cocoldi. — Messieurs, il m'est impossible de poursuivre ces explications. Je relève de maladie et je suis dans un état de fatigue qui me force à demander à la Chambre de vouloir bien remettre à ces après-midi la suite de mes observations... (Non ! non ! à gauche.)

M. le président. — Monsieur, c'est le droit de l'orateur que de demander le renvoi de la suite de la discussion.

M. Cocoldi. — Si j'avais pu poursuivre, en toute liberté, mes explications à la tribune, j'aurais depuis longtemps fini. Mais vous me rendrez cette justice que de toutes parts fusaient les interruptions.

M. Jourde. — La Chambre ne peut pas donner au pays un pareil spectacle. (Réclamations sur divers bancs.) Soit alors ! Mais, si l'enquête est votée, je demande que les bureaux se réunissent dès demain pour la nomination des commissaires (Applaudissements) ; et comme les candidats pourraient manquer (Sourires), je demande que les dits commissaires soient désignés par le tirage au sort. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

M. Lasies. — L'enquête que nous voterons ne portera sans doute que sur les opérations électorales de l'arrondissement de Sartène. Mais des faits politiques ont été apportés à cette tribune. Je demande à M. le président du conseil s'il est vrai qu'un de ses prédécesseurs a envoyé un préfet de la Corse un télégramme lui enjoignant de faire en élire coûte que coûte le candidat officiel.

M. le président. — L'enquête ne peut pas porter sur des élections antérieures.

M. Lasies. — Dans tous les cas je demande à M. le président du conseil de me répondre.

M. Puglieri-Conti. — Personnellement je demande à M. le président du conseil de nous faire connaître sa réponse au référé de la cour des comptes.

---

71 — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XV

PAUVRE HÉLÈNE

Prise de terreur, elle craignait, l'innocente qui, dans son, cherchait un refuge sur la poitrine de la jeune fille.

— Hélène ! murmait-elle.

Effrayée aussi à son tour, Joséphine balbutia :

— Retire-toi, Hélène, n'est-ce-pas, je vais la porter sur son lit.

L'enfant se bougeait pas, comme si elle avait eu conscience que sa présence seule pouvait faire du bien à la souffrante. De fait, la douce chaleur des grosses larmes fut, sur les traits de la jeune fille, comme une rosée bienfaisante. Ses paupières se soulevèrent, et, avec un regard lassé, ses yeux se tirèrent sur la fillette.

— Hélène ! regarde-moi, dit la mignonne, es-tu guérie ?...

Guérie ?.. Elle ne le savait pas. Etait-elle malade ? Devait-elle se trouva Joséphine. Toute la scène se retraça dans l'esprit de l'évanouie.

— Il faudrait la reposer, balbutia l'aînée, honteuse. Toi lit la fera plus de bien que tout autre chose.

— J'y vais, dit la jeune fille.

D'un pas, brisée par les émotions et surtout par l'espèce de dégoût de la vie qui imprimait sur ses traits une tristesse qui devait y rester longtemps Hélène et la mignonne se rendirent dans la chambre qu'elles partageaient.

— Dors-tu ? questionna Georgette, cinq minutes après qu'elle fut couchée.

— Oui, je dors, lui répondit Hélène, qui ne ferma pas l'œil de la nuit.

* * * * * * * * * * * *

... Des jours semblables à celui que Joséphine venait de vivre ne pouvaient pas être nombreux. La corde était si tendue qu'inévitablement elle devait casser. Entre elle et sa sœur les conversations ne devaient marcher que sur des terrains brûlants. L'une et l'autre étaient incapables d'arrêter de dissimuler leurs pensées. Le plus grand embarras prédominait au plus petit entretien. L'autorité de l'aînée avait sombré. La confiance de la plus jeune était à jamais perdue. Il fallait en finir. Plus Néron dont voyait Joséphine, plus son affection augmentait. Les papiers étaient arrivés en règle les bans avaient été affichés, et, dans la semaine avant la fin des huit jours fut inscrit, sur les registres de la mairie du quinzième arrondissement de Paris, l'acte suivant :

« L'an 18... du mois de janvier, à cinq heures du soir, par devant nous André Renault, adjoint du quinzième arrondissement de la Ville de Paris, y remplissant les fonctions d'officier de l'état-civil, sont comparus en l'hôtel de la mairie du dit arrondissement, Victor-Georges Nérondeau, né à Paris, le 24 du mois de janvier de l'année 18... ainsi que cela résulte de l'acte de naissance qu'il nous a produit et qui restera annexé au présent acte de mariage, domicilié à Paris, fils majeur de Jean et de Jeanne Geoffrin, née à Lesigny (Allier), le 4 du mois de février de l'année 18..., ainsi que cela résulte de l'acte de naissance qu'elle nous a produit et qui restera annexé au présent acte de mariage, domiciliée à Paris, 10, impasse du Saxe, fille majeure de Jacques Geoffrin et de Jeanne Retaud, à Lesigny (Allier), nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre mairie, etc., etc., etc. »

L'Eglise, l'accueil du mariage en mains, bénit l'union. Avec de l'or, que Nérondeau versait à flots, l'aventurière s'était procurés les actes de décès des parents de Joséphine Geoffrin. Le soir, elle s'installait en maîtresse absolue rue d'Anjou. Avant d'accomplir son mariage, Joséphine Geoffrin avait subi quelques luttes de pensées qui n'avaient pas été les moins terribles. Il est bon pour la fin de l'histoire, que nous les faisions connaître. Devant le refus systématique du consentement de sa sœur, l'aventurière n'avait pas deux portes à prendre. Il fallait séparer Hélène de l'enfant, sans retard. Ensuite, elle se débarrasserait de la fille. S'en débarrasser ? Comment ? Hélène n'était pas d'âge à se laisser mener ; la suspicion s'était logée dans son cerveau.

La chose devenait plus difficile qu'elle ne l'avait prévu. Que faire de Georgette ? L'envoyer à la campagne, dans un lieu désert, confié à une paysanne qui l'élèverait ? Ce serait, pour elle, un continuel sujet de tracasseries. Les envoyer de fonds, la correspondance pourraient devenir gênants. Elle pensa à mettre en tiers un homme d'affaires, mais, tout réfléchi, elle choisit l'idée, en songeant combien elle était embarrassée en ce moment par la participation d'Hélène dans sa garde. Un couvent ? Il n'y avait qu'un couvent pour enfermer la petite. Là elle obtiendrait le silence sur l'adoption dont elle tarait le nom, sur la mère adoptive qu'elle ne lirait pas davantage mondaine, et l'argent serait versé sans qu'on en connût la source. Ce couvent, fallait-il le choisir loin ? A quoi bon ? Les hauts murs, les grilles austères valaient la distance. C'était décidé : Georgette vivrait dans un cloître. Au moment de mettre son projet à exécution, c'est-à-dire le lendemain du jour de la discussion des deux sœurs, l'aventurière hésita. Accepterait-on une nouvelle recrue dans l'asile de paix où elle était décidée de se rendre, sans un nom, sans une explication qui justifiât au moins la naissance de l'orpheline ? Elle se perdait en projets qui n'aboutissaient pas.

— Je suis donc bien bête ! se dit-elle. Vais je me mettre martel en tête pour une gamine de cet âge là ? Je vois l'abandonner dans la rue. Placer un objet volé où on l'a pris, devient une restitution... Je la confierai au hasard !... Au petit bonheur !... Quels renseignements peut-elle donner sur nous ? Joséphine, Hélène, c'est tout ce qu'elle sait ; les femmes qui portent ce nom ne manquent par sur le pavé de Paris...

Il fut ainsi décidé pour la pauvre petite. Elle verrait ensuite pour la jeune fille. Le matin du jour convenu pour se rendre chez sa couturière d'abord, puis ensuite à la mairie, la perverse créature partit, emmenant Georgette, alors qu'Hélène n'était pas encore levée. Elles marchèrent, sans beaucoup parler. La crainte retenait l'enfant et le forfait à accomplir grossissait aux yeux de la coupable à mesure qu'approchait la minute de l'abandon. Sans but déterminé, elle avait pris l'avenue du Breteuil et arrivait sur l'esplanade des Invalides. A peu près personne. De loin en loin, un promeneur dans les vastes allées qui bordent l'esplanade.

(A Suivre).

M. Cecaldi continue :

M. Rubesi a multiplié les interruptions et consumé très longtemps la parole. Par conséquent, vous n'aurez donc tout au moins le loisir de développer les arguments pour lesquels vous demandez la parole.

Je vous ai dit, j'ai apporté ici le registre des opérations électorales qui démontrera que, par suite d'une fraude, matérielle et concertée, le juge de paix, M. Balesi, frère du candidat, a pu rendre une décision qui nous valait vingt et un électeurs, dont quelques-uns gendarmes, des Sardes, sur les listes électorales de Bonifacio. Je fais appel à la courtoisie et à la bienveillance de mes collègues et les prie de vouloir bien remettre cette discussion à l'après-midi.

M. le président. — L'orateur insiste pour que la suite de la discussion soit renvoyée à la séance de cette après-midi.

Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, décide de continuer la séance.)

M. Crosoldi. — Dans ces conditions, je donnerai connaissance de séance.

M. Balesi. — En présence du fait grave qui vient d'être porté à la tribune et où l'on met en cause mon frère et ma probité personnelle, je demande moi-même l'enquête.

(Applaudissements à gauche.)

M. Crosoldi. — Dans ce cas, je renonce moi-même à la parole et je déclare à M. Balesi que je lui communiquerai, s'il le désire, la photographie du registre d'inscription et de radiation des électeurs, qu'on n'a pu produire. Elle sera d'ailleurs adressée à la commission d'enquête dès qu'elle fonctionnera. Il aura ainsi la possibilité de s'expliquer plus nettement sur un faux qu'il n'a pu jamais ignorer.

M. Jourdo. — Je demande la parole. (Exclamations à gauche.)

M. le président. — La parole est à M. Jourdo.

M. Jourdo. — La Chambre prononcera dans sa souveraineté, mais vraiment toutes autres conclusions que l'enquête s'expliquerait en cette élection. Nous demander de procéder à une enquête à la date où nous sommes, à quelques semaines des élections, c'est nous demander de faire un geste pour le moins inutile et inefficace.

M. Paul Constant. — Mais non !

M. Aristide Briand, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes*. — Je réponds à l'honorable M. Lasies qu'il n'y a dans le dossier de l'élection de Sartène, conservé au ministère de l'intérieur, nulle trace du prétendu télégramme attribué à mon prédécesseur...

M. Henry Fernie. — Alors, c'est un faux de M. Chaleil !

M. le président du conseil, *ministre de l'intérieur et des cultes*. — Pardon, M. Chaleil a déjà eu l'occasion de formuler une protestation très énergique contre une telle imputation, qui est sans fondement.

M. Lasies. — Je me mello !

M. le président du conseil. — Si vous ne voulez pas écouter ma réponse, j'ai fini ! (Applaudissements à gauche.)

M. Lasies. — Alors, M. Crosoldi a induit la Chambre en erreur !

M. le président du conseil. — Je n'accepte pas du tout le procédé qui consiste à poser une question à un ministre...

A gauche. — Vous avez raison !

M. Gauthier (de Clagny). Un ministre a toujours ! (Bruit.)

M. le président du conseil. ... à s'ériger en juge des faits sur lesquels on l'interroge, et ensuite, quand le ministre répond, à prendre, au nom des explications qu'il apporte à la tribune, une attitude aussi partiale (Applaudissements à gauche)

Vous portez contre M. Chaleil une accusation grave et vous ne voulez pas entendre sa justification ; vous m'interrompez en disant que vous vous méfiez. Je répète que M. Chaleil a protesté de la façon la plus énergique contre l'imputation dont il est l'objet...

M. Gaston Galpin. — Vous avez le droit de demander au télégraphe communication de la minute de la dépêche.

M. le président du conseil. — ... il a mis au défi son dénonciateur, qui est un de ses amis personnels, de faire la preuve de son dire ; cette preuve, il est très facile de la faire si l'accusation avait été fondée, puisqu'il aurait suffi de produire l'original du télégramme.

Mais comment, vous, des hommes politiques, qui avez été pourtant bien sur la curactère formaliste que revêtent souvent certaines affirmations (Sourires), pouvez-vous croire sérieusement qu'un préfet a adressé un télégramme semblable sous la signature de son préfet et du conseil ? (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Lasies. — M. Crosoldi l'a dit à la tribune !

M. le président du conseil. — Voilà ma réponse sur le premier point.

Sur le second, je déclare que ce n'est pas moi qui ai communiqué le référé de la cour des comptes. Cette communication m'a été demandée, mais je me suis refusé de la faire la plus formelle, à la faire, et je regrette que de pareils documents puissent être mis dans des discussions comme celle-ci.

Un référé n'a pas le caractère d'une décision ; c'est une simple demande de renseignements au ministre compétent avec l'indication très indépendante, de la part de la cour des comptes, des impressions qu'elle a ressenties en examinant les pièces qui lui sont soumises. En livrant un tel document au public, à la malignité des adversaires d'un homme politique, on peut injustement porter une grave atteinte à celui-ci.

Il est possible, en effet, qu'après vérification et sur les renseignements complémentaires à elle fournis la cour des comptes soit amenée à modifier ses impressions premières.

Lorsqu'est parvenu au ministère de l'intérieur le document lu par M. Crosoldi, qu'ai-je fait ? J'ai donné des instructions pour que fût ouverte une enquête sur les faits signalés. Aussitôt qu'arrivé été recueillis et groupés tous les renseignements nécessaires, je les ferai tenir à la cour des comptes, et s'il m'apparaît que ces renseignements engagent la responsabilité de certains fonctionnaires, s'il est démontré que dans un intérêt électoral, au profit de certaines personnalités politiques, on a laissé gaspiller des deniers publics qui doivent être employés strictement à soulager la misère des pauvres. (Applaudissements à gauche), eh bien ! soyez certains que je ferai mon devoir et prendrai les sanctions nécessaires. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs). Mais jusqu'à ce moment, je n'ai pas le droit, dans ce débat, de tenir pour justifié un référé qui n'a nullement le caractère d'une décision définitive. (Applaudissements à gauche).

M. Cecaldi. — Je demande la parole.

M. Pugliesi-Conti. — Nous vous demandons de prendre l'engagement d'examiner sérieusement la question et de ne pas user du procédé dilatoire habituel qui consiste à tout remettre aux calendes grecques. (Bruit à gauche).

M. le président du conseil. — Voilà l'esprit d'impartialité qu'on apporte dans cet incident. (Applaudissements à gauche).

M. Pugliesi-Conti me pose cette question : « Qu'avez-vous fait ? » Je lui réponds : « J'ai prescrit une enquête, vous en connaîtrez les résultats. »

M. Pugliesi-Conti aurait pu alors déclarer : « Soit, attendons le résultat de l'enquête pour nous prononcer. »

M. Pugliesi-Conti. — Cette enquête aurait déjà dû être terminée. La lettre du président de la cour des comptes date du 22 septembre dernier.

M. le président du conseil. — Mais M. Pugliesi-Conti a déjà porté son jugement. (Interruptions à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche).

M. Pugliesi-Conti. — Pas du tout ! Je vous interdis de dire cela... (Exclamations à gauche).

M. le président du conseil. — J'ai le droit de le dire.

M. Pugliesi-Conti. — ...Je vous interdis d'user de ce procédé jésuitique... (Vives exclamations à gauche).

M. le président. — Monsieur Pugliesi-Conti, je vous rappelle à l'ordre.

M. Pugliesi-Conti. — ... qui consiste à répondre pour moi. Je vous interdis (Nouvelles exclamations à gauche) de dire que j'ai porté mon jugement. Je ne préjuge rien.

M. le président du conseil. — Votre attitude ne m'intimide pas et on n'est pas avec des sommations, si agressive qu'en soit la forme, que vous m'empêcherez de m'exprimer librement. (Vifs applaudissements à gauche).

Je vous ai dit, répondant d'une façon courtoise à une question que je croyais posée courtoisement... (Très bien ! très bien ! à gauche).

M. Pugliesi-Conti. — Vous avez d'une échappatoire ! (Bruit).

M. le président du conseil. — ... et manifestant mon désir de vous éclairer, qu'une enquête était ouverte ; vous répliquez en termes discourtois...

M. Pugliesi-Conti. — Pas du tout ! (Exclamations à gauche).

M. le président du conseil. — ... que je recours là à un procédé dilatoire habituel.

Eh bien ! je tiens à vous dire que, si j'accepte volontiers de répondre à des questions, même posées par des adversaires politiques, c'est à la condition qu'elles le soient d'une façon correcte. (Applaudissements à gauche).

Mais je ne céderai jamais à une injonction arrogante et impérieuse. (Vifs applaudissements à gauche).

Je ne vous pas disposé à me laisser intimider par qui que ce soit.

Dans le cas qui nous préoccupe, je ferai mon devoir avec une entière indépendance, je n'userai d'aucun procédé dilatoire ; l'enquête terminée, j'apporterai à la Chambre les renseignements que j'aurai recueillis, et s'ils ne vous paraissent pas suffisants, vous pourrez m'interpeller, je me défendrai. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Pugliesi-Conti. — Je ne vois rien dans mon attitude ni dans ma réponse (Interruptions à gauche) qui puisse justifier votre indignation.

Cette indignation peut être commode, mais laissez-moi vous dire qu'elle m'apparaît comme quelque peu simulée. (Exclamations à gauche. Vous m'avez répondu que je préjugeais des résultats de votre enquête ; ce n'est pas du tout ma pensée. Je vous ai simplement répliqué qu'il n'était pas d'un procédé tolérable de discussion d'attribuer à un adversaire une opinion qu'il n'avait pas encore énoncée. Je vous ai répondu qu'il y avait là un manque de loyauté, de correction, au point de vue du débat. Ma pensée n'est pas être traduite d'une façon un peu vive (Exclamations à gauche), mais je ne vois rien dans ce que je vous ai dit que vous puissiez à ce point critiquer. (Très bien ! très bien ! à droite)

Après tout, lorsque vous insistez, comme vous l'avez fait tout à l'heure, sur la nature de mes procédés...

A l'extrême gauche. — Habituels.

M. Pugliesi-Conti. — ... vous m'obligez à vous dire, monsieur, que je ne vois rien non plus dans votre passé (Nouvelles exclamations) qui justifie une telle sévérité à l'égard de qui que ce soit d'entre nous et surtout envers un collègue, qui, comme moi, veut toujours accomplir son devoir avec fermeté, il est vrai, mais aussi avec correction et loyauté. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche).

M. le président. — Personne ne demande plus la parole ? ..

Je mets aux voix les conclusions du 2e bureau, tendant à ordonner une enquête sur les opérations électorales de l'arrondissement de Sartène.

(Les conclusions du 2e bureau, mises aux voix, sont adoptées).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er février, à 2 h. 1/2

Paris New-York,	Romberg.
Coquette,	Soldevi.
Le Retour à la Vie,	Chabas.
Joyeuse entrée du Prince Carnaval.	Wesly.
Marche des Drapeaux,	Sellénick.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Mérite Agricole

Ont été nommés chevaliers de l'Ordre du Mérite agricole,

MM.

Antonari Ange-Michel-Théophile, publiciste à Paris, nombreux articles sur les questions agricoles, 30 ans de pratique.

Antonanti Pierre-François, propriétaire à Monte, importantes replantations de châtaigniers, 30 ans de pratique agricole.

Appietto Paul-Marie, commissaire de police à Grenoble, collaboration à la répression des fraudes, 18 ans de services.

Battaglini César, agriculteur, maire de Campile, reconstitution de vignobles et de châtaigneraies, 17 ans de pratique agricole.

Bolali François, cultivateur principal à la trésorerie des Bouches-du-Rhône, publicistes horticoles, 20 ans de services.

Cecaldi Jules-Antoine, propriétaire à Evisa, reconstitution de vignobles, amélioration de l'élevage, 20 ans de pratique agricole.

Colombani Césaire, industriel, conseiller général à Moltifao, propagation de la culture du mûrier et de l'élevage du ver à soie, nombreuses récompenses dans les concours agricoles, membre du jury dans les expositions agricoles, 15 ans de pratique agricole.

Cozzoni Xavier, cultivateur à Pisciorette-di-Guagno, 20 ans de pratique agricole.

Dubreuil Jean-Paul, propriétaire à Calvi, vulgarisation de la culture des primeurs, 25 ans de pratique agricole.

Dominici Ange, agriculteur à Lucciana, vulgarisation des meilleures méthodes de culture, 25 ans de pratique agricole.

Firroloni Augustin, propriétaire à Ajaccio, vulgarisation des meilleures méthodes de culture, 20 ans de pratique agricole.

Fondani Dominique, propriétaire à Pigna, nombreuses récompenses dans les concours agricoles, 30 ans de pratique agricole.

Grimaldi d'Estra Antoine, agriculteur à Castifao, vulgarisation de la culture des arbres fruitiers, travaux de reboisement, 15 ans de pratique agricole.

Grueti Dominique, maire de Montemaggiore, 20 ans de pratique agricole.

Grisoni Jean, viticulteur à Calenzana, reconstitution de vignobles, 40 ans de pratique agricole.

Luciani Toussaint, propriétaire à Evisa, vulgarisation de la culture de la vigne, 20 ans de pratique agricole.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du mardi 1er février

I. — Examen du projet de règlement de la ville de Bastia sur la désinfection.

II. — Plainte au sujet de l'état de la cour sise au numéro 30 du Boulevard Paoli.

III. — Plaintes concernant l'état de plusieurs cours de la rue Capanelle.

IV. — Communication de M. le Consul général d'Italie relative aux épidémies signalées à Palerme et à Castellamare di Stabia.

V. — Affaires diverses.

Si — ces mots — sont sur la Boîte —



La Guérison — est dans la Boîte —

Les Pilules Pink contiennent en effet tout ce qu'il faut pour vous guérir, puisqu'elles contiennent de quoi vous donner du sang et le sang, c'est la vie.

Voyez ce que les Pilules Pink ont fait pour cette personne, alors que tous les autres médicaments s'étaient montrés impuissants.

Mme Royet Andrée, 5, rue Ste-Claire, à Lyon, écrit :

« Depuis six ans environ, ma santé avait décliné. L'origine de ma maladie remontait à des couches difficiles. Tout le monde me disait que j'avais mauvaise mine, et pour moi, je sentais bien que j'avais complètement perdu l'appétit et que mes forces diminuaient tous les jours. Mes jambes ne pouvaient plus me porter. J'ai beaucoup souffert aussi de l'estomac. J'étais obligée de surveiller énormément mon alimentation, sans quoi j'éprouvais des douleurs, suivies de migraines, nausées, et quelquefois aussi de vomissements. J'avais pris bien des remèdes et je n'avais éprouvé aucune amélioration. Le désespoir m'a pris alors et j'ai été en proie aux idées noires. Plusieurs personnes sont venues me voir et m'ont conseillé d'essayer les Pilules Pink. J'ai suivi leur conseil et j'ai pris ces pilules. Je dois avouer qu'elles m'ont soulagée très rapidement et qu'elles m'ont redonné toutes mes forces, que depuis le traitement des Pilules Pink, mon estomac fonctionne très bien et que mes digestions sont parfaites. »

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, rhumatismes, neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, pharmacie Gablin, 33, rue Ballu, Paris. 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO. — M. Ropars, ex-sergent au 3e colonial, est nommé facteur des télégraphes à Bonifacio

LORETO — Ces jours derniers s'éteignait à Bastia, Mme veuve Xavière Suzzarini, née Vincoguerra, dans sa soixante-treizième année. Elle appartenait à une honorable famille de Loreto de Casinca, et c'est dans cette localité qu'a été transportée sa dépouille mortelle.

La cérémonie funèbre a été célébrée en l'église paroissiale en présence d'une affluence de parents et d'amis venus de Bastia et des diverses communes de la Casinca. Tous ceux qui connaissaient cette excellente femme la regretteront sincèrement, car elle était très serviable et heureuse toutes les fois qu'elle pouvait se rendre utile à ses semblables.

L'absoute a été donnée par M. le Curé entouré de plusieurs prêtres du canton.

Nous adressons à MM. Michel et François Suzzarini et à leurs familles nos regrets et nos condoléances.

Comité central des Fêtes

Fêtes du Carnaval

VEGLIONE

M. le Maire ayant mis à la disposition du Comité la salle de spectacle du théâtre municipal, le Veglione aura lieu le samedi 12 février, la veille de la Cavalcade.

CAVALCADE

MM. les membres du Comité sont priés de vouloir bien verser le montant de leurs listes de souscription, chez M. L. Gentil, trésorier.

BAL D'ENFANTS

Un bal d'enfants costumé avec distribution de récompenses et goûter, aura lieu dans l'après-midi du Mardi-Gras.

Le Comité pour répondre au vœu de la population et en vue de rehausser l'éclat de cette réunion a demandé la salle des fêtes du Théâtre Municipal qui a été récemment réparée et remise à neuf.

Le Comité espère qu'une solution favorable interviendra dans un très bref délai, et qu'il pourra ainsi offrir au public bastiais une fête des plus brillantes.

Cyrnos-Palace

Au nombre des derniers souscripteurs des actions de Cyrnos-Palace, figure M. Henri Hauser, professeur à l'Université de Dijon.

M. Henri Hauser, quoique complètement étranger à la Corse, comme famille, ne lui est aucunement étranger comme personnalité touristique. Il l'a souvent visitée, l'a fouillée dans tous les sens, et a fait part au public de ses impressions dans divers articles publiés par les grandes Revues de Paris, qu'il a ensuite réunis dans deux belles brochures. Nous avons dans ce journal donné quelques extraits de ces brochures qui ont été vivement goûtés de nos lecteurs.

En participant efficacement à l'émission des actions nouvelles de Cyrnos-Palace, M. Hauser a donné un exemple à beaucoup de nos compatriotes qui, quoique possédant les moyens d'encourager les œuvres corses, se contentent de bons platonicismes à leur prospérité, et de crier à tous la misère de notre île.

Il a ainsi accru le nombre de ceux qui, forts de leur foi dans l'avenir touristique de la Corse, agissent, au lieu de se croiser les bras en attendant le secours d'en haut.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 31 janvier

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9 à midi 10° + 4 6 heures du soir + 9° Maxima + 11°5 Minima + 7°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 757 mm., 6 heures du soir, 757 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, N. O.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, à la pluie.

Courrier en retard

Par suite du retard des trains venant de Paris, le paquebot postal de la Compagnie Fraissinet n'a quitté Marseille que dimanche soir à 5 heures 52.

Ce paquebot est arrivé à Bastia, hier soir à 5 heures 34.

Le *Numidia* a ainsi effectué la traversée de Marseille à Bastia en *vingt-quatre heures*.

Banque de France

M. Portalax, directeur de la succursale de la Banque de France à Mont-de-Marsan, est nommé directeur de la succursale de Clermont-Ferrand.

Carnet mondain

On vient de célébrer en l'église Saint Remi, à Amiens, le mariage de M. Michel Piazza-Giacobbi, lieutenant de gendarmerie à Saint-Affrique, avec Mlle Jeanne Dard, fille du colonel Dard, chef de la 2e légion.

Les témoins du marié étaient : M. le sénateur Giacobbi, son oncle, et M. le colonel Imbert, du 8e régiment de chasseurs ; ceux de la mariée, Mme Bonjour, sa tante, et M. Remy Dard, de la garde républicaine, son frère.

Nouvelles maritimes

A été embarqué sur le *Gabion*, le 2e m. de mousqueterie Giovanti ; — ont été débarqués : du *Vinh-Long*, le 2e m. charpentier Cardoni ; du *Charles-Martel*, le 2e m. méc. torpilleur Leca.

Nos cochers

C'est un grand mirac qu'ils parcourent nos boulevards ; aussi l'un d'eux a heurté, hier, un petit enfant de neuf ans et lui a occasionné des blessures aux doigts.

C'est égal, l'accident aurait pu avoir des suites plus graves, et il est bon que nos cochers modèrent leur allure quand ils traversent nos rues et boulevards.

Douanes

M. Cianconi Antoine-François, ex-caporal au 22e rég. colonial, est nommé préposé de 3e classe des douanes à la Guyane.

Deux gosses qui promettent

Sont les jeunes P. O. M. et A. S. Ils déambulaient le long du boulevard Paoli lorsque un flacon de bouteille qu'ils aperçurent à l'étalage d'un épicier tenta leur gourmandise.

Profitant d'un moment qu'ils croyaient propice, ils s'emparèrent du flacon, objet de leur désir, et disparurent derrière, mais pas assez vite cependant pour éviter la poigne de deux agents de la sûreté que le bas-cri de leur service amenait en ces lieux.

Les deux jeunes amateurs de mercuriales à bon marché ont été délivrés au Parquet

Contributions diverses

M. Antonini est nommé commis de 2e classe des contributions diverses en Algérie.

— MM. Sabrini Giuseppi et Clemenzi ont été nommés à l'emploi de porteur de contraintes des contributions diverses en Algérie.

Au Port

Entrées :

Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Livourne.

— Vap. « Numidia, » cap. Carrière, venant de Marseille.

— Vap. italien. « Palestina, » venant de Porto Torres.

Sorties :

— Vap. italien « Palestina, » parti pour Livourne.

— Vap. norvégien « Lina », parti pour Cette.

— Vap. « Liamone, » cap. Maury, parti pour Marseille.

Emplois réservés

M. Ottomani Garo-Paul, soldat au 22e colonial, est nommé garçon d'anatomie à la faculté de médecine de Paris.

A vendre

3 lustres à gaz ayant très peu servi. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

MESDAMES

SOCIETES A SYNDICATS

Messieurs les Présidents des Sociétés de Secours Mutuels approuvées ou libres sont priés d'inviter, individuellement, tous les membres du Conseil d'administration de leur Société à assister à la conférence, qui aura lieu dimanche, 6 février, à 9 heures du matin, dans la salle du Tribunal de Commerce.

La réunion de toutes les Sociétés aura lieu à 9 heures moins un quart.

On est prié d'être très-exact.

Le Président, L. RAMELLI.

A VENDRE

(pour cause de maladie)

belle Cordonnerie

très bien située, nombreuse et riche clientèle.

S'adresser à François MARSTRACCI, Agriel, 12, Rue Napoléon, BASTIA.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00064

COURSE DE PARIS

28 janv. — 31 janv.

Rentes de 3 0/0 ancien 98.75 — 78.725
de 3 0/0 amortis 99 50 — 98.50
ex-coupon

NOUVELLES JUDICIAIRES

Justices de Paix

Paris, 31 janvier.

M. Philippe Tonelli, attaché au ministère de la Justice, ancien juge de paix des Andelys, est nommé juge de paix de Fougères.

M. FALLIÈRES abandonnerait le pouvoir

Paris, 31 janvier.

Le *Petit Bleu*, de Bruxelles, croit pouvoir affirmer qu'à cause de son état de santé, M. Fallières renoncerait à la présidence de la République après les élections législatives.

AU MAROC

L'échouement du « Chateau-Renaud »

Paris, 31 janvier.

Les nouvelles reçues ce matin au Ministère de la Marine, sur l'état du croiseur cuirassé *Chateau Renaud*, qui s'est échoué samedi dernier à dix milles du cap Spartel, sont plutôt pessimistes.

On craint, en effet, qu'à cause des bancs de sable le navire ne soit perdu.

Les deux croiseurs-cuirassés *Du Chayla* et *Friant*, ainsi que des remorqueurs anglais et danois, ont essayé vainement, pendant toute la journée d'hier de le dégager.

Départ du *Montcalm*

Brest 31 janvier.

Le croiseur cuirassé *Montcalm*, qui avait reçu l'ordre télégraphique du Ministre de la Marine de se porter au secours du *Chateau-Renaud*, a appareillé aujourd'hui pour les côtes marocaines.

Conseil des Ministres

Paris, 31 janvier.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront, demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

EN ITALIE

M. LÉON BOURGEOIS à Rome

Rome, 31 janvier.

M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil des ministres, sénateur de la Marne, est arrivé à Rome depuis quelques jours, en compagnie de M. Louis Bihourd, ancien ambassadeur de France à Berlin.

Les Ministres Luzzati et Guicciardini ont offert un banquet en l'honneur de M. Léon Bourgeois.

Les toasts, qui ont été portés, furent empreints de la plus grande cordialité.

LE DÉSASTRE PARISIEN

La Seine continue à décroître

Communication Officielle

M. le Président du Conseil ministre de l'Intérieur, a adressé aux Préfets et Sous-Préfets le télégramme suivant :

« La crue de la Seine continue à diminuer et la situation n'est encore améliorée depuis hier dans la plupart des quartiers de Paris.

« Le niveau de l'eau baisse et on signale aucun accident grave.

« Les secours de toute nature sont très largement distribués aux sinistrés et l'Etat moral de la population est excellent.

« Toutes les mesures sont prises en vue de l'assainissement et de la consolidation des immeubles. »

La Situation

Paris, 31 janvier.

Le niveau de la Seine a baissé aujourd'hui d'une manière plus sensible.

Les eaux sont très basses, sur un grand nombre de points, ce qui indique nettement une rapide décroissance.

Mais ce qui est le plus à redouter actuellement, ce sont les inondations souterraines, qui continuent et font des ravages considérables.

A ce point de vue, la situation est toujours alarmante, car les dégâts sont énormes.

Les Sinistrés

Malgré les secours officiels et privés, la situation des malheureuses victimes des inondations est des plus critiques.

L'organisation des secours est faite d'une manière irréprochable, mais il est difficile de pouvoir donner immédiatement satisfaction aux 200.000 sinistrés.

Les Denrées

Aux Halles Centrales, les cours des denrées sont normaux, à l'exception de la pomme de terre, qui paraît être l'objet de spéculations des gros marchands.

Les Troupes

Les troupes de la garnison de Paris et celles des villes voisines ne cessent de témoigner le dévouement le plus absolu.

Les Quartiers inondés

La situation des quartiers inondés est toujours très critique.

Il n'y a pas d'accidents de personne, mais des effondrements se produisent ; de larges excavations se forment, et la solidité de certains bâtiments est fort douteuse.

L'eau coule toujours abondamment.

SYMPATHIES ÉTRANGÈRES

Les malheurs qui frappent actuellement Paris et la France ont une répercussion très grande à l'étranger.

Tous les journaux ont ouvert des souscriptions en faveur des victimes des inondations ; dans toutes les villes importantes les théâtres organisent des soirées de gala au bénéfice des sinistrés français.

Les sympathies de l'Allemagne sont très chaudes.

Notes Pittoresques

Un nouveau-né sur l'eau

Une femme avait été recueillie sur une barque ; dans le trajet, elle a été prise des douleurs de l'enfantement, et a donné naissance à un garçon.

Tous les soins les plus empressés ont été prodigués à la mère et au nouveau-né.

Pêcheurs à la ligne

Des employés du chemin de fer d'Orléans, qui sont condamnés à l'oisiveté, les trains ne circulant plus, se sont livrés hier au deux plaisir de la pêche à la ligne dans la gare du Quai d'Orsay.

Ils ont fait, paraît-il, une pêche fructueuse.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

La situation critique du Palais Bourbon qui est envahi par les eaux, n'a pas empêché quelques douzaines de députés d'accomplir leur mission.

Ces dévoués Q. M. ont eu le courage de franchir la passerelle qui conduit au Palais Bourbon.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

PROMOTION SPÉCIALE dans la Légion d'Honneur

M. Binder

dépose, à l'ouverture de la séance, une proposition de loi tendant à faire une promotion spéciale dans la Légion d'honneur, à l'occasion des inondations.

Le Président du Conseil monte à la tribune, et invite la Chambre à laisser au Gouvernement le soin de récompenser toutes les actions de dévouement.

« Il faut cependant, lui donner le temps de dresser la liste des courageux sauveteurs, surtout que le danger n'a pas encore disparu complètement, et que des actes de courage et de dévouement peuvent encore se produire.

La proposition de M. Briand est adoptée.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Travaux Publics

La Chambre continue l'examen du budget du Ministère des Travaux Publics.

Après l'adoption de plusieurs chapitres ainsi que d'un certain nombre d'amendements en faveur de certaines catégories d'employés des chemins de fer, la séance est levée.

DERNIÈRE HEURE

TABLEAU D'AVANCEMENT de la Magistrature

Paris, 31 janvier.

Le tableau d'avancement de la Magistrature paraîtra mercredi au *Journal Officiel*.

Sont portés sur le tableau d'avancement les Magistrats dont les noms suivent :

MM.

Ghilini, juge au tribunal de Corte ;
Nivaggioli, id. ;
Giacomoni, procureur de la République, à Sartène ;
Marini, juge suppléant à Calvi.

Désechouement du « Chateau-Renaud »

Paris, 31 janvier.

Le Ministre de la Marine a reçu ce soir, à 6 heures, du Commandant des forces navales au Maroc, un télégramme annonçant le désechouement du *Chateau-Renaud*.

Ce croiseur-cuirassé a pu être dégagé sans de sérieuses avaries.

ETAT CIVIL

Naissances.

Tartaroli Rose. — Pierre Alexandre-Jacques.

Décès.

Tasso Pierre-Ange-Olopherne, 26 jours, de Bastia.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à Francardo (Corse)
Magasins : à Bastia, 7, Avenue Carnot.
de vente : à Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE

pécaniques

Tuiles plates et rondes.
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE

DE CARREAUX MOSAÏQUES ET CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Lisses, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empresse de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent visiter à son bureau.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en tous genres. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Voyage en paniers et en gros.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

OUVREZ L'[œil] et le BON
La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, et voici comment.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :
100 LOTS PANAMA
qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000 à 10.000 fr.
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits financiers. Imitez leur exemple!
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER et recevoir en co-propriété un des 100 Numéros LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.
FORTUNE 5 RICHESSE
Listes suivre le Tirage. Remarkable situation. Titres à la libre disposition des intéressés.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication d'immenses renseignements, exigés sans frais médicaux, une documentation variée qui permet de renseigner immédiatement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse :
Des hôteliers, cafés et restaurants recommandés, de tous les MORANDES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers-postaux, etc., desservant l'Ile.
Une CARTE SPÉCIALE dont les indications exactes et très abondantes font valoir la région et la rivière.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES enseignent les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES indiquant à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur perfectionné à chaque édition trimestrielle, est venu combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur, M. A. OLLAGNIER, 42, Rue St-Lazare, Paris.

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE 0.10 par an.
Bulletin mensuel 16 pages, droit rural, renseignements utiles, union, défense et initiative du commerce, très intéressant pour commerçants, fabricants et cultivateurs
Fr. MAESTRACCI
ancien ad. municip. ex-conseiller
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLIÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur couche primitive.
Pour recevoir gratuitement mon 20e livre (conseil de la Mèche), écrire vite en me citant ce journal à F. Olié, 22, Rue des Mauvais-nez, MEN, PARIS

Journal Financier Français
16, Place du Louvre, 16
PARIS
CHAMBRE DE BOURSE
Patronné gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 33 — MERCREDI 2 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divorces, 0.20 — Judiciaires, 0.30

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un autre Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

« GIL BLAS » ENQUÊTE

CHOSES DE CORSE

L'individualisme outrancier des races méridionales surprend toujours les septentrionaux. En Corse, il stupéfie l'observateur le plus pervers. Au reste, il s'explique à merveille, dans cette île où tant de villages sont aussi isolés les uns des autres, faute de moyens de communication, que s'ils formaient un archipel.

Pour l'insulaire, l'esprit d'union ne dépasse pas les limites étroites de sa famille et celles de sa colarie électorale. De là les pseudonymes qui nous étonnent.

Pourquoi le pouvoir communal est-il disputé avec tant d'acharnement et de férocité ?

Indépendamment de l'amour instinctif que ressent à l'égard de la domination tout compatriote de Napoléon, le triomphe édilitaire représente, pour le clan vainqueur, le moyen de se procurer toute une série d'avantages matériels : pour le clan vaincu, la certitude d'être en butte à une foule d'exactions et de rigueurs excessives — au nom de la loi, naturellement. Dans la plupart des communes, la mairie est située au domicile du maire, qui s'adjuge arbitrairement sur le budget municipal une somme aussi élevée que possible pour prix de location de la pièce devenue hôtel de ville, par sa décision souveraine, sans qu'il y ait fait aucun changement et sans qu'il ait modifié en rien ses habitudes domestiques. Je pourrais faire une remarque analogue pour les écoles.

On juge, d'après cela, de la manière dont sont attribués les secours, les allocations, les indemnités de tous ordres. Or, ce ne sont là que questions accessoires.

Chacun sait que les répartiteurs de taxes sont nommés par les conseils municipaux. Choisis, ils accomplissent leur tâche dans l'île avec une partialité digne de celle à laquelle ils doivent leur nomination. Tout ami du maire, fût-il très riche, ne paie qu'un chiffre d'impôts insignifiant. Tout ennemi, fût-il très pauvre, doit combler le vide causé dans la caisse de la commune par le dégrèvement du clan municipal. D'ailleurs, les versements réels sont, dans tous les partis, assez rares et irréguliers que faire se peut. Les réclamations reconnues fondées et les notes irrécouvrables ne sont pas faites pour les chiens. M. Delanney l'a dit dans son compte rendu des travaux de la commission extra-parlementaire et interministérielle chargée d'étudier la situation actuelle de la Corse : « C'est la stérilisation de l'impôt. » Ajouterai-je que tous les salaires communaux, appariteurs et gardes, réservent leurs rigueurs vexatoires aux rancuns, et leur indulgence scandaleuse aux victorieux ? En outre, ces agents reçoivent, dans la majorité des cas, des émoluments tout à fait disproportionnés avec les ressources budgétaires. Il s'ensuit que la situation financière de bien des municipalités est dès maintenant à peu près désespérée.

On prête au nouveau préfet, très sympathique quoique très ferme pour ses administrés, la volonté formelle d'exiger des budgets sincères. Il n'est que temps. La Corse, d'après l'état de la fortune privée de la France, annexé par M. Aimond à son rapport sur l'impôt sur le revenu, est, depuis longtemps et de beaucoup, le plus pauvre de nos départements. L'avenir de ce pays sans industrie importante et presque sans agriculture — alors qu'il possède toutes les richesses naturelles et toute la fertilité désirable — l'avenir de ce pays qui importe chaque année pour 50 millions de francs, et n'exporte que pour 20 millions, n'apparaît pas sous des couleurs riantes. Il faut que tout cela change. Et vite. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais par quels moyens ?

Le gouvernement peut, il et *doit-il faire, seul*, quelque chose ?

Je le dirai bientôt.

En décembre dernier, j'étais amené à dire à un cultivateur qui venait de se lamenter à outrance :

— Il faut espérer que l'année 1910 sera meilleure... Le temps...

— Oh ! répliqua vivement le brave homme, elle sera *de toutes façons* moins mauvaise !

— Comment pouvez-vous le savoir déjà ?

— Pas difficile à deviner ! N'auvons-nous pas les élections ?

Ce simple mot est d'une singulière éloquence.

Les élections, en effet, sont un des revenus les plus réguliers de l'île. Car, quoi qu'on ait dit, tout le monde n'est pas fonctionnaire là-bas, et s'il est relativement aisé de conquérir le vote des employés du département ou de la commune, il reste à gagner aussi les sympathies du grand public électoral... mais seul et très indépendant. C'est grâce à cet état de choses qu'un simple conseiller général de l'Ouest, actuellement en exercice, a payé soixante mille francs, dit-on, son mandat. Les honneurs ne sont pas gratuits dans cette zone !...

Lorsque le candidat du territoire se font rares, on vient les chercher sur le continent. La possibilité d'être un « sans-le-sou » n'est envisagée par personne : il faut bien vivre !

Les fonctionnaires de tous ordres — pour être fonctionnaire on n'en est pas moins Corse — se jettent à corps perdu dans les luttes politiques. Les juges de paix, en particulier, que leur titre et leur rôle officiels devraient, semble-t-il, placer au-dessus de ces tristes batailles, mènent la bataille presque dans chaque canton, où ils usent de leur science professionnelle des querelles et des rivalités de personnes. Eux aussi, ils sont Corses, que diable !

Après des campagnes si animées et si cohérentes, est-il surprenant que la plupart des « vieux cancassons parlementaires » élus, selon l'irrévérencieuse expression de l'Ajaccien Sampiero Porri, estiment que leur mandat péniblement acquis ne les oblige, comme le publiait naguère un quotidien bastiais, qu'à « s'asseoir dans un fauteuil, voter ou s'abstenir, puis passer à la caisse à la fin du mois pour y toucher 1.250 francs » ? Les affaires sont les affaires. Encore les affaires parlementaires en Corse sont-elles mauvaises parfois. D'aucuns plutôt à M. Babet qui, cependant, a manœuvré avec assez d'habileté pour annihiler d'avance, auprès de ses électeurs électeurs, l'œuvre de la commission d'enquête ! Si encore les insulaires. À l'instar d'un grand nombre de continentaux, considéraient leurs mandataires comme des domestiques bénévoles !... Mais non ; cela ne leur suffit plus. Ils vous disent sans broncher :

— Je sais bien que ce que je demande n'est pas juste. Mais si cet homme ne le fait obtenir, c'est qu'il a de l'influence. Sinon, à quoi bon voter pour lui ?

Je l'indique sans insister trop : feu Emmanuel Arène, qui par un détestable dilettantisme bi-sexagénaire mit son amour-propre à faire triompher malgré les préfets, malgré tout, malgré tous, toutes les causes, petites et grandes, même les plus inexplicables — feu Emmanuel Arène est assez directement responsable de cet état de choses et de cet état d'esprit.

Il n'est pas téméraire d'affirmer, en paraphrasant Napoléon, qu'il n'existe en Corse ni liberté civile, ni sûreté de la propriété. Le pays des merles n'est ni si sauvage qu'on le croit, ni si européanisé qu'on le dit. L'affirmation, devenue acte de foi pour tant de gens, qu'il n'y a plus de bandits en Corse, est absolument controuvée. Je tiens de source certaine *qu'à l'heure actuelle, plus de quatre cents bandits « tiennent le maquis »*. L'activité (?) des gendarmes demeure suspendue... [illegible]

On ne répétera jamais trop que les mœurs locales sont la principale cause de l'infortune insulaire.

Le Corse ne vit pas à sa guise sous la protection des lois — dont il se sert, mais qu'il observe lorsqu'il lui plaît. Il considère l'homicide, par exemple, la plupart du temps, comme un devoir impérieux. Il est facile de vulter, d'écrire, comme M. John-Antoine Nau, qu'on ne voit plus de meurtres dans l'île et que les couleurs sur la laine guilbachère desquels on a gravé en grosses lettres : *Vendetta*, se trouvent plus souvent dans les boutiques d'Ajaccio que dans les mains des insulaires. Il faudrait n'être jamais allé se bourrer de pâtisserie chez Mme Mlle, qui se souvient d'avoir été belle, pour ne pas avoir vu, entre un buste de Napoléon et une gourde d'Ajaccio, ces fameux eustaches jois des Anglais et des tuberculeux installés dans la ville des Etrangers.

Pourtant, il est rare qu'un Corse ne soit pas armé. Les enfants de dix ans ont tous couteau et souvent revolver en poche. *Et ils s'en servent* — même à l'école !... Il ne se passe guère de jour, surtout dans le Sud, sans qu'un meurtre n'ensanglante le territoire. Un gamin de quinze ans disait l'autre jour au magistrat qui lui demandait pourquoi il avait tué un de ses camarades :

— Eh bien ! qua voulez-vous ? *Il m'avait mal répondu !...*

Je n'épiloguerai pas sur l'ignoble industrie consistant à compromettre les naïfs matelots du continent que leur devoir amène dans les ports et à leur faire épouser ensuite, sous menaces de mort, des filles sur le passage desquelles la population narquoise se retourne.

Dans la montagne, dans les cités et les villages de l'intérieur le meurtre est d'une fréquence inquiétante. Le Corse a l'habitude de se faire justice lui-même. Le 11 janvier 1910, à Santa-Lucia di-Tallano, sur la route de Sartené à Solenzara, Noël Chiavérini tuait, à la barette, Ortoli Lu-franco et son camarade Quilichini. Quelques heures plus tard, la femme de Chiavérini était assassinée par un inconnu. Les deux assassins s'enfuirent comme d'usage. — On a vu des hommes arrêter, en plein jour, une patache, faire descendre tous les voyageurs, *sauf une femme*, et exécuter cette femme sur la route séance tenante. — Le sous-préfet d'une ville de l'intérieur assista, le jour de son arrivée dans sa circonscription, à un meurtre au revolver, en pleine rue. L'assassin, son coup fait, remit paisiblement son arme en poche et se retira sans hâte, sans qu'un œil fût poussé, sans qu'un geste fût esquissé par la population.

Il advient que ces mœurs reparaissent chez les insulaires installés sur le continent. A Toulon et à Marseille les crimes de cet ordre ne se comptent plus. Le 12 janvier encore, Antoine Susini, de Porto-Vecchio, était tué, à quatre heures du soir, dans un bar du quartier de la Joliette, par un individu à qui il refusa de faire des excuses qu'il réclamait.

A quoi bon multiplier les exemples ?

Quand un meurtrier tombe, par hasard, entre les mains de la justice, il n'est condamné qu'à des peines légères, lorsque les jurys — corses, parbleu ! — ne l'acquittent pas — ce qui est fréquent. Et l'on continue à s'égorger en rond, pour rien, pour une consolation pitoyable ou pour une parole dénuée d'aménité. Le fils venge le père, le cousin venge la cousine, le petit-fils venge l'aïeul et ainsi de proche en proche ! Qu'un homme ne tue pas lorsque la coutume le lui ordonne, le voilà, lui, sa famille et ses descendants, l'objet du mépris et de la persécution de ses concitoyens.

Cet état de choses cause l'exode des intelligences modernes et des énergies les meilleures de l'île. Beaucoup de jeunes hommes instruits, laborieux, opiniâtres, quittent leur patrie à la suite d'aventures de ce genre, pour ne point tuer ou pour n'être point tués. Le plus grand nombre, conscients de l'inutilité de leurs efforts personnels tant que les êtres et les lieux demeureront tels qu'ils sont, viennent apporter au continent leur volonté, leur intelligence, leurs efforts. De tout cela, il ne peut résulter, pour l'île, que désastres.

Aussi, quelle tristesse pour le voyageur soucieux de ne point se laisser accaparer tout entier par la splendeur incomparable de tant de sites qu'on croirait ordonnés par Antonne, éclairés par Frey et peints par Juvenamm...

On ne peut imaginer dans quel état sont laissées les vieilles rues pavoisées de linges multicolores qui réchent au soleil — à l'italienne !... A Bastia (la cité la plus continentale, la plus animée de l'île), la voirie est si négligée qu'on découvrait, le 15 décembre dernier, dans une vieille maison de la rue de l'Huile, au Postetto, le cadavre squelettis d'un malheureux mort depuis plus de dix-huit mois. Comment un cadavre peut-il se décomposer pendant un pareil laps, dans une maison ouverte à tout venant, à côté de la voie publique, sans éveiller l'attention ?...

Que se passe-t-il donc en dehors des grandes villes ? Nous le verrons dans un prochain article.

GEORGE DE NORMANDY.

AU PAYS DES OLIVES

Il est des régions en Corse où le séjour en hiver est aussi doux qu'agréable.

Parmi elles, il faut placer en premier lieu la riche et belle région de Casta. Même par ces temps de pluie et de bourrasques, l'hiver y est toujours, pour ainsi dire, inconnu.

Cette année surtout, la première quinzaine du mois de janvier a été des plus doo-

---

249. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEUL !

XXV

AMOUR ! AMOUR !

— Je ne demande pas mieux. Que faut-elle ?

— Employée...

— A quoi ?

— D'abord, il faut que vous sachiez... Elle est arrivée de province, il y a cinq à six mois...

— De quelle province ?...

— Du côté de la Mayenne... Elle est descendue à l'Hôtel de Chypre...

— Chez cette bonne madame Roque ?

— Oui.

— C'est là que tu l'as connue ?

— Le hasard a voulu qu'elle prenne une petite chambre à côté de la mienne...

— Est-ce bien le hasard seul ?... Et le notaire soupçonneux.

— Je vous le jure. La première fois que je l'ai vue, c'était dans l'escalier de la maison...

— Et la seconde ?

— A la pension, chez madame Roque.

— Allons !...

M. Delacour sourirait. Les vieux prennent toujours intérêt aux contes d'amour qui leur rappellent les jours de la jeunesse.

— Alors, dit Jean Guénec, encouragé aux confidences, elle a cherché une place et elle en a trouvé une rue de la Paix...

— Où ça ?

— Dans la maison Brécheur...

— En qualité de ?...

— Mannequin.

— Oh ! fit le notaire en serrant les lèvres, c'est malheureux...

— Aussi, répliqua vivement le clerc avec l'ardeur d'un bon avocat d'assises qui défend son client, elle a dû quitter le magasin...

— Elle a bien fait... Ensuite ?

— Ensuite elle est entrée dans un autre, rue du Sentier... aux écritures...

— Qu'est-ce qu'elle gagne ?...

— Elle n'y gagne plus rien, cher maître...

— Elle l'a quitté aussi ?

— Il y a cinq jours...

— Pour quelles raisons ?

— Je ne sais pas positivement, mais je les devine...

— Et maintenant ?

— Disparue !

— Bah ! enlevée peut-être...

— Non.

En quelques mots, Jean Guénec expliqua à Me Delacour ce qu'il avait appris à son retour de Valembert, la prière de la voisine au comte de Champcy, la soirée du cercle, et le départ de son amie pour un pays inconnu, celui sans doute d'où elle était venue, et enfin l'envoi que M. Bertin avait consenti à faire des lettres dans lesquelles il lui déclarait enfin ses sentiments pour elle.

— Et nous en sommes là ! fit le notaire en battant un peu redoublé du bout de ses doigts sur l'accoudoir de son bureau.

— Oui.

— Ta mère ?

— J'étais allé à Valembert pour tout lui dire, le jour même où mademoiselle Espérance a quitté son magasin... Quand je suis revenu le lendemain, elle était partie... Ah ! si j'avais été là !

— Qu'aurais-tu fait ?

— Je ne sais pas, des folies. Je me serais jeté à ses pieds, je l'aurais supplié, je ne l'aurais pas laissée partir... Non, non, non !

— Comment as-tu dit qu'elle s'appelle ?... Mademoiselle ?...

— Espérance.

— Ce n'est pas un nom...

— Que voulez-vous ?... Elle n'en a pas d'autre. Je n'ai jamais connu mon père, moi... Et bien ! elle n'a jamais connu son père, ni sa mère ... Elle ne sait pas où elle est née, ni de qui ... mais je vous jure que c'est la jeune fille la plus estimable du monde... Ah ! si elle avait voulu !... Demandez à M. de Champcy, votre client, qui demeure aussi dans la maison, à M. Bertin, à madame Roque, à tous ceux qui l'ont connue... un charme, une beauté, une vertu, un talent, cher maître...

— Quel talent ?

— C'est une musicienne admirable, étonnante...

— Bref, tous les dons !

— Oui, cher maître...

— Et tu l'aimes ?

— Comme un fou !

Le vieillard, que Me Delacour était devenu un vieillard à cheveux blancs, mais superbe, souriant, charmant à voir, tapota de ses mains soignées la joue de son clerc favori et lui dit :

— Ecoute, c'est très intéressant, ce que tu viens de me raconter, mais c'est à la marquise que tu dois aller le redire... C'est elle qui peut tout arranger. Elle te retrouvera la jeune personne... La fortune est une belle chose...

Il ajouta avec une intention qui amena une violente rougeur sur le visage de Jean Guénec, car n'avait-il pas depuis longtemps deviné ses scrupules, ses hésitations, la cause de son éloignement de l'hôtel de la rue Vaneau :

— Tu reconstruiras qu'elle est bonne à posséder et que si parfois elle a eu, dans le passé, des origines suspectes ou douteuses, on peut en parler le vice par l'usage qu'on en fait ... La marquise a pour toi une profonde affection, la pauvre femme, et si tu étais pour elle la cause d'une ombre de chagrin, je ne te le pardonnerais jamais... Va donc !

— Vous me donnez congé, cher maître ?

— Es-tu heureux ?

Il le congédia d'un mot où éclatait toute son amitié pour lui.

— Gamin !

Jean Guénec sortit, léger comme une plume. Cette confession l'avait soulagé. Marie-Anne et la marquise ne pouvaient être à la rue Vaneau, que vers deux heures de l'après-midi. Il quitta l'étude et courut à sa maison. Une heureuse surprise l'y attendait. M. Bertin lui tendit une lettre en lui disant :

— J'allais la porter à votre bureau.

En montant son escalier quatre à quatre, il déchira l'enveloppe. Son cœur battait à rompre sa poitrine.

Dès qu'il fut dans sa chambre, il lut les lignes si tristes et si touchantes que sa voisine lui envoyait de la maisonnette de Suresnes. Refugiée ! Elle voulait se retirer dans un couvent, renoncer au monde, aux joies de la famille, à l'amour ! S'enterrer vivante ! Tant de grâce, tant de douceur, tant de dons si de talents seraient perdus, enfouis dans un cloître !

(A Suivre).

ces et nous a fourni des journées tout à fait printanières. Nos bonnes ménagères en ont profité pour ramasser les olives que les ouragans du mois de décembre avait jetées par terre. L'huile qu'on en extrait est des plus délicieuses et le prix tout à fait rémunérateur, quoique les négociants de Nice ne viennent qu'au mois de février ité au mois de mars faire un peu de concurrence aux acheteurs actuellement sur place.

L'huile sera très recherchée cette année car les pays producteurs en ont donné très peu. Il en résultera un peu plus de bien-être pour la Corse si l'on sait protéger notre huile d'olive contre la concurrence déloyale et onéreuse qu'lui font les huiles végétales qui nous arrivent du Continent et que des gens peu scrupuleux vendent souvent pour de l'huile d'olive. Il est vrai que l'on sévit avec sévérement contre les délinquants, mais on a besoin d'exercer une surveillance des plus actives et des plus rigoureuses si l'on veut que force reste à la loi.

La région de Casta a déjà pris son aspect des années où la récolte des olives est abondante. Elle l'est assez, en effet, mais elle ne battra son plein qu'aux mois d'avril, mai et juin, où le rendement atteindra alors deux litres et demi à trois litres par décalitre d'olives. Il est maintenant de un litre et demi par décalitre.

Toutes les maisons et toutes les cabanes sont habitées et, pendant le jour, des voix claires et fortes résonnent à travers champs, presque sous tous les oliviers, faisant entendre de douces et tendres complaintes, de gaies chansons ou de passionnants *terzini*.

Plus de la moitié de la population de Ste-Pietro se trouve actuellement à Casta pour la cueillette des olives. Les bergers se tiennent dans les environs et vendent leur lait à la laiterie Margutti qui fournit à une maison de Roquefort un produit des plus estimés et des plus appréciés.

Les touristes ou les voyageurs qui traversent cette contrée sont émerveillés de l'activité qui y règne maintenant. Hommes, femmes et enfants, tous sont à leur occupations et chacun fait son travail avec gaieté et entrain.

Cette fertile contrée offre un coup d'œil des plus splendides, car, placée sur un petit plateau en pente douce, à 10 kilomètres de Saint-Florent et à 45 de Santo-Pietro, sur la route d'Ile-Rousse, la vue s'étend sur le Nebbio, le versant occidental du Cap Corse, la région de Teti et celle des Agriate, ainsi que sur la vastemer où l'on distingue souvent par un temps clair les côtes du Génois et de Nice.

A cela, il faut ajouter une température douce et tempérée, ce qui rend le séjour de Casta aussi agréable qu'attrayant pendant les longs mois de l'hiver. La contrée est giboyeuse et les perdrix, les merles et les grives des Agriate sont renommés et très recherchés par les fins gourmet. C'est enfin, une des régions les plus riches, un de ces coins de terre privilégiés qui ne sont pas rares dans l'île de Beauté.

Ce qui pourtant met une ombre à ce riant tableau, c'est le nombre d'enfants des deux sexes que l'on voit occupés à la cueillette des olives. Sans compter les tout petits, ceux de 5 à 10 ans, qu'on voit flâner le long des routes et dont le travail ne peut être qu'insignifiant ou tout au plus de peu de rapport pour leurs familles. Ces pauvres enfants se voient sevrés du pain de l'esprit pour toute une année scolaire, car le hameau si important de Casta ne possède pas une école communale. Et pourtant, il y a une population sédentaire à Casta : elle compte plus de cinq cents élèves en âge scolaire. Pendant la récolte des olives, c'est-à-dire, un an sur deux, le nombre des élèves des deux sexes en âge scolaire est de 50 à 60. Ce que j'avance est bien au-dessous de la vérité et il est bien facile aux autorités compétentes de s'en assurer.

Les pères de famille réclament en vain depuis plus d'une dizaine d'années la création d'une école à Casta. Leurs réclamations n'ont pas encore trouvé d'écho jusqu'à présent.

Il ne sera pourtant pas dit, qu'au vingtième siècle, dans un département français, dans une commune qui a affirmé plusieurs fois, et même dans des moments difficiles, ses idées franchement républicaines, il ne sera pas dit que dans un hameau de cette commune, plus de 20 élèves au temps ordinaire, et plus de 60 pendant la récolte des olives seront privés du pain de l'esprit lequel est aussi nécessaire à l'homme que le pain du corps. C'est pourquoi nous voulons espérer que les autorités compétentes s'alarmeront à juste titre d'un tel état de choses et demanderont d'urgence et d'office la création de deux écoles ou au moins celle d'une école mixte à Casta.

Il est vrai qu'une institutrice libre y a ouvert une école, depuis une vingtaine d'années déjà. Cette dame institutrice d'école congrue tous ses meilleurs instants et elle prodigue tous ses soins avec n'importe quelle assistance et un zèle admirables à l'instruction et à l'éducation des jeunes enfants des familles un peu aisées. Car, il faut bien qu'elle vive, elle aussi, et malgré la modique rétribution qu'elle demande, beaucoup de gens sont encore forcés de garder leurs enfants dans l'ignorance, faute de moyens pour les envoyer à l'école payante.

Aussi, nous ne nous lasserons pas de le répéter : il est tout à fait inhumain, il n'est pas à l'honneur de la France républicaine que des enfants du peuple n'aient pas à leur portée une école où l'instruction puisse leur être donnée gratuitement.

La création d'une école à Casta, s'impose, et nous sommes convaincu que les autorités compétentes en reconnaîtront la légitime et extrême urgence.

Ce serait en même temps accomplir un acte de saine et humaine justice que d'appeler à la direction de cette nouvelle école la vaillante éducatrice qui lutte et souffre depuis tantôt vingt ans pour combattre l'ignorance dans cette contrée.

C'est le vœu de toute une population recommandable et dévouée.

J. P. DE CAMPINCHI.

Nous avons tenu à publier le troisième article que le *Gil Blas* consacre aux « Choses de Corse, » pour bien montrer à nos compatriotes les inconvénients que présentent certains récits passionnés faits à des étrangers, qui ne peuvent contrôler ce qu'ils entendent, et qui les publient dans leurs notes de voyage.

CORTE

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, privés de ressources

Pendant le mois de janvier échu, M. Calloc'h, sous-préfet de Corte, a présidé la commission cantonale d'assistance des cantons de Corte, Piedicorte di Gaggio, Omessa, Verzani et Venaco.

Au cours de ces réunions il a été prononcé 7 inscriptions et 37 radiations. Il a été en outre prononcé le rejet de 4 appels en inscriptions et le maintien de 11 assistés, dont la radiation était demandée.

La réunion cantonale de Piedicroce, qui était fixée au 28 janvier, n'a pu avoir lieu à cause du mauvais temps.

Elle a été renvoyée à une date ultérieure.

Bal de Bienfaisance

La Section de la Ligue de l'Enseignement de Corte, par suite de difficultés imprévues, se trouve dans la rigoureuse obligation de renvoyer au 3 mars prochain la date du bal de bienfaisance qu'elle avait organisé.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Les personnes charitables qui auront à cœur de prouver que le désastre qui atteint la France entière ne les laisse pas indifférentes, sont informées qu'une souscription est ouverte à la Banque de France pour venir en aide aux sinistrés.

Nul doute que nos concitoyens dont le cœur est si attaché à la grande Patrie, ne répondent à l'appel adressé à leur générosité.

Avis au Public

Par décision de M. le Ministre des Finances, MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux, Receveurs Particuliers des Finances et Percepteurs des Contributions Directes ont été autorisés à recevoir les souscriptions offertes en faveur des victimes des inondations.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 janvier 1910.

Les nouvelles moins inquiétantes des inondations provoquent une amélioration à peu près générale. Notre 3 0/0 se tient à 98.85. Fonds Etrangers calmes : Extérieure 66.42. Turc 95.55. Russe 1909 99 francs. Sociétés de Crédit fermes comme le Crédit Foncier à 819 ou en reprise comme le Crédit Lyonnais à 1.445. Le bilan de la Société Générale au 31 décembre 1909 fait ressortir au total des opérations sociales un nouvel accroissement de 18 millions. Les bénéfices nets du mois ont atteint 1.372.271 fr. 40 ce qui porte le profit total de l'année à 13.9 9.074,77 en augmentation de plus de 3.300.000 fr. sur 1908. Ces résultats obtenus font le plus grand honneur à la direction et au Conseil de la Société Générale.

Les souscriptions aux 50.000 obligations de 500 frs 3 0/0 du Crédit Foncier du Brésil sont reçues au prix de 477.50 : au Banco Espanol del Rio de la Plata, à la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris et à la Société Centrale des Banques de Province. Le Crédit Foncier du Brésil est une Société Française ayant pour objet principal toutes opérations hypothécaires au Brésil.

Reprise du Suez à 5.037. Les valeurs de traction sont dans leurs cours de la veille. Raffermissement des aurifères : Rio 1.966.

En Banque, les Mines de Morta sont en nouvelle avance à 75 frs.

L'obligation 5 0/0 or Port de Bahia est en bonne tenue à 475 ; celle de l'Uruguay East Coast Railway Cy progresse à 433.50.

Les Chemins Français se relèvent un peu.

VILLE DE BASTIA

COMITÉ CENTRAL DES FÊTES

Sous la présidence d'honneur de MM. le Gouverneur de la Corse ; le Premier Président ; le Sous-Préfet de Bastia ; le Maire de Bastia.

CARNAVAL DE 1910

PROGRAMME DES FÊTES

Samedi 5 février

A 8 heures du soir : Arrivée de S. M. Carnaval X dans sa bonne ville de Bastia. — Réception de gala avec le concours de la *Ligre Battiator*. — Retraite aux flambeaux. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

Mardi 8 février

Réjouissances populaires en l'honneur de S. M. Carnaval X. — A 2 heures, Bal d'enfants costumé. — Distribution de récompenses. — A 8 heures du soir : Concert sur le Boulevard. — Défilé de masques. — Grande bataille de confetti.

Samedi 12 février

GRAND VEGLIONE

dans la salle de spectacle du théâtre municipal
Concert. — Bal

Dimanche 13 février

Grande Cavalcade

en l'honneur de S. M. Carnaval X.
Visite de la Ville. — Défilé de masques. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

A 9 heures, Incinération de S. M. Carnavalesque.

Feu d'artifice

N. B. — Il est rappelé aux personnes de l'intérieur, voyageant par groupe de 10, qu'une réduction de 50 0/0 sur les billets d'aller et retour leur sera accordée sur le réseau des C. F. D. à condition d'en avoir fait la demande à la Direction ou à l'Inspecteur de section, cinq jours au moins à l'avance.

La Pompe Municipale

Lors de l'incendie de la rue Pino, qui a eu lieu il y a quelques jours, il fallut attendre près d'une heure et demie avant que la pompe de la Mairie fut installée. On avait dû aller chercher le fontainier pour ouvrir la prise d'eau et recruter le personnel nécessaire au transport de la pompe.

Ce qui fut encore plus fâcheux, c'est que lorsqu'on voulut faire fonctionner cette pompe, on s'aperçut que les tuyaux étaient crevés ! !

Grâce à une réparation provisoire la pompe municipale put enfin être mise en batterie.

Il nous semble que le service de la pompe de la Ville devrait être mieux organisé, la clef des prises d'eau pourrait être déposée au bureau de la police pour qu'elle fut toujours sous la main, et permettre l'ouverture rapide de la conduite d'eau.

Les hommes qui émargent au budget municipal avec le titre de pompiers de la ville devraient être chargés de l'entretien de la pompe et de son tuyautage.

On devrait même faire fonctionner cette pompe, à titre d'exercice, à des époques fixes et régulières, pour être certain qu'elle serait en bon état lorsqu'un incendie viendrait à éclater.

Bastia est une ville assez importante ; elle doit, en outre, compter avec le libeccio dont la violence constitue un danger terrible en cas d'incendie, et le service d'incendie devrait être organisé d'une façon plus sérieuse.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira ce soir à 4 heures.

Ordre du jour : Affaires diverses.

Arrestation

Le nommé X., qui avait été condamné par le Tribunal de simple police de Bastia, à deux jours de prison, pour violences légères, a été arrêté par notre police, et écroué à la maison d'arrêt.

Etat-Civil

NAISSANCES

Hernandès Léonora. — Alessandrini Marie. — Baldacci Albert.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1er février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9° à midi 12° + à 6 heures du soir + 11° Maxima + 12° Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 756 mm. à midi, 757 mm., 6 heures du soir, 757 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, Ouest.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Nouvelles judiciaires

M. Philippe Tonelli, attaché au ministère de la justice, ancien juge de paix des Andelys, a été appelé à la justice de paix de Fougères, dans l'Ille-et-Vilaine.

Nous félicitons bien sincèrement notre excellent confrère de cette nomination dans ce chef lieu d'arrondissement de 25.000 habitants dit « la Perle de la Bretagne », et nous ne doutons pas que là, comme dans l'Ecre, il ne s'attire les sympathies et la considération de ses chefs et des justiciables, par la droiture de son caractère et l'impartialité de ses décisions.

Postes et Télégraphes

M. Allegrini Pierre-Marie-Virgile inspecteur des postes et télégraphes à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, est promu au grade d'inspecteur principal.

M. Luciani, sergent au 96e, est nommé facteur des postes à Agde.

Octroi de Paris

Sont nommés commis ambulants à l'octroi de Paris, MM. de Berardi Antoine-Honoré-Dominique, maréchal des logis au 1er rég. d'artillerie coloniale ; Fiori Joseph, adjudant au 104e ; Peraldi Jean-André-Dominique, sergent surveillant à la prison militaire de Montpellier.

Nouvelles militaires

M. Cassarini, capitaine de réserve au rég. d'infanterie de Perpignan, professeur départemental d'agriculture, est nommé au grade d'adjoint à l'intendance dans la 16e région, réserve.

M. Istria, officier d'administration de 2e classe du cadre auxiliaire des bureaux de l'intendance dans la 17e région, est nommé au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Orsolani, officier d'administration de 3e classe du cadre auxiliaire des subsistances en Algérie, est nommé au grade d'officier d'administration de 2e classe.

Batue et... pas contente

Le sieur B... Laurent, âgé de 45 ans, sujet italien, exerce la lucrative profession de mendiant. On fait ce qu'on peut, direz-vous, mais les décimes que lui ont trouvant les bonnes âmes font tous connaissance avec le zinc du marchand de vin. Il est des gens qui ont le vin tendre d'autres bagnère, l..., lui, à l'alcool frapper et c'est sur sa femme qu'il détend ses nerfs.

Hier, notre Piémontais était dans un état à rendre jaloux Bacchus lui-même et, naturellement, il rossa son souffre-douleur — lire sa femme — avec d'autant plus d'entrain, qu'il avait ingurgité de nombreux canons à deux sous. Il alla même jusqu'à la menacer de son couteau.

Celle-ci, une fois par hasard, jugea qu'elle avait le droit de trouver la chose légèrement saumâtre et vint se plaindre à la police. L'ivrogne tape-fort fut enfermé au violon municipal où, tout à son aise, il put exercer ses poings contre la porte du local municipal généreusement mis à sa disposition.

Chute accidentelle

Le nommé M. S., descendait la Traverse au grand trot de 25 chevaux traînant un tramway.

A la même heure, telle une envolée d'oiseaux, des enfants sortaient de l'école.

Le jeune F., âgé de 8 ans, fut renversé et se fit de légères contusions aux mains.

Quant au cocher, après avoir rentré rapidement sa voiture à la remise, il s'empressa de se défiler vivement.

BÈGUES Ecrire à l'Institut des Bègues (subventionné) 142, Bd Longchamp, Marseille. Honoraire après guérison.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les grenouillements, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35, adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra
Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque
« MAISON GHILINI »

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Jean-Baptiste Carli et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Louis Cardi et leur fille ; Mme veuve Marie Lorenzini, née Molena, et ses enfants ; M. et Mme Vincent Cardi ; M. et Mme Dominique Cardi et leurs filles ; M. et Mme Raphaël Lanzi ; Mme veuve Toussainte Molena, née Manfredi, et ses enfants ; M. et Mme Guillaume Cagnazzoli et leurs enfants ;

Mme veuve Calisti, née Cardi, et ses enfants ; M. et Mme Antoine Cardi et leurs enfants ;

Les familles Lucchesi, Maestracci, Casanova, Bulbi, Filippi, Servetti, Moretti, Sanfiuti, Sisco, Citti, Gallo, Poggioli, Barbesi,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE TOUSSAINTE CARDI
Née MODENA

leur mère, belle-mère, sœur, grand'mère, belle-sœur, cousine-germaine et alliée, décédée à Bastia, le 1er février 1910, à l'âge de 78 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui mercredi, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Posta-Vecchia, 6.

La famille ne reçoit pas.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial au *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	31 janv. — 1er fév.
Rentes 3 0/0 amort.	98.72 — 98.57
3 0/0 ancien.	99.50 — 98.50

TABLEAU D'AVANCEMENT de la Magistrature

Paris, 1er février.

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de la magistrature :

MM.

Pierre de Casabianca, substitut au tribunal de la Seine.

Corbara, conseiller à Montpellier.

Marcaggi, conseiller à Aix.

Arrighi, avocat général à Aix.

Filippini, substitut à Toulon.

Giovanni, juge à Tiemcen.

Ordioni, juge à Chambéry.

Canavaggio, président du tribunal de Castel-Sarrazin

d'Otoli, président du tribunal de Milhau

Ghilini, juge à Corte.

Nivaggioli, juge à Corte.

Zocraelli, juge à Lure.

Giacometti, procureur de la République à Sartene.

Totti, procureur de la République à Villefranche.

Marini, juge suppléant à Calvi.

Marcaggi, juge suppléant à Grenoble.

Ricardi, juge suppléant à Evreux.

Calendini, juge de paix à Philippeville.

Favella, juge de paix à Bouffarick.

Sanviti, juge de paix à Condé-Smendou.

Les Elections Législatives en 1910

La candidature Carnot

Paris, 1er février.

On annonce que M. François Carnot posera sa candidature dans l'arrondissement d'Etampes

M. Amodru, député sortant républicain, étant résolu à ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

M. Henri Brisson sera combattu par les Socialistes

Le bruit court que M. Allard, député socialiste de l'arrondissement de Draguignan, poserait sa candidature dans la quatrième circonscription de Marseille, contre M. Henri Brisson, président de la Chambre.

M. Allard serait soutenu par le parti socialiste marseillais.

Conseil des Ministres

Paris, 1er février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les Inondations
Une grande Commission

Le Conseil s'est d'abord occupé de toutes les questions relatives aux inondations.

Le président du Conseil et le Ministre des Travaux publics entretiennent le Conseil des dispositions qui ont été arrêtées pour que les précautions les plus minutieuses et les plus rapides soient prises pour la vérification des maisons atteintes par l'inondation, au double point de vue de la sécurité et de l'hygiène.

Le Conseil désigne ensuite les membres qui doivent faire partie d'une grande Commission chargée de rechercher les causes des inondations, et les mesures à prendre pour empêcher le retour de tant de calamités.

La souscription nationale

Le Cabinet a décidé de verser une nouvelle somme de cinquante mille francs en faveur des sinistrés.

Le Président de la République a décidé de verser également une nouvelle somme de dix mille francs.

Affaires extérieures

M Pichon, ministre des Affaires étrangères, entretient le Conseil des questions extérieures, et notamment de l'incident greco-turc.

Régiment d'artillerie

Sur la proposition du Ministre de la Guerre, le Conseil décide que la ville de Fontainebleau deviendra le siège du troisième régiment d'artillerie à créer dans le cinquième corps d'armée

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

LE DÉSASTRE PARISIEN

La Seine décroît toujours

Communication Officielle

M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, a adressé aux Préfets et Sous-Préfets le télégramme suivant :

« La situation continue à s'améliorer ; la circulation a été rétablie dans presque tous les quartiers de Paris.

« La baisse de la Seine s'est accentuée dans de notables proportions. On escompte une décrue de 30 à 40 centimètres pour la journée. »

La Situation

Paris, 1er février.

La Seine a décru aujourd'hui de un mètre.

Plusieurs quartiers sont délivrés, mais ils se trouvent dans un état lamentable.

A mesure que les eaux se retirent, les ouvriers procèdent immédiatement à la désinfection du sol, afin de prévenir les épidémies.

Dans la Banlieue

La situation s'est également améliorée dans la banlieue ; les eaux ont baissé, il est vrai, mais on se trouve en présence d'un océan de boue, qui a succédé à un océan d'eau.

Le Dévouement de nos Marins et Soldats

Les Ministres de la Guerre et de la Marine ont déclaré qu'ils recevaient de partout les plus grands éloges sur la conduite admirable de nos soldats et marins.

La presse parisienne signale le dévouement sublime des marins envoyés de nos ports de guerre. Tous se multiplient pour porter secours aux sinistrés.

Plusieurs marins ont été obligés d'entrer à l'hôpital, à la suite de blessures ou de fatigues excessives.

Un matelot-claireur, venu de Toulon, a eu la jambe droite gelée ; il était resté pendant dix heures dans l'eau.

Un Député qui pèse 121 kilos

Un solide gabier, un brave breton, ayant transporté sur ses épaules un Q. M., qui ne pesait que *cent vingt-un kilos*, a eu un accident très grave qui nécessitera sa mise à la réforme.

***

Ces braves marins ne sont surveillés par aucun chef ; ils sont complètement isolés avec leurs canots. Ils travaillent, sous leur propre initiative, à travers Paris inondé, du matin au soir, les jambes nues, dans l'eau glaciale, toujours de bonne humeur, ignorant le matin où ils coucheront le soir, dormant et mangeant quand ils peuvent, n'ayant d'autre préoccupation que celle de porter secours aux sinistrés.

Aussi hier, à trois heures de l'après-midi, ces braves marins n'avaient pas encore trouvé le temps de déjeuner.

On les a vus, dans le quartier de Javel, effectuer cinq cents voyages dans la journée.

Seul, le marin français est capable d'un pareil dévouement.

Nos modestes fantassins, nos artilleurs et nos sapeurs du génie ont accompli également de très beaux actes de dévouement.

La Souscription Nationale

Le montant des souscriptions recueillies par le Syndicat de la Presse s'élève ce jour à deux millions cinq cent mille francs.

La Colonie française de Buenos-Aires a envoyé 50.000 francs.

La souscription ouverte, à Mansion-House, par le lord-maire de Londres atteint actuellement 375.000 francs.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Un petit nombre de députés assistent à la séance.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Travaux Publics

La discussion continue sur les Chemins de fer de l'Etat.

Plusieurs orateurs défilent à la tribune.

A une avalanche d'amendements, le Ministre des Travaux publics répond par une pluie de promesses

La séance est levée à 11 heures 15 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBIEF

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Les Chemins de fer de l'Etat

La discussion continue sur les chemins de fer de l'Etat.

Les députés étant plus nombreux, cette après-midi, un plus grand nombre d'orateurs défilent à la tribune.

MM. Dejeante, René Besnard, Lefas, Brindeau, Lhopiteau et Grousier participent à cette discussion qui occupe toute la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

A l'ouverture de la séance le Sénat adopte, sans débat, les projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Saint-Tropez, de Sucy-en-Brie et de La Seyne.

Pour les Victimes des Inondations

Le Sénat adopte, à l'unanimité, un projet de résolution exprimant l'espoir que le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour venir en aide aux victimes des inondations.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

ARTICLES 24 à 27

La discussion reprend sur l'article 24, qui est relatif au Rapport annuel sur les opérations effectuées en vertu de la loi.

Cet article est adopté.

L'article 25, qui concerne la composition de la commission supérieure des retraites, est également adopté.

Les articles 26 et 27, qui traitent de l'application de la loi, sont également adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

Tirages financiers

Ville de Paris 1905

Paris, 1er février.

L'obligation portant le numéro 121 057 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Les obligations portant les numéros 161.182 et 236 678 sont remboursables chacune à *vingt-cinq mille francs*.

TOULON

NOUVELLE AFFAIRE DE FAUSSE MONNAIE

Toulon, 1er février.

On vient de découvrir une nouvelle affaire de fausse monnaie.

Le matelot Jean A., du *Suffren*, serait très sérieusement compromis. Il a été surpris émettant de fausses pièces, et mis aussitôt en état d'arrestation.

Une enquête est ouverte.

ETAT CIVIL

Mariages

Reffalli Jean, marin, et Moschi Marie-Valentine, tous deux de Bastia.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif
THE BLAIZE PÈRE
DÉPURATIF LAXATIF PAR EXCELLENCE
Et sans les nausées.

A VENDRE

Une machine pour couper le tabac marchant à bras, contenant 10 kilos, marque Carton (Belgique).

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique
Reconstituante
PIPPERMINT
Cordial du Foyer, parfume l'haleine, assainit l'eau
PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur du Sport, Liqueur de Réception
GET Frères, Inventeurs. — Revel (H. G.)
Maison Fondée en 1788

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Bien exiger ce portrait, préservatif de la
Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

Etude
DE Me DON-LOUIS QUILICHINI
Avoué
près le Tribunal Civil de Sartène

Assistance judiciaire

Décision du 11 septembre 1907

D'un jugement rendu par défaut, au profit du sieur Parisi Albert, tailleur de pierres, demeurant à San Gavino di Carbini, contre la dame Fratticchi Rose, épouse Parisi Albert, par le Tribunal Civil de Sartène le douze juillet 1909, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Par ces motifs, le Tribunal donne défaut contre la défenderesse et pour le profit prononce le divorce entre Parisi Albert et la dame Fratticchi aux torts et griefs de la dite dame. Confie la garde de l'enfant commun, Elvire Parisi, au père.

Sartène, le 24 janvier 1910.
Don-Louis QUILICHINI.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président en date du 22 novembre 1909.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ordinaires. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Voyons en poinçon et au gris.

FERS A PLANCHER
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

OUVREZ L'ŒIL et le BON
La Fortune est pour le Riche, dit-on. MON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, et voici comment.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :
100 LOTS PANAMA
qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000,10.000
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple !
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER et recevoir en co-propriété du Syndicat Cial en Participation
la 100 NUMÉROS LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.
FORTUNE 5 RICHESSE
Limite servie au Tirage. Garantie absolue. Titres à la libre négociation des souscripteurs.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour murailles. Lampe Electrique très pratique.
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacie Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scarpitole, Cours Napoléon à Ajaccio.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-électricien du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti
Le Directeur général
J. B. Ottaviani
Ingénieur-Chimiste

CHEVEUX SAUVÉS par la Pâte et Pétrole Hahn

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
Le succès de l'admirable eau végétale ne saurait mieux être démontré que par la faveur de l'EAU PRÉCIEUSE mieux que tous les arguments.
« Monsieur. — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'un point à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Les douloureux effets que m'avait infligés un rasoir me faisaient souffrir le martyre. Les démangeaisons devenaient intolérables. Les boutons prenaient de l'extension. Bref, j'étais dans un état lamentable. Un ami me conseilla l'EAU PRÉCIEUSE. Dès les premières applications, je ressentis un soulagement immédiat. Les démangeaisons cessèrent, les boutons diminuèrent, et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri. »
Prosper QUESNEL, 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de visage, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRÉCIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, on trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRÉCIEUSE.
Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DUPESSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.
Ce sont les femmes atteintes de métrite
Celles-ci ont notamment pour souffrir au moment des règles qui causent insomnies et trop abondance. Les Pertes blanches et les hémorragies les ont épuisées. Elles ont été soignées aux mieux : ventouse, Grappes, Aigrettes, Vomissements, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont essayé des Lamaisons continues dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
qui fait circuler le sang, désengorge les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.
La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit rapidement, mais à la condition qu'elle soit employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour une injection avec l'Hygiénique des Dames (1 fr. le bidon).
Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les pertes blanches, les métrites, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies, 3 f. 50 le flacon, 6 fr. 40 les 2 fl. Franco contre mandat poste 4 fr. 50 adressé Pilules Soury, 20, rue de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements gratuits et discrets.)

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

HACHETTE & Cie 79, Bd Saint-Germain Paris
PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
5 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI de 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 34 — JEUDI 3 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 1re page, 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »

Union postale un an de plus en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Sifroi.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 47 m. — Coucher, 4 h. 44 s.
Dernier quart., le 4 — Nouv. Lune, le 9.
Fête de Demain : Saint André Corsini.

2 FÉVRIER

S. M. CARNAVAL X

Gentes dames, accortes damoiselles, bourgeois ventripotents, snobs opiomanes, gracieuses midinettes, nobles seigneurs, manants, militaires et bonnes d'enfants, esbaudissez vous !

Hilare et bon enfant S. M. Carnaval, dixième du nom, fera bientôt son entrée triomphale dans sa bonne ville de Bastia. Au son aigu des fifres, aux accents cuivrés des trompettes, au bruit assourdissant des buccins, tambours et timpanons, au milieu de l'enthousiasme sans cesse croissant de la population électrisée, Sa Majesté joyeuse, pré-sidera, pendant quelques jours, à la grande satisfaction de ses féaux sujets, aux destinées de notre chère cité.

Bastiais, mes frères, réjouissez-vous !

Que nos rues généralement silencieuses s'égayent de vos longues et serpentueuses farandoles. Sous notre beau soleil, qui, souhaitons-le, ne nous boudera pas, les défroques multicolores qui, pour un jour, auront remplacé vos vêtements de coupe anglaise, jetteront leur note harriolée pendant que vos joyeux lazzis fuseront à la barbe des badauds ahuris, médusés par votre esprit blagueur.

Pendant les quelques jours de son règne, Carnaval X assistera, du haut de son trône, à vos chorégraphiques et tumultueux ébats : son œil bienveillant autant que malicieux verra se nouer de tendres et éphémères intrigues sans que sa pudeur s'en offusque, car il n'ignore pas que son règne est celui de la gaieté, de la folie et des franches lippées.

Les seules contributions que ce roi débonnaire impose à ses sujets sont : la bonne humeur et le rire, mais il exige que ce soit sans finitos, tout en restant de bon a'oi.

Pas bien exigeant notre Souverain, et combien volontiers vous adhérerons à ses moindres désirs.

Mais on se lasse tout de même de la joie des ris et des danses. Repris par les exigences de la vie, les sujets de Carnaval X en arriveront, tout naturellement, à le négliger pour des choses plus graves. C est alors que, froissée, S. M. Carnavalesque fuira une ville qu'elle aura jugée inhospitalière. Alors pour se venger, ses sujets révoltés et rassais un instant par la folie des joies disparues avec le trop susceptible Souverain, le brûleront en effigie.

Heureusement, la dynastie carnavalesque, ne faisant pas de politique, n'est pas rancunière, et l'année prochaine son successeur viendra à nouveau présider, sans façon, nos joyeuses saturnales...

Gentes dames, accortes damoiselles, bourgeois ventripotents, snobs opiomanes, gracieuses midinettes, nobles seigneurs, manants, militaires et bonnes d'enfants, esbaudissez-vous !

JÉROME POGGI.

Propos d'actualité

L'Affichage Electoral

La loi empêche et punit la lacération des affiches, mais elle n'interdit nullement l'abus que l'on peut faire, en période électorale. Or, combien de fois n'a-t-on pas vu des colleurs facétieux, se suivre à quelques secondes d'intervalle, pour recouvrir, à tour de rôle, le mur d'un mur, des affiches à peine posées, où Dupont traitait Durand de cassarolle, par des affiches où Durand traitait Dupont de fourneau.

Si ce petit jeu n'avait d'autre caractère que d'amuser les badauds et de faire gagner les imprimeurs d'affiches, ce serait parfait ; mais il comporte un grave inconvénient, c'est de mettre le candidat peu fortuné à la merci du candidat riche. Il est évident que si un candidat demeure maître d'occuper pour son affichage tous les emplacements utiles sur les murs de sa circonscription, et de multiplier à l'infini ses propres placards en recouvrant systématiquement tous ceux de son adversaire avant qu'on ait pu les lire, la lutte devient inégale et l'opinion du suffrage universel peut être faussée.

On réclame avec raison, en ce moment, le vote de la loi, en, instance devant le Sénat, sur la liberté et la sincérité du vote. La liberté de l'affichage, ou tout au moins l'interdiction de l'abus que l'on en peut faire, a sa place marquée dans ce projet de loi, et il serait grandement à souhaiter qu'un article de ce genre y fût introduit — et voté avant les élections prochaines.

Rien ne serait plus simple, d'ailleurs, que de réglementer l'affichage électoral. Les bons emplacements, ceux qui se trouvent à proximité des bureaux de vote, seraient divisés en autant de cases qu'il y a de candidats ; chacun aurait ainsi largement la place d'exposer ses vues aux électeurs, sans nuire au droit identique que doit posséder son concurrent.

M. Georges Barry vient de déposer à la Chambre une proposition de loi dans ce sens, et il y ajoute que l'enlèvement, l'arrachage ou le recouvrage des placards serait puni d'une amende de 5 à 15 francs.

Le parlement s'honorerait en votant cette proposition qui aurait pour résultat certain d'augmenter les chances de loyauté dans la lutte électorale.

A. Capello.

UNE CONFÉRENCE DU MARQUIS DE MASSA

La Cour des Tuileries

Doues causeries sur la Société, les Lettres et les Arts à l'époque du second Empire sont offertes, cette année, à ses abonnés par la Société des Conférences. Au marquis de Massa, qui vit dans la société impériale une place brillante, est revenu le soin de faire, cet après midi même, la causerie d'ouverture.

Un auditoire très nombreux, où l'élément mondain domine, s'est assemblé dans la salle de la Société de Géographie pour entendre le marquis de Massa parler de « La Cour des Tuileries, » cette cour qu'il a vue de près, où il a joué un rôle, pour laquelle il a, sans compter, dépensé son esprit et sa bonne grâce.

Cette journée eut les débuts du marquis de Massa comme conférencier ; pour la première fois, il prend la parole en public, et il a soixante-dix-huit ans, qu'il porte, du reste, avec une jeunesse et une verdeur singulières. Mais il n'est point du tout gêné quoique débutant et les applaudissements de l'assistance lui prouvent que, dès son premier contact avec un auditoire, il a su trouver le succès.

***

Le marquis de Massa, qui était aux chasseurs d'Afrique lors de la proclamation de l'Empire, fait remarquer — et c'est par là qu'il commence — que ce n'est que quelques années plus tard que, devenu officier aux Guides, il fut présenté à l'empereur et à l'impératrice, et, à ce propos, il parle de ce corps d'élite, que son chef, le colonel Fleury, avait formé des représentants de l'aristocratie française, et rappelle ces noms : prince Joachim Murat, Rohan-Chabot, Navailles, Talleyrand-Périgord, Fitz-James, Villeneuve-Bargemon, Montesquiou-Fezensac, Comminges, Gallifet, Kérouartz, Santenac, Tocqueville, Chézelles, Saint-Pierre, etc., etc.

Fidèle aux opinions et aux amitiés de sa jeunesse, le marquis de Massa, tout en se défendant de vouloir faire de la politique, parle dans un sentiment de sympathie pour le régime impérial et pour l'empereur, qu'il ne cherche pas à dissimuler. Dès le début de sa conférence, il trace, avec une émotion visible, un portrait de Napoléon III qu'il termine ainsi :

« Il est certain que plus tard, dans l'histoire, la figure de Napoléon III apparaîtra avec cette auréole de bonté que les esprits impartiaux ne songent déjà plus à contester. Tous ceux qui ont approché, servi, aimé ce doux rêveur, savent que derrière son regard pensif s'agitait un constant souci : l'amélioration du sort de l'ouvrier et du soldat ; que, sous cette impassibilité apparente, vibrait une âme vraiment française, profondément sensible et généreuse. »

A titre d'exemple, le conférencier cite ces traits :

« Quand, au lendemain de Magenta, il parcourut le champ de bataille, qu'de nous n'a pas constaté l'impression douloureuse que lui causait la vue de nos nombreux blessés, maintenant pourtant leur souffrance pour l'acclamer au passage ? Rencontrant un groupe d'officiers prisonniers, il leur adressa la parole en allemand pour rendre, comme l'Astre, honneur au courage malheureux, et ordonna qu'ils fussent traités en frères d'armes plutôt qu'en ennemis.

« Le soir de Solferino, quand l'orage, en se dissipant, laissa voir l'armée autrichienne se retirant en colonnes profondes sous le feu aussitôt ouvert de nos batteries de la garde, on crut reconnaître, au milieu d'un groupe d'officiers, cherchant à lui frayer passage, l'empereur François-Joseph, resté un des derniers sur le champ de bataille. A ce moment, Napoléon III, arrivant au galop près des pièces et jugeant qu'aucun retour offensif n'était à craindre, ordonne aux canonniers de cesser le feu. »

***

La conférencier évoque le souvenir des principaux salons du second Empire ; le salon du prince Napoléon qui se donnait l'attitude d'en opposant et menait contre son cousin l'Empereur une campagne de frondé ; le salon de la princesse Mathilde, qui, elle, ne fai-ait point politique et s'entourait d'écrivains et d'artistes, salon qui fut un peu une succursale du ministère des beaux-arts ; le salon de la comtesse Walewska, femme d'un esprit supérieur, où l'on s'occupait plutôt de politique étrangère ; le salon de la duchesse de Morny, où l'élément artistique et littéraire avait largement accès, etc.

Dans ces deux derniers salons, il n'était pas rare que les sommités du monde officiel rencontrassent quelques dissidents appartenant aux autres partis, avec lesquels le monde impérial coquetait un peu dans le but de les rallier tôt ou tard au régime nouveau.

« C'était, dit le marquis de Massa, la tactique de Fleury, que pratiquaient Walewski et surtout Morny, peut-être plus souple et plus rusé encore.

» Walewski et Morny, tous deux membres du Conseil privé, et dont la naissance n'était un secret pour personne, avaient établi dans la société sous le règne du roi Louis Philippe : le premier, accueilli avec empressement chez M. et Mme Thiers ; le second, qui s'était distingué à la prise de Constantine, dans le monde orléaniste, où il avait été vite classé parmi les amis des princes.

» Depuis la proclamation de l'Empire auquel tous deux s'étaient, naturellement, ralliés, Walewski était toujours resté en excellentes relations avec l'auteur de l'*Histoire*

72. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XV

PAUVRE HÉLÈNE

Trop de solitude. L'enfant la suivrait, n'était capt vée par rien d'attrayant. Les jambes de la mignonne se raidissaient.

— C'est-il loin encore ? demanda-t-elle.

— Nous arrivons, répondit l'inconnu, qui mesurait de l'œil les fossés maçonnés qui entouraient la cour extérieure de l'hôtel des héraldies.

Elle regarda en arrière, en s'approchant de plus en plus du vide, prête à faire le coup. Un vieux médaillé, privé d'une jambe et d'un bras, tout en roulant sa petite voiture, avait les yeux sur elle de l'autre côté de la grille. Georgette lui dut sa vie en instant menacée. Par la rue Fabert, elles arrivèrent au quai d'Orsay. Joséphine marchait toujours de son pas alerte : Georgette parvenait exténuée. Elles passèrent le pont des invalides.

— Cette fois, pensa-t-elle, ça va être une vraie séparation, pour peu que nous continuions, nous allons nous trouver à l'endroit où... où...

Elle n'osait se dire « où je l'ai voulu ! » C'était cela pourtant. Elles arrivèrent dans cette partie de cours la Reine où les maraîchers et les bouchers étalent leurs marchandises à jours fixes. L'œil de Joséphine brilla. Elle lâcha doucement la main de l'enfant et se faufila dans la foule. La résistance lui apparaissait : il suffisait que l'attention de la petite se fixa sur un comptoir. Hélène ! elle n'attendit pas longtemps. Comment Georgette la perdit elle de vue dans ce dédale de sentiers battus par les acheteuses ? L'aventurière ne le sut pas, mais, dès qui celle-ci s'aperçut que la fillette ne marchait plus dans son ombre, un soupir de soulagement sortit de sa poitrine et hâtivement elle se dirigea vers le pont de l'Alma prendre un tramway qui la conduirait à ses affaires. Très lasse, mais toujours craintive, Georgette allait devant elle sans se douter de son immense solitude. Elle s'arrêta longuement devant un panier dans lequel un marchand exhibait de superbes anguilles vivantes.

— Je ne voudrais pas les toucher, dit la fillette elles me font peur, Joséphine, allons nous-en !

Elle étendit sa main pour trouver un refuge. Cette petite main tomba dans le vide ! L'enfant regarda autour d'elle. Joséphine n'était plus là

— Hélène !... Hélène !... appela la pauvre délaissée en fondant en larmes.

— Qu'est-ce que vous fait pl-urer, ma petite enfant ? demanda un individu qui se trouvait près d'elle.

— Allez me chercher Hélène, répondit Georgette en regardant de ses beaux yeux mouillés le brave homme.

— L'homme froissera.

— Dieu du ciel ! regardez-moi... de grâce ! Le bon Dieu aurait-il pitié de nous ?

Tremblant et ému, il avait pris la main de l'enfant qui se laissait faire et qu'il attirait à l'écart.

— Regardez-moi mon petit enfant... Je ne veux point vous faire de mal, ma petite demoiselle...

Dans sa défense, Georgette se réfugia dans les bras de celui qui s'était laissé pour la mieux voir. Ses larmes toujours coulaient, mais l'expression de son regard méfiant lui tomba une nouvelle fois sur l'homme qui, hésitant, n'osait plus parler dans la crainte d'une méprise horrible.

— Dieu du ciel ! mademoiselle Alice ! ne reconnaissez-vous donc pas votre Barthélemy ?... C'est bien vous !... Bien !...

Saisi, presque hébété, il prit l'enfant dans ses bras et se mit à courir.

— Barthélemy !... répéta Georgette, en le regardant.

— Oui, mademoiselle Alice, oui, ma mignonne... Venez vite... Votre maman et votre papa vous attendent.

— Papa ... Il est revenu de son voyage !

— De son voyage ? répéta le serviteur.

— Il faut aller chercher Hélène pour qu'elle vienne avec moi.

Barthélemy n'écoutait pas l'enfant. Il marchait aussi vite que ses jambes le lui permettaient. La joie de ses maîtres, il ne voyait que cela. Il regardait la pauvrette. Quel accouchement ! Puis il tournait la tête pour voir si personne ne le suivait. Qu'on vienne la prendre dans ses bras.

— Mais d'où venez-vous ? Vous êtes dans un état !... Mademoiselle Alice ! qui vous a conduite-là ?...

— Depuis que nous vous cherchons et que nous pleurons votre départ... Barthélemy, vous reconnaissez bien Barthélemy, n'est-ce pas.

Le brave serviteur était fou de joie. S'il raisonnait de temps en temps son pas, c'est que le contentement l'étouffait, c'est qu'il ne savait que dire, c'est qu'il n'osait pas embrasser la petite maîtresse, c'est que le saisissement lui coupait les jambes et qu'il ne pouvait en croire ses yeux. Le choc avait été si violent qu'il dut s'arrêter tout à fait et s'asseoir sur un banc pour se remettre. Puis il fondit en larmes, ne pouvant mieux faire.

— Pleurer ! ... dit l'enfant attristée.

— C'est de bonheur !... Je suis-que !... mademoiselle Alice !...

A pleins bras n'y tenant plus, il la couvrit de caresses comme s'il avait été la mère.

— Où est maman ? demanda Georgette.

— Chez nous !... elle nous attend !...

— N'avez-vous rapporté de belles choses ?

Rapporté de belles choses ? Barthélemy ne comprenait pas. Sans savoir ce qu'elle voulait dire, plus heureux de sa présence que de tout ce qui eut pu lui arriver, il répondit :

— Je crois bien : des tas de choses !

— Allons vite, alors, dit l'enfant.

Les larmes avaient soulagé le dévoué serviteur et ses pensées devenaient moins confuses. Il pensa au bonheur qu'il apportait dans la maison. Ce bonheur l'effraya. Ne devait il pas agir avec ménagement pour annoncer la nouvelle. Le retour de l'enfant ne devait-il pas être précédé doucement à la pauvre mère éplorée ? Comment prévenir son maître sans abandonner la petite ? Il pensa au gravier, son compagnon de voyage, et courut rue d'Agesseau. Le jeune homme se trouvait là dans la loge.

— Mon ami, lui dit Barthélemy sans prendre le temps d'une entrée en matières, courez rue de Penthièvre, demander mon maître ; mon maître seul... Comprenez-vous ?

— Oui.

— Ensuite, vous lui direz très lentement pour que le coup ne soit pas trop rude : Monsieur Barthélemy est heureux...

[*A. Suivre.*]

ve du Consulat et de l'Empire, à ce point que, pour être sûr d'obtenir une faveur du ministre d'Etat, c'était par M. Thiers qu'il fallait la lui faire demander.

« Quant à Morny, il s'honora en donnant sa démission pour ne pas contresigner le décret de confiscation des biens de la famille d'Orléans, et en obtint le ministère de l'intérieur à Persigny, l'instigateur de cet acte regrettable.

« Moins homme du monde, Persigny dans sa foi, qui du reste était sincère, était toujours enfin aux mesures autoritaires. Ayant pris ombrage des opinions royalistes affichées par la grande majorité des membres du Jockey-Club, il aurait même un instant résolu de former le cercle et de dissoudre la Société d'encouragement, si Morny, qui faisait partie du comité des courses, ne s'était interposé pour empêcher le gouvernement impérial de commettre cette gaffe. Aussi les réceptions, bals et dîners du ministère de l'intérieur étaient-ils plus exclusivement limités à la société bonapartiste. »

Le marquis de Massa donne de curieux détails sur le salon de Mme de Persigny, qui était la fille du général prince de la Moskowa (fils aîné du maréchal Ney) et passait pour être plutôt originale, non sans raison, puisque, élevée par une Anglaise, elle affectait avoir gardé l'accent anglais. Aussi, dans l'intimité, ne l'appelait-on que « lady Persington. »

Retenons cet aperçu d'un bal masqué qu'elle donna en 1861 et qui fit grand bruit à cause de la bizarrerie de certains costumes :

« Le comte Rayvald de Chouteil était en « mettié fainé, moitié bacchante, » le profil barbu d'un côté, rasé de l'autre, selon l'angle sous lequel on le regardait ; la princesse Louise Poniatowska était en délicieux « petit abbé Louis XV ; » ce non mari en « fauteuil Voltaire, » les bras garnis de clous dorés, ouverts pour offrir aux dames de se reposer entre eux.

» La surprise de la soirée fut causée par la dame métamorphosée en chatte qui intrigua tout le monde, même l'empereur, désireux de connaître sous un domino soulevé, par la connaissance parfaite qu'elle avait des secrets politiques ou amoureux de chacun. Quand son incognito fut dévoilé, les plus piqués au vif couraient qu'ils avaient eu affaire à la princesse Lise Troubetzkoï, sorte d'Egérie internationale, mais qui, en réalité, n'a jamais joué que le rôle de la mouche du coche. »

La conférencier rappelle encore les grands bals donnés à l'Hôtel de Ville par le baron Haussmann et qui étaient d'une magnificence féerique. Et à ce propos, il fait cette remarque, qu'il convient de ne pas passer sous silence, aujourd'hui que nous voyons les plus hauts personnages officiels préoccupés avant tout de réaliser, pour eux-mêmes, des économies : « Tout cela coûtait fort cher, mais l'empereur, pas plus que son oncle, n'admettait qu'on thésaurisât les gros traitements, et exigeait, comme lui, qu'ils fussent largement dépensés, afin que le commerce en profitât. »

Ce détail aussi mérite bien d'être souligné : « Sait-on que les sénateurs, pourvus d'un traitement de 30.000 francs, étaient tenus d'avoir une voiture ? »

Le marquis de Massa fait un tableau très jolimment brossé des séjours de la cour à Fontainebleau, en l'égayant d'anecdotes et de traits. J'ai noté cet amusant incident qui peut donner une idée du caractère d'entière simplicité de ces villégiatures impériales :

« L'attrait du séjour des souverains au palais de Fontainebleau consistait en de longues promenades en chars à-bancs dans la forêt. Tantôt l'impératrice improvisait un dîner en plein air dans les gorges d'Apremont, dont, intrépide marcheuse, elle gravissait les rochers avec une activité déconcertante pour les personnes de sa suite. Tantôt elle arrivait inopinément dans la vallée de la Solle qui servait de terrain de manœuvre à la brigade de cavalerie de la garde, suivie d'un goûter destiné aux officiers des deux régiments. Pendant le repas, elle leur en faisait elle-même les honneurs, et, pour les mettre plus à l'aise, demandait à l'un d'eux de chanter quelque chanson qui aurait un peu gauloise, mais pas trop. Un jour, on lui désigna M. de Bataille, des chasseurs, comme possédant un répertoire de ce genre. Mais l'officier se récusa vivement, alléguant que ce qu'il savait n'était pas fait pour être entendu de Sa Majesté.

— Eh bien ! dit-Elle, quand il y aura un mot un peu cru, vous le remplacerez par : *fortunio*...

— Mais, madame... c'est que...

— Quoi donc ? dites...

— C'est qu'il n'y aura presque que des *fortunio*.

La soirée : « à cheval » mit heureusement fin à son embarras.

Le conférencier parle ensuite du séjour de la cour à Compiègne où la vie était moins intime, mais où les lettres et les arts se mêlaient à l'aristocratie et à l'armée, et dont on peut dire qu'il fit la joie avec les spirituelles revues de fin d'année qu'il écrivit pour le petit théâtre du château. Mais, par une modestie que l'auditoire juge excessive, il passe sur la part qu'il prit au divertissement des hôtes des souverains.

Le marquis de Massa évoque enfin le souvenir des splendeurs de l'année de l'Exposition, qui eurent un éclat sans pareil mais qui ne devaient plus connaître de lendemain. Et, commençée sur un ton d'exquise légèreté, sa causerie, si charmante et si fine, s'achève sur une note de tristesse, au milieu d'une émotion que le conférencier ne dissimule pas. On l'applaudit fort.

ETIENNE CHARLES.

(La Liberté).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 février, à 2 h. 1/2

Walk over.	Romberg.
Gaviniette.	Roques.
Ma Reine.	Coste.
Coppelia.	Delibes.
Eventail-March.	Romberg.

Le Chef de Musique. LAUBUS.

VILLE DE BASTIA

COMITÉ CENTRAL DES FÊTES

Sous la présidence d'honneur de MM. le Gouverneur de la Corse ; le Premier Président ; le Sous-Préfet de Bastia ; le Maire de Bastia.

CARNAVAL DE 1910

PROGRAMME DES FÊTES

Samedi 5 février

A 8 heures du soir : Arrivée de S. M. Carnaval X dans sa bonne ville de Bastia. — Réception de gala avec le concours de la *Lyre Bastiaise*. — Retraite aux flambeaux. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

Mardi 8 février

Réjouissances populaires en l'honneur de S. M. Carnaval X. — A 2 heures, Bal d'enfants costumé — Distribution de récompenses. — A 8 heures du soir : Concert sur le Boulevard. — Défilé de masques. — Grande bataille de confetti.

Samedi 12 février

GRAND VEGLIONE

dans la salle de spectacle du théâtre municipal Concert. — Bal

Dimanche 13 février

Grande Cavalcade

en l'honneur de S. M. Carnaval X.

Veille de la Ville. — Défilé de masques. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

A 9 heures, Incinération de S. M. Carnavalesque. — Feu d'Artifice.

N. B. — Il est rappelé aux personnes de l'intérieur, voyageant par groupe de 10, qu'une réduction de 50 0/0 sur les billets d'aller et retour leur sera accordée sur le réseau des C. F. D. à condition d'en avoir fait la demande à la Direction ou à l'Inspecteur de section, cinq jours au moins à l'avance.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 janvier 1910.

Les nouvelles alarmantes des inondations provoquent dans tous les compartiments un profond mouvement de réaction. Notre Rente fléchit à 98.57. Baisse de tous les Fonds Etrangers : Russe 1909, 98.70, Serbe 86.30, Turc 95.24. Les Etablissements de Crédit suivent la tendance générale, mais dans des limites restreintes.

La souscription aux obligations du Crédit Foncier du Brésil a obtenu un plein succès. Elle a été couverte plus de sept fois et les titres font prime de 1 fr. à 1.50 sur le marché.

La Rente Foncière se traite à 650.

Les valeurs de transports ont été naturellement très agitées. Le Métropolitain baisse à 57 contre 596, le Nord Sud à 490 contre 516. Faiblesse des charbonnages Russes et des titres supérieurs.

En Banque, à la suite de la démission d'un administrateur est de nouveau fermé à 14.350. Accentuation de la reprise de la Société Française de Mines de Fer à 129.

La Mitrailleuse se tient aux environs de 24 fr. La culture des cotons paraît devoir donner d'excellents résultats sur une bonne partie des territoires de la Compagnie.

Nos Chemins de fer reprodent leur avance de la veille

Cour d'Assises

Liste des Jurés

devant faire le service pendant la session du 1er trimestre 1910.

JURÉS TITULAIRES

Persidi Dédins adj. municipal, Corrosa. Giocanti Philippe, maire, Torgia-Cardo. Scotto Jacques, entrepreneur, Bonifacio. Mouferini P., emp. chem vic., Ajaccio. Paoli Dominique, maire, Altiani. Pagacci B., tailleur de pierres, Vico. Perfetti Eugène, propriétaire, Sollacaro. Pelizza Antoine pharmacien, Corte. Casalta A.-P.-V., propriétaire, Bastia. Castellani J.-L., ouv. agricole, Cresco. Romanetti J., adj. en ret., Calcatoggio. Pasqualini A.-P., prop., Javignano. Mattei Mathieu, prop., Vescovato. Olivieri Adorno. Primelli-di-Fiumorbo. de Sazzoni Camille, prop., Cervione. Carlotti Régulus, retraité, Casanova. Pocai François, maire, Ventiseri. Bonardi Bonaventure, prop., Levie. Casta J.-B., patron cordonnier, Bastia. Paoli A.-M., p., Pranelli-di-Fiumorbo. Mattei M., retraité, Valle di Rostino. Ciancioni Don Pierre, retraité, Zalana. Pizzica H., maître cordonnier, Zicavo. Chiavacci J., ouvrier coiffeur, Bastia. Lucchini J., adj au retraite, Ajaccio. Pietri Samuel, avoué, Sartene. Leca, patron menuisier, Marignana. Orsatelli A.-A., maire, Favalello. Mantei P.-F., patron menuisier, Corte. Lovichi P., coul. p. et c., Portovecchio. OlivaMat., ouvrier cordonnier, Bastia. Rinuccini Mathieu, notaire, Oletta. Mundeli François-Marie, retraité, Ocana. Manstracci, ouvrier pâtissier, Castiglione. Mascarini, employé de mairie, Bastia.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Petrolacci D.-A., clerc de notaire,‖ Monti Pierre-Paul, officier de réserve, Ghilioni André, commerçant, Marchi Ours-Philippe, capitaine en retraite, tous de Bastia.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Bulletin d'inspection
du conseiller de semaine

La généreuse population de notre ville s'intéressant de plus en plus à la Société, il est de notre devoir de faire connaître le mouvement de semaine ayant donné aux assistants l'occasion de se dévouer avec le zèle et l'abnégation qu'on leur connaît, du 24 au 30 inclusivement.

Malades transportés. . . . 1
Blessés transportés. . . . 6

Ont été portés à l'ordre du jour les assistants qui, dans la journée du 26 notamment, ont eu cinq services assez pénibles, savoir : Casanova Italo, Batteoli Michel, Magurno.

Il en a été de même des assistants Casanova, Lelli et Duvalle, qui se sont rendus à Figarella avec la grande voiture.

Au point de vue hygiénique, le local au rez-de-chaussée a été blanchi et nettoyé à fond, avec le souci constant du Conseil d'administration qui tient à ce que les étrangers venant assez souvent visiter l'Assistance Publique, se retirent enchantés, ce qu'ils ont eu lieu de constater en opposant sur le registre des autographes, leurs signatures élogieuses.

Le Conseil d'administration adresse ses sincères remerciements à Mme la Comtesse de Béarn, pour avoir bien voulu offrir un cerset appareil, qu'on utilisera volontiers si l'occasion se présente pour les petits malades atteints de faiblesse dorsale.

Il doit également à la générosité d'un de ses conseillers, le sculpteur Brunelli, un cadre-tableau, véritable chef-d'œuvre que l'on pourra admirer dans la salle du matériel et des assemblées générales, de même que le Diplôme merveilleux décerné à notre Société par les Sociétés réunies d'Assistance et de Bienfaisance de Pise.

Des secours ont été distribués au cours de cette semaine si laborieuse.

La caisse des assistants a reçu de la part du distingué Président du Comité des Fêtes, un philanthrope accompli, une somme de 30 fr. ; on n'a pas oublié non plus la caisse des participants, qui a reçu 50 fr. Deux fois merci, au nom du Conseil d'administration.

Une belle manœuvre, qui sera photographiée dimanche à 1 heure, clôturera la dernière semaine du mois.

Les photographies seront adressées à M. J. Blair à Paris, les désirant pour consacrer un numéro spécial du *Journal* en faveur de l'Assistance Publique, suivant la promesse qu'il nous fit lors de son court et mémorable passage dans notre ville.

Le Conseiller de Semaine,
J. SIMON.

Commission des Prisons

Séance du samedi 5 février

Ordre du jour :

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des détenus.
II. — Communications diverses.
III. — Visite de la prison.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

NOCARIO. — Les électeurs de la Commune de Nocario sont convoqués pour le dimanche 20 février à l'effet d'élire un membre du conseil municipal, en remplacement de M. Battisti Paul-Baptiste, dont l'élection qui a été annulée par le conseil de préfecture n'a fait l'objet d'aucun pourvoi en conseil d'Etat.

BORGO. — Hier, la population de Borgo, à laquelle étaient venus se joindre plusieurs habitants de Vignale, Lucciana et Bastia rendait les derniers devoirs à M. Augustin Casanova, décédé à l'âge de 77 ans.

Ce vieux serviteur, sur la poitrine duquel brillait la médaille militaire, était entouré de l'estime de tous. Ses manières franches, un caractère droit rendaient son commerce très agréable. Des longues années passées sous les drapeaux, il avait rapporté et conservé ces habitudes d'ordre et cette scrupuleuse exactitude dans tous ses actes qui lui faisaient le plus grand honneur.

Il vivait heureux des soins que lui prodiguait sa chère compagne et de la satisfaction de voir ses fils occuper des situations honorables. Hélas, ses deux aînés, retenus à Paris par leurs fonctions, n'ont pu se trouver autour de sa couche pour recevoir son dernier soupir, et M. Casanova, le sympathique fondé de pouvoirs à la perception de Bastia, a pu seul conduire le deuil à la tête de ses parents. Le service religieux a été présidé par M. le Curé de Borgo.

Nous présentons à Mme veuve Casanova, à MM. Casanova et à la famille Cavaldini, notre part de sincères condoléances.

SAINT FLORENT. — La médaille d'honneur des douanes a été décernée au brigadier Pernici Dominique-Antoine, à Saint-Florent.

SANTO PIETRO DI TENDA. — Nous avions annoncé la démission du maire J. J. Lanciardi qui venait d'être nommé juge de paix à Brando.

Cette démission ayant été acceptée par M. le Préfet en date du 20 janvier dernier, l'adjoint municipal M. Pinnelli a été chargé d'assurer le service jusqu'à la nomination du nouveau maire. — X.

CORTE. — M. Berut, sergent à la section des télégraphistes militaires coloniaux, est nommé facteur des télégraphes à Corte.

PINO. — Sont attribués à la commune de Pino à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Pino et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous réserve de l'exception ci-dessous spécifiée, et en outre, sous la double condition, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges incombenant par la liste publiée au Journal officiel du 2 mai 1909.

Est excepté de la présente attribution le bien ci-après désigné : une rente sur l'Etat de 400 francs, qui a fait retour à l'Etat.

ASSOCIATION
DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

fondée en 1858 par le baron Taylor
Siège social : 14, rue Jean-Jacques Rousseau
(or arrondissement, à Paris

Dans l'intérêt de l'Association, les sociétaires du groupe bastiais sont priés de faire parvenir la cotisation annuelle de 1910 ou les à comptes du rachat de cotisations, soit au siège social, soit à Messieurs les Délégués de Bastia :

M. Casanova, professeur au Lycée, et M. Lepidi, Directeur d'école, rue de l'Opéra.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nécrologie

Une bien triste nouvelle s'est répandue hier dans notre ville, M. Xavier Franceschini, conseiller municipal, membre de la chambre de Commerce, venait de perdre sa femme à peine âgée de 30 ans.

Malade depuis longtemps, minée par une de ces maladies qui pardonnent rarement, si les soins assidus de la science et de son mari qui l'adorait n'ont pu retarder davantage le fatal dénouement.

Douce, bonne, affectueuse, Mme Franceschini savait s'acquérir la sympathie de tous ceux qui l'approchaient et dans notre ville où, pauvres et riches la connaissaient, l'aimaient, il n'y a personne qui ne voudra pleurer sur le cercueil de cette jeune femme qui va se fermer si prématurément.

A son mari inconsolable, à sa famille, à M. Pugliesi Conti, maire de notre ville, son cousin, nous présentons en cette douloureuse circonstance nos sincères compliments de condoléances.

Tentative de meurtre

A la suite d'une discussion, lundi, à Propriano, à 9 heures du soir, le nommé Colacciani Jean-Simon, 40 ans, a tiré un coup de pistolet sur le nommé Ettori Jean-Simon, 29 ans.

La victime a été atteinte à quelques centimètres au-dessous de la clavicule gauche. La blessure n'est pas mortelle.

Le meurtrier a pris la fuite. Il est activement recherché.

Nos hôtes

Sont arrivés à Ajaccio :

MM. le comte et Mme la comtesse de Oyenhausen, Oscar Meyer, docteur John Leddell.

Etat-Civil

NAISSANCES

Tavera Baptistine.

CORTE

Bal de Bienfaisance

La Section de la Ligue de l'Enseignement de Corte, par suite de difficultés imprévues, se trouve dans la rigoureuse obligation de renvoyer au 3 mars prochain la date du bal de bienfaisance qu'elle avait organisé.

COURAGE ET SANG-FROID

Samedi dernier, les nombreux promeneurs qui se trouvaient sur la route de Saint-Florent, entendirent subitement le galop furieux d'un cheval qui venait sur eux ; en un clin d'œil ce fut, dans une minute d'affolement, une bousculade inouïe ; le cheval qui venait de renverser son cavalier galopait, hondissait, ruait en tous sens.

A Ayant seul gardé son sang-froid au milieu de l'affolement général, M. François Franceschi, retraité de la marine, hôtelier, rue Miot, s'avança tranquillement vers l'animal emballé et d'un coup de chapeau à la hauteur des yeux l'arrêta net. Un moment après, une voiture d'enfants avec deux garçonnets et une fillette débouchait au tournant et un épouvantable malheur avait été évité.

Nos meilleures félicitations à M. Franceschi qui n'en est pas d'ailleurs à son coup d'essai, ayant, à trois reprises différentes, sauvé un homme en mer dans les circonstances les plus périlleuses. Des médailles de sauvetage ont été accordées à d'autres qui, certes, ont moins fait, mais qui, moins modestes, ont su faire valoir leur conduite aux yeux de ceux qui distribuent les récompenses honorifiques.

SOCIETES A SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les agents syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 heures, Bourse du travail, place Calotta.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 6. à midi 12 + 4.0 heures du soir + 9.5 Maxima + 12.5 Minima + 7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 759 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, découvert, l'après-midi, Quelques nuages.

Le temps

D'après un de nos confrères du Midi, les premiers jours de février seraient marqués par de grands vents, avec neiges ou pluies ; refroidissement le 2 et le 4, le 5 nouvelles neiges ou pluies.

Obsèques

A une heure du relevée on procédait à la levée du corps de Mme veuve Toussainte Cardi née Molleni, décédée subitement dans sa soixante-dix-huitième année.

Cette excellente vieille supportait bien le poids des années et rien ne faisait présager sa disparition aussi soudaine. Lorsque la nouvelle s'en est répandue dans le quartier du marché, on avait peine à y croire, tant elle paralysait invraisemblable.

Le cortège s'est dirigé vers l'église Saint Jean, où a été donnée l'absoute. Les fils, petit-fils et autres parents de la défunte, qui conduisaient le deuil, ont reçu les marques de sympathie des nombreux amis qui les entouraient et qui ont pris part à leur cruelle douleur.

Nous présentons à MM. Cardi, aux familles Molenc, Lorenzini, Lanats et Cagnazzoli toutes nos condoléances.

Jeu de bataillon

De tous temps nos gamins bastiais ont eu le tempérament combatif. L'heure de la sortie des classes devenait pour eux la fin immédiate de la bonne camaraderie scolaire et les métamorphosait soudain en frères ennemis.

Ennue par les nombreuses constatations d'yeux pochés, de nez écrasés, d'oreilles mi-arrachées, voire de pattes cassées, et de crânes endommagés par des cailloux lancés d'une main sûre, la police avait pris à l'égard de ces jeunes guerriers des mesures coercitives et le jeu dit de bataillon avait cessé.

Hélas ! rien ne dure et la bosse de la combativité semble pousser plus que jamais sur le front de nos jeunes écoliers. Matin et soir, derrière l'hôpital civil, ils se rendent par groupes, sur le terrain vague que Mlle Pouzevera a fait soustraire pour servir de cour de récréation à ses pensionnaires, et livrent de véritables batailles à d'autres groupes qui prennent position sur la place du théâtre.

La police ferait bien de faire un tour de ce côté aux heures de sortie des écoles, car non seulement les belligérants peuvent se blesser entre eux, mais encore les passants risquent d'attraper une pierre qui ne leur est pas destinée.

Avis

Un magasin avec piles à huile, au premier étage, une pièce servant de dépense et une petite cave, sis dans la maison dite de Numa Costa place Paoli, Ile-Rousse. Plus, un jardinet et cinq magasins attenants, dont un avec un étage servant de fenil, sont en vente à l'amiable. S'adresser à M. Numa Costa, Place Paoli, à Ile-Rousse.

ETAT CIVIL

Naissances.

Conseil Louise-Anne-Philippine.

Décès.

Calloni Catherine, mariée, 34 ans, de Ste-Lucie de Mercurio.
Calloni Caroline, 8 jours, de Bastia.
Filippi Marie, 8 jours, de Bastia.

Nouvelles Religieuses

A SAINT-JEAN. — L'exposition solennelle des Quarante Heures aura lieu, à Saint-Jean, vendredi, samedi et dimanche.

Vendredi, grand'messe à 6 heures suivie de l'exposition. Le soir, à 7 heures, chant des complies, sermon, salut.

Samedi, messe suivie de l'exposition à 6 heures, sermon, salut.

Dimanche, à 6 heures, messe suivie de l'exposition. Vêpres à 4 heures, sermon, salut.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	ter fév.	2 fév.
Toutes de 3 0/0 anciens	98.57	98.75
3 0/0 amortis.	99 50	98.60
		10 comp-t.

Le Gouverneur Général de l'Indo-Chine à Paris

Paris, 2 février.

M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, vient d'arriver à Paris, en compagnie de M. Challemel, son secrétaire particulier, et de M. le capitaine Fierot, son officier d'ordonnance.

M. Klobukowski a rendu visite, cette après midi, à M. Briand, président du conseil et au ministre des Colonies.

CHUTE DE CHEVAL

Le général Sabatié grièvement blessé

Paris, 2 février.

Le général Sabatié, commandant la 30e division d'infanterie, à Avignon, a fait une chute de cheval, qui pourrait avoir des suites graves.

Les médecins, qui se sont empressés de lui prodiguer tous leurs soins, ont constaté que cet officier général porte de nombreuses blessures à la tête et que la clavicule droite est fracturée.

LE DÉSASTRE PARISIEN

La Seine décroît toujours

Communication Officielle

M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, a adressé aux Préfets et Sous-Préfets le télégramme suivant :

« La baisse de la Seine continue, et peut-être évaluée au total à 4 mètres.

» La circulation a repris dans Paris, d'une façon à peu près générale.

» On prévoit pour demain une baisse d'une trentaine de centimètres.

» La baisse continue sur l'Yonne et la Marne. »

La Situation

Paris, 2 février.

Progressivement, Paris reprend sa physionomie normale.

Lentement, les eaux se retirent, mais elles laissent derrière elles toutes sortes de désastres.

Les rues sont rendues progressivement à la circulation ; les lignes de transports sont rétablies.

En résumé, Paris redevient Paris, et la vie serait aujourd'hui normale si, malheureusement, il ne restait des usines immobilisées, des industries paralysées, des commerces atteints dans toute leur vitalité.

A l'heure actuelle, plus de trois cent mille ouvriers et employés sont réduits au chômage.

Les épidémies

M. Mirman, directeur de l'hygiène au ministère de l'Intérieur, a déclaré que toutes les précautions, que toutes les mesures d'hygiène ont été prises pour éviter des épidémies. Il n'y a donc rien à craindre à ce sujet.

M. le le docteur Chantemesse, professeur à l'Académie de médecine, a fait des déclarations identiques. Toute crainte d'épidémie doit donc être écartée.

Mesures à prendre

Le ministre des Travaux publics a déclaré que personne ne peut garantir la Capitale de la France contre le retour de pareilles catastrophes.

Cependant, M. Millerand a ajouté : « Nous saurons rendre incompatibles les ouvrages fortifiés de Paris, ainsi que les principales voies de la capitale.

» Nous saurons bien mettre à l'abri des inondations nos réseaux, nos égouts, l'eau, l'électricité et le gaz.

» En un mot, le Gouvernement aura profiter de la dure leçon que vient de lui donner cette terrible catastrophe. »

La Souscription Nationale

L'empereur d'Allemagne a envoyé 25 000 francs.

La souscription ouverte par le lord-maire de Londres, à Mansion-House, atteignait hier la somme de 600 000 francs.

Le Conseil municipal de Milan a envoyé 20 000 francs au Syndicat de la Presse parisienne.

Le Conseil de la Caisse générale d'Georges a voté la somme de 100 000 francs en faveur des sinistrés.

La souscription de la Colonie française de Rio-Janeiro atteint la somme de 60.000 francs.

Le baron de Rothschild, de Vienne, a envoyé 20 000 francs.

E. Meyer, l'envoyé extraordinaire du Sultan de Maroc, a transmis au Syndicat de la Presse parisienne la somme de 1.000 francs pour les inondés.

M. Ernest Cassel a versé 100.000 francs.

La ville de Biarritz a envoyé 10.000 francs.

La première liste de souscription des journaux quotidien de Marseille s'élève à 38.000 francs.

Le Dévouement de nos Soldats

Afin de récompenser le zèle et le dévouement des troupes de province, venues à Paris pour porter secours aux inondés, le général Brun, ministre de la Guerre, a décidé de leur accorder, à la fin de cette terrible crise, une prolongation de séjour de huit jours, à Paris, avec repos complet.

LA MORT du caporal Tripier

Le ministre de la Guerre a fait parvenir un premier secours de cinq cents francs à la mère du caporal Tripier, du 7e régiment du génie, qui s'est noyé en portant secours.

La ville de Paris fera à cette noble victime du devoir des obsèques solennelles.

CHERBOURG

Avaries à un Sous-Marin

Cherbourg, 2 février.

De sérieuses avaries, occasionnées par des voies d'eau, ayant été constatées à bord du sous-marin *Naïade*, ce submersible a dû entrer au bassin pour y subir les réparations nécessaires.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La salle, qui est glaciale et obscure, est plus vide que jamais.

Vingt-huit députés exactement assistent à cette séance.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Travaux Publics

Conventions et garanties d'intérêt

La Chambre aborde la discussion des Conventions et garanties d'intérêt.

M. Argelès, rapporteur, développe les conclusions de son rapport, puis MM. Bouzat, Schmidt et Germain Periac défilent à la tribune.

M. Millerand, ministre des Travaux publics, répond ensuite aux orateurs.

Le ministre ne manque pas de faire bien des promesses ; il promet un certain nombre de tronçons de chemins de fer ; il promet même d'améliorer la situation des employés des chemins de fer.

Aussi le budget des conventions et garanties d'intérêt est il adopté sans aucune modification.

Les transports des vins

M. Emmanuel Brousse, député des Pyrénées Orientales, soutient ensuite son projet de résolution relatif aux transports des vins.

Ce projet est adopté.

La séance est ensuite levée.

A midi, les vingt-huit courageux Q. M. vont déjeuner, traversant la place sur des ponts de fortune, autour desquels les camelots débitent des cartes postales représentant les inondations de Paris.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

Ministère des Postes et Télégraphes

La Chambre commence la discussion générale du budget du Ministère des Postes et Télégraphes.

M. Charles Dumont rapporteur de ce budget, fournit des explications complémentaires.

M. Peronnet

M. Charles Perronnet, député radical socialiste de l'Allier, expose longuement les doléances des facteurs, dont la situation est digne d'intérêt.

M. Millerand

promet de faire tout ce qui dépendra de lui pour améliorer le sort de la grande famille postale, si intéressante à tous les points de vue.

M. Raiberti

député des Alpes-Maritimes, insiste pour que tous les agents et sous-agents bénéficient du repos hebdomadaire.

Le Ministre

s'empresse de répondre que cette question le préoccupe depuis quelque temps, et que satisfaction ne tardera pas à être donnée aux agents et sous-agents des postes et télégraphes.

(La séance est ensuite levée) et renvoyée à demain.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot.
de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX HOMOGÈNES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
DIM. PLOMB. en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et la mise d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, *rue Napoléon*

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le Quinquina Vichy Lardy et Lardy Y

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Pâtures gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyons un peu vos prix et on gain.

FERS A PLANCHER I
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

OUVREZ L'ŒIL et le BON
La Fortune est pour le Riche, dit-on? NON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, si vous comment.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :
100 LOTS PANAMA
qui distribuent en moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000 à 10.000
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple!
Pour participer au et recevoir en co-propriété du prochain Tirage du 15 FÉVRIER Syndicat Cie en Participation
les 100 Numéros LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de Banque Mobilière de Crédit, vous les ferez parvenir franco 5 francs à M. le Directeur de la 5, rue de Chantilly, Paris, qui par retour du courrier.
FORTUNE RICHESSE

LE Guide 1.45 DES Convenances
par LISELOTTE
LE GUIDE DES CONVENANCES

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé 600 pétrin livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille
Lampe Electrique très pratique
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Imprimerie A. Ceccaldi
Jean Cimi, ex-sevrier de Ce
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Toute de sous, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et ga r ntl

Le Directeur-gérant
J. B. Ollagnier.
Imp. Ollagnier.

Buissonnier possède
5 ARES DE TERRE
à intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX | de la
Des PRODUITS | Campagne
Des PLAISIRS
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un Spécimen : 6 fr. 25

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
sans interruption
2.500 ŒUFS
par an pour 12 poules
NOTICE gratis e franco
LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour teindre seuls ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes

Demandez dans tous les Cafés: La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

DEMANDE MALADES
Guérison rapide et sans danger, sans exposition, à domicile, de toutes les MALADIES NERVEUSES, MENTALES, ALCOOLIQUES, MORALES, SEXUELLES, HABITUELLES, électricité, médication, etc., par le Docteur MOUCHON, médecin spécialiste, 3, rue Caumartin, PARIS. — Consultations gratuites de 1 à 3 heures. — Ouvert les Dimanches et Fêtes. — Téléphone 102-31. — Succursale à Nice, 2, rue Gioffredo, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, de 1 à 3 heures.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 35
VENDREDI 4 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les MANUSCRITS sont payables d'AVANCE et remis aux Bureaux du Journal.
Petite réserve, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 30 fr. | 6 fr. | 1 fr.
Autres Départ. 22 » | 12 » | 6 »
Union postale un AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés

00069
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint André Corsini.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 4 h. 46 s.
Dernier quart., le 1 — Nouv. Lune, le 9.
Fête de Demain : Sainte Agathe

3 FÉVRIER

LA LEÇON DU DÉSASTRE

La catastrophe est conjurée, Paris et la France entière vont maintenant se mettre à l'œuvre et s'appliquer de leur mieux à réparer les maux causés par les inondations.

Nous sommes ainsi faits, en France, que les malheurs nous trouvent pleins de courage et de virile énergie. Bien loin de nous abattre, ils nous fouettent et font naître en nous les plus mâles résolutions. Et puis, une fois la crise passée, le danger momentanément écarté, adieu les beaux projets pour l'avenir ; autant en emporte le vent, si l'on se trouve, à la prochaine occasion, aussi désarmé que précédemment.

Que de fois, pourtant, la France a souffert cruellement des ravages de l'inondation ! En 1875, en 1907, la Garonne et ses affluents ont détruit des villages entiers et causé des centaines de millions de pertes. Tour à tour, en 1856, en 1866, en 1880, en 1896, la Loire, la Saône, le Rhône ont semé les ruines sur leur passage. La Seine, enfin, n'en est pas à son coup d'essai : en 1658, elle atteignit 9 mètres 80, en 1876, 7 mètres 30, en 1802, 6 mètres 85.

Au lendemain de chacune de ces dates fatidiques, surgirent maints projets, vite oubliés, hélas ! Les travaux de défense des rives auraient coûté trop cher, a-t-on dit. Mais combien sont plus onéreuses encore les ruines accumulées, les irréparables dommages qu'il faut subir à chaque crue, et qui sont, pour plus tard, comme une menace constamment suspendue sur nos têtes.

Si seulement on avait consacré à des travaux de défense durables et profitables, la moitié des sommes qui, à chaque désastre, sont distribuées en secours, soit par les pouvoirs publics, soit par la bienfaisance privée, peut-être n'aurions-nous pas eu, aujourd'hui, à déplorer de pareils malheurs.

Que fallait-il donc faire ? Ah ! c'eût été plus simple qu'on ne l'imagine. Les remèdes aux calamités hydrométriques sont étudiés et connus depuis longtemps : il ne reste qu'à les mettre partout en pratique.

D'abord, des curages, des fascardements, des approfondissements du lit des rivières, en même temps qu'ils faciliteraient la navigation, amélioreraient l'écoulement des eaux.

Signalons, notamment, en ce qui concerne la Seine, un projet de canaux reliant les sinuosités de cette rivière en aval et en amont de Paris. Un bref de dérivation dans ces canaux eut certainement allégé la crue entre les quais de la capitale. Cependant, ce projet a été sans cesse ajourné, au cours des cinquante dernières années : aura-t-il plus de chance cette fois ?

En second lieu, on peut améliorer considérablement le débit des cours d'eau par des barrages et des digues. L'établissement de puissants barrages-réservoirs dans les parties hautes des vallées, barrages destinés à emmagasiner en temps de crue des quantités d'eau énormes, a encore un second avantage : celui de permettre l'irrigation en temps de pénurie, et aussi d'améliorer le fonctionnement des usines établies en aval.

Au nombre de ces entreprises d'amélioration du régime des cours d'eau, il convient de citer les barrages exécutés dans les parties hautes des vallées de la Durance et de ses affluents, dans les Vosges, les Alpes, le Jura, les Pyrénées, notamment la magnifique série d'ouvrages exécutés il y a quelques années sur le plateau de Lannemezan (Hautes-Pyrénées), pour régulariser le débit des rivières issues de ce plateau au moyen d'un canal dérivé de la rivière de Neste, et de réservoirs dans les lacs d'Orédon, Gallaouas, etc., situés à plus de 2.000 mètres d'altitude.

Les ouvrages de ce genre sont exécutés soit par des associations syndicales, auxquelles le ministère de l'Agriculture alloue d'importantes subventions, soit par l'Etat lui-même. La plupart de nos rivières de montagnes pourraient être l'objet de barrages semblables. L'exemple des malheureux riverains qui viennent d'être si cruellement éprouvés par l'inondation, provoquera-t-il enfin les initiatives nécessaires ?

Enfin, la mesure la plus efficace contre les ravages des eaux est le reboisement.

Il est reconnu par tout le monde que les forêts, en retardant l'écoulement trop rapide des eaux pluviales, régularisent le débit des sources et des rivières et évitent ainsi les crues subites et les sécheresses prolongées.

Malheureusement, une aussi incontestable utilité ne prévaut pas toujours contre la tendance des paysans à remplacer les forêts, qui exigent trente ou quarante ans avant de produire, par des cultures immédiatement rémunératrices.

On a beaucoup déboisé, en France, depuis quelques années. Les chemins de fer, à eux seuls, consomment bon an mal an 100.000 mètres cubes de bois de chêne pour les traverses. Les constructions de la Marine dépassent ce chiffre. Quant à l'industrie du papier, c'est par milliers de tonnes qu'elle transforme le bois en pâte. Les abus de pâturage et les incendies complètent cette œuvre néfaste. Des milliers d'hectares de forêts ont été concédés, dans les départements de l'Est, à des spéculateurs allemands, qui les ont rasés, dénudés, et en ont expédié le produit à Cologne. Les inondations de cette année ne sont que la rançon de cette imprévoyance et de ce vandalisme.

Pendant ce temps, divers crédits inscrits au budget de l'Agriculture, et s'élevant ensemble à plus de 4 millions, pour améliorations des forêts et cours d'eau, restauration de terrains boisés, aménagements de forêts, etc., demeurent en partie inemployés, par suite du défaut d'initiative ou de l'hostilité des particuliers et des communes.

Les pouvoirs publics ont le devoir absolu de porter un prompt remède à cette situation. Un projet de loi a été déposé en 1898 par M. Ruau, ministre de l'Agriculture, dans le but d'enrayer les défrichements et d'empêcher les exploitations abusives dans les forêts des particuliers : il faut le voter d'urgence. Il faut, en outre, édicter les mesures législatives nécessaires pour arriver au reboisement progressif des montagnes dénudées. « La Forêt est le manteau de la Terre, » a dit André Theuriet : elle la pare et la protège ; c'est elle aussi qui, pour une large part, préviendra le retour de désastres comme celui que nous déplorons aujourd'hui.

C. DES CORDELIERS

Propos d'actualité

Le Mérite Agricole

Encore une promotion ! C'est celle du Mérite agricole, autrement dit du « poireau. » Depuis cet heureux événement, la France compte 2.295 chevaliers, 330 officiers et 13 commandeurs de plus. Quelle chance ?

Avant tout, nous avons, en France, la manie de tout critiquer ; ceux qui ne sont pas décorés tempêtent parce que l'on donne des décorations à tout le monde sauf à eux-mêmes, c'est-à-dire à tous ceux qui ne les méritent pas, parbleu ! Quant à ceux qui sont décorés, ils crient par dessus les toits qu'ils s'en moquent, parce qu'on en distribue trop à ses amis et pas assez à ceux qui le méritent.

C'est le 7 juillet 1883 qu'un décret signé Jules Grévy, et contresigné par M. Méline, ministre de l'Agriculture, institua l'Ordre du Mérite Agricole. Au début, l'Ordre devait se composer seulement de 1.000 chevaliers. Mais les sollicitations devenant de plus en plus combreuses, la décoration verte à liséré rouge étant de plus en plus demandée, un décret du 18 juin 1887 institua le grade d'Officier, et un autre décret du 3 août 1900, le grade de Commandeur du Mérite Agricole.

Enfin, un décret du 27 juillet 1896 limite à 750 par an le nombre de nominations au grade de chevalier du Mérite agricole, et arrête à 1.500 le nombre total d'officiers, en stipulant qu'il ne pourra être fait qu'une promotion d'officiers par extinction.

Il est à peine besoin de dire que ces prescriptions sont tombées en désuétude. Rien que les 2.500 promotions de cette année triplent le quorum... Et on n'est pas fini !

On en a tant dit du mal de ce pauvre « poireau » que vraiment il faut être audacieux pour en dire encore du bien. Cependant, à tout prendre, l'institution a du bon, et je n'en veux pour preuves que la joie de ceux qui en bénéficient. Cela coûte si peu, et cela fait tant plaisir !

Et puis on s'est étonné aussi, en feuilletant l'Officiel, que le Mérite dit « agricole » soit octroyé, le plus souvent, non pas à des agriculteurs, mais à des commerçants, des industriels, des publicistes, voire des épiciers... Eh ! laissez donc, il n'y a pas que ceux qui tiennent les mancherons de la charrue pour faire honneur à l'Agriculture. On a prêché, depuis quelques années, une ardente croisade pour ce que l'on a appelé « l'industrialisation et la commercialisation de l'Agriculture ; » c'est là évidemment une œuvre excellente à laquelle ont rendu service bien des citoyens qui ne se sont approchés jamais livrés au travail de la Terre.

Rien qui vaudra ! Ces marques de sollicitude sont vraiment trop onéreuses pour qu'on ne les accorde pas à tous ceux qui, de près ou de loin, par leurs études, par leur initiative aussi modeste soit-elle, par tous les moyens dont ils disposent, ont pu contribuer à la prospérité de l'Agriculture française.

J. SOLEIL.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

250. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SOUS !

XXV

AMOUR ! AMOUR !

Ah ! mais non ! Ce serait un meurtre, un suicide, un crime ! Il ne le laisserait pas s'accomplir. Il avait du temps de reste devant lui avant le retour de madame d'Orville. Il traverserait la rue avec la rapidité d'une flèche et il s'engagerait dans l'étude et le cabinet de Me Delacour avec l'impétuosité d'une tornade. Il brandit son papier devant les yeux du notaire en disant :

— Tenez, cher maître, voici ce que je viens de rencontrer des mains de M. Bertin ... Lisez !

Me Delacour se plongea à vue tour, obligeamment, dans cette lecture, et dit à son clerc :

— Eh ! mais, c'est parfait ... On ne peut parler autrement... Elle a de la raison, du cœur et du bon sens, cette enfant ! Elle est libre d'ailleurs et ne dépend de personne... Que va-t-elle faire ?

— Déjeuner d'abord, déclara vivement Jean Guénec ... chez madame Roque, et ensuite courir rue Vaneau...

— A la bonne heure... Que te demande-t-elle ?.. Le temps de la réflexion...

— Oh ! cher maître, que c'est long six mois d'attente !. Et que de choses peuvent survenir en six mois, que de changements !..

— A ton âge, ce n'est qu'un éclair... Tu vas donc sur la marquise ..

— Oui.

— Annonce-lui que je lui demanderai à dîner ce soir.

— Bien, vous plaiderez ma cause, cher maître !

— Plaide-la toi-même... Tu n'aurais pas prêt d'elle de meilleur avocat que toi !

— Vous croyez ?..

— Ah ! certes ..

Ils se quittèrent. Le clerc serrait sur sa poitrine le précieux papier touché par les mains de Speranza. Les amoureux ont de ces superstitions. Il déjeuna, comme il l'avait dit, à l'hôtel de Clyppe. La patronne remarqua sa métamorphose. Il rayonnait presque. Elle s'assit auprès de lui et dit :

— Comme vous paraissez heureux !

— Je le suis.

— Vous avez de ses nouvelles?

— Oui.

— Vous savez ce qu'elle est devenue?

— Elle est dans un couvent, mais je ne sais pas dans lequel.

Il s'écria :

— Elle n'y restera pas. Je l'en arracherai plutôt de force.

La patronne de l'hôtel de Clyppe connaissait l'histoire. Elle se mit à rire et dit :

— Louis XIV et La Vallière au couvent de Chaillot ! Rien de nouveau sous le ciel. Au surplus que voulez-vous qu'elle fit, la pauvre fille ?

— Vous l'approuvez ?

— Certes. Le monde la repousse ou la dégoûte, elle le fuit... Où est le mal ?

— Mais je l'aime, moi, passionnément, madame Roque !

— Il fallait le lui dire... Elle ne pouvait pas se jeter à votre tête, convenez-en !

— Vous avez raison... J'étais un sot... Je tâcherai de ne plus l'être.

— Non, fit madame Roque, vous n'êtiez pas un sot... Vous êtes jeune... La jeunesse est timide et ne sait pas... Voilà tout...

Il regarda le pendule et dit :

— Je vous quitte... A tantôt, chère madame. Je vais m'occuper d'elle. Je ne peux plus penser à autre chose... J'ai la tête perdue.

L'automne s'avançait. Une grande animation régnait de tous côtés. Les Parisiens disperses l'été à la campagne, sur les plages et dans les villes d'eaux, étaient revenus à leurs plaisirs ou à leurs affaires. Les hôtels à voyageurs rouvraient leurs portes ; les hôtels particuliers avaient repris leur aspect de maisons habitées. Jean Guénec calculait le temps qu'il fallait à la marquise d'Orville et à sa dame de compagnie pour rentrer chez elles et réparer la désordre du voyage. Lorsqu'il arriva rue Vaneau, un coupé sortait du petit parc et allait franchir la grille de l'hôtel. Il ne reconnut que Marie-Anne. En apercevant « son Elle », elle arrêta sa voiture. Alors elle se pencha à la portière à laquelle il se précipitait et lui dit :

— C'est toi !

— Oui.

— Tu connaissais notre retour ?

— Me Delacour me l'a annoncé.

— Rien de changé à tes intentions ?

— Non, mais il est arrivé un malheur ..

— Ah !

— Un envoi du maire.

— Grave ? .

— Je le craignais. Je crois qu'il peut se réparer ... Je voulais te parler...

Depuis quelque temps, Marie-Anne éprouvait une certaine gêne en se trouvant les coudes si vives de ce grand beau jeune homme qui la croyait sa mère. Elle dit, très vite :

— Madame est chez elle...Tu vas la trouver. Elle est au courant de tout... Elle t'attend... J'ai une course pressée à faire, oui, très pressée ... A bientôt.

Elle répéta à deux reprises :

— Tu n'as rien à craindre... Elle sait tout .. Elle n'a qu'un désir, celui de te savoir heureux... Va.

Elle fit un signe. Le coupé roula rapidement vers la Seine. Jean Guénec le regarda s'éloigner, légèrement désappointé. Il comptait sur l'appui de sa mère ; il connaissait l'influence qu'elle possédait sur sa maîtresse. Mais aussitôt il reprit courage. L'amour fait des héros comparables au Rodrigue de Corneille et du « Cid ». Il passa résolument la grille, traversa le parc, arriva au vestibule et dit à un grand valet de pied qui était de garde :

— Madame est là, Julien ?

— Oui, monsieur Jean.

— Elle n'a personne ?

— Personne.

— C'est bon.

Il monta lentement les degrés du grand et somptueux escalier et, arrivé au premier, il posa le doigt sur le bouton doré d'un timbre placé au chambranle d'une haute porte capitonnée de damas rouge. Une soubrette d'une vingtaine d'années, mince et fine, vint ouvrir. A la vue du jeune homme, son frais visage s'épanouit.

— Ah ! c'est vous, monsieur Jean, fit-elle. On ne vous voit plus souvent.

— Madame ?..

— Elle est dans son petit salon... Entrez. Marguerite Restaud était assise devant son secrétaire, occupée à mettre quelques papiers en ordre. Sa physionomie, sombre d'abord, s'éclaira comme celle de la femme de chambre.

A Suivre.

ALGAJOLA

L'ÉVALUATION
des propriétés non bâties

Dimanche dernier les propriétaires forains et de la localité, de la commune d'Algajola, se sont réunis, dans la salle de la Mairie, à l'effet de formuler leur avis sur l'application de la loi du 31 décembre 1907, Art. 3, concernant l'évaluation des propriétés non bâties que l'administration des contributions directes, pour la première fois, va mettre en vigueur.

En effet, d'après les bulletins individuels déjà parvenus aux intéressés, la valeur locative d'autrui a été doublée, triplée et pour certains même quadruplée, aussi la protestation, dont une copie a été adressée à M. le Préfet, et une autre à M. le Directeur des Contributions Directes de la Corse, fut bien motivée et énergique se terminant par l'avis unanime de l'assemblée, que si ces bases d'impôt étaient maintenues et appliquées se serait mettre dans l'obligation les propriétaires à faire abandon à l'Etat de leurs immeubles, car loin de leur procurer un revenu même le plus modeste, la propriété leur constituerait une lourde charge.

Pendant que commissions, comités et syndicats se perdent en conjectures pour trouver la solution qui doit améliorer le sort de notre cher département, le fisc lui, sans fracas, sondant dans les communes les moins importantes avec l'envoi de quelques avertissements isolés, va finir par implanter sa nouvelle loi qui fait tant crier les propriétaires et industriels de la mère Patrie et qui nous ruinera certainement si on n'y prend garde.

Un Contribuable.

LA POMPE MUNICIPALE

Bastia, le 3 Février 1910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans un article qui a paru dans le numéro de votre Journal du 2 février, et ayant pour titre « La Pompe Municipale », vous donnez sur le service municipal des incendies des renseignements qui tendent à faire croire à de la négligence de la part des fonctionnaires et ouvriers chargés de ce service.

Je tiens à vous faire savoir que le matériel d'incendie est toujours entretenu à l'*état de neuf*, et qu'il se trouve en permanence sur un chariot prêt à être mis en marche au premier signal, par les soins de la police.

Lors de l'incendie de la rue Pino, ce matériel au complet était porté par le fontainier chef, aidé de citoyens dévoués, dans une fausse direction par suite de faux renseignements – l'agent de police, de planton à l'Hôtel de Ville, ayant quitté le poste pour prévenir ses chefs.

Des gens, sans doute bien intentionnés mais peu au courant, avaient cru bien faire en transportant sur les lieux du sinistre une vieille pompe hors d'usage.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage au dévouement des fonctionnaires et ouvriers municipaux qui, dans les cas d'incendie, sont toujours prêts à la première alerte, et vous prouver être assuré que l'entretien du matériel fait l'objet de notre sollicitude constante.

Le Maire,
A. GAUDIN.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 janvier 1910.

Sur de meilleures nouvelles de la crise, le début du marché s'effectue en reprise qui va encore s'accentuant après la réponse des princes. Notre Rente monte à 95.70, Fonds Etrangers raffermis. Les Etablissements de Crédit regagnent la plus grande partie du terrain perdu. Dans sa séance du 26 courant, le Conseil du Crédit Foncier a autorisé pour 4 623.268 frs de petits nouveaux. La Rente Foncière se tient aux environs de 650.

A signaler l'amélioration des valeurs de transports et une reprise des titres supérieurs.

Au comptant en Banque, l'Argent est sans changement, les nouvelles de la mine sont exclusivement relatives aux travaux de nettoyage et de séchage du matériel inondé.

La part, Crédit Mobilier est demandée à 580.

Nouvelle avance à 498 de l'obligation 5 0/0 or de la Cie Générale du Sénégal. L'actif de cette Société représente une quinzaine de millions et l'emprunt obligataire garanti par hypothèque sur tout cet actif n'est que de 6.500.000 frs.

Les obligations de la Province de San-Juan se traitent actuellement en Bourse avec une prime de 11 frs.

La Cie Générale de l'Amérique Centrale est un véritable omnium qui détient tous les droits et concessions qui ont été accordés non seulement à M. Dolfrich, son fondateur, mais aussi à plusieurs Cies américaines représentant un capital nominal de 145 millions de francs.

Nos Chemins de fer se raffermissent. Ouvertures 1.498, P. L. M. 1.336 ; Nord 1745.

VILLE DE BASTIA

COMITÉ CENTRAL DES FÊTES

Sous la présidence d'honneur de MM. le Gouverneur de la Corse ; le Premier Président ; le Sous-Préfet de Bastia ; le Maire de Bastia.

CARNAVAL DE 1910

PROGRAMME DES FÊTES

Samedi 5 février

A 8 heures du soir : Arrivée de S. M. Carnaval X dans sa bonne ville de Bastia. — Réception de gala avec le concours de la *Lyre Bastiaise*. — Retraite aux flambeaux. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

Mardi 8 février

Réjouissances populaires en l'honneur de S. M. Carnaval X. — A 2 heures, Bal d'enfants costumé. — Distribution de récompenses. — A 8 heures du soir : Concert sur le Boulevard. — Défilé de masques. — Grande bataille de confetti.

Samedi 12 février

GRAND VÉGLIONE

dans la salle de spectacle du théâtre municipal
Concert. — Bal

Dimanche 13 février

Grande Cavalcade

en l'honneur de S. M. Carnaval X.

Visite de la Ville — Défilé de masques. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

A 9 heures, Incinération de S. M. Carnavalesque. — Feu d'Artifice.

N. B. — Il est rappelé aux personnes de l'intérieur, voyageant par groupe de 16, qu'une réduction de 50 0/0 sur les billets d'aller et retour leur sera accordée sur le réseau des C. F. D. à condition d'en avoir fait la demande à la Direction ou à l'Inspecteur de section, cinq jours au moins à l'avance.

TOULON

UNE FÊTE CALVAISE

Dans la salle de réunion du Bar Guiol, où ils offraient l'apéritif et une croix d'honneur à leur concitoyen, M. l'adjudant principal Guerini, se réunissaient, dimanche dernier, les Calvais habitant Toulon.

L'arrivée du joyeux et sympathique chevalier, accompagné de M. Massoni, conseiller municipal de Calvi, organisateur de la fête, du docteur Hagen, chevalier de la Légion d'honneur, son personnel du 4e dernier, et de quelques amis intimes, fut saluée par la « Marseillaise, » qu'exécutèrent les mandolinistes Jeanne et Antoine Massoni et le guitariste Bernardelli, élève-fourrier de la flotte.

M. Perricchi, doyen de la colonie Calvaise, offrit un superbe bouquet et affirma, d'une voix émue, que cette journée compterait parmi les plus belles de sa vie.

Tour à tour prirent la parole, MM. Massoni, docteur Hagen, Allemni et les frères Carsi.

M. Guerini remercia ses concitoyens de l'éclatant témoignage de sympathie qu'ils lui donnaient et dont le souvenir restera gravé en son cœur.

Au cours de la réunion, un concert fut organisé, qui permit à de jeunes talents de se révéler et, un peu avant neuf heures, on se sépara aux cris de : Vive Calvi ! Vive M. Guerini !

Les Calvais de Calvi ne lirent pas sans plaisir, le discours que M. Massoni, invité à prendre la parole, comme organisateur de la fête, prononça en l'honneur de son ami d'enfance et qui fut, à chaque phrase, interrompu par les applaudissements de l'assistance :

Mes chers amis,

Il y a des heures dans la vie où l'on se sent réellement heureux.

C'est lorsque, comme aujourd'hui, après une longue séparation, les enfants d'une grande et même famille se retrouvent, pour fêter un des leurs, et qu'autour de la table commune règne une douce atmosphère de sympathie et de cordialité.

Les souvenirs reviennent alors, nombreux, variés, heureux ou tristes, et, malgré soi, on se prend à rêver.

On rêve des êtres et des choses, des vieux parents, de l'amie ou de la fiancée, qu'on laissa, là-bas avec une parcelle de son cœur, et, soudain, à travers cette évocation, toujours palpitante, une image gracieuse apparaît, planant sur le tout, et mirant ses charmes séducteurs dans l'eau claire d'un golfe d'azur !

C'est Calvi !

Calvi, avec ses maisons blanches, ses rues ensoleillées, son ciel merveilleux, son incomparable climat.

Calvi, avec les pages glorieuses de son histoire et sa population saine, active et si hospitalière.

En ce jour de réjouissance calvaise, nous t'envoyons, petite patrie bien-aimée, notre salut cordial, et comme nous conserverons, chaude encore, l'empreinte des tes premières caresses, nous te reviendrons, aimante amoureuse, parce qu'il n'est pas possible de t'avoir aimée sans l'aimer encore et toujours !

. . . . . .

Mon cher Guerini,

Il existe un proverbe, qui semble avoir été créé pour ceux qui, comme nous, peinent sans cesse et arrivent difficilement à joindre les deux bouts.

La façon de donner, dit ce proverbe, vaut mieux que ce qu'on donne.

Notre souvenir est, certes, bien modeste, mais nous te l'offrons avec tout notre cœur et toute notre fierté d'enfants de Calvi.

Ce que nous avons voulu honorer, c'est le concitoyen, digne parmi les plus dignes, vrai fils de ses œuvres et dont tous les grades furent conquis à la force du poignet, par un travail opiniâtre, une volonté inlassable, une droiture et une probité constantes.

Puisse cette croix d'honneur, perpétuer, au sein de ta famille et en ton cœur, le souvenir d'une manifestation, exempte de tout apparat, mais empreinte de la plus grande cordialité et qui marquera dans les annales de la colonie calvaise de Toulon.

Mes chers amis, je vous convie à lever votre verre en l'honneur, à la santé et au bonheur de M. Guerini et de sa chère et charmante famille.

Ajoutons qu'avant de se séparer et après le départ de M. Guerini, tous les assistants furent unanimes à demander la formation d'un groupement qui aura pour titre : « Les Calvais habitant Toulon », et dont M. Massoni a été chargé d'élaborer les statuts.

En somme, belle journée pour la colonie calvaise de Toulon.

UN CALVAIS.

Comité central des Fêtes

Les personnes qui se proposent de construire des chars sont priées de se faire inscrire dans le plus bref délai possible au siège du Comité (Assistance publique), où tous les renseignements nécessaires leur seront fournis.

Les piétons et cavaliers sont également priés de se faire inscrire.

Ce soir, à 8 heures et demie, réunion générale. Tous les membres du Comité sont priés d'y assister ou de se faire excuser.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CENTURI. — Il y a déjà un mois, le village de Centuri, après la ville de Bastia, saluait la dépouille mortelle d'un distingué compatriote que la mort avait prématurément frappé et enlevé à l'affection de ses parents, à l'estime de ses concitoyens.

M. Paul Mondielli était né à Lyon où son père, officier de la Légion d'honneur, commandait dignement la 10e section des commis et ouvriers militaires d'administration ; après de solides études au lycée de la florissante cité, il était venu les achever à Bastia, quand son excellent père avait été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et il les avait couronnées par le diplôme du baccalauréat.

Se destinant à la carrière libérale de la médecine, il était retourné à Lyon, et pendant cinq années consécutives il avait fait valoir les richesses de son intelligence et de son labeur. Il avait noblement réussi, et M. Arloing, directeur de l'Ecole Vétérinaire et Président du Jury, le félicitait pour sa remarquable Thèse du doctorat ; il l'engageait même à poursuivre l'enseignement supérieur de la médecine, et à se rendre digne fils du père qu'il avait fortement connu et hautement apprécié.

Heureux et fier de ces succès qui réjouissaient ses parents, ses amis de Bastia et de Centuri, M. Paul Mondielli avait resserré les liens de parenté qui l'unissaient à l'honorable famille Marcantoni en épousant Mlle Hedwige, la charmante fille du châtelain de Stopsolle et de Madame J.-B. Marcantoni née du Pietri ; et était parti pour Marseille en vue de ses examens de la licence. Secondé par la maturité de son esprit, son application au travail obtenait le grade désiré, et M. Paul Mondielli, fort estimé à Marseille, ne tardait pas à demander à l'Etat une chaire de sciences pour mieux préparer son agrégation. Il devenait professeur de sciences naturelles au collège renommé de Vienne, et l'avenir le plus brillant s'ouvrait devant lui, quand une maladie cruelle l'emportait à l'âge de 34 ans.

Assurément, ce fut une grande perte ; le docte M. Arloing et son fils, amis intimes de M. Paul Mondielli, la ressentirent particulièrement et se firent un pieux devoir d'assister aux funérailles du cher défunt. A Lyon comme à Bastia, et à Centuri, les regrets furent unanimes et profonds. Qui n'eut été désolé de voir disparaître à la fleur de l'âge celui qui vit Docteur en médecine, licencié en sciences, professeur de sciences naturelles au collège de Vienne, n'aurait pas tardé à obtenir son agrégation et par le professorat dans une faculté de médecine aurait fait très grand honneur à son pays !

Ah ! puisse-t-il à jamais reposer dans la paix du Seigneur ! — J. G.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Pour les enfants abandonnés

Conformément aux prescriptions de la loi l'inspecteur des enfants assistés de la Corse, le sympathique M. Bréhion, vient d'installer dans notre ville, un bureau d'abandon.

A toute heure du jour et de la nuit, sans qu'elle est de renseignement à fournir, n'importe quelle personne pourra laisser aux soins de l'assistance publique un nouveau né.

Bien entendu après l'abandon, les parents ne pourront plus le réclamer.

Le bureau dont nous parlons se trouve Rond-de la Préfecture (maison Guerini).



NAPOLÉON DISAIT

"Une armée marche sur son estomac." Il voulait dire par là que des hommes mal nourris n'ont pas la force de marcher. Tout le monde sait cela. Ceux qui, hommes et femmes, se nourrissent mal n'ont pas la force de travailler, ni même de s'amuser et d'être heureux. Sachez aussi que mal digérer signifie mal se nourrir. Plus de la moitié des gens qui sont de suite fatigués, que la vie rebute, qui accomplissent péniblement leurs occupations journalières, endureraient un contraste des jours heureux s'ils s'entouraient une bonne digestion en prenant le Tonne Américaine des Shakers, le meilleur des toniques composé d'herbes et de racines. Faites un l'essai. Demandez à M. Fenyvès, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

Nouvelles Religieuses

A SAINT-JEAN. — L'exposition solennelle des Quarante Heures aura lieu à Saint-Jean, vendredi, samedi et dimanche.

Vendredi, grand'messe à 6 heures suivie de l'exposition. Le soir, à 7 heures, chant des complies, sermon, salut.

Samedi, messe suivie de l'exposition à 6 heures, sermon, salut.

Dimanche, à 6 heures, messe suivie de l'exposition. Vêpres à 4 heures, sermon, salut.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 7, à midi 12° + 14 heures du soir + 10° Maxima + 12.5 Minima + 7°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 757 mm., 6 heures du soir, 754 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, découvert.
L'après-midi, à la pluie.

Les Corses au Tonkin

A la suite des résultats décisifs obtenus par la colonne placée sous les ordres du commandant Bonifacy, il a été reconnu que le maintien des effectifs de la colonne n'était plus nécessaire, les bandes du Dé-Tham étant aujourd'hui anéanties.

La colonne a été dissoute. Toutefois, en vue de faciliter la réorganisation administrative de la région, le commandant Bonifacy est resté provisoirement au Yen Thé avec quelques troupes.

Le résident supérieur a remercié, au nom de l'administration du protectorat, les officiers et soldats de la colonne pour le concours dévoué qu'ils ont prêté à l'autorité civile, et pour le courage, l'abnégation et l'endurance dont ils ont fait preuve.

Nouvelles militaires

M. le lieutenant Rinschi, du 4e tirailleurs sénégalais, passe au 24e colonial.

M. le capitaine de Peretti, du 1er tirailleurs tonkinois, est autorisé à prolonger d'une troisième année son séjour colonial.

Le sergent Loca, de la 16e section de secrétaire d'état-major, est classé pour l'emploi d'adjudant.

M. le chef de bataillon Seta, du 6e génie, à Angers, a été classé à l'état-major particulier de l'arme et désigné pour être employé à Lyon.

M. le lieutenant Canocorsi, du 24e colonial, est désigné pour servir au Tonkin.

M. le lieutenant Angelini, du 8e colonial est désigné pour servir au bataillon de l'Afrique Occidentale.

Contributions diverses

M. Luciani Dominique, adjudant au 97e d'infanterie, est nommé porteur de contraintes des contributions diverses en Algérie.

Recettes buralistes

M. Santonacci Charles-Joseph-André, ex-maréchal des logis au 15e escadron du train des équipages militaires, est nommé receveur buraliste de 2e classe à Saint-Maurice, Drôme.

On demande

Un appartement non meublé de 7 à 8 pièces.

Envoyer les offres aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Avis

La Société SYLVI-CORSE, 9, rue du Nouveau-Port, offre du bois de chauffage, chêne blanc, scié et rendu à domicile au prix de 17 fr. les 1.000 kilos.

A vendre

3 lustres à gaz ayant très peu servi.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle crise infernale constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ces genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les fait disparaître sans aucun danger. On s'en qu'il écrire : Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus douloureuse. Le flacon : 4 fr. 80, franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : Il porte la Signature de garantie Nyrdahl.

MESDAMES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service téléphonique spécial du *Petit Bastiais* 00070

BOURSE DE PARIS

	2 fév. — 3 fév.
Rentes 3 0/0 ancien	98.75 — 98.85
3 0/0 nouveau	99.40 — 98.85

L'élection de Sartene

La Commission d'enquête

Paris, 3 février.

Par suite des inondations les membres de la Commission parlementaire chargés de faire une enquête sur l'élection de Sartene, ont dû retarder leur départ de Paris.

Ces Messieurs s'embarqueront à Nice dans les premiers jours de la semaine prochaine.

RÉUNION de la Gauche Démocratique

Discours de M. Combes

Paris, 3 février.

La Gauche démocratique a tenu aujourd'hui une longue réunion, sous la présidence de M. Combes.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, l'ancien président du Conseil des ministres a prononcé un discours, qui ne manquera pas d'avoir un certain retentissement.

M. Emile Combes, en effet, a été obligé d'avouer que le Parti radical était complètement désorganisé, et il a fait connaître les causes principales de cette désorganisation.

LE DÉSASTRE PARISIEN

LA DÉCRUE
A PARIS
ET AUX ENVIRONS

Communication Officielle

M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, a adressé aux Préfets et Sous-Préfets le télégramme suivant :

« La décrue de la Seine continue. Elle atteindra ce soir un mètre quarante environ au total.

» Les instructions concernant l'assainissement et les mesures d'hygiène sont très scrupuleusement observées.

» La circulation est rétablie sur presque tous les points de Paris. »

La Situation

Paris, 3 février.

La vie normale reprend à Paris, où les usines d'ouvriers continuent à travailler à la désinfection et à la remise en état des rues, à mesure que les eaux se retirent de celles ci, plus complet, dépasse le chiffre de 350.000

La Souscription Nationale

L'ambassadeur des Etats-Unis à Paris a remis aujourd'hui à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, un premier chèque de 600 000 francs, provenant des souscriptions américaines en faveur des inondés français.

Un riche américain, M. Warramater, a remis à M. de Selves, préfet de la Seine, une somme de trente mille francs pour faire distribuer du pain aux sinistrés.

Dans la Banlieue

Les Ravages
Spectacles affreux

Les régions de la banlieue parisienne, qui ont été plus intensément frappées par le fléau, présentent un aspect désolant de véritable chaos.

De vrais amoncellements d'épaves hétéroclites roulent dans les flots bourbeux de la Seine : de riches mobiliers ; armoires somptueuses, tentures de salons, guéridons précieux, pêle-mêle avec les pauvres meubles ; buffets modestes, humbles literies des logis ouvriers.

Des enchevêtrements indescriptibles de tonneaux défoncés, de poutres, etc., battent violemment les arches des ponts et les berges.

LES SINISTRÉS D'IVRY

A Ivry, localité plus spécialement dévastée par l'inondation, et où la presque totalité des maisons a dû être abandonnée, d'innombrables habitants ont instamment sollicité auprès des autorités l'autorisation de regagner leurs demeures, pour y prendre de l'argent et quelques objets de première nécessité, qu'ils n'avaient pas pu emporter dans leur précipitation à fuir.

Aujourd'hui, on a accédé à ce désir et c'est par véritables fournées, que ces pauvres gens furent conduits en barque à leurs domiciles, où on ne les autorisât à demeurer que dix minutes seulement.

Les Pillards

Au cours des visites dont nous venons de parler, plusieurs de ces sinistrés ont eu la douleur de constater que, pendant leur absence, les pseudo avaient sondagé leurs maisons de l'argent et des objets de valeur qu'ils avaient pu découvrir, en dépit de la surveillance que les gendarmes et les troupes s'étaient efforcés d'assurer.

Des scènes déchirantes se sont produites chez plusieurs de ces malheureux, ainsi ruinés par ces immondes pillours d'épaves.

Repêchage d'un Viacre à Alfortville

Deux Victimes

Les eaux en se retirant, à Alfortville, ont mis à découvert un fiacre qui avait été emporté, on ignore à la suite de quelles circonstances exactes.

Ce fiacre était encore attelé de son cheval. On a retrouvé le cadavre du cocher qui était demeuré embarrassé sur son siège et, à l'intérieur de la voiture, le corps d'une voyageuse.

L'identité des malheureux noyés n'a pas pu être encore établie.

Les épidémies

Les milliers de cadavres d'animaux, que la crue en se retirant abandonne peu à peu, commencent à infester l'air.

A Vitry, dans toutes les maisons, les fosses d'aisance ont crevé.

L'atmosphère y est devenue irrespirable.

De très dangereuses épidémies sont à redouter.

Le nombre des Sinistrés

On a calculé que dans cette seule région de banlieue d'Ivry, d'Alfortville et Vitry et leurs environs, le nombre des sinistrés absolument ruinés et réduits au dénuement le

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Postes et Télégraphes

La discussion générale continue.

Motion Gailhard-Bancel

M. de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche, dépose une motion tendant à autoriser les communes à établir des recettes simples ou des bureaux de facteurs-receveurs, en leur permettant de faire les avances de fonds nécessaires.

Création d'un nouveau grade

Plusieurs députés déposent une motion relative à la création du grade de rédacteur principal.

M. Millerand promet d'examiner cette question.

Les facteurs ruraux et auxiliaires

Plusieurs députés demandent, en outre, au ministre d'améliorer la situation des facteurs ruraux et des auxiliaires.

M. Millerand répond que si les ressources budgétaires le lui permettent, il ne manquera pas de s'occuper de ces modestes employés.

Motion Dumont

M. Charles Dumont, député républicain radical du Jura, dépose une motion tendant à instituer une commission extraparlementaire comprenant des représentants des principales catégories du personnel des postes et télégraphes, avec mission de coordonner les traitements de tout le personnel.

Le Gouvernement apprécie cette motion, qui est mise aux voix et adoptée.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. CLÉMENTEL

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

La Chambre continue la discussion du budget des Postes et Télégraphes.

Le Ministre

M. Millerand monte à la tribune et répond aux nombreuses questions qui lui ont été posées au cours de la séance du matin.

Ne changeant pas sa bonne tactique, M. Millerand promet tout.

Il promet notamment, mais pas pour cette année, de modifier les frais de séjour.

La discussion générale étant close, le président met successivement aux voix les chapitres du budget du ministère des postes et télégraphes qui sont adoptés sans aucune modification.

Caisse nationale d'Epargne

La Chambre adopte également, sans aucune modification, le budget de la Caisse nationale d'épargne.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

Le Sénat commence la discussion de l'article 28

Amendement Codet

M. Codet, sénateur de la Haute-Vienne, dépose un amendement visant la situation des fermiers, des métayers et des petits cultivateurs.

Cet amendement donne lieu à une discussion qui occupe toute la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. MILLERAND ET LA PRESSE

Paris, 3 février.

La plupart des journaux, parus ce matin à Paris, consacrent des articles très élogieux à M. Millerand, ministre des Postes et Télégraphes, qui a promis de réintégrer tous les postiers révoqués avant la rentrée de la Chambre nouvelle.

Les organes socialistes réclament du Gouvernement la même mesure en faveur des instituteurs révoqués.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sa apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique Hémostimante
PIPPERMINT
Cordial du Foyer, parfume l'haleine assainit l'eau
PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport, Liqueur de Réception
EXE Frères, Inventeurs. — Rouet (S. C.)
Maison Fondée en 1760

AVIS DE DÉCÈS

M. Constant Marcelli ; M. et Mme Joseph-Antoine Battesti, de Bastia ; M. Pierre Marcelli, de Paris ; M. et Mme Philippe-Marie Marcelli et leurs enfants, de Novale (Vivario) ; M. et Mme Lucchesi, de Noville ; M. et Mme Marcelli et leurs enfants, de Cervione ; M. et Mme Laurent et leurs enfants, de Paris ;

Les familles Battesti de Bastia et Marcelli de Novale,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR FRANÇOIS MARCELLI

Sous-officier en retraite
Décoré de la Médaille Militaire

décédé à Bastia, le 3 février 1910, à l'âge de 76 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, ancien Couvent des Capucins.

Priez pour lui !

PÂTES ALIMENTAIRES
Ruffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exiger partout la Marque « MAISON GHILINI »

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse
BASTIA, 18, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se fatiguant pas, s'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la *Guard Vichy Lardy et Leloudy*

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PAIDOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 bordelaise vin	250 k.	fr.	18.75
»	2 »	500 k.	»	32.75
»	4 »	1 000 k.	»	61. »
»	1 demi-muid »	690 k.	»	33.75
»	2 »	1.200 k.	»	64.85
»	4 »	2 400 k.	»	127. »
»	6 »	3 600 k.	»	189.25
»	8 »	4 800 k.	»	251.45
»	10 »	6 000 k.	»	313.65
»	20 »	12 000 k.	»	588.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

VENTE de vigne américaine racinée, Repartie Montigola, Riparia glaire de Montpellier.

S'adresser à M. RUTALI Pierre Antoine, à Chiavella, près Borgo

Etude de Me H. MILLIE

Avoué à Calvi

Vente sur saisie-immobilière

Il sera procédé le premier mars prochain, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Calvi, au Palais de Justice, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des immeubles suivants :

Premier lot

Composé du tiers de la maison d'habitation sise à Catteri, appartenant à Allegrini Thomas, composé de deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres au dessus avec grenier correspondant, vacherie, magasin, four, étable ; cet immeuble confronte à maison de la dame Milani, épouse Grazoli, et à colle de la dame Allegrini, épouse Giovannetti.

Deuxième lot.

Composé des biens 1° *Capo*, terre arable, chênes verts, 47 ares, 8 cent., tenant à Allegrini Jean-Dominique, à Salvatori Antoine-Dominique et à voie publique ; 2° *Madria*, terre arable, un hect., 22 ares, 90 cent., tenant à Saldocci Angelin et à veuve Salvatori Don-Jean ; 3° *Modrielle*, terre arable, 95 ares, 70 cent., tenant à Salvatori Antoine-Joseph et à voie publique.

Troisième lot.

Composé des immeubles : 1° *San Cesaro*, terre arable, 11 ares, 95 cent., tenant à Salvatori Antoine-Dominique et à route nationale ; 2° *Vigna alla Casa*, vigne détruite, amandiers, 29 ares, 40 cent., tenant à Allegrini Jean-Dominique et à ruisseau ; 3° *Chiosello a Canapile Sattono*, figuier, 20 ares, 80 cent., tenant à Allegrini Jean-Dominique et à Antoine-Gaétan ; 4° *Orto alla Casa* amandiers, 6 ares, 35 cent., tenant à Franceschini Pierre, à ruisseau et à maison des héritiers de feu Allegrini Charle-François ; 5° *Vigna-al-Poggio* aujourd'hui détruite, 58 ares, 10 cent., tenant à Petracci Jean-Baptiste et à Allegrini Jean-Dominique.

Quatrième lot.

Sara, terre labourable, oliviers, 1 hect., 99 ares, 55 cent., tenant à veuve Salvatori Don-Jean, à Allegrini Antoine et à ruisseau.

Cinquième lot.

Mausoleo, terre arable, oliviers, amandiers, un hect., 29 ares, 95 cent., tenant à veuve Allegrini Charles-Marie et à Allegrini Charles-Marie et à Allegrini Pierre Jean.

Les immeubles ci-dessus décrits, sont situés sur le territoire de Catteri, et imposés pour un revenu de cent vingt-un francs 14 cent.

Sixième lot.

Composé de Gradelle, terre labourable, oliviers, amandiers, un hect., trois ares, dix cent., situé sur le territoire de Sant'-Antonino et imposé pour un revenu de vingt-huit francs 05 centimes.

Les dits biens ont été saisis à la requête du sieur Costa Numa, négociant à Ile Rousse, au préjudice du sieur Allegrini Thomas, propriétaire à Catteri, par procès-verbal de l'huissier Gonzalès, en date des 25 et 26 janvier 1909, enregistré et transcrit après dénonciation à la partie saisie, au bureau des hypothèques de Calvi, le 18 février suivant, Vol. 20, N° 4.

Le sieur Numa Costa, ayant discontinué les poursuites, le sieur Lucantoni François Marie, propriétaire à Catteri, ayant pour avoué Me Millie, a été subrogé au dit sieur Costa suivant jugement de défaut du 10 août dernier, enregistré, signifié et non encore définitif.

A la suite d'une demande en reprise d'instance formée à la requête du sieur Lucantoni, le tribunal, par jugement du dix-huit janvier courant, a fait droit à sa demande et a fixé la vente des biens saisis à l'audience du premier mars prochain.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix ci-après :

Pour le 1er lot composé du tiers de la maison, avec magasin, vacherie et four, cinq cents francs, ci . . . . 500 fr.

Pour le 2e lot composé des biens Capo, Madria, Madrielle, trois cents francs, ci 300 fr.

Pour le 3e lot composé de San Cesaro, Vigna alla Casa, Chiosello a Canapile, Sattano, Orto alla Casa et Vigna al Poggio, trois cent cinquante francs, ci . . . . 350 fr.

Pour le 4e lot composé de Sara, soixante francs, ci . . 60 fr.

Pour le 5e lot composé de Mausoleo, quatre-vingt francs, ci . . . . . 80 fr.

Pour le 6e lot composé de Gradelle, quatre cents francs, ci . . . . . 400 fr.

Total des mises à prix . . . . 1.690 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'art. 696 du C. P. C., modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi avoué poursuivant, à Calvi, ce 1er février 1910.

H. MILLIE.

Dûment enregistré;

Bastia, Imp. Ollagnier.

FOX-LAND RHUM

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Pâtons gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gaulle, 1.

Le Directeur gérant J. S. OLLAGNIER

Ets Commerciaux Grand Choix des Cafés LA CIRDIATINE de la Maison L. S. MARTINI et Cie, joignant très agréable des gourmets.

OUVREZ L'ŒIL et le BON

La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour nous aussi, ami Lecteur, si vous comptez!

Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :

100 LOTS PANAMA

autorisés par la Loi du 8 Juin 1888 et garantis par un dépôt de 600 millions de Francs au Crédit Foncier de France)

qui distribuera au moyen de 6 Tirages annuels

3 millions 390.000 Francs de Lots

3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000 à 10.000 fr.

Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien ce sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple!

Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER Syndicat Cie en Participation (3e tirage) et recevoir en co-propriété du 100 Numéros LOTS PANAMA

Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 3, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.

Listes envoyées à l'étranger. Demandez aussitôt. Titres à la libre négociation des bourses.

FORTUNE RICHESSE

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE
"
CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 36 SAMEDI 5 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	13 »	6 »

Union postale ne servir Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Agathe.

Soleil : (heures nationales)

Lever, 6 h. 45 m. — Coucher, 4 h. 47 s.

Dernier quart., le 1 — Nouv. Lune, le 9.

Fête de Demain : Saint Jean Cryssostôme.

4 FÉVRIER

LE PROJET DE LOI SUR LA VENTE DES ARMES et la Corse

La liberté absolue qui préside au commerce des armes en France, est une anomalie véritablement déconcertante. On commence à s'en apercevoir. Il était vraiment temps.

Comment s'expliquer, en effet, que la vente des drogues pharmaceutiques soit environnée par la loi de toutes sortes de précautions, tandis que le commerce de l'armurerie jouit d'une si complète licence? Est-il donc plus difficile d'attenter à la vie de son prochain avec un revolver ou un poignard, qu'avec du chloroforme ou du cyanure de potassium ?

Et comment admettre que dans un pays qui se flatte d'avoir atteint le sommum de la civilisation, le premier individu venu, même un enfant, puisse se rendre librement acquéreur d'un engin de mort, sans que l'on s'avise de s'inquiéter de son nom, ni de son honorabilité, ni de la destination qu'il entend affecter à un achat de ce genre.

Et le comble des combles, c'est que la loi défende le port des armes, tout en en permettant le trafic. Le Parlement va donc sous peu être saisi d'un projet de loi qui mettra fin à un état de choses aussi illogique et aussi regrettable.

Beaucoup objecteront que cela n'arrêtera pas dans la voie du crime les apaches dont l'ingéniosité de plus en plus grande saura — sans le concours des armuriers — faire flèche de tout bois pour se procurer les engins (os de mouton, sacs pleins de sable, flacons de poivre) plus propres les uns que les autres à assommer ou étourdir leurs contemporains.

Mais la statistique démontre que la plus grande partie des attentats perpétrés par nos bons escarpes, le sont à l'aide d'armes à feu que la société a la mauvaise idée de leur mettre entre les mains pour qu'ils s'en servent contre elle.

En ce qui concerne la Corse tout particulièrement, où les *professionnel* du crime sont extrêmement rares, et où les attentats contre les personnes revêtent un caractère très spécial, nous attendons le plus grand bien de cette prochaine réforme.

On sait, en effet, que les armes sont la grande marotte de nos paysans. Ceux-ci, dès leur plus tendre jeunesse n'aspirent qu'à la joie de serrer dans la poche de leur veste ou de leur pantalon un revolver ou un pistolet quelconques.

Ce penchant déplorable est encore facilité par la modicité extrême des prix actuels des armes à feu.

Dès lors, à la plus futile discussion motivée soit par l'ivresse, soit pour une insignifiante question d'intérêt, là où le différend ne devrait tout au plus un échange de gros mots, voire même de coups de poing, c'est, tout de suite, le revolver qui entre en jeu avec ses conséquences irréparables.

A l'avenir, lorsque nos bons villageois devront commencer par payer trois ou quatre fois plus cher, les funestes objets qu'ils se procurent aujourd'hui à si bon compte, quand, par dessus le marché, il leur faudra payer un impôt de dix francs par an pour chaque arme, de celles aujourd'hui réputées prohibées par la loi de 1832), il est à supposer qu'ils mettront moins d'empressement à se transformer en arsenaux ambulants.

Ajoutons à cela, que désormais, il faudra pour acquérir une arme, montrer absolument patte blanche, et que tout individu devra avant de passer chez l'armurier, faire à l'autorité administrative une déclaration, en y joignant la production d'un casier judiciaire, sans tâche, faute de quoi l'armurier ne serait pas autorisé à servir son client, tout porte à croire que tant de difficultés seront de nature à décourager les plus ardents, et que le port des armes en Corse diminuera dans une très forte proportion.

Pourquoi, hélas! une loi d'une nécessité aussi criante, a-t-elle mis si longtemps à être préparée, Que de discussions futiles se seraient dénouées pacifiquement Que de larmes, que de sang auraient été épargnés à notre malheureux pays!

POUR L'ARMÉE

L'opinion publique s'est émue lorsqu'une lettre vigoureuse de M. Caparon, appuyée par le témoignage autorisé de M. d'Estournelles de Constant, a comparé la continuité des efforts de l'Allemagne et notre nonchalance en ce qui touche l'aérostation militaire. Une fois de plus il était démontré que nos savants, nos ingénieurs, nos mécaniciens savent vaincre les résistances de la nature et reculer les limites de notre domaine, mais que nous ne savons pas — nous citoyens, nous Français, nous *nation* — profiter de la victoire pour prendre, tout au moins, une avance considérable sur nos rivaux. Créateurs de l'automobilisme, pionniers de la navigation aérienne, nous avons laissé l'Allemagne se servir de nos découvertes ou de nos améliorations pour accroître sa puissance militaire. Et certes, nous ne voulons pas nier la science et l'industrie allemandes que nous avons en très haute estime. Nos voisins ont dû certainement faire quelques trouvailles, adapter plus spécialement certains mécanismes à leur destination guerrière. Il ne s'agit pas ici d'une contestation d'amour-propre national. Bien au contraire : nous proclamons un vice de gouvernement ou un défaut de sens pratique lorsque nous constatons ce qu'a fait l'Allemagne — tout entière — pour donner un pays une flotte aérienne.

Ici, nous disons que l'opinion publique s'est émue. On avait peine à concevoir l'inertie du ministère de la guerre français, son manque d'initiative et son scepticisme délétère. Il n'aurait pas fallu un grand effort pour que la déception du public se changeât en une colère trop justifiée; mais le général Brun trouva le biais — non point pour rattraper le temps perdu — mais pour détourner l'attention française des dirigeables militaires allemands et pour nous lancer sur une fausse piste. Il déclara que ce n'était point la peine de nous égarer en efforts sur les dirigeables, puisque l'aéroplane — qui est par excellence une œuvre de chez nous — semble approcher du moment où il pourra être pratiquement utilisé. L'aéroplane devenu pratique aura bien supprimé au dirigeable. Attendons un seul instant, et par un raccourci, nous aurons repris la tête du progrès.

Attendons... Attendons... Demain... Demain... Mots qui encombrent l'esprit français, l'encrassent et le rouillent! L'habile diversion du ministre de la guerre endormit encore une fois l'opinion Mais voici qu'avant-hier le *Temps* a publié une dépêche de son correspondant de Berlin : « Le gouvernement allemand vient d'adopter un type d'aéroplane. » Il suffit de cette ligne pour déguiller toutes les promesses du général Brun. Vous avez bien compris. L'Allemagne a toute une flotte de dirigeables, et nous n'en avons pas ou pour ainsi dire pas. Nous aimions à nous consoler en disant que nos aéroplanes, bientôt, fourniraient à notre armée une aide bien supérieure, selon nous, à celle que les dirigeables pourraient apporter à l'armée allemande. Et voici l'Allemagne qui coupe court à cette vaine controverse entre dirigeables et aéroplanes : elle avait les uns, elle aura les autres, elle aura de tout en quantité et vite. — Avant tous, toujours ayant nous !... Nous sommes curieux de savoir quelle thèse nouvelle (naturellement très ingénieuse et toujours inféconde) le ministère de la guerre va trouver pour nous démontrer une fois de plus que tout va pour le mieux, conformément à la tradition légale par le maréchal Lebœuf.

Nous avions aussi des sujets de controverses brillantes dans la marine. Fallait-il construire des cuirassés ? Des croiseurs ? Des petites unités ? Chaque système avait des défenseurs éloquents, brillants, puissants par leurs grades ou par leur compétence technique. En fin de compte, nous avons passé ces dernières années sans construire ni un cuirassé, ni un croiseur, ni rien. Toujours rien. Pardon ! Tantôt le Sénat et tantôt la Chambre nouaient des commissions...

Il est évident que cette méthode — laquelle aboutit au désarmement sans bruit... et à la mort sans phrases — met en jeu plus particulièrement la responsabilité des ministres techniques. Sauf de rares exceptions, sauf un très petit nombre de personnalités, les profanes ont mauvaise grâce à rappeler aux spécialistes le souci de la défense nationale. On déconcerte d'abord l'intrus ou l'indiscret par quelques affirmations plus audacieuses que vraies, et l'on complète la thèse des bureaux avec des considérations techniques qui achèvent la déroute des curiosités gênantes. Procédé connu, mais qui réussit encore.

Cependant, il n'y a pas que les responsabilités des ministres spéciaux. Il y a la responsabilité éminente des conseils supérieurs de défense que préside M. le président de la République Il y a aussi la responsabilité gouvernementale. Les ministres sont solidaires, d'après la Constitution. Et quand même la Constitution serait muette sur ce point, cette solidarité s'imposerait de toute évidence lorsqu'il s'agit de la sécurité nationale. D'ailleurs, la défense nationale ne peut être conçue qu'en fonction d'une certaine politique extérieure et aussi d'une certaine politique intérieure, puisque tout finit par des projets de loi et des demandes de crédits. Il n'est donc pas permis à un gouvernement, à une réunion de ministres solidairement responsables de se désintéresser de ce qui se passe dans les ministères de défense nationale, et de les abandonner aux seules inspirations des titulaires de ces départements, si éminents qu'ils soient. Des échanges de vues constants sont nécessaires pour que l'impulsion ne se ralentisse pas ; et quand l'opinion publique est obligée de constater que depuis quelque temps l'inertie règne dans certaines administrations très importantes, c'est au gouvernement tout entier qu'elle en fait grief.

(*Le Temps*).

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du mardi 1er février

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M le docteur Raimboni, vice-président.

Etaient présents : MM. Zuccarelli, secrétaire, Dumestre, Fantauzzi, Gentil, Lavitani et Raffini, membres titulaires; MM. Benelli, d'recteur du Bureau municipal d'Hygiène, Villiers, médecin-chef de l'Hôpital militaire.

Absents : MM. Bordeaux-Desbarres, sous-préfet et Gandin, membres titulaires, M. Dumas, médecin-major du 163e, membre adjoint.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observations, et la commission aborde aussitôt l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour.

I. — Plainte sur l'état de la Cour du numéro 30 du Boulevard Paoli.

Le rapporteur constate à ce que les propriétaires de cet immeuble aient mis en demeure de faire procéder d'urgence au dallage de la dite cour et que de fréquentes visites soient faites par le service de la voie municipale ; adopté.

II. — Plainte sur l'état de plusieurs cours de la rue Capanella.

La commission adopte les conclusions du rapporteur tendant à ce que M. le commissaire central exige le pavage des cours qui ne le sont pas et donne la main à ce que ces cours soient balayées sérieusement, que les poubelles soient de nouveau exigées.

III. — Règlement de la Ville de Bastia sur la désinfection.

Sur l'avis conforme du rapporteur la commission émet un avis favorable au règlement élaboré par la ville de Bastia et le vote qu'il soit mis immédiatement en vigueur aussitôt après son approbation.

IV. — Communication de M. le Consul Général d'Italie relative aux décédés mis de Palerme et de Castellamare di Stabia.

La Commission donne acte au vice-président de cette communication et renouvelle, à la suite de l'incident qui s'est produit au sujet du débarquement des passagers de l'*Orénoque*, le vœu émis dans sa précédente réunion, tendant à ce que le service sanitaire maritime soit à Bastia confié comme par le passé — et comme à Ajaccio — à un médecin sanitaire maritime.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

PIGNA

M. Fondacci Etienne

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Je vous serais bien reconnaissant si vous vouliez insérer dans le prochain numéro de votre estimable journal, les quelques lignes ci-après :

J'ai lu dans le numéro du 23 courant, la nomination de M. Fondacci Etienne, propriétaire à Pigna, au grade de chevalier du Mérite Agricole Cette distinction honorifique ne fut jamais mieux méritée ; elle est bien d'étonner ceux qui l'ont vu à l'œuvre, c'est la juste récompense des longs services qu'il a rendus à l'agriculture. Quoique propriétaire lui-même, il gère depuis plus de trente ans les vastes propriétés de M Franceschini Louis, maire de Pigna. Homme intègre et consciencieux, il a toujours su s'acquitter de sa lourde tâche avec tact et intelligence, à la grande satisfaction de la maison qu'il représente et dont il a pleine et entière confiance. Il néglige parfois ses affaires personnelles, pour exercer une surveillance active des biens dont il a la garde. Ennemi de tous les genres de culture qu'il n'a cessé d'entreprendre, il n'a pas oublié l'élevage de la race chevaline et ovine ; il s'est plu à améliorer et à multiplier cette dernière et presque dans le seul but de venir en aide à l'industrie laitière qui est, à l'heure actuelle, une source de progrès pour le commerce insulaire Aussi, le Syndicat Agricole de la Balagne n'a-t-il pas hésité à lui décerner à maintes reprises des médailles pour les différents produits qu'il a mis sous ses yeux, surtout pour les huiles qu'il fabrique lui-même (dont il a le secret) et pour ses cultures maraîchères. Très initié à ce dernier genre de culture, il a su se procurer des graines de toutes les variétés, et en employant les nouveaux procédés, il a réussi à avoir une récolte plus abondante. Aux qualités de bon agriculteur, M. Fondacci possède d'autres qualités morales qui ne sont pas à dédaigner. D'un caractère doux, serviable et généreux, il est d'une honnêteté scrupuleuse. Doué de sentiments philanthropiques il s'est vite acquis l'estime et la sympathie de ses nombreux amis et principalement des ouvriers qu'il a constamment sous ses ordres ; car, tout en obtenant d'eux un travail rémunérateur, il les encourage à l'épargne et les aide dans la maladie. Le gouvernement de la République ne pourrait faire un meilleur choix Il faut espérer, et nous le désirons vivement, qu'il soit bientôt élevé à un grade supérieur.

Un Ami.

VILLE DE BASTIA

COMITÉ CENTRAL DES FÊTES

Sous la présidence d'honneur de MM. le Gouverneur de la Corse ; le Premier Président ; le Sous-Préfet de Bastia ; le Maire de Bastia.

CARNAVAL DE 1910

PROGRAMME DES FÊTES

Samedi 5 février

A 8 heures du soir : Arrivée de S. M. Carnaval X dans sa bonne ville de Bastia. — Réception de gala avec le concours de la *Lyre Bastiaise*. — Retraite aux flambeaux. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

Mardi 8 février

Réjouissances populaires en l'honneur de S. M. Carnaval X. — A 2 heures, Bal d'enfants costumé — Distribution de récompenses. — A 8 heures du soir : Concert sur le Boulevard. — Défilé de masques. — Grande bataille de confetti.

Samedi 12 février

GRAND VEGLIONE

dans la salle de spectacle du théâtre municipal Concert. — Bal

Dimanche 13 février

Grande Cavalcade

en l'honneur de S. M. Carnaval X.

Visite de la Ville — Défilé de masques. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

A 9 heures, Incinération de S. M. Carnavalesque. — Feu d'Artifice.

N. B. — Il est rappelé aux personnes de l'Intérieur, voyageant par groupe de 10, qu'une réduction de 50 0/0 sur les billets d'aller et retour leur sera accordée sur le réseau des C. F. D. à condition d'en avoir fait la demande à la Direction ou à l'Inspecteur de section, cinq jours au moins à l'avance.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

ARRIVÉE
DE S. M. CARNAVAL X
A BASTIA

Le comité des fêtes nous communique la dépêche suivante :

Chambellan S. M. Carnaval X.
à Président Comité des Fêtes de Bastia.

Arrivée à Ajaccio après un excellent voyage. S. M. partira en aéroplane pour Bastia. Malgré démarches multiples Compagnie des C. F. D. a refusé de lui réserver wagon spécial à cause exiguité tunnels. Va également Fraisinet qui n'a pu répondre heure arrivée Bastia.

D'après ce télégramme il est très probable que S. M. arrivera aux environs de notre ville au cours de cette après-midi. Son entrée n'aura lieu toutefois qu'à l'heure prévue, c'est-à-dire à huit heures du soir.

Le Comité, dès la réception de ce télégramme, a pris ses dispositions pour recevoir aussi dignement que possible Sa Majesté.

Un superbe char l'attendra ce soir devant les bureaux de la Douane d'où le départ aura lieu ainsi que nous l'avons dit plus haut.

S. M. Carnaval X, heureux de se retrouver parmi ses fidèles sujets, fera le tour de sa mirifique ville, précédé d'une superbe retraite aux flambeaux, puis ira prendre un repos mérité au Grand Hôtel où de luxueux appartements lui ont été réservés.

Retraite aux Flambeaux

A l'occasion de l'arrivée de S. M. Carnaval X une retraite aux flambeaux aura lieu ce soir.

Voici l'itinéraire qui sera suivi :

Départ. — Octroi du Nouveau-Port, rue du Nouveau-Port, avenue Carnot, rue de l'Opéra, boulevard du Palais, boulevard Saint-Auguin, place d'Armes.

Retour. — Place d'Armes, boulevard Saint-Angelis, boulevard du Palais, boulevard Paoli, rue Miot, cours Sébastiani, places Saint-Nicolas. Dislocation.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

La famille du jeune Nicolai avait devant le Tribunal de paix de son canton, un procès relatif à un âne. Son compétiteur, à l'appui de ces prétentions, avait révoqué le témoignage d'un nommé Massoni, dont les affirmations ne réussirent pas à convaincre le juge puisqu'il donna raison aux Nicolai.

Le jeune Nicolai, cependant, couvait contre Massoni un très vif ressentiment, et l'ayant rencontré, déchargea sur lui, cinq coups de revolver dont l'un l'atteignit au cou.

Le Tribunal de Corte avait condamné Nicolai à 18 mois de prison avec sursis. Cette décision ne contenta ni le prévenu, ni le ministère public qui interjetèrent appel.

La Cour, après avoir entendu la plaidoirie de Me de Caraffa, a rendu à huitaine le prononcé de son arrêt.

Rapporteur : M. le conseiller Gabrielli.

La demoiselle Rose-Marie Battistini avait 18 ans quand elle se fit enlever par le nommé Franchenchi, qui l'épousa trois mois après. Franchenchi fut, assure-t-on, un mari plutôt rebelle. Pendant un an, il entretint des relations avec une jeune fille, puis il s'éprit d'une femme mariée qu'il enleva. Etant tombé gravement malade, il revint chez sa femme, dont il implora le pardon. Celle-ci le soigna, mais à peine fut-il remis, il repartit avec sa maîtresse.

Un jour que Franchenchi était dans la boutique d'un nommé Paoli, sa femme, venant à passer, l'aperçut et l'interpella. Franchenchi sortit aussitôt un revolver. Tout se calma pourtant et les deux époux prirent rendez-vous chez le frère du mari pour une explication définitive. Les époux se rencontrèrent, en effet, au lieu indiqué, mais la femme qui s'était armée, elle-même d'un revolver, dès qu'elle fut en présence de son mari, déchargea sur lui un coup de feu sans l'atteindre.

Le Tribunal avait condamné la femme à six mois de prison avec sursis et le mari à un mois de prison et 16 francs d'amende sans sursis.

Franchenchi et le Ministère public ont fait appel.

La Cour, a remis à huitaine, le prononcé de son arrêt.

Me de Montera défendait la femme.
Me Moretti plaidait pour le mari.
Rapporteur : M. le conseiller Gavini.

Le nommé Bevilacqua qui avait porté un coup de canne plombée à un de ses adversaires, a été, après plaidoirie de Me de Caraffa, condamné à 20 jours de prison.

Rapporteur : M. le conseiller Pinel.

La Cour rend ensuite des arrêts dans différentes affaires plaidées la semaine dernière.

Le maire de Bigorno, poursuivi pour fraudes électorales, à la requête d'une partie civile, est acquitté.

Défenseur : Me de Montera.
Me Moretti représentait la partie civile.
Rapporteur : M. le conseiller Adriani.

Les nommés Quilichini et Pannoni, inculpés de falsification d'huile, sont condamnés à 25 francs d'amende chacun.

Défenseurs : Mes de Caraffa et de Montera.
Rapporteur : M. le conseiller Gabrielli.

Dans les limites en matière de limitation, la Cour a rendu un arrêt interlocutoire ordonnant l'audition de MM. Chuppe, agent-voyer, Donati, professeur d'agriculture, et trois autres témoins que le Ministère public et la défense jugeront indispensables à la manifestation de la vérité.

Cette enquête a été fixée pour l'audience du 16 février.

Défenseurs : Me de Caraffa, de Montera et Vittoli.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

Le nommé Giaffieri Antoine-Jean a laissé un de ses mulets s'égarer dans la propriété d'un de ses adversaires qui s'empressa de le dénoncer au parquet.

Paraissant pour dévastation de récoltes devant le tribunal de Bastia, Giaffieri fut condamné à 10 jours de prison. La Cour, sur appel du prévenu, a réduit la peine à 16 francs d'amende.

Défenseur : Me Giacomoni.
Rapporteur : M. le conseiller Gabrielli.

La Cour a confirmé le jugement du tribunal de Corte condamnant à 15 jours de prison le sieur Colombani Noël, de Castifao, récidiviste endurci.

Défenseur : Me Giacomoni.
Rapporteur : M. le conseiller Gabrielli.

M. Angeli, avocat général, occupait le siège du ministère public.

Conférence de M. Lairolles

Les personnes qui désirent assister à la Conférence qui sera faite le 7 février à 6 heures du soir, au Théâtre par M. Lairolles, membre du Conseil supérieure de la mutualité sont priées de prendre leur carte au bureau du syndicat agricole.

Le Président de l'Union de Société,
RAMELLI.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

A l'arrivée

M. Triboldi, le sympathique chef de Cabinet du Préfet de la Corse est de retour à Ajaccio depuis mercredi.

M. Triboldi qui avait pris un congé de maladie, a repris hier la direction de son service.

Accident

Le nommé Amédei Antoine, 50 ans, marin pêcheur, demeurant 17, rue du Diamant, est tombé accidentellement en montant l'escalier de la maison qu'il habite.

Amédei n'est fait une blessure à la tête au-dessous de l'occiput. Il a été soigné par le docteur Desanti.

Nomination

M. de Mari, commissaire spécial adjoint à Ajaccio, a été nommé commissaire de police 3e classe à Palaise (Calvados).

— M. Olivier, commissaire spécial de police adjoint à Ajaccio, a été nommé commissaire de police de 4e classe à Moissac (Tarn-et-Garonne).

Etat-Civil

NAISSANCES

Serra Marie-Rose. — Benetti Angelin.

DÉCÈS

Paponi Adolphe, 27 ans.

Commission des Prisons

Séance du samedi 5 février

Ordre du jour :

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.
II. — Communications diverses.
III. — Visite de la prison.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 8, à midi 12° + 14 heures du soir + 9.6
Maxima + 12.5 Minima + 7.2
Baromètre. — 7 heures du matin, 750 mm. à midi, 751 mm., 6 heures du soir, 752 mm.
Vent. — Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, quelques nuages, l'après-midi, id.

Médaille des douanes

La médaille d'honneur des douanes a été attribuée au préposé Lupi Joseph-Marie, à Cette.

Décès

Une bien triste nouvelle parvenait aujourd'hui à M. Rosi Joseph, l'entrepreneur si avantageusement connu à Bastia. Son fils Antoine, artilleur au 19e d'artillerie, en garnison à Nîmes, vient de succomber à l'hôpital militaire de cette ville, emporté en huit jours par une terrible maladie que ni les soins éclairés de la science, ni sa robuste constitution ne purent enrayer : la fièvre typhoïde.

Le frère du défunt qui, sur un télégramme du Médecin-Major, s'était rendu jeudi dernier auprès du mourant, n'a eu que la triste consolation de lui fermer les yeux.

Nous offrons à la famille Rosi, si cruellement éprouvée, l'expression de notre douloureuse sympathie.

Casernier

L'adjudant Barthaldi, du 4e rég. de tirailleurs algériens, est nommé casernier de 2e classe en Algérie.

Le casernier de 2e classe Mariani, à Châteauneuf, passe à la direction du génie de Toulon.

Le casernier de 2e classe Polotti, à Argentau, passe à la direction du génie de Tours.

Douanes

Sont nommés dans le corps militaire des douanes en Algérie : au grade de capitaine, M. le capitaine Pandori ; au grade de lieutenant, M. le lieutenant Mazzoni.

On demande

Un appartement non meublé de 7 à 8 pièces.

Envoyer les offres aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Au Port

Entrées :

Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Livourne.
— Vap. italien, « Cipro, » venant de Livourne.
— Vap. anglais « Pontiac, » cap. Hubert, venant de Gênes.

Sorties :

— Vap. anglais « Pontiac, » cap. Hubert, parti pour Liverpool.
— Vap. italien « Palestina, » parti pour Porto Torres.
— Vap « Liamone, » cap. Maury parti pour Nice.

Avis

La Société SYLVI-CORSE, 9, rue du Nouveau-Port, offre du bois de chauffage, chêne blanc, scié et rendu à domicile au prix de 17 fr. les 1.000 kilos.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT DES OUVRIERS MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Décisions urgentes à prendre.

Le Secrétaire, Astaria.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	3 fév.	4 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	98.85	98.85
Rentes de 3 0/0 amortis.	98.85	98.85
	ex-coupon	

Les Elections Législatives en 1910

Paris, 4 février.

On annonçait aujourd'hui, dans les couloirs du Palais Bourbon, que M. Paul Albert Ferrocha, député républicain de la Marne, était décidé à ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

M. Ferrocha représente l'arrondissement de Vitry-le-François depuis 1902.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 4 février.

Sont nommés gendarmes :

à la 15e légion 1er, 2e compagnie, armé à pied, Dragon Jules, ex-ouvrier à la 2e compagnie des ouvriers d'artillerie.

à la 15e légion, compagnie des Bouches-du-Rhône, armé à cheval, Orsini Don-Ancin, ex maréchal des logis au 15e escadron du train des équipages militaires, demeurant à Aix.

à la Garde républicaine, armé à pied, Santucci Jacob, ex caporal, proposé par la compagnie de la Corse.

armé à cheval, Salini François, ancien cavalier au 7e cuirassiers, demeurant à Ocana.

LE DÉSASTRE PARISIEN

LA DÉCRUE

« A PARIS ET AUX ENVIRONS

Communication Officielle

M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, a adressé aux Préfets et Sous-Préfets le télégramme suivant :

« La décrue de la Seine continue, elle sera aujourd'hui au total de 2m08.

« Aucun incident à signaler ; toutes les communications sont rétablies dans Paris »

La Situation

Paris, 4 février.

La décrue de la Seine va s'accélérant : si le froid persiste, la Seine baissera encore avec plus de rapidité.

Plusieurs places et boulevards ont été complètement abandonnés par l'eau. On remarque toujours quelques rues transformées en mers.

Dans la Banlieue

L'amélioration se réalise plus lentement dans la banlieue parisienne. Les îles sont toujours submergées ; plusieurs ponts sont encore inaccessibles ; de nombreux boulevards sont toujours immergés, divers quartiers continuent à être isolés.

TRISTES SUITES des Inondations

Près de 11.000 terrassiers, qui sont condamnés au chômage, et par conséquent privés de ressources, réclament du travail.

Ils sont livrés aujourd'hui à une simple manifestation, mais ils sont décidés à manifester autrement, si on ne leur donne pas du travail ou de l'argent.

La Souscription Nationale

Le total des souscriptions recueillies à la date d'aujourd'hui par le Syndicat de la Presse seulement, s'élève à la somme de 3.617 377 francs.

La souscription en faveur des inondés de France, ouverte par le Lord Maire de Londres atteint aujourd'hui un million 100 000 francs.

Pour les Catholiques parisiens

Le Lord-Maire de Londres a adressé directement à Mgr Amette, archevêque de Paris, un chèque de 25 000 francs destinés à secourir les catholiques parisiens, victimes des inondations.

Sympathies Allemandes

Hier, au cours de la réunion du Conseil municipal de Berlin, le Président s'est exprimé en ces termes :

« Comme le cœur humain ne connaît pas de frontières territoriales, il est pour moi un besoin du cœur d'exprimer ici toute ma compassion pour Paris inondé et de souhaiter que les efforts de la Municipalité parisienne atténuent largement les conséquences de cette terrible catastrophe.

CHERBOURG

EXPÉRIENCES de RELEVAGE des Sous-Marins

Cherbourg, 4 février.

Après les expériences concluantes du relevage des sous marins à l'aide des bouées, la Commission d'expériences, présidée par M. le capitaine de vaisseau Mottez, a procédé aujourd'hui à de nouvelles expériences qui ont donné d'excellents résultats.

Ainsi un sous marin échoué peut parfaitement être relevé.

La Paix Européenne

AUTRICHE ET RUSSIE

Paris, 4 février.

Le comte d'Ærenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche Hongrie, par l'entremise de l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, aurait promis à M. Iswolski ministre des Affaires étrangères de Russie, d'adresser aux puissances une déclaration par laquelle le Cabinet de Vienne reconnaîtrait le statu quo dans les Balkans.

Cette réconciliation austro-russe assurerait pendant de longues années la paix européenne.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'OUENZA

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'affaire de l'Ouenza.

M. Zévaès

député de l'Isère, monte à la tribune

L'orateur attaque furieusement ce projet de loi, parce que cette affaire de l'Ouenza est entre les mains d'un consortium de capitalistes étrangers, lesquels cherchent uniquement à monopoliser les richesses de l'Afrique du Nord.

M. Zévaès reproche ensuite à M. Jonnart, qui est au banc du Gouvernement, de n'avoir pas protégé les ouvriers français.

M. Cuttoli

député de Constantine, expose les avantages du projet de concession.

L'orateur déclare que toutes les précautions ont été prises pour que cette affaire reste française.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. CLÉMENTEL

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Sympathies Espagnoles

A l'ouverture de la séance, le président donne lecture d'un télégramme de sympathie, adressé par le président de la Chambre des députés d'Espagne et du télégramme de remerciement que M. Brisson a envoyé au nom de la Chambre française.

L'OUENZA

La discussion continue sur l'affaire de l'Ouenza.

Après les discours de MM. Bedouce, Thomson et Vazeille, la suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Séance lundi

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

Le Sénat aborde la discussion de l'article relatif à la population rurale.

M. Girard

sénateur républicain du Nord, combat l'obligation pour les fermiers ou métayers d'être assujettis à la loi.

M. Empereur

sénateur républicain radical de la Savoie, soutient la thèse contraire ;

Amendement Touron

sénateur républicain progressiste de l'Aisne, développe son amendement consacrant le principe pour les fermiers ou metayers de s'assujettir ou non à la loi.

Après une longue discussion, cet amendement est mis aux voix et adopté.

Le Sénat s'ajourne à jeudi prochain, afin de laisser le temps à la Commission de préparer le texte définitif.

MUTUELLE-PHOCÉENNE

Société d'Assurances Mutuelles sur la Vie
Entreprise privée
Assujettie au contrôle de l'Etat

Moyennant 3 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.

Cette épargne mutuelle, facile, donne non seulement les intérêts composés accumulés, mais le souscripteur veut s'ajouter à son avoir le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.

L'avantage est immense, incontestable.

Mères et pères de famille soucieux, prévoyez et faites souscrire.

S'adresser pour adhésions ou renseignements à

M. FRANÇOIS MAESTRACCI, Agréé, 12, rue Napoléon, Bastia.

N. B. — Combinaison de contre-assurance en cas de décès.

On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lebaudy*

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : à BASTIA, 7, Avenue Carnot.
de vente : à CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE
mécaniques

Tuiles plates et rondes,
Rasques pleines et creuses
Briques à planchers en fer
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX HOLLANDAIS EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
FER, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empresse de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de gravures de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

A VENDRE

Une *machine pour couper le tabac* marchant à bras, contenant 10 kilos, marque Carton (Belgique).

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Société DES HUILERIES D'OLIVES et Produits Agricoles DE LA BALAGNE (Corse)

Aux termes d'un acte fait double sous signatures privées, en date à Ile-Rousse du vingt-deux novembre mil neuf cent neuf, il a été formé les statuts d'une Société anonyme sous la dénomination de « Société des Huileries d'olives et Produits agricoles de la Balagne (Corse) », dont l'un des doubles originaux est déposé en l'Etude de Me Hervé, notaire à Saint-Souplets, canton de Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne), suivant acte dressé par lui le 14 décembre mil neuf cent neuf, enregistré.

1. la Société a pour objet :

1° L'achat et l'exploitation des olives, la fabrication de l'huile et de tous produits pouvant se transformer en huiles, la vente des produits et tous produits ainsi transformés et généralement toutes les industries susceptibles de s'y rattacher.

2° L'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles ou terrains, construits ou non, sur le territoire de la commune de Ile-Rousse, arrondissement de Calvi (Corse) et sur les communes avoisinantes.

3° L'édification sur ces immeubles ou terrains de toutes constructions ou la réparation de celles existantes et leur appropriation aux besoins de l'exploitation.

4° L'achat des machines, instruments, ustensiles, outils, matériel, combustibles, objets mobiliers, animaux ou autres objets pour les besoins de l'exploitation, ainsi que des objets mobiliers du bureau et d'habitation.

5° Et la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à un des objets précités, par voie de création de Société nouvelles, d'apport, de fusion ou autrement.

2. Le siège social a été fixé à Paris, avenue Rachel, n° 7. Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville, sur simple décision du Conseil d'administration.

3. La durée de la Société a été fixée à trente années à compter du jour de sa constitution définitive.

4. Le fonds social a été fixé à *quatre cent mille francs* et divisé en quatre mille actions de cent francs chacune.

Sur ces actions, deux mille entièrement libérées ont été attribuées aux fondateurs en représentation de leurs apports en nature.

Les deux mille actions de surplus étaient à souscrire et payer en numéraire.

5. Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles, en représentation, d'apports en nature ou contre espèces, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider la réduction du capital social pour quelque cause que ce soit et de quelque manière, notamment au moyen du rachat d'actions, d'un échange de nouveaux titres d'un nombre équivalent ou moindre, ayant ou non le même capital et s'il y a lieu avec cession ou achat d'actions pour permettre l'échange.

6. La Société est administrée par un conseil composé de six membres nommés par l'assemblée générale. La durée des fonctions des premiers administrateurs est de six années consécutives et fermes. Le conseil se renouvelle ensuite à raison de un ou deux membres chaque année ou tous les deux ans, en alternant s'il y a lieu.

Si le Conseil est composé de moins de sept membres, les administrateurs peuvent se compléter s'ils jugent utile. Chaque année le Conseil nomme un président.

7. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Il fait les règlements de la Société.

Il nomme et révoque tous les agents ou employés de la Société, fixe leurs traitements, salaires, remises et gratifications ainsi que les autres conditions de leur admission ou de leur retraite.

Il fixe les dépenses générales de l'administration règle les approvisionnements de toutes sortes.

Il touche les sommes dues à la Société, en paie celle qu'elle doit.

Il souscrit, endosse, accepte et acquitte tous effets de commerce.

Il stipule sur tous traités ou marchés rentrant dans l'objet de la Société.

Il autorise toutes acquisitions, ventes, échanges, locations de tous meubles et immeubles ainsi que tous retraits, transferts, aliénations de rentes et autres valeurs appartenant à la Société.

Il détermine le placement des fonds disponibles, et règle l'emploi du fonds de réserve.

Il contracte tous les emprunts avec ou sans hypothèque ou autres garanties sur les biens sociaux par voie d'ouverture de crédit ou autrement. Toutefois, les emprunts sous forme de création d'obligations doivent être autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Il autorise toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Il autorise aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il arrête les états de situation, les inventaires et les comptes qui doivent être fournis à l'assemblée générale des actionnaires ; il statue sur toutes propositions à lui faire et arrête l'ordre du jour.

Le Conseil peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenables, à un ou à plusieurs administrateurs pour l'administration courante de la Société et l'exécution des décisions du Conseil d'administration.

Des attributions et pouvoirs, et les allocations spéciales des administrateurs délégués sont déterminés par le Conseil d'administration.

Le Conseil peut aussi conférer à un ou plusieurs directeurs, membres du Conseil d'administration ou non les pouvoirs qu'il juge convenables pour la direction technique des affaires de la Société.

Il peut passer avec ce ou ces directeurs des traités déterminant la durée et l'étendue de leurs attributions et pouvoirs, l'importance de leurs avantages fixes ou proportionnels, et les conditions de leur révocation.

Le Conseil peut, en outre, conférer des pouvoirs à telle personne que bon lui semblera, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'administration peut déléguer partie de ses pouvoirs à un comité de direction composé du président et de trois autres administrateurs désigné par le Conseil.

Le comité est chargé de l'exécution des décisions du Conseil et des opérations du service courant.

Il prépare et fait exécuter, après les avoir fait approuver par le Conseil, toutes les dispositions et tous les ordres des divers services de l'exploitation.

Il dirige le travail des bureaux et des divers services, nomme et révoque tous agents, signe la correspondance, établit tous comptes d'exploitation.

Il passe les marchés autorisés par le Conseil, fait tous achats d'approvisionnements, il effectue les recettes et les dépenses de la Société.

Il suit les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Il fait tous actes conservatoires.

Les membres du Comité de direction ont droit, à une rémunération spéciale dont l'importance est fixée par l'assemblée générale, et ce, indépendamment bien entendu, de leur part dans la portion des bénéfices déterminée par les articles quarante et un et quarante quatre des statuts.

Le Conseil d'administration et le comité de direction peuvent, en outre, déléguer partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs de leurs membres, ou même à des personnes étrangères à la Société, par un mandat spécial et pour des objets déterminés.

Tous les actes concernant la Société décidés par le Conseil, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur les banquiers, débiteurs et dépositaires et les souscriptions endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce, sont signés par un administrateur et un agent qualifié, nommé par le Conseil d'administration ; cet agent peut être choisi en dehors de la Société.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire, relativement aux engagements de la Société. Ils ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu.

Sur les bénéfices nets, déduction faite de tous frais et charges, il est prélevé.

1. Cinq pour cent pour constituer la réserve légale.

2. La somme nécessaire pour servir aux actions non amorties un premier dividende de cinq pour cent.

3. Une somme destinée à l'amortissement du capital espèces jusqu'à complet remboursement.

Le surplus est réparti comme suit :

1. Deux et demi pour cent pour réserve supplémentaire.

2. Sept et demi pour cent au Conseil d'administration.

3. Deux et demi pour cent au personnel.

4. Et le solde aux actionnaires à titre de dividende.

Toutes contestations concernant les affaires sociales sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du département de la Seine.

Il suivant acte passé devant Me Hervé, notaire à Saint-Souplets, le onze décembre mil neuf cent neuf, enregistré, les fondateurs de cette Société anonyme ont déclaré que les deux mille actions de numéraire qui étaient à émettre, avaient été entièrement souscrites et que la réunion des versements effectués sur ces actions s'élevait à cent soixante dix mille francs supérieure à la moitié du capital en numéraire.

Et ils ont représenté à l'appui de cette déclaration un état contenant la liste des souscriptions, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux. Cette pièce certifiée véritables est demeurée annexée audit acte.

III. Des procès-verbaux dont la copie ont été déposés pour minute à Me Hervé, notaire à Saint-Souplets suivant acte du vingt-sept janvier 1909, de deux délibérations prises par l'assemblée générale des actionnaires, il résulte notamment que cette assemblée a nommé pour composer le premier Conseil d'administration.

1° Monsieur Lucien Richelet, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Montbyon (Seine-et-Marne).

2° Monsieur Eugène-Guillaume Boch, propriétaire, artiste, peintre, demeurant au dit Montbyon.

3° Monsieur Jean-Ambroise Bernardini, propriétaire, demeurant à Ocoiglione par Ile-Rousse (Corse).

4° Monsieur Louis Donat, docteur médecin, demeurant à Paris, 31, Avenue Henri-Martin.

5° Monsieur Marc-Charles Dévenet (Désiré), propriétaire, demeurant à Cannes, Avenue de Lérins.

6° Et Monsieur Charles Speyer, négociant, demeurant à Paris, 15, rue du Louvre.

Et elles a nommé pour commissaire :

1° Monsieur Jules Poulart, négociant, demeurant à Paris, 87, Avenue Gambetta.

2° Et Monsieur Edouard Avoine, comptable, demeurant à Rennes, rue du Bois, n° 18.

Les administrateurs et les commissaires ont accepté leurs fonctions soit par eux-mêmes, soit par mandataire. En ce qui concerne M. Avoine, cette acceptation a eu lieu à la date du sept janvier mil neuf cent dix.

En conséquence la société s'est trouvée définitivement constituée à partir de cette dernière date.

Pour extrait :

Signé : HERVÉ.

Expéditions : 1° De l'acte de déclaration de souscription et de versement, de la liste des souscripteurs et des statuts y annexés ; 2° De l'acte de dépôt et des deux délibérations constitutives y annexées, ainsi que de l'acceptation de M. Avoir ne ont été déposées le 1er février 1910, aux greffes du tribunal de Commerce et de la justice de paix de Ile-Rousse (Corse), et le 28 janvier 1910, aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris et de la justice de paix du 19e arrondissement de Paris,

Pour mention,

Signé : HERVÉ.

MONSIEUR FRANÇOIS MAROSELLI

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 bordelaise vin	250 k.	fr.	18 75
»	2 »	»	300 k.	» 22.50
»	4 »	»	1.000 k.	» 61. »
»	1 demi-muid »		600 k.	» 33.75
»	2 »	»	1.200 k.	» 64.80
»	4 »	»	2.400 k.	» 127. »
»	6 »	»	3.000 k.	» 180.25
»	8 »	»	4.800 k.	» 251.45
»	10 »	»	6.000 k.	» 313.65
»	20 »	»	12.000 k.	» 556.85

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.



CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina **MATTEI**

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 37 — DIMANCHE 6 FÉVRIER 1910

00073

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 5e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale ou autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean Chrysostôme.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 44 m. — Coucher, 4 h. 48 s.
Dernier quart., le 1 — Nouv. Lune, le 9.
Fête de Demain : Saint Remaclo.

5 FÉVRIER

L'ABRI

CONTE DU DIMANCHE

Tandis que nous visitions une propriété à louer et que nous nous exclamions ser l'installation défectueuse d'un cabinet de toilette, Kroner, qui nous accompagnait, nous dit :

— Vraiment, c'est un défaut. Mais vous n'allez pas vous buter à ce détail. D'ailleurs il est de modification aisée.

Puis, comme, fatigués, nous nous assejions tous sur un banc du jardin pour bourrer une pipe à loisir, il ajouta :

— Ce n'est pas moi qui blâmerais les raffinements de l'hygiène. C'est égal, d'une façon générale, nous devenons diablement difficiles. Nous voulons être entourés de confort partout où nous stationnons. La vie rude a cependant ses charmes. Cela m'en rappelle une bien bonne...

Et il y alla de son histoire :

— Voici quelque vingt ans, je voyageais en Provence et je venais d'être admirablement reçu dans un château des environs d'Aix, dont le propriétaire avait véritablement réalisé chez lui tout le confort connu à cette époque. J'étais dans la batiste, la soie, le satin, les objets d'art, entouré des accessoires les plus commodes, noyé des plats les plus fins, et, par dessus le marché, amusé par les conversations les plus spirituelles. Mais l'inaction m'a toujours pesé, et la second jour je manifestai le désir de faire l'ascension du mont de la Victoire, que les gens de là-bas aiment enthousiastes et blagueurs que les Marseillais, mais beaucoup plus fins, nonment modestement *colline*, malgré ses neuf cent cinquante mètres, afin de mieux *épater* le visiteur.

« Mon hôte s'excusa en invoquant son âge, ses douleurs, et m'adjoignit un de ses invités, homme d'une trentaine d'années, type du vrai Méridional, exubérant, faiseur de bruit, mais d'un bruit toujours harmonieux et amusant. Quand il ne gesticulait pas en quelque action furieuse, il était plongé dans l'engourdissement d'une de ses nombreuses siestes. A l'égal des chats, il ne connaissait que le sommeil ou le sabbat. Notre excursion fut emballée et il fallut le soleil du Midi qui remet tout en place, pour que je n'en fus pas étourdi. Chaque secte et chaque roche était un prétexte à charges furieuses et à vigoureuses escalades, avec renforts de clameurs et de branlements de bâton ferré. Enfin, nous parvînmes, par les itinéraires de Melchior, — si-je dit que mon compagnon se nommait ainsi ? — au sommet de la montagne d'où l'on joint d'une admirable vue, s'achevant d'un côté aux Alpes et de l'autre au large de la Méditerranée. Les itinéraires de Melchior avaient le charme d'être choisis avec tout l'aplomb d'un topographe émérite et l'inconvénient de doubler, au moins, la longueur de la route. Mais le brave et tempétueux Melchior commandait si vaillamment à chaque fourche : « Par ici ! Par là ! » que c'était un plaisir véritable de le suivre même en ses fausses pistes les plus manifestes. Au retour ce fut la même chose. Heureusement que, là-haut, nous avions solidement déjeuné sans toutefois épuiser nos provisions, que les soins de notre hôte avaient faites trop copieuses. Nos forces se montrèrent suffisantes, mais le crépuscule avant l'arrivée, nous surprit, d'autant plus fâcheux qu'il se doublât d'un orage imminent et que nous nous étions égarés. Il est vrai que nous n'avions pas cessé de l'être, depuis le matin, grâce à la verve de mon compagnon.

« Toujours guidés par lui, nous cherchâmes vainement le château pendant trois quarts d'heure, si bien que nous finîmes par croire que nous nous étions trompés de côté dans la descente et que nous patagonions à l'autre bout de l'horizon. L'orage ne nous laissa pas le temps de le résoudre, de larges gouttes nous arrosèrent, puis un formidable coup de tonnerre ouvrit les vannes d'une tempête diluvienne. Nous courûmes à un amas de roches et nous eûmes la chance de découvrir tout de suite, là, devant nous, une caverne assez vaste.

« L'orage redoublait. Le sentier creux devenant la *caverne* devint un vrai petit torrent, d'un bon mètre de profondeur, qui nous bloqua. Il nous fallut rencenter vers le fond de la grotte pour éviter la noyade. Et, comme la pluie ne finissait pas, Melchior, réduit à l'inaction, s'étegnit, et songea au sommeil. Cela ne faisait pas mon affaire, et je le réveillai en allumant une poignée de broussailles et en déclarant qu'auprès de ce feu nous allions souper. Melchior, à l'apparition de la flamme et de la fumée, se ragaillardit, inventa des trucs, fit rôtir le lard au bout d'une lisette et barouda plus que jamais, tout en mangeant.

« Le repas nous parut délicieux, car la course nous avait affamés. Puis, après tout dévoré, comme nous étions, aussi, harassés, et que l'orage ne finissait pas, nous nous étendîmes sur le sable, et le sommeil nous prit.

« Nous nous réveillâmes au grand jour. Il ne pleuvait plus, et déjà — comme on dit là-bas — *il lombait une brave lune*, c'est-à-dire qu'il faisait un soleil ardent. Dressés d'un bond, nous nous trouvâmes en même temps sur le seuil de la caverne et une même exclamation d'ébahissement projetée de nos bouches accompagna nos deux gestes désignant le château qui se profilait devant notre nez, à deux cents mètres. Seulement nous commentâmes différemment notre surprise, car, tandis que je disais, consterné, en homme du Nord :

— « Sommes-nous bêtes !

« Melchior, lui, claironnait, triomphant, en gaillard du Midi :

« — Vé, je le disais bien que nous étions sur la bonne route !

« J'éclatais de rire d'autant meilleur cœur, à l'audition de cette « bonne route » aux voyelles finales bien appuyées, qu'en somme, nous avions aussi bien dîné et aussi bien dormi sur le sable fin de la caverne que dans le vieux linges et dans les draps en dentelle du château. »

EMILE SOLARI.

Propos d'actualité

Fraternité

Les hommes vaquaient tranquilles à leurs affaires, et donnaient libre cours à leurs querelles quotidiennes. Rivalités d'intérêts, oppositions politiques, divergences d'opinions, âpre concurrence, jalousie... tout cela se mêlait dans le torrent d'humanité qui, d'un bout à l'autre du ce monde, roule, travaille, rit, pleure, jouit, aime, hait...

Et soudain le fleuve, le fleuve éternel qui a vu, au cours des siècles, lutter et mourir tant de générations, roula des eaux plus furieuses. Les citadins, amusés, accouraient sur ses rives et se réjouirent du spectacle de ses eaux grandies et limoneuses.

Que pouvaient-ils craindre ? N'avaient-ils pas canalisé l'élément liquide entre deux murailles de pierre? des ponts audacieux mais solides n'étaient-ils pas jetés par dessus le fleuve, comme autant de lassos pour réfréner ses colères ?

Mais voici que le fleuve s'enfle, grandit plus fort, monte à l'assaut des murailles, défie les ponts, se rue contre les digues... Et il passe alors un grand frisson parmi les hommes, car ils venaient de s'apercevoir de la fragilité de leurs ouvrages !

Quinze siècles de civilisation avaient créé la Ville Lumière, capitale merveilleuse, centre incontesté du panache, de beauté, d'élégance, de noblesse ; les hommes étaient fiers de leur Paris, ville de luxe, ville de joie, ville heureuse où ils avaient accumulé les trésors, les palais, les monuments. L'électricité, asservie, y faisait jaillir des flots de lumière qui, la nuit, rougeoyaient jusqu'au ciel, marquant ainsi aux yeux de l'univers, la place de ce foyer magnifique ; le sol était creusé de mille galeries souterraines, des trains menaient sans cesse, par un immense réseau convergent vers la Ville, les denrées, les produits, tout ce qui était nécessaire à la vie trépidante et ardente de cette multitude. Partout, les devantures des magasins ruilaient de richesses, dans les salles de spectacles retentissaient le hosannah de la joie de vivre, et l'on entendait tinter ui étiquetis d'or... Misère ! Que tout cela est peu de chose devant les éléments déchaînés !

Que peuvent ces milliers de pygmées, en face du fleuve qui, maintenant, déborde, impétueux, irrésistible, renverse les barrières, arrête les dynamos, noie les palais, submerge les habitations, multiplie, comme en se jouant, l'obscurité et la ruine.

Alors, en présence du désastre grandissant, un spectacle inouï s'offrit aux regards. L'on vit ces hommes, hier encore prêts à s'entredéchirer, se tendre la main, s'unir, organiser le sauvetage, prodiguer des consolations aux vaincus.

Le Palais législatif retentissait de discours enflammés, de contradictions et d'invectives, lorsque tout à coup un bruit sourd gronde : c'était l'eau qui montait des sous-sols, envahissait les cours, obstruait les issues. Aussitôt, les discordes cessèrent, les partis s'effacèrent, et, à l'unanimité, tous les représentants du peuple votèrent des millions pour venir en aide aux sinistrés. Il avait suffi que le malheur se dressât pour que les hommes se souviennent enfin qu'ils étaient frères, et pour leur faire oublier leurs querelles.

Puisse, du moins, cette leçon de la catastrophe n'être pas complètement perdue ! Puisse ce sentiment de l'égalité devant la souffrance persister au cœur des hommes, et y agrandir toujours davantage la place de la bonté, de la solidarité et de la fraternité.

A. Capelle.

VILLE DE BASTIA

COMITÉ CENTRAL DES FÊTES

CARNAVAL DE 1910

PROGRAMME DES FÊTES

Mardi 8 février

Réjouissances populaires en l'honneur de S. M. Carnaval X. — A 2 heures, Bal d'enfants costumé. — Distribution de récompenses. — A 8 heures du soir : Concert sur le Boulevard. — Défilé de masques. — Grande bataille de confetti.

Samedi 12 février

GRAND VEGLIONE

dans la salle de spectacle du théâtre municipal
Concert. — Bal

Dimanche 13 février

Grande Cavalcade

en l'honneur de S. M. Carnaval X.
Visite de la Ville. — Défilé de masques. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.
A 9 heures, Incinération de S. M. Carnavalesque. — Feu d'Artifice.

N. B. — Il est rappelé aux personnes de l'intérieur, voyageant par groupe de 16, qu'une réduction de 50 0/0 sur les billets d'aller et retour leur sera accordée sur le réseau des C. F. D. à condition d'en avoir fait la demande à la Direction ou à l'Inspecteur de section, cinq jours au moins à l'avance.

---

73. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XV

PAUVRE HÉLÈNE

— Il vous attend... prévenez madame... la petite demoiselle est retrouvée... Vous attendez, encore plus doucement si vous pouvez... Moi, c'est impossible... ça m'étouffe. Allez vite... C'est la joie qui revient chez mes maîtres...

Le graveur partit et demanda monsieur Dignit.

— Ce n'est pas l'heure de ses consultations, monsieur ne reçoit que de deux à quatre heures.

— Je viens ici pour une affaire personnelle... Il faut absolument que je parle à monsieur le docteur.

— Monsieur a-t-il une carte à présenter ?

— Non.

— Monsieur pourrait-il inscrire le but de sa visite sur une feuille que je passerais à monsieur ?

— Je suis ici de la part de Barthélemy qui attend que j'aie prévenu ses maîtres.

La cuisinière fit entrer l'étrange visiteur. Déjà que Raoul le vit, il reconnut immédiatement le blessé du parc de Saint-Cloud. Que lui voulait-il ?

— Troublé de se trouver devant son bienfaiteur, le jeune homme se remit vite en se réjouissant d'être pour quelque chose dans le bonheur qu'allait éprouver cet homme généreux et loyal.

— Asseyez vous, mon ami. Et quoi puis-je vous être utile.

— Merci, Monsieur. Il ne s'agit pas de moi. Monsieur pourrait-il me suivre.

— Un malade sans doute ?.. Est-ce loin ?..

— Il n'est pas question d'un malade... je ne sais trop comment expliquer cela à monsieur.

Il s'arrêta afin de lui donner le temps de faire des suppositions. Raoul était loin de se douter de la nouvelle qu'il lui apportait. Devant l'hésitation du jeune homme sa pensée revint à la discussion du parc. Le graveur avait-il été atteint ?

— Mon ami, lui dit-il avec bonté, quoi que vous ayez à dire, faites-le avec confiance, s'il s'agit d'un mal à panser, d'une peine à soulager, je suis prêt.

— Je vous l'ai dit, monsieur, ce n'est pas pour moi que je suis venu, c'est pour vous...

Le docteur regarda si la porte de la chambre de Blanche était fermée.

— Pour moi ? questionna-t-il surpris.

— Raison de plus pour parler. J'ai traversé de telles émotions dans ma vie que je puis tout apprendre. Je me demande ce qui aujourd'hui peut me toucher... Comment pouvez-vous être là pour moi, vous qui ne me connaissez pas ?

Son œil scrutateur, son regard de médecin cherchait à lire sur les traits du jeune homme ce qu'il hésitait encore à lui communiquer.

— Venez, monsieur, lui dit celui-ci, c'est une joie que je vous porte, que je vous porte... Votre fidèle serviteur vous attend.

— Barthélemy !.. répéta Raoul... Où ? — Pas loin !.. Il n'est pas seul...

Pas seul !.. Pas seul !.. redit le docteur en se levant d'un bond, pendant que son esprit courait de Joséphine à son enfant. Il endurait mille angoisses, n'osait prononcer le nom de la cynique et tremblait d'une amère déception. Mais son cœur battit avec une telle violence que de ses lèvres, qui se touchaient presque par l'émotion, tombèrent, les mots :

— Quoi !.. Mon enfant !..

Il avait eu un élan vers le jeune homme pour entendre de plus près la réponse désirée :

— Barthélemy a dit de parler doucement, très bas... oui... l'enfant.

Raoul n'en écouta pas davantage. Il sortit du cabinet de consultation.

— Suivez-moi... Suivez-moi... au pardon pas une minute,

L'heureux père n'avait pu se contenir et sa voix vibrante était arrivée, dans le vestibule, aux oreilles de sa femme.

— Qu'est-ce ? Raoul, qu'y a-t-il ? demanda-t-elle anxieuse.

A sa vue, le docteur s'était arrêté net, cherchant un faux-fuyant que, dans son trouble il ne trouva.

— Raoul, de quoi sommes nous encore menacés ? questionna-t-elle livide.

Le docteur lui ouvrit ses bras.

— Nous ne sommes menacés de rien, ma chérie... Ne me demande pas... laisse-moi m'assurer... Il faut que je la voie... que je la touche... que je l'embrasse... je veux peut-être la conduire.

— Aline !.. cria la pauvre mère !.. Raoul, est-ce notre enfant ?

Les yeux sur les lèvres de son mari, elle était défaillante.

— Paris, Raoul, parle, je veux savoir !

Il l'entoura de ses bras.

— Ma bien-aimée, il se pourrait ! laisse moi partir... C'est Barthélemy qui m'attend...

— Je le suis ?

— Non, mon amie, je n'y oppose... formellement.

— Raoul, aie pitié de mon attente... Ton enfant est la mienne aussi .. De grâce, laisse-moi te suivre ..

Toute la douceur énergique de l'homme reprit le dessus. Impatient de voir auprès de la petite, il se raisonna pour calmer la mère.

— Ecoute-moi, dit il, je ne sais rien, n'ayant rien demandé à Monsieur... laisse-moi marcher en avant pour me convaincre.. Ta présence pourrait entraver mes actions. Ta sensibilité ne te permet pas d'affronter de telles émotions. Aie confiance, je t'en conjure, pas une minute ne sera perdue...

— Eh bien, va... Ne perds pas un instant... Comment vas-tu retrouver notre enfant ?..

Le docteur Dignit descendait déjà l'escalier. Restée seule, la jeune femme courut dans sa chambre. Pétrissonde sur elle-même. Le cœur battant, elle n'osait songer. Elle n'avait même pas penser. S'il y avait erreur !..

Si la piste était fausse !.. Dans quel taudis Raoul allait-il être conduit !.. Elle ne savait pas. Elle n'avait pas songé à questionner. L'œil sec, les mains jointes pour la prière, elle tomba à genoux.

— Grand Dieu ! invoque-t-elle, ayez pitié de la douleur d'une mère .. Rendez-moi mon enfant vivant !.. Epargnez mon mari ! Tout ce que vous voudrez pour moi, mais la conversation, de grâce, des deux êtres chers ! N'ai-je pas encore assez souffert, parce que je n'ai pu mourir ?

(A Suivre).

L'ARRIVÉE
DE S. M. CARNAVAL X
A BASTIA

Ainsi qu'Elle a bien voulu nous en informer par son télégramme, S M. Carnaval X a fait hier au soir sa rentrée solennelle et triomphante dans sa bonne ville de Bastia.

Carnaval X qui vient, en garçon, faire parmi nous une cure de repos loin de ce Marne, nagnère si turbulent, avait revêtu son plus somptueux atours Orientaux et sa physionomie rouriante dénotait clairement la joie qu'il éprouve à être enfin débarrassé des soucis de sa royauté Nord-Africaine.

Pour être plus libre, il a fermé, à double tour, la porte de son harem, et nous est arrivé seul, tel un prince consort, à la grande joie de nos gentilles Bastiaises, qui avaient pour lui des regards humides.

En Banque, l'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia est fermo à 475. Celle 5 1/2 0/0 or Grand Nord Central de Colombie reprend à 426.

Nous avons annoncé l'introductive prochaine en France des titres de la Cie Générale de l'Amérique Centrale. L'authenticité des privilèges de cette Société et leur parfaite valeur sont démontrées par la lettre officielle de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Nicaragua pour la France et l'Angleterre.

Nos chemins de fer accentuent leur mouvement de raffermissement.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 6 février, à 2 h. 1/2

Les Cadets de Gascogne,	Furgeot.
Napolitania,	Bussoni.
Monuot,	Boccherini
Venezia,	Desormes.
Les Ondines du Nil,	Ganne.
Electric Tramway,	Roques.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

TALLANO. — Dans sa dernière session, la cour d'assises de Bastia avait eu à juger le nommé Giocanti Jean Paul, boucher, âgé de 32 ans, demeurant à Altagène, et la femme Lucchinacci Delphine, âgée de 32 ans, aubergiste à Sainte Lucie de Tallano. Ils étaient poursuivis, le premier comme auteur, la seconde comme complice, de l'assassinat du mari de cette dernière, Nicoli Dominique, âgé de 53 ans, aubergiste à Sainte Lucie.

Le jury de la Corse avait acquitté la femme Nobili et retenu Giocanti comme coupable d'assassinat et avec l'admission des circonstances atténuantes. La cour avait condamné Giocanti à vingt ans de travaux forcés. Ce dernier s'étant pourvu en cassation, l'arrêt de la cour de Bastia a été cassé pour vice de forme et l'affaire renvoyée devant la cour d'assises d'Aix.

Le jury des Bouches du Rhône a rendu un verdict identique à celui du jury de la Corse. Giocanti a été condamné à vingt ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour. Il était arrêté par Mᵉ Mamon.

Le siège du ministère public était occupé par M. l'avocat général Arrighi.

AJACCIO. — Hier, ont eu lieu les obsèques de notre infortuné camarade, Jean Geronimi, qu'une courte maladie a ravi à l'affection des siens.

Une demi-heure avant la levée du corps, la foule se presse aux abords du collège Fesch. Enfin, le cortège se met en marche. En tête viennent les collègues et les couronnes, puis le cercueil porté à bras par six camarades du cher disparu, et enfin le père et l'oncle du défunt, suivis de M. le Vice-Recteur, du personnel du Collège et de toute la population ajaccienne.

Sur la place Abbatucci, des discours ont été prononcés par M. le Principal et les élèves Bacci, Lovicomi, Putacchini. M. le Principal, très affecté, improvise plutôt qu'il ne lit son discours. Souvent la parole lui manque et des sanglots l'interrompent. En termes touchants, M. Calcatoggio dit combien cette année est funeste pour le Collège ; hier, c'étaient Carabelli et Durand, victimes de la catastrophe, qui disparaissaient ; aujourd'hui, c'est Geronimi, l'un des meilleurs élèves du Collège.

Après les discours, le corps a été dirigé sur Evisa, où, dans un caveau de la famille, Jean Geronimi dormira son dernier sommeil.

Nous présentons à la famille Geronimi nos condoléances émues.

Discours prononcé par M. Patacchini

Messieurs,

Au nom de tous mes camarades et au mien, je tiens à dire un dernier adieu à l'ami qui s'en va. Je ne m'attarderai pas à faire son éloge ; vous connaissez tous les qualités qui lui ont valu la réputation d'excellent élève, de bon camarade, d'ami dévoué. Hélas, elles ne nous rendent sa perte que plus sensible ! Il y a quelques jours on pouvait fonder sur lui les plus grandes espérances. En peu de temps, une maladie cruelle l'a enlevé à notre affection. Si tu pouvais savoir, cher ami, comme tu nous manques ! A l'étude comme en classe, nos regards sont sans cesse tournés vers la place que tu occupais, et qui désormais sera vide.

Tout le collège est en deuil. Plus de chants, plus de rires. Partout un morne silence.

Mais, qu'est notre douleur auprès de celle de ses chers parents ; de sa mère, dont il était l'orgueil ; de son père, dont il promettait de réaliser les désirs les plus intimes.

Nous ne pouvons rien, hélas, pour calmer leur peine. La perte a été trop grande, trop douloureuse. Puissent-ils, du moins, trouver une consolation dans notre chagrin à tous.

Tes camarades qui sont groupés autour de toi, mon cher ami, te disent adieu avec moi. Mais qui sait ? Peut-être, te retrouverons-nous dans cet au-delà où sûrement l'une des meilleures places t'est réservée.

Compagnie Française des Eaux

La Compagnie des Eaux a l'honneur d'informer la population que des réparations, nécessitant le retrait de l'eau, devant être exécutées sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu aujourd'hui, à partir de 10 heures du matin, jusque dans la soirée.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Quatre anciens franciscains, le père Domat, le père Jean, le père Anselme et le père Cyr sont demeurés en Corse après la dissolution de leur congrégation.

Il leur arrivait de dîner, quelquefois ensemble, chez le père Domat qui occupait un appartement loué par M. Barbisino. De plus, dans une correspondance, saisie au cours de perquisitions, opérées chez ces religieux, l'on a cru trouver la preuve qu'ils obéissaient à un supérieur étranger.

Le Tribunal de Bastia a condamné les quatre pères franciscains à 25 francs d'amende et M. Barbisino à 17 francs.

Les pères franciscains, M. Barbisino et le Ministère public ont fait appel.

Cette affaire a occupé deux audiences.

Après le réquisitoire de M. Angeli, avocat général, et les plaidoiries de Mᵉ de Caraffa, de Montera et de Mari, la Cour, a renvoyé à huitaine, le prononcé de son arrêt.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 février

Thermomètre.—7 heures du matin + 8. à midi 1 1/2 + 4 6 heures du soir + 10. Maxima + 12 2 Minima + 7°.

Baromètre.— 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, Ouest léger.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quques nuages.
l'après-midi, id.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. L. Gentil, Bd Paoli, 30.

Obsèques

Hier matin, la plupart des anciens sous-officiers de Pastia rendaient les derniers devoirs à leur cher et regretté camarade François Marcaelli, sous-officier en retraite, décoré de la médaille militaire, qui, après une très longue maladie, s'est éteint paisiblement et pieusement, à l'âge de soixante-seize ans.

Ce bon et loyal serviteur avait, en quittant l'armée pour rentrer dans ses foyers, emporté l'estime de ses chefs et de ses camarades. Ses qualités d'exactitude et de subordination faisaient de lui un homme de la plus complète confiance.

Bien qu'originaire d'Alesani il s'était retiré à Bastia et il avait trouvé au milieu de tous ses anciens camarades des armées de terre et de mer le meilleur accueil et les plus vives sympathies. Aussi presque tous suivaient son convoi funèbre.

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles Marcaelli, Battesti, Lanfranchi.

A Saint-Antoine

Depuis Noël les Bastiais n'ont cessé d'affluer à Saint-Antoine pour une visite à la Crèche.

Cette route avait perdu sa physionomie durant tout le temps que l'église des Capucins était fermée au public. A l'heure actuelle les promeneurs sont heureux de fréquenter encore cette partie des environs de Bastia, le plus pittoresque assurément, parce qu'ils ont un but naturel de promenade.

Il faut dire que la période qui s'écoule de Noël à la Purification offrait cette année aux fidèles un attraction puissante dans la Crèche disposée avec cet art naïf du vieux Fra Carmelo dont notre population garde encore le souvenir.

Aussi la promenade favorite des Bastiais a été au cours de cette quarantaine plus fréquentée que d'habitude. Les mamans ne devaient-elles pas offrir à leurs enfants pour leur sagesse, la récompense d'une visite à la crèche des *Capuccini* ? Que nos mioches en profitent jusqu'à dimanche.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif
THE BLAIZE PÈRE
DÉPURATIF LAXATIF PAR EXCELLENCE
Il sera de mode.

ETAT CIVIL

Mariages.

Mathei Pierre-François, employé, et Mazzoni Marguerite, couturière.

Salicetti Henry-Dominique-Benoît, inspecteur adjoint des eaux et forêts, et Scatelli Jeanne-Rose-Françoise.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 6 et 13 courant aura lieu, de 9 à 11 heures, la perception, au siège social.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR (69ᵉ section). — Dimanche, 6 février 1910, de 9 h. 30 à la Mairie, recette mensuelle.

Amendes de rigueur : les radiations seront prononcées pour les retardataires à l'assemblée générale qui aura lieu le 27 février 1910.

Les 49 pensionnaires des Prévoyants sont instamment priés de retirer leurs livrets de 2e période (coût 0.50 par livret) et de verser leurs cotisations. Très urgent.

Recette de l'Orphelinat.

Signature des feuilles récapitulative par MM. les membres du bureau et du Conseil. Présence nécessaire.

Le Secrétaire, D. MANDRIGHI.

MESDAMES
CAFÉ DES GOURMETS
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA
Boulevard Paoli, 23

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR revert des CHEVEUX



C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber. Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE
Chez les Coiffs. et Parfs. Distrib : 12, rue Etienne-Marcel, Paris

AVIS DE DÉCÈS

Mme Edouard Korlorowicz, née Levie-Ramolino ;

M. et Mme Alfred Korlorowicz et leurs enfants ;

M. Eugène Conti et Madame Conti née Korlorowicz ;

Mlle Thérèse Levie-Ramolino ;

M. François Levie-Ramolino ;

M. et Mme Louis Levie-Ramolino ;

Mme Marie Raffaelli née Levie-Ramolino ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR EDOUARD KORIOROWICZ

Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite

Officier de la Légion d'honneur

leur époux, père, grand-père et beau frère, décédé à Paris, le 5 février cou ant, en son domicile, 20, rue Cardinal Lemoine.

M. et Mme Antoine Frataeci ; Mme veuve Xavière Frataeci ; M. François Frataeci, architecte à Nice, Mme François Frataeci et leurs enfants ;

Les familles Frataeci et Blanc ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR PASCAL FRATACCI

leur fils, petit-fils, neveu et cousin, décédé à Bastia, dans sa dix-huitième année, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu le dimanche 6 février, à 10 heures et demie.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Lycée, 9.

Mme veuve Godey de Mondésert, née Ornatelli ; M. Auguste Ornatelli, Mme Ornatelli et leurs enfants ; M. Paul Godey de Mondésert, Mme Paul Godey de Mondésert et leurs enfants ; Mme Cahier, née Godey de Mondésert, M. le médecin principal Cahier, médecin chef de l'hôpital militaire de Versailles, et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JOSEPH ORSATELLI

Commis principal des postes en retraite

leur frère, beau-frère et oncle, décédé à Bastia, le 5 février, dans sa 76e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu lundi 7, à 9 heures très précises.

On se réunira à la maison mortuaire, 8, Boulevard du Palais.

Les obsèques de M. Orsatelli, notre regretté Trésorier, ayant lieu lundi matin, à 9 heures précises, Messieurs les Membres du Cercle de la Méditerranée sont priés de vouloir bien y assister.

On se réunira à la maison mortuaire, 8, Boulevard du Palais.

Le Président du Cercle.

L'ART de GUÉRIR
VIENT DE PARAITRE le Journal de Médecine Française qui publie des importantes études sur les nouvelles méthodes qui guérissent radicalement la Tuberculose nouveaux chez l'homme et le animaux, la Neurasthénie, les maladies de l'Estomac, la Tuberculie, la Goutte, le Rhumatisme, la Gravelle, la Sciatique, etc. — Envoi gratuit du journal à toute personne qui en fait la demande à l'Editeur, 19 rue de la Perouse, à Paris.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. —Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, Intestins, Reins, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la *Quart Vichy Lardy et Lebondy*

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	4 fév. — 5 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	98.85 — 98.97
de 3 0/0 amortis.	98.85 — 98 85
	ex coupon

Nouvelles Militaires

Mutations

Etat-major général

Paris, 5 février.

M le général Marcy, inspecteur général permanent des travaux du génie pour l'armement des côtes, membre des comités techniques de l'artillerie, du génie, de la commission d'études pour la défense du littoral et de la commission mixte des travaux publics, est nommé commandant le génie du Gouvernement militaire de Paris.

⁂

M. le général de brigade Delarue, commandant supérieur de la défense de Bizerte, gouverneur de Bizerte, est nommé, par intérim, inspecteur général permanent des travaux du génie pour l'armement des côtes, membre des comités techniques de l'artillerie et du génie.

⁂

M. le colonel Fournier, breveté, commandant le 1er rég. du génie, est nommé, par intérim, commandant supérieur de la défense de Bizerte.

Service de Santé

MM. les médecins aides-majors 2me cl. du 24e rég. d'infanterie coloniale et Legrand, de l'hôpital militaire de Bastia, sont autorisés à permuter.

⁂

M. Rossi, élève de l'Ecole du service de santé militaire, à Lyon, reçu docteur en médecine, est nommé médecin aide-major de 2e classe, et est affecté à l'Ecole d'application du service de santé militaire du Val-de-Grâce.

Conseil d'Etat

Paris, 5 février.

Le Conseil d'Etat a annulé les élections du 28 juillet 1907 pour la nomination de M. Arège-Fénix Bonnet, comme conseiller d'arrondissement du canton de Pruneli-di-Fiumorbo.

Nouvelles Maritimes

L'ECHOUAGE
DU TORPILLEUR « 192 »

Paris, 5 février.

Le lieutenant de vaisseau Lemian, commandant le torpilleur *192*, est déféré devant le conseil de guerre maritime, siégeant à Toulon, pour y répondre de la perte de son navire.

On sait que le torpilleur *192* s'est échoué sur les rochers de Sainte-Marguerite

L'ÉCHOUAGE
du cuirassé « Ernest-Renan »

Par décision ministérielle, en date de ce jour, le capitaine de vaisseau de Korgruhen, commandant le croiseur cuirassé *Ernest Renan*, est relevé de son commandement.

On sait que ce navire, qui était mouillé dans la baie Pouty, à Bizerte, appareilla, le 24 janvier, pour faire des tirs dans le lac.

En évitant pour prendre le chenal, l'*Ernest-Renan* dépassa les bouées d'alignement et s'échoua sur presque toute sa longueur, sur un fond de vase et de coquillages, en favers du chenal.

LA RÉVISION
DES LISTES ÉLECTORALES

Paris, 5 février.

Le *Journal Officiel* publie le texte de la loi prorogeant de dix jours le délai dans lequel doivent être formées les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales de 1910 seulement

La date de clôture des listes électorales reste fixée au 31 mars.

Il n'est pas dérogé aux autres délais établis par la législature.

Tirages financiers

Foncières 1909

Paris, 5 février.

L'obligation portant le numéro 217 341 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 695 502 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

Communales 1891

L'obligation portant le numéro 367 466 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 702 419 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

Communales 1899

L'obligation portant le numéro 251.453 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs*.

L'obligation portant le numéro 38.464 est sortie remboursable à *cinq mille francs*.

Communales 1879

L'obligation portant le numéro 833 009 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 45.163 est sortie remboursable à *vingt cinq mille francs*.

Communales 1880

L'obligation portant le numéro 714.501 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 426.182 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

Ville de Paris 1875

L'obligation portant le numéro 387 092 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 414.318 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

Les obligations portant les numéros 372 925. 394 381 et 412 302 sont remboursables chacune à *dix mille francs*.

LE DÉSASTRE PARISIEN

LA DÉCRUE
DE LA SEINE

Paris, 5 février.

D'heure en heure, la retraite des eaux s'accentue.

La Seine regagne lentement, mais régulièrement son lit.

Le terrain que les eaux perdent, la vie, regagne en déroute, aussitôt revient l'occuper.

D'ici quelques jours, chacun sera rentré chez soi. Le mal est que des milliers de Parisiens n'y trouveront que misère et désolation.

Avant que la vie naturelle et la vie humaine aient repris leur cours normal, beaucoup d'eau limoneuse et beaucoup de lugubres épaves passeront entre les plus surmontées des ponts de la rive gauche.

La désinfection des quartiers

Le service de désinfection fonctionne depuis quelques jours d'une façon admirable.

Les Secours

Les conseillers municipaux de Paris, les conseillers généraux, les députés et sénateurs de la Seine se sont réunis cet après midi, à l'Hotel de Ville, pour examiner les moyens de réparer les désastres causés par l'inondation dans les services publics.

Ils se sont préoccupés également des milliers de ménages victimes des inondations, qui ont perdu tout ce qu'ils possédaient, linge, effets mobiliers, et se trouvent dénués de tout.

La Souscription Nationale

Les souscriptions internationales dépassent actuellement quatre millions.

L'empereur du Japon a fait remettre à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, la somme de 20 000 francs pour les inondés de France.

Le Parlement Serbe a voté la somme de 30.000 francs.

La Chambre Canadienne a adressé au Gouvernement français la somme de 250 000 francs.

Conseil des Ministres

Paris, 5 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les Sinistrés

Le président du Conseil a exposé la situation des Sinistrés, dont un très grand nombre sont vraiment, dignes d'intérêt; ils ont tout perdu.

Le Conseil a décidé de demander un nouveau crédit aux Chambres, tant pour continuer à distribuer des secours en argent que pour accorder des subventions destinées au remplacement des objets mobiliers détruits.

La situation

M. Millerand, ministre des Travaux publics, a rendu compte des travaux entrepris depuis la dernière réunion, et des mesures prises pour assurer le fonctionnement normal des principaux services.

Affaires d'Orient

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, expose au Conseil la situation actuelle du conflit entre la Grèce et la Turquie.

Il fait connaître qu'à la suite des négociations entreprises par les puissances protectrices la situation est devenue normale.

Les Gardiens de batteries

Le Ministre de la Guerre a présenté à la signature présidentielle le décret relatif à la réorganisation du corps des gardiens de batterie.

Mesures disciplinaires

L'amiral Boué de Lapeyrère a proposé au Conseil des mesures disciplinaires contre le commandant du croiseur cuirassé *Ernest Renan*, et le commandant du torpilleur *192*.

Le Conseil a approuvé les décisions du ministre de la Marine.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins { BASTIA, 2, Avenue Carnot. de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.
TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer
CARREAUX, TORETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAIQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planche s, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
TUBE, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe
de
Ricqlès
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la
Grippe et des Epidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

MAISON GHILINI
BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA
PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR
NOUILLETTES AUX OEUFS (garanties
VERMICELLES — MACARONI

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie ord. en grès.
FERS A PLANCHER
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard du Cardo, 1.

OUVREZ L'ŒIL et le BON
La Fortune est pour le Riche, dit-on. BON, car elle veut être pour vous aussi, ami Lecteur, si vous comment.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :
100 LOTS PANAMA
qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots à 1.000 à 10.000
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple!
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER et recevoir en co-propriété du Syndicat Cie en Participation
les 100 Numéros LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de Banque Mobilière de Crédit, vous les fera parvenir franco
5 francs à M. le Directeur de la S, rue de Chantilly, Paris, qui par retour du courrier.
FORTUNE RICHESSE

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

OUTILS pour AMATEURS et OUVRIERS
Menuisiers, Charpentiers, Tourneurs, Peintres, Vitriers, DÉCOUPAGE
Rabots, Bouvets, Varlopes, Scies, Mortaiseuses, Tarauds, Filières, Forets, Vilebrequins, Compas, Equerres, Niveaux, Fers à Moulures, Ciseaux, Gouges, Fers à Dégauchir, Fers à Raboter, Fers à Varlopes, Fers à Bouvets, Fers à

refaire les bordures ; on sème ou on regarnit les gazons. A la fin du mois on met en place, on les enlevant avec leur motte, les plantes vivaces bisannuelles, de même que quelques plantes annuelles semées à la fin de l'été tellies que myosotis, pensées, silènes, etc.

Les animaux de la ferme. — L'air s'étant quelque peu réchauffé, faire sortir les animaux le plus souvent possible. Augmenter la nourriture des bêtes de trait puisqu'on va leur demander plus de travail. Continuer l'alimentation des ruches latières aux betteraves ou aux pommes de terre et aux betteraves. Grands soins aux veaux d'élève : commencer une partie de leur alimentation au foin et diminuer en proportion la ration de lait qui devra d'ailleurs être mélangée de farine. Grands soins également aux brebis et aux truies à la mise-bas et à leurs produits. Une forte truie peut nourrir une dizaine de petits ; n'en pas laisser plus de huit à une jeune.

La basse-cour. — La ponte devient de plus en plus active, la favoriser par une ration abondante et excitante où entreront des grains, du sang, de la viande. Si des poules, dont la ponte aura été précoce, veulent couver, les placer dans un endroit tranquille, mirer les œufs au bout de huit jours et éliminer les clairs. Si le soleil tient à chercher la volaille pour qu'elle s'ébatte et cherche un peu de verdure, mais tenir les jeunes élèves dans des pièces claires et bien aérées.

LONDINIÈRES,
Professeur d'Agriculture.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Agénor Flach

Ainsi que l'annonçaient nos dépêches M. Agénor Flach, juge de paix du canton de Bogliano, a été appelé à remplacer le très regretté M. Chersin à la justice de paix du 1er canton de Bastia.

Nous sommes dans la pure vérité en disant que cette nomination a rencontré dans le monde judiciaire et au sein de la population de notre ville l'accueil le plus satisfaisant. D'ailleurs tous les chefs de M. Flach étaient d'accord soit pour récompenser ainsi ses rares services, soit pour confier le prétoire de Tserravera à un magistrat offrant toutes les garanties au points de vue des connaissances juridiques et de la dignité du caractère.

Lorsque M. Flach entra dans la magistrature, de nouveaux [illegible] voyant souvent à la barre de la juridiction civile et de la juridiction correctionnelle. Ses confrères, qui le voyaient tous les jours à l'œuvre, qui avaient pu apprécier ses rares et brillantes qualités, une droiture à toute épreuve, un sentiment du devoir professionnel porté au plus haut degré, lui décernèrent à plusieurs reprises les honneurs du bâtonnat. Ils ne feront pas déçus : il remplit ces délicates charges en tout honneur et toute dignité.

Nous n'avons pas besoin de dire ce qu'il a été à Bogliano, avec quelle droiture il oublia qu'il se trouvait dans le canton d'origine de sa famille, où il avait tenu la tête d'un parti, et où, par conséquent, à côté de parents et de partisans dévoués, il comptait des adversaires politiques. Il eut le sentiment de l'honneur et de la dignité de ses fonctions pour ne voir que des justiciables auxquels il devait la même impartialité. Ce devoir il a su l'accomplir sans effort, et à la pleine satisfaction de tous. Aussi n'est avec le plus grand regret que les habitants de Bogliano le voient s'éloigner d'eux.

LA COMÈTE

— L'as-tu vue ? A-t-elle une belle queue ! Est-elle longue et échevelée ou courte et ramassée ? Est-elle brillante ou pâle ? Se couche-t-elle de bonne heure ou peut-on aller la voir même après la sortie du théâtre ? A quelle heure enfin se montre-t-elle ? Où doit-on aller pour la voir ? Et toi, l'as-tu vue ?

C'est par ces questions que depuis quelques jours la plupart de nos concitoyens s'abordent dans la rue. Ce sont aussi ces questions que l'on échange dans les salons de Mme X. ou de Mme Z., les jours de réception.

En effet, plusieurs personnes, la nuit venue, se dirigent du côté de Lupino pour voir la fameuse comète d'Halley qui nous a quitté depuis tantôt 75 ans et qui nous revient, disent les astronomes, à une vitesse vertigineuse qui ne serait rien moins que plus de 3.000 à l'heure.

Pourtant la comète d'Halley n'est pas visible à l'œil nu et puis elle n'a encore été signalée par aucun observatoire.

Mais si la comète d'Halley n'est pas dans nos *potagers*, une autre comète nous est venue, sans crier gare, et elle montre tous les soirs sa queue un peu... pâlotte à tous ceux qui vont regarder du côté du soleil couchant et dans la direction de la planète Vénus. Il faut pour cela, bien entendu, que le temps soit clair et le ciel pur. Cette comète été découverte par l'observatoire de Johannesburg le 16 janvier dernier.

Ainsi tous les amateurs de comètes peuvent aller la voir et ils n'auront plus, le lendemain, besoin de demander à leurs amis : L'as-tu vue ? etc.

STELLA.

M. LAIROLLE
A BASTIA

M. Lairolle, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, président de la Fédération des Alpes-Maritimes, est depuis hier, notre hôte.

Cet éminent conférencier va entreprendre à travers la Corse une véritable croisade mutualiste.

Dès son arrivée, il donnait hier matin, dans la salle du Tribunal de Commerce de notre ville, une très intéressante conférence à laquelle avaient été spécialement convoqués les membres des bureaux des diverses sociétés de l'arrondissement.

Dans l'après-midi, il repartait à 1 heure pour Brando et Luri, accompagné de MM. L. Ramelli, président de l'Union mutualiste, Donati, secrétaire général du Syndicat agricole de la Corse, Santiaggi, président du Syndicat d'Initiative de Nice, Antona, contrôleur des manufactures de l'Etat, l'un des mutualistes les plus dévoués des Alpes-Maritimes.

M. Lairolle a donné, à Brando et à Luri, deux remarquables conférences qui ont été suivies, avec le plus vif intérêt, par un public des plus nombreux.

Nous donnerons dans un prochain numéro le compte-rendu de ces diverses conférences, qui inaugurent d'une façon très heureuse la campagne que M. Lairolle vient d'entreprendre pour le plus grand bien de nos populations rurales.

Hier soir, un banquet de quarante couverts réunissait dans les salons de l'Hôtel de France les présidents et membres des bureaux des sociétés de secours mutuels et des associations agricoles.

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massei, président.

Depuis quelque temps, des commerçants bastiais se plaignaient de nombreux vols commis aux docks, sur des marchandises à eux destinées.

Dernièrement la police pinçait les coupables, cinq débardeurs : Giudicelli, Paoli, Aribert, Cazzulini et Erra de la Compagnie Fransinne.

4 mois de prison aux trois premiers, 2 mois aux deux derniers, tous bénéficiant de la loi de sursis.

Défenseurs : Mes Bronzini, Moretti, Grimaldi.

Une vieille tradition toujours vivace à Lucciana veut qu'à l'occasion des mariages, les chefs de l'appartement destiné aux nouveaux époux leur soient apportés en grande pompe par un garçon d'honneur suivi d'une imposante cavalcade.

Dernièrement, au cours d'une de ces chevauchées, deux jeunes gens, Morrachini et Bagnanimdi, renversèrent un paisible voyageur qui fut tué sur le coup.

Traduits en correctionnelle sous la prévention d'homicide par imprudence, Morachini et Bagnanimdi ont été acquittés.

Défenseurs : Me de Rocters, Vittini et Mattei Fernand.

Les jeunes Arrazeri et Ottaviani, ayant battu comme plâtre le sieur Bologni et l'ayant mis fort mal en point, sont condamnés à 20 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts envers leur victime.

Défenseur : Me de Monicra.

Me de Carafa représentait la partie civile.

Le tribunal distribue 40 jours de prison au dénommé Zola, pour vol.

Défenseur : Me Tomasi.

20 jours de prison également au sieur Battistini qui a vanné les récoltes d'autrui.

Défenseur : Me Gaudin.

Conférences de M. Lairolle

Les personnes qui désirent assister à la Conférence qui sera faite le 7 février à 6 heures du soir, au Théâtre, par M. Lairolle, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, sont priées de prendre leur carte au bureau du syndicat agricole.

Le Président de l'Union des Sociétés,
L. RABELLI.

Les membres du « Syndicat Agricole de la Corse, du Syndicat des Eleveurs et de l'Assurance mutuelle de Ville di Pietrabugno, » sont priés de vouloir bien assister aux conférences sur la « Mutualité Agricole » qui auront lieu lundi, 7 février, à 3 heures de relevée, dans la salle du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, et le même jour, à 6 heures du soir, dans la salle du Théâtre municipal.

P. le Président,
Le Vice-Président,
L. RABELLI

MM. les membres honoraires des différentes sociétés mutualistes de la ville sont priés de vouloir bien assister à la conférence qui sera faite ce soir à 6 heures, au théâtre municipal, par M. Lairolle.

Gazette Ajaccienne

(*De notre correspondant particulier*)

De passage

M. Vernin, le sympathique sous-préfet de Calvi, est de passage dans notre ville.

Le temps qu'il fait

Nous avons eu hier, samedi, une véritable journée de printemps.

Le soleil ne nous pas quittés un instant, aussi nos promenades étaient encombrées de gens gais, qui s'en allaient à travers la campagne profiter des douceurs d'un idéal après-midi.

Nos hôtes

Sont arrivés à Ajaccio :

M. le professeur L. B. Ahsen et dame, M. Breivort, M. le docteur Touart.

Fêtes de Carnaval

Par suite du mauvais temps qui a retardé énormément les travaux de construction des chars, le Comité s'est vu dans l'obligation de remettre les fêtes à cette semaine.

Le programme est donc ainsi modifié :

Samedi 12 février. — Arrivée de Sa Majesté Carnaval XIX.

Dimanche. — A 1 heure : Grand Corso carnavalesque ; à 9 heures : Incinération de Carnaval ; à 10 heures : Grande frédonite, bleu ciel et or.

3 mars. — A 2 heures : Bataille de fleurs.

Etat-Civil

NAISSANCES

Canso d'Ornano Letitia Clémentine. — Durey Jean-Victor-Emmanuel. — Letti Jean-Baptiste-Antoine.

Souscription Nationale

Avis au Public

Par décision de M. le Ministre des Finances, MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux, Receveurs Particuliers des Finances et Percepteurs des Contributions Directes ont été autorisés à recevoir les souscriptions offertes en faveur des victimes des inondations.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4er février 1910.

Sous l'influence de nouvelles plus rassurantes, ayant trait à l'intérieur que de l'étranger, notre marché est en reprise sur la veille. La Rente Française s'améliore à 96.82. Les Fonds Etrangers sont irréguliers : Extérieure et Turc raffermis à 96.70 et 95.17, Serbe calme à 83.85. Les Emprunts Russes et le Portugais sont lourds. Sociétés de Crédit soutenues comme le Crédit Foncier et la Société Générale qui en bonne comme le Crédit Lyonnais à 1.400 et le Comptoir National d'Escompte à 814.

Nouvelle reprise du Suez à 5.055. Amélioration du groupe traction. Les titres caprifères finissent en légère avance : Rio 1.903. Le Bec Auer est activement traité à 824.

Conformément au vœu de l'Assemblée Générale du 12juin août 1908, la Société d'Industrie Houillère de la Russie Méridionale porte son capital de 2.500.000 roubles à 3.750.000 roubles par la création de 12.500 actions privilégiées nouvelles de 100 roubles. Ces titres sont réservés par préférence au prix de 425 frs aux actionnaires actuels, à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

Parmi les valeurs territoriales, la Mossmedes est bien tenue à 50.50.

Au comptant, les Mines de Meria consolidant leur avance précédente à 75 frs.

L'obligation 5 0/0 de la Société Hongroise de Cuivre est recherchée à 370. Nouvelle hausse à 465 de l'obligation 5 0/0 or tre hypothèque de l'Uruguay East Coast Railway Cy : le service financier est assuré par la Société Générale.

Nos chemins de fer sont diversement traités : Orléans 1.433 ; P. L. M. 1.345.

Comité central des Fêtes

BAL D'ENFANTS

M. le Maire ayant bien voulu mettre à la disposition du Comité le pérystyle du théâtre, le Bal d'enfants annoncé aura lieu dans cette salle demain mardi, à 2 heures.

VEGLIONE

La location pour le grand Veglione de samedi sera ouverte à partir de demain mardi.

CONVOCATION

MM. les membres du Comité sont priés de vouloir bien se réunir ce soir à 8 heures et demie, à l'Assistance Publique.

Communications diverses.

Médaille Militaire

La médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et militaires dont les noms suivent :

Lota, adjudant au 5e bat. d'infanterie légère d'Afrique, 16 ans de services, 6 campagnes.

Casabiogca, maréchal des logis au 17e rég. de chasseurs, 19 ans de services.

Martinelli, maréchal des logis à la 14e lég. de gendarmerie, 26 ans de services.

Napoleoni, maréchal des logis à la 15e légion, 23 ans de services, 3 campagnes.

Tomi, gendarme, 15e leg. ter, 26 ans de services, 18 campagnes.

Ilari, gendarme, 25 ans de services, 19 campagnes.

Alibelli, gendarme, 24 ans de services, 19 campagnes.

Rossi, gendarme, 25 ans de services, 18 campagnes.

Cardolani, gendarme, 24 ans de services, 18 campagnes.

Manoni, gendarme, 25 ans de services, 15 campagnes, 1 citation.

Antona, brigadier à la force publique de Casablanca, 16 ans de services, 12 campagnes.

Dagregorio, gardien de batterie de 2e classe à la direction de Marseille, 25 ans de services.

Corteggiani, adjudant de surveillance à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie, 17 ans de services, 11 campagnes.

Ornini, adjudant greffier à la prison de Rennes, 17 ans de services, 8 campagnes.

Pietri, adjudant greffier à la prison d'Orléans, 18 ans de services, 9 campagnes.

Comiti, sergent-major surveillant au pénitencier de Boisnet, 18 ans de services, 10 campagnes.

Vincenti, adjudant au 1e colonial, 17 ans de services, 11 campagnes.

Dongradi, adjudant au 4e colonial, 17 ans de services, 14 campagnes.

Molinari, sergent au 4e colonial, 16 ans de services, 15 campagnes.

Alfonsi, adjudant au 8e colonial, 19 ans de services, 12 campagnes.

Gadaccioni, adjudant au 8e colonial, 19 ans de services, 12 campagnes.

Pietri, adjudant au 8e colonial, 18 ans de services, 12 campagnes.

Verdoni, adjudant au 11e colonial, 18 ans de services, 13 campagnes.

Pietrucci, adjudant au 22e colonial, 19 ans de services, 11 campagnes.

Ventura, brigadier à la 15e légion ter de gendarmerie, 25 ans de services.

Lucciani, gendarme à la 15e légion ter, 25 ans de services, 15 campagnes.

Pietri, adjudant au rég. de réserve de la Corse, 24 ans de services, 9 campagnes, dans les réserves de 1902.

Sansonetti, adjudant de réserve au rég. de la Corse, 23 ans de services, 10 campagnes, dans les réserves de 1902.

Paoli, sergent au 176e territorial, 25 ans de services, 7 campagnes, dans les réserves de 1900.

Polini, adjudant au 133e territorial, 23 ans de services, 9 campagnes, dans les réserves de 1903.

Gambini, gendarme à la 15e légion territoriale, 23 ans de services, 12 campagnes, dans les réserves de 1904.

Quilici, sergent-major à la 15e section territoriale d'infirmiers militaires, 22 ans de services, dans les réserves de 1901.

Franceschi, soldat au 14e bat. des douanes, préposé à Marseille, 21 ans de services, 8 campagnes, dans le territoriale de 1891.

Marietti, adjudant au 3e colonial, 24 ans de services, 9 campagnes, dans la réserve de 1902.

CERTIFICAT D'APTITUDE
à l'Enseignement du Dessin

1er DEGRÉ

Session de 1910

Un avis inséré au *Journal Officiel* (numéro du 16 janvier 1910) a fait connaître les dispositions prises en vertu des arrêtés des 27 juillet et 23 décembre 1909, concernant les examens (Session de 1910) pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les lycées et collèges (1er degré).

Les candidats et aspirantes ont, *cette année*, la faculté d'opter entre le régime ancien du dit examen et le régime nouveau. Ceux qui demanderont à subir les épreuves écrites d'après le régime nouveau devront adresser au Recteur de l'Académie où ils *résident* une demande sur papier timbré et accompagnée de leur acte de naissance.

Il importe de rappeler qu'aux termes des règlements en vigueur les candidats et aspirantes doivent être âgés de 18 ans au 1er janvier 1910.

Nulle autre condition n'est imposée pour la validité de l'inscription.

Un registre est ouvert au Secrétariat de l'Académie pour recevoir les inscriptions des candidats et aspirantes optant pour le nouveau mode d'examen.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 février

Thermomètre.—7 heures du matin + 8, à midi 11 2 + à 6 heures du soir + 10° Maxima + 12 2 Minima + 7°.

Baromètre.—7 heures du matin, 758 mm à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 762 mm. Vent. — Dans la matinée, Ouest léger. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages, l'après-midi, id.

De passage

M. le docteur Balosi, député de Sartone.

Avis

Les membres du Comité des Fêtes de la place de l'Hôtel de Ville sont priés d'assister à la réunion qui doit avoir lieu ce soir lundi, à 8 heures, à l'Hôtel de Ville.

Au Port

Entrées :

Vap. anglais « Pontiac, » cap. Hubert, venant de Gênes.

Vapeur « Limone, » cap. Maury, venant de Livourne.

— Vap. italien, « Cipro, » venant de Livourne.

Sorties :

Vap. « Pontiac, » parti pour Liverpool.

— Vap. italien « Cipro, » parti pour Porto Torres.

— Vap « Limone, » cap. Maury, parti pour Nice.

Les Annales

En attendant le numéro sensationnel que les *Annales* préparent sur l'auteur de *Chantecler*, elles publient, aujourd'hui, une très amusante étude de Jules Claretie sur ce sujet qui sera d'actualité dans quelques jours : les *Oiseaux au Théâtre*. Le numéro de cette semaine, très brillant, très complet, contient, en outre, le résultat d'une enquête très intéressante et émouvante sur l'*Ouvrière Française* ; une spirituelle comédie de M. Charles Foley : l'*Emailleuse* ; un charmant article de M. Léon Séché sur Alfred et Paul de Musset ; une *Lettre à la Cousine* d'Yvonne Sarcey ; enfin, la suite des *Carnets* de Victor Hugo, dont la publication éveille autant d'admiration que de curiosité.

En vente partout : 25 centimes.

A affermer

Belle propriété, située près de Toga, complantée en vignes, jardins, cédratiers, orangers, arbres fruitiers, avec caves.

S'adresser à M. Callias, 19, Place St-Nicolas, Bastia.

Le Courrier de la Presse

Le *Courrier de la Presse* reçoit, sans frais dans ses bureaux les Abonnements et les Annonces pour tous les Journaux et les Revues.

Avis

Un magasin avec piles à huile, un premier étage, une pièce servant de dépense et une petite cave, sis dans la maison dite de Numa Costa place Paoli, Ile-Rousse. Plus, un jardinet et cinq magasins attenants, dont un avec un étage servant de fenil, sont en vente à l'amiable. S'adresser à M. Numa Costa, Place Paoli, à Ile-Rousse.

A vendre

Illustres à gaz ayant très peu servi. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

On demande

Un appartement non meublé de 7 à 8 pièces.

Envoyer les offres aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Nouvelles Religieuses

A SAINT-JEAN. — Mardi : Exposition solennelle du T. S. Sacrement dans la chapelle de Saint-Louis.

Mardi : 8 heures, messe solennelle ; soir : 4 heures : chant des complies, sermon, salut.

Les membres de la congrégation de Saint-Louis sont priés d'assister à la cérémonie du soir.

SOCIÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(*Grand-Hôtel de Bastia*)
Capital 400.000 francs
Statuts déposés
en l'étude de Me TOMMASI, notaire

Deuxième et dernière ÉMISSION de 400 actions nouvelles de 200 francs.

On verse les deux premiers quarts en souscrivant. Les autres quarts seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

On souscrit à Bastia chez MM.
Gregori frères, banquiers.
A.-F. Fantauzzi, id.
Ch. Orsoni, id.
Thiers frères, négociants.
Tommasi, notaire.

Notices publiées au Bulletin annexe du *Journal Officiel* :
1re notice, page 461 du n° 26, 29 juin 1908.
2e notice, page 827 du n° 44, 1er novembre 1909.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra
Usine à Vapeur

LA MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires provenant du Continent.

Ses pâtes *supérieures* et *extra* sont *garanties pur blé dur*.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Usines portant la Marque
« MAISON GHILINI »

A VENDRE

Une machine *pour couper le tabac* marchant à bras, contenant 10 kilos, marque Carton (Belgique).

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00076

Récompenses aux Mutualistes

Paris, 6 février.

Le *Journal Officiel* publie les récompenses décernées aux Mutualistes de la Corse.

M. Cinitterra, à Ajaccio, obtient la médaille d'argent.

⁂

La médaille de bronze est décernée à MM. Mariani et Sarrochi, à Bastia ; à M. Sabatini, à Ajaccio.

Mentions Honorables

La *mention honorable* a été décernée aux Mutualistes dont les noms suivent :

Mme Giacobbi, à Bastia.
Mlle Frassati, id.
Giacomoni, id.
Ghigioni, id.
MM. Giovanni, id.
Orsini Jean, id.
Orsini Barthélemy, id.
Pencicoli, id.
Poggi, id.
Retali, id.
Waty, id.

LE ROI DES BELGES à Paris

Paris, 6 février.

Le Gouvernement vient d'être informé officiellement de la prochaine visite du roi des Belges au Président de la République.

S. M. Albert Ier arrivera à Paris dans le courant du mois d'avril.

Le nouveau roi des Belges tient à exprimer sa vive sympathie pour la France, en commençant par le Président de la République Française ses visites officielles aux Souverains d'Europe.

COMMERCY
UNE FEMME FOUDROYÉE

Paris, 6 février.

Au cours d'un violent orage qui s'est déchaîné, hier soir, sur le département de la Meuse, la foudre est tombée aux environs de Commercy, sur une maison de campagne.

La flèche électrique pénétra par le plafond et, après avoir causé maints dégâts, atteignit au crâne une pauvre domestique, au moment où elle mettait au lit ses deux petits enfants.

La mort fut instantanée.

Les deux bébés n'ont pas été touchés par le fluide.

LES INONDATIONS
A PARIS
ET DANS LA BANLIEUE

Paris, 6 février.

Le retrait des eaux est à peu près complet maintenant, à Paris.

La Seine baisse de plus en plus ; tous les points sont dégagés.

Dans certains quartiers de la Banlieue, la circulation en bateau est toujours indispensable.

Le Service des trains

Les travaux pour la remise en état des lignes de chemins de fer sont poussés avec tant d'activité, qu'un certain nombre de lignes ont commencé à fonctionner.

Les Usines

Plusieurs usines sont encore submergées.

Etant donné l'énormité des dégâts causés par les eaux, à la machinerie des ateliers, un long chômage résultera de cette effroyable catastrophe

Des milliers d'ouvriers seront victimes de cette triste situation.

Gaz et Electricité

Le gaz et la lumière électrique sont rétablis dans presque tous les quartiers de Paris qui en étaient privés.

AMIENS
Un Garçon de café vitriolé

Paris, 6 février.

L'un des grands cafés d'Amiens a été, hier soir, le théâtre d'un drame conjugal

Un garçon de café, âgé de 24 ans, a été vitriolé par sa femme qui se plaignait des scènes de jalousie qu'il lui faisait sans cesse.

Ce drame a causé une vive émotion dans le café. La femme a été arrêtée.

L'état du garçon de café est très grave.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE à Bruxelles

Paris, 6 février.

Le bruit court que M. Fallières ne tarderait pas à rendre sa visite au Roi des Belges.

Le Président de la République a, en effet, l'intention de visiter la Section française, à l'exposition de Bruxelles.

AU PORTUGAL
Triple Evasion DE DÉTENUS POLITIQUES

Deux morts et un blessé

Lisbonne, 6 février.

Trois détenus politiques, utilisant des couvertures et des planches de lits, ont fait une échelle grâce à laquelle ils purent s'enfuir en franchissant la muraille.

Ils furent découverts par une sentinelle qui fit feu sur eux.

Deux furent frappés mortellement ; le troisième a été grièvement blessé au bras gauche.

CHICAGO
Découverte d'un Cadavre

Paris, 6 février.

D'après un télégramme reçu de Chicago, le cadavre d'un jeune homme d'une quinzaine d'années, complètement mutilé, vient d'être découvert.

Le tronc était sur la berge du canal ; les viscères avaient été enlevées ; les jambes ont été retrouvées dans le canal.

On croit être en présence d'un nouveau forfait de la société secrète la « Main Noire. »

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot.
de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE
mécaniques
Tuiles plates et rondes.
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistant à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAIQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches à, Madriers, Chevrons, Lisses, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
RIVE, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Godey de Montlibert, née Orsatelli ; M. Auguste Orsatelli, Mme Orsatelli et leurs enfants ; M. Paul Godey de Montlibert, Mme Paul Godey de Montlibert et leurs enfants ; Mme Cahier, née Godey de Montlibert, M. le médecin principal Cahier, médecin chef de l'hôpital militaire de Versailles, et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JOSEPH ORSATELLI
Commis principal des postes en retraite

leur frère, beau-frère et oncle, décédé à Bastia, le 5 février, dans sa 76e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu lundi 7, à 9 heures très précises.

On se réunira à la maison mortuaire, 8, Boulevard du Palais.

Les obsèques de M. Orsatelli, notre regretté Trésorier, ayant lieu lundi matin, à 9 heures précises, Messieurs les Membres du Cercle de la Méditerranée sont priés de vouloir bien y assister.

On se réunira à la maison mortuaire, 8, Boulevard du Palais.

Le Président du Cercle.

VIN

Si vous voulez avoir le cour allegro
Buvez le bon vin de Malvoiro.
41, Boulevard Paoli.

MESDAMES

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

pour	1 bordelaise vin	250 k. fr.	16 75
»	2 »	500 k. »	28.75
»	4 »	1 000 k. »	61. »
»	1 demi-muid »	600 k. »	33.75
»	2 »	1 200 k. »	64.85
»	4 »	2 400 k. »	127. »
»	6 »	3 600 k. »	190.25
»	8 »	4 800 k. »	251.45
»	10 »	6 000 k. »	313.65
»	20 »	12 000 k. »	558.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 12, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladie de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la *Quart Vichy Lardy et Lebeudy*

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique
Essentiellement
PIPPERMINT
Cordial du Foyer, parfume l'haleine, assainit l'eau
PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport, Liqueur de Réception
GET Frères, Inventeurs. — Rouel (H. G.)
Maison Fondée en 1798

BIJOUTERIE-HORLOGERIE
DANESI Fils
Ancien Elève des Ecoles d'Horlogerie de BESANÇON
16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. Danesi a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (*mouvements les plus compliqués*).

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. *Prix modérés.*

LUNETTERIE de 1re CHOIX

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en Ville
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Machine à Tricoter
TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE
Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.
S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.
Joindre un timbre pour la réponse.

VENTE de vigne américaine racinée, Hipestris Montigna, Riparia glorie de Montpellier.
S'adresser à M. RUTALI Pierro-Ambroise, à Chiavello, près Borgo.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers-en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'S de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires.
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

OUVREZ L'ŒIL et le BON
La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, et voici comment.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :
100 LOTS PANAMA
qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000 à 10.000
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple!
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER et recevoir en co-propriété du Syndicat Cie en Participation
le 100 NUMÉROS LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.
FORTUNE RICHESSE

REDACTEUR demande emploi quelconque. Ecrire Mel-o Bastia, N° 312.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. H. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

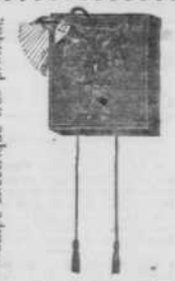
OUTILS pour A GAZ et A L'ESSENCE
MARTEAUX, PERFOREUSES, DÉCOUPAGE
Soudeuses, Chalumeaux, Tours, Appareils de Levage

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour nuit et Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

LE Guide DES Convenances par LISELOTTE
est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux siens et à ses amis.
LE GUIDE DES CONVENANCES


POUDRE LES POULES
2.500 ŒUFS par an pour 25 poules
NOTICE gratis et franco
Installation à Cinq Sous Cinq, ex-ouvrier de Gie
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de bocs, verres et manchons
Appareils sur commande
LA KABILINE
Incolore Teinture des Étoffes
LA KABILINE
Pour rendre neufs nos Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION DE LUXE contenant trois Gravures coloriées et un Patron découpé dans les T', P' et 4' P'.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, éditeur, 3, r. des 4-Septembre

Au printemps l'Amaro se pare aux couleurs du printemps qui réveille la vie, et on se réveille à tous les matins.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express GRAND BAR SOAVI Chocolat Express

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 30 MARDI 8 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont perçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 5e page, 0.75 — Divorces, 0.60 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Union postale ne devra pas dépasser 6 francs par an.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Jean de Mata.
Soleil : levée nationale)
Lever, 6 h. 42 m. — Coucher, 4 h. 32 s.
Dernier quart, le 1 — Nouv. Lune, le 9.
Fête de demain : Cendres.

7 FÉVRIER

Sur le Morcellement
DE LA PROPRIÉTÉ

Parmiles maux innombrables dont souffre notre Corse, il en est que l'on pourrait, non pas enrayer totalement, mais tout au moins atténuer.

Le premier de ces maux, c'est l'abandon de la terre par suite du morcellement de la propriété. Parmi les autres, la chasse à l'emploi et la servilité en matière politique, n'en sont que les conséquences.

En Corse, il y a un tel nombre d'infimes propriétaires que c'en est une plaie. Et rares sont ceux qui ont le souci de bien cultiver les quelques arpents qu'ils possèdent.

Je n'accuserai pas mes compatriotes d'être des travailleurs peu consciencieux ou peu courageux. Je sais mieux que personne au prix de combien de peines ils tirent de leurs terres un maigre revenu ; mais je leur ferai le reproche de ne pas chercher, de n'avoir pas trouvé déjà, un remède à ce morcellement de la propriété, qui va s'accentuant de succession en succession.

Un palliatif serait que chaque petit propriétaire possédât 7 ou 8 hectares d'un seul tenant. Malheureusement il n'en est jamais ainsi. Tel qui habite le village, possède une oliveraie au sud et quelquefois à plusieurs kilomètres de sa demeure ; quelques châtaigniers au nord ; une vigne minuscule à l'est, et à l'ouest — assez éloigné aussi — un jardin potager grand comme un mouchoir de poche.

Est-ce l'espace qui manque ? Point. Et il est navrant de constater que, faute d'un peu d'initiative, d'immenses espaces sont laissés incultes et que d'autres, bien encore assez bien cultivés, deviennent d'inextricables maquis, à la vue desquels on est tenté de s'écrier : « Les habitants de ce pays n'aiment pas la terre ! »

Les Corses ne pas aimer la terre, leur terre ?

Certes, les Corses aiment leur terre, mais ils l'aiment mal. Ils ne l'aiment pas de cet amour profond qui la féconde, qui la couvre de superbes moissons, qui lui fait rendre au centuple, en bienfaits de toute sorte, les semences et le labeur.

D'aucuns ont dit que le morcellement de la propriété n'est pas une des causes du mal dont souffre notre pays, et j'ai oui citer l'exemple de *l'Angleterre, pays de la grande propriété* et où l'agriculture est loin d'être prospère.

Mais des causes contraires, dans des pays si différents, ne peuvent-elles produire les mêmes effets ?

D'ailleurs, je n'entreprends pas de nier ici les bienfaits de la petite propriété, et je conviens qu'en Corse, la terre serait encore plus mal cultivée si elle appartenait à quelques gros propriétaires possédant des milliers d'hectares : — l'excès en tout nuit ; — mais il est impossible que des propriétaires possédant à peine quelques arpents, disséminés aux quatre coins de l'horizon, aient le courage de travailler, quand ils savent qu'avec la meilleure volonté du monde, ils ne pourront pas récolter sur leurs terres de quoi acheter du pain.

Comme il leur répugne de travailler pour les autres, ceux-là s'en vont et c'est la chasse à l'emploi qui commence. Les voilà, eux et leurs familles, la proie d'un homme politique influent, acheteur de consciences dont ils serviront les intérêts coûte que coûte et qui reconnaîtra leurs bons offices en sollicitant pour eux quelque humble emploi dont la rétribution sera à peine suffisante pour les faire vivre.

Voilà comment ils auront payé trop cher le pain que, moyennant un honnête et intelligent labeur, ils auraient pu gagner chez eux. Et c'est un bonheur quand le besoin oblige ces « fonctionnaires » fraîchement nommés à vendre ce qu'ils possèdent à des voisins qui, plus à l'aise, sauront en tirer un meilleur parti.

Le remède à cela ?

Il est inutile de demander à nos politiciens de faire cesser un état de choses qui fait leur force. Il suffirait cependant, que quelques personnes éclairées fissent appel à l'esprit de solidarité de nos concitoyens, pour arrêter les progrès du mal. Ne pourrait-on, sans être nullement révolutionnaires, *réaliser* ici — en partie du moins — le rêve de certaines sectes socialistes ? Ne pourrait-on mettre en commun les *instruments de travail devenus moins rudimentaires*?... Nous reviendrons par ailleurs sur cette question des instruments agricoles.

Contentons-nous de signaler aujourd'hui un autre remède facile.

Des échanges ne pourraient-ils être faits qui permettraient à chacun de posséder *d'un seul tenant* — ou tout au moins à proximité les uns des autres — jardin potager, châtaigneraies, vignes et olivettes? La surveillance en serait plus facile en même temps que la culture.

Les Corses ont assez attendu la manne qui doit leur venir de Paris. Il serait temps qu'ils songeassent à *améliorer eux-mêmes* leur sort, ce qui — j'ose l'affirmer — leur serait facile, avec un peu plus de confiance en eux-mêmes et de courage.

GEX.

MUSIQUE MILITAIRE
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme de 8 février, à 8 h. 1/2

Les Cadets de Gascogne, Furgnot.
Napolitania, Bumont.
Menuet, Boccherini
Venezia, Demormes.
Les Ondines du Nil, Ganne.
Electric Tramway, Roques.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Le concert qui devait avoir lieu aujourd'hui, 8 février, à 4 heures 30, sur la Place Saint-Nicolas, aura lieu ce soir, à 8 heures 30, sur la Place des Platanes.

Projet de Route
entre Corte et Cervione

Il y a bien une cinquantaine d'années qu'il existe un projet pour relier Corte à Cervione par une route carrossable, et rien n'a été fait jusqu'à ce jour pour donner satisfaction aux populations intéressées qui attendent l'ouverture de cette route comme la venue du messie.

Le député de l'arrondissement de Bastia a bien voulu s'en occuper un peu ; s'il n'a pas réussi dans ses démarches nous devons quand même l'en remercier et nous espérons qu'à l'avenir les autres représentants du pays l'imiteront dans cette heureuse initiative. Nous ne doutons pas non plus de la bonne volonté de nos conseillers généraux qui, de leur côté, feront leur possible pour pour qu'on en finisse avec cette éternelle question.

La route est déjà construite de Corte au canton de Ste-Lucie de Mercurio ; il resterait la partie qui sépare ce canton de celui de Moïta ainsi que le tronçon qui doit relier Cervione à l'embranchement de Moïta, greffé sur le chemin vicinal qui met en communication Chisitra et Pietra di Verde.

D'après le projet ce dernier tracé partirait du Col de l'Aja della Serra, territoire de St André de Cotone, descendrait sur la rivière de l'Alesani, remonterait ensuite pour rejoindre la route qui va sur Moïta. Difficultés de terrain, ponts et ouvrages d'art à construire, pente et montée par trop raides, circulation pénible pour les chariots, inconvénients même pour les piétons.

Quand ce tracé lui fait il n'était guère possible de procéder autrement ; depuis, le fer et la fonte ayant remplacé la maçonnerie dans certaines constructions, il y aurait lieu de le modifier pour nous mettre aussi au niveau du progrès actuel.

Il me semble que ce tracé devrait partir du petit embranchement qui descend le hameau de Ghigiarosa et prendre la direction de la colline qui porte le nom de « Falconaja ». Un pont métallique serait jeté sur le flanc de cette colline, à peu près à hauteur des grottes, et le mont Oppido, du côté opposé, point où la rivière de l'Alesani est resserrée. D'un côté comme de l'autre les assises des pilastres reposeraient sur le roc et le pont aurait une longueur de soixante à quatre-vingts mètres tout au plus.

Si le principe du pont métallique était adopté, il y aurait aussi la solution de faire aboutir la route à construire à la vieille église de San-Giuliano pour rejoindre celle de Cotone qui descend vers la plaine, empierrée, en bon état de conservation jusqu'au point où se ferait la jonction.

Sans trop me prononcer et sans être expert dans ces sortes de travaux, il me semble qu'il y aurait une économie réelle à réaliser pour l'un comme pour l'autre de ces deux projets.

Il y a aussi à considérer que dans le nouveau parcours on ne traverserait que des terrains presque plats, sans beaucoup de roches, qu'en dehors du pont métallique il y aurait peu de travaux d'art, inutile d'ajouter que le trajet serait bien plus court, plus pratique et plus agréable à tous les points de vue.

Notre service des Ponts et Chaussées dont l'éloge n'est plus à faire et qui est toujours à l'affût des améliorations à apporter à notre réseau vicinal, sera heureux d'examiner cette question avec l'intérêt qu'elle comporte.

Comme communications, l'arrondissement de Corte est certes le plus mal desservi non seulement de la Corse mais de tous les arrondissements de la métropole. On ne peut s'imaginer les difficultés qu'éprouvent les habitants des cantons de Moïta et d'Alesani pour se rendre à leur chef-lieu et pour l'écoulement de leurs produits.

Actuellement, pour aller directement de Bastia à Corte, il n'y a guère que la route qui longe la vallée du Golo ; or, si cette route venait à être occupée par une armée ennemie, celle par Moïta serait tout indiquée pour être utilisée de préférence à celles qui sont intermédiaires.

Il faut connaître la partie comprise entre Cervione et Sainte-Lucie de Mercurio pour juger qu'elle est une des plus intéressantes à visiter ce qu'elle offre de sites pittoresques et variés. De la colline de « Falconaja » on admire, vers l'est, la vaste et verdoyante plaine des Castelli que la rivière de l'Alesani serpente, nonchalante, indolente et capricieuse avant de se jeter dans la mer Thyrrénienne ; dans le lointain, l'île de Monte-Cristo apparaît, émergeant des flots sa tête brûlée par le soleil. Si l'on se trouve face à l'Ouest, on a tout de suite la cave dénommée « Cotto », verte, en forme d'entonnoir bordée par les villages de Chisitra, Pietra-di-Verde, une partie de ceux d'Alesani et la route de Petra-Mola.

Ces villages sont dominés par les montagnes de Saint-Appiano, Pizzolo, les Mota-

---

23. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE
de Pierre Dax

XV

PAUVRE HÉLÈNE

Agénorie, brave, n'en pouvant plus, elle se relève et se traîne jusqu'aux fenêtres. Au lieu de les ouvrir, elle baisse les rideaux, rabattit les portières et se réfugia dans un coin. Les tentures rabattues, les voix lui arrivaient moins vite. Les pas moins plus sourds. Elle tremblerait dans la crainte d'une émotion torturante... et elle avait tout peur de ne pas pouvoir supporter la joie du retour !... Comme vous le pensez, souvent, on plutôt devant par le jeune homme, le docteur Dignin ne marchait pas, il volait. Il lui semblait qu'il n'arriverait jamais.

— Ma mignonne, ma petite demoiselle Alice, avait expliqué Barthélemy à l'enfant, vous vous tiendrez derrière la porte, je me montrerai la première à votre papa... Il vous verra ensuite.

Alice ne comprenait guère le motif de toutes ces hésitations, mais l'idée de faire cachette lui sourit et elle répondit :

— Oui, oui, oui, je me cogneai bien au fond !

Le corps à demi dans la rue, mais un pied sous le porche, pour ne point abandonner l'enfant, Barthélemy regardait à droite et à gauche, pour voir son maître de loin. Il trouvait le temps long. M. Dignin contournait la rue de Sarenne et prit la rue d'Agnesseau. Barthélemy devint pourpre d'émoi.

— Voilà monsieur !.. dit le brave homme à l'enfant.

Restez là, mon trésor.

— Papa ! quel bonheur ! exclama Alice en resserrant ses bras contre sa mignonne personne, afin de se faire plus petite pour que son père la vit.

Barthélemy gesticulait. A mesure que son maître arrivait, sa brave figure se détendait. Elle est là, expliqua-t-il. Mettez, doucement... elle ne se doute pas qu'elle a été volée...

Le docteur était à trois pas. Barthélemy s'effaça, et, sans souci des recommandations du brave homme, toujours hasté par la crainte d'une réception qui paralysait son bonheur, Raoul entra, vit sa petite et fondit sur elle. Elle était dans ses bras !

— Alice !... Alice !.. Mon enfant chérie !.

C'est tout ce que pouvait dire le père heureux. Frémissant de joie, il étreignait le corps qui se tassait faire, et des larmes abondantes coulaient sur la petite visage.

— Alice ! Mon enfant bien-aimée ! répétait Raoul en regardant cette peau blanche, ces mains mignonnes, ces beaux yeux bleus qui faisaient ses yeux ; ces cheveux qui ne frisaient plus, mais qu'il reconnaissait bien.

— Alice ! nous est rendue ! Nous avons retrouvé notre enfant !..

Dans son délire, Raoul ne songeait ni à faire un pas, ni à questionner Barthélemy... Il restait confondu dans son bonheur. Son enfant était là... il la voyait. Il sentait battre son petit cœur contre le sien.

— Et maman !.. On est-elle, demanda la fillette

— Elle nous attend, ma chérie, répondit le docteur ramené à la vérité.

Puis, se tournant vers Barthélemy et le graveur, il leur dit :

— Venez. Venez avec nous pour jouir de notre joie...

Raoul marchait. Barthélemy fit également un pas.

— Je ne vous accompagne pas, expliqua discrètement le jeune homme. Une scène de famille, comme celle qui va avoir lieu, n'a pas besoin de témoin... J'irai vous voir un autre jour !.. Avec mon enfant.

Raoul marchait.

— Monte le premier, conseilla-t-il au serviteur. En te voyant, madame Dignin aura la certitude du bonheur.

Barthélemy ne se possédait plus. Il ouvrit, et, dans l'entre-bâillement de la porte, il appela :

— Madame ! . Madame !..

Blottie sur le canapé, comme une statue de la douleur, Blanches retenait sa respiration. Chaque pas dans l'escalier lui martelait le cœur. Ce n'était donc pas encore eux ? Mais la voix de Barthélemy qui courait d'un appartement à un autre traversa le capitonnage des tentures. La mère reconnut toutes ses forces. Elle se leva. La porte s'ouvrit. Raoul était devant elle !.. Il tendit ses bras et lui donna sa fille. Il est des scènes, impossibles à décrire... La douleur a son cri ; la joie ses exclamations ; l'amour ses phrases démentes : toutes choses qui se traduisent suivant la violence du sentiment ou de la souffrance... Ici, ce n'était rien de cela et c'était tout cela. Un père et une mère aimés unis, et, arrachant sans un mot, par une convulsion d'idées, la vérité qu'ils ne connaissaient pas. Un père et une mère mettant à demi-nu le petit corps pour constater l'absence de brutalités et ouvrant la poitrine de bras d'effusions que les pères et les mères seuls savent donner !.. C'est la caresse de l'amour, c'est le baiser éperdu, mais baiser et caresse qui toujours réconfortent sans troubler jamais... Alice sourait, entourait de ses bras mignons le cou de son père et de sa mère, les rapprochait pour les unir, et la tête un faisait qu'un. Et cela dura assez longtemps. C'est Raoul qui, le premier, balbutia :

— Comme nous sommes heureux ! comme nous sommes heureux !

— Ma chérie ! mon ange adoré, te nous reconnais, n'est-ce pas ? demanda la jeune femme en attirant sur les genoux la retrouvée.

— Oui, et mes cadeaux ?

Le père et la mère se regardèrent.

— Ils sont encore dans la malle ?

Ni Raoul, ni Blanche ne comprenaient.

— Allons la défaire, dit Alice .. Il y a longtemps que je n'ai pas eu de poupée. Je voudrais qu'il y eût, dans la malle, quelque chose pour Hélène. Je l'aime, Hélène !

Tout deux, la jeune femme et le père écoutaient leur enfant. Ne suffisait-il pas de sa vue, ils n'osaient questionner. Cela ne ferait petit à petit. Chaque parole de l'enfant descendrait une explication qu'ils ne pardonneraient pas. Il fallut d'abord consulter Barthélemy, à qui ils n'avaient pas encore songé.

— Ecoute, ma chérie, dit Raoul : il n'y a nulle part d'autres jolies poupées qu'à Paris : ta maman et moi allons te conduire dans le magasin que tu voudras. Nous achèterons celle qui te plaira... Tu nous diras ainsi ce que tu veux offrir à tes petites amies.

— Des petites !.. je n'en ai pas.

— Hélène, dont te parles.

— Elle est grande comme maman.

— Qui est-ce Hélène, ma mignonne ? demanda Raoul en la baisant au front.

(A Suivre).

ri et les Calanche, qui forment un ensemble des plus beaux.

Cette cure d'un diamètre de trois kilomètres environ pourrait être facilement utilisée comme bassin ; il n'y a que l'issue de l'Asinaï, profonde, étroite, à barrer près de l'emplacement où il est question du pont métallique, pour emmagasiner cette eau qui arroserait la vaste plaine s'étendant vers la mer, et, qui sait, on tirerait aussi partie de la chute que l'on obtiendrait pour une station hydro-électrique. Si nous n'étions ne Corse il y a longtemps que cela serait fait ; pour notre pays, c'est un rêve irréalisable.

Contentons-nous pour le moment du barrage préconisé par le Syndicat Agricole de Bastia, sous l'intelligente initiative de M. le président Grassi et de M. Bonati, ingénieur agronome, tout en insistant pour qu'on achève le réseau de Corte à Cervione, qui serait, comme nous l'avons expliqué plus haut : commercial, stratégique et touristique.

Cap. D. T.

AU PALAIS

La Chambre civile de notre Cour d'appel a levé, hier, son audience en signe de deuil pour honorer la mémoire d'un de ses plus distingués conseillers honoraires, M. Pierre Durazzo, décédé à Sartene, où il s'était retiré depuis deux ans à peine, pour jouir d'un repos bien mérité.

Le drapeau du Palais de Justice a été mis en berne toute la journée.

QUESTIONS MUNICIPALES

La Saison Théâtrale

La saison théâtrale est finie.

Elle s'était ouverte, voici deux mois, sous les auspices d'un beau programme de pièces rares, quelques unes même inédites à Bastia.

Le public a vraiment attendu et *Maman, et Roy-Rilas*, et *Fédora*, et *Pagliacci*.

L'impresario a peut-être eu ses raisons personnelles de renoncer à la partie la plus intéressante de son programme, malheureusement un contrat le liait à la ville de Bastia qui ne lui avait promis une subvention de 5.000 francs que pour les promesses de monter ses nouveautés.

M. Cheleschi n'a pas tenu ses engagements, la municipalité se verra donc dans la stricte nécessité de garder son argent et de transmettre à M. Cheleschi ses regrets de ne pouvoir lui allouer ce à quoi il n'a plus droit.

Bastia n'est pas assez riche pour donner sans recevoir donnant donnant.

M. le Maire et ses conseillers, tous économes des deniers communaux, éviteront ainsi de créer un précédent fâcheux dont abuseraient tous les impresari futurs pour faire bon marché de leurs obligations envers le public Bastiais.

Souscription Nationale

Avis au Public

Par décision de M. le Ministre des Finances, MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux, les Receveurs Particuliers des Finances et Percepteurs des Contributions Directes ont été autorisés à recevoir les souscriptions offertes en faveur des victimes des inondations.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 Février 1910.

En nouvelle et sensible reprise au début, les cours se sont tenus en stance et la clôture est irrégulière et plutôt lourde. Sauf le Sorbe faiblesse à 98 fr., les Fonds d'Etats sont faibles. La Rente Française revient à 98.75, le Turc à 94.85, l'Extérieure à 96.62. Emprunts russes hésitants. Par contre les Sociétés de Crédit conservent une excellente allure. La Rente Foncière est ferme à 660.

Les obligations que le Gouvernement de l'Etat de Bahia met en souscription publique le 10 Février par les soins du Crédit Mobilier Français sont gagées par le produit des droits d'exportation sur le cacao et le café, par le réseau des chemins de fer et par les lignes ferrées qui seront construites avec le produit du présent emprunt. Ces titres, offerts à 482.50, rapportent 25 frs net et sont remboursables au pair de 500 frs en 50 années.

A l'exception des copropriétés en baisse marquée, les valeurs industrielles et de traction font assez bonne contenance. Charbonnages russes en hausse.

En Banque, au comptant, la Prectosa a des échanges suivis à 15 frs. L'obligation 5 0/0 or de la Cie Générale de Pernambuco est bien tenue à 450.

Le service total des obligations 6 0/0 or de la Société Privilégiée pour l'Assainissement de la Ville de Para exige 1.225.000 frs seulement alors que le produit de l'impôt sanitaire de 6 0/0, affecté à leur garantie, atteint 1.700.000 frs. En outre, la fourniture des installations sanitaires pourrait laisser un bénéfice de 400.000 frs qui porterait la recette totale à 2.100.000 frs.

Chemins Français stationnaires.

Necrologie

M. Joseph Orsatelli

Si l'on veut mettre une épitaphe sur la tombe de ce cher M. Joseph Orsatelli, dont nous venons de suivre le convoi funèbre, il n'en est ni de plus simple ni de plus exacte que celle-ci : « Ici gît un honnête homme. »

Oui, ce qui distinguait surtout notre honorable concitoyen, c'était le sentiment de l'honnêteté, mais poussé aux plus extrêmes limites. De même que pendant plus du demi siècle qu'il a passé dans le service des postes, il ne lui est jamais venu à l'idée de prendre une plume au bureau pour sa correspondance particulière de même il n'a jamais pris à son administrateur une minute du temps qu'il lui devait.

Arrivé assez tôt dans un des bureaux de Paris, il n'avait plus quitté la capitale. Il avait connu des centaines et des milliers de collègues, qui avaient passé par Paris, pour aller ensuite occuper en province des situations avantageuses. Il était resté ferme à son poste. Sa personnalité était devenue légendaire dans ce nombreux personnel des divers services de la capitale. Il était connu de tous, et tous n'avaient qu'une même opinion sur lui : c'était le camarade le meilleur, le plus obligeant, le plus probe.

Il ne lui était jamais advenu d'arriver en retard à son service, ni même à sa pause. Grâce à une constitution naturellement et à un régime des plus réguliers, il n'avait presque jamais été malade, de sorte qu'une absence de M. Joseph Orsatelli devenait un événement.

On raconte sur lui une foule d'anecdotes qui ne peuvent trouver place dans cette brève nécrologie, mais elles tendent toutes à établir son grand sentiment du devoir et sa haute probité.

Malgré des connaissances professionnelles les plus étendues, ses excellents services, lorsqu'il fit valoir ses droits à la retraite, il n'avait pas dépassé le grade de commis principal. Mais aussi, il n'avait eu recours à aucune sollicitation. Il avait d'ailleurs, sur ce point, une théorie qui compte peu d'adeptes : il considérait une sollicitation comme une mauvaise action, pour celui qui en est l'auteur, comme pour la personne à qui elle était adressée, pas mauvaise action à l'égard des camarades dont on lésait les droits, des fonctionnaires auxquels on demandait autre chose que leur devoir.

M. Joseph Orsatelli a vaillamment prêché d'exemple ; il n'a pas fait école.

Rentré dans sa ville natale depuis quelques années, il y avait retrouvé une partie de sa famille et quelques-uns de ses camarades d'enfance. Les membres du Cercle de la Méditerranée l'avaient prié d'accepter les fonctions de trésorier. Il avait accepté : on n'oublierait jamais avec quelle scrupuleuse exactitude il les avait remplies, et en témoignage de reconnaissance et de considération, ils ont déposé sur son cercueil une superbe couronne, en même temps qu'ils se sont fait un devoir de suivre son convoi, en compagnie de ses camarades de Bastia et de ses nombreux amis personnels.

Deux autres couronnes avaient été offertes par la famille.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre membres du Cercle de la Méditerranée, MM. Alerini, receveur principal des douanes ; Bertaux, receveur des postes et télégraphes ; commandant Fiorelli ; Mingalon, notaire.

Après la cérémonie religieuse, l'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous prions Mme Godey de Manlevarti, M. Auguste Orsatelli et leurs enfants de vouloir bien agréer nos condoléances les plus attristées.

Comité central des Fêtes

BAL D'ENFANTS

Ouverture des portes : à 2 heures.

Entrée par la Place Favalelli.

Prix d'entrée : 1 fr. pour les grandes personnes accompagnant les enfants pour lesquels l'entrée est gratuite. Les enfants seuls ne seront pas admis.

Voici le programme de cette fête enfantine :

Concert promenade, danses, buffet gratuit pour les enfants, grand défilé de masques, distribution de jouets, grande farandole.

On terminera par le quadrille infernal.

N. B. — La plus grande gaieté sera exigée à l'entrée et un entrain endiablé à l'intérieur.

VEGLIONE

La location pour le grand Veglione de samedi sera ouverte à partir de mercredi matin chez M. Gouti, pharmacien, boulevard Paoli, 30.

Prix d'entrée : Loges et Baignoires, avec maximum de 6 personnes, 15 francs.

Cavalier seul ou accompagnant deux dames, 5 francs.

Dame en plus, 2 francs.

Aux Malades de l'estomac.

Deux raisons recommandent l'usage des Pilules Pink

Il y a deux raisons, en effet : une raison théorique et une raison pratique.

La raison théorique est celle-ci. L'acte de la digestion, le travail de la digestion sont sous la dépendance du sang et des nerfs. Quand le sang est pauvre, quand les nerfs sont affaiblis l'organisme tout entier est dans un état de faiblesse, et l'estomac participant à cette faiblesse, il ne fait la digestion qu'à moitié ou encore quelquefois pas du tout.

Les Pilules Pink donnent du sang et fortifient les nerfs, elles fortifient tout l'organisme et mettent chaque organe à même de faire son travail. Donc les Pilules Pink seront excellentes pour votre mauvais estomac.

Les Pilules Pink ont guéri des milliers de malades de l'estomac et pour bien des gens, il n'y a que les résultats qui comptent. Ceci est la raison pratique pour laquelle, si vous souffrez de l'estomac, vous devez prendre les Pilules Pink.

Pour terminer la démonstration, voici un exemple. C'est M. Alphonse Mary fils, chez M. Denaire, 17, faubourg St-Michel, Angers (Maine-et-Loire), qui est cité comme exemple. Donnons ce sera le tour d'une autre personne. M. Mary nous a écrit :

« J'ai souffert pendant longtemps de l'estomac. Mon mal débuta alors que j'étais encore en apprentissage et ne fit qu'empirer avec l'âge. J'étais obligé de beaucoup surveiller mon alimentation, je ne pouvais manger que certaines choses et encore en petite quantité. Malgré cela je souffrais à chaque digestion ; si par obligations parfois je sortais de mes habitudes, j'éprouvais des douleurs intolérables. J'avais essayé de tout et je n'allais pas mieux. Bien au contraire, j'étais affecté par le régime. Ces derniers temps je fus pris de vomissements très fréquents. On m'a conseillé de prendre les Pilules Pink. J'avoue peu pilules et je me suis senti mieux rapidement. J'ai retrouvé de l'appétit et en même temps des forces, mon estomac a mieux digéré, j'ai pu bientôt modifier mon alimentation et maintenant je mange de tout sans crainte d'indigestion. »

Les Pilules Pink sont recommandées contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, pharmacie Gahin, 33, rue Bolle, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Mazzoni, président.

Le jeune Parigi, qui a participé au cambriolage d'une villa et à un vol de poules et de lapins, est condamné à deux mois de prison.

Défenseur : Me Hyacinthe de Montera.

Le sieur Dulcsi se plaint que deux bergers ont dévasté sa propriété et leur réclame de ce chef 180 francs de dommages-intérêts.

Le tribunal condamne les bergers à une amende et réduit à 100 francs, la demande de Dulcsi, partie civile.

Me de Corsi assistait les prévenus.

Me Peraldi représentait la partie civile.

Deux gamins ayant allumé du feu pour faire fuir des abeilles d'une ruche dont ils voulaient prendre le miel, le feu se répandit et occasionna un assez vaste incendie.

Ils ont été condamné à 5 fr. d'amende chacun pour incendie par imprudence.

Défenseur : Me Moretti.

Le nommé Battistini Sylvestre, inculpé de dévastation de récolte, est condamné à 16 francs d'amende.

Défenseur : Me de Montera.

Un contremaître de l'usine Champlan, étant, il y a quelques mois, étouffé dans une cave. La prévention reproche à deux ouvriers d'avoir par leur imprudence occasionné ce grave accident.

Etant donnée l'heure tardive à laquelle l'audience était arrivée, cette affaire a été remise au 24 mars prochain.

Défenseurs : Me de Caraffa et de Montera.

M. Gouin, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du Ministère public.

LA CONSTITUTION D'UN CAPITAL est chose difficile : l'épargne vous le donnera en 20, 25 ou 30 ans ; l'assurance sur la vie le constitue tout de suite, car ses combinaisons répondent à toutes les situations, s'accordent avec toutes les budgets.

Mais, pour passer un tel contrat qui peut durer toute une vie, adressez vous à une Compagnie sérieuse et dont les engagements ne laissent rien d'indéterminé.

Aucune Société ne donne plus de sécurité qu'la Compagnie LE PHENIX (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) qui existe depuis soixante-cinq ans.

S'adresser au siège social de la Compagnie Le Phénix, 33, rue Lafayette, ou à ses agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10° à midi 14° + 4.6 heures du soir + 11° Maxima + 15 Minima + 8.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm., à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 760 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quoi nuages. l'après-midi, Découvert.

Récompenses honorifiques

Le ministre de la marine a décerné une médaille de bronze au soldat Ferrero Pierre, du 7e bat. de chasseurs à pied : le 23 septembre 1909, s'est jeté à l'eau tout habillé pour porter secours à un vieux pêcheur tombé dans le Port-Vieux de Marseille.

Crépage de chignons

Elles sont toutes deux buvetières et habitent toutes deux la même rue Abbatucci, aux deux côtés d'un vestibule portant le même numéro, c'est dire que les nommées A. M. et D. F. se regardaient plutôt comme des chiens de faïence, s'attendant qu'une occasion pour s'animer et mordre.

Cela, arriva hier au soir, à la grande joie des passants les deux buvetières que l'odeur des tord-boyaux qu'elles avaient versés à leurs clients avaient grisées, s'administrèrent une volée de giffles avec crépage de chignon en règle qui durerait encore, si les agents de police n'étaient venus les mettre d'accord l'une et l'autre en leur dressant procès-verbal.

Le « Miroir des Modes »

Au mois de février, ces dames commencent déjà à penser à leurs vêtements de demi-saison.

La mode cette année, avec ses robes tailleur et princesse, nous offre l'occasion précieuse de modifier nos toilettes, sans pour cela nous porter de suite aux modèles de printemps et d'été.

« Le Miroir » de février, Mesdames, vous donne une collection charmante à ce sujet, en plus des modèles de vestes et de paletots nouveaux, de robes habillées, de lingerie, etc., et le tout autant pour les jeunes filles et fillettes que pour dames.

Ce numéro, en outre, vous présente de ravissants dessins à découper pour garnir vos robes, pour faire des coussins et pour orner votre linge de maison.

Notre cours de coupe vous explique la confection d'une robe de cérémonie : les ouvrages pratiques vous réservent des surprises si agréables que nous vous les laisserons découvrir ; il y en a pour tous les goûts.

Nous avons pensé aux travaux d'enfants, aux travaux de jardins aux livres nouveaux et à la cuisine des familles.

Pour vous distraire, nous avons mis des nouvelles intéressantes et des articles divers, et, pour compléter ce volume véritablement unique, nous avons ajouté deux gratuits : une chemise de nuit, joli style empire, pour dame, et une ravissante robe princesse pour fillette.

Prix du « Miroir » 1 franc.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, venant de Porto-Vecchio.

— Vap. « Numidia, » cap. Carriès, venant de Marseille.

Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Livourne.

— Vap. italien, « Cipro, » venant de Porto Torres.

Sorties :

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, parti pour Portovecchio.

— Vap « Liamone, » cap. Maury, parti pour Marseille.

— Vap. italien « Cipro, » parti pour Livourne.

Perdu

Un billet de banque de cent francs.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais*, contre bonne récompense.

A vendre

3 lustres à gaz ayant très peu servi.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Objet trouvé

Il a été déposé un passe-partout dans les bureaux du *Petit Bastiais*.

Nouvelles Religieuses

A SAINT-JEAN. — Mardi : Exposition solennelle du T. S. Sacrement dans la chapelle de Saint-Louis.

Matin : 8 heures, messe solennelle ; soir : 4 heures : chant des complies, sermon, salut.

Les membres de la congrégation de Saint Louis sont priés d'assister à la cérémonie du soir.

MESDAMES

SOCIETES A SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — La perception qui devait avoir lieu ce soir, est renvoyée à demain.

En vertu de l'art. 21 des statuts ont seuls le droit de participer au tirage des deux bons trimestre et de réclamer le montant des remboursements qui pourraient leur échoir, les sociétaires qui, avant le 15 février, ont complètement acquitté les cotisations du 3e trimestre de l'année précédente, ainsi que celle des mois de janvier et de février de l'année courante.

CAFÉ DES GOURMETS

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

Boulevard Paoli, 23

Aujourd'hui Glaces

à partir de 4 heures

Veillez sur votre Santé! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de Ricqlès

Ricqlès

Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi la Dentifrice le plus économique.

Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Epidémies.

REFUSER LES IMITATIONS

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00078

BOURSE DE PARIS

	5 fév.	7 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	98.97	98.90
de 3 0/0 amortis.	98.85	98 85
		ex-coupon

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 7 février.

M. Mariotti est nommé greffier de la Justice de paix du canton de Gampile.

Les Elections Législatives en 1910

Arrondissement d'Apt

Paris, 6 février.

Le Congrès radical de Vaucluse a désigné, dans sa réunion d'hier, M. Tissier, ancien chef de Cabinet de M. Pelletan, comme candidat à la succession de M. Abel Bernard, député radical-socialiste, décédé.

AU MAROC

LES VIANDES DE CONSERVES

Cinquante Matelots malades

Tanger, 7 février.

Une cinquantaine de matelots, du *Friant*, ont été pris subitement de violentes coliques, après la soupe du matin.

Une distribution de viandes de conserves avait été faite à l'équipage de ce navire.

Plusieurs marins ont dû entrer à l'infirmerie du bord.

Aucun cas mortel ne s'est produit.

Une enquête a été ouverte immédiatement et les boîtes de conserves ont été soumises à une analyse.

LES INONDATIONS

A PARIS ET DANS LA BANLIEUE

Paris, 7 février.

La situation s'améliore de plus en plus.

La décrue s'effectue avec une rapidité faisant démentir les prévisions les plus optimistes.

Il reste bien peu de rues de Paris que la Seine n'ait pas abandonnées.

Mais quel lamentable spectacle que celui des quartiers riches dévastés par le fléau !

Qui saura jamais tout ce que la Seine, en ces jours de tourments, a roulé de richesses dans ses flots !

Les Morts du Jour

Le Comte d'Aulan

Paris, 7 février.

On annonce la mort du Comte Fernand de Sussex d'Aulan, ancien député nationaliste plébiscitaire de la Drôme, décédé à l'âge de 65 ans.

Le Comte d'Aulan avait fait partie du Parlement de 1893 à 1902.

L'AVANT PREMIÈRE DE *Chantecler*

IMMENSE SUCCÈS à la Porte-Saint-Martin

EDMOND ROSTAND ACCLAMÉ

Paris, 7 février.

L'Avant première de *Chantecler*, annoncés depuis si longtemps et attendue avec une impatience fièvreuse, a été enfin donnée hier soir à la Porte-Saint-Martin.

Le succès remporté a réellement dépassé toutes les espérances.

La salle était archicomble ; elle contenait le Tout Paris artistique, politique et académique.

Une foule immense s'attendu, jusqu'à une heure du matin, devant la Porte Saint-Martin afin de recueillir les impressions des personnes qui avaient assisté à la répétition générale.

On a compté plus d'un millier d'automobiles qui stationnèrent devant le Théâtre.

Un service spécial de police avait dû être organisé, parce que la circulation était devenue impossible.

Les Appréciations

LA PRESSE

La plupart des journaux réservent leur jugement définitif sur l'œuvre, mais tous s'inclinent devant ce débordement de poésie et de richesse lyrique.

Les décors sont merveilleux.

Le Bargy

déclare que l'œuvre est admirable.

Albert Carré

dit que les moindres détails sont réglés avec un art prodigieux.

Tristan Bernard

affirme que c'est incontestablement le chef-d'œuvre d'Edmond Rostand.

Georges Feydeau

ne cesse de clamer : quel verbe merveilleux ! quelle fantaisie !

« C'est un chef-d'œuvre essentiellement français, admirable par sa virtuosité, son lyrisme et son merveilleux. ».

Paul Hervieu

écrit : « Quelle délicieuse fantaisie, c'est un pur joyau, admiré sans réserves par les critiques. »

Léon Blum, de Nion Duquesnel

déclarent que « Chantecler » honorera les lettres françaises.

Adolphe Brisson

s'exprime ainsi : « Evidemment, il y avait à lutter contre des difficultés extrêmes de réalisation scénique.

« Bien qu'on l'ait parfaitement vaincues, je pense tout de même que ce lyrisme merveilleux est plutôt d'un poème que d'une action dramatique.

M. Barthou

ministre de la Justice, qui assistait à la représentation, a félicité chaudement M. Edmond Rostand.

Le Garde des sceaux disait dans un cercle d'amis « qu'une pareille abondance de beautés et pareil ruissellement de mots sonores, profonds et légers, dépassent l'imagination. »

Conseil des Ministres

Paris, 7 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Nouveau Crédit pour les Sinistrés

M. Aristide Briand fait un exposé complet de la situation lamentable dans laquelle se trouvent des milliers de sinistrés.

Le Conseil décide de demander au Parlement un nouveau crédit de *vingt millions*.

Le programme naval

Les ministres des Finances et de la Marine s'étant mis d'accord, le Conseil a approuvé le programme naval présenté par l'amiral Boué de Lapeyrère.

La démission de M. Lyon-Caen

Le Ministre de l'Instruction publique a annoncé à ses collègues qu'il avait accepté la démission de M. Lyon-Caen, comme professeur à la Faculté de droit de Paris.

L'enseignement privé

M. Doumergue a, en outre, exposé au Conseil les grandes lignes de son projet de loi relatif à la surveillance de l'Enseignement privé.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LeBudget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Guerre

La Chambre commence la discussion générale du budget du Ministère de la Guerre.

Mais, comme un certain nombre d'interpellations ont été jointes à ce budget, on commence par vider cette discussion.

Interpellation Dalimier

M. Dalimier, député républicain radical de Seine-et-Oise, développe son interpellation sur les conditions du travail des ouvriers des poudreries.

Interpellation Engerand

M. Fernand Engerand, député révisionniste du Calvados, monte à son tour à la tribune pour développer son interpellation sur les mesures à prendre pour améliorer la situation des familles des militaires mariés de l'armée active.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Vif Incident

LE GÉNÉRAL TOUTÉE *interpelle violemment* LE CAPITAINE SAVOUREAU

Quelques minutes avant la fin de la séance, un violent incident éclatait dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Le général Toutée, Chef du Cabinet du Ministre de la Guerre, interpella violemment le capitaine Savoureau, officier d'ordonnance du général Brun, qui causait avec M. Dalimier, député de Seine-et-Oise.

Le général Toutée reprochait au capitaine Savoureau d'avoir remis directement au ministre sans passer hiérarchiquement par ses mains, une pièce technique.

Furieux, le général Toutée ajoutait : « Vous n'avez rien à faire ici, à la Chambre ; je vous intime l'ordre de sortir. »

Plusieurs députés protestèrent vivement contre cette sortie intempestive. Ils s'empressèrent d'informer de cet incident le président de la Chambre qui fit immédiatement interdire l'accès du Palais-Bourbon au général Toutée.

M. Brisson téléphona au Ministre de la Guerre pour le mettre au courant de cet incident.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

L'Incident Toutée

M. Dalimier député de Seine et Oise, demande à interpeller le ministre de la Guerre, au sujet de l'incident Toutée.

L'orateur prie le général Brun de faire respecter la Maison parlementaire.

Le Ministre de la Guerre monte à la tribune, et déplore ce fâcheux incident que le député de Seine-et-Oise a bien grossi.

« Cependant, continue le général Brun, je ne puis admettre qu'un membre quelconque de mon Cabinet s'immisce dans la police intérieure de la Chambre.

« J'ai donc le regret de vous annoncer que le général Toutée ne fait plus partie de mon Cabinet. »

Applaudissements prolongés.

L'incident est clos.

Interpellation Allard

M. Maurice Allard monte ensuite à la tribune, et développe son interpellation sur les faits qui, au 111e rég. d'infanterie, ont causé la mort des soldats Santini et Vidal, ainsi que celle du caporal réserviste Mannier.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Vente Volontaire

Il sera procédé le mercredi, neuf février courant, à neuf heures et demie du matin, sur la Place Saint-Nicolas, à Bastia, à la vente de deux chevaux.

Au comptant, sous peine de folle enchère, il sera perçu en sus du prix de vente le 6 0/0

L'huissier f. f. du Commissaire priseur, BATTESTI

L'ART de GUÉRIR

VIENT DE PARAITRE le Journal de Médecine Française qui publie une importante étude sur une nouvelle méthode qui guérit rapidement le Rhumatisme, sous toutes ses formes, même les plus rebelles, la Goutte, la Sciatique, les Névralgies, la Migraine, la Neurasthénie, la Grippe, la Bronchite, la Toux, les Maux de Gorge, les Maux de Dents, etc. — Nous prions de prendre connaissance de cette importante découverte. Ecrire franco au Docteur Lucien Graux, 19, Rue Vivienne, Paris.

AVIS DE DÉCÈS

Le comte Patrimonio, ministre plénipotentiaire, et la comtesse Patrimonio ; Mme de Limperani ; le comte Christian Patrimonio et M. Emmanuel Patrimonio ; Mme Pennetti et ses enfants ; Mme Casalta et ses enfants ; Mme et M. Fernand de Limperani et leurs enfants ; Mme Cimarelli et ses enfants ; Mlle Comteson de Limperani ; Mme Edouard Faure ; M. Charrier ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE BEATRIX PATRIMONIO

leur fille, petite-fille, sœur, nièce, petite-nièce et cousine-germaine, décédée à Bastia, le 7 février 1910.

Les obsèques auront lieu le jeudi, 10 février, à deux heures de l'après-midi, 13, rue du Lycée.

VENTE de vigne am'ricaine raisinée, Hispestria Montigena, Riparia gloire de Montpellier.

S'adresser à M. RITALI Pierre-Ambroise, à Chiavella, près Borgo.

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 15, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la *Quasi Vichy Lardy* et *Lebaudy*

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

L'Usine à Francardo (Corse)

Magasins { Bastia, 2, Avenue Carnot, de vente : { Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes.

Rangées pleines et creuses

Briques à planchers en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE DE CARREAUX MOSAÏQUES AU CIMENT unis et à dessins pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Lisses, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

TÔLE, PLOMB, en feuilles, tuyaux, peinture

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

La seule Glace hygiénique est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 0,10 centimes le kilo.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T, U, de fer, Aciers assimilés.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Garde, 1.

OUVREZ L'ŒIL et le BON
Le Fortune est pour le Riche, dit-on. BON, car elle peut lire pour vous aussi, ami Lecteur, et vous comment.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :
100 LOTS PANAMA
qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots à 1.000 | 10.000
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits rentiers. Imitez leur exemple!
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER et recevoir en co-propriété du Syndicat Cie un Participation de 1/100e
100 NUMÉROS LOTS PANAMA
Envoyez un mandat poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.
FORTUNE RICHESSE
Lisez notre Journal financier mensuel. Titres à la libre négociation des intéressés.

EUG. FUSE donne accord 1er général exclusif en Fr. Entrée Maison Borel, N° 218, Nantes.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-gérant
J. N. OLLAGNIER

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PATRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour murailles. Lampe Electrique très pratique.
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Guide des Convenances par LISELOTTE
PONDRE LES PULLES
NOTICE gratis et franco
Installation à Gaz
Jean Cinti, ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de bois, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti
LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs nos Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes Soigneuses
LA KABILINE
Teinte dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes
Au printemps l'Amaro est pour tout consommateur le produit excellent qui réjouit le cœur.
LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant nos Œuvres suivies et un Patron découpé dans les 3e et 4e N°.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ADEL. GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE
ET
CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 40 — MERCREDI 9 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-N. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite réclame, 1 fr. — Réclame 3e page, 0.75 — Divers, 0.25 — Judiciaires, 0.36

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Union Postale ne admet Pas: le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE BASTIA CAPRAIS

LE CALENDRIER

Soleil à Bastia : Lever 8 h. 40 m. — Coucher, 4 h. 54 s. Dernier quart., le 1 — Nouv. Lune, le 9. Fête du Dimanche : Sainte Scholastique.

8 FÉVRIER

LA CORSE ÉCONOMIQUE

Nous nous empressons de reproduire dans nos colonnes l'article si complet et si documenté qui a paru dans le « Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce Française de Bruxelles, » sous la signature de son éminent président, M. Charles Rolland.

La parole autorisée de M. Rolland ne peut en ce moment que contribuer dans une large mesure au relèvement économique de la Corse, auquel de tous côtés on semble vouloir travailler.

Nous profitons également de l'occasion qui s'offre à nous, pour souhaiter la plus cordiale bienvenue dans notre pays, à M. Denis Bodden, le distingué conseiller du commerce extérieur de la France, ce sincère ami de la Corse, qui accomplit précisément en ce *moment* un voyage d'études à travers la belle Balagne en compagnie de la toute gracieuse Madame Bodden.

Nous souhaitons pour la prospérité de la Corse que des hommes comme MM. Rolland et Bodden continuent à nous prêter leur précieux concours, car, grâce à eux et à la Chambre de Commerce Française de Bruxelles, la Corse pourrait commercialement trouver des débouchés appréciables et sérieux.

Il a été beaucoup question de la Corse en ces derniers temps et, à Paris, par l'*Union générale des Corses et des Amis de la Corse*, autant qu'à Bruxelles, par l'organe de notre ami Denis Bodden, son délégué général en Belgique, nous avons été mis au courant d'anomalies telles que pour les croire nous avons compulsé les tarifications douanières de notre pays, afin d'y découvrir certains faits dont, à juste titre, se plaignent nos compatriotes de la Corse.

Quoique formant un département français, la Corse est, par nos tarifs, traitée sur le même pied, et parfois moins bien, que la nation étrangère la moins favorisée. On va en juger :

Les légumes salés ou confits, de Corse, ne figurant pas dans la nomenclature des articles pouvant en provenir, sont frappés des droits du tarif général, c'est-à-dire 15 francs aux 100 kilos, alors que les mêmes légumes de provenance italienne ne paient que les 12 francs du tarif minimum.

Les conserves de fruits à l'eau-de-vie de Corse paient 100 francs, taux du tarif général, alors que celles d'Italie ne sont frappées que de 80 francs, tarif minimum.

Les conserves de fruits non dénommées (pulpes d'abricots, etc.) de Corse, paient 10 francs au tarif général qui leur est appliqué, alors que les mêmes conserves de provenance italienne n'ont à solder que les 8 francs du tarif minimum.

Il y a mieux encore, et je puise ce renseignement dans le bulletin trimestriel de la section de Bruxelles de l'*Union générale des Corses et Amis de la Corse* :

« Les flanelles confectionnées, venant de l'étranger, paient à l'entrée en Corse 88 francs et à l'entrée en France 190 francs.

» Si un Corse veut réexpédier en France une partie de flanelles, il devra payer 310 francs de droits (tarif général). »

Un autre exemple :

« Les chaussettes en laine venant d'Italie paient 300 francs de droits aux 100 kilos (tarif minimum). Celles venant de Corse paient 400 francs (tarif général).

» La bonne maman qui tricote au soleil des chaussettes pour son fils au régiment, aura à payer, en sus du prix exagéré du colis postal, 4 francs de droits au kilo pour les lui envoyer, à moins que le soldat, ayant fait des économies sur son prêt, puisse solder lui-même la note des droits. »

Encore un exemple :

« On m'a signalé le cas tout récent d'un Corse qui avait acheté une certaine quantité de fromage sarde. A l'entrée en Corse, il avait payé 10 fr. 50 de droits aux 100 kilos.

» Ne trouvant pas l'écoulement dans l'île de tout son stock et, d'autre part, ayant trouvé à Marseille un acheteur, il expédia 100 kilos sur le continent. Il dut repayer 35 francs de droits aux 100 kilos.

» Le fromage corse ne paie pas à l'entrée, mais il ne lui était pas possible de faire admettre son fromage comme venant de Corse, sa forme, son goût révélaient son origine sarde au *douanier perspicace et connaisseur*.

» Le plus beau de cette histoire c'est que le fromage sarde importé directement à Marseille n'aurait payé que 15 francs aux 100 kilos. Transité par la Corse il paie 45 fr. 50.

» Voilà quelques beautés du régime actuel. »

Le tarif des colis postaux pour la France est excessif : livraison à domicile jusqu'à 3 kilos, 1 fr. 10 ; 3 à 5 kilos, 1 fr. 30 ; 5 à 10 kilos, 2 fr., et pour les petits colis dépassant 10 kilos, la Compagnie Fraissinet, qui jouit du privilège des transports postaux et des avantages en résultant, fait payer 4 francs par colis, autant que pour 100 kilos !

Cette Compagnie Fraissinet qui détient en somme le monopole des transports de Corse en France, oppose à toutes les réclamations un article du connaissement aux termes duquel « toutes les contestations doivent être présentées devant les tribunaux de Marseille et de Lyon; » c'est évidemment couper court à toutes velléités procédurières et à toutes réclamations.

Mais si, par hasard, il se rencontre un entêté désireux d'obtenir justice, il lui faut en premier lieu prendre l'un des bateaux Fraissinet et payer à cette compagnie — c'est malin et pratique ! — le montant du passage jusqu'à Nice ou Marseille.

En règle générale, les prix des transports de Corse en France sont plus élevés que ceux d'Algérie ou de Tunisie à Marseille.

Le *Petit Bastiais*, sous la plume de M. Luzy, le distingué président du Syndicat agricole de la Balagne, révèle le fait incroyable que voici :

M. Antonetti, maire de Speloncato, part de Porto-Rico pour Marseille — *15 jours de traversée* — il a un excédent de bagages pour lequel il paie 30 francs, alors que pour les mêmes bagages et leur excédent il doit solder à la Compagnie Fraissinet, de Marseille à l'Ile-Rousse, — *15 heures de traversée* — la somme de 35 francs.

Cela peut vous paraître inimaginable, c'est cependant la réalité ! En voici une autre :

La Compagnie P.-L.-M. fait payer pour le retour de 100 kilos d'emballages, de Paris à Nice, la somme de 70 centimes.

La Compagnie Fraissinet, pour ces mêmes retours, fait payer :

Par 100 kilos . . . . fr.	2 00
Chapeau 5 p. c.	0,10
Frais de connaissement et de timbre pour n'importe quelle quantité	2.85
Embarquement et débarquement, fr. 0.30 aux 100 kil.	0.30
Fr.	5.25

Donc pour le retour de 100 kilos d'emballages de Paris, les Corses paient 5.25 + 0.70 = fr. 5.95. Les Niçois ne paient que 0,70.

De multiples exemples pourraient être cités pour démontrer que le monopole accordé, avec gros subside, à la Compagnie Fraissinet, est tout au désavantage de la Corse, des petits surtout, car avec les gros, ceux qui peuvent discuter, elle met les pouces et diminue ses tarifs.

Ils sont nombreux les produits que peut exporter la Corse, et je suis convaincu qu'avant longtemps notre excellent ami Bodden, qui vient de visiter cet admirable pays et qui projette d'y installer des coopératives agricoles et vinicoles, saura canaliser vers la Belgique des quantités considérables de fruits, vins, etc.

Il s'y prépare avec toute l'ardeur que nous lui connaissons, et c'est parce que nous l'avons vu à l'œuvre et savons ce qu'il peut faire, que nous sommes heureux de féliciter nos compatriotes de l'*Ile de beauté* d'avoir su l'intéresser à leurs déboires.

A propos des vins et de la coopérative vinicole en formation là-bas, pourquoi ne réaliserait-on pas un projet que me suggérait récemment un homme de bon conseil ? Je vous le donne tel quel, mon cher Bodden, à vous de trouver les voies et moyens, avec notre compagnie, dont les membres, à l'envi, seront vous aider dans cette entreprise patriotique où vous ne trouverez certainement pas le profit pécuniaire — que vous ne rechercherez certainement pas — mais où vous trouverez, je le souhaite, la reconnaissance de nos compatriotes corses.

Voici : pourquoi n'expédieriez-vous pas 200 ou 150 barriques de vin, pour débuter, par bateau, sur Bruxelles-port ? Arrivé là, l'*exposé* *commercial* aurait mis en vente de la main à la main, et si, comme on me l'affirme, le vin est de bonne qualité, très *corsé* — pardon — et susceptible de plaire à nos amis les Bruxellois, j'ai l'intime conviction que les 150 ou 200 barriques seraient enlevées dans les 24 heures, d'autant plus que les prix varieraient, m'a-t-on dit, entre 115 et 120 francs la pièce de 228 litres, rendue en cave.

Il n'en coûterait pas beaucoup d'essayer ce que vos compatriotes de Montpellier, Béziers et autres lieux du Midi n'ont osé tenter ; que ceux du Midi un quart osent le faire et je suis convaincu qu'avec l'aide de Bodden et le concours de la Chambre de commerce française de Bruxelles, la Corse se félicitera avant peu du résultat obtenu.

CHARLES ROLLAND.

VERS LE RELÈVEMENT... ...DES IMPOTS

Le département de la Corse est autorisé, conformément à la délibération du 6 octobre 1909 du Conseil général, à s'imposer extraordinairement pendant l'année 1910, pour insuffisance de revenus ordinaires, de 37 centimes 56 centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au paiement des dépenses annuelles et permanentes.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances.

La Patache postale du Niolo

Il est certes temps de parler d'elle... Je ne veux pas remonter jusqu'à l'époque antédiluvienne pour rechercher son origine, mais son état lamentable me permet de dire, qu'avant de desservir le Niolo, elle doit avoir assuré le service postal entre Paris et Bordeaux, du temps de feu Louis XI.

Comme toutes les autres guimbardes de ce genre elle possède quatre roues, dont deux, — d'après les mauvaises langues — laissent beaucoup à désirer au point de vue de la solidité. Sur ce piédestal peu rassurant se trouve une boîte rectangulaire présentant des baies de tous les côtés et comparable à l'antre d'Eole — où tous les vents se donnent rendez vous. — Cette boîte est munie d'une portière qu'une main invisible ouvre de temps en temps lorsque la voiture est en marche, comme pour renouveler l'air de l'intérieur.

Voiture hygiénique s'il en fut, n'est-ce pas ? Les brancards et l'avant-train ne tarderont pas sans doute à faire divorce avec le reste de la barque ; vous ne serez donc pas étonnés si un de ces quatre matins vous apprenez qu'un avant-train de voiture et trois chevaux ont laissé des voyageurs en panne sur la route Corte-Calacuccia. Quant à l'impériale, elle est d'une faiblesse telle ment extrême que le propriétaire ne cesse de recommander à ses cochers de n'avoir pas y installer de poids inutile.

Trop petite pour contenir six personnes, la voiture en transporte quotidiennement une douzaine. Aussi, au moindre cahot, entend-on les craquements sinistres des pièces disloquées et vermoulues.

Il faut être plus courageux qu'un lièvre pour voyager dans de telles conditions sur une route taillée à pic dans le roc et bordée de précipices affreux sur un parcours de 15 kilomètres.

Nous attendons, Monsieur l'Entrepreneur, un beau geste de votre part. Enrichissez de ce vieux berceau votre collection d'antiquailles et assurez le service avec l'autre voiture plus confortable et moins dangereuse pour la vie des voyageurs.

Les bénéfices que vous retirez de l'exploitation de cette ligne, joints à la subvention postale de trois mille francs, vous permettent de faire un léger sacrifice.

FABRICIUS D'ERCO.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section de Cervione

Sur la convocation de M. Pasqualini négociant, les membres adhérents à l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse se sont réunis dimanche dernier en assemblée générale, dans une des salles de la mairie.

Dès l'ouverture de la séance on procède à l'installation du bureau qui est ainsi composé :

MM. Pasqualini, président.
Mosca, secrétaire.
Vadi, trésorier.

Lecture est ensuite donnée des statuts qui sont approuvés. Plusieurs orateurs ont tour à tour pris la parole, notamment le jeune et sympathique docteur Casalta qui a été le premier à se faire inscrire et qui ne manque aucune occasion favorable pour faire valoir au public les vrais principes mutualistes.

Il est procédé à l'inscription des membres suivants :

MM. Mosca, Vadi, président de la mutuelle Cervionnaise, Lombardi Philippe, Colombani Dominique, Casalta Félix, Marini Pierre-François, Pinelli, agent voyer, Simoretti Michel, adjoint au maire, Reginensi Antoine-Joseph, Solini, Richeli Dominique, Filippi Philippe, Sadini, percepteur, Debernardi Louis, Moretti Henri, Alessi Théodore, Federici Jean, Virgilii Blaise, négociants, Lovisi Joseph, Mazzoni Joachim, Tadéi François, etc., etc.

L'assemblée vote à l'unanimité des voix de sincères remerciements au grand démocrate Jacques Bhur pour son désintéressement à défendre un petit peuple abandonné.

Félicite le citoyen Poli, président de l'Union, avec tous les membres du comité central, de leur heureuse initiative, et M. Bodden, pour l'action privée qu'il va inaugurer dans notre contrée.

L'assemblée se sépare aux cris de vive l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse.

Vive Cervione.

Le trésorier, Le secrétai e, Le président,
VADI. MOSCA. PASQUALINI.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CARBUCCIA. — Durant cette dernière quinzaine un orage d'une gravité exceptionnelle s'est abattu sur le territoire de notre commune. Vent, grêle, neige, pluie déferlèrent avec une violence de cyclone, ont semé de partout l'épouvante et la désolation. Le coquet village de Carbuccia est bâti en amphithéâtre dans un riant vallon qui borde la Gravona, la déclivité du terrain étant très prononcée, on comprendra facilement l'étendue des dégâts causés par les inondations. Les guérets ainsi que les terres ensemencées ont été complètement ravagés, au point que les récoltes sont déjà maintenant compromises. Les rêveurs ont été fauchés et leurs fruits emportés par les eaux.

Dans notre temps de pur scientisme et de haute philanthropie, nous prions la collectivité de secourir notre commune sur l'intéressante situation de laquelle nous attirons l'attention des pouvoirs publics.

FRANTZ.

ALGAJOLA. — Madame veuve Torracinta, née Bernardini, est décédée à Algajola, dans le courant du mois de janvier, à l'âge de 76 ans.

La mort de pareilles femmes marque la fin d'une génération qui continuait à projeter l'indigence de notre siècle, la richesse de ses vertus mâles et simples. Élevées à l'école de la Foi la plus pure, elles arrivaient sans effort à s'en approprier tous les trésors précieux. Elles étaient matériellement les esclaves volontaires du devoir et des sacrifices qu'elles accomplissaient toujours avec simplicité dans l'âpre sérénité des résignations chrétiennes. Elles apparaissaient comme le calque servile et éternellement beau de cette femme forte dont nous parlent nos livres saints.

De bonne heure, Mme Torracinta connut la rude discipline de la souffrance et du malheur. A peine âgée de 30 ans, elle fut veuve. Elle resta seule, dans la vie, sans appui, sans soutien, avec la charge agréable mais lourde d'une nombreuse famille. Honnêtement, une situation telle est trop dure pour une nature frêle de femme. Mais lorsque une femme est chrétienne, si frêle soit-elle, si pauvre soit-elle, elle sait puiser dans la Foi ce qui manque à sa faiblesse pour devenir forte, et ce qui manque à sa pauvreté pour devenir riche. Elle s'enrichit, elle se fortifie de vertu chrétienne! C'est parce qu'elle fut riche et forte de cette vertu, que les angoisses atroces du présent et les troublantes incertitudes de l'avenir n'assombrirent jamais son âme de désespoirs énervants et vains. Elle sentit se déployer ses forces, ses énergies morales, elle travailla, elle peina durement, jusqu'au jour où le travail de ses enfants, devenus grands, lui permit, à elle, un repos mérité et doux dans la paix et dans l'aisance.

Elle passa ses vieux jours auprès de son fils, M. l'abbé Torracinta, curé d'Algajola. Les nombreux amis qui l'ont connue là, dans ce presbytère si cordialement hospitalier, garderont toujours le souvenir ému de cette bonne vieille « maman », si accueillante, si bonne qu'elle nous apparaissait à tous comme une aïeule commune.

Les obsèques furent solennelles au milieu d'un nombreux clergé et de la foule immense des parents et des amis. Nous prions pour la chère défunte, et nous offrons à M. le curé Torracinta ainsi qu'à sa famille nos condoléances profondément émues.

Conférence de M. Lairolle

La conférence donnée par M. Lairolle, avant hier soir, au Théâtre municipal, a obtenu un succès considérable. C'est devant une salle archi-comble que l'éminent conférencier a pris la parole pour exposer à un public attentif et enthousiaste, les immenses bienfaits de l'action mutualiste et de l'association agricole.

Sur l'estrade, autour du conférencier, se tenaient MM. Gandon, maire de Bastia, L. Ramelli, président de l'Union mutualiste, Donati, secrétaire général du Syndicat agricole, Sieco, vice-président de l'Union des Sociétés, Tortoni, secrétaire général, Santiaggi, avocat à Nice, Antona, vice-président de la Fédération des Alpes-Maritimes, etc.

Les loges avaient été réservées à Messieurs les officiers et aux chefs de service des diverses administrations de la Ville. Dans la loge du Maire avaient pris place M. le Général Gouverneur, M. Bordeaux Desbarres, sous-préfet de Bastia, M. le Premier Président, M. le Procureur général, etc., etc.

Les bourgeoises, fantoniès, stalles, parterre, etc., étaient respectueusement occupés par les délégations des sociétés de Secours mutuels et des associations agricoles, par MM. les sous-officiers, le corps enseignant, les élèves du Lycée et des écoles primaires, les militaires, etc.

A 6 heures, M. le Maire Gandon qui présidait cette réunion ouvre la séance par le discours suivant :

Messieurs,

Les présidents des divers groupements et syndicats m'ont délégué l'honneur de présider cette réunion.

Je me suis rendu d'autant plus volontiers à leur aimable invitation que mon tâche est des plus faciles et des plus agréables.

J'ai d'abord à vous présenter M. Lairolle.

Mais, au fait, si-je besoin de vous le présenter, et n'est-vous pas tous, comme moi, gardé le souvenir de la magistrale conférence qu'il a faite ici même le 11 juillet dernier? L'éminent sénateur, membre du Conseil supérieur de la Mutualité où il représente la Corse, président de la fédération des Sociétés de Secours Mutuels des Alpes Maritimes, n'a pas comme tant d'autres oublié notre pays dès qu'il en a quitté le sol.

Il y revient au contraire et il s'est imposé une haute mission dont les conséquences peuvent être des plus heureuses ; il se propose de développer au cours d'une tournée dans l'île l'esprit mutualiste, et de provoquer la création de sociétés nouvelles — secours mutuels, associations agricoles, là où il n'en existe pas encore.

A Bastia, la ville laborieuse, sa parole sera un encouragement précieux pour les Sociétés existantes, représentées aujourd'hui par M. Ramelli, président de l'Union mutualiste, Donati, secrétaire général des Associations agricoles, remplaçant M. le Premier Président Grassi.

Ailleurs, nul doute que sa parole chaude et persuasive ne soit écoutée, et ses sages conseils suivis ; il ne tardera pas du reste à se convaincre par l'empressement que les populations mettront à se rendre à son appel que les Corses officiellement traités d'individualistes, savent au besoin se grouper quand l'intérêt général le commande.

En lui donnant la parole, je forme le vœu patriotique que son œuvre soit féconde et apporte à notre pays le bien-être qu'on lui promet toujours et qui est encore loin d'être réalisé. (Applaudissements).

M. Gandin cède ensuite la parole à M. L. Ramelli, président de l'Union mutualiste, qui souhaite, en ces termes, la bienvenue à M. Lairolle.

Mesdames, Messieurs,

L'absence de notre éminent compatriote, M. le premier président Grassi, et ma qualité de président de l'Union des Sociétés de secours mutuels de la Corse, me valent l'honneur de renouveler mes souhaits de bienvenue à M. Lairolle, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, et me font un devoir de remercier au nom du Comité d'organisation, les personnalités civiles et militaires qui ont bien voulu nous honorer de leur présence.

Je remercie particulièrement M. le Maire de Bastia de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en acceptant la présidence de cette réunion.

Monsieur Lairolle, votre présence à Bastia, au moment de la fête départementale de la Mutualité et la nouvelle preuve de dévouement que vous venez de nous donner en retournant en Corse vous ont acquis droit de cité parmi nous. Nous vous félicitons et nous saluons avec joie votre retour dans l'île, car ce n'est pas une visite sans lendemain que vous nous faites, mais une participation directe et immédiate que vous apportez à l'œuvre de relèvement matériel et moral que les associations agricoles et mutuelles ont depuis longtemps entreprise.

Vous allez traverser notre pays à la veille d'une de ces consultations électorales qui périodiquement jettent le trouble dans nos campagnes, mais nos populations, de jour en jour mieux inspirées par l'idée mutualiste, se rendront en foule à vos conférences, et vous gagnerez ainsi à la noble cause que vous défendez avec tant de bienveillance, l'unanimité des cœurs et des bonnes volontés.

Précédé par les nombreux succès que vous avez obtenus dans tout le midi de la France, vous pourrez prêcher dans les villes et les campagnes de la Corse, les diverses formes d'associations mutuelles et agricoles qui ont le merveilleux pouvoir de rapprocher les individus, de dissiper les causes de conflits, et de solidariser dans une action commune tous les efforts généreux et toutes les pensées fécondes.

Ainsi, s'ouvrira pour notre Corse bien-aimée, une ère nouvelle de travail, d'union et de solidarité, que l'initiative gouvernementale et l'action législative ne tarderont pas, nous en sommes convaincus, à rendre chaque jour plus certaine et à laquelle vous aurez apporté le précieux concours de votre affectueux et infatigable dévouement.

M. Lairolle, très touché des marques de sympathie dont il vient d'être l'objet, prend ensuite la parole et trace d'une manière magistrale le programme de l'œuvre immense que les associations mutualistes et agricoles se proposent d'entreprendre pour le plus grand bien de la Corse.

Nous donnerons dans un prochain numéro un compte-rendu détaillé de cette remarquable conférence qui a valu à l'éminent maître une ovation spontanée de sympathique admiration.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 février 1910.

Transactions peu animées et marché sans bien lance bien définie. Notre Rente reparaît à 96.92. Le Turc est hésitant à 94.90. L'Extérieure revient à 90.30 ; Serbe et Portugais en progrès à 86.41 et 65.55. Dispositions satisfaisantes sur les Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier, dont les opérations sociales ne se ralentissent pas, s'inscrit à 820.

A l'exception des valeurs de traction en reprise sensible, les différents compartiments se représentent sans changements intéressants sur la veille. Le Bec Auer remonte à 825.

Au marché en Banque, les Mines de Mercia sont bien tenues à 75 frs.

Les obligations Chemin de Fer Porto-Rico sont recherchées, le Bon plus particulièrement, sur la perspective prochaine de son remboursement.

Echanges suivis à 369.50 en obligations 5 0/0 de la Société Hongroise de Tabacs.

Nous avons déjà signalé la souscription au pair de 25 frs de 400.000 actions de la Cie Générale de l'Amérique Centrale. Parmi les éléments de succès que semble posséder cette Cie, la concession exclusive de la navigation sur le Rio Grande ne paraît pas un des moindres. En outre, elle paraît devoir retirer un gros revenu de ses droits de perception de 0.25 par régime de bananes exporté.

Recettes de la Rio de Janeiro Tramways Light and Power Company Ltd pour la 3e semaine de 1910, fr. : 700.656 contre 660.189 en 1908. Augmentation totale depuis le commencement de l'année 99.711 frs.

Recettes de la Cie Jardin Botanico pour la 3e semaine de 1910, fr. : 192.950.

Chemins de fer irréguliers.

Nos Fêtes Carnavalesques

Le Bal d'enfants

Le péristyle de notre vieux théâtre offrait hier un spectacle peu banal et très gracieux. Ce n'étaient que cris de joie, rires cristallins, chansons naïves s'échappant de bouches mignonnes et, brochant sur le tout, le bruit hétéroclite et légèrement assourdissant des jouets, plus bruyants les uns que les autres, offerts par le Comité des Fêtes aux jolis bébés qui s'agitaient en mesure aux accords d'un piano broyant des airs connus, sous les doigts de notre excellent ami, M. Prunaire.

Sous les yeux émus des parents enchantés, tout ce petit monde s'en donnait à cœur-joie. Il faut dire, pour être juste, que les mamans s'étaient piquées d'une louable émulation pour faire leurs mignons bébés, jolis, jolis ; et, ma foi, avaient pleinement réussi. Aussi de quels regards, à la fois tendres et fiers, n'enveloppaient-elles pas leurs gracieuses fillettes et les bambins dégourdis, cambrant déjà leur petit torse sous le riche pourpoint de nuance heureuse, ou agitant délibérément leurs jambes très à l'aise dans la culotte bouffante du clown !

On admirait, par exemple, un Napoléon pas plus haut que ça entraînant une brigade cantinière dans une polka très mouvementée, ou un noble seigneur Louis quatorzième quadrillant allégrement avec une bouquetière coquettement attifée ou une cantatrice romaine de pur style.

Et tout ce petit monde heureux, content, joyeux, se tremoussait, trépignait, sautait tout en arquant à belles dents les bons gâteaux que leur distribuaient copieusement les commissaires, papas eux-mêmes, ou se demandant qu'à le devenir, tellement cette marmaille, heureuse de vivre, donnait à tous un léger pincement au cœur.

Noté au hasard du stylo :

Plusieurs clowns bien alertes, au souple et au tirailleur algérien très crânes tous deux sous la chechia écarlate, une dame de cour qui, plus tard, en conquerra d'autres, au seigneur Charles IX haut comme les bottes de son papa, un mignon Henri II en pourpoint de satin blanc à lacs bleus, une arlequine charmante, un petit Chaperon rouge, que le loup n'aurait jamais osé dévorer, une gheisa dont Pierre Loti en aurait rêvé, un Chanvecler bien d'actualité, une mignonne bohémienne qui, si vous l'osez voulu, vous aurait dit la bonne aventure... J'en passe et vous des meilleures...

Très réussie en somme cette petite sauterie enfantine, et le Comité des Fêtes est bien récompensé de toutes ses peines par le nombre d'heureux qu'il a fait aujourd'hui.

Il en fera d'autres au Vaglione de samedi prochain qui promet d'être très brillant. Sans compter ce qu'il nous réserve pour... Ah ! non voilà que je vais dévoiler un secret qui ne m'appartient pas — oh ! ces journalistes — et que je garde précieusement...

JEAN DU PONT

Comité Central des Fêtes

VEGLIONE

Salle du spectacle du théâtre.
Entrée : Place Favalelli.
Prix d'entrée : Loges et Baignoires, avec maximum de 6 personnes, 15 francs.
Cavalier seul ne accompagnant deux dames, 5 francs.
Dame en plus, 2 francs.
Seront seules admises dans la salle de bal les personnes parées (toilette de soirée pour les dames, habit ou smoking pour les messieurs) ou *convenablement* travesties.
Une commission de reconnaissance exercera un contrôle très sévère à l'entrée sur les masques qui se présenteront.
La location pour le grand Veglione de samedi sera ouverte à partir de mercredi matin chez M. Gentil, pharmacien, boulevard Paoli, 20.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Le bal de la Philanthropique

La société philanthropique de notre ville a donné dimanche soir, son bal annuel, qui a obtenu le meilleur succès.

En effet, la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville était garnie de couples joyeux qui, jusqu'à l'aube, s'en sont donné à cœur joie.

La Société a droit à toutes nos félicitations pour son succès de dimanche. Nous avions d'ailleurs l'habitude d'applaudir chaque année à la parfaite organisation de ce genre de fêtes.

Etat-Civil

MARIAGES

Felici Joséphine Jeanne et Godle François, notaire.

Goelli Marie et Santoli Joachim-Charles, marin.

NAISSANCES

Falzoi François.

DÉCÈS

Santi Ollenine, 2 ans.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

Lorsque les digestions ne se font pas, soit par suite d'abus de nourriture, soit pour toute autre cause, ce qu'il faut pour vous rendre la santé et la vigueur, c'est recourir au tonique digestif : la Tisane Américaine des Shakers.

Tonique Digestif

PRÉPARÉ À L'AIDE DE RACINES, D'ÉCORCES ET DE FEUILLES.

Une cuillerée prise à chaque repas régularisera les sécrétions de l'estomac et du foie, aidera à la digestion, vous rendra l'appétit, stimulera les nerfs et donnera de la vigueur à tout l'organisme. Comme tonique digestif et stomachique cette préparation n'a pas d'équivalent.

ELLE GUÉRIT DES MAUVAISES DIGESTIONS

Demandez à M. FANTAZI, Pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 février

Thermomètre.—7 heures du matin + 10 à midi 12 ; + 4.6 heures du soir + 12.5 Maxima + 14.4 Minima + 9°.

Baromètre.—7 heures du matin, 756 mm. à midi, 753 mm., 6 heures du soir, 752 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, S. O

Etat du ciel : le matin, couvert.. l'après-midi, id.

Situation agricole

L'Office des renseignements agricoles publie les renseignements suivants, concernant l'évaluation au 1er janvier 1910, des récoltes en terre et des ensemencements d'automne, dans le département de la Corse, d'après les rapports des professeurs départementaux :

Surfaces ensemencées : Blé, 18.600 hectares ; méteil, 250 ; seigle, 1.200 ; avoine, 7.200 ; orge, 9.200.

L'état de ces diverses cultures est bon.

Nouvelles militaires

M. Giovannoli, sous-lieutenant de réserve au 20e rég. de chasseurs, passe au 6e rég. de dragons.

M. Pauli, sous-lieutenant de réserve au rég. d'infanterie de la Mayenne, passe au rég. de Rouen.

M. Salviani, sous-lieutenant de réserve au rég. d'infanterie de Cherbourg, passe à celui de Toulon.

MM. les capitaines de réserve Aimo, du rég. de Toulon, et Cianfarini, du 23e colonial, passent au rég. de Nîmes.

M. Finnetti, capitaine de réserve au rég. de Toulon, passe à celui de Privas.

MM. les capitaines de réserve Pianza, du rég. de Marseille, et Calendini, du 23e colonial, passent au rég. de Pont-Saint-Esprit.

M. Gladici, lieutenant de réserve au 4e zouaves, passe au 3e, groupe de Sathonay.

Rixe

Après de copieuses libations dans différents bars de la ville les nommés Gh. A. âgé de 22 ans, journalier, demeurant rue Napoléon, et P. J. 24 ans, ouvrier-de-loug. se livraient à une violente scène de pugilat qui commençait à les dégriser, lorsque des agents de police survinrent et invitèrent les deux belligérants à les suivre au poste.

Là, il fut procédé à un interrogatoire d'identité, auquel ils se soumirent en rechignant, et à une fouille habile autant qu'indiscrète qui amena la découverte d'un superbe couteau dit vendetta, gisant dans la poche du dénommé P. J.

Jugeant avec juste raison qu'une arme de cette dimension n'était pas dans l'esprit de son détenteur, destinée à la toilette de ses ongles ou faite pour décapiter des cigares, M. le commissaire central a déféré les deux pugilistes au Parquet.

Dans les Préfectures

M. Tomasini, sergent surveillant au pénitencier militaire de Rossiglione, est nommé expéditionnaire à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le Mardi-Gras

Un grand concours de population s'illonné hier dans l'après-midi et le soir nos boulevards.

La bataille de confetti a été très vive.

De nombreux masques que le libercule, qui s'était malencontreusement livré le soir, n'a pas effrayés, se sont répandus dans la ville et y ont répandu la gaîté et l'animation.

Postes et Télégraphes

M. Belgodere a été nommé surnuméraire des postes et télégraphes à Narbonne.

Mortelle chute de cheval

Avant-hier matin, une des batteries d'artillerie en garnison à Bastia, revenait de la manœuvre lorsque sous le pont en fer de la gare de Lupino, le cheval monté par le réserviste Montaggioni, âgé de 26 ans, demeurant à Oletta, se cabra soudainement malgré les efforts désespérés que faisait son cavalier pour essayer de le retenir.

On veut attribuer le pénible accident survenu avant-hier aux chats de deux chiens qui vinrent se jeter dans les jambes du cheval du malheureux réserviste, la bête prit peur et alla buter contre une charrette qui marchait à quelques mètres de la batterie.

Désarçonné par la violence du coup, Montaggioni ne put entièrement vider les étriers, et, le pied engagé dans l'un d'eux, fut traîné sur une longueur d'une vingtaine de mètres par la bête affolée.

Transporté à l'hôpital militaire et malgré les soins dévoués dont elle fut entourée, le malheureuse victime, qui avait été horriblement piétinée par son cheval, mourait quelques heures après de lésions internes au bas ventre.

Le malheureux Montaggioni laisse une femme et deux enfants en bas âge.

Nous nous inclinons respectueusement devant cette victime du devoir et offrons à la famille Montaggioni, si cruellement éprouvée, nos condoléances émues.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Ville de Bastia » cap. Lauriol, venant de Cette.

Sorties :

— Vap. « Nauplia, » cap. Carrila, parti pour Livourne.

— Brick-goélette franç. « Véronique, » cap. Simonpietri, parti pour Cette.

— Brick-goélette franç. « Alexandre, » cap. Bertie, parti pour Cannes.

A vendre

2 lustres à gaz ayant très peu servi.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes *supérieures et extra* sont *garanties pur blé dur*.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

Dépôt spécial

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Lebouby*

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 bordelaise vin	250 k. fr.	18 75
»	2 »	»	500 k.	» 28.75
»	4 »	»	1.000 k.	» 61. »
»	1 demi-muid	»	600 k.	» 33.75
»	2 »	»	1.200 k.	» 64.85
»	4 »	»	2.400 k.	» 127. »
»	6 »	»	3.600 k.	» 189.55
»	8 »	»	4.800 k.	» 251.45
»	10 »	»	6.000 k.	» 313.65
»	20 »	»	12.000 k.	» 558.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE

DANESI Fils

Ancien Élève des Écoles d'Horlogerie de BESANÇON

15, Boulevard Paoli, BASTIA

M. DANESI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (*remontoirs les plus compliqués*).

M. DANESI, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

LUNETTERIE DE 1re CHOIX

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

Rentes 3 0/0 ancien	7 fév. — 8 fév.
de 3 0/0 amortis.	98.90 — 98.80
	98.85 — 98 70 ex-coupon

Les Conférences Lairolle

A. Vescovato

Vescovato, 8 février.

La salle de la Mairie était trop petite pour contenir la foule des agriculteurs et des mutualistes qui avaient tenu, à assister à l'intéressante conférence du grand apôtre de la Mutualité.

M. l'avocat Lairolle a parlé pendant plus de deux heures sur la nécessité des associations agricoles.

Il a été chaleureusement applaudi.

A Corte

Après avoir déjeuné à Vescovato, M. Lairolle, qui est accompagné de M. Auguste Ramelli, avocat, et M. Donati, professeur d'agriculture, est parti pour Corte, où il est arrivé, en automobile, à 4 heures du soir.

La Conférence a eu lieu à 8 heures, dans la salle du tribunal civil, sous la présidence de M. le capitaine Arrighi de Casanova, le distingué président du Syndicat agricole de Corte.

L'auditoire, qui était nombreux, n'a pas ménagé ses applaudissements à l'infatigable conférencier.

***

M. Lairolle fera demain une conférence à Vivario, à 8 heures du matin ; une autre, à 10 heures, à Venzani, d'où il repartira pour Bonifacio, où il fera sa troisième conférence, à 8 heures du soir, dans la salle de la Mairie.

EXEQUATUR

Paris, 8 février.

L'exequatur est accordé à M. Antoine Mezzo, vice-consul d'Espagne à Bastia, avec juridiction sur le canton de Bastia.

L'élection de Sartene

La Commission d'enquête

Paris, 8 février.

La Commission d'enquête, nommée par la Chambre pour vérifier les opérations électorales qui eurent lieu, à Sartene, au mois de mars 1909, a quitté Paris hier soir.

Cette Commission se rend directement à Nice, d'où elle s'embarquera à destination de Calvi.

Elle passera la nuit à Calvi, et partira jeudi matin, en automobile, pour Ajaccio, en passant par la côte occidentale.

M. Célestin Caltaceli, conseiller général de Petreto Bicchisano, et candidat aux élections législatives, à Sartene, s'est embarqué ce soir, à Marseille, en partance pour Ajaccio.

Nouvelles Maritimes

Paris, 8 février.

M. le capitaine de frégate Fournier est promu au grade de capitaine de vaisseau.

MM. les lieutenants de vaisseau Convers et Jubert sont promus au grade de capitaine de frégate.

MM. les enseignes de vaisseau Chabaud et Héritier sont promus au grade de lieutenant de vaisseau.

L'assassinat du Garçon de recettes

L'assassin Antoine Favier est arrêté à Nancy

Paris, 8 février.

Antoine Favier, l'assassin du garçon de recettes de la Banque de Lille, a été arrêté ce matin, à Nancy, par la brigade mobile de sûreté, lancée à sa poursuite.

L'assassin est le fils d'un inspecteur divisionnaire aux mines d'Anzin ; sa femme est la fille d'un riche propriétaire de Denain, nommé Blareau.

L'assassin a tué pour voler.

LA PREMIÈRE DE Chantecler

DE SUCCÈS EN SUCCÈS

La Port.-Saint-Martin a encaissé 78.000 francs

Paris, 8 février.

La première de *Chantecler* a eu lieu hier soir ; le succès fut très gros. Une ovation indescriptible fut faite aux artistes.

La salle était éblouissante et merveilleuse ; le Tout-Paris des premières s'était donné rendez-vous à la Porte-Saint-Martin.

Du rez-de-chaussée jusqu'au sommet, des toilettes superbes, partout scintillent des diamants et des parures, qui font de cette représentation un spectacle inoubliable.

La Porte Saint-Martin a fait une recette de 78 000.

LES JOURNAUX

Les organes parisiens se montrent plus enthousiastes après cette première qu'après la répétition générale.

Le Figaro

déclare que c'est une œuvre d'art éblouissante, un tour de force vraiment.

Le Gaulois

dit que le triomphe de *Chantecler* a dépassé les espérances de l'auteur.

Le Journal

affirme que c'est un chef-d'œuvre, où tout est ciselé, paillété, fouillé dans le délire de l'azur.

L'Echo de Paris

dit que *Chantecler* est une belle symphonie pastorale.

L'Eclair

déclare que c'est un poème, où le Maître de la scène se révèle, tout ce qu'il a mis de son cœur, de sa vie, de sa pensée, de son rêve, de sa gaîté, de sa mélancolie, de son amour, de sa haine, de sa douleur, de sa joie, de son génie, de son âme, de son sang, de ses larmes, de ses entrailles, de ses nerfs, de ses os, de sa moelle, de sa chair, de sa peau, de ses ongles, de ses cheveux, de ses poils, de ses dents, de ses yeux, de ses oreilles, de son nez, de sa bouche, de sa langue, de son gosier, de son estomac, de son foie, de sa rate, de ses poumons, de son cœur, de son ventre, de ses cuisses, de ses jambes, de ses pieds, de ses mains, de ses bras, de ses épaules, de son dos, de son cou, de sa tête, de son cerveau, de son âme, de son esprit, de son génie

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Faîtages barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rasses antifeuillets
TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

OUVREZ L'ŒIL et le BON
La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, si vous le voulez.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :
100 LOTS PANAMA
qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots à 1.000 : 10.000 fr.
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple !
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER Syndicat Cie en Participation de
100 NUMÉROS LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.
FORTUNE 5 RICHESSE
Listes envoyées le 3e tirage. Remettre adresse. Tirage à la suite service-mêmes des intéressés.

RELIGIEUSE donne secret p' guérir enfants urinent au lit, Ecrire Maison Bazot, N° 218, Nantes.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. R. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

OUTILS
Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PÉTRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour moralité. Lampe Electrique très pratique.
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

LE Guide 145 DES Convenances par LISELOTTE
LE GUIDE DES CONVENANCES
DÉCORATION DES TABLES — Pages
Le Restaurant ... 41 à 46
Le Napperon ... 46 à 47
L'Enfant ... 47 à 48
L'Enfant dans le monde ... 48 à 49
Le Mariage, le Testament, le Contrat, les Actes d'assurances ... 49 à 52
Le Jour de Mariage ... 52 à 56
Le Baptême de Baptême ... 56 à 58
Les Cadeaux ... 58 à 60
Les Réceptions ... 60 à 62
Les Visites ... 62 à 64
Le Vis en habit ... 64 à 66
Les Promenades en temps ... 66 à 68
La Correspondance ... 68 à 70
Les Relations mondaines ... 70 à 72
Les Soirées de bonne à faire en diverses circonstances de la vie ... 72 à 77
Les Bonnes ... 77 à 80
DE VIVO PARTOUT ! 1 fr. 25, franco — Un vol. cart. — LIBRAIRIE PARISIENNE, 7, rue Bernard-Palissy, PARIS.

FONDRIE DES POUDRES
2.500 ŒUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco

LA KABILINE Teinture des Ménages
LA KABILINE Pour rendre neufs vos Vêtements
LA KABILINE Adoptée par les Personnes Soucieuses
LA KABILINE Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN ! Le Paquet : 40 Centimes

Installation à Gaz
Jean Cinti, ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION D : contenant aux Gravures coloriées et un Patron découpé dans les 3e, 9e et 30e N°.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ADEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. des 4-Septembre

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 41 — JEUDI 10 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les mandats sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.35

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.
Annexe Tunisie ..... 25 » | 13 » | 6 »
UNION POSTALE UN AN DE PLUS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Scholastique.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 38 m. — Coucher, 4 h. 55 s.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête de Demain : Saint Benoît.

9 FÉVRIER

LA LÉGENDE DES DÉLUGES

Tandis que vous arrivaient les nouvelles, de plus en plus pessimistes, de l'inondation sans cesse accrue, de l'eau submergeant une partie de Paris et gagnant, de proche en proche, les lieux où les hommes se croyaient le plus en sécurité, ne vous est-il pas venu à l'esprit une pensée angoissante, épouvantable : « Si le fléau ne s'arrêtait pas là ! Si, par suite de je ne sais quelle incompréhensible fantaisie de la Nature, l'eau montait encore, davantage, toujours !... »

Des maisons basses, au bord du fleuve, disparurent complètement dans la masse liquide ; d'autres furent envahies à la hauteur d'un premier ou d'un second étage. A Paris, les Champs-Elysées, la Concorde, tout un quartier sombre sous l'eau glauque ; et maintenant que tout a repris sa physionomie normale, on se rit de vaines alarmes... Et pourtant ! La quiétude des habitants de la terre n'était pas plus grande, lorsque le déluge biblique les surprit ; ceux de Sodome, et plus tard ceux d'Herculanum et de Pompeï étaient loin de se douter qu'ils allaient disparaître à jamais, enfouis sous l'inexorable...

L'eau montait, et nul ne pouvait répondre à cette question, à peine digne cependant de l'orgueilleuse science moderne : « A quel point celle s'arrêtera-t-il ? » Mais n'est-il pas un Parisien, fût-il parmi les lettrés, les savants, qui ne se soit dit, avec un frisson d'épouvante : « Si cela ne s'arrêtait point ! »

Oui, si l'eau furieuse, non contente de s'arrêter à quelques mètres au-dessus du sol que les modernes pygmées foulent chaque jour, avait continué sa crue, si le monde avait vu disparaître un à un les plus beaux monuments de son Paris : le Louvre, puis la Madeleine, puis l'Opéra, puis Notre-Dame, et jusqu'au Panthéon, temple de la gloire, juché sur sa colline de Sainte-Geneviève qui domine Paris, que serait-il advenu ?

Si par suite d'un affaissement terrestre, comme il s'en est produit bien d'autres, les eaux avaient conservé leur niveau au-dessus des points culminants de la capitale, qui donc, dans vingt, dans cent siècles, aurait conservé le souvenir exact de ce centre du monde, de ce foyer de civilisation qu'est Paris ? Peut-être les hommes des temps futurs eussent relaté ses merveilles, comme on parle aujourd'hui de celles de Ninive ou de Babylone, l'inondation du bassin séquanien fût devenue une légende, comme le déluge universel... Paris, enfin, n'eût plus existé, dans le cercle des connaissances humaines, que comme une ville de rêve, sur laquelle l'imagination aurait, au cours des siècles, brodé d'étranges choses, et sans doute des savants auraient-ils fait école pour nier l'existence, au fond de la mer, de cette merveilleuse ville de légende, de ce « Paris ou Lutèce » qui avait orgueilleusement inscrit dans sa devise : *Fluctuat nec mergitur*...

Cette conception de l'avenir vous paraît-elle étrange, à vous, hommes du vingtième siècle, qui n'imaginez pas le monde sans Paris et la France, pas plus qu'une circonférence sans centre ? Rappelez-vous, rappelez-vous la légende dorée du jardin des Hespérides, du fameux continent Atlante, disparu soudain sous les eaux de l'Océan !

Et pourtant elle a vécu cette terre mystérieuse, cette Atlantide, elle a vécu non pas seulement de la vie fabuleuse que dépeint le poète antique, mais d'une existence véritablement humaine, avec ses vicissitudes, ses guerres, sa civilisation, d'une existence qui nous est révélée maintenant d'une façon pour ainsi dire indéniable, par les traces, les hiéroglyphes retrouvés sur les rives mêmes du continent disparu, depuis le Mont-Hécla, en Islande, les basaltes des Hébrides et des Orcades, jusqu'aux cratères des Açores, en passant par la Madère, des îles Canaries et du Cap Vert.

« Chante, petit pâtre sauvage, rythmait Homère, lorsque, doucement, sur les pentes raides de les montagnes, tu vois le soir tomber ; dans les voiles bleus de tes nuits camarguaises passent des ombres errantes... »

« Les peuples atlantes, dit Platon, furent les plus sages qui existèrent jamais ; ils eussent été les plus heureux, si l'ambition des conquêtes n'était née en leur âme. Ils s'étaient rendu maîtres, par les armes, de tout l'Occident du continent africain. Mais Ramsès III porta le premier coup à leur puissance. Les armées égyptiennes les mettent aux portes de Thèbes, la Lybie leur est reprise ; Sidon et les Gétules les refoulent jusqu'à la limite extrême de leur immense empire. Mais sculpteurs grecs ont fixé, dans les frises de leurs Parthénons, le souvenir de ces luttes. Mais les Dieux, dit le poète hellénique, eurent pitié de la détresse des Atlantes : l'Océan en furie engloutit à tout jamais leur continent au sein des flots. »

Quelques îlots émergent encore de l'Océan ; mais que reste-t-il des légendes, des épopées héroïques du passé ? Les bergers des Hespérides paissent, indifférents, leurs troupeaux.

« Si vous suivez les rives des fleuves antiques, nul ne vous parlera des cités disparues, écrit un professeur de l'Université, M. Pitard. Les sables d'or des grèves, les vagues qui se brisent en caresses sur les roes brûlés des littoraux antiques ont enlisé bien des secrets, et là où ont vécu tant de sourires sur des lèvres jolies, seuls les olivines poursuivent silencieusement leur rêve... »

Bah ! Ne sommes-nous pas au siècle de l'électricité, de la télégraphie sans fil, des aéroplanes ? Adieu, rêves et légendes, et vive notre Paris, ô gué ! Les eaux sont rentrées dans leur lit, et le temps est loin, n'est-il pas vrai, où le Louvre, la Tour Eiffel et Notre-Dame seront que les bergers solitaires joueront du chalumeau sur les hauteurs désolées de Montmartre, ou parmi les ruines de l'Arc de Triomphe.

C. DES ORDELIERS

Propos d'actualité

Mardi-Gras

Encore une bonne chose qui s'en va ! La vieille fête populaire de l'« Enterrement du Carnaval », que l'on célébrait au Mardi-Gras, n'existerait-elle bientôt qu'à l'état de légende ?

Mardi-Gras de cette année a eu une excuse à sa tristesse : c'est qu'avant d'être joyeusement « enterré, » il avait été un peu mouillé, le pauvre, et les populations qui, d'ordinaire, affluent sur les boulevards parisiens, pour prendre part aux réjouissances, n'ont guère maintenant le cœur à rire.

Pour combler de dérision, M. Lépine, sur les conseils de quelque hygiéniste empêcheur de danser en rond, a interdit les confetti au Mardi Gras, afin, dit-il, d'éviter les rassemblements, les incidents... et les microbes. Vraiment, on se croirait, à Paris, au sommet du quelque montagne des Alpes, où les guides invitent les touristes à ne pas parler haut, de crainte de détacher une avalanche.

C'est le cas ou jamais de chanter le malicieux refrain provençal :

Adieu pauvre,
Adieu pauvre,
Adieu, pauvre Carnaval !...

Où sont les « ébaudissements » d'antan ! L'histoire nous raconte la gaîté folle des processions de cornards, du Moyen-Age, des fêtes des fous et des concours de grimaces... Plus tard, les concours de grimaces se transformèrent en mascarades, et de joyeux cortèges traversèrent déambulaient à travers les rues de la ville.

Vint le dix-huitième siècle, plus licencieux, qui introduisit d'autres mœurs. Ce fut la belle époque des bals de cour et aussi des bals populaires où l'on cohnito laissait libre cours aux plus audacieuses fredaines.

D'ailleurs, les provinces ne s'amusaient pas moins que la capitale. Dans le midi, on brûle publiquement Carnaval en effigie : des danses fantastiques sont exécutées autour du macchabée, et le premier jour de Carême s'achève dans une beuverie monstre, où, bien entendu, figurent en première place, la bouillabaisse, la brandade et le bourride.

Chaque contrée avait ses réjouissances traditionnelles. Dans le Maine et l'Anjou, un âne, paré pour la circonstance, aux oreilles et à la queue, de rubans multicolores, était amené par la bride à la porte des jeunes ménages dont l'union était restée infeconde ; et les quolibets de pleuvoir !

Lille avait sa fête de l'Epinette, Valenciennes son prince des Etrilles, Cambrai son roi des Ribauds, Douai son Géant Gayant, Arras son Abbé de Liesse, Dijon sa Mère folle, Avallon son Pape fol, Dôle son Roi de la Pie. Dans l'Est, on élisait le Quillo ; en Brie on organisait le charivari en l'honneur des époux dont la conduite laissait à désirer. L'on chantait, un peu partout, de joyeux refrains, s'on n'était pas exclus une gauloise malice :

Mardi-Gras
N'en va pas !
J'lerons des crêpes,
Et t'en mang'ras !

Tant pis pour lui ! Mardi-Gras s'en est allé... Pas assez loin pourtant pour être oublié ; et si, de nos jours, en ce siècle pratique, on n'a plus guère le temps de rire, on a su tout de même organiser les fêtes bienfaisantes qui ont été l'occasion de faire tinter un peu de joie dans l'escarcelle des malheureux.

A. Capello.

252. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

HEURE !

XXV

AMOUR ! AMOUR !

La lettre de la disparue lui revenait à l'esprit et en y songeant elle se sentait profondément émue. Cette lettre était à la fois digne et décourageante, fière et tendre ! Pourquoi aussi, en pensant à cette malheureuse qu'elle n'avait jamais vue, dont elle entendait parler pour la seconde fois, puisque le baron de Breux avait déjà prononcé son nom devant elle et avec quelle dureté ! — songeait-elle à cette autre dont elle connaissait l'histoire, à l'enfant née à la villa des Cyprès, à cette Noëlla enlevée à son père, André d'Orville, et à la rivale dont ce même baron de Breux exaltait la beauté pour en faire sa pénitente et creuser entre elle et son mari un fossé plus profond encore ? Si c'était la même ! Si cette Espérance était l'enfant pleurée amèrement par cette rivale pour laquelle elle n'avait jamais conçu de haine, pas plus que pour cet André qui en s'était résigné à une séparation cruelle pour lui peut-être — elle avait ses raisons de le croire — que sur ses ordres formels qu'il s'était vainement efforcé de fléchir. Si elle pouvait lui dire :

— Je me suis souvenue de nos soirées de l'Engadine et de Deauville et j'ai voulu vous prouver une amitié qui ne s'est jamais éteinte... Voilà votre fille !

Et si, enfin, cette fille était aimée de son Jean, si elle l'aimait, quelles rancunes, quelles causes de division ne célébraient pas devant ce miracle du hasard et de l'amour ! Mais comment y croire ? Comment l'espérer ? Elle est une espiration.

Elle prit dans un tiroir secret de son bureau une toute petite photographie, de la dimension de celles qu'on enferme dans les médaillons, et la montrant à Jean Gudnec, elle lui demanda :

— La reconnais-tu ?

Il demeura un instant en contemplation devant ce portrait. C'était celui d'une femme dans toute la splendeur de sa jeunesse et de sa beauté. Il représentait une blonde de vingt-cinq ans environ, aux traits purs, d'une délicieuse infinie, aux formes accomplies. Jean poussa un cri de surprise et dit :

— Mais oui ! Ce sont ses traits, ses cheveux, ses yeux...

— C'est elle ?

— Pas tout à fait, mais presque, marraine.

Il l'admirait, ce portrait.

Il aurait voulu le couvrir de baisers et il n'osait. C'était une photographie d'Hélène Ambert, faite quinze ou seize ans plus tôt, très réussie, et que le baron de Breux avait soustraite dans la chambre de son ami qui en possédait un certain nombre et ne se doutait pas de cette disparition. Et il l'avait remise pieusement à la marquise en lui disant :

— Tenez, ses amours !

Il avait ajouté, très flatteur :

— Vous comprenez qu'il y soit attaché, et cependant quelle différence, marquise !

Avec quelle insistance, quelle ténacité il essayait de l'amener à une rupture définitive avec son mari, à ce divorce qui lui eût permis de contracter une autre union dont il espérait être le bénéficiaire. Il n'avait pas réussi, mais au moment où cette scène se passait, jamais il n'avait cru toucher de si près à la réalisation de ses desseins !

La marquise, à mesure que son aversion pour lui allait croissant, l'accueillait dans son intimité avec plus d'apparente sympathie, presque avec plus d'abandon. La fourbe, de son côté, se montrait pour lui plus souriante, plus empressée. Elle le recevait comme elle aurait reçu un maître ou du moins un familier et un prétendant sur le point de le devenir.

Jean Gudnec conserva quelques instants la petite photographie entre ses mains et enfin il se décida à la rendre à la marquise, en soupirant :

— Cette ressemblance est étrange... C'est elle... on ne peut pas ne pas la reconnaître... Et cependant elle est plus belle encore !...

— Vrai ?

— Si vous l'aviez vue !...

— Il y a des ressemblances trompeuses... Cette photographie est ancienne... Elle date de longtemps ! .. Quel âge a cette jeune fille ?

— Soyez-là ?

— Oui.

— Une vingtaine d'années.

Le cri de Jean Gudnec avait été un trait de lumière pour Marguerite Rostand. Elle venait de se tracer un plan. Cette jeune fille, elle voulait la retrouver, pénétrer le mystère de sa naissance. Etait-ce si difficile ?

Elle se croyait déjà certaine de la revoir. La fugitive en disait-elle pas dans sa lettre à Jean Gudnec qu'avant six mois elle écrirait à la marquise d'Orville pour lui apprendre où elle était et ce qu'elle aurait décidé ? Ne savait-elle pas d'où elle devait partir pour venir à Paris chercher emploi ? N'était-ce pas de ce château de Sablaines dont le baron de Breux avait hérité et qu'il venait de vendre à un étranger, le marquis de Vilas ?

Les journaux, auxquels rien n'échappe, n'avaient-ils pas annoncé cette vente et donné le nom de l'acquéreur du domaine ? Ne savait-elle pas encore où cette jeune fille avait demeuré, ce qu'elle avait fait à Paris, puisque Jean Gudnec venait de le lui apprendre ? Elle interrogeait longuement, lui demandait mille détails sur le caractère, l'éducation de son adorée.

— Admirable, marraine, aimée et estimée de tous ceux qui l'approchent.

Il s'extasia sur ses talents, revint sur la scène du cercle, et lorsqu'elle crut n'avoir plus rien à apprendre, elle le renvoya en lui disant :

— C'est bon... Je me charge de tout.

— Vous me permettrez ?...

— C'est son consentement à elle qu'il faut obtenir.

— Je l'aurai !... et en attendant ?

— Travaille .. Chasse .. Va en Sologne... Fais ce que tu voudras .. Tu es libre !

— Six mois, marraine !

— Ils passeront comme une ombre... Espère et laisse moi .. Va !

Elle avait besoin de rester seule un moment, de mûrir ses réflexions et ce dessein.

(A Suivre).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 10 février, à 8 h. 1/2

Paris New-York,	Romberg.
Coquette,	Sudessi.
Le Retour à la Vie,	Chabas.
Joyeuse entrée du Prince Carnaval,	Wesly.
Marche des Drapeaux,	Sellenick.

Le Chef de Musique, LAURUS.

LE VEGLIONE DE SAMEDI

S'il faut s'en rapporter au résultat obtenu hier, première journée de location, le veglione de samedi prochain s'annonce comme devant dépasser toutes les espérances. Cela se comprend, dans cette ville [illegible] et jamais plus belle occasion de « s'ebaudir, » comme disait cette mauvaise langue que vous connaissez, ne sera offerte aux amateurs de franche gaieté.

Que de choses nous sont promises pour cette nuit-là. Danses variées, grand défilé de masques, farandole plus grande encore et surtout grandissime surprise... Ah ! je pique votre curiosité, gracieuses filles d'Eve... Eh ! bien, vite un déguisement qui donnera plus de piquant à vos charmes, plus d'éclat à vos jolis yeux ; et vous ne perdrez pas votre temps. Qu'on se le dise.

A ce sujet, il est rappelé qu'une loge entière pour six personnes est louée au prix minime de 15 francs, que tout cavalier accompagnant deux dames, ne déboursera qu'un écu de cinq francs (petites pièces également acceptées avec reconnaissance) et qu'une entrée de deux francs sera perçue pour toute dame seule.

Pour conserver à cette fête son caractère select, tout en restant essentiellement populaire et familial, une commission présidée par M. L. Gentil, trésorier du Comité, assisté de deux commissaires, exercera un contrôle sévère mais discret sur les masques qui se présenteront à l'entrée.

Inutile de dire que l'on soupera, par petites tables, ma chère, et que le buffet sera tenu par Mme Colombani.

Carnet Mondain

Lundi matin, en l'église Sainte-Marie se trouvait réunie une nombreuse et élégante assistance, à l'occasion du mariage de Mlle Rosa Scatelli, fille du très regretté M. Charles Scatelli, greffier du tribunal civil, et de Madame née Dapelo, avec notre excellent concitoyen, M. Henry Salicetti, inspecteur-adjoint des eaux et forêts.

La mariée, ravissante dans sa riche toilette nuptiale en satin Liberty, a été conduite à l'autel par son oncle, M. l'avoué Lucien Dapelo, le sympathique et populaire adjoint au maire.

L'église avait été décorée de plantes et d'arbustes.

Le cortège a fait son entrée dans l'ordre suivant :

Mlle Rosa Scatelli, satin liberty garnie mousseline et riche dentelle Irlande, M. Lucien Dapelo.

Mme Xavier Salicetti, princesse velours vert, tulle brodé or, M. Henry Salicetti.

Mme Charles Scatelli, satin noir galon pailleté, M. Jean Salicetti.

Mlle Françoise Scatelli, tulle brodé crème fourreau soie crème, M. Xavier Salicetti.

Mlle Félicité Scatelli, tulle brodé blanc fourreau soie rose, M. Fagginelli.

Mme Fagginelli, tulle pailleté noir fourreau soie prune, M. de Lori.

Mme de Lori, satin liberty noir tulle broché pailletées, M. Gaudin, maire.

Mme Ayme, crêpe de Chine Parme dentelle et mousseline, M. Scissoni.

Mme Raffalli, tulle perle fourreau soie grise, M. Quilici.

Mme J. Thiers, crêpe de Chine blanc, impressions Pompadour, M. Vesarelli.

Mlle Caroline Scatelli, mousseline de soie blanche, rayures satinées, M. le Dr Thiers.

Mlle Joséphine Scatelli, tulle brodé ivoire, fourreau soie bleu pâle, M. Ferutti.

Mlle Ninette Salicetti, Mlle Aurélie Fagginelli.

MM. Louis Dapelo, Ayme, Lotti, François Fagginelli, Jean Ena.

M. l'archiviste Casta, avant de bénir cette union, a prononcé une allocution sur la sainteté du sacrement de mariage et les devoirs réciproques des époux.

Les témoins de Mlle Scatelli étaient : son oncle, M. le professeur Fagginelli, et son cousin, M. le conservateur des hypothèques Louis de Lori ; ceux de M. Salicetti, ses deux frères, MM. les lieutenants d'infanterie Jean et Xavier Salicetti.

Pendant la messe, Mlle Agostini a tenu les grandes orgues avec sa maestria habituelle.

Après avoir reçu, à la sacristie, les félicitations de leurs nombreux amis, les époux se sont rendus chez Mme Scatelli-Dapelo, où a été servi un très délicat déjeuner, signé Puccio, élève d'un des meilleurs chefs de cuisine de Paris.

Les honneurs ont été faits avec autant de grâce que de distinction par Mme et Mlles Scatelli et Mme Salicetti. Au champagne, M. le maire Gaudin, dans une spirituelle improvisation, a présenté ses vœux aux nouveaux mariés.

A notre tour, nous leur apportons les nôtres ainsi que nos meilleurs souhaits de bonheur.

VILLE DE BASTIA

COMITÉ CENTRAL DES FÊTES

CARNAVAL DE 1910

PROGRAMME DES FÊTES

Samedi 12 février

GRAND VEGLIONE

Salle du spectacle du théâtre.
Entrée : Place Favalelli.
Prix d'entrée : Loges et Baignoires, avec maximum de 6 personnes, 15 francs.
Cavalier seul ou accompagnant deux dames, 5 francs.
Dame en plus, 2 francs.
Seront seules admises dans la salle de bal les personnes parées (toilette de soirée pour les dames, habit ou smoking pour les messieurs) ou *carnavalesquement* travesties.
Une commission de reconnaissance exercera un contrôle très sérieux à l'entrée sur les masques qui se présenteront.
La location pour le grand Veglione de samedi est ouverte chez M. Gentil, pharmacien, boulevard Paoli, 30.

Dimanche 13 février

Grande Cavalcade

en l'honneur de S. M. Carnaval X.
Visite de la Ville. — Défilé de masques. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.
A 9 heures, Incinération de S. M. Carnavalesque. — Feu d'Artifice.
N. B. — Il est rappelé aux personnes de l'intérieur, voyageant par groupe de 10, qu'une réduction de 50 0/0 sur les billets d'aller et retour leur sera accordée sur le réseau des C. F. D. à condition d'en avoir fait la demande à la Direction ou à l'Inspecteur de section, cinq jours au moins à l'avance.

Les piétons et cavaliers déguisés en arabes qui voudraient faire escorte au char de Carnaval, à la cavalcade de dimanche 13, sont priés de se faire inscrire à l'assistance publique.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 février 1910.

Bien influencée par Londres qui nous envoie des cours en hausse, notre place est en reprise générale. Le 3 0/0 Français accentue son avance précédente à 96.97. Fonds Etrangers en progrès surtout le Turc à 95.50 et le Serbe à 86.80. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais monte à 1.412. Crédit Foncier actif à 732. Le Comptoir National d'escompte se traite à 822 et la Société Générale à 717. La Suez passe à 5.060. Lourdeur des valeurs de traction. La Metropolitain fléchit à 573. Charbonnages russes calmes. Légère amélioration des titres coprifères. Rio 1 938. Dans le groupe des valeurs territoriales, la Mossendjo se négocie à 21.25. Après divers essais la Cie est arrivée à organiser une exploitation de coton très importante : près de 1.000 hectares ont déjà été plantés en cotons et on est en train de préparer 2.000 hectares entièrement plantés en cotons.

En Banque, la part Crédit Mobilier Français est recherchée à 280. La Precious s'échange aux environs de 15 frs.

L'obligation 5 0/0 or Port de Bahia reste en bonne tendance à 475 ; celle de la Cie Générale de Pernambuco reprend à 455.

Les obligations 5 0/0 or 1909 Province de San-Jouo se traitent actuellement avec une prime de 9 frs. C'est la Banque Française du Rio de la Plata qui, agissant comme mandataire des porteurs français encaisse directement le produit des garanties spéciales.

Chemins Français calmes.

CERTIFICAT D'APTITUDE
à l'Enseignement du Dessin

1er DEGRÉ

Session de 1910

Un avis inséré au *Journal Officiel* (numéro du 19 janvier 1910) a fait connaître les dispositions prises en vertu des arrêtés des 27 juillet et 23 décembre 1909, concernant les examens (Session de 1910) pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les lycées et collèges (1er degré).

Les candidats et aspirantes ont, *cette année*, la faculté d'opter entre le régime ancien du dit examen et le régime nouveau. Ceux qui demanderont à subir les épreuves écrites d'après le régime nouveau devront adresser au Recteur de l'Académie où ils *résident* une demande sur papier timbré et accompagnée de leur acte de naissance.

Il importe de rappeler qu'aux termes des règlements en vigueur les candidats et aspirantes doivent être âgés de 18 ans au 1er janvier 1910.

Nulle autre condition n'est imposée pour la validité de l'inscription.

Un registre est ouvert au Secrétariat de l'Académie pour recevoir les inscriptions des candidats et aspirantes optant pour le nouveau mode d'examen.

Pour guérir l'Anémie il faut du sang.

L'anémie est un état particulier, dans lequel on souffre parce qu'on n'a pas assez de sang. Pour guérir, il faut avoir du sang. Celui qui n'a pas assez de sang, homme ou femme, est pâle, languissant : il souffre de migraines, il a des palpitations du cœur. Il fait peine à voir et est malheureux de vivre.

L'anémie ouvre la porte à la tuberculose, et fournit des victimes à toutes les maladies épidémiques, parce qu'un organisme affaibli est incapable de fournir la même résistance qu'un organisme sain et fort.

Les Pilules Pink ont une grande mission : elles donnent du sang. Elles donnent du sang avec chaque dose et laissent ainsi, elles guérissent l'anémie, comme le pain guérit la faim.

Nous n'avons jamais eu connaissance d'un cas d'anémie qui, traité par les Pilules Pink, n'ait pas été guéri par les Pilules Pink.

Pilules Pink
pour
Personnes Pâles

En vente dans toutes les pharmacies et par dépôt : Pharmacie Gabiès, 23, rue Bulle, Paris ; 1 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 ; à midi 11° + 4 6 heures du soir + 9 5
Maxima + 12° Minima + 8°.
Baromètre. — 7 heures du matin, 749 mm. à midi, 750 mm., 6 heures du soir, 753 mm.
Vent. — Dans la matinée, S. O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, couvert..
l'après-midi, *id.*

Nouvelles judiciaires

MM. Flach, substitut à Beauvais ; Trac, substitut à Bône ; et de Jacheraon de Saint-Dany, juge de paix d'Aïn-el-Arba, figurent sur le tableau d'avancement de la magistrature.

Ministère des Colonies

M. Sobri Jean-Baptiste, sous-chef de bureau de 2e classe, dans le personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies, est nommé sous-chef de bureau de 1re classe.

M. Ordioni Léopold-Dalise, commis principal, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de sous-chef de bureau de 2e classe.

Obsèques

M. Barthélemy Jollivet, un excellent coiffeur de Paris, établi depuis assez longtemps dans notre ville, y est décédé, à l'âge de soixante-dix-huit ans. C'était un bon vieux, un peu éprouvé par les infirmités inhérentes aux années, sympathique à tous, de manières correctes, qui s'était vite créé parmi nous de nombreuses relations, et qui avait travaillé tant qu'il avait pu.

Du nombreux parents et amis assistaient à son convoi qui eut lieu dans la matinée, à l'église Saint-Jean.

Le deuil était conduit par le gendre, M. François Quilici, le sympathique comptable de la banque Fantauzzi, et MM. Chiavacci, auxquels nous adressons, ainsi qu'à son fils, M. Georges Jollivet, caissier au journal « Le Petit Parisien, » et à sa fille, Mme François Quilici, l'expression de nos sincères regrets.

Nouvelles coloniales

M. Pozzi Pierre, adjoint de 1re classe des affaires indigènes de l'Afrique occidentale française, est nommé administrateur adjoint de 3e classe des colonies.

M. Ceccaldi Lucien-André, administrateur adjoint de 3e classe, est promu administrateur adjoint de 2e classe.

Maladies épidémiques

Relevé mensuel des cas de maladies épidémiques déclarés pendant le mois de janvier dans l'arrondissement de Bastia :

Fièvre typhoïde	6 cas.
Variolotde	1 cas.
Scarlatine	9 cas.

Le Carême à Saint-Jean

A Saint Jean-Baptiste, la station quadragésimale sera prêchée par le R. P. Bignè, dominicain, les dimanches, mercredis et jeudis, à 4 heures ; et par le clergé paroissial, les mardis et jeudis, à 7 heures et demie.

Le dimanche, les vêpres commenceront à 3 heures et demie, et le vendredi, les exercices du Chemin de la Croix, également à 3 heures et demie.

Trop bruyants

Les sieurs D. J. B., jardinier, et A. J., berger, s'engueulaient copieusement, et pour un motif des plus futiles au grand étonnement des gens sages qui estiment que point n'est besoin de se donner des noms d'oiseaux pour faire valoir ses raisons.

Leurs éclats de voix aussi intempestifs que malsonnants avaient amené autour d'eux un certain nombre d'oisifs baladeurs et gogueurards qui jugeaient à leur façon le crescendo de l'altercation.

Heureusement les agents de police sont comme les murs : ils ont des oreilles que viennent frapper les bruyantes exclamations de nos deux enflammés. Se précipiter, tirer leur..., saisir et dresser procès verbal, fut pour nos agents l'affaire d'une minute.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.
S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Le Courrier de la Presse

Le *Courrier de la Presse* reçoi, sans frais dans ses bureaux les Abonnements et les Annonces pour tous les Journaux et les Revues.

A affermer

Belle propriété, située près de Toga, comprenant ses vignes, jardins, châtaigniers, orangers, sobres fruitiers, avec caves.
S'adresser à M. Callisi, 19, Place St-Nicolas, Bastia.

CABINET
François Maestracci
Agréé au Tribunal de Commerce
13, rue Napoléon, au 2e, Bastia

A vendre à prix réduit

Une Collection « Gazette du Palais, » reliée.
Une Collection « Pandectes, » reliée.

Dissolution de Société

Par acte sous seing privé, la société en nom collectif ayant existé, à Bastia, entre les sieurs *Donsimoni et Cardi*, *Mordern' Cardonnerie*, *est dissoute* à dater du 19 janvier 1910.

M. François Lacchini a été désigné d'accord comme liquidateur amiable.

L'acte susvisé est enregistré à la date du 8 février 1910 et le dépôt a été fait, le même jour, aux greffes du tribunal de Commerce et de la justice de paix.

Pour extrait,

Vente de fonds de Commerce
1re Publication

Le commerce de chaussures, exploité à Bastia par messieurs *Donsimoni et Cardi*, sous l'enseigne *Modern' Cardonnerie*, a été vendu, à la suite de dissolution de société, par acte en date du 7 février 1910.

Faire opposition, s'il y a lieu, au domicile élu dans le magasin cédé, 9 boulevard du Palais, entre les mains de MM. Polsoni P. et Rogialli P. acquéreurs, *dans la dizaine*.

Pour renseignements, s'adresser à M. *Maestracci François, Agréé*, 12, rue Napoléon.

N. B. — Les débiteurs de la Mordern'-Cordonnerie sont priés d'acquitter les notes *à la Cordonnerie même*.

Acte de Société

Par acte sous seing privé, daté 31 janvier 1910, enregistré le 5 février 1910, il a été formé une Société en nom collectif entre François Maestracci et Poggi Gaëtan, demeurant à Bastia, pour l'exploitation d'un commerce de représentation, consignation et spécialement pour *Papiers de plage*, et tous autres. Raison sociale François Maestracci Poggi et Cie, Siège social, 2, rue Neuve Saint-Roch, Bastia. Les deux associés auront la signature sociale ; capital deux mille francs apporté par moitié, durée cinq années commençant 31 janvier 1914 et finissant 31 décembre 1910, tous les deux administreront ; les dépôts ont été effectués le 8 février 1910 aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de Paix.

FRANÇOIS MAESTRACCI POGGI ET Cie.

Acte de Société

Par acte sous seing privé, daté 1er février 1910, enregistré cinq février 1910, il a été formé une Société en nom collectif entre Cuneo Gaspard, Cuneo Louis, Cuneo Etienne Gaspard, demeurants à Bastia, pour exploitation commerce grains, farine, et représentation etc. Siège social Bastia ; raison sociale Cuneo Gaspard ; Cuneo Gaspard a seul la signature ; Capital dix huit mille francs apporté par tiers égaux par chacun des associés, tous les trois géreront, administreront ; durée dix année commençant 1er février 1910 finissant 1er février 1920.

Les dépôts aux greffes du tribunal commerce et Justice de Paix effectué le 8 février 1910.

Pour extrait,

CUNEO GASPARD.

ETAT CIVIL

Mariages.

Biancarelli Jean et Cocoli Joséphine.
Montalli Noël et Ghirardi Anne.

Naissances.

Pellegrini Rose. — Campana Pierre-Paul. — Maroselli Ursula-Marie-Pierretta.

Décès.

Jolivet Barthélemy, marié, 78 ans, de Verry (Côte d'Or).
Patrimonio Béatrix-Thérèse, célibataire, 24 ans, de Bonifacio.
Maroselli Marie-Dominique, mariée, 78 ans, de Calteri.

PLANTATIONS ET RHUMERIES AGRICOLES
Antilliennes
RHUM GRANDS 3 ORNES
GETS OLO RHUM
POUR AUTHENTIQUE VIEUX
RHUM GRANDS MORNES
Fabrique exquise, Parfum naturel. Goût sur A-coups.
Exiger les Contrefaçons. — Exiger la bouteille triangulaire.
[illegible] RH GET
Frères, Les Plus Grands [illegible] PIPERMINT
Maison Fondée en 1784

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	8 fév. — 9 fév.
Rentes de 3 0/0 anciennes	99.80 — 99.60
de 3 0/0 amorties,	98.70 — 98 75
ex-coupon	

LES CONFÉRENCES DE M. LAIROLLE

Corte. — Vivario. — Vezzani

Vezzani, 9 février.

M. Lairolle, le distingué membre du Conseil supérieur de la Mutualité, poursuit la brillante série de ses conférences à travers la Corse.

A la réunion d'hier soir, à Corte, le sympathique Conférencier a été chaleureusement applaudi.

Toutes les possibilités ainsi que tous les chefs de service de l'arrondissement assistaient à cette conférence.

Ce matin, M. Lairolle a semé la bonne parole à Vivario et à Vezzani.

Dans ces deux localités, un public nombreux et très attentif assistait aux conférences de M. Lairolle, qui est enchanté des paysages merveilleux qu'il parcourt et de l'accueil sympathique qui lui est réservé sur tout son passage.

M. Lairolle parlera ce soir à Bonifacio, et demain, à Sartene et à Sainte-Marie-Sicché.

L'élection de Sartene

Arrivée à Calvi de la COMMISSION D'ENQUÊTE

Calvi, 9 février.

La Commission parlementaire qui est chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales du mois de mai 1909 dans l'arrondissement de Sartène, est arrivée ce soir à Calvi, par le paquebot de Nice.

M. Alfred Fraissinet avait donné l'ordre au commandant du paquebot d'arriver à l'heure réglementaire, coûte que coûte ; contrairement à ses habitudes, le bateau faisait son entrée dans le port de Calvi, à 6 heures précises.

Les douze membres de la Commission d'enquête parlementaire ont été reçus sur le quai de débarquement par MM. Pasquinelli, maire de Calvi ; Denis Bodson, l'ami de la Corse, conseiller du commerce extérieur de la France, à Bruxelles ; Fabiani, consul général ; Capitelli, président du Syndicat d'initiative de Calvi, etc.

M. le maire Pasquinelli, après avoir souhaité la bienvenue aux douze membres du Parlement, a protesté contre le départ immédiat de la Commission pour Ile-Rousse.

« Ce voyage à Ile-Rousse, déclare M. Pasquinelli, peut être considéré comme un défi jeté à la ville de Calvi qui, cependant est en état de recevoir ses hôtes aussi dignement que la ville d'Ile Rousse. »

Les Membres du Parlement répondirent qu'ce voyage à Ile-Rousse ne dura prévu, dans leur itinéraire, et qu'ils n'avaient aucune raison pour préférer Ile Rousse à Calvi.

M. Denis Bodson prononce à son tour, une vibrante allocution dans laquelle il demande le concours du Parlement pour le relèvement de la Corse, cette île si belle, si intéressante, mais depuis trop longtemps abandonnée.

M. Dalimier, député radical de Seine-et-Oise, l'un des orateurs les plus écoutés de la Chambre, serre la main à M. Bodson en lui disant que la Corse, cette belle terre de l'indépendance, pouvait compter sur le concours du Parlement.

Aussitôt après cette réception, nos Parlementaires prennent place dans les trois automobiles, venues d'Ajaccio, et partent pour Ile-Rousse, où ils soupèrent et couchèrent.

Au départ, M. Pascal Ceccaldi, député de Vervins, et membre de la Commission, s'écrie : « Vive la Corse ! »

La Commission d'enquête quittera Ile-Rousse demain, dans la matinée, pour se rendre à Ajaccio.

Nos Parlementaires s'arrêteront pour déjeuner à Ota, où ils seront les hôtes de leur collègue, M. Pascal Ceccaldi.

Nouvelles Militaires

LE CABINET DU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 9 février.

Le général Brun, ministre de la Guerre, va procéder au renouvellement complet de son Cabinet militaire.

M. Edmond Gust, député républicain de Rambouillet, beau-frère du général Pequart, ancien ministre de la Guerre, a fait interdire l'entrée du Palais-Bourbon au capitaine Savouraud, officier d'ordonnance du Ministre de la Guerre.

Inspection générale de la Gendarmerie

M. le colonel Ordioni est désigné pour procéder à l'inspection générale des 12e et 19e légions de gendarmerie.

M. le général de brigade Bouchez est chargé de l'inspection générale de la 15e légion ter.

Cadre de réserve

M le général de brigade Lebon est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Les Fraudes à l'Arsenal de Toulon

Dix poursuites

Toulon, 9 février.

D'après les instructions qu'il avait reçues de M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, le préfet commandant le 5e arrondissement maritime fit ouvrir une instruction judiciaire contre les auteurs, co-auteurs et complices des détournements qui se produisirent à l'arsenal de Toulon.

Dix personnes vont être poursuivies pour fraudes.

Le Congrès Socialiste de Nimes et les RETRAITES OUVRIÈRES

Nimes, 9 février.

Le Congrès du parti socialiste unifié, qui se tient à Nimes, a voté, à l'issue de la réunion de ce matin, un ordre du jour en faveur du vote du projet de loi sur les retraites ouvrières.

Ce vote démontre que les Jauressistes triomphent contre les Guesdistes et les Hervéistes.

LES INONDATIONS

LA SEINE ET LE RHONE REMONTENT

Paris, 9 février.

La Seine et le Rhône subissent, depuis hier, une nouvelle crue.

Les eaux remontent, il est vrai, d'une manière peu sensible, mais cette nouvelle crue ne manque pas d'inspirer une très vive inquiétude aux populations intéressées.

Le Gouvernement s'est empressé d'ordonner des mesures protectrices.

LA FOLIE D'ABDUL-HAMID

Constantinople 9 février.

Le sultan détrôné, Abdul Hamid, a été pris subitement d'un accès de folie furieuse.

Il essaya de s'étrangler avec son mouchoir ; il arracha un doigt avec ses dents à l'un de ses domestiques qui voulait l'empêcher de mettre fin à ses jours.

Aux cris poussés par le domestique, les gardiens du palais accoururent, et s'empressèrent de mettre la camisole de force au Sultan détrôné.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Guerre

La discussion générale continue.

M. Bollet parle longuement sur la question de l'élevage du cheval.

L'orateur trouve que l'administration de la Guerre n'encourage pas suffisamment cet élevage.

M. Dorcil, député de la Mayenne, demande la création d'un cours de troisième année à l'Ecole supérieure de guerre.

Le général Brun promet d'étudier cette création qu'il comprendra dans son programme de réformes.

M. Lachaud, député de la Corrèze, déclare qu'il existe encore un trop grand nombre de casernements qui laissent à désirer sous le rapport de l'hygiène.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

La discussion générale continue sur le budget du Ministère de la Guerre.

M. Lebrun, député de Meurthe-et-Moselle, traite la question de l'artillerie.

M. Chapuis, député de Meurthe-et-Moselle, parle longuement sur le ravitaillement de guerre.

L'orateur déclare que les crédits de la Défense nationale sont gaspillés.

M. Chapuis plaide ensuite la cause des officiers subalternes, dont la solde aurait bien besoin d'être augmentée.

Il ajoute que bien des officiers sont retardés dans leur avancement, parce qu'ils ont des idées républicaines avancées.

M. Benazet, député de l'Indre, revient sur les incidents relatifs à l'aérostation militaire.

L'orateur accuse le Département de la Guerre d'acheter la toile de nos dirigeables en Allemagne.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

Le comte Patrimonio, ministre plénipotentiaire, et la comtesse Patrimonio ; Mme de Limperani ; le comte Christian Patrimonio et M. Emmanuel Patrimonio ; Mme Pomonti et ses enfants ; Mme Casalta et ses enfants ; Mme et M. Fernand de Limperani et leurs enfants ; Mme Ciccarelli et ses enfants ; Mlle Comtesse de Limperani ; Mme Edouard Faure ; M. Cinarron ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE BÉATRIX PATRIMONIO

leur fille, petite-fille, sœur, nièce, petite-nièce et cousine-germaine, décédée à Bastia, le 7 février 1910, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le jeudi, 10 février, à deux heures de l'après-midi, 23, rue de Lyon.

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour 1 hectolitre vin	250 k. fr.	18 75
» 2 »	500 k. »	32.75
» 4 »	1.000 k. »	61. »
» 1 demi-muid »	600 k. »	33.75
» 2 »	1.200 k. »	64.85
» 4 »	2.400 k. »	127. »
» 6 »	3.600 k. »	189.25
» 8 »	4.800 k. »	251.45
» 10 »	6.000 k. »	313.65
» 20 »	12.000 k. »	558.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

CAFÉ DES GOURMETS
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA
Boulevard Paoli, 23

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : { BASTIA, 2, Avenue Carnot, de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.
TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Tuiles plates et rem'ais,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.
MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAIQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix
CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
TYPE PLOMB, en boulles, tuyaux, gueulières
NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.
Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon
Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, Intestins, Dèvres, etc.
Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.
Demander dans tous les cafés le *Quai Vichy Lardy et Lebeuby*

Machine à Tricoter
TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE
Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.
S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.
Joindre un timbre pour la réponse.

Veillez sur votre Santé ! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique. Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique
Reconstituante
PIPPERMINT
Cordial du Foyer, parfume l'haleine, assainit l'eau
PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport, L'Apéritif des Rhumatisants
GET Frères, Inventeurs. — Rouen (S. I.)
Maison Fondée en 1784

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Ciments hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard du Cardo, 1.

OUVREZ L'[œil] et le BON
La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour vous aussi, mes Lecteurs, si vous le voulez.
Nous avons rêvé, pour vous, dans un même portefeuille :
100 LOTS PANAMA
qui distribuera au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000 à 10.000 fr.
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple !
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER Syndicat Cie au Capital de
100 NUMÉROS LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 8, rue de Chantilly, Paris, qui vous fera parvenir franco par retour du courrier.
FORTUNE RICHESSE

EUGUEUSE donne secret y guérir soluble vaincu en 31. Envoi Maison Barut, N° 218, Nantes.]

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. H. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE Attention aux Contrefaçons

OUTILS
Rabots, Bouvets, Varlopes, Serpettes, etc.

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maraille. Lampe Electrique très pratique.
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Guide 145 Convenances par LISELOTTE

POUDRE LES PERLES
2.500 OEUFS
NOTICE gratis à France

Installation à Gaz
Sous Chef, ex-élève de Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia
Toute de bons, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

LA KABILINE
Véritable Teinture des Blondes
LA KABILINE
Pour cendrer cheveux ou Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnel Gouvernant
LA KABILINE
Foncée sans la moindre odeur
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION E contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les F. P. et P. P.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADEL. GOUBAUX, Imprimeur, 5, rue de Valois, Paris

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 42 — VENDREDI 11 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 F. — Réclames (6e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	3 fr.	6 fr.	11 fr.
Autres Pays	4 fr.	8 fr.	16 fr.

Union postale ou Autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Benoît.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 56 s.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête de Demain : Saint Canut.

10 FÉVRIER

Dernier adieu

A LA MÉMOIRE DE BÉATRIX PATRIMONIO

Je songe à vous qui sur vos roses êtes assise...
Mon amie n'est pas morte, elle dort !.

Elle dort, toute blanche, parmi les camélias et les roses, fleur elle-même, à peine épanouie au soleil de la jeunesse et déjà tombée avant la fin du jour.

Sur ses yeux de velours sombre, lourds de songes inachevés, les fines paupières nacrées se sont abaissées pour toujours.

Elle dort, bercée par la chanson de la mer toute proche et par le murmure de nos sanglots, de nos prières que la brise lui porte pieusement.

Elle était heureuse et fêtée. Elle avait la Grâce qui attire, la Beauté qui séduit, l'Esprit qui charme, la Bonté qui fait aimer. Elle était joyeuse, vive, accueillante, aimable, de cette amabilité empressée qui donne plus de valeur aux mots, qui semble mettre des attentions délicates dans le moindre geste, dans la moindre inflexion de voix et dont le secret n'est le privilège que des natures d'élite, affinées par de précieux atavismes.

Sous l'auréole des cheveux d'or, le visage intelligent s'éclairait toujours d'un lumineux sourire, d'un sourire qui était le reflet de son âme et qui poursuit encore, qui brave même les ténèbres épaisses du tombeau.

Et voici qu'elle dort parmi les corolles éparses au sein de cette terre d'où nous sortons, où nous retournerons un jour !

Amie, le sommeil qui clôt vos paupières est long, mais il n'est pas sans réveil. Le rêve de la vie que nous faisons tous a une réalité que la Croix nous montre. Dominant les autels ou gardienne des tombes, elle est le signe de la Douleur, sans doute, mais aussi de l'Espérance !

Dormez ; sur votre mémoire veillera fidèle le souvenir de ceux qui n'ont pu vous connaître sans vous aimer.

Devant votre famille éplorée nous nous inclinons respectueusement et, ne pouvant hélas ! par aucune parole, diminuer l'angoisse qui l'étreint, nous pleurons silencieusement avec elle.

Amie, adieu ! Reposez en paix dans le Seigneur, car c'est de vous qu'il a été dit dans la Sagesse :

« Elle a passé comme un lis et n'a laissé qu'un parfum ! »

PICCOLINA.

LE BUDGET DE LA GUERRE

La Chambre a laissé pour l'un des *derniers le plus lourd, le plus énorme* des budgets : celui de la défense nationale.

Ce n'est pas sans anxiété que l'on examine le détail de ces charges terribles qui pèsent sur la Nation, *que l'on se rend compte surtout de* leur prodigieux accroissement. Irrésistiblement, une question vient sur toutes les lèvres : « A quoi bon tant d'armements insensés, toujours accrus et toujours à refaire, qui ruinent les peuples et ne sont destinés qu'à la destruction et au malheur des hommes ? » Mais aussitôt, la voix de la raison domine celle du cœur : « Qui donc oserait prendre la responsabilité de désarmer sa patrie ! »

C'est ainsi que, grossies d'année en année, les charges de la défense nationale sont arrivées à absorber plus du quart du budget total. L'an dernier, elles atteignaient, pour la guerre seulement, 830 millions en chiffres ronds : en 1910, c'est 871 millions qui sont proposés au vote de la Chambre. L'année prochaine, peut-être, ce sera un milliard, car déjà l'on parle de réorganiser l'infanterie, de la doter d'un nouveau modèle de fusil, de créer tout un système de défense aérienne...

Parmi les principales dépenses qui occasionnent les 71 millions d'augmentation du budget de la guerre de cette année, il faut citer 23 millions pour constructions et matériel neufs, 1 million pour relèvement de la solde de la gendarmerie (deuxième annuité), 35 millions pour la réorganisation de l'artillerie (loi du 21 juillet 1909), 3 millions pour la mise en service des mitrailleuses, 10 millions pour relèvement du prix des denrées et amélioration de l'alimentation, etc.

Ces dépenses sont-elles exagérées ? Hélas ! non, si on les compare à celles des autres puissances.

En 1880, la France tenait la tête avec 860 millions de dépenses pour la guerre et la marine ensemble. Suivaient l'Angleterre 650 millions, et l'Allemagne 506 millions.

En 1891, les puissances sont encore dans le même ordre, mais l'Angleterre se rapproche : France : 931 millions (guerre et marine ensemble) ; Angleterre : 844 millions ; Allemagne : 590 millions ; Italie : 406 millions.

En 1900, l'Angleterre passe au premier rang avec 1.331 millions de francs ; viennent ensuite la France : 1.218 millions, et l'Allemagne : 1.022 millions.

Voici maintenant l'ordre, d'après le projet du budget de 1910 : Angleterre : 1.758 millions ; Allemagne : 1.331 millions ; France : 1.323 millions. Comme on le voit, notre notre pays a été largement dépassé par les grandes puissances voisines dans la folie des armements.

Dans ces dix dernières années, l'Allemagne a augmenté ses dépenses militaires de 30 0/0, l'Angleterre de 18 0/0, l'Italie de 13 0/0 et la France de 8 0/0 seulement. Quand donc l'Europe s'arrêtera-t-elle dans cette course à l'abîme ?

Ce sera l'orgueil de la France de n'avoir pas rivalisé pour conserver cette première place, de n'avoir pas sans cesse brandi son épée aiguisée, d'avoir été enfin le champion de la paix et de la concorde universelle, dans tous les conflits qui ont menacé la paix du monde depuis près d'un demi-siècle.

Mais la France, aussi pacifique soit-elle, n'avait pas le droit d'aller plus loin dans cette voie, sans compromettre sa situation, son avenir en Europe. Pour d'autres, pour l'Allemagne, par exemple, le développement formidable des armements pouvait être un luxe ; pour la France, riche et enviée, menacée même, il est devenu une nécessité de vie ou de mort.

L'aveu en est pénible à faire, mais il le faut. Oui, nous n'avons pas le droit de désarmer, parce que, depuis quarante ans, l'Allemagne n'a cessé d'aiguiser son glaive vainqueur. Ainsi que M. Millerand l'a déclaré récemment, à la Chambre, en un très beau langage : « Lorsque la France était à peine remise de ses désastres, lorsque son bras mutilé saignait encore, elle a vu se dresser, après le génie de la conquête, celui des coalitions. C'est contre sa douleur, contre son recueillement silencieux que l'Allemagne, armée jusqu'aux dents, armait encore la moitié de l'Europe ; c'est contre son relèvement qu'elle multipliait les avertissements jusqu'à la sommation, les alertes jusqu'à la menace : 1875, 1887, 1905, 1908 furent les étapes de cette politique agressive, qui heureusement pour notre sécurité, n'a point entamé notre courage, et qui, heureusement pour la paix du monde, n'a point ébranlé notre patience. »

Aujourd'hui, l'Allemagne est revenue à des intentions plus conciliantes. Peut-être bientôt, — c'est le vœu de tous les Français — trouvera-t-on le moment propice pour parler de désarmement universel, tout au moins de limitation des armements. Mais, en attendant, notre devoir est d'accepter les charges militaires telles qu'elles sont, avec la conviction qu'elles sont la sauvegarde de l'indépendance et de la dignité de la patrie.

Il fut un temps où, par la population, nous étions au second rang des puissances européennes. Nous sommes aujourd'hui au cinquième rang des six grandes puissances, qui se classent dans l'ordre suivant : Russie, Allemagne, Autriche-Hongrie, Angleterre, France et Italie.

Ces six pays avaient ensemble, en 1827, 188 millions d'habitants et environ 800,000 hommes de troupes armés ; ils ont aujourd'hui 385 millions d'habitants, et une guerre qui les mettrait face à face, Triple-Alliance d'un côté, Triple-Entente de l'autre, mobiliserait trois millions trois cent mille hommes !

Or, pendant qu'au cours du siècle dernier la population des six puissances ci-dessus a augmenté de 105 0/0, la nôtre a augmenté seulement de 22 0/0. Nous étions la sixième partie de l'ensemble, nous n'en sommes plus que la huitième partie. A défaut du nombre, conservons du moins la force, et sachons maintenir nos armements, coûte que coûte, à la hauteur de nos rivaux. C'est là une question vitale pour la France.

C. DES CORDILLIÈRES.

Causerie Agricole

La Vente du Bétail

Le marché de Paris est de beaucoup le marché le plus important pour nos producteurs de bétail ; c'est d'ailleurs lui qui, jusqu'ici, règle la généralité des cours des marchés français.

Or, il existe sur ce marché principalement trois modes usuels de vente, suivant que le bétail est adressé, en vaisseaux vivants, au marché de la Villette ou aux abattoirs de la Villette, ou, en viande abattue, aux Halles Centrales.

Dans le marché de la Villette trois grands

---

74. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XV

PAUVRE HÉLÈNE

— Eh bien ! c'est Hélène.... Hélène, avec qui je sortais toujours, qui prenait soin de moi, m'habillait.

La lumière se fesait peu à peu. Il ne fallait rien brusquer. L'enfant était là... Tôt ou tard, ils auraient les éclaircissements désirés et agiraient pour punir les coupables.

En réfléchissant, Raoul se demanda à quoi bon éloigner l'heure des explications et, sur-le-champ, il serra Barthélemy, laissant seules Blanche et son enfant.

— Eh bien, maître, eh bien ?...

— Barthélemy, nous n'avons pas assez de notre vie pour te témoigner notre reconnaissance.

— Maître, je n'y suis pour rien.... Je ne comprends pas moi-même.... On aurait dit que quelqu'un avait poussé la petite dans mes jambes. Je n'ai vu personne.

— Explique-toi.... Où l'as-tu trouvée ?... Seule ?... Elle était seule ?...

— Maître, voilà : j'étais sur le Cours la Reine, à vrai dire, je flânais, quand j'ai vu une enfant qui pleurait... j'étais loin de penser !... Elle cachait sa pauvre petite figure dans ses mains. Ce n'est que lorsque je lui ai demandé ce qu'elle avait qu'elle a levé les yeux vers... Hélène ! quelque chose m'a passé dans la tête, mes jambes ont tremblé... C'était la petite demoiselle ! Maître, vous pensez que je n'ai pas perdu mon temps.... Chemin faisant, elle m'a demandé une poupée et elle a parlé d'une Hélène.

Comme à vous.

— Je n'ai rien compris.... C'est madame Digeon qui doit être heureuse, nous tous ! Ah ! Dieu ! Je crois qu'il est aussi difficile de résister à une telle joie qu'à une grande douleur...

— Il s'agit de savoir comment l'enfant se trouvait au Cours-la-Reine, dit Raoul, qui pensait.

— Il n'y a qu'à demander à la petite demoiselle.

Après un silence pendant lequel le docteur Digeon se demandait s'il devait penser à sa joie ou aux mesures à prendre pour questionner habilement l'enfant, il demanda :

— Dis-moi, mon brave, qu'est donc devenu le jeune homme que tu m'as expédié.

— Maître, il n'a pas voulu venir dans un pareil moment.

— Je tiens à le revoir. Quand nous serons rentrés dans notre calme, quand nous aurons pris quelque repos tu me l'amèneras. J'ai à lui parler... Quant à toi, mon ami, aucune phrase ne pourrait te dire notre gratitude. Nous nous consacrerons, madame Digeon et moi, pour t'être agréable.

Barthélemy rougit.

— Maître, parlons pas de ça. Quand un homme fait son devoir, il est largement récompensé... Gardons bien la petite demoiselle !...

C'est une heure plus tard, quand le moment du repas réunit autour de la table monsieur, madame Digeon et Alice, que le docteur prenait l'enfant de questions.

— Avec Hélène.

Toujours le même nom ! Blanche ressentit comme la piqûre d'un sentiment jaloux.

— Te l'aimes donc beaucoup, cette Hélène ?

Oh ! oui. Est-ce que nous n'irons pas la chercher ? Je veux être toujours avec elle.

— Conseillerais-tu ton chemin ? demanda Raoul anxieux.

La fillette prit une pose adorable de grande personne et dit :

— Bien sûr.

— Je t'accompagnerai, ma chérie, nous irons ensemble, propose le père heureux.

— Mais je ne veux pas y rester... Je reviendrai ici pour toujours.

— Nous ne t'y laisserons pas ; maintenant tu ne nous quitteras jamais.

Tout à coup, la jeune femme sursauta :

— Raoul, mon ami, comme nous sommes égoïstes, et mon père ?... Envoie vite d'Anjou, afin qu'il prenne part à notre joie... en attendant que nous nous rendions tous chez lui.

Barthélemy avait déjà échangé un regard d'intelligence avec son maître

— Marie s'occupera du service, continua Mme Digeon. Alice, Barthélemy, vous dînez à M. Nérondeul que dans une heure je serai chez lui avec notre mignonne.

— Dans ce cas, ajouta le docteur, je vais le remettre un mot que tu lui serais. Je verrai moi-même M. Nérondeul dans la soirée.

Tu ne peux sortir, mon amie, dit-il à sa femme, avant d'avoir donné à notre enfant des vêtements qui lui conviennent. Ton père viendra ici.

Il sortit de la salle à manger et expliqua à Barthélemy :

— N'y va pas, j'ai pour cela des motifs. Sors, et quand tu reviendras, tu diras que M. Nérondeul était absent.

— Oui, maître.

Les questions recommencèrent. Alice y répondit de son mieux. Mais, sur une nouvelle promesse de son père de l'emmener chez elle, comme elle disait, l'enfant descendit de sa chaise, s'approcha de Raoul, qui lui ouvrit ses bras, et une fois qu'elle se sentit en sûreté, elle dit très bas :

— Je veux bien y aller, mais j'ai peur...

— Peur de quoi, mon trésor ?...

La fillette regarda tout autour d'elle.

— Raoul, dit la mère éperdue, ils ont effrayé, maintenant peut-être votre enfant.

Le docteur Digeon lui imposa silence de la main.

— Une petite fille n'a jamais peur quand elle est avec son papa. Tu es ici chez toi, tu y est pour toujours.

— Alors, vous ne partirez plus en voyage et vous ne me laisserez pas à d'autres.... Je vous aurai ..

Raoul commençait à comprendre. Son œil devint menaçant.

— Qui t'a raconté cela, mon trésor aimé ?

— Si elle sait que je te le dis, elle me battra.

Mme Digeon ne se possédait pas.

— Te battre ? regret Raoul, je voudrais voir cela ! On la condamnerait en prison ! Personne n'a le droit de toucher à ma petite fille.

halle aux toits vitrés abritent les animaux : au milieu, les bœufs, les vaches et les taureaux ; dans le hall de gauche, les moutons ; dans celui de droite les veaux et les porcs ; il existe, en outre, dans l'intérieur du marché, des boucheries, des bergeries et des porcheries.

Les animaux destinés au marché arrivent en gare Paris-Bestiaux où le commissionnaire vient en prendre livraison. A moins qu'il, pour supprimer cet intermédiaire, le propriétaire ne se les soit expédiés à lui-même. Les frais de transport une fois acquittés il reste encore ceux de réception, d'entretien et de mise en vente qui s'élèvent pour les bœufs et les vaches à 50 centimes par tête et à 1 fr. pour les taureaux ; pour les veaux, dont les soins sont plus compliqués que ceux réclamés par les bœufs et les vaches, ces frais s'élèvent à 85 centimes ; les frais de débarquement, paille et mise en vente des porcs ne sont que de 40 centimes ; quant aux moutons, on ne compte pas par tête, mais par cent : la réception, la mise en bergerie, puis la vente sous la halle, coûtent ensemble de 15 à 18 fr par cent moutons.

Mais ce n'est pas tout, il faut acquitter par surcroît les droits de place, les droits de séjour pour chaque nuit et les droits de désinfection. Les premiers sont de 3 fr. par grosse tête bovine, de 1 fr. par veau et par porc et de 20 cent. par mouton. La nuit commence théoriquement à 8 heures du soir et tous les animaux présents à cette heure-là payent : la grosse tête 50 centimes ; le veau 20 centimes ; le porc 10 et le mouton 5 centimes ; passé 8 heures du soir, les droits ne sont pas perçus pour la première nuit. La désinfection est fixée à 25 centimes, par grosse tête ; à 25 centimes également par mouton, à cause de sa laine ; à 15 centimes par porc et à 10 centimes par veau.

Il y a encore la nourriture et le coût en peut être onéreux si le cours ne paraissant pas assez élevé, on attend pour vendre un renouvellement ; on compte, de ce fait, 2 fr par jour et par grosse tête ; 60 centimes par porc, 50 par veau et 20 par mouton. On a très généralement avantage à vendre dès la première exposition, à cause des frais de séjour et de nourriture qui s'accumulent et surtout pour éviter la dépression produite sur les animaux par le voyage et qui va s'accentuant par suite du changement brusque de milieu et d'habitudes.

Nous en sommes à la vente : nouveaux frais. Il y a un droit de pesage de 20 centimes par 100 kilos et la commission de l'intermédiaire, si le propriétaire ne vend pas directement lui-même commission qui se prélève sur les prix de vente et qui est de 3 à 5 fr. par grosse tête ; de 2 fr. par veau ou porc et de 30 centimes par tête de mouton.

Aux *abattoirs* de la Villette le chevillard ou boucher en gros règne en maître ; il reçoit directement les animaux, procède à l'abattage et à la préparation en vue de la consommation et à la vente aux bouchers détaillants. Il prélève une commission de 10 à 21 fr. par grosse tête ; de 5 fr généralement par veau ; de 2 fr. 50 à 3 fr. par porc et de 1 fr. 25 par mouton. Il a de plus pour lui-même la vente des abats, des issues et du cuir. Il paye les droits d'abattage et d'octroi qui s'élèvent à près de 12 fr. par 100 kilos de viande nette, y ajoute sa commission, retranche le tout de la recette et expédie la différence à l'éleveur ou client. Les animaux à destination des abattoirs arrivent aussi en gare de Paris-Bestiaux, mais la feuille d'expédition doit porter expressément la mention « Abattoirs de la Villette, » faute de quoi les animaux seraient déposés sur le marché ; de là retard, complications et frais nouveaux.

Aux *Halles Centrales* on ne reçoit pas les animaux mais seulement les viandes. L'abatage et la préparation dessus donne pénétrer à l'envoi et les frais sont d'un autre ordre. Les frais d'abri s'élèvent à 2 fr. 10 par 100 kilos ; les frais d'accrochage sont de 6 centimes pour une grosse tête entière et 10 centimes par veau, porc ou mouton. Le dépouillage, qui est confié à des opérateurs très habiles, se paye 70 centimes pour les bœufs ; 50 centimes pareillement pour un porc coupé en 16 morceaux et 15 centimes s'il est simplement fendu en deux ; 25 centimes pour un mouton et 20 centimes pour le découpage d'un veau en quatre.

Là aussi, comme à la Villette, l'octroi prélève sa dîme : 11 fr. 60 les 100 kilos. Il n'y a plus à ajouter que la commission perçue par le mandataire ou facteur des Halles qui est ordinairement de 3 0/0.

Que ce soit aux Halles ou à la Villette, que, par conséquent, il s'agisse de viandes généralement fais en port dû, de sorte que le mandataire, le commissionnaire s'le chevillard font l'avance de tous les frais, y compris ceux de chemin de fer les défalque de la recette tenus à la disposition ou du client.

Les parisiens de l'envoi aux Halles, qui deviennent de plus en plus nombreux, font valoir avec raison que le séjour dans les wagons est très préjudiciable aux animaux, non seulement parce qu'une station délectueuse et prolongée leur occasionne une fatigue et pénible, mais aussi parce qu'ils souffrent de la faim et de la soif si le trajet est un peu long. La qualité de la viande s'en ressent, surtout pour les veaux. Pour ceux-ci on reconnaît, on profitera des arrêts du train pour passer dans la bouche des animaux des œufs frais en les leur faisant avaler, y compris les coquilles.

LONDINIÈRES.
Professeur d'Agriculture.

Obsèques de Mlle B. Patrimonio

Les obsèques de Mlle Béatrix Patrimonio ont eu lieu à deux heures de relevée, en présence d'un immense concours. Toutes les congrégations religieuses et le clergé des deux paroisses précédaient le cercueil, recouvert d'un magnifique drap blanc.

De grandes et superbes couronnes avaient été offertes par la famille et les amies.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Charles Pitti-Ferrandi, Joseph Gregorj, Sampiero Farinole, et Sanche de Béaru.

Le deuil était conduit par le comte Patrimonio, le comte Christian Patrimonio, M. Emmanuel Patrimonio, M. Fernand de Limperani, et de nombreux parents.

Remarqué dans la foule toute la haute société bastiaise, les hauts fonctionnaires, magistrats, conseillers municipaux, etc.

Sur tout le parcours du cortège les magasins étaient fermés.

L'absoute a été donnée en l'église Saint Jean-Baptiste. Le cercueil a été déposé provisoirement dans le caveau Feretti-Patrimonio.

Nous prions le Comte, la Comtesse Patrimonio et leurs fils, les familles Pomonti, Casalta, de Limperani et Ciccarelli de vouloir bien agréer l'expression de nos condoléances les plus respectueuses et les plus sincèrement émues.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Les nommés G. et G. sont prévenus d'avoir, à Asco, procédé à l'élection de maire dans des conditions tout à fait clandestines. Ils affirment, néanmoins, que la plus parfaite régularité a été observée.

Le Tribunal de Corte, retenant le délit, les avait, tous deux, condamnés à 50 francs d'amende.

Sur appel émis par les prévenus, la Cour les a renvoyés des fins de poursuites.

Défenseur : Me Moretti.
Rapporteur : M. Aubert, conseiller.

Le 10 décembre dernier, à Zilia, les nommés Mambrini, qui était armé d'un revolver, Andreani, qui était muni d'un bâton et Bastianelli, se présentaient au domicile du sieur Marabotti, qui était en train de dîner. Mambrini, beau-frère de ce dernier, s'écria : « Tu as frappé ma sœur » et aussitôt il tirait dans sa direction un coup de revolver qui l'atteignait au bras, tandis que Andreani le frappait avec un bâton.

Mambrini et Bastianelli furent acquittés à Calvi et Andreani condamné à 16 jours de prison et à 40 francs de dommages intérêts envers Marchetti partie civile. Celui-ci, ainsi que le Ministère public ont fait appel.

Il y aura arrêt à huitaine.

Défenseur : Me de Monti-Rossi.
Me de Moretti, représentait la partie civile.
Rapporteur : M. le Conseiller Aubert.

Le nommé Olivieri est un fin renard. Il parcourt la Corse se faisant passer pour ingénieur des ponts et chaussées, donne des ordres aux cantonniers tous remplis pour lui de la plus grande déférence, extorque même de l'argent aux naïfs. Il va dans les meilleurs hôtels, se fait servir de superbes dîners et part en oubliant de régler la note.

Olivieri a déjà subi 8 condamnations pour divers délits et il est actuellement appelant de 2 jugements, l'un du tribunal de Bastia qui le condamne à 3 mois de prison pour escroquerie et grivèlerie, l'autre du tribunal de Sartène qui pour des délit de même genre le punit de 6 mois de prison et de la relégation.

La Cour a renvoyé à huitaine le prononcé de son arrêt.

Défenseurs : Me de Montera et Grimaldi.
Rapporteur : M. le Conseiller Aubert.

Les nommés Franciscaires poursuivis ainsi que M Barbuno pour infraction à la loi sur les associations ont été condamnés les premiers à 100 francs d'amende et M. Barbuno à 500 francs.

Défenseurs Me de Carafla, de Montera, de Mari.
Rapporteur : M. le Conseiller Aubert.

Antonetti Jean-Baptiste, malfaiteur dangereux, ayant subi maintes condamnations dont l'une à 20 ans de travaux forcés et à la relégation, s'était vu infliger 40 jours de prison par le Tribunal d'Ajaccio pour rébellion. Il avait fait appel.

Hier, Me de Montera son conseil a eu non d'Antonetti demandé acte à la Cour que celui-ci se désistait de son appel.

Rapporteur : M. le Conseiller Gabrielli.

Les conjoints Albertini poursuivis pour dévastation de récoltes, prétendait qu'ils ont récolté sur une propriété leur appartenant.

Sur la demande de Me de Caraffa leur conseil l'affaire est remise au mois de novembre prochain pour permettre aux prévenus de faire valoir leur droits devant la juridiction civile.

Rapporteur : M. le Conseiller Aubert.

Deux jeunes enfants Spinosi Abraham et Spinosi P.-X. s'étaient introduits dans l'établissement d'un armurier, avaient dérobé deux fusils et s'amusaient à se viser mutuellement et à tirer l'un sur l'autre à l'aide de capsules. Déjà à 5 ou 6 reprises Spinosi Abraham avait tiré sur son camarade et toujours seule la cartouche était partie. Il y avait donc lieu de croire que l'arme était déchargée. Cependant alors que pour la sixième fois Spinosi tirait sur son camarade, un coup retentissait qui frappait celui-ci mortellement.

Le Tribunal de Calvi a condamné Spinosi Abraham à 8 mois de prison avec sursis, et Spinosi Antoine, père de ce dernier à payer à la famille de la victime, 800 francs à titre de dommages-intérêts.

Spinosi Abraham, a accepté le jugement, mais son père a fait appel.

Il soutient qu'il ne saurait être déclaré responsable des actes de son fils mineur, puisqu'au moment où celui-ci commettait la grave imprudence qui lui est reprochée il était très gravement malade à Bastia et par conséquent dans l'impossibilité de surveiller son enfant.

La Cour rendra arrêt à huitaine.

Me de Montera, plaidait pour Spinosi Antoine.

Me Moretti, représentait la partie civile.

Rapporteur : M. le Conseiller Garini.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 février 1910.

Bourse très ferme dans son ensemble. Notre Rente finit à 99 frs. L'Extérieure s'avance à 90.70, le Portugais à 85.65 et le Serbe à 86.87. Nouvelle hausse des Sociétés de Crédit. Tentatives soutenues des valeurs industrielles et de transports. Sous 5.000 Fermeté du groupe Russe et des titres cuprifères : Rio 1.940.

En Banque, la Mexicaine se consolide à 21.25. Les Mines de Meria sont bien tenues à 75 frs. La Precioza a des échanges suivis à 14 frs.

La Minas Mercedes, capital 1 million de dollars, a été créée en vue d'acquérir et d'exploiter des terrains aurifères, argentifères, de cuivre, zinc et fer dans l'Etat de Sonora (Mexique). Ces concessions de plus grand avenir, parmi lesquelles plusieurs appartenant à la Mina Pedrazzini, et qui ont déjà donné pour les deux premières années de leur mise en valeur 15 0/0 de dividendende, représentent une superficie de 146 hectares. Les actions de 10 dollars sont 81.50, vont être admises à la cote dans quelques jours.

On demande à 575 l'obligation à 5 0/0 or du Port de Bahia : le mouvement du port en 1909 a porté sur 1.100 navires, représentant un tonnage de 2.107.365 tonne est 67.959 hommes d'équipage.

A partir de la semaine prochaine, on introduira au comptant en banque 25.000 obligations hypothécaires de 500 frs à 5 0/0 de la Cie d'Eclairage Force et Traction de la Nouvelle-Orléans. Ces titres jouissent d'une 1re hypothèque sur tout l'actif de la Cie ; gisces à 471.80, ils sont remboursables en 40 ans au pair de 510 frs.

Chemins Français nominaux. Les obligations 2 1/2 0/0 P. L. R. et Nord sont recherchées respectivement par l'épargne à 406.75 et à 412.

VILLE DE BASTIA

COMITÉ CENTRAL DES FÊTES

CARNAVAL DE 1910

PROGRAMME DES FÊTES

Samedi 12 février

GRAND VEGLIONE

Salle du spectacle du théâtre.
Entrée : Place Favalelli.
Prix d'entrée : Loges et Baignoires, avec maximum de 6 personnes, 15 francs.
Cavalier seul ou accompagnant deux dames, 3 francs.
Dame en plus, 2 francs.
Seront seules admises dans la salle de bal les personnes parées (toilette de soirée pour les dames, habit ou smoking pour les messieurs) ou *convenablement* travesties.
Une commission de reconnaissance exercera un contrôle très sérieux à l'entrée sur les masques qui se présenteront.
La location pour le grand Veglione de samedi est ouverte chez M. Gentil, pharmacien, boulevard Paoli, 30.

Dimanche 13 février

Grande Cavalcade

en l'honneur de S. M. Carnaval X.
Visite de la Ville. — Défilé de masques. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.
A 9 heures, Incinération de S. M. Carnavalesque. — Feu d'Artifice.

N. B. — Il est rappelé aux personnes de l'intérieur, voyageant par groupe de 16, qu'une réduction de 50 0/0 sur les billets d'aller et retour leur sera accordée sur le réseau des C. F. D. à condition d'en avoir fait la demande à la Direction ou à l'Inspecteur de section, cinq jours au moins à l'avance.

Les piétons et cavaliers déguisés en arabes qui voudraient faire escorte au char de Carnaval, à la cavalcade de dimanche 13, sont priés de se faire inscrire à l'assistance publique.

Les membres du Comité sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui vendredi 12 courant, à huit heures du soir dans le local de l'Assistance Publique.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 février

Thermomètre.—7 heures du matin + 9·5 à midi 11· + à 6 heures du soir + 9·. Maxima + 12· Minima + 8·.
Baromètre.—7 heures du matin, 758 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, id.

Le temps en février

Voici, d'après l'astronome Campy, les prévisions du temps en février : du 9 au 12, du 15 au 23, du 26 au 28, température point rigoureuse, mais maugeuse, venteuse avec chance de pluie parfois neige.

Postes et Télégraphes

M. Colonna Dominique-Pasqualin, commis principal à Roanne, est nommé receveur de bureau composé de 3e classe à Châteaubriant.

Nouvelles militaires

M. le chef armurier de 2e classe Monti, du 28e bat. de chasseurs, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade d'armurier chef de 1re classe.

M. Vercini, lieutenant au 47e territorial d'infanterie, passe au 81e.

M. Peraldi, lieutenant au service des places à Paris, passe au 12e territorial.

M. Casta, capitaine de réserve au 11ème régt. de la Corse, passe au 11ème territorial.

Obsèques

Les obsèques du malheureux réservist Montaggioni, mort à la suite de l'accident que nous avons relaté dans notre numéro d'avant-hier, ont eu lieu mardi matin au milieu d'un grand concours de population qui avait tenu à témoigner à la famille de la malheureuse victime du devoir la part qu'elle prenait à sa légitime douleur.

Après l'absoute donnée dans la chapelle de l'hôpital militaire, la bière fut placée dans la voiture des pompes funèbres qu'escadrait, l'arme basse, six camarades du défunt.

M. Montaggioni, père, conduisait le deuil, ayant auprès de lui M. Piazza, maire d'Oletta et conseiller général du canton. Venaient ensuite : MM. les chefs d'escadron Roget et Boivin, ainsi que les officiers, sous-officiers et caporaux de la 7e batterie à laquelle le défunt avait appartenu.

Une superbe couronne offerte par toute la batterie suivait le cercueil.

Sur la place d'armes, M. le capitaine Benedittini adressa un adieu ému au pauvre père de famille, mort en service commandé, et dont la perte, si vivement ressentie par tous, faisait une veuve et plusieurs orphelins si dignes d'intérêt.

La bière fut ensuite déposée sur un chariot partant pour Oletta où Montaggioni devait son dernier sommeil.

Nous nous associons cordialement au deuil qui frappe si cruellement la famille Montaggioni, à laquelle nous renouvelons nos sincères condoléances.

Le Carême à Saint-Jean

A Saint Jean-Baptiste, la station quadragésimale sera prêchée par le R. P. Bignô, dominicain, les dimanches, mercredis et vendredis, à 4 heures ; et par le clergé paroissial, les mardis et jeudis, à 7 heures et demie.

L'exercice du Chemin de la Croix a lieu les vendredis, à 3 heures et demie, en français, et tous les mardis, à 7 heures, en italien.

Au Port

Entrées :

Vap. franç. « Marie-Louise, » cap. Panaghias, venant d'Oran.
— Vap. « Numidia, » cap. Carriès, venant de Livourne.
Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Marseille.

Sorties :

— Vap. « Numidia, » cap. Carriès, parti pour Marseille.
— Vap « Liamone, » cap. Maury, parti pour Livourne.

AVIS

M. Orante Biagini a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les entreprises de travaux.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, avenue Carnot, à Bastia.

RETOUR D'AGE

Le célèbre médecin ordonne généralement l'Elixir de Virginie Nyrdahl contre les accidents du retour d'âge tels que : hémorragies, congestions, vertiges, étourdissements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux.

Le médicament, par son action sur le système veineux, est également souverain contre les varices, les hémorroïdes et la phlébite. Envoi gratuit de la brochure explicative en écrivant : Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.

Tout Elixir, sol-disant de Virginie, ne portant pas la signature de guarantie Nyrdahl, est une imitation ou une contrefaçon.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00084

BOURSE DE PARIS

9 fév. — 10 fév.
Actions de 3 0/0 sorties — 99.00 — 98.05
Actions de 3 0/0 amortis. — 98.75 — 98.75 ex coupon

CALENZANA

Un Crime Horrible

Calenzana 10 février.

La gendarmerie de Calenzana a découvert, en plein maquis, au lieu dit Dragonna, territoire de la commune de Montemaggiore, le cadavre d'un individu.

Le parquet de Calvi s'est rendu sur les lieux pour les constatations légales.

Le cadavre est celui du nommé Sicibaldi Benoît, journalier, âgé de 25 ans, demeurant à Calenzana.

La malheureuse victime a reçu deux coups de revolver, l'un dans le dos, l'autre à la tempe droite.

La tête a été écrasée à coups de pierres.

L'élection de Sartene

LA COMMISSION D'ENQUÊTE en Corse

Ile-Rousse 10 février, 10 h. m.

Les membres la Commission d'enquête ont couché, comme nous l'avons annoncé dans notre télégramme d'hier, à Ile-Rousse, où ils sont arrivés vers dix heures du soir.

Cette course en automobile pendant la nuit et avec un temps affreux a été une pénible traversée à laquelle quelques uns des parlementaires

Aussi ce matin les deux tiers de la Commission ont décidé de prendre le train pour Ajaccio renonçant ainsi, à cause surtout du vent et de la pluie, à effectuer en automobile le long de la côte occidentale le voyage qu'ils avaient projeté.

M. Pascal Ceccaldi lui même avec ses collègues s'est embarqué à 6 heures sur le train qui passe en gare d'Ile Rousse.

Ces messieurs arrivent à Ajaccio à 2 heures de l'après-midi.

***

Quelques-uns d'entre eux seulement ont persisté dans leur première intention et sont partis en automobile malgré le mauvais temps.

La commission se compose de dix députés, M. Milliard, député radical-socialiste de l'Yonne indisposé n'ayant pu venir avec ses collègues.

Les deux autres personnalités qui accompagnent la Commission sont M Barbier, secrétaire de la Chambre des députés et M. Duzion, député radical socialiste de Lot-et-Garonne, qui a accepté de représenter M. le Docteur Bilmi, car le règlement de la Chambre veut qu'un député soumis à l'enquête soit assisté par un collègue.

Demain vendredi la Commission commencera ses travaux à la Préfecture.

Les commissaires siègeront ceints de leur écharpe.

RECTIFICATION

Caire, 10 février.

Mon télégramme d'hier, que vous publiâtes ce matin, contient une erreur que je tiens à rectifier. Ce n'est pas M Pascal Ceccaldi qui a crié : Vive la Corse, au moment où les automobiles quittaient Calvi. C'est M. Denis Bidden, conseiller du commerce extérieur de la France qui, en serrant la main au député de l'Aisne, a crié en se découvrant : Vive la Corse.

M. Denis Bidden, qui a prononcé sur le quai même une allocution vibrante, animée d'un amour visiblement sincère pour notre pays, a assisté jusqu'à leur départ les membres de la Commission.

Phares et Balises

Paris, 10 février.

M Monti, gardien de phare, à Aliatro, obtient, à dater du 16 février courant, un congé de deux mois avec traitement entier.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 10 février.

M Tolenchi est nommé huissier près le tribunal de 1re instance d'Ajaccio.

Nouvelles Militaires

LE CABINET DU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 10 février.

Le colonel Ebner, breveté, sous-chef d'état-major général de l'armée, est nommé directeur du Cabinet ministère du Ministre de la Guerre.

Les autres officiers faisant partie de ce cabinet seront remplacés progressivement et envoyés dans les régiments, pour y faire du service actif.

Artillerie

M. le chef d'escadre Boivin, du 19e régiment d'artillerie, commandant les batteries détachées en Corse, passe au 2e rég. de montagne, et est maintenu à Bastia.

***

M. Habert, vétérinaire aide-major de 1re classe, du 19e rég. d'artillerie, passe au 2e rég. de montagne, et reste détaché à Bastia.

***

M. le capitaine Saliet de Sablet d'Estières, à Marseille, est désigné pour l'arrondissement d'Ajaccio.

LA DÉMISSION DES MINISTRES de la Guerre et des Finances

Paris, 10 février.

Dans les milieux politiques le bruit court avec une certaine persistance aujourd'hui que M. Cochery, ministre des Finances, et le général Brun, ministre de la Guerre, seraient décidés à donner leur démission, pour raisons de santé.

Tirages financiers

Ville de Paris 1876

Paris, 10 février.

L'obligation portant le numéro 220 654 est sortie remboursable à deux cent mille *francs*.

L'obligation portant le numéro 229 261 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

L'EPARGNE

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Guerre

La discussion générale continue sur le budget du Ministère de la Guerre.

M. Charles Delonde, député de la Seine, monte à la tribune, pour réclamer des améliorations de traitement en faveur des ouvriers des établissements de la Guerre.

Le général Brun promet de faire droit à la demande du représentant de la première circonscription de Sceaux.

M. Paul Bignon, député de la Seine Inférieure, signale la recrudescence fâcheuse du nombre des déserteurs et insoumis.

M Louis Martin, député du Var, parle dans le même sens

MM. Lasies, de Lamel, et Treignier dé'i enchaînent successivement à la tribune pour entretenir le Ministre de la Guerre d'une foule d'autres questions relatives au Département de la Guerre.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

La discussion générale continue sur le budget du Ministère de la Guerre.

Le général Pedoya traite la question du haut commandement.

L'orateur demande que les manœuvres de corps d'armée soient plus nombreuses ; il se déclare partisan de la suppression des manœuvres de brigade.

M Clemental, député du Puy-de-Dôme, plaide longuement la question de l'augmentation de la solde des officiers.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Projet de loi d'intérêt local

A l'ouverture de la séance, le Sénat adopte, sans débat, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la vente par l'Etat, à la ville des Sables d'Olonne, du bois de la Sudelière dépendant de la forêt du Château d'Olonne.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

Amendement Lintilhac

M. Eugène Lintilhac, sénateur radical du Cantal, développe son amendement tendant à admettre les fermiers, les métayers et les petits propriétaires à tous les bénéfices de la présente loi.

M. Cochery

monte à la tribune et discute longuement l'amendement proposé.

Finalement le Ministre des finances déclare que si cet amendement était adopté par le Sénat, il n'hésiterait pas à donner sa démission.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

LES INONDATIONS

Nouvelle Crue de la Seine

Paris, 10 février.

Le niveau de la Seine tend à remonter, mais cette nouvelle hausse n'inspire pas, jusqu'à présent, de vives inquiétudes.

La Seine n'est montée que de quelques centimètres.

Dans la banlieue la situation s'améliore très insensiblement.

Conseil des Ministres

Paris, 10 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Secours aux Sinistrés

Le président du Conseil a fait connaître certaines mesures qui lui paraissent propres à rendre pour les sinistrés les conséquences de la catastrophe.

Nouvelles Maritimes

Le vice amiral Boué de Lapeyrère a informé le conseil qu'il avait relevé de son commandement le capitaine de frégate Melvaut, commandant du croiseur *Chateaurenault*; et qu'il l'avait remplacé par le capitaine de fregate Vesco.

La petite propriété rurale

Le Ministre de l'Agriculture communique au conseil le projet de loi, qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre, facilitant la reconstitution de la petite propriété rurale par des prêts que consentiront les Sociétés de crédit agricole et les Sociétés de crédit immobilier.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani

Joindre un timbre pour la réponse.

PATES ALIMENTAIRES

Rafinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

Dépôt spécial

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY

ET DES GRANDES SOURCES DE VALS

pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, dèvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lebaudy*

CABINET

François Maestracci

Agréé au Tribunal de Commerce
13, rue Napoléon, au 2e, Bastia

Acte de Société

Par acte sous seing privé, daté 31 janvier 1910, enregistré le 5 février 1910, il a été formé une Société en nom collectif entre François Maestracci et Peggi Gaëtan, demeurant à Bastia, pour l'exploitation d'un commerce de représentation, consignation et spécialement pour *Papiers de plâtre*, et tous autres. Raison sociale François Maestracci Peggi et Cie. Siège social 3, rue Neuve Saint-Roch, Bastia. Les deux associés auront la signature sociale ; capital deux mille francs apporté par moitié, durée cinq années commençant 31 janvier 1910 et finissant 31 décembre 1914, tous les deux administreront ; les dépôts ont été effectués le 8 février 1910 aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de Paix.

FRANÇOIS MAESTRACCI PEGGI ET Cie.

A vendre à prix réduit

Une Collection « Gazette du Palais, » reliée.

Une Collection « Pandectes, » reliée.

Un grand bureau ministre de 2m50.

S'adresser à François MAESTRACCI, Agréé,
12, Rue Napoléon, au 2me.

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
contre :
Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la *Grippe* et des *Epidémies*.
REFUSER LES IMITATIONS

PIPPERMINT
Seule Liqueur Digestive, Tonique Reconstituante
PIPPERMINT
Cordial du Foyer, parfume l'haleine, assainit l'eau
PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport, Liqueur de Réception
GET Frères, Inventeurs. — Revel (H. G.)
Maison Fondée en 1796



CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 43 — SAMEDI 12 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 1, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. CLEAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 5e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un an fr. 26 : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Canut.
Soleil : 8eure nationale)
Lever, 6 h. 37 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête de Demain : Saint Raymond.

11 FÉVRIER

LES BÊTES PARLENT

Le Succès de « Chantecler »

Dimanche, vers minuit, la foule des Parisiens qui, patients, stationnaient aux abords de la Porte-Saint-Martin, pour être les premiers renseignés sur le sort de « Chantecler, » savaient qu'Edmond Rostand venait de doter le théâtre français d'un nouveau chef-d'œuvre et que « Cyrano de Bergerac » avait son pendant, jailli en quelque sorte de la plus généreuse veine la verve française.

— C'est très beau ! Ce cri des premiers spectateurs entraot, à la sortie, en contact avec la foule a été comme un soulagement. Si « Chantecler » n'était pas allé aux nues, il serait tombé à plat. Il fallait le chef-d'œuvre, l'énervement trop prolongé de la curiosité publique l'imposait.

Les vieux Celtes dont nous avons hérité le tempérament imaginatif, se représentaient le dieu de l'Eloquence sous la forme d'un parleur surnaturel dont la bouche laisse échapper une chaîne d'or... Et, à peine « Chantecler » avait-il dit, de sa voix claironnante, les premiers vers de l' « Hymne au Soleil, » que ce public privilégié de la Répétition générale, bien que venu là avec des sentiments très divers et le parti pris de ne pas se laisser « empaumer » par la virtuosité du prestigieux du poète, a été du coup subjugué, enchaîné. Ce fut comme au premier soir de « Cyrano. »

Le symbolisme de « Chantecler ? » Le poète n'a pas voulu évidemment nous conter simplement l'aventure d'amour d'un coq avec une faisane, devant le merle qui blague, la pintade qui potine, le chien qui conseille et le rossignol qui chante. « Chantecler » est le drame symbolisé de l'effort humain aux prises avec la vie. Le coq, c'est l'homme qui a foi dans son œuvre et qui ne se laissera arrêter par rien pour l'accomplir. Il rencontre la faisane, qui est l'amour, qui est la femme, la femme moderne, émancipée, indépendante et dominatrice, jalouse de l'œuvre, qui prétend asservir le mâle à son unique affection, et qui ne se soumet, à la fin, que dominée, domptée et peut-être avec le secret espoir d'avoir sa revanche. Le chien, c'est le philosophe, mais aussi le bon serviteur, respectueux de la hiérarchie au sommet de laquelle est pour lui le coq, parce qu'il est beau, parce qu'il est brave et aussi parce qu'il est l'ami de la clarté, qu'il en est le symbole. Le merle est bien parisien, il persifle ; les crapauds bavent ; la pintade et le paon incarnent le vaniteux snobisme, et les oiseaux de nuit, la haine de tout ce qui brille. Quant au délicieux rossignol, c'est la poésie de l'idéal, par laquelle, le coq — l'oiseau national — se laisse enchanter, dans le tableau majestueux de la forêt nocturne, au point qu'oubliant son rôle de réveil-matin, il voit, stupéfait et consterné, se lever le jour à son insu. Pas trop d'idéal, mon pauvre coq ! Reste à ton devoir et rabat de ton orgueil ! Tu as oublié de pousser ton cocorico, et le soleil a brillé tout de même. Ce n'est pas toi qui, ainsi que tu le pensais, en es l'évocateur, tu n'en es que le témoin et le héraut. Le dénouement t'a montré que tu t'exagérais ton importance quand, à la fin du second acte, chantant l'aurore et te flattant de régler son éclat, tu t'écriais orgueilleusement :

Et quand le jour est gris, c'est que j'ai mal chanté !

Mais, pour être sorti de sa ferme basque, pour avoir vécu parmi les autres créatures, pour s'être mis en contact avec toutes les surprises de la vie, « Chantecler » se connaît mieux. Il sait le terre-à-terre de sa tâche, mais la fantaisie qu'il vient de traverser comme un rêve, lui est tout de même une leçon qui n'est pas sa grandeur et qui laisse derrière elle assez de poésie et l'hommage à la persévérance et au courage quotidiens. Cette leçon, c'est le Français qui la recevra dans son incarnation.

Pourquoi, ayant à exprimer des sentiments humains, Edmond Rostand n'a-t-il pas mis en scène des hommes ? Lui-même nous le dira. C'est qu'il voulait écrire une pièce moderne en vers. Or, le lyrisme d'une œuvre poétique s'accommode mal du moderne veston et de la bourgeoise redingote. Il lui faut le concours du costume et, pour trouver celui-ci pittoresque, il faut le chercher avec un recul de 2 ou 300 ans, et alors mœurs, langage, préoccupations ne lui sont plus adéquats. « Mais un poète peut avoir le désir d'exprimer des idées modernes, dans un vocabulaire moderne, de faire allusion à des faits d'actualité même parisienne, de rire comme on rit au boulevard en 1910, et de penser comme on pense en France, au vingtième siècle. Problème difficile. La vision de ma cour de ferme de Cambo m'en offrit de suite la solution. Mais le voilà le costume rêvé, le voilà le moyen de rester moderne, tout en demeurant pittoresque et lyrique !... Et, de plus, quelle occasion de parler des choses de la nature, de s'émouvoir sur les fleurs, les oiseaux, le brin d'herbe et l'insecte... Et quels décors !... Non, vraiment, un poète ne pouvait souhaiter plus beau sujet ! »

D'ailleurs, il n'y a pas à s'étonner de cette fantaisie de poète ; sans remonter à Aristophane et à ses « Oiseaux, » on peut constater que, dans la littérature française, même la plus ancienne, elle a tenté nos plus grands esprits, et les plus « gaulois. » Nos trouvères ont les premiers conté « le roman de Renart, » qui fut si populaire au moyen-âge qu'on en faisait peindre les aventures dans les châteaux et jusque dans les cloîtres. Notre Rabelais, dans sa description de l' « Isle sonnante, » nous dit que ses habitants « étaient devenus oiseaux, mais bien ressemblants aux hommes. » Et le plus pur chef-d'œuvre de notre littérature est peut-être les « Fables de La Fontaine, » aux « cent actes divers. » Plus près de nous, c'est Toussenel, c'est Musset dans le « Merle blanc, » c'est Georges Sand dans le « Diable aux Champs. »

Et n'ayons garde d'oublier, dans cette brève énumération l'écrivain original dont M. Edmond Rostand a ressuscité la renommée : « Cyrano de Bergerac » à la recherche, dans l' « Autre monde, » d'une « république des oiseaux. » Dyrcona (c'est Cyrano) trouve d'abord le Phénix qui l'amène dans une région pleine d'oiseaux qui, en voletant, en sifflant, viennent se poser sur lui si nombreux qu'il devient leur prisonnier. Il passe en jugement, tenu en respect par quatre grands aigles. En vain il veut se donner pour un singe français : une hirondelle géographe et naturaliste déclare que les « singes n'engendrent pas en France. » Le procès se déroule en satire de la justice des hommes et Cyrano, enfin sauvé par le témoignage d'une pie et d'un perroquet pour lesquels il a été bon sur terre, est rendu à la liberté et emporté par une autruche.

Vraiment, et après « Chantecler, » quand de nouveau les bêtes parleront, elles n'auront pas à se plaindre des auteurs français.

MARCEL FRANCE.

Propos d'actualité

Les Quatre Comètes de 1910

Cette année nous avons droit à quatre comètes périodiques sur lesquelles on peut compter, car elles ont fait leurs preuves : on les voit, on les verra, le moment venu.

D'abord la plus brillante de toutes, celle de Halley, dont on a déjà tant parlé et dont l'approche donne d'avance le frisson de la petite mort à bien des gens impressionnables. Cette belle comète est à l'horizon de notre monde austral auquel, depuis septembre, la photographie l'a signalée. Nous l'aurons au-dessus de nos têtes quand elle passera, en mai, au périhélie, c'est-à-dire au point de son orbite où elle sera le plus rapprochée du soleil : les trois astres, soleil, comète et terre, seront alors (18 mai) en ligne droite, la comète étant entre les deux. Pour un observateur terrestre, elle se projettera tout entière sur le disque du soleil. Mais c'est le 20 mai qu'elle sera à sa plus courte distance de la terre qui traversera sa queue (fibrée à 24,000,000 de kilomètres de sa naissance, soit à son quart. Ce n'est pas la première fois que pareil phénomène se produira, sans qu'il en résulte autre chose que des variations dans le champ magnétique terrestre qui impressionneront les appareils enregistreurs des observatoires. Il n'y a pas autrement à s'en émouvoir : nous n'aurons qu'à admirer un magnifique spectacle céleste que la comète de Halley ne donnera plus à la terre que dans 76 ans.

La comète Tempel II, découverte en 1873 par l'astronome dont elle porte le nom, et dont la révolution si décrite est de cinq ans et quart, passera au périhélie à la fin de ce mois. La comète d'Arrest, découverte par d'Arrest en 1851, a une révolution sidérale de plus de six ans et demi ; elle passera au périhélie en septembre. Enfin la Tempel I, dont la période est de plus de six ans et demi, aura son passage au périhélie en novembre ; elle a été découverte par Tempel en 1867.

Tempel II est en vue depuis le mois dernier. C'est une des 9 comètes circulant en dedans de l'orbite de Jupiter et qui ont été annexées en quelque sorte par cette planète.

Mais le premier mois de 1910 n'était pas achevé que nous avions une comète nouvelle, une comète imprévue, de hors-d'œuvre. C'est celle de Johannesburg, qui sera désormais catalogüée sous le nom de Drake 1910. C'est le 16 janvier qu'elle fut aperçue à Johannesburg, le matin et en plein jour. Maintenant elle est visible le soir, mais elle s'éloigne de plus en plus de la terre et du soleil, et elle ne tardera pas à disparaître.

253. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

REVANCHE

XXV

ADIEUX ! ADIEUX !

Ce qu'elle venait d'apprendre lui semblait si extraordinaire qu'une foule de pensées tumultueuses s'agitaient dans sa tête.

Jean Guénec demeurait incertain, irrésolu auprès d'elle. Elle se sentait prise d'une envie folle de le presser dans ses bras, de le consoler du départ de son aînée en lui disant :

— Je te la ramènerai... Elle sera ma fille, parce que toi, tu es mon fils, mon enfant !

— Mon Jean !

Ce cri était prêt à sortir de ses lèvres. Et de même que l'amoureux trop timide, elle n'osait pas. Elle se disait :

— Pas maintenant, pas encore, plus tard, quand j'aurais assuré son bonheur... celui d'un autre encore... Mais est-ce possible ? N'y aura-t-il pas des obstacles ? ..

C'était à son mari qu'elle pensait, à cet André d'Orville que, dans un moment de colère contre le destin qui l'écrasait par une inévitable révélation, elle avait traité jadis avec tant de hauteur et de dureté, qu'elle avait repoussé, malgré les conseils de son directeur, Me Delacour, quand après tout il n'était coupable que de ne pas pouvoir réparer un mal irréparable, quand elle n'avait à lui reprocher que son impuissance à lutter contre une de ces fatalités qu'on ne peut pas terrasser.

Vingt ans de séparation, vingt ans d'expérience, vingt années de réflexions et de chagrins avaient amolli cette âme fière et embrasquée, exquise au fond, cette nature forte et franche, mais indulgente et bonne, dans laquelle le sang des Rostand s'était allongé par son mélange avec celui d'une mère qui avait été une amante et généreuse créature. Elle ramena la petite photographie d'Hélène Amert, regarda Jean Guénec, lui ouvrit ses bras, lui donna un baiser sur le front et lui répéta :

— Va-t'en ... Tu reviendras dîner ce soir avec Me Delacour.

— Oui, marraine.

Elle le suivit des yeux, cachée derrière la dentelle de ses rideaux. Elle le vit se rencontrer sur la terrasse avec son mari, dont elle sentit une joie de plus le coup d'œil navré jeté à ses fenêtres. Jean Guénec et le marquis s'éloignaient l'un près de l'autre dans l'allée qui conduisait à la grille.

Le marquis toujours droit, élancé, élégant avec sa tournure d'officier de cavalerie, avait tendu amicalement la main au clerc et lui adressait, en souriant, quelques mots que Marguerite n'entendait pas, mais qu'elle devinait. Ils semblaient les meilleurs amis du monde. Et pourquoi ne l'eussent-ils pas été ? Enfin ils disparurent dans la direction de la Seine. Alors, seule, la marquise écrivit à la hâte quelques lignes d'une main fébrense.

« Mon cher baron,

» Si vous pouviez m'accorder quelques » instants demain, chez moi, vers cinq heu» res, vous me feriez plaisir.

» J'ai certains renseignements à vous de» mander. Elle compliments.

» Marquise d'ORVILLE. »

Elle mit l'adresse :

« M. le baron de Breux, avenue Roche, » 116. »

La livrenne rentrait. Elle lui donna le billet en disant :

— Portez-le toi-même à la poste.

Le soir, son ancien tuteur, en arrivant rue Varenne, la trouva métamorphosée. Elle était ranimée. La statue s'était faite chair et vivait. Il demanda, émerveillé :

— Que se passe-t-il donc ?

Il lui fut vivement :

— Il y a que je suis presque heureuse... que Jean m'est revenu... tel que je le désirais.

— Ne t'avais-je pas promis de te le ramener ?

Elle secoua la tête en souriant :

— Ce n'est pas vous, cher maître, dit-elle, c'est l'amour !

Il haussa les épaules.

— N'est-ce pas presque la même chose, fit-il. Moi aussi, je vais l'amour... un vieil amour pour toi, Marguerite .. paternel et sûr...

— Le meilleur de tous... Ah ! si je vous avais écouté...

— Que veux-tu dire ?...

Elle s'arrêta, congestionnée, confuse... et murmura :

— Plus tard, bientôt sans doute... Vous saurez tout...

— As-tu donc des secrets ?... Pour moi !...

— Non, des projets seulement... vagues encore, inexécutables peut-être.... Dès que je serai libre, vous serez le premier à les connaître...

Elle ajouta avec émotion :

—... Comme vous serez toujours le premier dans mes affections... Sans vous que serais-je devenue !...

La soirée se passa presque gaiement. En quittant celle qu'il considérait presque comme son enfant à lui, Me Delacour lui dit :

— Voilà comme je l'aime ! .. Voilà comme ta aurais pu être heureuse !.. A bientôt. . Si tu voulais, tu aurais encore de belles années devant toi !...

De belles années, des années heureuses ! C'était ce qu'elle rêvait, c'était ce qui lui donnait le courage, la vie ! Lorsqu'elle se retrouva seule avec sa dame de compagnie, elle l'appela d'un signe auprès d'elle.

L'on sait que la bretonne avait mérité ce grade par de nombreux services rendus sans arrière-pensée à cette maîtresse envers laquelle elle était profondément reconnaissante des bontés qu'elle avait pour elle. Quand elle comparait son sort à celui de tant de ses pauvres compatriotes venues à Paris pour gagner leur vie, étouffer de leur Bretagne par la misère et souvent si malheureuses, si hâves, si indigentes dans cette ville aux opulences fantastiques et aux misères sans nom, elle ne pouvait s'empêcher de bénir la main qui l'avait recueillie, soutenue, en répandant sur elle et sur tous les siens les bienfaits sans nombre que lui permettait sa grande fortune.

Marie-Anne formait pour ainsi dire un lien entre les deux parties de l'hôtel de la rue Varenne.

sible de partout, le soir. Cherchez-la dans le Verseau, allant vers Pégase. Mais le Verseau est très bas sur notre horizon sud, en cette saison, et on a de la peine à faire de bonnes observations des corps célestes trop voisins de l'horizon. Cependant la Drake se déplace et pourra venir occuper une partie du ciel où elle sera plus visible. Reviendra-t-elle? On n'en sait rien; on sait seulement que nombre de comètes sont apparues qu'on n'a pas revues. Les comètes sont étrangères à notre monde : ne peuvent revenir que celles qui sont capturées par le soleil, et on ne connaît encore que 18 de celles-ci, de périodicité vérifiée. Même celles qui reviennent peuvent nous échapper encore : telle celle de Biéla qui, découverte en 1826, revint en 1832, 1839 et en 1846. En 1846, elle se brisa en deux, on la revit, toujours dédoublée, en 1852; mais depuis on l'a vainement cherchée aux dates où elle eut dû revenir.

L.-D. ARNOTTO.

Nos Fêtes Carnavalesques

L'appel, adressé par le Comité des Fêtes à la population, a été accueilli favorablement par toutes les classes de la Société Bastiaise qui ne demande pas mieux que de faire beaucoup de bien en s'amusant un peu.

Le Veglione de ce soir paraît devoir dépasser toutes les espérances. Tout le monde en parle et chacun promet de s'y rendre.

Interviewé par l'un de nos rédacteurs, S. M. Carnaval X — ne pas confondre avec le hangar — a bien voulu déclarer qu'Elle était satisfaite des témoignages de sympathie que les Bastiais n'avaient cessé de lui témoigner depuis son arrivée, ajoutant que le but humanitaire de la charmante fête de ce soir absolvait *ipso facto* tous ceux qui y prendront part et que, loin de leur ouvrir les portes de l'Enfer, leur bonne action donnerait à tous accès dans les cercles du paradis d'Allah.

On n'est pas plus aimable et tout le monde voudra mettre à profit les bonnes dispositions de notre jovial Souverain.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CAURO — On annonce le prochain mariage de Mlle Anna Bastelica, la très gracieuse fille de M. le Percepteur de Cauro, avec M. Paul Sasini, industriel à Tunis, président de la Société des Corses et Amis de la Corse. Toutes nos félicitations aux futurs époux.

CORTE. — La coquette place Doc de Padoue, était encadrée, samedi dernier, par un nombreux public qui était venu assister à une prise d'armes, motivée par la remise de la Médaille militaire à M. Cambini, conseiller municipal de notre ville, à M. Pietri, ajudant en retraite à Saint-André-de-Bozin, et à M. Wilh, adjudant au 163e de ligne.

C'est M. Batembavières, chef de bataillon, commandant la place de Corte, qui a procédé à la remise de ces récompenses.

Nous adressons aux nouveaux décorés, nos meilleures salutations. — P. F.

SANTO PIETRO DI TENDA. — Les électeurs de la commune de Santo-Pietro-di-Tenda sont convoqués pour le dimanche 20 février, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Barb, démissionnaire.

Cette élection est faite en vue de compléter le conseil municipal qui sera appelé ensuite à élire le maire, en remplacement de M. Lucciardi, démissionnaire, lequel a été nommé dernièrement juge de paix à Brando.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 février 1910.

Marché très ferme mais sans beaucoup d'affaires. Notre Rente est calme à 98.95. Sauf le Portugais et le Serbe, les Fonds Etrangers finissent en légère avance : Extérieure 96.80 ; Turc 9555, Russe 1909, 99.20. Excellente allure de nos Grandes Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier est demandé à 830, le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.419 et la Société Générale à 717. Le Comptoir National d'Escompte passe à 818.

Les souscriptions aux actions privilégiées nouvelles de la Société d'industrie Houillère de la Russie Méridionale sont reçues jusqu'au 19 courant aux guichets du Comptoir National d'Escompte de Paris et dans ses agences. Ces actions offertes à 125 frs sont payables 10 frs à la souscription 150 frs à la répartition ; 100 frs le 1/14 juillet et 125 frs le 1/12 septembre.

Hausse du Suez à 5.095. Baisse du Métropolitain et Nord-Sud. Les charbonnages russes finissent en plus-value. Titres coprifères discutés : Rio 1.936.

En Banque la Mossamedes consolide son avance précédente à 22 frs.

Au comptant la part Crédit Mobilier Français très recherchée, accentue son mouvement ascensionnel à 298.

Bonne tenue à 435 de l'obligation 3 0/0 de la Cie Générale de Pernambuco et à 308 de celle de la Société Hongroise de Convres.

La Cie Générale de l'Amérique Centrale dont les actions vont faire leur prochaine apparition sur notre place a traité à forfait l'exécution des travaux complémentaires qui permettront en tout temps l'accès facile du port de Rio Grande même aux plus grands navires.

Pas de variation en chemins Français.

Concours de la Préfecture

Le Concours pour l'emploi de Rédacteur à la Préfecture est fixé au lundi 14 courant, à 8 heures du matin, et aura lieu dans une des salles du Palais Lantivy.

Les candidats au dit concours sont convoqués pour le dimanche 13 février, à 3 heures du soir, à l'effet de subir la visite médicale.

VILLE DE BASTIA

COMITÉ CENTRAL DES FÊTES

Sous la présidence d'honneur de MM. le Gouverneur de la Corse ; le Premier Président ; le Sous-Préfet de Bastia ; le maire de Bastia.

CARNAVAL DE 1910

PROGRAMME DES FÊTES

Samedi 12 février

GRAND VEGLIONE

Salle du spectacle du théâtre.

Entrée : Place Favalelli.

Prix d'entrée : Loges et Baignoires, avec maximum de 6 personnes, 15 francs.

Cavalier seul ou accompagnant deux dames, 5 francs.

Dame en plus, 2 francs.

Seront seules admises dans la salle de bal les personnes parées (toilette de soirée pour les dames, habit ou smoking pour les messieurs) ou convenablement travesties.

Une commission de reconnaissance exercera un contrôle très sérieux à l'entrée sur les masques qui se présenteront.

La location pour le grand Veglione de samedi est ouverte chez M. Gentil, pharmacien, boulevard Paoli, 30.

Dimanche 13 février

Grande Cavalcade

en l'honneur de S. M. Carnaval X.

Visite de la Ville. — Défilé de masques. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

A 9 heures, Incinération de S. M. Carnavalesque. — Feu d'Artifice.

N. B. — Il est rappelé aux personnes de l'Intérieur, voyageant par groupe de 16, qu'une réduction de 50 0/0 sur les billets d'aller et retour leur sera accordée sur le réseau des C. F. D. à condition d'en avoir fait la demande à la Direction ou à l'Inspecteur de section, cinq jours au moins à l'avance.

Les dernières dispositions concernant le cortège de S. M. Carnaval X devant être prises avant ce soir, les personnes qui désirent y prendre part, (chars, voitures, piétons et cavaliers), sont invitées de se faire inscrire sur le registre déposé dans le local de l'Assistance publique, rue de l'Opéra, 20, aujourd'hui, 12 du courant, avant midi.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hivernants

Sont arrivés à Ajaccio :

Mme et M. de Leusse, ingénieur ; M. et Mme Siebart ; M. Greenhaly ; M. Henneman.

De passage

Sont de passage dans notre ville :

Le général Leddet, gouverneur de la Corse ; M. Fontaine, directeur des C. F. D. ; et M. Durazzo, conseiller général.

Attentat à la pudeur

Le nommé C..., sujet italien, terrassier, âgé de cinquante ans, a été arrêté, avenue Premier Consul, hier, à 6 heures et demie, pour outrage public à la pudeur.

Il a été déféré au violon municipal.

La redoute de Dimanche

La redoute que le Comité des fêtes organise pour le 13 février au soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, promet d'avoir la plus grand succès.

En effet, un grand nombre de personnes ont déjà acheté leur costume ou retenu des places.

Les couleurs, on le sait, sont celles de la Ville, bleu de ciel et jaune d'or, et le prix d'entrée est fixé à 2 francs.

Etat-Civil

NAISSANCES

Cin Sauveur. — Subrini Lucrèce. — Mauriccio Jean-Baptiste.

LOI

prorogeant le délai dans lequel doivent être formées les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales de 1910.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Est prorogé de dix jours le délai dans lequel doivent être formées les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales. Il n'est pas dérogé aux autres délais établis par la législation en vigueur. La date de la clôture des listes électorales reste fixée au 31 mars.

Art. 2. — La présente loi n'est applicable que pour l'année 1910.

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des Députés sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 février 1910.

Le Maire de la ville de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance des électeurs qu'en conformité de la loi ci-dessus les réclamations en inscription ou en radiation sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au 14 février à minuit.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Une bande de jeunes gens, dont le plus jeune a 15 ans, l'autre 17, se sont joints à quelques matelots de l'équipage d'un voilier ancré dans notre port pour cambrioler une villa et dévaliser un pesalutier situés aux environs de notre ville.

Les prévenus au nombre de sept, Lagadec, Amore, Casanova, Bonini, Raffaelli, Lavezzi et Parigi avaient été condamnés par le tribunal de Bastia à deux mois de prison.

Sur l'appel de quelques-uns d'entre eux et du Ministère public, l'affaire revenait, hier, devant la chambre correctionnelle de la Cour.

Me Patrice de Corsi, qui faisait ses débuts dans cette affaire, a plaidé comme un maître, depuis longtemps rompu aux luttes de l'audience. Cela, ne nous étonne point. Me de Corsi porte en effet un nom qui a laissé un souvenir impérissable. Il a su montrer hier qu'il continuait dignement la tradition de ses aînés.

M. le Président de chambre au nom de la Cour, M. le bâtonnier au nom du barreau, ont félicité le jeune défenseur de ses brillants débuts.

Après les plaidoiries de Mes de Carsilla, Moretti, de Montera et Valentini, la Cour a rendu un arrêt aux termes duquel Bienvisi, Parigi, Amore et Lavezzi, déclarés avoir agi sans discernement, sont rendus à leur famille. Casanova sera jugé à sa majorité enfermé dans une maison de correction, Lagadec est condamné à 2 mois de prison mais avec sursis, et Raffaelli, à 3 mois de prison sans sursis.

Rapporteur : M. le conseiller Garini.

ASSOCIATION
DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

fondée en 1858 par le baron Taylor

Siège social : 11, rue Jean-Jacques-Rousseau 1er arrondissement, à Paris

Dans l'intérêt de l'Association, les sociétaires du groupe bastiais sont priés de faire parvenir la cotisation annuelle de 1910 ou les à comptes du rachat de cotisations, soit au siège social, soit à Messieurs les Délégués de Bastia :

M. Casanova, professeur au Lycée, et M. Lepidi, Directeur d'école, rue de l'Opéra.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9·5 à midi 11° + à 6 heures du soir + 9°. Maxima + 12° Minima + 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 763 mm. Vent. — Dans la matinée, Ouest.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert.. l'après-midi, id.

Au départ

Mme et M. Denis Bolden, qui étaient arrivés hier soir, à Bastia, par le dernier train de la Balagne, sont rentrés à Nice par le paquebot de vendredi.

Tabacs et Poudres

Sont nommés débitants de tabacs de la régie et de poudres à feu :

1° à Calenzana, M. Marini Barthélemy.

2° à Pietroso, M. Casanatta Rémy-Ulysse.

Avis

La Société SYLVI-CORSE informe MM. les Propriétaires qu'elle achète tous les chênes blancs ayant 2 m. 30 et plus de tronc et 1 mètre et plus de circonférence.

Envoyer prix et détails au siège de la Société,

9, rue du Nouveau-Port, 9, Bastia

On demande

des garçons de 13 à 15 ans.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Le Courrier de la Presse

Le Courrier de la Presse reçoi, sans frais dans ses bureaux les Abonnements et les Annonces pour tous les Journaux et les Revues.

A affermer

Belle propriété, situés près de Toga, comprenant en vignes, jardins, cédratiers, orangers, arbres fruitiers, avec cave.

S'adresser à M. Callisi, 19, Place St-Nicolas, Bastia.

A vendre

3 lustres à gaz ayant très peu servi.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Vermouth Torino Fratelli Cora 2 fr. la bouteille.

Vermouth Torino Cinzano 2 fr. la bouteille.

Fernet-Branca 3 fr. 50 la bouteille, Bouteilles à rendre.

Maison L.-N. Mattei, Bastia.

SOCIETES & SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 13 courant, de 9 à 11 heures à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception des nouveaux adhérents.

ETAT CIVIL

Naissances.

Lega Louis-Laurent.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Perle Durazzo, née Orsini ; Mlle Cornélie Orsini ; M. le docteur Ile Giovanni, Mme De Giovanni, née Orsini, et leurs enfants ; M. Antoine Ettori et Mme Julie Ettori, sa fille ; M. Barine Pietri ; M. Jean-Baptiste Pietri ; Mlle Lucie Pietri ; M. Capriata ; Mme Capriuta, née Pietri, et leurs enfants ; M. Jacques de Giacomoni ; M. Antoine de Giacomoni, Mme Antoine de Giacomoni et leurs enfants ; M. Angelin Susini, Mme Angelin Susini, née de Giacomoni ; M. Jean Orsini ; Mme veuve Pierre de Rocca-Serra, née Pietri ; M. Paul de Rocca-Serra, conseiller à la Cour d'appel de Nîmes ; M. Charles de Rocca-Serra, conseiller khédivial, officier de la Légion d'honneur ; Mme sœur Anne-Marie de Rocca-Serra, religieuse de la Visitation ; M. Paul de Susini, Mme Paul de Susini et leurs enfants ; M. Jules de Susini et Mme Jules de Susini ; M. Jérôme de Rocca-Serra, commandeur du Mérite Agricole, et Mme de Rocca-Serra, née Citadella ; M. François de Rocca-Serra, avocat, docteur en droit, et Mme de Rocca-Serra, née Luciani, et leur fille ; M. Jean Ogliastroni, Directeur de la 20e circonscription pénitentiaire ; Mme Citadella ; M. Etienne Durazzo, président de Chambre honoraire, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Poli-Marchetti, lieutenant d'infanterie, stagiaire à l'Ecole de Guerre, Mme Poli-Marchetti, née Durazzo, et leurs enfants ; M. Noel de Susini et Mme de Susini, née Luciani ; Mme veuve Antoine-Marie Pietri et ses enfants ; M. Jourdan Pietri, ancien conseiller khédivial, chevalier de la Légion d'honneur, Mme Jourdan Pietri, née Gavini, et leurs enfants ; Mme Madeleine de Morati-de Gentile et ses enfants ; Mme Catherine Sangiunetti et ses enfants ; M. Franceschini-Pietri, secrétaire particulier de l'Impératrice ;

Les familles Malaspina de Montiedlo, docteur De Giovanni, Francescheiti, Paganelli, Bertard-le-Saint, Durazzo de Sartené, Durazzo de Fuzzano, Durazzo de Campo-Moro, Trani de Sartene, Trani de Bonifacio, Pietri, Tavera, de Susini, d'Ortoli, Casanova d'Aracciani, de Sanzoni,

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur

JEAN PAUL-PIERRE-FRANÇOIS DURAZZO

Conseiller honoraire

à la Cour d'appel de Bastia

leur époux, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Sartene, le 6 février 1910, à l'âge de 71 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

A VENDRE

Château situé à Algajola

Arrondissement de Calvi

S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

MESDAMES

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche, 20 février 1910, à neuf heures du matin, et jours suivants, à Folelli, au lieu dit Figaggiola, commune de Taglio Isolaccio; il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente d'une poulche et d'une mule âgées de deux et trois ans, de fondres, fûts, de huit cents litres vins et cent litres vinaigres, etc.

Cette vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur au comptant, sous peine de folle enchère.

L'Huissier poursuivant la vente,

P. ORTOLI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00086

BOURSE DE PARIS

	10 fév. — 11 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	98.05 — 98.00
— de 3 0/0 amortis.	98.75 — 98.70
	ex-coupon

LA TOURNÉE
des Conseils de Revision

Paris, 11 février.

La clôture des tournées des Conseils de révision en 1910 est fixée pour la Corse, au 20 juin au plus tard.

La séance de clôture définitive des opérations est fixée au 30 juin.

L'élection de Sartene

LES TRAVAUX
de la Commission d'enquête

Ajaccio, 11 février.

Les membres de la Commission parlementaire, chargés de faire une enquête sur les opérations électorales de mars 1909, dans l'arrondissement de Sartene, sont arrivés hier à Ajaccio.

Ils ont été reçus sur le quai de la gare par M. Brebion, le sympathique inspecteur de l'Assistance publique.

M. Brebion a souhaité la bienvenue aux membres du Parlement, au nom de M. Edmond Fabre, préfet de la Corse.

Ces Messieurs sont descendus au Grand Hôtel Continental où des appartements leur avaient été retenus.

La première journée

Les membres de la Commission d'enquête ont commencé aujourd'hui leurs travaux.

Ils ont tenu deux séances à la préfecture ; l'une de 9 heures à midi, l'autre de 2 heures à 7 heures du soir.

Les honneurs ont été rendus aux membres du Parlement, cents de leur escorte, par un piquet de gendarmerie.

La Commission, présidée par M. Lemoir, député socialiste de la Marne, a entendu MM. Italiani, Conco d'Ornano, Pinelli, Lorenzi, conseillers généraux ; Jules Carbone ; Six, vice-recteur de la Corse, Py, directeur des Postes ; Spas, inspecteur, chef du service des Douanes en Corse ; Tafanelli, Beretti, Santarelli, Paganacci et Poli.

La Commission partira demain pour Sartene.

LES INONDATIONS
Nouvelle Crue de la Seine

Paris, 11 février.

La Seine continue à monter ; le niveau des eaux a augmenté de 80 centimètres.

Cette nouvelle crue commence à inspirer de vives inquiétudes ; on craint, en effet, de nouveaux ravages, si les eaux continuent à monter.

La crue de la Marne

La Marne monte également.

Entre Chalons et Epernay toute la vallée est inondée.

Les populations de cette région sont très inquiètes.

La crue du Rhône

Le Rhône, qui a commencé à grossir mercredi dernier, continue à déborder.

Les bas ports de Lyon sont complètement envahis par les eaux.

Dans le Gard

La région du Gard est complètement dévastée.

Les récoltes sont perdues ; les plaines sont inondées.

MARSEILLE
TERRIBLE CATASTROPHE
Maritime
Le paquebot « Général Chanzy » Perdu corps et biens
200 VICTIMES

Marseille, 11 février.

Une terrible catastrophe vient de frapper la population maritime de notre ville.

Des télégrammes, envoyés d'Alger, ont apporté la triste nouvelle que le *Général Chanzy*, de la Compagnie générale Transatlantique, s'est perdu corps et biens, au nord des Iles Baléares, par une très forte tempête.

Ce superbe steamer, qui assurait le service postal rapide entre Marseille et Alger, était commandé par le capitaine Cayol, chevalier de la Légion d'honneur.

Le *Général Chanzy* avait quitté Marseille mercredi, à une heure de l'après-midi ; il aurait dû arriver à Alger hier soir.

D'après les renseignements puisés à la Compagnie Transatlantique, dont les bureaux ont été envahis toute la journée par une foule en délire, le nombre des victimes serait de deux cents environ, passagers et équipage.

Un seul passager aurait réussi à échapper au naufrage ; c'est lui qui aurait fourni les renseignements sur la perte de ce magnifique steamer.

TOULON
LES TIRS D'HONNEUR
DE L'ESCADRE

Toulon, 11 février.

A l'occasion des tirs d'honneur de la première escadre, le premier maître canonnier Poli reçoit un témoignage officiel de satisfaction.

Les matelots Morello et Caratini sont mis à l'ordre du jour de l'escadre des poinçons.

EN ALLEMAGNE
VIF INCIDENT
AU REICHTAG

Berlin, 11 février.

Un vif incident s'est produit hier, au Reichstag, pendant la discussion du projet de loi sur la Réforme électorale.

Le Grand Chancelier de l'Empire a été longuement hué par l'Extrême-gauche.

Cette séance a été très houleuse.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Guerre

La discussion reprend sur le budget du Ministère de la Guerre.

M. Rauline

député de la Manche, traite longuement la question de la remonte dans l'armée.

L'orateur préconise la race normande.

M. Roblin

député de la Nièvre, pose une demande analogue au Ministre de la Guerre.

A cause, sans doute, des élections législatives prochaines, l'orateur demande qu'en dehors du service, les sous officiers soient autorisés à porter l'habit civil.

Le général Brun

se contente de répondre au député socialiste unifié de la Nièvre ces quelques mots :

« Ce que vous demandez là, me semble bien difficile. »

Le Ministre de la Guerre répond ensuite aux divers orateurs qui se sont succédé à la tribune.

Il promet d'étudier certaines réformes qui lui ont été signalées, et de donner satisfaction à la Chambre dans la mesure du possible.

La Médaille Commémorative
de la Guerre de 1870

M. Georges Berry, député de la Seine, développe son amendement tendant à créer une médaille commémorative de la guerre de 1870.

M. Jourde

député radical-socialiste de la Gironde, combat cet amendement.

M. Barrès

député de la Seine, appuie la proposition de M. Georges Berry.

Cette médaille spéciale est due à ceux qui ont pris part à cette guerre fatale, qui fit apprécier cependant toute la valeur du soldat français.

M. Dejeante

député socialiste de la Seine, combat cette proposition, parce que cette médaille n'aurait d'autre résultat que de rappeler aux générations futures notre défaite.

Le Ministre de la Guerre monte à la tribune, et appuie la proposition Berry.

Le général Brun, répondant à M. Dejeante, déclare que cette médaille aurait d'autre résultat que celui de rappeler le souvenir de la défaite.

Le Vote

La discussion étant close, le président met aux voix la proposition Berry.

Par plus de 300 voix, la Chambre adopte le principe de la création de la Médaille commémorative de 1870.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

L'OUENZA

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la convention passée entre le gouvernement de l'Algérie et la société d'études de l'Ouenza.

M. Allemane

député de la Seine, monte à la tribune pour combattre cette convention.

L'orateur soutient que l'on exagère les bénéfices que l'on compte retirer de cette exploitation pour l'Algérie.

D'ailleurs la Bourse du Travail de Rône s'est unanimement prononcée pour la déchéance.

M. Sinac

déclare qu'il ne votera la convention que si l'Etat se charge de l'exploitation.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

La séance est levée.

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

Amendements

Toute la séance de ce jour a été consacrée à la discussion des amendements déposés par M. Bepmale, sénateur de la Haute-Garonne, et par M. Codet, sénateur de la Haute-Vienne.

D'autres amendements sont également discutés.

Tous ces amendements se concernent que les mineurs.

Quelques amendements sont adoptés, d'autres sont renvoyés à la Commission.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 40 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

LA SURDITÉ
EST VAINCUE

VIENT DE PARAITRE le journal "La Guérison des Sourds" qui indique une méthode remarquable par une nouvelle théorie qui guérit instantanément la surdité, la surdité de l'ouïe, les bourdonnements, les tintements d'oreilles, les maux de tête, les névralgies, les migraines, les vertiges, les étourdissements, les douleurs de la face, les névralgies faciales, les douleurs de la tête, les névralgies de la tête

Lieutenant de l'armée belge, désire correspondre avec jeune fille brune ou noire, très jolie et de parents fortunés. (Mat sérieux). Ecrire : Léon L., Office de Publicité, Bruxelles (Belgique).

LA KABILINE
véritable Teinture des Hérault
LA KABILINE
Pour rendre aux cheveux leurs éléments
LA KABILINE
Adoptée par les Parisiennes élégantes
LA KABILINE
Produit dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

Le Directeur gérant
J. S. OLLAGNIER
Imp. Ollagnier

OUVREZ L'ŒIL et le BON

La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, et voici comment.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :

100 LOTS PANAMA

autorisés par la Loi du 8 Juin 1909 et payables par un dépôt de 100 millions de francs au Crédit Foncier de France

qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels

3 millions 390.000 Francs de Lots

3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000 à 10.000 fr.

Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple !
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER Syndicat Cie en Participation
les 100 Numéros LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.

FORTUNE RICHESSE

Un exemplaire des Statuts sera adressé franco à toute demande.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gaulle, 1.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une bouffée de chaleur qui vous monte au visage, des battements de cœur qui vous font mal, des vertiges, des étouffements, des sueurs froides, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste, la plus active, la plus gaie tombe dans un état de faiblesse et de tristesse navrantes. Ceci arrivera s'il lui vient même l'idée de ne pas prendre à temps le JOUVENCE de l'Abbé Soury.
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne connaissons de remède que toute femme qui atteint l'âge de 45 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la paralysie d'autrement si ce qui est plus encore, la mort subite. Or elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus aux seins subissent ne tardera pas de déterminer des parties laiteuses faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Hémorrhoïdes, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3f. 50, franco 4f. 00. Les 3 fl. 9f. franco 10f. 50. Notice à Reg. BURNTIER, 30, place de la Cathédrale, Rouen.
Notice et renseignements gratuits.
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans.
A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour moralité
Lampe Electrique très pratique.





L'INDISPENSABLE,
Lampe Electrique de poche
Badia.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain, Paris
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
aux Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec la somme, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Demandez dans tous les Cafés LA CÉRÉATINE de la Maison LAMATTRE et Cie, supprime tous les ennuis des gourmands.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 44
DIMANCHE 13 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page), 0.75 — Divorce, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un an de 25 francs le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

La Catastrophe du GÉNÉRAL CHANZY

155 VICTIMES dont 49 MARINS CORSES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

NOUVEAUX DEUILS

Encore une fois et comme dans toutes les catastrophes maritimes qui ont endeuillé le port de Marseille, la perte du magnifique steamer *Général Chanzy* jette la consternation dans une foule de familles Corses.

Encore une fois l'interminable nécrologe des marins corses disparus au fond de la Méditerranée s'augmente de quelques dizaines.

Nos dépêches nous apportent la liste, hélas ! trop longue, de nos chers compatriotes qui faisaient partie de l'équipage du *Général Chanzy* et qui ne reverront plus leurs mères, leurs femmes, leurs enfants, leurs amis.

Que de larmes fait couler ce nouveau sinistre ! Les provinces du Cap et de la Balagne seront sans doute les plus éprouvées.

A tous ceux qui pleurent les chers disparus, à tous ceux qui sont atteints par la disparition de ces braves et intrépides marins, nous envoyons l'express on la plus émue de nos douloureuses sympathies.

LA DERNIÈRE MESSE

CONTE DU DIMANCHE

Alphonse Daudet a écrit la *Dernière Classe*, un chef-d'œuvre d'émotion et de foi patriotique : mon grand oncle Exupère, qui avait été enfant de chœur au temps de la Révolution, me conta, dans ma prime jeunesse, la *Dernière Messe*, et, bien qu'il n'y mit pas grand art, je l'écoutais sans me lasser, tant ces choses vénues au paraissaient lointaines et presque fabuleuses à une époque où les passions religieuses semblaient endormies à jamais et où nul ne croyait plus aux guerres de religion, aussi démodées que les armures de nos pères et les arquebuses à rouet.

— En ce temps-là, mon petit, je n'étais pas si haut que toi, et j'étais encore moins sage. Ma bonne femme de mère, qui était très pieuse, m'avait si bien recommandé à *M. l'archiprêtre qu'il avait consenti à m'admettre* parmi ses enfants de chœur, bien moins pour mon mérite que par considération pour elle ;... et aussi peut-être bien un peu pour faire pièce à M. d'Assoc, dont elle était la gouvernante, et qui tenait pour les idées philosophiques, comme on disait alors.

C'était un vieux garçon et un grand savant, paraît-il, car pour mon compte je n'y entendais guère, comme bien tu penses ; il avait des tas de livres grecs et était toujours occupé d'un certain Homère qui avait vécu dans les temps et lui donnait plus de tablature qu'un vivant ! Quand il trouvait le dîner brûlé ou son lait de poule trop froid, on pouvait bien être sûr qu'il avait eu maille à partir avec cet individu-là ! car, sans ça, c'était la meilleure pâte d'homme, incapable de dire : « Non », à un enfant ou de faire du mal à une mouche. Mais cet Homère l'aurait mené en enfer, et, bien que d'humeur sédentaire, il avait été en Italie, chez les Turcs, tout ça pour cet olibrius là ! Ah ! il lui en avait fait faire du chemin et noircir du papier ! Ça m'en donnait mal à la tête de le voir assis à son bureau, près de la fenêtre de sa vieille maison de la rue de la Juiverie, proche de la porte St-Spire, écrivant, écrivant sans lever le nez, et si absorbé que parfois les galopins de la ville s'amusaient, en passant, à enfoncer sa calotte d'un hameçon qui lui descendait dans le cou ou venait se poser sur son portefeuille et qu'il considérait d'un air ahuri... Ça m'est arrivé quelquefois !... On est jeune !

M. d'Assoc, qui s'appelait aussi de Villaïon et appartenait à la noblesse, mais n'en était pas plus fier pour ça, était né à Corbeil, dans cette vieille demeure familiale, et avait été baptisé à l'église Saint-Spire, sa paroisse, mais, depuis qu'il avait âge d'homme, il n'y mettait jamais les pieds, au grand chagrin de ma pauvre mère, fort en peine d'être damnée pour soigner et doctriner pareil hérétique ; et, malgré son attachement pour lui, elle l'eût bien sûr abandonné à tous ses dieux païens : Jupiter, Pluton, Mars, Vénus, auxquels il adressait de grands discours en gesticulant un livre à la main, sans les visites de l'abbé Mauraise qui, chaque semaine, venait de son presbytère de la ruelle aux Prêtres faire une partie de trio-trac avec son ancien condisciple, ce qui la tranquillisait pour son propre salut, M. l'archiprêtre étant un saint homme entre tous.

On ne se fut pas expliqué leur intimité, sans le souvenir de ces années de séminaire, où Gaspard et Jean-Baptiste, grasses et remeuille-ménage, promettaient de devenir deux lumières de la Foi. Malheureusement, tandis que l'un suivait sa droite voie l'autre s'en écartait détourner par de mauvaises connaissances, entre autres deux écrivassiers qui devaient être des pas grand'chose, à en juger par l'indignation de l'excellent prêtre en parlant de ce polisson d'Arouet ou de ce faquin de Voltaire. Ref ! M. d'Assoc, qui avait tout entendre le grec et n'avait pas, pour ça, la tête bien solide, s'était coiffé des imaginations de ces gens-là ; c'étaient des discussions terribles entre lui et M. l'archiprêtre, et ils auraient fini par se jeter les dés à la figure sans leur goût commun pour le tric-trac et aussi pour un méchant ouvrage en je ne sais combien de volumes qu'ils appelaient *l'Iliade*. — Ça approche de l'Evangile en certains passages, déclarait l'abbé Mauraise avec componction. — *Evidemment*, ça dépasse la *Henriade*, confessait M. d'Assoc. Pour moi, tu comprends, tout ça n'était de l'hébreu, mais je l'ai entendu répéter tant de fois que c'était entré dans ma caboche.

Bien qu'il y allât seulement le soir, cette fréquentation assez peu orthodoxe provoquait parfois les chuchoteries des dévotes, et il y eut plusieurs dénonciations à l'évêché, mais M. d'Assoc était bien en cour ; il avait reçu plusieurs missions du roi Louis XVI, avant qu'on lui eût coupé le cou, et Monseigneur faisait la sourde oreille.

— Il faut ramener les pécheurs par la persuasion, M. l'archiprêtre en est fort capable, disait-il avec indulgence.

Entre nous, j'en doutais fort, et quand il perdait la partie M. d'Assoc disait en gagnearslant :

— Gagne-moi mon argent tant que tu voudras, mais qu'on n'en fasse jamais de l'en défie.

— Mon ami, répondait M. Mauraise avec douceur, j'emploierai ce gain à dire des messes pour ta conversion.

Et l'autre répliquait furieux :

— Jamais je n'entrerai dans ton église ! jamais, que les poulx en avant !

— Il ne faut pas dire : Fontaine...

La Révolution, qui bouleversait tout le royaume, n'avait pas épargné notre paisible pays, et les langues, en variant au tic-tac des moulins ou au claquement des battoirs, ne devisaient plus que politique, le Roi, l'Assemblée, La Fayette, Bailly, Droits de l'Homme, Constitution Civile du clergé, un tas de choses que tu ne reverras plus heureusement pour toi, mon petit, car, on y perdait son latin et quelquefois sa tête.

M. d'Assoc, qui avait d'abord salué les Etats généraux avec enthousiasme, le laissait se refroidir peu à peu à mesure que les cervelles s'échauffaient ; il avait applaudi au 14 juillet, renversant la Bastille où son M. de Voltaire avait été enfermé, paraît-il (à moins que ce fut Arouet ?), mais, le 6 octobre, le 20 juin, le 10 août, il s'était soucieux que Louis XVI était tout de même un brave homme...

Puis, les biens du clergé confisqués, les couvents fermés, les prêtres forcés à un serment réprouvé par leur conscience... Ça a beau être voltairien, comme il était, si on a de la justice, on est toujours pour les persécutés contre les persécuteurs... et jamais plus il n'attaquait M. l'archiprêtre sur sa religion : un jour, même, il lui mit un bras vers que j'ai retenu ;

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,

auquel il ne put qu'applaudir, bien qu'il fût de ce maudit Voltaire, sa bête noire, ce qui prouve que tous ces gens-là souffient le chaud et le froid.

Pour lors, ce matin là, je me rendais à la Collégiale pour servir la première messe ; je n'étais pas en avance ; il faisait un froid sec, la glace était prise et je n'avais pu me tenir d'aller faire quelques glissades sur l'Etang... Peut-être même aurais-je fait l'école buissonnière complète (on était des hommes libres, pas vrai ? et les robes noires ne faisaient plus bien peur), sans une crainte vague d'événements impérieux. La veille, il y avait eu un long conciliabule entre l'abbé Mauraise et son ami ; ils s'étaient quittés en se serrant la main très fort, comme des gens qui ne doivent plus se revoir ; et, comme elle le reconnaissait, M. l'archiprêtre avait demandé presque timidement à ma mère qui s'essuyait les yeux avec son tablier :

— Eusèbe viendra-t-il servir la messe demain matin ?

— Il serait beau voir qu'il y manque.

Aussi m'avait-elle vu partir avant l'heure avec satisfaction, sans se douter du crochet projeté.

Quand j'arrivai tout essoufflé, l'abbé Mauraise était déjà à l'autel et le vieux sacristain disait les réponses d'une voix chevrotante. En m'apercevant, il me fit signe de me hâter

— J'aurais été fâché que tu manques pour la dernière fois, dit-il tout bas.

— La dernière fois ?

— Oui, le prêtre jureur arrive ce soir...

M. l'archiprêtre n'en vit.

Bouleversé, je regardais l'abbé Mauraise. Il était très pâle, mais très calme. Pour cette messe matinale, à laquelle n'assistaient que quelques vieilles femmes de secret ayant été bien gardé), il avait revêtu une aube de dentelle et sa chasuble dorée des grands jours. Sa voix un peu sourde ne tremblait pas, mais jamais ses gestes n'avaient eu plus d'émotion. Lorsqu'il ouvrait les bras, on eût dit qu'il voulait étreindre tous ceux que depuis plus de trente ans il baptisait, instruisait, mariait, enterrait, les innocents qui dormaient encore dans leurs berceaux, les trépassés qui reposaient au cimetière, et ceux, plus bas encore, qui à cette heure blasphémaient contre le bon Dieu et ouvrir lui, dans leurs clubs !

Quand il baisait l'autel, on sentait qu'il eût voulu emporter ces pierres avec lui ; quand il se retournait, son regard, passant sur les rares fidèles agenouillés, perçait les ténèbres de l'église, allait, malgré lui, caresser une dernière fois les endroits familiers où restait un peu de son âme et qu'il lui fallait abandonner à des mains indignes... les fonts baptismaux, où, la veille encore, il versait l'eau sainte sur le front d'un nouveau-né, le petit de chœurs, une forte tête pourtant ; le confessionnal, où il devait parfois sermoner un brin, car on n'a pas toujours des péchés bien intéressants... et la chaire, où il avait prêché dans le désert, à en juger par les résultats de l'heure présente... Pourtant, il n'avait semé que le bon grain de la parole et de l'exemple... on n'était pas de sa faute si la récolte était mauvaise, s'il avait affaire à un sol trop dur. Il n'avait rien à se reprocher,... vivants et morts eussent pu lui rendre bon témoignage, et le Monseigneur Aymes, le fondateur de l'église, ni monsire Jacques de Bugnon, à genoux dans son armoire, n'y eussent failli, bien sûr, si leurs statues de marbre eussent pu parler.

Naturellement, j'étais trop jeune et trop étourdi pour comprendre bien ces choses, mais je sentais à ma manière que M. l'archiprêtre devait être très malheureux, et j'avais des remords de ma négligence ; un peu plus, il n'aurait même pas eu un pauvre enfant de chœur pour sa dernière messe ! Et je m'appliquais à le lui prouver par mon zèle, mon attachement et mes regrets, je suivais tous ses mouvements, je me manquais pas une génuflexion, je n'avais pas une distraction et j'arrivais à la fin de l'office sans avoir même remarqué que ma mère était à son banc.

Soudain, comme M. l'archiprêtre se retournait pour prononcer à regret l'*Ite missa est*, je vis son visage pâle s'illuminer d'un rayon de joie telle que j'en fus tout ébloui, et, machinalement, je suivis la direction de son regard. Un homme, que j'avais aperçu entrer presque inopinément, venait de s'agenouiller dans l'ombre, venait de se dresser, en lumière : M. d'Assoc !!

Les yeux rivés à ceux de son ami, il s'exhalait lui dire :

— Et bien oui ! c'est moi ! j'y suis venu...; pour que tu emportes dans ton exil le souvenir consolant d'une dernière victoire !...

Mais ce n'était pas seulement par amitié...

Et comme, rubicon, la dextre levée, le prêtre prononçait les paroles de la bénédiction, l'autre courbé son front rebelle, et, d'un geste large, comme lorsqu'il était en séminaire sans doute, il fit le signe de la croix.

Il était redevenu chrétien.

ARTHUR DOURLIAC.

Propos d'actualité

Cette semaine encore ne fut certes pas gaie. L'inondation finie, on fut la peste menaçante : nous allons être noyés de fange, égouts vomissant encore les déchets de Paris, et, flottant dans l'air empuanti déjà, l'odeur des désinfectatoires de l'administration prudente ne ménage à personne. Sanieux de chlore, de soufre, de cuivre, de phénol ; parfums variés dont s'affectent les narines délicates, mais qui rassurent les esprits inquiets.

Ça ne fait rien, on respire tout de même, et on a retrouvé le sourire, en gens heureux de l'avoir échappé belle et d'en être quittes, encore une fois, pour la peur.

Oui, on a retrouvé le sourire, et ce n'est point seulement, je me hâte de le proclamer, parce que le glorial M. Edmond Rostand a dévoilé Chantecler à la face du monde ébahi. Non, c'est à cause même de notre misère d'hier, car il est connu que les pires fléaux comportent toujours une part de gaieté. La catastrophe dernière n'a pas fait exception à la règle, et voici l'heure où apparaît le côté joyeux en question.

Il y a d'abord pour nous réjouir,

in chapitre copieux des tartarinades parisiennes. En ce moment, c'est à qui détaillera l'épisode tragique ou héroïque dont il a été l'acteur ou le témoin — l'acteur plutôt !

Celui-ci qui habitait un quartier inondé, mais qui n'a eu de l'eau que dans sa cave, narre complaisamment aux parents de province les affres des sens et de lui-même à la vue de l'eau — deux mètres, pas moins ! — envahissant en pleine nuit la maison. Et l'on voit d'ici le drame : la fuite éperdue dans le déluge grandissant, les cris angoissés des femmes et, bien entendu, le courage, la présence d'esprit, le sang-froid salutaire du conteur.

Cet autre, qui loge au septième dans la rue la plus haute de la Butte-Montmartre et que l'eau, pour cette cause, a épargné au point qu'il a même failli en manquer pour sa cuisine, pince d'une autre façon. Comme il en sait plus qu'eux ! Il a couru le moindre risque, il célèbre son dévouement vis-à-vis des autres et trouve le moyen de monter l'imagination de ses amis et connaissances — ou tout au moins la sienne — en inventant des sauvetages auxquels il a participé. Il a déménagé cent pauvres gens noyés par le flot, il a tiré de son lit une paralytique qu'il a apportée au loin au péril de sa vie et on ne compte plus les petits enfants rendus par lui à leurs mères éplorées...

Tout cela s'est fait simplement, modestement, anonymement, comme vous pensez. Gestes généreux, actions sublimes qui n'appellent point de récompense.

Il restera encore du désastre d'hier un autre souvenir, par ou triste suivant le point de vue où on se place : celui des cabotins de charité qui ont saisi avec joie l'occasion de faire pour la galerie ou pour se distraire de grands gestes de bonté qui n'étaient qu'une inutile parade : belles dames mues qui vont vers la misère comme au spectacle ou au bal ; snobs, avides de réclames ou faiseurs gardés par des mobiles aussi vains que douteux, étrangers en tous cas à la philanthropie.

Souhaitons que les pauvres gens ne souffrent pas trop de cette comédie qui serait risible en d'autres temps, mais qui est pénible et déplorable à présent.

Pol HARDUIN.

CORTE

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, privés de ressources

CANTON DE PIEDICROCE

M. le Sous Préfet de Corte présidera le mardi 15 février, à 2 heures et demie de l'après-midi, la commission d'assistance de Piedicroce.

Cette réunion, qui avait été fixée au 28 janvier dernier, avait dû être renvoyée à cause du mauvais temps.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 13 février, à 8 h. 1/2

Marche des Tireurs français.	Mousset.
Menuet de Gilombière,	Delahaye.
Andalusia,	Popy.
Ballet de Faust, (A. B. C.),	Gounod.
Fi'i' fille,	Andrieu.

Le Chef de Musique. LAUBUS.

Le concert qui devait avoir lieu aujourd'hui dimanche, 13 février, à 2 heures 30 de l'après-midi, aura lieu ce soir à 8 heures 30, sous le kiosque de la Place Saint-Nicolas.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 février 1910.

Comme toutes les places étrangères, le marché est défavorablement impressionné par la quasi panique qui s'est produite hier à New-York ; la plupart des rails ury s'arrêtent donc au-dessous de leur niveau de la veille. La Route Française recule à 98.88.

A l'exception du Turc, les fonds Etrangers s'alourdissent, principalement les Emprunts Russes. Les Etablissements de Crédit sont calmes et fermes. Le Crédit Lyonnais se retrouve à 1 414. Le Crédit Foncier est demandé à 830. Le Comptoir National d'Escompte fait 818 et la Société Générale 715.

Rappelons que jeudi prochain le Crédit Mobilier Français procédera à la souscription publique de 90 000 obligations de 500 frs 5 0/0 or de l'Etat de Bahia un des plus importants de la Fédération brésilienne. Ces obligations se traitent déjà avec une prime importante sur leur prix d'émission qui est de 482 50 jouissance du 15 février 1910.

Une certaine lourdeur règne sur les valeurs industrielles et surtout de traction. Baisse des valeurs cuprifères à la suite de l'Amérique.

En Banque, la Prorosa a des transactions suivies à 14 francs. La part Crédit Mobilier Français accentue son avance à 299.

Fermeté à 425 de l'obligation 5 1/2 0/0 or Grand Nord Central de Colombie.

Les old gartens 5 0/0 du chemin de fer de la Côte Orientale de l'Uruguay sont recherchées à 478. Le gouvernement de l'Uruguay a accordé une garantie kilométrique en or qui représentera pour les 113 kilomètres du réseau complet une annuité de 194 375 dépassant de 13.225 frs le service d'intérêts et d'amortissement de ces titres.

Chemins Français calmes.

VILLE DE BASTIA

COMITÉ CENTRAL DES FÊTES

Sous la présidence d'honneur de MM. le Gouverneur de la Corse ; le Premier Président ; le Sous-Préfet de Bastia ; le Maire de Bastia.

CARNAVAL DE 1910

PROGRAMME DES FÊTES

Dimanche 13 février

Grande Cavalcade

en l'honneur de S. M. Carnaval X.

Visite de la Ville. — Défilé de masques. — Bataille de confetti sur la Place Saint-Nicolas et les Boulevards.

A 9 heures, Incinération de S.M. Carnavalesque. — Feu d'Artifice.

Départ du Nouveau-Port (bureau central de l'octroi) à 1 heure précise.

ITINÉRAIRE. — Rue du Nouveau-Port et rue du Cap, Avenue Carnot jusqu'à la gare et *Retour*, boulevard Paoli, rue Sampiero, rue de l'Opéra, boulevard du Palais, boulevard Saint-Angelo, cours des Ormeaux, place d'Armes. Tout le cortège passera jusqu'à l'octroi de Saint-Joseph à l'exception de S. M. Carnaval X et de la musique, qui se garderont sur la place d'Armes et y attendront le retour du cortège.

Retour. — Cours des Ormeaux, boulevard Saint-Angelo, du Palais, Paoli, rue Miot, cours Sébastiani, place de l'Hôtel-de-Ville (tour de la place), cours Sébastiani, place Saint-Nicolas. *Dislocation.*

Les chars qui doivent faire partie de la Cavalcade devront se trouver réunis au Nouveau-Port (en face des bureaux de l'octroi) à midi et demi au plus tard.

Les masques isolés sont invités à se joindre au cortège.

(Note du Comité).

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LINGUIZZETTA. — M. Monti François-Marie a été élu maire de la commune de Linguizzetta, en remplacement de M Monti Sauveur, décédé.

PIETRASERENA. — Par arrêté de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, M. Dominoni Ange-Michel, de Pietraserena, a été nommé gardien de la paix à Marseille.

TOX. — M. Durin Ours-Félix est nommé garde champêtre de la commune de Tox en remplacement de M. Casgioni Joseph-Louis, démissionnaire.

PIETROSO. — M. Casanatta Remy-Ulysse a été nommé débitant de tabac de la 1re classe et de poudres à feu à Pietroso. (Débit nouvellement créé).

ASCO. — Par arrêté en date du 1er février 1910, M. Franceschetti Jean-Baptiste d'Asco, est nommé gardien de la paix à Marseille.

BI-INCHI. — Le Conseil municipal de Bisinchi, élu à la suite des élections du 23 janvier dernier, a procédé dimanche à l'installation de la municipalité.

Ont été élus : Maire, M Giansettini Paul, avocat, conseiller général ; Adjoint, M. Griffoni Simon, propriétaire.

PRUNELLI. — Le Conseil d'Etat, a rejeté la protestation qui lui a été adressée contre la nomination d'un membre du conseil d'arrondissement dans le canton de Prunelli di Fiumorbo.

CAMPILE. — M. Mariotti Charles-Jean a été nommé greffier de la justice de paix de Campile, en remplacement de son père, décédé.

AVIS

MAIRIE DE BASTIA

Le Maire de la Ville de Bastia prévient les vieillards, infirmes et incurables inscrits sur la liste des assistés d'avoir à se présenter à la recette municipale à partir de lundi 14 février courant, pour y toucher l'allocation des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1909.

Ils devront, au préalable, retirer leurs bons à l'hôpital civil, avant le 18 février, dernier délai.

Le Maire, A. GAUDIN.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 6° ; à midi 10° + à 6 heures du soir + 8°. Maxima + 11° Minima + 6°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 763 mm. Vent. — Dans la matinée, Léger.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert. Dans l'après-midi, id.

Déraillement

Hier, la machine du train 2 venant de Corte, a déraillé à l'entrée de la gare de Biguglia sur une aiguille.

Les voyageurs ont continué par un train de secours venu de Bastia où ils arrivèrent à 11 h. 55 du matin au lieu de 10 h. 34.

La circulation était rétablie pour le passage du train n° 5, à midi 27.

Il n'y a eu que quelques dégâts matériels.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Monzionacci, Place du Marché.

Nouvelles militaires

M. Carpanetti, médecin aide-major de 1re classe au 2e rég. de dragons, passe au 30e d'artillerie, pour y remplir les fonctions de médecin major de 2e classe.

Police de Marseille

Ont été nommés gardiens de la paix de 3e classe à Marseille, MM. Cezaldi Jean-Thomas, Dominoni Ange-Michel, Franceschetti Jean-Baptiste, Polentini Joseph-Appiano.

Emplois réservés

M. Rocasserra, maréchal des logis au 1er rég. de hussards, est nommé expéditionnaire titulaire de 4e classe à la manufacture d'armes de Tulle

Nouvelles maritimes

L'ouvrier fondeur et mouleur-fondeur Moretti François, du port de Toulon, est inscrit sur la liste d'admissibilité à l'emploi de surveillant technique de 2e classe du service de l'artillerie.

Préfecture de la Seine

M. Lucchinacci Jean-Baptiste, candidat malheureux, est nommé garde de 3e classe au service des promenades de Paris.

Au Port

Entrées :

Vap anglais « Trafalgar. » cap. Davies, venant de Cardif.

— Vap. « Cyrnos, » cap. Santini, venant de Marseille.

— Brick goélette franç. « Marie-Sophie, » de la mer.

Sorties :

Vap. franç. « Marie Louise, » cap. Panaphieu, parti pour Cette.

— Brick-goélette franç. « Marie-Sophie, cap. Calisano, parti pour Cannes.

Justice militaire

M. Manovelli adjudant agent principal à la prison de Châlons-sur-Marne, passe à la prison d'Orléans.

M. Franchi, sergent surveillant à l'atelier des travaux publics d'Orléans-ville, passe à la prison de Grenoble.

Pilules Suisses

Envoyez 1 fr 50 à P. Giussel, pharmacien, 28, rue de Grammont Paris, et vous recevrez franco, avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les maux d'estomac et la constipation.

Avis

La Société SYLVI-CORSE informe MM. les Propriétaires qu'elle achète tous les chênes blancs ayant 2 m. 30 et plus de tronc et 1 mètre et plus de circonférence.

Envoyer prix et détails au siège de la Société,

9, rue du Nouveau-Port, 9, Bastia

SOCIETES & SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 13 courant, de 9 à 11 heures à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception des nouveaux adhérents.

AVIS

M. ORISTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux.*

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia.*

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, du rhumatisme un moyen infaillible dont il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la seule faite d'un tel genre.

Ecrire pour cette lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les renseignements demandés.

ÉPILEPSIE

Traitement curatif par l'Antiépileptique de Liège de toutes les variétés nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, répétée journellement sans interruption.

Le traitement commence le lendemain de la réception du flacon et non par les jours de la lune comme le font quelques-uns. Il est envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à

M. FRATEL, Liège, 8, rue Rouvroy.

MESDAMES

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX



Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE
Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE.

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 bordelaise vin	250 k. fr.	18 75
»	2 » »	500 k. »	28.75
»	4 » »	1 000 k. »	61. »
»	1 demi-muid »	600 k. »	33.75
»	2 » »	1.200 k. »	64.85
»	4 » »	2.400 k. »	127. »
»	6 » »	3.600 k. »	189.25
»	8 » »	4.800 k. »	251.45
»	10 » »	6.000 k. »	313.65
»	20 » »	12.000 k. »	558.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

A VENDRE

château situé à Algajola

Arrondissement de Calvi

S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux Etrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lebaudy*

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)

Magasins de vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot. CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer à
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I
TUBE, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gueulières

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empresse de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

SOURCE DE PARIS

	11 fév. — 12 fév.
Actions de 3 0/0 ancien	98.90 — 98.75
de 3 0/0 nouvelle	98.70 — 98.62

MARSEILLE

TERRIBLE CATASTROPHE *Maritime*

Le paquebot «Général Chanzy» Perdu corps et biens

155 VICTIMES

Nouveaux Détails

Marseille, 12 février.

Toute la journée les bureaux de l'Agence générale de la Compagnie générale Transatlantique ont été envahis par les familles et les amis des malheureuses victimes de la catastrophe, qui réclamaient des nouvelles, espérant toujours que le nombre des survivants serait plus considérable que celui annoncé la veille.

Malheureusement le télégramme officiel, envoyé par la Direction de Paris, ne laisse plus aucun doute sur l'étendue du désastre

Le chiffre des victimes s'élève exactement à 155.

Télégramme Officiel

Le télégramme officiel, affiché aux bureaux de la Compagnie, donne les renseignements suivants :

« La catastrophe s'est produite mercredi soir, vers neuf heures, au nord de l'île Minorque.

« Le *Général Chanzy* s'est sans doute échoué sur des rochers, l'eau a immédiatement envahi les machines, ce qui a provoqué une terrible explosion.

« Le vapeur a été réduit en petits morceaux

« Autour de Minorque la mer est couverte d'épaves et de cadavres. »

Scènes Déchirantes

La colonie Corse de Marseille a été bien cruellement éprouvée par cette terrible catastrophe.

Aussi des scènes déchirantes se produisent, à chaque instant, devant les bureaux de la Compagnie, où se trouvent en foule les parents et les amis des victimes.

Les Marins Corses disparus

Voici les noms des marins Corses qui ont trouvé la mort dans cette terrible catastrophe.

Carlini, Antoine, lieutenant ;
Lorenzi Marius, mécanicien ;
Docteur Catsni, médecin du bord ;
Parsi Jean, maître d'équipage ;
Bastelica Joseph, charpentier ;
Pagani, matelot ;
Rossi, id. ;
Cossio id. ;
Savani, id. ;
Durandi, id. ;
Giuli, id. ;
Pieri Marc, id. ;
Paoli, id ;
Murganti, chauffeur ;
Fioriol, id. ;
Marcelli, id ;
Cardusi, id. ;
Gaffori, id. ;
Massimi id. ;
Costantini, id. ;
Agostini, id. ;
Grimaldi, id. ;
Marti i. id. ;
Santini, id. ;
Saravelli, id. ;
Parti, id. ;
Lucciani, id. ;
Moretti Dominique, id. ;
Moretti Ignace, id. ;
Pucci, id. ;
Ricci, soutier ;
Marchetti, id. ;
Nobili, id. ;
Penna, id ;
Pasqualini, id. ;
Labrano, id. ;
Grimaldi, id ;
Scorza, id. ;
Boccaglia, id. ;
Salvo Jules, novice ;
Angelini, id.
Patrizi, mousse ;
Rossi, combustible ;
Pozzo-di Borgo, garçon ;
Nevers, id. ;
Vero, id. ;
Bocchi, id. ;
Padovani, id.

L'équipage

L'équipage du *Général Chanzy* se compo ait de 70 personnes.

Le commandant était un vieux loup de mer et un excellent père de famille.

Les Passagers

Il y avait à bord 86 passagers, parmi lesquels de nombreux artistes engagés pour le Grand Théâtre d'Alger.

Parmi les victimes, on signale les noms ci-après :

Le lieutenant Remilieux qui partait avec sa jeune femme, ses deux enfants et une domestique.

Cet officier avait épousé la fille de l'intendant général Blanchenay.

Le caporal Rubino.

Le matelot Dupuez, du 5e dépôt,

Le matelot Arbino, du cuirassé *République.*

Marius Molinari, âgé de 35 ans.

Mlle Maria Sonito, de Marseille.

Les Dépêches

Les sacs des dépêches n'ont pas encore été retrouvés.

On a retiré le sac contenant les lettres recommandées et les valeurs déclarées.

Ces valeurs ont été déposées sous scellés à la direction des postes de Palma.

Le Survivant

Le seul survivant de cette terrible catastrophe se nomme Marcel Badel, commis des douanes à Alger, originaire de Marseille.

Il a été recueilli par des marins de Cuidella et transporté à l'hôpital.

Ce bienheureux rescapé était à moitié fou.

Le récit du Survivant

Arrivé à l'hôpital de Cuidella, M. Marcel Badel fut immédiatement entouré des meilleurs soins, ce qui lui permit de se remettre assez rapidement de la forte commotion qu'il avait éprouvée.

L'agent consulaire de France était à son chevet, c'est à lui que M. Marcel Badel fit le récit suivant :

« La catastrophe s'est produite mercredi *soir* ; un ouragan terrible sévissait

« La mer était démontée. La navire sauta ; le choc fut effroyable.

» J'ai gagné, je ne sais comment, à côté, où j'ai passé toute la nuit de mercredi à jeudi ; j'avais entièrement perdu connaissance.

» Jeudi matin, la vue du soleil me fit reprendre un peu mes sens, et je me suis mis à la recherche d'un lieu habité, mais j'ai erré toute la journée sans le trouver.

» Exténué de fatigue, je me suis arrêté à l'endroit le plus abrité, afin d'y passer la nuit.

» Vendredi matin, à la pointe du jour, je me remis en route, mais je ne savais pas ce que je faisais, fort heureusement que, à force de marcher, je suis arrivé quand même non loin de Cuidella, où des marins m'ont recueilli et m'ont amené à où je me trouve en ce moment. »

Les Secours

Le Ministre de la Marine a donné l'ordre au préfet maritime de Toulon de faire partir sans retard une escadrille de contre torpilleurs pour effectuer les recherches.

Les Condoléances

Le prince Bedelio, ambassadeur d'Allemagne à Paris, s'est empressé de se rendre aujourd'hui à l'Elysée, afin de transmettre à M. Fallières les condoléances de son Souverain pour ce nouveau malheur qui frappe la France et la Marine en particulier.

Les Morts du Jour

M. Jules Guérin

Paris, 12 février.

On annonce la mort du grand chef de l'antisémitisme, de M. Jules Guérin, qui fit beaucoup parler de lui en organisant le fort Chabrol.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Pour les Victimes du *Général Chanzy*

A l'ouverture de la séance le président prononce un vibrant discours en faveur des victimes de la catastrophe du « Général Chanzy. »

Il espère que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour venir en aide aux familles des victimes, si cruellement éprouvées.

M. *Antonin Dubost, adresse,* au nom du *Sénat,* ses condoléances aux familles des victimes.

Le Président du Conseil

monte à la tribune, et, après avoir rendu un juste tribut de regrets à l'équipage et aux passagers du « Général Chanzy » prend l'engagement que le Gouvernement viendra en aide aux familles des victimes.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

La séance a encore été consacrée à la discussion de plusieurs amendements, qui ont été pour la plupart renvoyés à la commission

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique Rafraîchissante
PIPPERMINT
Cordial du Foyer, parfume l'haleine; assainit l'eau
PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport, Liqueur de Réception
GET Frères, Inventeurs. — Reval (E. G.)

VENTE
par suite de saisie-exécution

Le jeudi 17 février mil neuf cent dix, à neuf heures du matin, sur la place du Marché, à Bastia, il sera procédé, par suite de saisie exécution, et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, tels que : armoire à glace, buffets, tables commode, chaises, cadres, glace, pendule table de nuit, etc.

Le prix de la vente en sera payé comptant, sous peine de folle enchère.

L'huissier poursuivant la vente,
A.-M. SALVATORI.

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche, 20 février 1910, à neuf heures du matin, et jours suivants, à Folelli, au lieu dit Fiaggiola, commune de Taglio Isolaccio ; il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente d'une pouliche et d'une mule âgées de deux et trois ans, de foudres, fûts, de huit cents litres vins et cent litres vinaigres, etc.

Cette vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur au comptant, sous peine de folle enchère.

L'Huissier poursuivant la vente,
P. ORTOLI.

Machine à Tricoter
TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 20 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Vescani.

Joindre un timbre pour la réponse.

Déménagements
pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7 route du Cap, Bastia

Veillez sur votre Santé! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
Mieux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Epidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX OEUFS (garanties

VERMICELLES — MACARONI

Lieutenant de l'armée belge, désire correspondre avec jeune fille brune ou noire, très jolie et de parents fortunés. (But sérieux). Ecrire : Léon L., Office de Publicité, Bruxelles (Belgique).

LA KABILINE
Véritable Teinture des Rivages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Le Directeur gérant
J. B. OLLAGNIER.

OUVREZ L'  et le BON

La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, si vous comptez.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :

100 LOTS PANAMA

qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots à 1.000 : 10.000 f
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple !
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER Syndicat Cie en Participation et recevoir en co-propriété du
les 100 Numéros LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.
FORTUNE RICHESSE

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Targe du Teil. — Pâtons gris et blancs. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T de fer, Rames antifeuillets.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent l'ouragan qui les menace à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont très connus. C'est d'abord une sensation de chaleur subite qui envahit tout le corps, puis vient le trouble dans le sang pour faire place à une sueur froide ou sur tout le visage. Le temps devient orageux, les nerfs se relâchent immédiatement ou trop abondants et laissent la femme la plus courageuse en proie à d'inexplicables angoisses, des idées noires, etc.
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne connaissons de remède que toute femme qui atteint l'âge de 45 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury, à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'affreux orage du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la folie certaine. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 fr. 50, franco 4 fr. 00. Les 2 flacons, franco 6 fr. 50. Adresser à Mlle BURETTE, pharm., place de la Cathédrale, Rouen.
Notice et renseignements confidentiels gratis.
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.


Chaque ami de la nuit aura un appareil d'Eclairage pour nuit claire
Lampe Electrique très pratique.


L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain - Paris -
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI de 3 MOIS
aux Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec la somme, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Demandez dans tous les Cafés LA CÉDRATINE de la Maison L. P. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 45 — LUNDI 14 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Devaux, 0.80 — Judiciaires, 0.35

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse : 3 mois 2 fr. — 6 mois 4 fr. — 1 an 8 fr.
Autres Départ. : 3 mois 3 fr. — 6 mois 6 fr. — 1 an 12 fr.
Union postale : un numéro : 0 fr. 15 ; le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Blaise.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 34 m. — Coucher, 4 h. 59 s.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête de Demain : Saint Agaton.

13 FÉVRIER

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

La Journée des Farines. — Tout finit par des Chansons. — Nos bons Fonctionnaires. — Une Mission à l'Etranger.

Un coup d'œil sur l'éphéméride. Je lis : « 31 janvier 1591. — Journée des Farines. Henri IV fait entrer dans Paris des soldats déguisés en meuniers. »

Et voici qu'à quatre siècles d'intervalle, l'histoire se répète. Plus tard, les collectionneurs d'éphémérides enregistreront : « 31 janvier 1910. — Des soldats réquisitionnés pour faire l'office de meuniers, livrent à Paris la farine des moulins de Corbeil. »

Nous avons eu, nous aussi, notre « Journée des Farines, » et pour un peu, c'eût été une terrible journée de famine. A mesure que l'eau montait, dans les rues de la capitale, les provisions s'épuisaient, et l'on appréhendait avec anxiété le moment où le pain allait manquer. Mais les braves soldats du génie ont construit en hâte des radeaux, sur lesquels ils ont réussi à ravitailler Paris en farine. La coïncidence est assez étrange ; différence à noter, cependant, en 1591 les soldats voulurent prendre Paris ; en 1910 ils n'ont voulu que le sauver.

C'est égal, ces journées d'angoisse resteront dans l'histoire, aussi bien que le souvenir de l'admirable sang-froid, du mépris du danger montré par la population parisienne. Cette bonne humeur, cette ingéniosité à triompher de tout, même des forces coalisées de la nature, ont fait à la fois l'étonnement et l'admiration de l'étranger, et la presse de tous les pays a été unanime à y reconnaître les qualités bien françaises, les traits caractéristiques de notre nation.

En bien d'autres capitales, les populations eussent été prises de panique, en présence des désastres et des deuils qui s'amoncelaient ; ou bien, anéanties par la frayeur, elles n'auraient su qu'attendre, incapables d'initiative, qu'une intervention supérieure vienne les sauver.

Au contraire le Parisien s'est « débrouillé » — c'est son mot. Dans les circonstances graves, il sait ne pas perdre son temps : un bon mot, une pirouette, un éclat de rire, et de la besogne proprement faite tout de même ; tout le Français est là.

On a cité des faits admirables de drôlerie. Les habitants d'une maison du quartier Saint Germain sont en péril ; personne pour les sauver. Cela ne tiente : en deux temps et trois mouvements, l'un d'eux démonte la porte de son armoire à glace et met le meuble à l'eau : un balai en guise de rame, et les voilà partis. Vogue la galère !

Les chansons, n'en doutons pas, vont compléter le programme. Déjà, on a exhumé une complainte que l'on chantait en 1798, lors d'une précédente crue de la Seine. Elle n'est d'ailleurs pas trop mal tournée. En voici les deux derniers couplets :

Tout près d'arriver à Paris,
L'eau me jurant guerre éternelle,
Afin de l'éviter, je pris
Droit par la plaine de Grenelle.
Mais là, grâce au sort inhumain
Qui me tourmente à ses manières,
En vain je cherche mon chemin :
La plaine était dans la rivière !...

Tourmenté, poursuivi par l'eau,
De ce logis, pour disparaître,
Je me sauvai dans un bateau
Qu'on fit entrer par la fenêtre.
Ah ! ce n'était pas, ni-je dit,
La peine que mon hôtelière
Eût si bien bassiné mon lit
Pour me coucher dans la rivière...

Toutefois, le goût moderne a ajouté quelque chose : A côté du chanteur de complaintes, il y a le camelot marchand de cartes postales. C'est par milliers que l'on a vendu, ces jours derniers, les « vues de l'Inondation. »

Autrefois, tout finissait par des chansons,
Tout finit aujourd'hui par des cartes postales.

Pour ne pas finir moi-même sur ce mauvais alexandrin, je voudrais vous conter une histoire qui, certes, n'est pas d'hier, mais qui a, du moins, le mérite, m'a-t-on assuré, d'être inédite. C'est de l'illustre Berthelot qu'il s'agit, de celui-là même qui fut un peu tout dans sa vie, même académicien, et à qui l'Etat fit, voici deux ans, de magnifiques funérailles nationales.

Berthelot avait, entre autres qualités, celle, si c'en est une, d'être économe jusqu'aux confins de la sordide avarice. Il n'y avait, pour lui, jamais assez de fonctions rémunérées. Ainsi, il cumulait les émoluments de membre de la Commission des explosifs (5.000 fr.), inspecteur général de l'Instruction publique (12.000 fr.), professeur au Collège de France (10.000 fr.), membre de l'Institut (6.000 fr.), Ministre (6.000 fr.), administrateur de la Banque de France (6.000 fr.), sénateur (9.000 fr.).

Tout cela, bien entendu, sans compter le tour du bâton. Au temps où il était ministre de l'Instruction publique, Berthelot avisa, en fin d'année, certain crédit de Missions à l'étranger, sur lequel il restait inemployée une somme de 6.000 francs.

Pour en bénéficier, il la fit tout simplement mandater au nom de son jeune fils, alors potache, et qui fut chargé, pour la circonstance, d'une mission en Perse ..

Mais le fils Berthelot eut vent de l'affaire et réclama les 6.000 francs. Il était sur le point de les empocher, lorsque le papa mit la main dessus. Il était temps !

— Comment vais-je accomplir ma mission en Perse, maintenant ! protesta le gamin.

— Tais-toi donc, morveux ! répliqua le ministre. Tiens, voilà cent sous, et fiche-moi la paix !

Ce soir-là, la mission archéologique du jeune Berthelot se termina par des explorations dans les sous-sols du Quartier-Latin...

A. Capello.

Nos Chemins de Fer

L'achèvement de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio

Par décret présidentiel, l'étude pour la construction de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, avait été déclarée d'utilité publique. Un arrêté préfectoral a désigné les sous-préfectures de Corte, Sartene, Bastia et la préfecture d'Ajaccio comme devant recevoir les observations qui pourraient se produire. Cet arrêté nommait, en outre, un certain nombre de personnalités pour faire partie de la commission de déclaration d'utilité publique.

Cette commission s'est réunie, jeudi dernier, dans la salle du Conseil de Préfecture. Ont répondu à l'appel : MM. Lanzi, Don Pierre Casabianca, Carrega, Peri, M. l'Ingénieur en chef, Gregori et Pinelli.

M. Don Pierre Casabianca déclare la séance ouverte, et, après l'appel nominal constatant l'absence des membres suivants :

Messieurs et chers Collègues,

Je suis certain d'être votre interprète à tous en adressant nos plus vifs remerciements à M. le Préfet pour avoir bien voulu nous associer aux travaux préparatoires de l'achèvement du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio. Nous avons tous répondu avec plaisir et empressement à l'appel du distingué représentant du Gouvernement en Corse, fermement convaincus que cette importante question du chemin de fer de la côte orientale va enfin être résolue conformément aux vœux si souvent renouvelés des populations du sud de l'île.

L'enquête d'utilité publique prescrite par M. le Ministre des Travaux Publics paraît enfin démontrer l'intention fermement arrêtée du gouvernement d'achever la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, c'est avec une réelle satisfaction que nos populations ont appris par l'intermédiaire du si dévoué Président du Syndicat Agricole de la Corse, l'honorable premier président M. Grassi, que M. de Roquemaurel, directeur de la Compagnie des Chemins de Fer Départementaux, à promis, si bien entendu sa Compagnie est concessionnaire à nouveau, de commencer les travaux dès le lendemain du jour où l'utilité publique serait déclarée et de livrer la voie à l'exploitation dans un délai minimum de trois ans.

Une délégation du Syndicat Agricole de la Corse s'est rendue dernièrement à Paris, et, accompagnée de tous nos représentants au Parlement, nos distingués sénateurs ont plaidé auprès des différents Ministres et Chefs d'Administrations, avec, tout leur talent, avec tout leur cœur, la cause de notre département que son isolement place dans une situation particulièrement inférieure à celle des départements de la France continentale. Ils en sont revenus convaincus que les pouvoirs publics ont enfin compris qu'un impérieux devoir de solidarité nationale s'impose à la Mère Patrie et que la Corse ne restera plus longtemps « l'île oubliée ».

L'achèvement de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio ne saurait être évidemment considéré comme la panacée universelle qui doit guérir tous les maux dont souffre la Corse, mais il aura certainement pour effet, suivant l'expression de l'honorable M. Grassi, « de faciliter et d'augmenter dans une large proportion le transport des produits de notre sol de presque tous les points de l'île, et tout le monde en éprouvera les heureux bienfaits. »

Chacun de nous doit donc, dans sa sphère, s'appliquer à aplanir les difficultés qui pourraient se présenter et à bien comprendre à nos populations qu'elles doivent se montrer conciliantes, et tout en demandant la juste rémunération des terrains concédés, éviter de tomber dans les excès que l'on nous a si souvent reprochés et qui ont aidé à créer et à entretenir la fameuse légende des expropriations en Corse.

Nos populations qui apprend aujourd'hui à une ère nouvelle et attendent du Gouvernement de la République la réalisation de tout un programme d'améliorations destinées à ramener un peu de bien-être dans notre île, comprendront, j'en suis certain, que dans cette question, l'intérêt particulier doit céder le pas à l'intérêt général : elles comprendront que maintenant plus que jamais nous avons besoin de nous grouper autour de cette phalange d'hommes généreux et dévoués, qu'inspirent leur immense amour pour la Corse, et qui travaillent de

7 Cts — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE
de Pierre Dax

XV

PAUVRE HÉLÈNE

— Mais, nous amènerons Hélène.
— Nous amènerons Hélène.
— Et nous irons là bas quand elle n'y sera pas !...
— Qui ? Qui ! de qui parlez-vous, ma chérie ?

L'enfant se blottit davantage encore dans les bras protecteurs et halbutia, les lèvres abritées par sa petite main :

— Joséphine !
— Joséphine ! qu'est-ce que cela ? demanda le père.

Mais soudain, la mère se leva. Le sang frappait son cœur en même temps que son cerveau. D'une voix pleine d'émotion, elle dit :

— Raoul, le secrétaire de mon père !...

XVI

SEULE

Si le docteur Digoin n'avait écouté que son cœur, il n'aurait pas assombri sa joie exubérante par de nombres pensées. Il aurait vécu dans le bonheur d'une vie toute intime, et sans rien demander au dehors.

Mais le cri maternel retentissait à son oreille :

— « Raoul ! le secrétaire de mon père ! »

Dès lors, il n'eut plus de repos. Cette femme, toujours cette femme pour entraver ses pas ! Il irait jusqu'au bout.

Lui-même demanderait vengeance. Chacun son tour ! C'est dans ces sentiments qu'il partit conduit par son enfant

A force de questions, il avait compris que l'aventurière habitait la rive gauche, et à force de penser, il se dit :

— Si Marie Lenoir et la secrétaire ne font qu'un, comme j'ai motif pour le croire, rendons-nous directement rue de Sèze. C'est ce qu'il fit. Quand Alice se vit sur le point d'arriver, sa petite main se raidit dans celle de son père.

— Et je te laisserais ici ? Oh, non, ma chérie. Pas une heure de ta vie ne s'écoulera que tu ne sois sous mon yeux. Ne crains rien, mon trésor, nous allons simplement prendre des nouvelles d'Hélène.

— Tu t'ennuieras avec nous ?

— Oui !

Ils montaient l'escalier. Malgré les caresses du père et ses promesses de ne pas abandonner la mignonne, il devinait les craintes de l'enfant. Sa haine pour l'intime augmentait.

Avant de pénétrer dans le logement où tant de pensées diaboliques avaient germé dans le cerveau de l'intrigante, disons un mot de la jeune fille que nous devons y rencontrer.

Elle n'avait pas entendu sortir Joséphine et la petite, au matin de l'abandon, et quand elle s'éveilla, brisée par les émotions de la veille, elle était résolue à entreprendre les démarches annoncées.

Le silence de l'appartement l'étonna. Ainsi vite que ses membres lassés le lui permettaient, elle se leva et tendit l'oreille. Aucun bruit : ni pas, ni voix. Qu'est-ce que cela signifiait ? Georgette ne sortait jamais avec Joséphine.

Pourquoi ou aussi brusque changement de direction ? Ile écouta de nouveau. Même silence. Elle eut un amer pressentiment. La veille, dans la discussion, elle avait manqué de prudence ! L'aveu de ses projets permettait à ex sœur de bâtir de nouveaux plans... Elle la lui reprocha ! La voix aphone, elle répéta par plusieurs fois :

— Raoul ! elle est là ! Raoul !

Malgré la presque certitude d'un si ignoble dessein, elle doutait encore ! Le plus petit bruit la faisait tressaillir. C'était sa sœur ! C'était Georgette.

Hélas !... non ! Des heures passèrent et personne ne vint apporter un rayon de soleil sur cette fleur de printemps qui s'étiolait. Dans son désœuvrement, dans l'effondrement de la seule affection qui lui tenait au cœur, elle demanda en qu'elle allait devenir. Pour l'hospitalité de sa sœur, n'était fini ; elle n'en voulait plus ! Elle resta là, anéantie, sans un mouvement, longtemps. La réalité la terrassait. Sur le pavé de Paris, sans un parent, sans un ami pour la conseiller : seule !

Et, dans sa détresse, elle eut pourtant une heure d'espérance, elle eut cette foi en la vie qui est le salut des jeunes, cette foi qui leur fait croire qu'ouvrent et rendra tout quelque chose d'heureux, absolument comme les amoureux que des préjugés séparent et qui se convainquent qu'un jour ou l'autre, les obstacles disparaîtront comme par enchantement !...

— A moins, ajoutait-elle très triste, que les fautes des uns rejaillissent sur les autres et que je sois condamnée à l'expiation !

Joséphine ne pouvait pas ne pas revenir, se disait-elle confiante. Que l'éloignement de Georgette — si à cette pensée ses yeux s'emplissaient de larmes — nécessité son départ ; que son absence se prolongeât plusieurs heures, elle reviendrait.

Hélène la verrait encore une dernière fois, car elle se condamnerait à ne pas sortir afin de savoir si, oui ou non, l'enfant lui était arrachée. Il ne fallait pas, par un éloignement précipité, donner prise à des regrets. Elle était toujours dans la même attente anxieuse quand la sonnette vibra.

En face de qui allait-elle se trouver ? Résignée, elle pensa que Joséphine avait oublié son passe partout. Elle se leva. Un indifférent, peut-être. A quoi bon se troubler.

Comme elle arrivait dans le couloir où donnaient les pièces de l'appartement, de légers heurts de bottines frappèrent la porte. Georgette agissait ainsi toutes les fois qu'elle rentrait.

— Elle ? Elle ?.. dit par deux fois Hélène que l'émotion étouffait sur place.

Très lentement, afin de se remettre, elle fit les deux pas qui la séparaient de la sortie, tourna la clef et se montra. Georgette lui sauta au cou

— Toi !.. mignonne, d'où viens-tu ? Oh ! ma chérie !

— Viens, viens ... nous venons te chercher ..

Le bruit des baisers d'Hélène se confondait avec les paroles de l'enfant.

ente leur donc à faire aboutir ce vœux si bien légitimes revendications.

La Commission a accepté le projet du Gouvernement, et a demandé le vote immédiat de la déclaration d'utilité publique.

Les Elections Législatives
EN CORSE

On annonce la candidature, dans l'arrondissement de Bastia, de M. Patrimonio, président du tribunal civil du Havre.

M. Patrimonio arrivera à Bastia, jeudi prochain, par le paquebot de Marseille.

CORTE

Assistance aux Vieillards, infirmes et incurables, privés de ressources

CANTON DE PIEDICROCE

M. le Sous-Préfet de Corte présidera le mardi 15 février, à 2 heures et demie de l'après-midi, la commission d'assistance de Piedicroce.

Cette réunion, qui avait été fixée au 28 janvier dernier, avait dû être renvoyée à cause du mauvais temps.

Concert de Bienfaisance

Pour les Sinistrés de la Seine

Sur l'initiative de M. Aubin, receveur des Finances, un groupe de personnes organise un concert de bienfaisance au profit des victimes des inondations de la Seine.

Ce concert, qui sera suivi d'une tombola, aura probablement lieu le 26 février prochain, dans l'ancien Petit Séminaire.

Les organisateurs de cette fête se sont mis en instance auprès des autorités militaires en vue d'obtenir la participation à ce concert de l'excellente musique du 163e.

Nous les félicitons chaudement et formons le vœu que leur initiative obtienne le succès qu'elle mérite.

Union Générale des Corses et Amis de la Fr[ance]

(Section Forezienne)

Ordre du jour

La Section Forezienne de l'Union Générale des Corses et Amis de la Corse, réunie en Assemblée générale le 5 février 1910, adresse ses plus vives félicitations au Conseil d'Administration de l'Union Générale pour le zèle intelligent et la grande activité qu'il déploie dans la défense des intérêts de la Corse, et émet le vœu que l'Union Générale envoie, avant les prochaines élections législatives, aux Electeurs Corses, une proclamation les priant instamment de ne voter que pour les candidats qui, sans distinction d'opinions politiques, auront signé l'engagement d'honneur de faire tous leurs efforts pour faire aboutir dans le plus bref délai possible le programme minimum suivant :

1. Révision du cahier des charges de la Compagnie maritime.
2. Construction des voies ferrées projetées, et meilleure organisation des services.
3. Construction et entretien des routes et chemins vicinaux nécessaires.
4. Assimilation douanière de la Corse aux autres départements français.
5. Assainissement des régions fiévreuses.
6. Adoption des mesures propres à assurer le déboisement et notamment la destruction des châtaigniers.

La Section émet également le vœu que l'Union générale organise de préférence dans une ville du centre de la France, Lyon, par exemple, un vaste Congrès des Corses.

Le Président, Le Secrétaire, Le Trésorier,
D ROLAND. J. PADOVANI. PANTONI.

Conseil de Revision

Arrondissement de Bastia

Les opérations du conseil de révision commenceront le 17 février et auront lieu aux jours et heures ci-après :

FEVRIER.

Bastia-Terranova, jeudi 17, 3 h. s., Bastia.
Bastia-Terravecchia, vendredi 18, 2 h. s., Bastia.
Campitello, samedi 19, 1 h. 1/2 s., gare de Barchetta.
Venzolasca, lundi 21, 2 h. s., gare d'Aprena.
Oletta, mardi 22, 2 h. s., Oletta.
Murato, mercredi 23, 2 h. 1/2 s., Murato.
Pero-Casevecchie, jeudi 24, 2 h. 1/2 s., Polelli (gare).
San Nicolao, vendredi 25, 2 h. 1/2 s., Padulella (halte).
Brando, samedi 26, 9 h. 1/2 m. Erbalunga.
Lori, lundi 28, 2 h. s., Lori.

MARS.

Rogliano, mardi 1, 10 h. m., Morsiglia.
Nonza, mercredi 2, 10 h. m., Canari.
Saint-Florent, jeudi 3, 10 h. m., Saint-Florent.
Santo-Pietro-di-Tenda, vendredi 4, 11 h. m., Santa-Pietro-di-Tenda.
San-Martino di-Lota, samedi 5, 9 h. m., Pietranera.
Campile, lundi 7, 3 h. s., Campile.
Borgo, mardi 8, 10 h. m., Casamozza (gare).
Lama, mercredi 9, 9 h. m., Pietralba (gare).

Comité Central des Fêtes

Le Comité central des fêtes a *l'honneur* de prévenir les intéressés, que le Jury des récompenses à décerner fera connaître mardi, par la voie de la presse, les décisions qui auront été prises à ce sujet.

LOI

prorogeant le délai dans lequel doivent être formées les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales de 1910.

Le Sénat et la Chambre des Députés on adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Est prorogé de dix jours le délai dans lequel doivent être formées les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales. Il n'est pas dérogé aux autres délais établis par la législation en vigueur. La date de la clôture des listes électorales reste fixée au 31 mars.

Art. 2. — La présente loi n'est applicable que pour l'année 1910.

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des Députés sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 février 1910.

Le Maire de la ville de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance des électeurs qu'en conformité de la loi ci-dessus les réclamations en inscription ou en radiation sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au 14 février à minuit.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 février 1910.

Les tendances du marché se sont modifiées dans un sens favorable, aujourd'hui, en sympathie du reste avec Londres et New-York. Notre Rente regagne 10 centimes à 99.02. Fonds Etrangers soutenus dans leurs cours de la veille ou en avance comme le Portugais à 65.10 et le Serbe à 86.05. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais est en nouvelle et importante plus value à 1.425. Le Crédit Foncier est ferme à 820. Comptoir National d'Escompte 816 ; Société Générale 716.

Le Suez est à 5.150. Raffermissement des valeurs de traction. Les charbonnages russes clôturent en progrès. Les caoutchoucs se relèvent : Rio 1.935.

Les obligations 6 0/0 de la Société pour l'amélioration de la Ville de Paris, introduites aujourd'hui au Marché en Banque en comptant ont été recherchées à 471. Cette Société vient de signer ses dernières contrats de construction avec la grande firme anglaise bien connue G. I. Viste and Cº, qui a déjà monté l'éclairage et les tramways électriques de la Ville de Para. Ces deux exploitations se font d'ailleurs dans d'excellentes conditions.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia reste en bonne tendance à 475 ; celle 5 1/2 0/0 du chemin de fer Grand Nord Central de Colombie est l'objet d'actives transactions qui la portent à 427.

Dans le groupe des valeurs mexicaines la Minas Fedrazzini se négocie à 125 frs. On sait qu'elle procède en ce moment à la constitution d'une filiale ; la Minas Mercedes, susceptible de donner dès 1910 d'excellents résultats. Les porteurs de certificats Minas Pedrazzini ont un privilège à la souscription Minas Mercedes, dont les titres seront prochainement introduits en Banque.

Nos chemins de fer témoignent d'une certaine hésitation.

Le Corbillard en détresse

Il y a quelques jours, les personnes qui se trouvaient sur la Traverse, à la hauteur de la rue Miot, ont assisté à un spectacle attristant.

Le corbillard, transportant la dépouille d'un de nos excellents concitoyens, était en panne, les deux chevaux qui y étaient attelés refusant d'avancer, malgré les coups de fouet et les efforts de leur conducteur.

Maigres, *efflanqués, n'ayant plus* que la peau sur les os, ils voulaient bien descendre le Boulevard, mais ils se refusaient énergiquement à le monter ; leur charge funèbre n'était cependant pas *bien lourde.*

Cette scène dura plus d'un quart d'heure. Les voitures, où se trouvaient les parents du défunt, s'étaient rangées contre le trottoir, et ceux-ci, *assistaient, vous pensez dans quel* état d'esprit, à cette scène pénible pour leur cœur.

A la fin, le rocher se décida à faire descendre le corbillard jusqu'à *l'hôtel Valery, puis tournant* brusquement, il parvint à lui faire remonter le Boulevard, et continua sa route jusqu'à notre champ de repos.

C'est là *un spectacle qui se re*nouvelle trop souvent.

Les chevaux sont trop vieux, et leur nourriture est probablement insuffisante.

La loi Grammont devrait être appliquée.

Il y aurait lieu de porter remède à cet état de choses.

AVIS

MAIRIE DE BASTIA

Le Maire de la Ville de Bastia prévient les vieillards, infirmes et incurables inscrits sur la liste des assistés d'avoir à se présenter à la recette municipale à partir de lundi 14 *février courant, pour y* toucher l'allocation des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1909.

Ils devront, auparavant, retirer leurs bons à l'hôpital civil, avant le 18 février, dernier délai.

Le Maire, A. GAUDIN.

Mérite Agricole

Ont été nommés chevaliers de l'Ordre du Mérite agricole,

MM.

Luiggi Jean-Augustin-Raphaël, instituteur à Monticello, nombreuses conférences agricoles, *secrétaire* de la commission statistique agricole, président d'une société protectrice des animaux, 20 ans de services.

Malaspina Antoine-Marc, propriétaire à Novella, amélioration de la taille et de la culture des oliviers, 30 ans de pratique agricole.

Manzerini François-Louis, industriel à Ghisonaccia, 20 ans de pratique forestière.

Marsoni François-Antoine, propriétaire à *Saint-André de Cotone*, vulgarisation de la culture du cédre-liège, 16 ans de pratique agricole.

Manfredi Jean, viticulteur à Bastia, reconstitution de vignoble, 21 ans de pratique agricole.

Mme Ilie Mathieu, propriétaire à Appietto, reconstitution de vignobles, amélioration des races bovine et chevaline, 30 ans de pratique agricole.

Ottavy Pierre-Jean, *chef de gare* à Ajaccio, introduction de nouvelles espèces d'oiseaux de basse-cour. 21 ans de services.

Concours de la Préfecture

Le Concours pour l'emploi de Rédacteur à la Préfecture est fixé au lundi 14 courant, à 8 heures du matin, et aura lieu dans une des salles du Palais Lanfranchi.

Les candidats au dit concours sont convoqués pour le dimanche 13 février, à 3 heures du soir, à l'effet de subir la visite médicale.



Êtes-vous épuisé
à la suite de désordres de l'estomac et du foie?
Rien n'établit comme les maux variées dyspepsies ou les troubles fonctionnels du foie. Rien ne les combat aussi rapidement et aussi sûrement que l'usage de la
TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS
le meilleur des toniques digestifs, composé d'extraits d'herbes et de racines. Il stimule les nerfs, purifie le sang, donne de l'appétit, aide à la digestion. Une cuillerée à chaque repas vous rendra vos forces et vous conservera la vigueur de la jeunesse. Elle
Vous Stimulera.
Demander à M. Parvet, Pharmacien à Lille, la brochure gratuite.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 6° à midi 10 + 4 6 heures du soir + 8°. Maxima + 11° Minima + 6°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, Léger.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, id.

Troupes coloniales

M. le capitaine Colonna de Leca, du 22e colonial, est désigné hors tour, pour servir en activité hors cadres, en Afrique occidentale, en qualité de commandant de la région de Zinder.

— Sont nommés à l'emploi d'adjudant, les sergents-majors Lorenzi Jules-Antoine, du 24e ; Ottaviani Joseph, du 10e ; Casanova Charles-Jean, du 3e tirailleurs tonkinois ; à l'emploi de sergent-major, les sergents Antonioli Jean-Thomas-Marie, du 4e tirailleurs tonkinois ; Pittorelli Jean-Titus, du 9e.

Pour la Mutualité

Les récompenses suivantes ont été décernées pour services rendus à la Mutualité :

Médailles de bronze : — MM. Fortini Paul, président de la *Société* Assistance mutuelle, à Aix ; Moracchini Coriolan-Jérôme, vice-président des anciens sous-officiers à Marseille ; Mariani Thomas, vice-président et Sarocchi Charles-Joseph, administrateur de la Société des anciens sous-officiers à Bastia ; Sabadini Joseph, président de la Société Sainte Eugénie, à Ajaccio.

Mentions honorables : — MM. Corticchiato Alphonse, secrétaire de la Société Nativité de Notre-Dame, à Marseille ; Grisoni François, vice-secrétaire de la Société la Bienfaisante, à Marseille ; Musulli Ange, administrateur de la Société des décorés et médaillés français des Bouches-du-Rhône ; Nicolini Marius, chef visiteur de la Société Saint Martial, à Marseille ; Parodi Etienne, syndic de la Société La République, à Marseille ; Proia François, chef visiteur de la Société l'Union mutuelle marseillaise ; Quartini Pierre, archiviste de la Société la Boule de neige, à Marseille.

Avis

La Société SYLVI-CORSE informe MM. les Propriétaires qu'elle achète tous les chênes blancs ayant 2 m. 30 et plus de tronc et 1 mètre et plus de circonférence.

Envoyer prix et détails au siège de la Société,
9, rue du Nouveau-Port, 9, Bastia.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.
S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais.*

A affermer

Belle propriété, située près de Toga, complantée en vignes, jardins, cédratiers, orangers, arbres fruitiers, avec caves.
S'adresser à M. Callisa, 10, Place St-Nicolas, Bastia.

A vendre

3 lustres à gaz ayant très peu servi.
S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais.*

Vermouth Torino Fratelli Cora 2 fr. la bouteille.
Vermouth Torino Cinzano 2 fr. la *bouteille.*
Fernet-Branca 3 fr. 50 la bouteille, Bouteilles à rendre.
Maison L.-N. Mattei, Bastia.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif
THE BLAIZE PÈRE
DÉPURATIF LAXATIF PAR EXCELLENCE
Se sert de tonique.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui **2.000 kilogrammes.**

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque
« MAISON GHILINI »

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Lebondy*

A VENDRE
(château situé à Algajola
Arrondissement de Calvi
S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

MESDAMES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00090

M. LAIROLLE EN CORSE

Vico et Porto

Calvi, 13 février.

M. Lairolle, qui continue la série de ses conférences, a consacré sa journée d'hier à semer la bonne parole à Vico et à Porto.

Les populations de ces intéressantes régions ont réservé à l'apôtre de la Mutualité le plus chaleureux accueil, et ont assisté en très grand nombre à ses causeries.

Calvi

Le distingué Conférencier est arrivé hier soir à Calvi, où il a été reçu par toutes les notabilités de la ville. La population s'est aussi associé avec un enthousiasme inexprimable.

Dans sa conférence, M. Lairolle a exposé avec clarté le mécanisme de la Mutualité proprement dite, et de la Mutualité agricole.

Toute la ville assistait à cette conférence

Ile-Rousse

Ce matin, conférence à Ile-Rousse.

Comme elle en a, d'ailleurs, l'habitude, la population de Ile-Rousienne, a bien fait les choses ; elle a réservé à M. Lairolle le plus chaleureux accueil.

Dans sa conférence, M. Lairolle a fait appel à l'union de tous les partis pour le développement économique de la Corse.

La population, qui avait tenu à marquer par sa présence sa reconnaissance à M. Lairolle pour ses efforts généreux, a acclamé à plusieurs reprises le tribun qui a été applaudi maintes fois.

MM. Santelli, député, et Luzy, président du Syndicat agricole de la Balagne, assistaient à cette conférence.

Une cinquantaine de personnes, qui s'étaient sauvées sur un canot accompagnées du chef-pilote, ont été englouties dans les flots ; la mer, qui était démontée ayant fait chavirer la barque de sauvetage.

Cette terrifiante nouvelle a causé en Angleterre une douloureuse émotion.

PARIS

MORT DE M. HERSENT

Trésorier-payeur général de la Corse

Paris, 12 février.

M. Hersent, préfet honoraire, trésorier payeur général de la Corse, est décédé subitement, dans la matinée, à Paris, où il était de passage.

Ses obsèques seront fixées à mardi.

Bien que nommé depuis peu à la Direction de la trésorerie de notre Département, le remplacement de M. Bernard M. Hersent n'était attiré les sympathies de tous ceux qui l'ont connu. Aussi, la nouvelle de sa mort causera-t-elle une douloureuse émotion en Corse.

Nous prions sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos condoléances attristées.

N. D. L. R.

LA DATE DES ÉLACTIONS LÉGISLATIVES

Paris, 12 février.

D'après l'état des travaux parlementaires, il ne paraît pas possible que les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés puissent avoir lieu aux dates annoncées, il y a déjà quelque temps.

Le Gouvernement, d'accord avec la majorité de la Chambre, était décidé à fixer au 24 avril le premier tour de scrutin, et au 8 mai le deuxième tour ; mais, comme le budget n'est pas encore voté, il est à peu près certain que le *premier tour de* scrutin aura lieu le 8 mai, et le deuxième tour le 22 mai

Les radicaux ne s'opposeraient pas au choix de ces dates, car ils veulent voter, avant de se séparer, les projets de loi Doumergue en faveur de l'Ecole laïque.

NOUVEAU SINISTRE MARITIME

NAUFRAGE
du steamer anglais « Lima »

205 personnes ont été recueillies — 50 passagers et le chef pilote ont péri. — Il reste à sauver 38 personnes.

Londres, 12 février

Les journaux publient ce matin la nouvelle d'un autre si triste maritime

Le steamer anglais *Lima*, appartenant à la « Pacific Steam Navigation » a fait naufrage dans le détroit de Magellan.

Ce navire avait à bord 193 personnes, équipage compris ; 205 personnes ont été recueillies par un navire anglais

Il reste donc à bord du navire naufragé 88 personnes à sauver, mais on conserve peu d'espoir de les arracher à la mort, car la grosse mer empêche tout navire de s'approcher du *Lima.*

Une cinquantaine de personnes, qui s'étaient sauvées sur un canot accompagnées du chef-pilote, ont été englouties dans les flots ; la mer, qui était démontée ayant fait chavirer la barque de sauvetage.

Cette terrifiante nouvelle a causé en Angleterre une douloureuse émotion.

MARSEILLE

La Perte DU GÉNÉRAL CHANZY

Scènes Déchirantes

Marseille, 12 février.

Des scènes de désespoir se produisent à tous moments sur la place de la Joliette, et devant les bureaux de la Cie générale Transatlantique, où les familles des malheureuses victimes stationnent en permanence, conservant toujours une lueur d'espoir.

Elles espèrent, en effet, que la mer aura rejeté sur la terre ferme d'autres naufragés que Marcel Bodel, le survivant recueilli à l'hôpital de la Ciotat.

Les Victimes

M. Saxen, secrétaire de la Compagnie Cyprien Fabre, se trouvait, à bord du *Général Chanzy.*

Il avait rencontré, dans la journée de mardi, un de ses amis intimes qui rapporte le propos suivant que lui tint alors M. Saxen : « Je m'embarque demain pour Alger et vous ne pouvez imaginer comme cela me fait plaisir. En effet je vais tous les mois à Naples pour y surveiller notre agence et je n'ai jamais effectué le voyage d'Alger. Je suis donc enchanté qu'une occasion m'ait été donnée de le faire. Je suis envoyé par ma Compagnie à Alger pour y étudier les plans d'organisation d'un pèlerinage à la Mecque sur un paquebot Cyprien Fabre. Cela me vaudra de passer quelques jours dans cette Algérie que je désirais tant connaître. »

Son ami lui exprima ses vœux de bon voyage qui, hélas ! ne se sont pas réalisés. Il était, hier soir, atteint à la fatale nouvelle et c'est le cœur péniblement serré d'angoisse qu'il s'est rendu auprès de la malheureuse veuve qui demeure à la Cerniche et à qui il apprit avec tous les ménagements nécessaires le deuil terrible dont elle se trouvait frappée.

UNE NOUVELLE DE TOULON

Une barque avait atterri sur la côte espagnole

Le bruit court à Toulon qu'une barque, contenant quelques naufragés, aurait atterri sur un point de la côte espagnole

Ce bruit n'a reçu jusqu'à présent aucune confirmation, mais, cette nouvelle qui s'est répandue à Marseille comme une traînée de poudre, a provoqué dans la soirée de nombreuses manifestations devant les bureaux de la Compagnie Transatlantique.

L'agence de Marseille, et la direction de Paris n'ont reçu aucun télégramme confirmant la nouvelle répandue ce matin à Toulon.

LES INONDATIONS

La belle conduite de M. le député Contant

Paris, 12 février.

Le bruit court dans les milieux politiques que le Gouvernement est décidé à proposer pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur, M. Jules Contant, député socialiste révolutionnaire de la troisième circonscription de Sceaux pour sa belle conduite pendant les inondations de la Seine.

M. Contant s'est particulièrement distingué dans le quartier d'Ivry

Les Retraites Ouvrières

INTERVIEW DE M. VIVIANI

Paris, 13 février.

Le Sénat ayant terminé hier soir la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières, par le vote de la loi, un rédacteur d'un grand quotidien est allé interviewer à ce sujet le Ministre du Travail.

« M. Viviani a insisté sur la valeur républicaine des trois principes qui régissent cette loi : l'obligation, la capitalisation et le versement des intérêts avec participation de l'Etat.

« Le Ministre regrette que les ressources budgétaires ne lui aient pas permis d'abaisser l'âge de la retraite à 60 ans, mais il a fait remarquer que les salariés pourront à 55 ans faire établir leur retraite proportionnelle. »

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot, de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.
TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Toutes pièces et courbes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES DE CIMENT unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Lisses, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter sans frais.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie — Incendie — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes sous Seings privés
Et Accompagnement de Comptabilité — Etudes

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 bordelaise vin	250 k.	fr.	18 75
»	2 »	»	500 k.	» 30.75
»	4 »	»	1.000 k.	» 61. »
»	1 demi-muid »	»	600 k.	» 33.75
»	2 »	»	1.200 k.	» 64.85
»	4 »	»	2.400 k.	» 127. »
»	6 »	»	3.600 k.	» 189.25
»	8 »	»	4.800 k.	» 251.45
»	10 »	»	6.000 k.	» 313.65
»	20 »	»	12.000 k.	» 576.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE
DANESI Fils
16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. DANESI a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (*Remontoirs les plus compliqués*).

M. DANESI, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

LUNETTERIE de 1er CHOIX

SOCIÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(Grand-Hôtel de Bastia)
Capital 400.000 francs
Statuts déposés
en l'étude de Me TOMASI, notaire

Douzième et dernière ÉMISSION de 400 actions nouvelles de 500 francs.

On verse les deux premiers quarts en souscrivant. Les autres quarts seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

On souscrit à Bastia chez MM.
Gregori frères, banquiers.
A.-F. Fantauzzi, id.
Ch. Orengo, id.
Thiers frères, négociants.
Tommasi, notaire.

Notices publiées au Bulletin annexe du *Journal Officiel* :
1re notice, page 461 du nº 96, 29 juin 1908.
2e notice, page 887 du nº 44, 1er novembre 1909.

A vendre à prix réduit
Une Collection « Gazette du Palais, » reliée.
Une Collection « Pandectes, » reliée.
Un grand bureau ministre de 2m50.
S'adresser à François MARSTRACCI, Agréé,
12, Rue Napoléon, au 2me.

LABORATOIRE SPÉCIAL
d'Analyses
Chimiques, Médicales et Bactériologiques
P.-A. QUILICI
PHARMACIEN-CHIMISTE
SUCCESSEUR DE TEILLIET
10, Boulevard du Palais, Bastia
Stérilisation des instruments et objets de pansements
Médicaments de 1er choix

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique Reconstituante
PIPPERMINT
Cordial du Foyer, parfume l'haleine, ouvrit l'app
PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport, Liqueur de Réunion
SET Frères, Inventeurs. — Rouet (B. O.)
Maison Fondée en 1868

Machine à Tricoter
TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE
Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.
S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, Avenue de la Gare à Corte et Ile-Rousse.
Joindre un timbre pour la réponse.

Veillez sur votre Santé! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de Ricqlès
Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Epidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

PLANTATIONS ET REMBLAVAGES AGRICOLES
Antillennes
RHUM GRANDS MORNES
GET'S OLD RHUM
PUR, AUTHENTIQUE. VIEUX
RHUM GRANDS MORNES
Finesse exquise, Parfum naturel, Goût sur Ancelin.
Exiger les Contrefaçons. — Exiger la bouteilles triangulaires.
Usine à [illegible] Rue [illegible] PIPPERMINT
Maison Fondée en 1796

Lieutenant de l'armée belge, désire correspondre avec jeune fille brune ou noire, très jolie et de parents fortunés. (Etat sérieux). Ecrire : Léon L., Office de Publicité, Bruxelles (Belgique).

LA KABILINE
Poudre Tricture des Cheveux
LA KABILINE
Poudre noire sans Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER
Imp. Ollagnier

OUVREZ L'ŒIL et le BON

La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, si vous savez comment.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :

100 LOTS PANAMA

qui distribués au moyen de 6 Tirages annuels
3 millions 390.000 Francs de Lots
3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000 à 10.000 fr.
Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple !
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER et recevoir en co-propriété du Syndicat Cie en Participation la 100 NUMÉROS LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 3, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.
FORTUNE RICHESSE

FOX-LAND RHUM
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornementaux. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Garde, 1.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Bien exiger la Véritable Jouvence de l'Abbé Soury
Exiger elle seule pour vous guérir

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PATRON MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 ventes livrées en 2 mois. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour nuitalle Lampe Electrique très pratique.
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.
En vente chez tous les Débitants de Tabac
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

HACHETTE & Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
5 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de : fr. (Etranger, fr.)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris
Demandez dans tous les Cafés LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, Boissons très appréciées des gourmets.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 46 — MARDI 15 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Union Postale : 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. : 22 » 12 » 6 »
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Agaton.
Soleil : (heure nationale).
Lever. 6 h. 32 m. — Coucher, 5 h. 00 m.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête de Demain : Saint Julienne.

13 FÉVRIER

FÉVRIER HISTORIQUE

Les événements historiques qui, dans le passé, se placèrent en février, sont aussi intéressants que variés. Tout d'abord, rappelons, en ce moment où la question religieuse est plus brûlante que jamais, que les ordres religieux furent supprimés par l'Assemblée constituante le 13 février 1790. A l'heure où les jésuites sont si exaltés par les uns et si combattus par les autres, nous rappellerons que leur collège, si célèbre sous le nom de collège de Clermont, fut ouvert le 29 février 1564 rue Saint-Jacques; sous la Révolution, il prit le nom de Prytanée français, et depuis s'est appelé et s'appelle encore le Lycée Louis-le-Grand, nom qu'il avait porté déjà pendant le règne de Louis XIV.

C'est en février également, le 15 de l'année 1618, que les jésuites obtinrent la permission d'ouvrir des écoles dans toute l'étendue du royaume. Les temps sont changés, certes, et nous sommes loin de cette chose surprenante qui se produisit le 7 février 1314 ; un taureau perdu après jugement du Parlement de Paris pour avoir tué un jeune homme d'un coup de corne. Bizarre époque et bizarre justice ! Mais combien plus surprenante encore et horrible aussi était la coutume que Childebert, roi de France, abolit le 28 février 595, et qui permettait à tout meurtrier d'échapper à la justice et de racheter son crime en versant une certaine somme à la famille de la victime.

Le 16 février 1530, un nommé Jurgeo, au sujet duquel les biographes sont muets, inventa le rouet à filer, le familial rouet de nos grand'mères. A la même date, en 1722, le gouvernement décida que les grandes routes qui n'étaient alors que d'étroits chemins propices aux embuscades, des coupeurs de bourses seraient élargies et bordées d'arbres « afin de donner ombre et commodité aux voyageurs. » Hélas ! j'en connais encore beaucoup qui n'offrent ni n'un ni l'autre.

Ce fut le 6 février 1394 qu'au cours d'un bal Charles VI, roi de France, fut frappé de folie. Il était d'un tempérament extrêmement nerveux. Déjà l'an précédent, alors qu'il relevait à peine d'une fièvre chaude, la vue d'un mendiant qui se dressa devant lui dans la forêt du Mans, au moment où la lance d'un de ses écuyers heurtait une armure, avait provoqué un premier accès. Mais le mal n'avait pas persisté et, afin d'éloigner de l'esprit du roi tout souvenir fâcheux, les médecins avaient recommandé de lui procurer le plus de distraction possible. Le mariage d'une fille d'honneur de la reine fut l'occasion d'un bal costumé où toute la Cour devait faire assaut d'originalité.

Le roi, désireux d'intriguer ses invités, eut l'idée de se vêtir, ainsi que cinq de ses familiers, en « sauvage, » c'est à dire couvert d'un justaucorps qu'on avait enduit de poix pour y faire adhérer des étoupes teintes, destinées à figurer une sorte de fourrure : attachés l'un à l'autre par des chaînes, sauf le roi qui marchait en tête, ils se livraient à une sarabande effrénée au milieu de l'ébahissement général, quand le duc d'Orléans, pour essayer de les reconnaître, eut l'idée imprudente d'approcher d'eux une torche enflammée. Une étincelle qui tomba allumer la poix. En une seconde l'étoupe des cinq seigneurs flamba, et sauf un, les malheureux qui ne pouvaient se séparer, furent brûlés vifs. Le roi put échapper, mais la terreur causée par ce drame fut telle qu'il perdit la tête à tout jamais. La France paya ce divertissement manqué de 50 années de misère et il fallut le dévouement de Jeanne d'Arc pour ramener à elle un peu de gloire.

C'est le 14 février 1764, que naquit Sophie Arnould, la cantatrice de l'Opéra, qui fut aussi célèbre par son esprit que par son talent et sa beauté. Dans cette histoire anecdotique on put citer quelques-uns de ses mots qui furent généralement fort piquants.

Un jour, le duc de Choiseul, lui demandant des nouvelles d'une actrice dont il ne pouvait trouver le nom, lui dit :

— C'est une jeune personne dont *le nom fuit en vain.*

— Alors, monsieur le duc, ne cherchez pas, car tous nos noms finissent comme cela !

Assistant à une représentation de *Guillaume Tell*, de Le Mierre, et n'y voyant presque personne, elle fit cette réflexion :

— On dit ordinairement : « Point d'argent point de Suisse ; » ici, il y a pourtant plus de Suisses que d'argent !

Beaumarchais dénigrait un jour devant elle *Zorcaste* qui devait inaugurer la nouvelle salle de l'Opéra.

— Voilà une belle salle, mais vous n'aurez personne à votre *Zorcaste*.

— Oh ! répliqua-t-elle, vos deux amis nous en enverront...

C'était le titre d'une pièce de Beaumarchais qui venait de tomber à plat.

C'est le 16 février 1802 que Victor Hugo est né et des têtes ont fêté son centenaire ; 28 ans après, jour pour jour, eut lieu à la Comédie-Française la première représentation d'*Hernani*, qui marqua le succès définitif du romantisme.

Ce fut une chaude bataille : tous les classiques étaient à leur poste, décidés d'avance à tout siffler ; mais l'auteur avait pour lui une claque merveilleuse : 500 jeunes gens qui s'étaient installés dès l'après-midi et qui dînèrent là de saucisson à l'ail et de fromage, dont les senteurs chiffonnèrent quelque peu, le soir venu, l'odorat des belles-mesdames. Il y eut, ce soir là, pas mal de banquettes brisées et de chapeaux défoncés, mais la victoire resta aux romantiques.

Puisque nous parlons de Victor Hugo, c'est bien l'instant de rappeler qu'un événement qui lui fournit un épisode de son drame, *Le Roi s'amuse*, eut lieu le 17 février 1524. Ce jour-là, en effet, M. de Saint-Vallier, qui avait été condamné à mort pour avoir participé à la défection du connétable de Bourbon, reçut sur l'échafaud *même sa grâce*, achetée, dit on, de François Ier, par les charmes de sa fille, la célèbre Diana de Poitiers. Cette clémence et cette honte ne lui profitèrent pas, car l'attente de la mort lui avait causé une impression telle que la fièvre le saisit et qu'il mourut dans la nuit.

Le 13 février 1573, Henri III fut sacré roi de France. Quand il mourut assassiné, on rappela qu'à la cérémonie du sacre il s'était produit trois incidents de fâcheux augure : d'abord le roi se plaignit tout haut que sa couronne le blessait, mais celle-ci tomba deux fois de sa tête ; on oublia de lui donner le « baiser de paix » que tout nouveau couronné recevait pendant la messe ; enfin, au cours de celle-ci, le *Te Deum* ne fut pas chanté.

Enfin, rappelons que l'Ecole des *Ponts et Chaussées fut créée le 15* février 1747 ; que l'abdication de Louis-Philippe est du 24 février 1848 ; que la première pierre de Saint Sulpice qui ne devait être ouverte au culte que quatre-vingt-dix-neuf ans plus tard, fut posée le 20 février 1646 par Anne d'Autriche.

ROBERT DELYS.

LA FLOTTE AÉRIENNE de la France

L'Opinion de M. Capazza

Ce que doit faire le Parlement

La Chambre depuis qu'elle a commencé la discussion du budget de la guerre s'est, par deux fois, déjà occupée de l'aéronautique militaire. On sait quelle a été sur cette discussion l'influence de la campagne menée par Capazza.

Celui-ci, que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer ce matin, a bien voulu, en ces termes, nous confier ses impressions et nous dire sa satisfaction et ses espoirs :

— Les deux séances qui ont eu l'interpellation Antony Joly et celle d'hier, où la Chambre a écouté religieusement M. Bénazet, l'éloquent député de l'Isère, sont de bonnes journées pour l'aviation aérienne d'autant que l'intervention de MM. Bertaux, Doumer et Clémentel, en dehors de celle du ministre de la guerre, est d'un très bon augure.

Après *le grand effort donné par le Sénat*, auquel il faut rendre hommage après s'être assuré que nous avons l'unanimité au Sénat et, très probablement, l'unanimité aussi à la Chambre, après avoir applaudi les deux propositions fondamentales faites par M. Bénazet à la Chambre, — à savoir : transformer des dirigeables de n'importe quel type pour en avoir une grande dame entre dans la boîte de bas étage de camarade de Jacques Rousset. L'huissier digne et correct de la rue Cambon ne manifesta aucun étonnement. Il dit :

— Si madame la marquise veut bien passer dans le salon à côté ... Je vais prévenir M. Vandier... Je le crois très occupé.

Elle entra. Un vrai client était établi, un journal à la main, dans un ample fauteuil de velours rouge, soigneusement capitonné. Il ne quitta pas son siège, mais il salua avec une exquise politesse cette nouvelle venue qui avait toutes les apparences d'une grande dame. C'était Jacques Rousset. La marquise était jolie à regarder. Que faire dans une antichambre où on attend son tour d'audience ? Rousset examina la dame qui se trouvait à quelques pas devant lui, placée sous un jour favorable. C'était certainement la première fois qu'il la rencontrait. Il ne put s'empêcher de se dire que la clientèle de son ami Vandier s'était singulièrement améliorée. En quelques minutes, il put graver cette silhouette aux lignes d'une pureté académique dans sa mémoire avec tellement qu'il aurait pu faire une épreuve d'un photographe.

— C'est à lui que vous voulez parler ?

— En effet.

— Veuillez me donner votre nom ?

— La marquise d'Orvilie.

Une marquise ! Jadis, le groom à qui on donnait cinq francs par mois — sous la table — de la rue Saint-Joseph aurait trouvé de surprise en voyant une grande dame entrer dans la boîte de bas étage de camarade de Jacques Rousset. L'huissier digne et correct de la rue Cambon ne manifesta aucun étonnement. Il dit :

— Si madame la marquise veut bien passer dans le salon à côté ... Je vais prévenir M. Vandier... Je le crois très occupé.

Elle entra. Un vrai client était établi, un journal à la main, dans un ample fauteuil de velours rouge, soigneusement capitonné. Il ne quitta pas son siège, mais il salua avec une exquise politesse cette nouvelle venue qui avait toutes les apparences d'une grande dame. C'était Jacques Rousset. La marquise était jolie à regarder. Que faire dans une antichambre où on attend son tour d'audience ? Rousset examina la dame qui se trouvait à quelques pas devant lui, placée sous un jour favorable. C'était certainement la première fois qu'il la rencontrait. Il ne put s'empêcher de se dire que la clientèle de son ami Vandier s'était singulièrement améliorée. En quelques minutes, il put graver cette silhouette aux lignes d'une pureté académique dans sa mémoire avec tellement qu'il aurait pu faire une épreuve d'un photographe.

Les hangars de camps retranchés 1.000.000
Les hangars de Châlons 1.000.000
Le port central de Paris 1.000.000
L'hydrogène, les compresseurs, les tubes, les wagons, les camions automobiles, les camions à chevaux 2.500.000
10 dirigeables 5.000.000

251 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

HEURE !

XXV

AMOUR ! AMOUR !

Elle était aussi sympathique aux serviteur du marquis qu'à ceux de sa patronne, bonne à tous, leur servant d'interprète auprès de cette Marguerite qui ne voulait que des heureux autour d'elle. Son meilleur ami, c'était Muller, le valet de chambre du marquis, aussi attaché à son maître que la Bretonne l'était à sa maîtresse. Au moment de s'enfermer chez elle, Marguerite Restaud lui dit :

— Demain tu iras trouver ton ami Muller dès le matin.

— Bien.

— Tu lui diras que je veux voir le marquis.

— Quand ?

— Vers quatre heures de l'après-midi... pas plus tard... que j'ai à lui parler...

— Bien.

— S'il t'en demande la raison, tu répondras que tu ne sais rien.

— Compris.

— Tu n'oublieras pas ?

— Ai-je jamais omis une seule de vos recommandations ?...

— Je compte sur toi...

— Soyez tranquille.

Il était tard. Me Delacour et Jean Guénec avaient prolongé cette nuit, qui leur semblait à tous deux si douce, si pleine de promesses pour l'avenir ! La Bretonne demanda à Marguerite Restaud :

— Vous n'avez plus besoin de moi ?

— Non. Va dormir.

— Bonne nuit, madame.

— Bonne nuit.

Alors la marquise se trouva seule. Elle se mit devant son bureau, et regarda une carte qu'elle s'était procurée, toujours par suite de la liaison de Marie-Anne et du vieux Muller, l'Alsacien du marquis, comme Marie-Anne était la Bretonne de la marquise. Elle portait :

VANDIER ET BRISSARD LACAGNE
Contentieux, sociétés, consultations diverses successions, renseignements et recherches
Rue Cambon.

De 9 heures à 5.

Elle s'ignorait pas que son mari s'était adressé à ce cabinet d'affaires pour rechercher l'enfant enlevée à la villa des Glycines, dans la défaite suite de Noël 1875. Ses agents n'avaient pas réussi. Mais leur réputation n'en allait pas moins en grandissant. Elle passa dans sa chambre éclairée comme un chœur d'église par la lumière douce d'un globe voilé de dentelle. Et dans la pénombre de cette délicieuse retraite, elle laissa glisser ses vêtements sur le tapis, et splendide de forme comme un marbre antique, ses abondants cheveux châtains à demi-dénoués et flottants sur ses blanches épaules, elle s'étendit à l'ombre des voyeuses tentures de son lit de reine et ferma les yeux en se disant :

— Je les verrai demain.

XXVI

EN CAMPAGNE

Jacques Rousset était aussi préoccupé de son côté que Marguerite Restaud pouvait l'être du sien. Le seul point intéressant à constater, c'est que, depuis la veille, ils étaient tourmentés du même désir et qu'ils voulaient arriver au même but. Ce but c'était Speranza. La marquise, à cet égard, était déjà en avance sur son concurrent. Si elle ignorait ce que la fugitive était devenue, elle savait du moins qu'à une date très récente elle habitait rue Louis-le-Grand et qu'au moment de quitter son modeste logement, elle avait laissé son adresse à M. Bertin, son concierge et le dépositaire d'une partie de ses secrets. Il lui avait promis le silence. Mais était-ce difficile d'amener ce brave homme à manquer à ses engagements si c'était pour le bien de la jeune fille... dont il essayait de défendre les intérêts ? Elle se dit qu'elle était en possession des moyens d'étouffer les scrupules de cet excellent fonctionnaire du cordon en lui donnant les meilleures raisons de violer des promesses qui ne pouvaient que nuire à celle qui les avait imposées. Mais d'abord elle voulait profiter de l'absence qu'elle s'était procurée. Quelques minutes avant neuf heures elle quitta dans son coupé la rue Vaneau pour se rendre rue Cambon. A cette époque, le cabinet d'affaires Vandier et compagnie jouissait, grâce à l'ancien clerc d'avoué, Brissard-Lacagne, d'une renommée extraordinaire.

Vers la fin de 1895, c'était, sans contredit, un office de premier ordre, et l'on en plus en vogue de Paris. Il s'y traitait de grosses et parfois de très brillantes affaires. Le pauvre diable, abandonné un moment de lui et des hommes au point d'accepter l'aide et le patronat d'un être comme Vandier, était en matière de procédure et de droit, un manœuvrier d'une dangereuse puissance. Lorsque la marquise sonna à la porte de l'atrium de ce palais des affaires, elle eut l'impression qu'elle allait se trouver en face de gens inaccessibles. Tout contait la respectabilité et le confortable dans cet intérieur où on présumait à montrer des autres parlements on ne serait pas jugé déplacé. Elle demanda à un huissier placé derrière un bureau de bon style :

— Monsieur Vandier, s'il vous plaît ?

10 draches complets..... 100.000
Les projecteurs..... 300.000

Plus les canots, les échelles de pompiers, les ballons réservoirs, l'artillerie aérienne, les appareils de télégraphie sans fil, la photographie topographique, les expériences, les dirigeables de petit cube, les ballons libres pour l'instruction des futurs pilotes.

Il est à peine utile de dire que les dépenses à faire pour ce que j'appellerai « l'organisation à terre » dépassent de beaucoup celles nécessaires si on s'y prenait comme à Vincennes où le minuscule hangar, sans porte et sans plancher, n'aurait dû coûter, en principe, que 80.000 francs au plus et revient en réalité à 380.000 francs.

Je cite ce cas réellement scandaleux pour l'édification de la Commission du budget, véritable gardienne de nos ressources nationales.

Il est bien évident qu'avec la lenteur qui nous caractérise, ces 20 millions, l'administration de la guerre serait incapable de les utiliser cette année.

Je rappellerai au contraire qu'en Allemagne le splendide hangar de Cologne, qui peut contenir six croiseurs de 6.000 mètres cubes, a été construit en fer et en briques : « en six semaines ».

Mais le vote des 20 millions est nécessaire non seulement pour frapper l'opinion, lui donner satisfaction, mais aussi pour encourager les divers groupements financiers désireux de s'atteler à la construction d'aéroplanes et dirigeables de divers systèmes et de hangars situés sur de va-tes plaines, groupements financiers qui verront dans ce vote de 20 millions par le Parlement la garantie qu'en cas de réussite leurs dirigeables et aéroplanes de guerre seraient achetés.

On sera amené à créer un régiment de 1.800 aérostiers pour satisfaire à tous les besoins. Il y aura à fournir des officiers, futurs pilotes de dirigeables et d'aéroplanes, et des mécaniciens capables de diriger à de grandes hauteurs tout le mécanisme moteur et de toute la nouvelle machinerie aérienne.

Pour cela, et ici est l'avis de M. Klein, directeur de l'École nationale des Ponts et Chaussées, qui est rentré courageusement dans la lutte, il faut non moins courageusement confier l'instruction de ces officiers à l'Aéro-Club de France et à ses pilotes, qui en feront en peu de temps — ce qui est indispensable — des pilotes de ballons libres ; ensuite, ces officiers seront instruits à piloter des dirigeables sur les dirigeables du petit cube, avant que l'État ne leur confie la lourde tâche et la lourde responsabilité de piloter, en temps de paix comme en temps de guerre, les lourds croiseurs de 6.000 mètres cubes.

Il faut, en outre, comme le dit si bien M. Klein, d'accord avec le comité militaire de la Ligue nationale aérienne, n digne aussi présidée par l'ex-généralissime Delacroix, et qui compte parmi ses membres les généraux Langlois, de Torcy, Bonnal, les amiraux Humann, Caverville, le colonel Boissonnet, les commandants Renard et Doflos, et de Langre, de l'Institut.

Il est indispensable que ces mêmes officiers, dont nous parlions tout à l'heure, aillent faire un stage chez nos grands constructeurs d'automobiles, pour y étudier leurs moteurs. Les mécaniciens eux-mêmes devront subir ce stage ; et, enfin, les compagnies de navigation devront faire leur instruction aéronautique dans les hangars et durant toutes les sorties des dirigeables civils, dès que ceux-ci seront leurs essais.

Voilà de la pratique, et nous sommes persuadés que le gouvernement exigera du ministère de la guerre qu'il s'y conforme. Les questions de santé, de l'esprit de corps et de classe doivent disparaître dans l'intérêt général.

Lorsqu'on a vu une délégation composée de sénateurs, de députés, de membres de l'Académie des Sciences venir dire au général Brun : « Depuis deux ans, c'est nous qui avons fait campagne pour les aéroplanes contre les dirigeables. Mais aujourd'hui, en présence des révélations de M. Capazza, sur l'organisation de l'aéronautique en Allemagne et de son secret, nous venons faire notre « mea culpa », et nous disons : M. le ministre faites des dirigeables ». La quatrième commence-t-on peut bien avouer qu'elle n'est trompée.

Nous pouvons ajouter que s'il se produisait des résistances, elles seraient brisées.

La L. N. A. demande

l'unification des services

A la Ligue nationale aérienne, on nous communique une décision prise à la suite de différents incidents récents. On ne veut pas douter la bonté du général Brun mais mieux la connaître.

Mais le comité militaire de la Ligue s'est occupé du projet soumis au Parlement, d'après lequel le service des aéroplanes serait confié à l'artillerie et celui des dirigeables au génie.

Tous les officiers généraux du comité en sont élevés contre cette division, que rien ne justifie, ces appareils étant destinés à rendre les « mêmes services » au temps de guerre. En outre, l'artillerie est étrangère à ces questions. Elle a un rôle assez lourd à remplir.

En conséquence, le comité a émis le vœu que l'aviation et l'aérostation ne soient pas séparées, qu'elles ne soient pas confiées à une direction d'armes, pas plus au génie qu'à l'artillerie, mais qu'il soit créé un bureau spécial rattaché à l'état major de l'armée et composé d'officiers de toutes armes. Ce bureau aurait dans ses attributions tout ce qui concerne les communications, le télégraphe aussi bien que les aéroplanes et les dirigeables.

Le général Bonnal a entretenu également le comité d'un projet d'établissement central d'aérostation placé sur le plateau de Villacoublay, où l'espace ne manque pas ; les installations de Meudon seraient conservées comme annexes.

(La Patrie).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 février, à 2 h. 1/2

Marche des Tireurs français.	Moussat.
Menuet de Colombine,	Delahaye.
Andalusia,	Popy.
Ballet de Faust, (A. B. C.),	Gounod.
Fête folle,	Andrieu.

Le Chef de Musique. LAUBUS.

Nos Fêtes Carnavalesques

Le Veglione

De toutes les réjouissances organisées en l'honneur de S. M. Carnaval X, le Veglione de samedi soir était la plus impatiemment attendue par notre jeunesse dorée. C'est le Veglione qui devait être le clou de la semaine carnavalesque ; c'est lui qui symbolisait « la récompense des efforts accomplis par le Comité central. Le succès obtenu par cette fête mondaine fut le critérium, la manifestation tangible de la reconnaissance de la population aux dévoués et infatigables organisateurs.

La salle des spectacles du Théâtre municipal avait pris, pour cette soirée, l'aspect des grands galas, le parterre, débarrassé des fauteuils, qui, en temps normal, forment son installation ordinaire, avait été transformé en une vaste et élégante salle de bal, à la décoration de laquelle, notre excellent ami M. Georges Salicetti avait prodigué tout son goût, et ce vieux Franceschi toute son expérience professionnelle. Des plantes vertes parlant des fleurs dans tous les coins, des trophées de drapeaux, très heureusement dissémines, formaient un cadre bien approprié aux riches déguisements qui bientôt allaient évoluer en mesure aux sons d'un orchestre particulièrement entraînant.

Vers onze heures, en effet, la salle de bal commençait à s'animer. Les couleurs chatoyantes des élégants travestis tranchaient agréablement sur le flot sévère des habits noirs quetrouait, par instants, la blancheur laiteuse d'une épaule nue, marmoréenne. Des conversations vives, légères, enjouées, scintillantes, parfois ironiques, jamais méchantes, s'engageaient de groupe à groupe, de masque à masque ; l'esprit fusait en compliments, la gaieté vibrait en rires cristallins, telle une cascade de perles, et de tous ces couples enlacés on sentait monter la lente griserie des sens.. Oui, on s'est amusé à ce Veglione de samedi et le souvenir en restera longtemps gravé dans le cœur et la mémoire de tous ceux qui y assistèrent.

Seulement coupé par un souper exquis, servi par petites tables, le bal dura jusqu'à 6 heures du matin, avec un entrain endiablé, et l'on n'est séparé à regret, en se promettant de recommencer... bientôt.

Remarqué parmi les travestis :

A tout seigneur tout honneur, un Léopold Ier, retour d'outre-tombe, monocle, blanc-barbu, mais que son court séjour au Pays des Ombres n'avait pas guéri de son amour pour le sexe, comme dit Augé, puisqu'il s'est présenté au bal avec deux petites femmes très accortes ; une Commère de Revue qui en assurerait le succès pour cent représentations ; deux blanches et exquises Pierrettes, autour desquelles coquetait un non moins élégant Pierrot soudainement oublieux de sa Colombine. Noté également : six Japonaises très agaçantes, ma foi, calquées sur les personnages de « La Gheise ; » un Clown mauve, très folâtre ; une Princesse russe, qui pour rien au monde ne vous aurait fait donner le knout.

Très admiré aussi : un Bébé rose et blond, un autre tout aussi rose et brun — des Bébés jumeaux quoi ! — qui prêtaient une valse entraînante à un biberon, si Robert fût il ; une charmante Napolitaine qui aurait inspiré Lamartine ; une Bretonne tapageuse — était-ce bien sur ! — en sabots de bois très silencieux ; une Mandarine très élégante ; un groupe de huit Dominos noirs qui — surtout un — avaient le sourire ; une Tête de loup pas mal intrigante ; une Bouquetière toute en jaune comme une fleur des champs ; un Perroquet bavard et amusant échappé à la basse-cour de « Chantecler ; » un groupe de Pêcheuses qui, armées de lignes, essayaient d'attraper quelques unes des multiples perles rares semées à profusion dans le factum du « Comité Antifêtiste Carnavalesque » (sic) ; un Brésilien au plastron de chemise terriblement diamanté ; une Soubrette, accorte à rendre jalouse la Martine de Molière ; puis des dominos, rouges, blancs, verts ; puis des clowns, un et multicolores, puis encore des dominos....

Mais, je m'aperçois que si je continuais ma nomenclature, il me faudrait les quatre pages du *Petit Bastiais*, et mon Directeur la trouverait saumâtre. C'est pourquoi, je mets un bouchon avant qu'il ne me prie de le faire, ce qui ne tarderait pas ....

JÉROME POGGI.

Mort de M. Emile Cheysson

La science et la mutualité sont en deuil. Une grande et noble figure vient de disparaître : M. Emile Cheysson, membre de l'Institut, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, vice-président du Musée social, président honoraire de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme, est mort le 7 février.

Ses titres scientifiques sont innombrables. A l'Exposition universelle de 1867, au siège de Paris, où il alimenta la population comme chef de service des moulins pendant les deux derniers mois, à la direction du Creusot, au Ministère des travaux publics, à l'Institut des aveugles français, il se montra toujours supérieur à sa tâche. Mais l'économie sociale, depuis plus d'un quart siècle, le prit tout entier, et, disciple de Le Play, il donna le meilleur de ses forces à la mutualité et à l'hygiène sociale, dont il réalisa, avec Casimir Périer, l'alliance définitive et féconde.

Toutes ses conceptions avaient pour base essentielle la famille, qu'il chercha à consolider, à préserver, à développer dans tous les milieux sociaux, et l'éducation de la femme dans son rôle d'épouse, de mère et de ménagère. L'amélioration du logement populaire, l'enseignement ménager, la propagande antialcoolique et antituberculeuse le tenaient sans cesse en éveil, et il se prodiguait sans compter. C'était en même temps un admirable conseiller, bienveillant et ingénieux ; il a formé toute une génération de jeunes hommes qui n'oublieront jamais les leçons du maître, et les œuvres qu'il a fondées ou soutenues garderont toujours la marque de son impulsion.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 février 1910.

Favorisé par un nouvel abaissement de l'escompte à Londres, le marché consolidé ou accentue sa fermeté précédente. Toutefois, la Rente Française est hésitante à 96.95. Fonds Etrangers toujours bien tenus. Turc 95.60. Serbe 86.75. Russe 1909 99.25. Le mouvement de hausse se poursuit sur le Crédit Lyonnais à 1.529, sur le Comptoir National d'Escompte à 815 et la Société Générale à 743. L'action du Crédit Foncier se tient à 830 : ces obligations continuent à être animées.

Le Crédit Mobilier Française est recherché à 691. Cet établissement vient de remporter un nouveau succès avec la souscription aux 80.000 obligations 5 0/0 de l'Etat de Rohia qui a été couverte aujourd'hui plusieurs fois.

Valeurs industrielles et de traction bien disposées. Sorz 5.140. Le compartiment russe est irrégulier. Nouvelle reprise des copropères : Rio 1.943.

En Banque, l'Arnuya se représente sans grand changement.

L'action Rosamedes accentue son avance à 92.25. Les 10.000 hectares plantés on à planter pourraient produire, dès la seconde année, 3 000 000 de kilogrammes de coton.

Nouveau progrès à 459 de l'obligation 5 0/0 de la Cie Générale de Pernambouc.

Les capitalistes français sont en ce moment assaillis de circulaires émanant de banques suisses pour les engager à souscrire à un emprunt bulgare. Il s'agit d'un emprunt que notre marché n'a pu accepter faute de garanties suffisantes et dont les titres ne sont probablement jamais admis à notre cote officielle.

Meilleure allure de nos chemins de fer.

LES DISPARUS

Le mécanicien Lorenzetti

Au cinquième étage de l'immeuble portant le numéro 13 du quai de la Joliette habitait, avec sa femme et sa fillette, âgée de 12 ans, le second mécanicien, Prosper-Marius Lorenzetti.

Lorsque nous nous présentons à cette adresse, nous trouvons la maison remplie de voisins et d'amis qui essayent de consoler la malheureuse veuve. Pauvre femme ! on lui a dit, pour diminuer sa douleur, qu'une dépêche laisse entrevoir une quarantaine de survivants. Et elle espère que son mari sera parmi eux. Hélas ! triste déception, que celle qui attend Mme Lorenzetti...

Malgré sa douleur, l'infortunée nous raconte d'une voix à peine perceptible, entrecoupée par des sanglots qu'elle ne peut refouler, que son mari fit naufrage plusieurs fois déjà.

La vie de M. Lorenzetti fut cependant menée d'une façon plus particulièrement grave lors de la catastrophe du stationnaire *Ville-de-Saint-Nazaire*, catastrophe que nos lecteurs ont certainement *encore présente à la mémoire* et qui se produisit en plein Océan, durant un voyage qu'effectuait ce navire de Port-de-France à New-York.

M. Lorenzetti, alors troisième mécanicien, put quitter le paquebot avant qu'il ne coulât et prendre place dans un canot de sauvetage.

La frêle embarcation vogua ainsi dix à douze jours durant sans que les seize hommes qui la montaient fissent secours. Les rares provisions qu'on avait pu emporter étaient épuisées depuis longtemps et les naufragés étaient sur le point de mourir de faim, lorsqu'ils furent aperçus par le vapeur anglais *Jamaïva*, qui se porta vers eux et les prit à son bord. Ils étaient sauvés !

En souvenir de ces heures terribles et du bateau qui avait secouru ce frêle canot, M. Lorenzetti donna le prénom de Jamaïva à sa fillette qui venait justement de naître à Marseille.

Cette fois, le brave mécanicien n'a pas échappé à la mort, le destin l'a ainsi voulu ..

(Petit Marseillais).

Certificat d'Etudes DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Première Session de 1910

Par arrêté ministériel du 31 janvier 1910, publié au *Journal Officiel* de 2 février courant, la première session d'examen pour le certificat d'études exigé des aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste s'ouvrira en 1910, le 6 juillet.

Les dates des épreuves sont fixées ainsi qu'il suit :

Epreuves écrites : mercredi 6 juillet.
Epreuves orales : jeudi 7 juillet.

Les registres d'inscription seront ouverts du jeudi 16 au jeudi 30 juin inclus.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'École de Médecine de Marseille et, pour la Corse, à l'Économat du Lycée de Bastia.

Comité Central des Fêtes

MM. les fournisseurs sont priés de présenter leurs factures avant samedi.

Ce soir à 8 heures et demie, réunion générale du Comité.

CORTE

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, privés de ressources

CAISSE DE PRÉVOYANCE

M. le Sous-Préfet de Corte présidera le mardi 15 février, à 2 heures et demie de l'après-midi, la commission d'assistance de Piedicorte.

Cette réunion, qui avait été fixée au 28 janvier dernier, avait dû être renvoyée à cause du mauvais temps.

Concert de Bienfaisance

Pour les Sinistrés de la Seine

Sur l'initiative de M. Aubin, receveur des Finances, un groupe de personnes organise un concert de bienfaisance au profit des victimes des inondations de la Seine.

Ce concert, qui sera suivi d'une tombola, aura probablement lieu le 26 février prochain, dans l'ancien Petit Séminaire.

Les organisateurs de cette fête se sont mis en instance auprès des autorités militaires en vue d'obtenir la participation à ce concert de l'excellente musique du 163e.

Nous les félicitons chaudement et formons le vœu que leur initiative obtienne le succès qu'elle mérite.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 février

Thermomètre.— 7 heures du matin + 8° à midi 10 + à 6 heures du soir + 7°. Maxima + 10°5 Minima + 6°.
Baromètre.— 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, N.-O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, quques nuages. l'après-midi, id.

Les Corses aux colonies

Nous apprenons avec plaisir que M. Eugène Ercole, commis des Affaires Indigènes en Guinée, vient d'être élevé à la 2e classe de son emploi.

Ce bel avancement fait le plus grand honneur à notre jeune compatriote auquel nous adressons, ainsi qu'à son père, M. Ange-Toussaint Ercole, nos meilleures félicitations.

Armée territoriale

M. Orseni, lieutenant au 30e territorial, est affecté au service des chemins de fer dans la 2e région.

Service de santé

M. Rossi, élève de l'école de santé militaire, reçu docteur en médecine, a été nommé au grade d'aide-major de 2e classe élève à l'école d'application.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes : à Biscarosse, Landes, M. Tomasi Jean-Baptiste, ex soldat au 8e colonial ; à Grimaud, Var, M. Battini, ex soldat au 4e rég. de tirailleurs algériens ; à Solliès-Pont, M. Lenzi, soldat au 11e colonial ; à Neufchâtel-en-Bray, M. Calvi, soldat au 24e colonial.

Au Port

Entrées :
— Vap. « Numidia, » cap. Carrès, venant de Marseille.
Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Livourne.
— Vap. ital « Palestina, » venant de Porto-Torrès.

Sorties :
— Vap « Liamone, » cap. Maury, parti pour Marseille.
— Vap. italien « Palestina, » parti pour Livourne.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint Jean.
S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A CÉDER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ILE-ROUSSE

S'adresser au titulaire.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Labaudy*

A VENDRE

Château situé à Algajola

Arrondissement de Calvi

S'adresser à Me BATTESTINI, notaire Calvi.

AVIS DE DÉCÈS

M. François Salvo, fondeur, Mme Lucie Salvo, née Parsi et leurs enfants : Jean-Baptiste, Jules, Louis, Joseph et Charlot ; M. Jean Baptiste Salvo, ancien mécanicien, Mme Julie Salvo, née Anchère ; M. Louis Salvo, Mme Lucie Salvo, née Lucrezi, et leurs enfants ; M. Adolphe Salvo, Mme Antonette Salvo et leur fille ; M. Félix Salvo, Mme Marie Salvo, née Marcelli et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Massiani, née Salvo et leurs enfants ; Jean-Baptiste et Pierre Lucarelli ; Mme Veuve Jean Parsi, née Marcelli, de Marseille ; M. Simon Parsi, maire des douanes en retraite, Mme Parsi, née Capocchi, et leurs enfants ; M. et Mme Raoul Orsoni et leurs enfants, d'Urtaca ; M. Jean-Noël Fratacci, Mme Marie Fratacci, née Orsoni, et leurs enfants ; M. et Mme Simon Franzoni et leurs enfants, d'Alger ; M. et Mme François Palazzo, née Salvo, et leurs enfants ; Mlle Adélaïde Salvo ;

Les familles Orsoni, de Maltéso ; Anchère, Pianz, Pellonier, Avanzi, de Marseille ; Pasquin, Paoli Jean-Paul, Paoli Jean-Baptiste ; Joseph Zanardi, Jean Zanardi, Paoli Laurent, Cenco Gaspard, Orsoni Simon, Orsoni Marie, Veuve Angèle Castagnino, Zanardi, Veuve Scinetro, Gorgi Etienne ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR SAUVEUR SALVO

Novice

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin, âgé de 17 ans, disparu en mer, ainsi que son oncle PARSI JEAN, maître d'équipage, dans la catastrophe du *Général Chanzy*.

LABORATOIRE SPÉCIAL

d'Analyses
Chimiques, Médicales
et Bactériologiques

P.-A. QUILICI

PHARMACIEN-CHIMISTE
SUCCESSEUR DE TEILLIET
18, *Boulevard du Palais, Bastia*

Solution des électrumenta
et objets de pansements

Médicaments de 1er choix

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00092

COURSE DE PARIS

	12 fév.	14 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.75	96.85
Le 3 0/0 amortis	96.82	96.70
	ex coup n	

SOLLACARO

Élections Municipales

Calenzana, 14 février.

Hier ont eu lieu, à Sollacaro, les élections municipales :

Cinq conseillers municipaux sont élus de la liste Casanoli.

Sept conseillers de la liste opposée ;

Ce résultat est dû, paraît il, au vote de dix électeurs ayant déjà voté à Palneca, tout dernièrement.

⁂

Le président du bureau aurait communiqué à ces dix électeurs le procès-verbal de constat qui a été fait par huissier, à la préfecture, sur la liste d'émargement de Palneca.

Le président aurait lu, en outre, aux intéressés le décret de 1852, ainsi que les textes des lois édictant des peines sévères pour de semblables infractions.

Ces électeurs voient, après s'être concerté avec les chefs du parti opposé à la municipalité, auraient déclaré vouloir voter quand même.

Nouvelles Maritimes

L'Inspecteur de la Navigation

Paris, 14 février.

M. le capitaine au long-cours Durand Jean est nommé inspecteur de la navigation maritime, de 4e classe, à Ajaccio.

Service Vicinal

Paris, 14 février.

Sont nommés cantonniers et attachés au service vicinal du département de la Corse :

M. Lucioni, ex-canonnier au 3e rég. d'artillerie coloniale ;

M. Calendini, ex-soldat au 8e rég. d'infanterie coloniale.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 14 février.

M. le colonel Reynaud, commandant le 22e régiment d'artillerie, est nommé sous-chef d'état-major général de l'armée.

Artillerie

M. le lieutenant-colonel Gossart, commandant l'Ecole militaire d'artillerie et du génie, est nommé au commandement, par intérim, du 22e rég. d'artillerie.

LE CABINET DU MINISTRE DE LA GUERRE

Le général Brun a changé tous les officiers qui formaient son cabinet militaire.

Le lieutenant colonel Dirat, breveté, est nommé sous-chef de cabinet du ministre de la Guerre.

Sont détachés à l'état major particulier du ministre de la Guerre :

Les capitaines d'infanterie Frid, Nauges et Petier ;

Le capitaine d'artillerie Heing.

D'autre part, les officiers de l'ancien cabinet du ministre reçoivent les affectations suivantes :

Le lieutenant colonel Targe est nommé au commandement de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie, à Versailles.

Le chef d'escadron Pachet Leberbier de Tinan passe au 2e rég. de spahis, et est détaché à Gadix ;

Le capitaine Walch est classé à la direction d'artillerie, au ministère de la Guerre ;

Le capitaine Savoureux passe major au 14e rég. d'artillerie ;

Le capitaine Maupin est réintégré à l'état-major général de l'armée.

Le capitaine Paquin passe au 7e bataillon de chasseurs à pied.

Le capitaine Becker est réintégré à l'état major général de l'armée.

Le capitaine Georges est réintégré au 140e rég. d'infanterie.

La Perte DU GÉNÉRAL CHANZY

Sur les lieux de la Catastrophe

Paris, 14 février.

Une dépêche adressée au ministre de la Marine et à la Direction de la Compagnie générale Transatlantique annoncent l'arrivée sur les lieux de la terrible catastrophe de plusieurs torpilleurs, du paquebot *Calvados* de la Compagnie générale Transatlantique, ainsi que du vapeur espagnol *Balear*.

Malheureusement la tempête persiste : la mer, qui est démontée, rend inutiles tous les efforts faits pour recueillir les nombreux cadavres qui flottent sur l'eau.

Un Cadavre recueilli

Un seul cadavre a pu être recueilli.

D'après certaines indications, on croit que c'est le cadavre d'un chauffeur.

Spectacle Horrible

Le spectacle le plus horrible est offert aux équipages des navires envoyés sur les lieux de la terrible catastrophe.

On aperçoit accrochés à la pointe des rochers des têtes humaines, des troncs, des membres en lambeaux.

De nombreux cadavres flottent sur les vagues en courroux au milieu des épaves de toutes sortes.

Conseil des Ministres

Paris, 14 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Combinaison financière

M. Cochery, ministre des Finances, explique longuement au Conseil le mécanisme de sa combinaison pour venir en aide aux petits commerçants et industriels victimes des inondations.

La Perte du Général Chanzy

Le Conseil s'occupe ensuite des secours à accorder aux victimes de la catastrophe du *Général Chanzy*.

Congés aux Candidats

Le gouvernement décide que les fonctionnaires, qui sont candidats aux prochaines élections législatives, n'obtiendront de congé que lorsque la période électorale, proprement dite, sera ouverte.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

Les Élections Anglaises

Résultats Définitifs

Londres, 14 février.

Les résultats définitifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Communes ont été affichés dans la matinée.

La nouvelle Chambre comprendra donc :

273 unionistes ;
274 libéraux ;
41 travaillistes ;
82 irlandais.

Soit en tout 670 membres.

***

La Chambre des Communes se réunira demain pour l'élection du Président.

M. Balfour assistera à cette séance.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Guerre

La discussion reprend sur l'article 4

Amendement Chauvière

M. Chauvière, député de la Seine, développe son projet de résolution portant que tous les officiers du même grade aient la même appellation.

Amendement Lachaud

M. Lachaud, député de la Corrèze, demande la création d'un corps de médecins militaires, chargé tout spécialement de l'hygiène des casernes, et de la question de morbidité.

M. Lasies

député du Gers, profite de cette occasion, pour remontrer les mauvaises conditions intérieures, au sujet des casernements insalubres.

M. Sarraut

sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, répond aux orateurs, en leur faisant beaucoup de promesses.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Les Victimes du « Chanzy »

A l'ouverture de la séance, le président adresse, en son nom et au nom de la Chambre, un suprême hommage aux morts du *Général Chanzy*, ses sympathies attristées à leurs familles et l'expression solennelle de l'attachement du Parlement à la grande famille maritime.

Le ministre de la Guerre déclare ensuite qu'il a envoyé les instructions nécessaires pour que les corps des soldats victimes de cette terrible catastrophe soient ramenés en France.

Le Budget

La discussion continue sur le budget du Ministère de la Guerre.

Après une longue discussion, les douze premiers chapitres sont mis aux voix et adoptés.

Séance demain.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

USINES À FRANCARDO (CORSE)
MAGASINS : BASTIA, 7, Avenue Carnot, de vente ; CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE
mécaniques
TUILES plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à plancher en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'eau salée des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. *Référence sur demande.*

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planche s, Bordures, Chevrons, Liteaux, Lattes

GRAND ENTREPÔT de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

EXPÉDITION, en feuilles, layaux, quelconque

NOTA.* — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de « modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter au siège social

MESDAMES

BIJOUTERIE-HORLOGERIE
DANESI Fils
Ancien Elève des Ecoles d'Horlogerie de BESANÇON
16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. DANESI a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (mouvements les plus compliqués).

M. DANESI, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

LUNETTERIE de 1er CHOIX



POUDRE LES POULES

2.500 OEUFS par an pour 10 poules

NOTICE gratis & franco

LA KABILINE
Véritable Teinture des Marocs
LA KABILINE
Pour teindre tous les Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Seule dans le monde entier
ESSAYEZ-LA!
Le Paquet: 40 Centimes

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier

OUVREZ L'  et le BON

La Fortune est pour le Riche, dit-on. NON, car elle peut être pour vous aussi, ami Lecteur, et voici comment.
Nous avons réuni, pour vous, dans un même portefeuille :

100 LOTS PANAMA

qui distribuent au moyen de 6 Tirages annuels

3 millions 390.000 Francs de Lots

3 Lots de 500.000 fr. | 3 Lots de 150.000 fr.
3 Lots de 250.000 fr. | 350 Lots de 1.000 à 10.000 fr.

Déjà, en France, des milliers de braves gens qui ne possédaient rien se sont changés en petits Rentiers. Imitez leur exemple !
Pour participer au prochain Tirage du 15 FÉVRIER Syndicat Cie en Participation et recevoir en co-propriété du
le 100 NUMÉROS LOTS PANAMA
Envoyez un mandat-poste de 5 francs à M. le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, rue de Chantilly, Paris, qui vous les fera parvenir franco par retour du courrier.
FORTUNE Lisez notre Journal Financier illustré. Vous y trouverez la liste complète des Lots gagnants. RICHESSE

FOX-LAND RHUM
Grande Marque

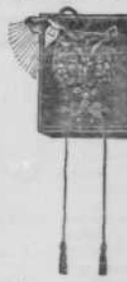
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de Rer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Garde, 1.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui vient à l'approche des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. La vertige devient continuel, les règles se renouvellent irrégulièrement ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne connaissons de régime plus sûr pour la femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à deux intervalles réguliers, si elle veut éviter l'affreux orage au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme etc. qui est pire encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. La Flacon 3 f. 50 franco 4 f. 10, les 3 f. 7e franc. Mandat-poste 10 f. 50, adresser à Mag. DUMOUTIER, phien, place de la Cathédrale, Rouen.
(Visiter et renseignements confidentiels gratis).
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

Chaque famille doit avoir cet appareil d'Eclairage pour nuit et Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia,

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.



BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec la somme, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris
Demandez dans tous les Cafés : LA CRÉATINE de la Maison L. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 47

MERCREDI 16 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les mandats sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Un an — Six mois — Trois mois — Etranger (1 an)

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un an fr. 30 — Le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Sainte Julienne
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 30 m. — Coucher, 5 h. 01 m.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête du Demain : Saint Zozime.

14 FÉVRIER

L'INDO-CHINE EN PÉRIL

Un cri d'alarme vient de retentir qui a attiré l'attention des Français sur une situation exceptionnellement grave, en Extrême-Orient. C'est de l'Indo-Chine qu'il s'agit, et c'est une voix autorisée, celle de M. Messimy, rapporteur du budget des Colonies, qui signale le péril.

A la vérité, cette situation n'est plus contestée par personne. Au mois d'avril dernier, après une interpellation très documentée de M. de Pressensé, le ministre des Colonies, alors M. Milliès-Lacroix, but reconnaître que rien n'était moins inquiétant que l'avenir de notre colonie. Depuis, M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, est venu tout exprès à Paris pour entretenir le Gouvernement de ses craintes et des mesures qui s'imposent d'extrême urgence si nous voulons garder fidèles ces vingt millions d'hommes de race jaune qui n'attendent plus qu'un dernier signal pour commencer l'extermination de leurs vainqueurs.

Que se passe-t-il donc, là-bas, et quels moyens avons-nous pour maintenir notre prestige, défendre notre puissance ?

Ce qui se passe ? M. Messimy le dit nettement : « Le fait le plus grave qui caractérise notre situation politique présente en Indo-Chine, ne réside pas tant dans les troubles qui ont éclaté au Tonkin, dans une reprise manifeste de la piraterie, dans les complots tramés contre nous, que dans l'hostilité sourde mais grandissante que nos sujets nous témoignent de plus en plus. »

A son tour, le général Famin, qui connaît bien l'Indo-Chine et qui fut jusqu'à 1907 directeur des troupes [illegible] re, précise ces craintes. A son avis, la tentative d'empoisonnement de la garnison d'Ha-Noï, en 1908, dont on n'a pas osé poursuivre tous les responsables et qui n'a avorté que grâce à une heureuse indiscrétion d'un Annamite chrétien, est un avertissement terrible ; sachant combien les Annamites, comme les Chinois, savent admirablement garder le secret de leurs projets, nous devons nous attendre, d'un jour à l'autre, à assister à quelque épouvantable soulèvement, si ce n'est à un massacre général.

Le plus grave est qu'au moment du danger, nous ne trouverons en face de nous que l'hostilité et la haine : aucune voix ne s'élèvera pour nous défendre, car, il faut bien le reconnaître, la France, accueillie d'abord en libératrice par des populations qu'elle mettait à l'abri des excès des pillards chinois, n'a pas su se faire aimer des indigènes, elle *n'a pas conquis moralement le pays.*

Et comment l'aurait-elle fait ? Ignorant les mœurs, méconnaissant la religion et la langue du pays, elle a voulu façonner ses nouveaux sujets à la civilisation occidentale, elle les a vexés, contrariés dans leurs croyances, dans le respect de leur passé.. Ce sont là des humiliations qu'un Asiatique ne pardonne pas.

Du moins, la France n'a-t-elle réussi à faire régner la justice, la bonne administration en Indo-Chine ? *Hélas, non ! Elle a envoyé là-bas des* fonctionnaires, petits et gros, qui n'étaient pas toujours le dessus du panier ; ceux-ci, dès leur arrivée, se *considérèrent comme* autant de vice-rois, s'entourèrent d'une cour de serviteurs et traitèrent les indigènes avec le mépris instinctif que l'on éprouve pour des populations dont on n'a point accoutumé les manières.

Bien plus, la justice a été rendue de façon déplorable, malgré la bonne volonté indéniable de la plupart des magistrats, parce que ceux-ci ne connaissent point la langue annamite ! Ainsi, on assiste à ce spectacle étrange de juges qui ne comprennent que grâce à un interprète, parfois [illegible] les dépositions faites devant eux, tandis que les justiciables ne comprennent mot ni au jugement, ni à tout ce qui l'a préparé !

Quant aux litiges ou conflits entre indigènes, ils sont soumis à la justice spéciale des mandarins, dont la vénalité et la partialité est proverbiale : *Quand un mandarin-juge est saisi* d'une affaire, il n'est pas obligé de tenir une audience publique : il peut tenir une audience privée, tel jour de la semaine qui lui plaît, il n'est pas obligé de faire appeler toutes les parties et peut juger en l'absence de l'une ou l'autre ; il n'y a aucune forme pour la réception des témoignages. Enfin, quand on arrive au bout de cette procédure dérisoire, les jugements sont rendus verbalement, et il n'y a d'appel possible qu'à Saïgon, c'est-à-dire souvent à quelques milliers de lieues. Autant dire qu'il n'y a qu'une caricature de justice. Comment, après cela, les *Annamites nous seraient-ils dévoués ?*

Cependant, la population indochinoise, éminemment docile et soumise, accepterait encore la domination ainsi comprise, si des mesures plus vexatoires n'avaient été prises, notamment l'établissement des monopoles sur l'alcool, le sel, l'opium, etc.

Pour éviter la consommation de l'alcool de contrebande, on a fixé la quantité d'alcool que doit consommer obligatoirement chaque habitant, et *si cette quantité n'est pas atteinte,* le village tout entier, solidairement responsable, va en prison ! Il serait trop long de citer les multiples abus auxquels ce régime a donné lieu, et l'exaspération qu'il provoque. Souhaitons seulement que le cri d'alarme de « ceux qui savent » soit enfin entendu, avant qu'il ne soit trop tard.

Nous possédons en Indo-Chine un merveilleux débouché économique : cessons d'y voir des sujets pour n'y chercher que des clients et des amis. Sachons imiter le génie colonisateur de l'Angleterre, et laissons aux Annamites l'espoir que leur rêve d'indépendance se réalisera un jour : *c'est le seul moyen de nous les attacher.*

HERMANN BERNARD

LE GÉNÉRAL CHANZY

Une de ces catastrophes que l'imagination *nous fait voir sous un* aspect terrifiant et qui émeuvent la France entière, vient, encore une fois, de plonger dans la désolation et le deuil des centaines de familles.

Un des plus beaux steamers de la Compagnie Transatlantique, le *Général Chanzy*, courrier rapide de la ligne Marseille-Alger, a coulé à pic, ces jours derniers, à la suite d'un choc sur l'une des îles des Baléares. Cent cinquante-cinq personnes ont trouvé dans la nuit noire, au milieu des rugissements des flots déchaînés, une mort atroce, sans que le moindre secours ait pu leur être porté, sans qu'aucune force humaine ait pu enrayer le fléau dévastateur.

Malgré la concision des dépêches, on devine quelle intense émotion s'est emparée, à cette nouvelle, de Marseille, port d'attache du paquebot sinistré, émotion qui a eu sa répercussion à Paris et dans toute la France. Les agences de la Compagnie, disent ces mêmes dépêches, ont été et sont encore envahies par une population affolée venant aux nouvelles, escomptant dans leur poignante douleur une période d'espoir *qui ne vient pas...*

Le naufrage du *Général Chanzy* est plus vivement ressenti encore à Bastia qu'il plonge, une fois de plus, dans la désolation. Notre vaillante population, si essentiellement maritime, et à laquelle chaque catastrophe de ce genre arrache impitoyablement quelques-uns de ses enfants, inscrira, cette fois encore, le nom de plusieurs autres au déjà si long martyrologe de la Mer !

L'équipage du *Général Chanzy* est en grande partie composé de Corses, parmi lesquels, dit on, de nombreux Bastiais. C'est fatal, chaque hiver, la Mer, cette grande Gueuse, que nous aimons, nous, malgré ses colères, peut-être même à cause de tits, nous a endormis de son rythme berceur, ou effrayés de son sourd et formidable grondement, nous réclame impérieusement sa dîme sinistre, et se referme à jamais sur les malheureux naufragés dont elle étouffe les râles...

Il n'est pas, à Bastia, une seule famille qui n'ait l'un de ses membres, père, frère, mari ou parent rapproché, qui ne sillonne les mers, et le danger sans cesse suspendu sur chaque tête fait que nous compatissons de toute notre âme aux souffrances de notre voisin. Nous songeons sans cesse aux chers morts que guette la Grande, toujours dompiée et jamais vaincue. Les Corses sont une grande famille de marins, d'autant plus unie, que la nature nous a séparés du reste de la France, peut-être pour resserrer davantage notre confraternité basée sur la communauté de dangers.

Voici pourquoi, la perte du *Général Chanzy* nous impressionne plus vivement que d'autres, nous les isolés. Voici pourquoi, nous verrons encore des vêtements de deuil succéder à d'autres vêtements de deuil. Voilà, pourquoi, nous nous inclinerons toujours avec respect devant des veuves éplorées, des enfants orphelins, ou des familles sans chef, pleurant de toutes leurs larmes les disparus en mer.

JEROME POGGI.

Le Docteur Masini

Nous apprenons avec un vif plaisir et une bien légitime satisfaction la nomination de notre compatriote et ami, M. le docteur Paul Masini, chef de clinique à l'école de médecine, comme membre de la Société de chirurgie de Marseille.

A peine âgé de 32 ans, le docteur Masini, après avoir fait de brillantes études à la faculté de Paris, a publié un

---

76 e — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XVII

SUITE

— Mais, d'où viens-tu, renouvela Hélène. Si tu savais dans quelle anxiété j'étais !...

Il n'en fallait pas davantage à Raoul pour s'assurer des véritables vêtements de la jeune fille. Il s'avança.

— C'est papa, expliqua l'enfant, nous allons le suivre toutes deux.

— Hélène était stupéfaite. Ses grands yeux cernés regardaient avec stupeur celui qui entrait. Son père ! Joséphine s'était donc chargée elle-même de la révélation. Elle porta sa main à son front et y avait tant de confusion dans son esprit qu'elle éprouvait une vraie douleur. Raoul était sans nul doute qu'elle. Il entra. La mandoline qu'il connaissait se trouvait en face de lui. Discrètement il évita toute inspection.

— Mademoiselle, demanda-t-il, êtes-vous seule ?

— Oui, monsieur, répondit Hélène hésitante, seule, depuis le départ de... de...

Devait-elle dire Georgette ou Alice ?

— De celle que j'aime tant, dit-elle en lui donnant une nouvelle caresse qui émut le docteur.

— Je le sais, mademoiselle. Ma présence ici vous est une preuve que j'ajoute foi à la sincérité de vos paroles.

Hélène osait à peine lever les yeux sur celui qui se faisait bon pour atténuer la souffrance qu'il endurait. Mais, en revanche, elle se dédommageait par la vue de l'enfant qu'elle entourait dans ses bras

— Tu sais, expliqua l'innocente, c'est Barthélemy que j'ai trouvé... Il venait me chercher, papa était revenu de son voyage.

Chaque mot de l'enfant devenait une souffrance pour la jeune fille. Chaque explication paralysait Raoul Digon. L'un et l'autre se posaient la même question.

— Est-il, ou est-elle au courant de tout ?

Hélène avait trop souffert pour ne pas sortir courageusement d'une impasse pénible.

— Monsieur, demanda-t-elle, très pâle, une seule question. Vous avez retrouvé votre enfant. Son éloignement de la maison paternelle avait-il été fait de plein gré ?

— Est-ce la vérité que vous voulez, mademoiselle

— La vérité absolue, dussé-je en souffrir.

Elle avait mis dans sa phrase toute l'énergie dont elle était capable. Elle lui fit pitié.

— Cette dureté-là, dit Raoul en lui tendant la main, je ne l'aurai pas. Qu'importe le passé ? le présent seul doit nous occuper, et un peu l'avenir aussi.

— Oh ! dit la malheureuse jeune fille, peu m'importe à moi l'avenir. L'atmosphère dans laquelle je vis est si troublée que je vous frais bien qu'il n'y eût pas d'avenir. Je ne comprends rien, rien, à tout ce qui se passe !...

— Je le comprends à peine moi-même, ne cherchons pas à approfondir ce qui ne nous appartient pas clairement... Je viens vous demander, mademoiselle, au nom de mon enfant...

— Votre enfant, répéta-t-elle comme dans un rêve.

— Oui... mon Alice !

— Alice !... redit-elle, mais vous ?

— Moi ?.. le docteur Raoul Digon, ne me reconnaissez-vous pas ?

Le rouge n'eut déchiré. Les craintes terribles devenaient des réalités. Elle ne fit pas un mouvement. La douleur était si vive chez elle qu'elle se sentit comme paralysée.

— Monsieur Raoul, dit elle lassée, je vous dois la vie.

— Et moi celle de ma petite, ajouta-t-il en l'interrompant.

— ... Je n'y suis pour rien.... balbutia-t-elle à peine intelligiblement ; mais je l'ai acquise sans savoir... comme si elle avait été mienne.

— J'en suis convaincu, et c'est justement pour cela que je viens vous demander de nous suivre.

— Vous suivre ? répéta-t-elle avec terreur... oh ! non !...

— Pourquoi ?

Elle était anéantie. La figure de Joséphine se dressa devant elle. Elle ne répondit pas.

— Pourquoi ? renouvela monsieur Raoul Digon.

— Mais, parce que la pauvre chère mignonne n'a plus besoin de moi.

— Vous la pensez. Je crois le contraire.

— Que fera-t-elle ?

— Tu la fais pleurer !... Papa, tu la fais pleurer ?

— Ma chérie, je fais tout pour éviter ces larmes mais la sensibilité de ton amie est excessive. Elle a besoin de vivre dans un milieu où elle trouvera de l'affection. Ce milieu lui est ouvert. C'est tout son petit cœur qui la désheurera de tout... Allons, embrasse-la et dis-lui de venir avec nous.

Sous les caresses de la fillette, Mélanie éprouvait comme une détente, mais la raison froide lui disait la réponse.

— Je ne puis pas.

— Vous resterez ici ?

— Oh ! non, affirma-t-elle avec fermeté.

— Où irez vous ?

Elle pouvait un grand soupir.

— Je ne sais pas.

— Raison de plus pour accepter l'hospitalité que nous vous offrons de si grand cœur. Ma femme éprouve, du reste, le besoin de vous voir, ne lui refusez pas. Venez, au moins pour quelque temps, nous verrons après !

Tant d'insistance ébranlait sa première résolution. Elle regarda tout autour d'elle.

— Partir !... comme cela ! dit-elle.

— Ah ! fit Raoul en se levant, c'est un service que je vous demande, Mélanie ; ma fille ne peut se passer de vous !...

Il y eut dans le regard qu'elle lui donna toute la douceur d'affection d'une âme qui ne peut plus lutter. Elle partit. Le soir, la grande salle à manger de la villa Parthénay avait repris sa gaieté du temps passé. A la table de famille, Hélène avait sa place. Le gravour était également invité. Sur les questions réitérées de la jeune femme, à propos de son père, Raoul avait répondu :

— Je suis passé rue même rue d'Anjou, monsieur Strondoul est absent pour deux jours.

— Il nous laisse un peu !.. avait dit Blanche, et la conversation s'était reprise gaiement

Alice ne tardait pas de paroles. Du temps en temps, le graveur lançait un coup d'œil à Hélène, puis détournait brusquement les yeux dès qu'il s'apercevait qu'il était remarqué.

(A Suivre).

grand nombre de travaux scientifiques, témoin : La chirurgie des grands écrasements des membres ; le traitement des Anthrax, des plaies du rein par armes à feu, la grossesse extra utérine, la hernie et les accidents du travail, la Tuberculose du rein, la chirurgie, des Ulcères variqueux, le varicocèle, les calculs biliaires, les Kystes de l'Ovaire, les appareils de marche dans les fractures de jambe, etc... »

Le docteur Masini est doué d'une force de travail étonnante : il mène de front, avec la plus parfaite aisance, sa nombreuse clientèle, d'importants travaux scientifiques et son service de chirurgie dans les hôpitaux ; il professe également un cours de chirurgie usuelle destinés aux élèves infirmiers.

D'un caractère des plus affables, joint à la plus exquise urbanité, notre sympathique compatriote jouit d'une grande réputation, non seulement à Marseille où il s'est établi, mais aussi à Paris grâce à ses nombreux titres scientifiques.

La Corse peut être fière de compter au nombre de ses docteur Masini, appelé sans doute à un avenir des plus brillants. Nous lui adressons à l'occasion de sa nouvelle nomination, nos plus chaleureuses et bien sincères félicitations. — A. C.

UN BEAU SUCCÈS

Notre compatriote Madame L. Roquayrol-Poggi vient de soutenir très brillamment devant la faculté de Médecine de Montpellier, sa thèse de doctorat. Le sujet traité par la jeune Doctoresse est intitulé : « Contribution à l'Etude du Galactocèle, » et présente le plus grand intérêt.

Mme L. Roquayrol est, comme nous le disions tantôt, d'origine Corse par son père, et très proche parente des honorables familles Polidori, de la Porta, et Quilici, de Soveria. Elle est la première en Corse, qui par son travail persévérant ait mérité une place de choix aux côtés de ses confrères Médecins de l'Ile.

Spécialiste pour les maladies des femmes et des enfants, elle vient d'installer son Cabinet de consultations à Marseille, où elle saura se créer une clientèle sérieuse.

Nous sommes très heureux de présenter nos félicitations à M. et Mme Roquayrol ainsi qu'à M. et Mme Paul Poggi, ses heureux parents.

Causerie Médicale

Hygiène de l'Hiver

LE CHAUFFAGE

Par ce temps de froid et de brouillard, on ne se trouve vraiment bien qu'au coin du feu. Encore faut-il que le feu brûle bien et que la cheminée ne fume pas ! Quand la cheminée fume c'est ennuyeux et c'est même dangereux, et l'on ne saurait employer trop de précautions pour remédier aux inconvénients de toutes sortes qui résultent d'un tirage insuffisant.

En effet, les corps combustibles, en brûlant, produisent non seulement de l'eau et de l'acide carbonique, mais aussi différents produits volatils parmi lesquels il faut signaler l'*oxyde de carbone*. Or, cet oxyde de carbone, qui est sans odeur, qui ne se décèle par aucune qualité appréciable à nos sens, est un poison des plus dangereux. S'il existe dans l'atmosphère d'une pièce, d'une chambre à coucher par exemple, en quantité suffisante, c'est la mort ! Les habitants de cette pièce passent du sommeil à la mort sans s'éveiller.

A côté de ces catastrophes extrêmement rares, les médecins observent tous les jours des cas d'empoisonnement chroniques caractérisés par des maux de tête atroces, persistants, des nausées, de la faiblesse générale, des vertiges... Il est difficile, dans ces cas, d'établir un diagnostic, et tandis qu'on hésite entre la neurasthénie, l'anémie ou une affection de l'estomac... le poison continue son œuvre et produit des désordres irrémédiables.

Au moindre doute, il faut employer un appareil propre à révéler la présence de l'oxyde de carbone, dans l'atmosphère de la chambre suspecte, il existe un petit appareil, basé sur la réaction de l'oxyde de carbone sur l'acide iodique, qui permet de déceler, en deux heures, la présence d'un millionnième d'oxyde de carbone dans l'atmosphère d'une chambre. Les pharmaciens doivent posséder un appareil de ce genre et faire les expériences qui leur seraient demandées.

C'est le défaut de tirage des cheminées qui permet à l'oxyde de carbone de refluer dans les chambres, et il est nécessaire d'y remédier par des moyens efficaces. Il faut, par exemple, renoncer à tout mode de chauffage qui n'est pas en rapport direct avec une cheminée d'évacuation.

Il faut aussi vérifier si les conduits de fumée ne présentent pas de fissures par lesquelles l'oxyde de carbone peut se répandre dans d'autres appartements. Cette vérification est facile : il suffit de fermer l'ouverture de la cheminée sur le toit et d'allumer un feu de paille, de goudron ou toute autre substance produisant une fumée épaisse et odorante. Si la fumée ou l'odeur pénètrent dans d'autres pièces d'étages différents, on aura la certitude qu'il existe des fissures qui peuvent livrer passage, à un moment donné, à l'oxyde de carbone.

Dans les vieilles maisons où le tuyau de cheminée part du rez-de-chaussée pour aller jusqu'au toit, recevant « tous les étages des tuyaux de raccordement, le danger d'empoisonnement est permanent car les trappes qui sont censé fermer les cheminées où l'on ne fait pas de feu et qui doivent empêcher le refoulement des gaz provenant des foyers allumés, fonctionnent mal et ne donnent aucune sécurité.

...Rien ne charme se damner ou de fermer complètement les tuyaux des poêles. Ces clefs peuvent tourner spontanément si elles ont si jeu, ou être tournées par des mains imprudentes, et empêcher l'évacuation de l'oxyde de carbone. Je sais bien que le disque de tôle qui elles mettent en mouvement est échancré ou réduit dans ses dimensions, de façon à ne pas permettre la fermeture complète ; mais ce dispositif n'en est pas moins coûteux à toute prudence.

En somme, l'empoisonnement par l'oxyde de carbone est un péril qui guette ceux qui séjournent longtemps dans des pièces chauffées par des ustensiles dont le tirage n'est pas assuré.

Dans les pièces où l'on entre et d'où l'on sort à chaque instant, le danger est moindre, mais il revet surtout un caractère menaçant dans les chambres à coucher.

Surveillez donc vos moyens de chauffage. Au moindre doute, faites analyser l'air de vos chambres, et n'allumez point de feu dans vos chambres à coucher, si vous n'êtes pas cent fois sûrs de votre cheminée.

Docteur VIGNARD.

Comité Central des Fêtes

Dans sa réunion générale d'hier soir, le Comité a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Comité Central des fêtes, douloureusement ému par la catastrophe du *Général Chanzy*, adresse aux familles des malheureuses victimes l'expression de ses condoléances les plus attristées et décide qu'un grand Veglione sera donné à leur bénéfice le samedi 5 mars, dans la salle de spectacle du Théâtre municipal. »

MM. les Fournisseurs sont priés de présenter leurs factures avant samedi.

PETRETO-BICCHISANO

Nécrologie

C'est avec un très vif regret que nous avons appris la mort, à l'âge de trente ans, de M. Pompée Colonna d'Istria, étudiant en droit, fils de M. Pierre-Paul Colonna d'Istria, juge de paix du canton de Petreto-Bicchisano, et de Mme née d'Ornano

Les obsèques ont été célébrées, mardi 25 janvier, à Petreto-Bicchisano, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis venus de tous côtés pour apporter au défunt si regretté l'hommage de leur sympathie émue, et à sa famille éplorée le témoignage éclatant de la haute estime dont elle est entourée.

La population tout entière du village avait tenu à s'associer à cette douloureuse manifestation en offrant, par voie de souscription, une superbe couronne.

Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Pila, inspecteur des pharmacies, l'autre par M. Emmanuel Franchi, greffier.

Nous publions ci-dessous le discours de M. Pila, regrettant vivement que le défaut d'espace ne nous permette pas d'insérer également celui de M. Franchi.

Discours de M. Pila

Messieurs,

C'est d'un cœur douloureusement ému que je viens dire un dernier adieu à mon ancien condisciple et regretté ami, Pompée Colonna d'Istria.

Brutalement enlevé à l'affection des siens, à un âge où la vie s'ouvrait à lui riche de promesses et riante d'avenir, il laisse parmi nous un vide profond et son souvenir que ses amis garderont précieusement.

Pompée était, Messieurs, un sujet d'élite à qui il ne manquait rien pour accomplir brillamment la haute destinée vers laquelle le poussait une ambition pleinement justifiée par un nom qu'il portait avec fierté, et de nobles traditions, légués en héritage, par ses ancêtres, tant paternels que maternels, dont il était fier à juste titre.

Dès son jeune âge, Pompée aimait l'étude, et ses professeurs se plaisaient à distinguer en lui d'excellentes dispositions, puissamment soutenues par une mémoire prodigieuse et une puissance d'assimilation remarquable.

De bonne heure, il manifesta sa prédilection marquée pour les lettres qui furent la base solide de sa première éducation. Reçu bachelier, il prit immédiatement sa première inscription de Droit, à l'Université de Paris

Pompée apporta, dans ses nouvelles études, la même ardeur, mais, hélas ! il fut bientôt vaincu par la maladie. Celle-ci le guettait depuis quelques temps et le surmenage auquel il soumit son organisme si délicat, en fit une proie facile et sûre.

Il lutta, néanmoins ; il s'obstina même jusqu'à aller les ravages, pourtant manifestes, que le mal opérait chaque jour ; mais la lutte était inégale, et il fallut renoncer à tant de riants projets !

Ah ! Messieurs, pouvons-nous songer, sans nous sentir pénétrés d'une tristesse profonde, à toutes les visions qui ont dû assiéger le cerveau de notre regretté Pompée, quand le soir, seul dans sa chambre d'étudiant, dans ce Quartier Latin si bruyant et si gai, il sentait, malgré son courage héroïque, ses forces le trahir, commençant enfin à se convaincre que ses jours étaient désormais comptés !

Plus d'une fois, n'a-t-il pas dû, dans ces moments de lassitude et de découragement, repasser dans son esprit les réjouissantes visions de sa jeunesse si courte ; se rappeler les chaudes caresses maternelles reçues sur ses joues roses d'enfant, et plus tard, tant de beaux projets si vite évanouis !

Faut-il, Messieurs, évoquer aussi les affreux cauchemars qui ont dû peupler ses longues nuits d'insomnie, alors qu'il luttait contre une fièvre ardente et obstinée !

Oui, je le vois encore, à Paris, toujours dans sa chambrette, garnie de ces meubles familiers qui sont les meilleurs amis et les meilleurs confidents de l'étudiant, parce qu'eux seuls ont été témoins des heures de tristesse et de découragement comme des heures de joie et de plaisir ; il voit des ombres se pencher sur son chevet ; il croit reconnaître ses parents qui s'empressent autour de lui. Il les voit, il les entend..., que disent-ils ? Oh ! que peuvent-ils bien lui dire, sinon de ne pas mourir, de ne pas les quitter ; car, que serait désormais la vie pour eux, s'ils étaient privés à jamais de leur fils bien-aimé !

Là-dessus, il se réveille,et ces mots : « Ne meurs pas ! » résonnent encore comme un glas funèbre à son oreille. Il regarde autour de lui, se croyant un moment transporté dans la maison paternelle ; mais, non : tout lui dit, au contraire, qu'il est loin, très loin du foyer paisible, où peut-être, à cette même heure, on parle avec attendrissement de l'absent que l'on croit heureux et bien portant !

Et alors, il a peur de mourir sans avoir embrassé une dernière fois ceux à qui on mort fera verser tant de larmes. Il se décide enfin à abandonner ses études, à abandonner ce Paris qu'il aimait tant, et le voilà ramené au sein de sa famille.

C'est ici, Messieurs, que Pompée, entouré de toute l'affection des siens, a pu rendre le dernier soupir après avoir reçu les baisers d'ineffable tendresse et de suprême adieu de son père et de sa mère bien-aimés, de ses sœurs chéries.

En présence d'une telle douleur, qu'aucune parole ne pourrait soulager, je m'incline profondément, et je prie les familles Colonna d'Istria et d'Ornano d'agréer l'expression émue de mes respectueuses condoléances.

Et toi, mon cher Pompée, repose en paix ! Adieu !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 Février 1910.

Les affaires ont été assez calmes aujourd'hui, mais la fermeté prédomine toujours dans l'ensemble de la cote. Notre 3 0/0 à 96 95. Les Fonds Etrangers réalisent de nouveaux progrès, principalement les Russes. Le Turc monte à 95 72 et le Serbe à 86.87. L'Extérieure est bien tenue à 96.8/8, les Sociétés de Crédit ont une excellente allure : le Crédit Foncier s'établit à 830, le Crédit Lyonnais à 1.431, le Comptoir National d'Escompte à 819 et la Société Générale à 719.

Le Nord conserve bien son avance à 3.150. Les valeurs de traction varient peu. Les charbonnages russes supportent des réalisations. Les valeurs cuprifères sont assez fermes en raison de la bonne tenue du métal à Londres et à New-York : Rio 1.941.

En Banque, la Mosquenera accentue son avance à 24 frs. Les actions Minas Mercedes seront introduites, demain samedi, au cours de 56 frs environ.

Les actions Crédit Foncier de Santa Fé sont recherchées à 310, les résultats économiques de la République Argentine sont des plus satisfaisants et la plus-value des terrains doit avoir une heureuse répercussion sur l'exercice en cours.

Bonne tenue à 468 des obligations 5 0/0 de l'Uruguay East Coast Railway Cy et à 370 des obligations 5 0/0 de la Société Hongroise de Cuvres qui ont ainsi presque regagné la totalité de leur coupon de décembre.

Obligations de la Cie Française de la Cie d'Eclairage, Forces et Traction de la Nouvelle-Orléans viennent d'être introduites à la Cote du marché officiel des Banquiers en valeurs au comptant. Elles ont été l'objet de nombreuses demandes à 4-5 frs. Pour l'exercice 1909, les recettes nettes de cette Société ont atteint 13 630.090 frs, en augmentation de 565.653 frs sur 1908 ; les bénéfices nets se sont élevés à 2.401.437 frs en augmentation de 463.393 frs sur 1908 Ajoutons que la majeure partie de cet emprunt a été affectée à la consolidation de la dette flottante de la Compagnie.

Chemins Français calmes.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE

Les membres de la Chambre Syndicale du S. A. C. sont instamment priés de se réunir aujourd'hui, 16 du courant, à 9 heures, au bureau du syndicat.

Ordre du jour : Communication du P. L. M. — Exposition de Bruxelles. — Excursion en Vanoise. — Tournée de conférences de M. Lairolle. — Le crédit agricole, création d'une caisse locale de crédit.

Le Président, Ph. GRASSI.

Biens Ecclésiastiques

Par décret du 12 janvier, sont attribués aux communes de : Alata, Appriani, Arbori, Barrettali, Bastelicaccia, Campitello, Canaggia, Carbuccio, Casabianca, Cauro, Casevecchie, Coggia, Costa-Rota, Cristinacce, Croce, Crocicchia, Fiuja, Giocatoja, Gourgazie, Lama, Lucciana, Lori, Muro, Nonza, Olmo, Olmeto, Ponta-Acquatella, Pero, Piano, Poggio-Marinaccio, Porretto, Poggio Mezzana, Quercitello, Pruneli di Casacconi, Roglioso, Saint-André de Cruciochia, Saint Martin de Lotia, Sarrola, Sari d'Orcino, Scolca, Talasani, Tomino, Urtaca, Vignale, Ville de Pietrabugno, Volpajola, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu aux fabriques de ces communes, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges maintenue par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Chemins de fer

Association fraternelle des employés et ouvriers des Chemins de Fer Français.

SECOURS AUX AGENTS
VICTIMES DES INONDATIONS

L'Association Fraternelle des employés et ouvriers des Chemins de Fer Français, comprenant actuellement 80.000 adhérents effectifs et reconnue, depuis 1899, comme établissement d'utilité publique, organise une souscription nationale en vue de venir en aide, sans aucune distinction de groupement ou de réseau, aux employés et ouvriers de chemins de fer qui ont été, dans la région de Paris ou dans la région de l'Est, les victimes très éprouvées des récentes inondations.

On peut évaluer à vingt mille environ, femmes et enfants compris, le nombre des sinistrés entre lesquels pourra être réparti, suivant les besoins, le montant de la souscription.

L'Association Fraternelle adresse un chaleureux et pressant appel à toutes les personnes généreuses qui, étant en relations avec les agents de chemins de fer, désirent soutenir dans le malheur une corporation qui assure avec tant de dévouement et d'abnégation le plus important des services publics.

L'Association Fraternelle remercie d'avance tous les généreux souscripteurs qui voudront bien contribuer, par leur cotisation personnelle, à donner à cette manifestation de solidarité tout l'élan généreux dont elle est susceptible.

Les souscriptions doivent être remises et enregistrées à la gare.

Conseil de Revision

Arrondissement de Bastia

Les opérations du conseil de revision commenceront le 17 février et auront lieu aux jours et heures ci-après :

[illegible]

Bastia-Terranove, jeudi 17, 3 h. s., Bastia.
Bastia-Terravecchia, vendredi 18, 2 h. s., Bastia.
Campitello, samedi 19, 1 h. 1/2 s., gare de Berchetta.
Vescovato, lundi 21, 2 h. s., gare d'Arena.
Oletta, mardi 22, 2 h. s., Oletta.
Murato, mercredi 23, 2 h 1/2 s., Murato.
Pero-Casevecchia, jeudi 24, 2 h. 1/2 s., Folelli (gare).
San Nicolao, vendredi 25, 2 h. 1/2 s., Padalella (halte).
Brando, samedi 26, 9 h. 1/2 m. Erbalunga.
Lori, lundi 28, 2 h. s., Lori.

MARS.

Rogliano, mardi 1, 10 h. m., Morsiglia.
Nonza, mercredi 2, 10 h. m., Canari.
Saint-Florent, jeudi 3, 10 h. m., Saint-Florent.
Santo-Pietro-di-Tenda, vendredi 4, 11 h. m., Santo-Pietro-di-Tenda.
San-Martino-di-Lota, samedi 5, 9 h. m., Pietranera.
Campile, lundi 7, 3 h. s., Campile.
Borgo, mardi 8, 10 h. m., Casamozza (gare).
Lama, mercredi 9, 9 h. m., Pietralba (gare).

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 Février

Thermomètre.—7 heures du matin + 7°
à midi 12° + à 6 heures du soir + 10°.
Maxima + 12 2 Minima + 6°.
Baromètre.—7 heures du matin, 763 mm.
à midi, 762 mm., 6 heures du soir, 759 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, Léger.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, [illegible].

A l'arrivée

M. Pascal Cecobilli, le sympathique député de l'Aisne, est arrivé hier soir, par le dernier train.

M. Cecobilli a été reçu, sur les quais de la gare, par M. Adriani, conseiller à la Cour d'appel, chez qui il est descendu, par M. de Corsi, avocat, et par de nombreux amis politiques.

Des délégations des employés des douanes et des chemins de fer étaient venus saluer le vaillant député de Vervins qu'ils ont remercié de s'être constitué leur avocat, à la Chambre, durant toute la législature.

Prestation de serment

La Cour d'appel a reçu, hier, le serment de M. Jérôme Ornani, licencié en droit de la Faculté de Paris Le jeune et sympathique avocat, qui est le neveu de M. l'abbé Ottavy, ancien conseiller général, compte se faire inscrire au barreau d'Ajaccio.

Pour la Mutualité

Les récompenses suivantes ont été décernées pour services rendus à la Mutualité :

Mentions honorables. — Tiberi Antoine, secrétaire de la société *Jeanne d'Arc*, à Marseille, Mme Tafaruy Adèle, née Tartarini, chef visiteuse de la société La Juliette, à Marseille ; Comparetti Simon, chef de section de la société *Sainte-Eugénie*, à Ajaccio ; Geronimi Mathieu, trésorier de la société des anciens militaires à Bastia ; Brol Adolphe, trésorier de la société des anciens militaires, à Ajaccio ; Mlles Frassati Lucie, Giansonni Marie-Toussainte, Ghiglioni Marie Jeanne, Mme Giacobbi Visidaria, Orsini Jean-Benoît, Orsini Barthélemy, Ponci-dalli Barthélemy, Rotali Jean-Ange, chefs de section de la mutualité scolaire à Bastia ; Poggi Philippe, délégué de la société des voyageurs de commerce, Bastia ; Waty Charles, administrateur de la société des anciens sous-officiers, à Pastia.

Médaille d'argent, M Cimiterra Jean-Baptiste, chef de section de la société Sainte-Eugénie, à Jaccio.

Conseil de révision

Par décret du 5 février, la clôture des tournées des conseils de révision en 1910, dans le département de la Corse, est fixée au 20 juin au plus tard, et la séance de clôture définitive des opérations au 30 juin.

Nouvelles militaires

M. Cremieux, lieutenant trésorier au 2e bat. d'artillerie de forteresse, passe au 1er rég. à pied.

Tirs d'honneur

A l'occasion des tirs d'honneur de 1909 le ministre de la marine a adressé un témoignage de satisfaction au premier maître canonnier Poli, et la mise à l'ordre du jour de l'escadre, du pointeur canonnier brevété Carattini, tous deux du cuirassé Démocratie.

Acte de probité

Le jeune Galenti Ezechiel ayant trouvé dans la rue une montre en argent, s'est empressé de la déposer au commissariat de police, où la personne qui l'a perdue, peut aller la réclamer.

Troupes coloniales

Sont nommés au grade de sergent, les caporaux Calioli Jean Baptiste, du 10e ; Emanuelli Pierre-Jacques, du bat. de la Nouvelle Calédonie ; Orsoni Jacques-François, du 8e ; Chiarelli Pierre-Paul, du bat. de l'Oyapock ; Golormini Simon-Paul, du 9e ; Giansili Auguste-François, du 6e ; Ceccaldi Antoine-Martin, du 4e tirailleurs tonkinois ; Parsi Laurent-Jean, du 23e ; — au grade de caporal, les soldats Paoli Simon et Antonetti Pierre, de la section des infirmiers militaires coloniaux.

Fausse monnaie

Les journaux du Midi ont parlé dernièrement d'une affaire d'émission de fausse monnaie, à Toulon, et de l'arrestation du matelot Antonini, du « Suffren. » Ce matelot a été traduit devant le conseil de guerre maritime, et condamné à 16 francs d'amende. Cette affaire est donc sans importance.

Gendarmerie

Sont inscrits sur le tableau d'avancement : pour maréchal de logis, les brigadiers : Quilici, 11e légion ; Crucioni et Bacchini, 15e bis ; Battisti, 18e ; Mariani 19e ; — pour adjudant, le maréchal des logis chef Arrighi, 19e ; — pour brigadier, les gendarmes : Corti, Donnartini, Peretti, Giuseppi, Manonti, Marcelli, Oppolata, 15e bis ; Paganelli, Sansonetti, Fratoni, 19e ; Bacchi, Tanisio.

Avis

La Société SYLVI-CORSE informe MM. les Propriétaires qu'elle achète tous les chênes blancs ayant 2 m. 30 et plus de tronc et 1 mètre et plus de circonférence

Envoyer prix et détails au siège de la Société,

9, rue de Nouveau Port. 9, Bastia

Le Meilleur, le plus agréable purgatif
THE BLAIZE PÈRE
[illegible]

REMERCIEMENTS

Le comte et la comtesse Patrimonio et leurs enfants remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils ont bien voulu leur témoigner à l'occasion de leur deuil.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00094

BOURSE DE PARIS

14 fév. — 15 fév.
Lettre de 3 0/0 amort. 98.85 — 98.80
de 3 0/0 amortis 98.70 — 98.80
au comptant

VICO

DESTRUCTION DU BANDIT LECA

Vico, 15 février.

Le bandit Leca Séraphin, originaire d'Ota, qui était sous mandat d'arrêt pour double tentative de meurtre sur des gendarmes, a été détruit ce matin par la brigade de gendarmerie de Vico.

La rencontre a eu lieu sur le territoire de la commune de Vico, à l'endroit dénommé *Caccia*.

Voyant arriver les gendarmes, Leca Séraphin décharge les deux canons de son fusil, fort heureusement sans les atteindre, mais les gendarmes, qui avaient aperçu le bandit, firent feu à leur tour, et furent assez heureux de l'abattre.

Le bandit Leca Séraphin tenait le maquis depuis le 2 juin 1909, date à laquelle il a commis une tentative de meurtre sur le brigadier de gendarmerie d'Evisa, qui est loin d'être guéri de ses blessures.

Leca Séraphin répandait la terreur au sein des populations des cantons de Vico, Evisa et Piana ; aussi était-il traqué sans relâche par la gendarmerie, avec laquelle il eut plusieurs rencontres.

Les deux plus importantes furent celle du 26 août à Coggia, au cours de laquelle plusieurs coups de feu furent échangés, et celle du 7 octobre, à Ota, où en tirant sur le brigadier et les gendarmes de service, une des balles du bandit alla frapper mortellement le jeune Rossini.

La nouvelle de la destruction de ce bandit a été apprise avec une véritable satisfaction.

L'élection de Sartene

LA COMMISSION D'ENQUÊTE *à Porto-Vecchio*

Porto Vecchio 15 février.

Les membres du Parlement chargés de faire une enquête sur l'élection du docteur Balesi, du mois de mars 1909, sont arrivés aujourd'hui à Porto Vecchio.

Dès leur arrivée, ils ont commencé à entendre diverses personnes.

Ces Messieurs partiront très probablement demain pour Bastia.

TOULON

RÉUNION DE CORSES

Toulon, 15 février.

Un certain nombre de membres de la Colonie Corse de Toulon ont tenu aujourd'hui une réunion très importante, au Café de la Rotonde.

Ils ont entendu les déclarations de M Patrimonio, président du tribunal civil du Havre et président d'honneur de l'« Union générale des Corses et Amis de la Corse » !

On sait que M. Patrimonio est candidat à la députation dans l'arrondissement de Bastia,

La Perte DU GÉNÉRAL CHANZY

A LA RECHERCHE DES CADAVRES

Marseille, 15 février.

Plusieurs employés supérieurs de la Compagnie générale Transatlantique s'embarqueront demain sur le rapide d'Alger, *Maréchal Bugeaud*, qui quittera [illegible] à l'après-midi

Ces employés, qui seront accompagnés d'un certain nombre d'ouvriers de la Compagnie, débarqueront à Palma, d'où ils s'embarqueront sur le *Calcados* de la même compagnie pour explorer les lieux où la catastrophe du *Général Chanzy* s'est produite.

La division DE CONTRE-TORPILLEURS

Marseille, 15 février.

La division de contre-torpilleurs, sous le commandement de M. le Capitaine de frégate King, est arrivée à Misorque.

Cette force navale se composait des contre-torpilleurs *Oriflamme*, *Cognée*, *Fanfare*, *Gabion*, *Sabretache* ; dès son arrivée elle a commencé à explorer les lieux du naufrage du *Général Chanzy* ainsi que la côte espagnole.

Machine à Tricoter
TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE
Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.
S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.
Joindre un timbre pour la réponse.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 12, rue Napoléon
Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladie de foie, intestins, têtes, etc.
Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.
Demander dans tous les cafés le *Quai Vichy Lardy* et *Lalondy*

BIJOUTERIE-HORLOGERIE
DANESI Fils
16, Boulevard Paoli, BASTIA
M. Danesi a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (mouvements les plus compliqués).
M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.
LUNETTERIE de 1re CHOIX

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui **2.000 kilogrammes.**

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

« MAISON GHILINI »

SOCIÉTÉ ANONYME DU CYRNOS-PALACE

(Grand-Hôtel de Bastia)

Capital 400.000 francs

Statuts déposés
en l'étude de Me TOMMASI, notaire

Deuxième et dernière ÉMISSION de 400 actions nouvelles de 500 francs.

On verse les deux premiers quarts en souscrivant. Les autres quarts seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

On souscrit à Bastia chez MM.
Gregori frères, banquiers.
A.-F. Fantauzzi, id.
Ch. Orenga, id.
Thiers frères, négociants.
Tommasi, notaire.

Notices publiées au Bulletin annexe du *Journal Officiel* :
1re notice, page 461 du n° 96, 29 juin 1908.
2e notice, page 887 du n° 44, 1er novembre 1909.

A VENDRE

Château situé à Algajola

Arrondissement de Calvi

S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du rez-eau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :			
Pour 1 bordelaise	via	250 k. fr.	16.75
» 2 »	»	500 k. »	22.75
» 4 »	»	1 000 k. »	61. »
» 1 demi-muid	»	600 k. »	33.75
» 2 »	»	1.200 k. »	64.85
» 4 »	»	2.400 k. »	127. »
» 6 »	»	3.600 k. »	190.23
» 8 »	»	4.800 k. »	251.45
» 10 »	»	6.000 k. »	313.65
» 20 »	»	12.000 k. »	558.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)
L'ART de GUÉRIR

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer dans les meubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot*, à *Bastia*.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : Bastia, 2, Avenue Carnot, de vente : Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Lattes, Cerceaux, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter sans frais.

MESDAMES
CAFÉ DES GOURMETS
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA
Boulevard Paoli, 23
MUTUELLE-PROCRÉANNE
Société d'Assurances Mutuelle sur la Vie
Entreprise privée
Assujettie au contrôle de l'Etat
Moyennant 3 ou 6 francs par mois versés pendant 14 ans, on assure un capital, soit dot, ou héritage.
Cette épargne modique, forcée, devient non seulement les intérêts composés accumulés, mais le souscripteur voit s'ajouter à son avoir le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.
L'ensemble est immédiat, incontestable, Mères et pères de famille inscrivez-vous
S'adresser pour adhésions ou renseignements à
M. FRANÇOIS MAESTRACCI, Agréé, 12, rue Napoléon, Bastia.
N. B. — Commencement de contre-assurance en cas de décès.
On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

DPÉARTEMENT DE LA CORSE

OCTROI D'ILE-ROUSSE

Il sera procédé le quinze mars mil neuf cent dix, à trois heures de relevée, à la Mairie d'Ile-Rousse, par le Sous-Préfet de Calvi, ou son délégué, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi Municipal de la dite Ville, pour trois ans et neuf mois, qui commenceront le premier avril mil neuf cent dix et finiront le trente-un décembre mil neuf cent treize.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, comestibles, fourrages, combustibles, matériaux et objets divers.

La mise à prix est fixée à dix mille francs par an. . . . . 10,000 f.

On n'admettra aux enchères que des soumissionnaires d'une moralité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des Contributions indirectes, aux administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire ni associée de l'adjudicataire.

Ne pourront être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront ; il leur sera également donné tous les renseignements qu'elles pourront désirer, le nombre et la qualité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'octroi.

Fait en Mairie d'Ile-Rousse, le quinze décembre 1909.

Le Maire,
F. VALERY.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Corte, 1

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

OUTILS
Le Directeur-gérant
J. P. ULLAGNIER.

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Sève anglaise du dermatologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nouvelle primitive.

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
OBLIGES DE BOURSE
Placement gratuit de Capitaux
OBTENTIONS

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 48 — JEUDI 17 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. ULLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Union . . . 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Armand Colin . 20 » 12 » 6 »
Union postale ne admet Fame le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00095

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Zozime.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 5 h. 05 m.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête de Demain : Saint Tilo.

16 FÉVRIER

CE QUE COUTE
LN DOUZIÈME PROVISOIRE

Un troisième douzième provisoire est demandé aux Chambres, par le gouvernement. Il est, en effet, devenu évident que le budget et la loi de finances de 1910 ne pourront pas être votés avant la fin de février.

Le Parlement trouvera, sans doute, une excuse à cette façon d'agir, dans diverses circonstances indépendantes de sa volonté, notamment les inondations qui ont distrait, pendant plusieurs jours, l'attention des pouvoirs publics. Il n'en est pas moins vrai que cette tendance à abuser de l'exception jusqu'à en faire la règle absolue, est profondément déplorable.

Les douzièmes provisoires, par la perturbation qu'ils amènent dans le cours normal des finances, ont de graves inconvénients. Non seulement ils constituent un expédient en opposition avec toutes les loisfinancières, notamment le principe de la spécialité, mais encore ils frustrent le Trésor d'un nombre respectable de millions.

Comment cela ? dites-vous.

La chose est fort simple. Un douzième provisoire est calculé d'après les dépenses votées pour l'année précédente. Mais, chaque année, les budgets augmentent. Or, les dépenses qui incombent en bloc à un exercice seront soldées en entier sur cet exercice, tandis que les augmentations de recettes ne commenceront à courir, pour la plupart, qu'à partir du jour du vote de la loi de finances.

Nous ne saurions mieux rendre concrète cette explication qu'en la rapportant aux chiffres du présent budget. Chacun sait que, pour 1910, on prévoit, malheureusement, deux cents millions de déficit. Les ressources correspondantes ne sont pas encore désignées : il faut prévoir cependant que, dans la précipitation du dernier moment, les propositions du ministre des Finances, malgré tout ce qu'elles ont de critiquable sur plusieurs points, seront adoptées en grande partie. C'est ainsi que l'on escompte un impôt sur les successions, un impôt sur les tabacs de luxe, etc. Mais les successions qui se sont ouvertes ou s'ouvriront du 1er janvier au 31 mars échappent à cet impôt supplémentaire : de même, les tabacs consommés ou achetés durant la même période.

Tout cela est évidemment autant de moins dans les caisses du Trésor ; et comme les douzièmes provisoires n'empêchent nullement — au contraire ! — sénateurs et députés de voter les dépenses, on se trouvera soit en présence de la nécessité d'augmenter le quorum des impôts nouveaux, soit en présence d'un déficit plus considérable que jamais à la fin de l'année. Et voilà comment on fait de mauvaises finances.

Chaque douzième nous coûte, cette année, une quinzaine de millions, en calculant d'après les chiffres qui précèdent. Soit, pour les trois douzièmes, pas loin de 50 millions. Cela valait bien que l'on mît un peu plus d'empressement à voter le budget.

Sans doute, il est maintenant bien trop tard pour récriminer sur le fait accompli. Du moins nous est-il permis, à la veille des élections surtout, d'exprimer le désir que l'on revienne, dès la prochaine législature, à une meilleure méthode de travail.

Le rôle essentiel, la fonction primordiale de tout Parlement, c'est de voter le budget de l'Etat et d'assurer sa bonne exécution par la loi de finances. A ce travail régulier doivent correspondre, par définition, les sessions ordinaires du Parlement, c'est-à-dire celles qui se tiennent dans les six premiers mois. Or, tout au contraire, la discussion publique du budget avant la session extraordinaire, soit vers le milieu du mois de novembre, il devient matériellement impossible, quelle que soit la précipitation que l'on y mette, d'avoir achevé un budget consciencieux de plus de quatre milliards, recettes et dépenses, avant le 1er janvier, dans les deux Chambres, surtout avec la méthode actuelle qui consiste à discuter d'abord les crédits en commissions et à n'aborder le vote des chapitres qu'après avoir entendu une discussion générale, pour chaque ministère, dans laquelle on a le droit de parler de tout, même du déluge, sauf de ce qui est en question.

Nous venons d'avoir un exemple typique de cette mauvaise méthode de travail précisément à propos de la discussion du budget de l'Instruction publique. Quarante orateurs ont développé, à la tribune, durant quinze jours, des théories plus ou moins philosophiques sur l'éducation à l'école, sur les religions et les diverses façons de les inculquer ou de ne pas les inculquer aux enfants, sur l'idée de Dieu, etc. Tout cela pour aboutir à quoi ? A rien, puisqu'il fut simplement décidé qu'on recommencerait la discussion des lois scolaires après le vote du budget. Autant valait commencer par là !

Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, que la question est posée. Depuis que sévit l'abus des douzièmes provisoires, on en a reconnu les défauts, et l'on y a cherché des remèdes. Les uns ont proposé de voter le budget pour deux ans. D'autres préconisent de faire commencer l'année budgétaire au 1er avril, de sorte qu'un budget voté, comme cette année, au 31 mars, arriverait encore à temps. D'autres enfin, se contentaient d'exiger la production de tous les rapports des commissions dès le mois de septembre, et l'ouverture de la session extraordinaire au premier octobre impitoyablement, comme le rentrée des classes, le temps d'aboutir à un budget sérieux avant janvier, à condition que les députés bavards apprennent à se taire, et que l'on sache d'aguer de la discussion du budget tout ce qui ne s'y rapporte pas exclusivement.

De toute façon, il faut en finir avec cette méthode des douzièmes provisoires, qui aboutit à un travail à la fois fébrile et improductif, comme une course essoufflée à la dernière minute, après avoir passé des journées et des mois à tresser des guirlandes avec des fleurs de rhétorique. Ce petit jeu coûte trop cher au pays pour que l'on s'y attarde.

HENRI BRUMONT.

LE 18 MAI 1910

D'ores et déjà, le genre humain peut inscrire cette date sur ses tablettes, car il en croire des gens très dignes de foi elle n'aura pas de lendemain.

C'est en effet le 19me prochain — un mercredi, le neuvième jour de la lune, le vingt-huitième jour de l'entrée du soleil dans le — que, d'après plusieurs mathématiciens, notre globe terrestre entrera en contact avec la queue de la comète de Halley, laquelle n'aimera notre atmosphère au feu de ses gaz asphyxiants, mais criblant par surcroît d'une véritable pluie de boliles et déterminant en quelques secondes la destruction de tout ce qui vit à la surface et dans les eaux.

Sans exagérer le crédit qu'il convient d'accorder à cette information sensationnelle, on ne peut négliger de remarquer que, depuis un siècle, la version de la destruction du monde par une comète est celle qui a prévalu auprès de tous les savants s'étant occupés de la question.

Arago et Laplace l'ont admise dans une certaine mesure. Newton appuya la même théorie au Soleil dont il a calculé la rencontre sur la Terre pour l'année 2255. L'apparition de la comète de Biéla détermina de nouveau la ténèbre prophétie pour le 29 octobre 1832, et le retour de la fameuse — que le docteur Rudolphe Falb, de l'Université de Vienne, fallit nous faire mourir de peur le 13 novembre 1899 en télégraphiant à toutes les Universités du monde qu'une comète monstrueuse accourait en droite ligne sur la terre et nous pulvériserait au jour dit entre 2 heures et 5 heures du soir !

De ce que nous avons survécu à de si brûlantes alertes, il ne s'ensuit pas que notre sécurité soit assurée à jamais. L'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges, M. Baillaud, directeur de l'Observatoire de Paris, ont fait à ce sujet, ces temps derniers, des déclarations qui ne sont rien moins que rassurantes.

Nous traverserons, c'est sûr, la queue de la comète de Halley. A quelle distance du noyau ? Voilà le nœud du problème. L'abbé Moreux a calculé que la queue de la comète a 8o millions de kilomètres de longueur. Dans sa majeure partie, elle ne présente aucun danger. Nous avons subi l'épreuve en 1871, en 1886, en 1897 avec la Grande Comète. Le spectacle fut celui de pluie d'étoiles filantes. Dans une seule nuit de la première de ces années, on releva le passage de 250,000 de ces petits astres qui transforment le ciel en le plus prodigieux des feux d'artifices. Mais à mesure qu'on s'approchera du noyau incandescent, les risques augmenteraient pour se transformer en une réalité épouvantable, si les deux — se rencontraient. C'est là ce qui mérite notre attention au regard de la date fatidique du 18 mai prochain.

Ce qui se passerait, nous le savons :

La Comète redoublera avant ce moment vers nous à la vitesse de 166 000 kilomètres à l'heure, 2 mille fois la vitesse d'un train rapide. De notre côté, nous courons vers elle à la vitesse de 172 000 kilomètres à l'heure. Aucune comparaison accessible à l'intelligence humaine ne permet de faire comprendre le résultat de choc de ces deux masses épouvantablement lancées l'une contre l'autre. La terre a un volume moindre que la comète, mais elle possède un surcroît de force dans la supériorité de sa vitesse. D'autre part, la terre est une masse inerte, tandis que la comète est une masse incandescente. Aucun des astres belligérants ne résisterait, mais la comète n'aurait rien à perdre en tant que vie proprement dite, tandis

255. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

HEURE !

XXVI

EN CAMPAGNE

Il achevait son étude, lorsque la porte d'un salon voisin s'ouvrit. Vandier parut. Quelle différence entre l'homme de la rue Saint-Joseph et l'homme de la rue Cambon ! Quelle mise, quelle tête, quelle tenue, quel chic ! Le tailleur, l'artiste capillaire, l'habituée de l'orchestre de l'Opéra, la fréquentation d'un certain monde et surtout les enseignements de Brénard Lacagne qui du moins avait une vertu, la mémoire du service rendu, l'avaient entièrement transformé. L'étudiant de deuxième année du quartier Latin, le bohème des estaminets, le besogneux sans préjugés de la grande brasserie de la rue Montmartre, était devenu quelqu'un. En apercevant ses anciens camarades, il alla d'abord à lui avec sans s'incliner convenablement devant la marquise, et lui dit :

— Tu as à me parler ?
— Oui.
— Longuement ?
— Peut-être.
— Je suis à toi, mais si tu veux me permettre de recevoir madame... je serai plus libre ensuite... Quelques minutes seulement...
— Soit.

Alors il sourit, gravement, si on peut s'exprimer ainsi à propos d'un sourire, à sa belle cliente, et sans prononcer une parole, il lui désigna d'un geste le chemin de son cabinet. Jacques Rouvet pensa :

— On n'est pas plus tabl-e rouge. Il aura pris des leçons d'un maître à danser comme M. de Pourrecugnac.

D'un coup d'œil, Marguerite Restaud inspecta l'intérieur de l'appartement où elle entrait. Rien de choquant. Tout y était d'un goût épuré, sévère autant qu'il convenait, élégant en même temps, presque artistique, sans rien exagération. Vandier demanda :

— Vous désirez, madame la marquise ?...
— Quelques renseignements, sur deux points...
— Le premier ?
— Le marquis d'Orville, mon mari, a dû vous charger autrefois, à diverses reprises, de rechercher une enfant née à Vanves-sur...
— Villa des Glycines ?
— Précisément...

Vandier observa :

— C'est que... je ne sais pas si je puis... le secret professionnel.
— Oh ! soyez sans crainte... Je ne suis guidée par aucune pensée de jalousie, de haine ou d'hostilité... Je n'ai qu'un désir, rendre service à M. d'Orville comme à cette infortunée jeune fille... Vous pouvez donc parler sans crainte...
— Sous le sceau du secret, alors ?..
— Si vous voulez... Vous n'avez pas pu fournir à M. d'Orville d'autres indications... Je l'ai vu par lui de ses amis.
— C'est exact. Impossible, malgré les plus grands efforts de suivre cette enfant après son départ de Paris... d'où elle est sortie par la gare de Lyon...
— C'est tout ce que vous avez pu savoir ?
— Tout. On se heurte ensuite à des difficultés extraordinaires.
— Bon, M. d'Orville a dû renoncer à ses recherches ?
— Evidemment.
— Il tenait beaucoup au succès, cependant...
— Beaucoup. Je peux vous dire — car je vois que j'ai peu de chose à vous apprendre de ce côté — qu'il avait les raisons les plus légitimes d'être attaché à cette malheureuse petite... Autrement pourquoi se fût-il donné tant de peine ?
— Eh bien ! moi, je crois savoir que cette enfant devenue une grande jeune fille existe et qu'il ne serait pas impossible de la retrouver.
— Le désirez-vous ?
— Peut-être. N'a-t-elle pas été déclarée à la mairie de Vauversson sous le nom de Noëlla ?
— En effet.
— Née de père et de mère inconnus ?..
— Il le fallait. Le père et la mère étaient chacun de son côté, engagés dans les liens du mariage.
— C'est juste.
— Donc vous avez quelque espoir ?
— Oui. Je peux même vous donner un renseignement... Cette jeune fille était à Paris il y a peu de jours... très en vue...
— Et aujourd'hui ?..
— Elle l'a quitté.
— Pour aller ?..
— C'est là que gît la difficulté, la seule qui reste à vaincre. Je ne la crois pas insurmontable... Je vous remercie. Vous m'avez dit sur ce point ce que je désirais savoir... Je passe au second.

Vandier se sentait presque intimidé en face de cette femme qui s'exprimait avec l'habitude du commandement et une netteté incisive. Il demanda avec une sorte de timidité :

— Il s'agit de..?
— M. le baron Robert de Breux.
— Bien.
— Pourriez-vous me dire quelle est au juste sa situation en ce moment ?

Vandier dit en souriant, non sans finesse :

— Toujours sous la bonne du secret ?
— Comme il vous plaira.
— S'agit-il d'un mariage ? Ne me répondez pas si je suis indiscret.

Elle répondit avec indifférence :

— Non ; il ne s'agit pas de ça.
— Du reste ce que je pourrais vous en apprendre n'a aucune gravité. M. de Breux d'un autre côté n'est nullement notre client. Ce que nous savons de lui est connu de tous ceux qui le fréquentent, de ses amis qui, par parenthèse, sont peu nombreux, de son concierge, de ses camarades de cercle et de ses domestiques.

Vandier expliqua :

— Par profession, nous sommes obligés de nous tenir au courant de la situation de tous les personnages plus ou moins en vue, dans ce qu'on appelle la société de Paris... On nous consulte à chaque instant pour une foule de circonstances variées, héritages, alliances ou autres.

Il posa le doigt sur un timbre. Une porte s'ouvrit. Un valet employé à cheveux blancs parut. Vandier ordonna :

— Donnez-moi le répertoire, lettre B.
— Bien, monsieur.

Presque aussitôt Vandier lisait :

« Hubert de Breux, cinquante-quatre ans, fils du baron G. de Breux et de sa femme, née Hortense de Courville, sœur utérine de la comtesse de Frasé.

[A Suivre].

que la terre recevant un flocon de feu dont le volume ne serait pas inférieur à 1 milliard et demi de kilomètres cubes, verrait entièrement et instantanément ses forêts anéanties, ses sapèteurs et ses eaux, pendant que sa matière solide deviendrait dans l'espace une poussière impalpable.

Suivant qu'on admettra que la comète a un noyau solide ou qu'elle n'est qu'une masse de feu, le cataclysme durerait un millième de seconde ou 6 minutes 1/2. Mais, même dans ce second cas, l'organisme humain ne résisterait pas plus d'une seconde. C'est la mort foudroyante.

Telle est l'éventualité désagréable qu'on nous prédit pour le 18 mai. Souhaitons-lui, à même faillite qu'à ses devanciers.

HENRI BORGEZE.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Les Cadets de Gascogne,	Fargeot.
Napolitania,	Bosseni.
Menuet.	Boccherini
Venezia.	Desormes.
Les Ondines du Nil.	Ganne.
Electric Tramway.	Roques.

Le Chef de Musique, LAUBUS

M. CECCALDI
CHEZ NOS DOUANIERS

Sans façons, familièrement, avec cette bonne grâce, si empreinte de bon « camaraderie » qui lui est particulière, notre éminent compatriote, M. Pascal Ceccaldi, député de Vervins, avait accepté, hier au soir, l'invitation que, dès son arrivée parmi nous, lui avait adressée l'Union Générale des Douaniers (Groupe de Corse).

Tous, depuis le capitaine jusqu'au dernier des demi-soldiers, s'étaient fait une joie d'assister à cette réunion toute intime, qui fut plutôt une amicale causerie, entre deux bocks, qu'une conférence proprement dite. Tous savaient avec quel loyale et malheureusement trop rare dévouement, M. se depuis Ceccaldi s'est pris en mains, soit dans les Congrès des *Douaniers de France*, soit dans les discussions à la Chambre, où sa voix autorisée s'était faite l'écho des légitimes revendications de ces modestes *fonctionnaires*, la défense de leurs intérêts ; ils n'ignoraient pas qu'ils devaient à son énergique et si dévouée intervention certaines améliorations fort appréciables, telles que : augmentation de salaires, droit à la retraite, faculté de pouvoir envoyer des fils de douaniers dans des *écoles d'enfants de troupe*, au même titre que les fils de gendarmes et autres sous-officiers. Aussi pas un seul ne manquait à l'appel.

Oui, l'on s'est entretenu gentiment, cordialement, au « Café des Palmiers, » devenu le dernier salon où l'on cause, et tout ce qui y fut dit était bien de nature à mettre la joie au cœur de ces natures simples et bonnes, fidèles au devoir, ne connaissant que la discipline.

En quelques mots brefs mais limpides, M. Ceccaldi expliqua comment devait se faire la répartition du crédit de 1.200 0.0 francs environ, que la *Chambre* avait tout dernièrement adopté sur la proposition de la Commission Bonnnière, répartition qui, une fois entièrement effectuée, portera à 1.2.0 francs par an le traitement des douaniers, et à 1 250 celui des sous-brigadiers. Il expliqua également la situation qui était faite aux officiers de l'arme, et recommanda instamment de faire régner l'esprit de discipline dans les Congrès du corps des douaniers, tout en *flétrissant*, avec véhémence, les tendances à la surenchère, — dans un but politique — de certains congressistes, procédé qui, à son avis, jetait plutôt le discrédit sur ceux, mal inspirés, qui tentaient d'en user.

A une observation qui lui fut présentée au sujet d'une anomalie dont la Corse seule — naturellement — était victime, et consistant en l'égalité de soldes entre certains sous-brigadiers et préposés, et l'inégalité d'avancement, à l'ancienneté, entre les sous-brigadiers de la Corse et ceux du Continent, M. Ceccaldi invita les douaniers à lui transmettre, par écrit, cette si juste réclamation, promettant formellement de faire cesser cet état de choses.

Une heure passa ainsi, rapide, parce que très agréable, et après des vœux de succès aux prochaines élections exprimés par le doyen des brigadiers *présents à leur* dévoué défenseur, la réunion prit fin laissant dans l'esprit de tous la meilleure et la plus agréable impression.

Le *Petit Bastiais*, spécialement invité à cette familiale réunion, adresse tous ses remerciments aux organisateurs de cette charmante fête des Douaniers du groupe de Corse ses meilleurs vœux de pleine et entière réussite.

JÉROME POGGI.

CORTE

Assistance aux Vieillards, infirmes et incurables, privés de ressources

M. le Sous-Préfet de Corte présidera samedi 19 février, à 10 heures du matin, la Commission cantonale de Corte.

Examen
du Certificat d'aptitude pédagogique
(SESSION DE 1910)

L'épreuve écrite aura lieu le 24 février à 8 heures du matin, dans une des salles de l'école de garçons.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIAZZOLE. — M. Casabona Mathieu a été *nommé garde-champêtre* de la commune de Piazzole, en remplacement de M. Paul Jean-Baptiste Domenichini.

GHISONI. — *Par arrêté* de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 27 janvier 1910, le siège de l'école mixte du hameau de Galgeccia, commune de Ghisoni, a été transféré au lieu dit « Monaco. »

BARCHETTA. — Les Syndicats de Barchetta, Folelli et Champlan ont formé une fédération conformément à l'article 5 de la loi du 21 mars 1884.

Cette fédération a pour titre : « Union des ouvriers et employés des Usines de Barchetta, Folelli et Champlan.

ROGLIANO. — M. l'abbé Octave Orsatelli, vicaire de Rogliano, est nommé desservant de Castiglione, avec service de Prato.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BASTIA

Messieurs les membres du Syndicat d'Initiative de Bastia sont priés de se réunir aujourd'hui, 17 février, à 10 heures du matin, au bureau du Syndicat.

Objet : Communications diverses. — Vœux à émettre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 février 1910.

Très bien disposé au début, le marché s'alourdit en séance et la clôture est irrégulière et plutôt faible. Les Fonds d'Etats se tassent : Rente Française 98 85. Par contre, les Etablissements de Crédit conservent leurs bonnes tendances. Les bénéfices du Crédit Foncier en décembre 1907 ont été de 4.136 827 frs 47, ce qui porte le total des profits bruts de l'exercice 1909 à 16.502.082 frs 08 contre 16.464.924 frs 56 pour l'exercice précédent.

A l'exception du Suez très ferme à 5.145, les valeurs industrielles et de transports sont peu lourdes. Les titres cuprifères au contraire, s'améliorent. Rio 1.948.

Aucun changement sur l'action Arenys ; les réparations aux machineries résultant des dégâts causés par les inondations, se poursuivent activement.

La Precious est à 14.30. Les agents financiers de la Cie à Paris viennent de recevoir du président du conseil à Mexico un câblogramme les informant que les travaux étaient commencés, qu'un moteur de 225 chevaux a été acheté et que l'on traitait l'achat du matériel complémentaire.

Les actions Minas Mercedes introduites aujourd'hui, ont été l'objet de demandes nombreuses à 472.

Les obligations 6 0/0 or de la Société pour l'Amélioration de la Ville de Para se sont avantagées à 472.

Havana à 47.50 des obligations 5 0/0 or, 1re hypothèque de l'Uruguay East Coast Railway Cy. Pour les quatre dernières années, les produits nets de sa première ligne en exploitation, déduction faite des allocations statutaires réservées, etc., ont accusé la progression suivante : 1904-1905, 85.000 frs ; 1905-1906, 86.258 frs ; 1906-1907, 84.500 frs ; 1907-1908, 95.000 frs ; 1908-1909, 110.000 frs.

Chemins Français hésitants.

Les membres du banquet du Souvenir Républicain sont informés que c'est bien au 24 février qu'est fixée leur réunion.

Cour d'assises

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session du 1er trimestre, qui s'ouvrira le lundi, 21 février 1910, à midi, présidée sous la présidence de M. le conseiller Gabrielli

Lundi 21 février. — Leandri Philippe, charron, demeurant à Ajaccio, meurtre. Ministère public, M. Manconi, substitut du procureur général. Défenseur, Me H. de Montera.

Mardi 22. — Leoncini Joseph-Marie, demeurant à Penta di Casinca, meurtre et complicité de ce crime. Min. pub., M. Angeli, avocat général. Déf., Me Scampucci.

Mercredi 23. — Ricci Jean-Baptiste, boulanger, demeurant à l'Ile-Rousse, meurtre. Min. pub., M. Mancini. Déf., Mes de Caraffa et Leonetti.

Jeudi 24. — Martinetti Lucien, marin, demeurant à Ajaccio, meurtre et coups et blessures volontaires. Min. pub., M. Angeli. Déf., Mes de Caraffa et Leonetti, du barreau d'Ajaccio.

Vendredi 25. — Antonetti Baptiste, maçon, demeurant à Ajaccio, vol qualifié et complicité de ce crime. Min. pub., M. Mancini. Déf., Me H. de Montera.

Samedi 26. — Colonna Paul, cultivateur, demeurant à Balogna, meurtre. Min. pub., M. Angeli. Déf., Mes de Caraffa et Leonetti.

Lundi 28. — Mollei Colombe, domestique, née en Italie, demeurant à Bastia, vol qualifié. Min. pub., M. Mancini. Déf., Mes de Montera et Fernand Mattei.

Mardi 1er mars. — Casanova Nonce-Marie, marchand de charbon, meurtre. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me S. Moretti.

Mercredi 2 et jeudi 3. — Colombani Joseph-Louis, cultivateur, demeurant à Valle d'Orezza, assassinat et complicité de ce crime. Min. pub., M. Mancini. Déf., H. de Montera.

Vendredi 4 et samedi. — Caviglioli Pierre-Toussaint, Cavigliol Jules, Orazi Mathieu, tous trois bergers domiciliés à Gaggio, meurtre et complicité de ce crime. Min. pub., M. Angeli. Déf., Mes de Caraffa et Bronzini.

Lundi 7. — Santini Paul François, cultivateur, demeurant à Gorgonzola, assassinat. Min. pub., M. Angeli, avocat général. Déf., Me de Caraffa.

Mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10. — Raffaelli Jean Noël, marin, demeurant à Marseille, tentative d'assassinat et assassinat avec concomitance. Min. pub., M. Mancini. Déf., Mes de Caraffa et Vittini.

Vendredi 11 et samedi 12. — Schlenmer Anita veuve Mariotte, née à Brest, demeurant en dernier lieu à Corte, tentative d'assassinat et port d'arme prohibé. Min. pub., M. Angeli. Déf., Mes de Montera et de Corti.

Lundi 14, mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17. — Giudicelli Joseph-Mathieu, Ambrosi Antoine Philippe, Vesperini Jean-Baptiste, Pieri Pierre-Félix, Albertini Jean-Joseph, Preppo Nicolas, tous cultivateurs demeurant à Rapaggio, meurtre et complicité de ce crime pour les quatre premiers, tentative de meurtre et complicité de ce crime pour les deux derniers. Min. pub., M. Mancini. Déf., Mes de Caraffa, Moretti, de Monti-Rossi, de Montera et de Mari.

Vendredi 18. — Pina Paul, buvetier, et Gatta Antoine, jardinier, sujets turcs, demeurant à Bastia, meurtre et complicité de ce crime. Min. pub., M. Angeli. Déf., Mes de Montera, Scampucci et Fernand Mattei.

SARTÈNE
Le conseiller Pierre Durazzo

C'est avec un sentiment de profonde tristesse et de réelle affection que l'arrondissement de Sartène apprenait le décès, le 6 février courant, d'un de ses meilleurs enfants, le conseiller honoraire Pierre Durazzo. Après une courte et douloureuse maladie, contre laquelle notre concitoyen lutta avec une admirable énergie, le conseiller Pierre Durazzo, malgré les soins éclairés de son entourage, s'éteignait doucement, à l'âge de 71 ans, dans les bras de sa femme adorée.

Par ses relations de famille, par les services rendus, par l'amabilité de son caractère et la générosité de son cœur, le conseiller Durazzo était très populaire dans son arrondissement qu'il avait jadis, sur la sollicitation de nombreux parents et amis, songé un instant à représenter au Parlement. Mais, homme de bruit et de tumulte ; il préféra poursuivre la carrière judiciaire qu'il avait embrassée, et contribuer ainsi, en tant qu'il lui appartenait, au bien de son pays ; on sait avec quelle distinction il occupa les diverses fonctions qui lui furent confiées et avec quel tact il sut toujours allier les intérêts de la justice avec les sentiments de l'humanité qui doivent présider à la saine application des Lois.

Les concitoyens du conseiller Durazzo, qui plus que tous autres avaient pu l'apprécier, qui estimèrent le fonctionnaire public autant qu'ils honoraient et aimaient l'homme privé, ne sont portés en foule à ses obsèques, qui de ce fait, furent grandioses et imposantes. Par une attention délicate, la magistrature suivie du barreau et de tout le personnel du tribunal venait immédiatement après la famille et portait ainsi le deuil de celui qui avait été si longtemps et si brillamment un de ses membres. Les cordons du poêle avaient été confiés à MM. Leca, le distingué président du tribunal de Sartène ; Quilichini, maire ; François de Peretti, bâtonnier de l'Ordre des Avocats ; Samuel Pietri, président de la Chambre des Avoués.

Magistrat d'élite, consciencieux et éclairé, d'une grande austérité de mœurs et d'une dignité de caractère à toute épreuve, le conseiller Durazzo apporta dans l'accomplissement de ses devoirs un zèle constant servi par une science de droit très approfondie, vivement aussi, exprit net et délicat, parfait lettré, le conseiller Durazzo ne délaissait pas la « forme, » et suivisant toutes les nuances d'un texte, savait en rendre l'expression exacte dans des jugements et arrêts qui restent les modèles du genre. Ses qualités d'esprit avaient recommandé le conseiller Durazzo à l'attention de ses collègues qui avaient pour lui la plus grande estime, tandis qu'il s'imposait à la sympathie de tous par la sûreté de son commerce et la cordialité de ses relations... Aussi, la Cour se sentit-elle atteinte par la mort de feu le conseiller Durazzo ; elle leva l'audience le jour où la nouvelle du décès lui fut parvenue et, par des télégrammes émus, M. le Premier Président et M. le Procureur général ont bien voulu faire connaître à Mme veuve Durazzo que la famille judiciaire à laquelle avait appartenu, pendant si longtemps, son défunt mari, s'associait au deuil de la famille légitime.

M. Jacomet, l'éloquent procureur général près la cour de Bastia, dans l'éloge récent qu'il adressait à M. le conseiller Durazzo, admis à la retraite, avec un sentiment profond de la vérité, expliquait, par des traditions de famille, les qualités maîtresses que ce haut magistrat reconnaissait à son ancien collègue. Pierre Durazzo, en effet, appartenait à une vieille famille de robe du l'arrondissement de Sartène et concentrait, en quelque sorte, en sa personne, toutes les vertus de ses ancêtres. Il occupait à la Cour — à plusieurs années d'intervalle — le siège d'un de ses aïeux qui, vers le commencement du siècle dernier, avait troqué son brevet de capitaine contre l'hermine du magistrat. Si nous devons nous en rapporter à l'oraison funèbre prononcée par Doligny, en son temps, « président près la Cour Royale du département de la Corse », le nom de cet aïeul mérite d'être rappelé, comme appartenant à l'histoire. Après avoir fait l'éloge de « Pierre-Paul Durazzo, né à Sartène en 1771, conseiller à la Cour Royale de Corse, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, membre et président du Conseil général de ce département, et, comme tel, ayant assisté au sacre de Charles X », M. Doligny ajoute : « Les événements de 1814 et de 1815 lui donnèrent ainsi qu'à tous les siens une nouvelle occasion de faire éclater leur dévouement à la légitimité, et il eut le courage et la force d'être le *premier* à s'opposer à l'ordre donné par M. le général Montrichet de rendre la justice au nom de Sa Majesté Britannique, soutenant qu'elle devait l'être à celui de Sa Majesté Louis XVIII, et de refuser la charge de conseiller d'Etat que ce même général, qui avait été son colonel et son ami, lui offrait. »

Si l'on poursuivait la lecture de ce document précieux pour la famille de feu le conseiller Durazzo et dont le défunt était fier à si juste titre, on verrait que dans la triste circonstance où nous nous trouvons, certaines paroles de Monsieur Doligny sont encore d'actualité. Comme son aïeul, celui dont nous pleurons aujourd'hui la mort fut « un fonctionnaire public attaché à ses devoirs, un caractère d'une trempe forte et doué cependant de la plus douce aménité ».

Toute consolation serait vaine, nous le savons et nous n'essayons même pas d'en offrir à la famille. Si à sa grande douleur il pouvait y avoir quelque atténuation, qu'elle soit dans ce fait que Pierre Durazzo est mort dans la paix de Seigneur et qu'il emporte dans la tombe l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu. A lui, comme à son aïeul, peuvent s'appliquer ces paroles qui terminent l'oraison funèbre de M. Doligny : « Durazzo n'est plus. La Cour Royale perd en lui un de ses membres les plus distingués, la justice, un organe aussi courageux que fidèle. Sujet dévoué, excellent ami tendre époux, citoyen et chrétien irréprochable, il se fit aimer de tous ceux qui l'approchaient. »

A l'issue de la cérémonie religieuse, en termes élevés et émus, l'éloquent Bâtonnier du barreau de Sartène, M. François de Peretti, prononça le discours que voici :

Messieurs, Messieurs,

Celui dont nous suivons la dépouille mortelle m'accorda toute sa confiance, et si l'on a pu dire qu'on ne parle pas sur un ami, on me concèdera tout au moins qu'on a le droit de le pleurer. Ce n'est donc pas une oraison que j'entends prononcer devant vous ; c'est un cri de douleur que je mêle à ceux, si légitimes, de la population sartenaise, en ce jour de deuil général ; c'est en outre un tribut d'hommages que le barreau, soucieux de ses traditions, qui a toujours fourni un large contingent de personnalités éminentes, qui a, au plus haut degré, le culte de ses morts, m'a chargé d'apporter ici, et je n'ai pu me soustraire à un pareil devoir, quelque pénible qu'il soit pour moi.

Au reste, qu'aurais-je à vous apprendre sur l'homme privé ? Sa vie toute de bonté n'a-t-elle pas, en partie, écoulée dans et bienfaisante au milieu de vous, ses parents, ses amis, ses concitoyens, dont il forçait l'affection et le respect ?

Pour ce qui est de l'homme public, le portrait fidèle en a été solennellement tracé par *un des chefs de la Cour d'Appel*, avec toute l'autorité qui s'attache à sa fonction. Certes, ce haut magistrat était loin de penser qu'en envoyant au collègue rentré sous le toit paternel, le témoignage spontané d'une si grande estime, il prononçait presque son éloge funèbre. L'espoir conçu, les vœux formés au nom de toute la Compagnie, pour un prompt retour à la santé, devaient n'être que le présage d'une disparition reculée à peine de quelques mois ; tel devait être le repos gagné à si grande peine.

Pierre Durazzo nous est présenté travaillant avec ardeur et succès, jusqu'à l'âge de trente ans, au barreau de Sartène, parcourant ensuite une longue et brillante carrière comme substitut à Belley d'abord, à Sartène ensuite, comme juge et président à Calvi, enfin, dernière étape de dix-sept ans, comme conseiller à la Cour.

Partout et toujours, c'est le même homme, marchant droit devant lui, ne demandant rien qu'à ses propres forces.

Le jour de sa nomination commence cette existence si laborieuse, si pure, si dévouée, si pleine de vertus simples et modestes qui fit de lui un des magistrats les plus dignes du respect. Pendant tout son exercice, il fut tellement lui, selon l'expression de d'Aguesseau, tellement uni, tellement confondu avec la justice, qu'il était devenu une même chose avec elle. On ne savait ce qu'il fallait le plus admirer de sa science du droit de la sûreté de son jugement, ou de la *droiture* de sa conscience avec laquelle il savait toujours mettre d'accord ses solutions juridiques.

Ce n'est pas là quelqu'un que les hasards des temps et des événements ont conduit aux dignités ou aux distinctions souvent trop lourdes pour des épaules fragiles. Non, il n'a pas été honoré par sa robe, mais il l'a honorée. Tels devraient être tous ceux qui sont appelés à juger les hommes ! Il ne faut pas qu'on l'oublie : la Justice est le premier besoin d'une société régulière. L'organisation des cours judiciaires doit être

la préoccupation constante du législateur, l'objet de la méditation des philosophes. C'est par l'administration de la Justice que l'on apprécie avec certitude l'état d'une société, son degré de civilisation, la forme même de son gouvernement, le plus ou moins de liberté dont les peuples sont appelés à jouir.

C'est parce que Pierre Durazzo était imbu de ces grands principes, qu'il donnait à sa charge, à son pays, toute son intelligence, tout son cœur. Il laissera dans sa ville natale la fierté de lui avoir donné le jour, et parmi ses collègues un respect durable pour sa mémoire.

Cette mort inattendue pour le moment, l'en croire des termes, mais qu'importent quelques années de plus ou de moins dans l'existence, quand on a accompli sa tâche comme il convient ? On entre avec confiance dans l'Eternité où, quoi que l'on prétende, recommence une vie nouvelle ; où l'être immatériel qui pense, qui sent, qui commande à l'action, ne se confond plus avec la matière ; où il n'est pas possible que le juste ne trouve la récompense à laquelle il a droit.

Dormez donc en paix, cher Conseiller, votre dernier sommeil ; vous vous réveillerez, comme vous en avez la ferme conviction, dans un séjour de lumière, désormais à l'abri de tout dépérissement.

Ligue Nationale contre l'Alcoolisme

Les membres du Comité de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme (section bastiaise) sont priés de vouloir bien se réunir au local de la Chambre Musicale, rue de l'Intendance, aujourd'hui, jeudi, 17 février, à 5 heures du soir.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 7.5 à midi 9° + à 6 heures du soir + 9°. Maxima + 11° Minima + 6°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 751 mm. à midi, 752 mm., 6 heures du soir, 759 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O...

Dans l'après-midi, id

Etat du ciel : le matin, Pluvieux.

l'après-midi, id.

Distinction honorifique

Parmi les mentions honorables décernées par M. le Président de la République pour services rendus à la Mutualité, nous relevons avec plaisir le nom de M. Philippe Poggi, délégué de la société des voyageurs de commerce, à Bastia.

Nous adressons nos cordiales félicitations à notre excellent compatriote et ami.

Coups de revolver

Cette nuit, vers 11 heures 1/2, des coups de revolver mettaient en émoi le quartier de Saint-Jean. C'était le nommé V. M. qui, en l'absence de toute distraction se donnait celle de réveiller les paisibles habitants de ce quartier.

Comme toujours la police veillait. Attiré par les détonations le brigadier Ottavi, que l'on trouve *toujours* prêt à faire son devoir, se précipita sur ce nocturne perturbateur du sommeil d'autrui au moment même où il rechargeait son arme et le conduisit dare-dare au poste.

Nos bons pochards

Agé de 70, ans le brave N. P. P., a sans doute entendu dire que l'alcool nourrit et c'est probablement pour faire de la suralimentation qu'il s'offrait hier matin des stations prolongées dans différents bouchons de notre ville.

L'âge et l'alcool aidant, notre bon pochard, contrairement à son attente, ne tenait plus sur ses jambes et il fut croire que son état d'âme était plutôt porté à la gaîté exhibitionniste et tapageuse puisque nos agents — filles gardiens des libertés municipales — lui donnèrent procès-verbal pour diverses manifestations scandaleuses sur la voie publique.

Désertion réconfortante

Le sieur M. Jules Mathieu, exerçant la profession d'agneau, et malgré sa très honorable qualité de déserteur, promenait les grâces qui lui servent de gagne pain dans la rue de l'Opéra, hier au soir, vers 7 heures. Stupéfait d'une pareille désinvolture l'agent de la Sûreté Poggi lui mit la main au collet, aidé en cette délicate opération par le brigadier Bertrand.

Offusqué comme un poisson, M. allait se dérober aux poignes vigoureuses des agents lorsqu'un cavalier du train des équipages, le jeune Pezet, qui passait par là fut énergiquement requis de prêter main-forte. Il obéit. A eux trois ils essayèrent d'emboîter l'apache vers le poste de police M... opposa aux agents une résistance aussi opiniâtre que désespérée, heureusement brisée par l'arrivée soudaine du brigadier de la sureté Ottavi. Force alors resta à la loi, et quelques minutes après M... avait toute facilité de méditer, à l'ombre, sur les inconvénients de se balader dans les rues de Pastia, lorsque on est déserteur et que la police vous tient à l'œil.

A CÉDER
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE L'ILE-ROUSSE
S'adresser au titulaire.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui en commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront entièrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot*, à *Bastia*.

A VENDRE
Château situé à Algajola
Arrondissement de Calvi
S'adresser à Me RATTISTINI, notaire à Calvi.

Nouvelle Société Navale des Ouest
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
12 [illegible] Quai Sud, Bastia.
Service régulier entre
la Corse la France la Belgique
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée
Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 23 février pour trancher *Saint-Barthélemy* à destination de l'Algérie, les ports du Nord et Anvers.

Fin courant le *St-Thomas* chargera à Nantes des marchandises pour Barcelone et Bastia

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, *rue Napoléon*

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, lièvre, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lebeudy*

CAFÉ DES GOURMETS
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA
Boulevard Paoli, 23

DERNIÈRES NOUVELLES

00096 Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COURSE DE PARIS

	15 fr. — 16 fr.
Lettre de 3 0/0 amort.	98.80 — 98.95
3 0/0 amortis	98.80 — 99 00

ex-coupon

Nouvelles Militaires
Réserve et Territoriale

Paris, 16 février.

Les chefs de bataillon Mannoni et Azzolini, du 116e territorial, passent au régiment de réserve de Corse, [illegible] et Nicoli, du régiment de réserve de Corse, passent au 116e rég. territorial.

Les Elections Législatives en 1910

Paris, 16 février.

La date des élections législatives vient d'être définitivement fixée.

Après entente avec les groupes importants du Parlement, le Gouvernement a arrêté au 24 avril prochain les élections pour le premier tour de scrutin.

Les élections pour le scrutin de ballottage sont fixées au 8 mai.

La Perte
DU
GÉNÉRAL CHANZY
Arrivée à Marseille
DU SURVIVANT
Marcel Bodez

Marseille, 16 février.

M. Marcel Bodez, l'unique survivant de l'effroyable catastrophe du *Général Chanzy*, vient d'arriver à Marseille, venant de Barcelone.

Les nouvelles alarmantes qu'on avait d'abord données relativement à l'état du rescapé et qui le représentaient comme atteint de terribles blessures, qui auraient peut être nécessité une douloureuse amputation, étaient heureusement dénuées de fondement.

La santé de Bodez est, en effet, relativement satisfaisante.

A son arrivée à Marseille, il était attendu par une nombreuse délégation de commis de douanes de Marseille qui lui firent l'accueil le plus affectueux.

Un déjeuner fut offert à Bodez dès son débarquement.

Nombreux étaient les parents des victimes qui entouraient ses camarades pour leur demander, pour lui arracher des détails précis au sujet de l'affreux désastre qui englobait tant de vies humaines.

Les déclarations de Marcel Bodez

M. Marcel Bodez a confirmé en le précisant, le récit qu'il avait déjà fait de la catastrophe.

« Réveillé vers cinq heures du matin par une explosion formidable, ayant l'intuition que le navire s'abîmait dans les flots, j'eus assez de présence d'esprit pour me munir d'une ceinture de sauvetage.

« Je me jetais carrément à la mer, aussi fut-elle sur une vague monstrueuse, et projeté sur les rochers où je demeurai pantelant et meurtri.

« Le navire, littéralement coupé en deux, a dû couler en peu de minutes.

« L'équipage, surpris par la soudaineté de cette collision, n'a rien pu tenter pour organiser un sauvetage quelconque.

« Quant aux passagers, presque tous furent surpris par les flots qui pénétrèrent instantanément à l'intérieur du navire par les cloisons éventrées.

« Tous les cadavres, qu'on a pu recueillir ont été trouvés entièrement nus ; beaucoup de malheureux naufragés ont coulé à pic au fond de la mer, et on ne saura jamais malheureusement.

A LA RECHERCHE DES CADAVRES

De nombreux navires continuent à sillonner les lieux du naufrage, pour tâcher de recueillir les corps des infortunées victimes.

Malheureusement les flots toujours tumultueux, se refusent à restituer la plupart de leur proie. Les dévoués sauveteurs sont tout de même parvenus à ramener plusieurs cadavres dont les uns sont horriblement mutilés et d'autres méconnaissables.

LES CORPS DE CATANEI ET SANTINI
accrochés à un tonneau

Le *Calvados* de la Compagnie Transatlantique, qui dirige les opérations de sauvetage sur le théâtre du sinistre, a retrouvé les corps de Jacques Santini et du docteur Catanei, médecin du *Chanzy*.

En reconnaissant la dépouille du docteur Catanei, le délégué de la Compagnie Transatlantique fut pris d'une violente crise de larmes. En proie à une émotion insurmontable cet employé dut suspendre son pénible service.

Les corps de ces deux naufragés étaient accrochés à un tonneau sur lequel ces deux infortunés avaient désespérément essayé de se maintenir pour échapper à la mort.

Tirages financiers
Bons à lots de Panama

Paris, 16 février.

Le bon à lots *numéro 608 854* gagne le gros lot de *deux cent cinquante mille francs*.

Le bon 1.472 449 gagne *cent mille francs*.

Les bons 869.329 et 1.977.416 gagnent chacun *dix mille francs*.

CANTON
GRAVE SÉDITION
dans l'armée chinoise
500 soldats tués

Paris, 16 février.

Un cablogramme arrivé de Canton annonce qu'une grave sédition vient d'éclater au sein de l'armée chinoise.

A la suite de la propagande exercée par de nombreux meneurs, opposés à l'esprit moderniste, que le gouvernement s'efforce d'introduire dans les institutions du Céleste Empire, plus de 6 000 soldats se sont mutinés.

Plusieurs troupes de réguliers chinois, qui avaient été envoyées pour assurer la répression de cette grave émeute, entrèrent en collision avec les révoltés.

Une véritable bataille rangée s'engagea entre les deux troupes, au cours de laquelle de très nombreux soldats furent tués.

On évalue le chiffre des morts à 500.

AU SOUDAN
Sanglante Tragédie
Un Détachement Français victime d'un guet-apens

Paris, 16 février.

Le Ministre des Colonies a reçu la nouvelle d'un événement sanglant qui a eu pour théâtre les bords du lac Tchad et qui a coûté la vie à plusieurs de nos braves officiers et soldats.

Le sultan de ce territoire, qui projetait de se débarrasser d'un détachement français, vient d'avoir recours pour cela à un odieux guet-apens.

Ce détachement, commandé par le capitaine Fiegenschuh, de l'infanterie coloniale, fut lâchement surpris par les hordes du sultan en nombre dix fois supérieur.

Aussi nos troupes en dépit des prodiges de valeur qu'elles accomplirent, au cours de leur défense, ont subi une véritable extermination.

Seuls, une dizaine de tirailleurs et quelques partisans échappèrent au massacre, et purent parvenir sains et saufs à Abéché, où ils apportèrent la nouvelle du cette lamentable tuerie.

Nos tués sont au nombre de 100, parmi les*quels figurent le capitaine Fiegenschuh, les lieutenants De la Commune et Vasseur, le sergent Berenger, et le maréchal des logis Brouillac.*

Le commandant de ce détachement le capitaine Fiegenschuh, appartenait au premier régiment d'infanterie coloniale ; il s'était signalé à maintes reprises par son audacieuse intrépidité et fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Le 2 juin dernier, il avait occupé le territoire d'Abéché après une lutte héroïque, où il avait mis en déroute les hordes indigènes, dont l'hostilité opiniâtre vient, hélas ! de s'exercer par d'aussi lâches et ainsi féroces représailles.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le Budget

La Chambre continue la discussion du budget.

Divers chapitres sont mis aux voix et adoptés.

AU SOUDAN

Interpellé sur le guet-apens du Soudan, le ministre des Colonies promet de renforcer nos effectifs dans cette région africaine.

La séance est levée et renvoyée à demain.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Pâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciments. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux en pouzolane et en grès.
FERS A PLANCHER
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour moralle
Lampe Electrique très pratique.


L'INDISPENSABLE,
Lampe Electrique de poche
Radia.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PÉTRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS par an pour 45 poules
NOTICE gratis et franco
LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

LE Guide DES Convenances
par LISELOTTE
LE GUIDE DES CONVENANCES
15 CENTIMES

HACHETTE & Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris
Le FARAUD MATTEI plus de rival

Journal Financier Français
Publié par Léon Bélhomme et Jean des Vignes, et sous la Direction de Léon Bélhomme
15, Place du Havre, 15
ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

VIN DU CAP CORSE au QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT


La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :
"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA
dont la réputation est devenue universelle, contre des contrefaçons que certains fabricants débitent sous le même nom.
Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des contrefacteurs qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.
On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse
Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.
DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 49
VENDREDI 18 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petites divers. 1 fr. — Réclames 1re page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un an de Paris : 30 fr. — Le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Tite
Soleil : 6 h. 57 m. — Coucher, 5 h. 05 m.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête du Dernier : Les 26 martyrs du Japon

17 FÉVRIER

LA SANTÉ DES SOLDATS

Un fait significatif, qui a été signalé à la tribune de la Chambre, et qui mérite de retenir l'attention publique : En Allemagne, le nombre des hommes atteints des maladies qui sévissent généralement dans l'armée, est deux fois moins élevé qu'en France.

Voici, en effet, les résultats des statistiques, pour une période de dix ans : grippe, 58.650 cas en Allemagne, 108.412 en France ; pneumonie, 17.772 cas en Allemagne, 30.438 en France ; tuberculose, 10.851 cas en France ; rougeole, 4.619 cas en Allemagne, 61.500 en France ; scarlatine, 3.716 cas en Allemagne, 22.703 en France ; oreillons, 4.330 cas en Allemagne, 78.426 en France ; méningite cérébro-spinale, 208 cas en Allemagne, 498 en France ; érésipèle, 6.086 cas en Allemagne, 6.059 en France ; dysenterie, 1.480 cas en Allemagne, 23.642 en France ; fièvre typhoïde, 6.497 cas en Allemagne, 27.230 en France, etc.

Quelle que soit la confiance que l'on accorde aux statistiques, il faut bien reconnaître que la comparaison de ces chiffres est alarmante. Faisons la part des erreurs dues peut-être à des méthodes différentes de calculs, il n'en reste pas moins vrai que la morbidité, dans notre armée, est de beaucoup supérieure à celle de notre voisine de l'Est. C'est là une constatation pénible, dont nous avons le devoir de rechercher les causes.

La première de ces causes tient à la faiblesse des contingents que nous recevons dans les casernes. Tandis que l'Allemagne peut se contenter de choisir un homme sur cinq, nous sommes obligés, en France, d'en prendre deux sur trois, et peut-être bientôt trois sur quatre. Il en résulte [illegible] grand nombre de manœuvres qui appartient au régiment les germes des maladies ou qui y résistent mal.

Dans ces conditions, la plus élémentaire sagesse devrait nous commander d'éliminer davantage de conscrits « douteux, » qui, bien loin de grossir utilement l'effectif, l'alourdissent par un poids mort qui diminue d'autant plus la valeur moyenne des troupes.

Cette situation alarmante nous impose le devoir de rechercher tous les moyens possibles de l'améliorer. Il ne serait pas juste de dire que nous sommes, tant au point de vue de la robustesse de la race, que de la salubrité du climat, en état d'infériorité vis-à-vis de l'Allemagne. Si donc l'on meurt davantage à la caserne française, c'est que bien souvent cette caserne n'est pas un modèle de salubrité, d'hygiène, de confort moderne.

On a construit récemment, et l'on va construire encore un certain nombre de casernes nouvelles, dans lesquelles de sérieux progrès seront réalisés. Mais des raisons d'économies ont fait conserver dans leur état primitif de très vieilles casernes qui sont de véritables foyers de microbes. Dans les chambres à coucher on fait le nettoyage des chaussures, voire même de la selle du cheval ; le balayage des planchers soulève une poussière qui va se déposer sur les lits et sur le pain ; les infirmeries sont mal isolées, l'eau impure, les cuisines d'une saleté repoussante, le service de santé notoirement insuffisant.

L'Autriche compte un médecin pour 238 hommes ; l'Allemagne un médecin pour 288 hommes ; l'Italie un médecin pour 294. En France, nous avons un médecin-major pour 380 hommes. Comment pourrait-il y suffire ?

Si encore ces médecins-majors étaient bien outillés ! Mais ils ont eu jusqu'ici des instruments dont quelques-uns datent de 1830 ! M. Lacland, député, cite des faits qui seraient comiques s'ils n'étaient aussi graves : un médecin major veut il en arrivait quelle chambre, [illegible] première il y a la lampe à alcool, dans la seconde l'alcool, dans la troisième l'instrument dont on se servira pour faire bouillir l'eau, et dans la quatrième les allumettes.

Que de réformes à faire ! Réformer les conseils de revision, améliorer l'hygiène dans les casernes, conformément aux prescriptions modernes de la science ; augmenter les effectifs du service de santé ; remplacer partout les vieux procédés par des nouveaux, les bâtiments malsains par des bâtiments neufs, aérés, confortables, spacieux...

Sans doute, il faudra beaucoup d'argent pour tout cela. Mais combien n'en avons-nous pas dépensé pour l'armement, les fusils, les canons ? Il n'est pas de sacrifice qui puisse paraître trop lourd lorsqu'il s'agit de protéger la santé de nos soldats. Noublions pas que la vigueur et la bonne humeur ont toujours été les meilleures armes de la France.

C. DES ORBELIERS.

ALGER

LES ENFANTS DE LA CORSE

La Société de secours mutuels « Les Enfants de la Corse » d'Oran donnait dimanche dernier son banquet semestriel. Dans la grande salle de l'Aquarium de Létang superbement décorée, au milieu des bananiers, des sycomores et des palmiers séculaires, deux cents convives avaient pris place autour des tables ornées de fleurs, tous joyeux des excellentes heures à passer ensemble, tous pleins d'appétit et déjà stimulés par un excellent apéritif au vin du Cap de Corse gracieusement offert par la dépositaire de la place.

A la table d'honneur, autour de M. Capifali, receveur des postes, qui présidait, avaient pris place : MM Colonchini, maire d'Oran, Gambetti, officier d'administration en retraite, Monbrun, avocat, président de la Société des anciens Chasseurs d'Afrique, Constantini, inspecteur des douanes, Ghirelli, administrateur de la commune mixte de Saint-Lucien, Angelini, capitaine en retraite, Campana, gestionnaire du l'Hôtel-de-ville, Arguisel, président de l'Amicale des employés de la Mairie, Leca Pierre, secrétaire de la S.-cité, docteur Giuliotti, docteur Colombani, Gabrielli, archiviste départemental, Gualdi, caissier du Crédit Foncier, Federici, greffier de la prison militaire, Vinciguerra, agent principal de la prison militaire, Pietri, directeur de la sûreté départementale, Pietri, maire de la Séria, Agostini, agent général d'assurances, Stefanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, Alessandri, vice-président du Tribunal d'Oran, Salicetti, officier d'administration, Cucci, capitaine d'armement, Grazi, directeur du Théâtre Municipal, Franceschi, lieutenant du port, Pontelera, pilote, Constantini, commis des contributions diverses, Poggi, commis des douanes, etc.

On fait honneur à un copieux mets, et d'un bout à l'autre du repas s'épanchent des flots de gaîté qui donnent aux agapes une réjouissante animation.

Au champagne, M. Capifali prend la parole. Il déclare qu'il ne fera pas le discours traditionnel, car il a un devoir beaucoup plus agréable à remplir : remettre au nom de la Société les insignes en brillants des distinctions honorifiques accordées aux sociétaires dans les dernières promotions.

« C'est chargé de lauriers, dit le Président, issus de faveurs de couleurs brillantes, que notre banquet semestriel nous réunit aujourd'hui. Le Gouvernement de la République voulant consacrer les mérites de quelques-uns parmi les meilleurs d'entre nous, leur a accordé les distinctions honorifiques dont ils se sont montrés dignes.

« Notre belle Corse, cette pauvre mère dont la triste situation a soulevé jusque dans les hautes sphères gouvernementales un intérêt puissant, peut, en voyant si honorés, partout où ils exercent, les enfants détachés de son sein, se dire avec orgueil que la race n'a pas dégénéré. »

M. Capifali retrace l'œuvre magnifique accomplie par les Corses partout où flotte le drapeau français. Il évoque le souvenir des nombreux fils de Cyrnos tombés sur mainte champs de bataille, au Tonkin, à Madagascar, au Maroc, partout où la France se trouve jetant ses semences civilisatrices, ses moissons futures.

« Mais, pourquoi, ce sont des vivants que nous honorons aujourd'hui, on leur remettant les glorieux insignes des distinctions qu'à différents titres leur a données la Mère Patrie.

« M. Colombani, que ses hautes qualités ont élevé à la première place dans cette grande et belle ville d'Oran ; MM. Federici, crédit, vont recevoir des mains de leurs compatriotes, que non âge m'appelle à représenter en ce moment, les bijoux offerts par leurs frères aînés.

« Notre président M. Recchioni, retenu au loin par son amour paternel, notre vice-président, M. Nicolai, qu'une grippe intempestive force à garder la chambre, regrettent vivement de ne pas être parmi nous pour vous dire, bien mieux que je n'ai pu le faire, le bonheur que nous éprouvons tous à crier : Merci, au Gouvernement de la République, en même temps que nous poussons un cri non moins chers : « Vive la Corse ! Vive l'Algérie ! Vive la France ! Vive la République ! »

Ces paroles sont accueillies par de vifs applaudissements, puis, au milieu des acclamations unanimes, M. Capifali remet les insignes d'officier de la Légion d'honneur à M. Colombani ; la Médaille militaire à M. Federici, les insignes d'officier de l'Instruction publique à M. Gabrielli et les palmes académiques à M. Giudici. Il leur donne l'accolade aux applaudissements de l'assistance.

M. Gabrielli, archiviste départemental, chevalier de la Légion d'honneur, se lève et dans une charmante allocution que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire, remercie les sociétaires des insignes qui leur sont remis ; il les assure de son profond dévouement à leurs personnes ainsi qu'à la petite Patrie que les flots berçant au loin de leur chant éternel.

Très vivement applaudi, l'orateur reçoit les félicitations des assistants et cède la parole à M. Federici qui, dans une heureuse improvisation, dit toute la joie qu'il éprouve de la manifestation de sympathie dont il est l'objet.

« Par trois fois, dit-il, j'ai été touché jusqu'au fond du cœur : la première fois, devant mes camarades, au nom desquels notre sympathique agent général Vinciguerra m'offrit les insignes de la Médaille militaire ; la deuxième fois devant les troupes assemblées, lorsque le Commandant supérieur me l'accrocha, et aujourd'hui, c'est au milieu de vous et en votre nom, concitoyens et amis, que notre cher président, M. Capifali, m'offre de nouvelles insignes.

---

77. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE
de Pierre Dax

XVII
Sacrifice

Des fois, pendant le repas, Alice, qui gazouillait comme un oiseau, donna des occasions de questionner sur l'étrange existence qu'elle avait vécue, mais chaque fois, habilement, le docteur détournait la conversation pour ne pas augmenter le malaise d'Hélène. Ils passèrent dans le cabinet de Raoul Dignin où ils prirent le thé. Avec persistance, sans pouvoir s'en défendre, l'ancien graveur portait ses yeux sur la jeune fille. Etait-ce au sentiment qui naissait ou plutôt cette bienveillante sympathie d'une âme qui souffre vers une autre âme qui souffre aussi. Peut être l'un et l'autre.

Les deux regards se rencontrèrent. Il y eut, dans celui d'Hélène, une sorte de trouble d'abord, dans lequel se fondit une nuance de gratitude. L'égarement sembla remplacer le sentiment qui paraissait la réconforter. Le spectre de Joséphine s'était encore dressé devant elle. Elle était sa sœur !..

Quand le jeune homme se leva pour partir et qu'il eut remercié le docteur Dignin de l'honneur qu'il lui avait accordé en lui permettant de s'asseoir à sa table, il salua Mme Blanche, Alice, puis Hélène. Elle inclina légèrement la tête et une rougeur accentuée colora son visage. Une heure plus tard, quand elle se trouva dans une petite chambre coquette, attenant d'un côté à celle d'Alice, sa solitude lui parut plus grande encore. Au lieu de la distraire et de l'arracher aux pensées qui la tuaient, ce gouffre de vie qu'elle n'avait jamais mesuré, l'accablait. Là-bas, elle aurait été obligée de se créer une existence, de chercher à se procurer honnêtement son pain. C'eût été travail, la fatigue, mais c'eût été la satisfaction de l'âme. La lutte semblait. Ici, que serait-ce ? L'anéantissement de l'être et l'acceptation de douceurs qui ne lui paraissaient pas dues.

Comment s'en défaire après en avoir subi l'délicatesse et fierté, il y avait de tout dans sa souffrance, et, plus elle pensait, plus les pensées devenaient diffuses dans son esprit. Rapide comme l'éclair, sa mauvaise imagination volait, d'un événement à un autre, à travers le passé. Combien elle regrettait le temps où, marchande de fleurs sur les marches de Saint-Sulpice, grelottante, souvent de crainte de ne pouvoir vendre ses bluets, elle ignorait les horribles douleurs de la vie. La seule vision douce sur laquelle elle se reposait avec plaisir, c'était celle de Raoul, le souvenir agrandi par la rencontre du père de l'enfant, elle pressait à l'heure où, petite blessée, il l'avait ramassée dans la rue et portée, sans la connaître, dans le modeste appartement où il n'avait cessé de lui donner ses soins tout pendant qu'elle en avait eu besoin. Là, ses pas-des restèrent longtemps sans rien approfondir, ni rien discuter, le docteur Dignin lui avait sauvé la vie... Elle l'appelait le bon monsieur Raoul. Pour elle, tout était là. Mais, dès qu'une variante s'ajoutait au thème son pauvre cœur se crispait douloureusement. Un remous de pensées l'étourdissait, car les injustices endurées, les injures, les hontes, les vexations de toutes sortes, lui revenaient à la mémoire. Et, quand elle arrivait à songer à sa sœur, en moi lui naissait un cœur et un nerveux. Volcose d'enfant !.. Joséphine était une volcose d'enfant ! Elle se désolait.

Quoi qu'elle fit, quoi qu'elle dit, les sous dont elle avait entouré la fillette ne parviendraient jamais à taxer la tare ignominieuse. Ne serait-ce pas de la part qu'on lui accorderait, à elle ? car Raoul, renseigné sans doute, avait sans doute, mis tous ses soins à écarter de la conversation, le nom de la malheureuse. Malgré les prévenances dont on l'entourait, ne planerait-il pas toujours sur eux une arrière pensée qui deviendrait une gêne atroce ? Le docteur Dignin allait demander vengeance de l'acte infâme. C'est en sa présence qu'on traînerait la punition. Ce sont ses réponses à des questions habilement posées qui dévoileraient la culpabilité. Elle ! le bourreau de Joséphine ! Elle la cause d'un désespoir éternel. De la joie, jamais ! De la douleur, toujours ! Si encore elle avait été seule à souffrir ! la souffrance et elle se connaissaient. Elle pouvait en être aguerrie après tout ce qu'elle avait enduré. Mais l'affaire ferait du bruit et l'honneur des Lecourt sombrerait. Toute son âme défaillit. Malgré les résolutions prises sous le coup de la révolte, elle éprouva une répugnance horrible à accabler celle avec qui elle avait vécu.

Non, elle ne resterait pas sous le toit hospitalier. Assurément, elle regretta le village et la pauvreté. C'est l'âme accablée de tristesse qu'elle résolut de refuser dès le lendemain le confort qui lui était offert et l'affection sincère qu'on lui donnait de si grand cœur. Minuit sonna qu'elle n'était pas encore couchée. La démarche chancelante, la tête courbée elle se leva. Sa dernière pensée fut un de ces cris douloureux qu'a parfois la douleur. A force de fouiller dans l'horrible chaos elle se demanda si le désintéressement complet présidait à l'hospitalité donnée. Mais la droiture regimba et l'idée fut une soustraction. Deviendrait-elle mauvaise à son tour ? Mauvaise ! non ! mais épouvantablement à plaindre. Le vendeur, sur le monde était sur pieds que la chambre d'Hélène était encore enveloppée de silence. La toilette d'Alice avait été longue et, contrairement à son habitude, la mignonne, au-dit réveillée, n'avait pas couru vers la jeune fille. La mère était là pour prendre le premier baiser et réclamer ses droits. Et puis, dès l'aube, une vêtement blanche avait été déposée sur les meubles et la jeune femme palpitante procédait elle-même à la toilette de sa fille.

— Doucement, disait Alice, très bas, doucement, il ne faut pas qu'Hélène me voit avant que je sois habillée... Elle ne me reconnaîtra pas.

Pour obéir à la petite créature qui commandait, les voix devenaient des chuchotements et les pas s'amortissaient sur les tapis.

Mme Dignin était convaincue qu'Hélène était levée depuis longtemps. La toilette finie, la femme de Raoul, ayant à ses côtés Alice, frappa à la porte de la jeune fille.

— Fort... plus fort, conseilla l'enfant.

— Elle dort sans doute... — dit la jeune femme.

Alice ne s'expliquait pas toutes ces hésitations. Elle appela :

— Hélène !

Toujours même silence. Cette fois, Mme Dignin fit manœuvrer la serrure.

— Reste là, me dit-elle, dit-elle à sa fille.

— Non, non, je veux voir Hélène.

(A Suivre).

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydraulique et Ciments, marques de Villeneuve et La Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et Ciments. — Briques plates et cendrés. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux au pointés en un grin.

FERS A PLANCHER

Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maison de campagne. Lampe Electrique très pratique.





L'INDISPENSABLE,
Lampe Electrique de poche
Radia.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch. F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.



POUDRE LES POULES
2.500 ŒUFS
NOTICE gratis et franco

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

Le Guide des Convenances
par LISELOTTE

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain, Paris
PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS à Jardins & Basses-Cours

Journal Financier Français
Organe de Défense des Intérêts Financiers
15, Place de la Bourse, 15
Ouvert de 10 à 4 heures
Offres de Bourse
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

VIN DU CAP CORSE au QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :
"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA
dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*
Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*
On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse
Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 49 — VENDREDI 18 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les mêmes sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Unité directe, 1 fr. — Réclames 0e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	20 »

Union postale 32 francs par an.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Tito
(Saint Sauveur national)
Lever, 6 h. 27 m. — Coucher, 5 h. 01 m.
Premier quart... le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête de demain : Les 26 martyrs du Japon

17 FÉVRIER

LA SANTÉ DES SOLDATS

Un fait significatif, qui a été signalé à la tribune de la Chambre, et qui mérite de retenir l'attention publique : En Allemagne, le nombre des hommes atteints des maladies qui sévissent généralement dans l'armée, est deux fois moins élevé qu'en France.

Voici, en effet, les résultats des statistiques, pour une période de dix ans : grippe, 58.650 cas en Allemagne, 108.412 en France ; pneumonie, 17.772 cas en Allemagne, 30.438 en France ; tuberculose, 10.851 cas en Allemagne, 38.518 en France ; rougeole, 4.619 cas en Allemagne, 61.500 en France ; scarlatine, 3.716 cas en Allemagne, 22.703 en France ; oreillons, 4.333 cas en Allemagne, 28.426 en France ; méningite cérébro-spinale, 206 cas en Allemagne, 498 en France ; érésipèle, 6.080 cas en Allemagne, 6.650 en France ; dysenterie, 1.580 cas en Allemagne, 23.052 en France ; fièvre typhoïde, 6.497 cas en Allemagne, 27.290 en France, etc.

Quelle que soit la confiance que l'on accorde aux statistiques, il faut bien reconnaître que la comparaison de ces chiffres est alarmante. Faisons la part des erreurs dues peut-être à des méthodes différentes de calculs, il n'en reste pas moins vrai que la morbidité, dans notre armée, est de beaucoup supérieure à celle de notre voisine de l'Est. C'est là une constatation pénible, dont nous avons le devoir de rechercher les causes.

La première de ces causes tient à la faiblesse des contingents que nous recevons dans les casernes. Tandis que l'Allemagne peut se contenter de choisir un homme sur cinq, nous sommes obligés, en France, d'en prendre deux sur trois, et peut-être bientôt trois sur quatre. Il en résulte fatalement que le nombre des mauvais sujets, des hommes qui apportent au régiment les germes des maladies ou qui y résistent mal.

Dans ces conditions, la plus élémentaire sagesse devrait nous commander d'éliminer davantage de conscrits douteux, c'est-à-dire de ceux qui, bien loin de grossir utilement l'effectif, l'alourdissent par un poids mort qui diminue d'autant plus la valeur moyenne des troupes.

Cette situation alarmante nous impose le devoir de rechercher tous les moyens possibles de l'améliorer. Il ne serait pas juste de dire que nous sommes, tant au point de vue de la robustesse de la race, que de la salubrité du climat, en état d'infériorité vis-à-vis de l'Allemagne. Si donc l'on meurt davantage à la caserne française, c'est que bien souvent cette caserne n'est pas un modèle de salubrité, d'hygiène, de confort moderne.

On a construit récemment, et l'on va construire encore un certain nombre de casernes nouvelles, dans lesquelles de sérieux progrès seront réalisés. Mais des raisons d'économies ont fait conserver dans leur état primitif de très vieilles casernes qui sont de véritables foyers de microbes. Dans les chambres à coucher on fait le nettoyage des chaussures, voire même de la selle du cheval ; le balayage des planchers soulève une poussière qui va se déposer sur les lits et sur le pain ; les infirmeries sont mal isolées, l'eau impure, les cuisines d'une saleté repoussante, le service de santé notoirement insuffisant.

L'Autriche compte un médecin pour 238 hommes ; l'Allemagne un médecin pour 288 hommes ; l'Italie un médecin pour 294. En France, nous avons un médecin-major pour 380 hommes. Comment pourrait-il y suffire ?

Si encore ces médecins-majors étaient bien outillés ! Mais ils ont eu jusqu'ici des instruments dont quelques-uns datent de 1830 ! M. Lachaud, député, cite des faits qui seraient comiques s'ils n'étaient aussi graves : un médecin major veut il en faire la première il y a la lampe à alcool, dans la seconde l'alcool, dans la troisième l'instrument dont on se servira pour faire bouillir l'eau, et dans la quatrième les allumettes.

Que de réformes à faire ! Réformer les conseils de revision, améliorer l'hygiène dans les casernes, conformément aux prescriptions modernes de la science ; augmenter les effectifs du service de santé ; remplacer partout les vieux procédés par des nouveaux, les bâtiments malsains par des bâtiments neufs, aérés, confortables, spacieux...

Sans doute, il faudra beaucoup d'argent pour tout cela. Mais combien n'en avons-nous pas dépensé pour l'armement, les fusils, les canons ? Il n'est pas de sacrifice qui puisse paraître trop lourd lorsqu'il s'agit de protéger la santé de nos soldats. N'oublions pas que la vigueur et la bonne humeur ont toujours été les meilleures armes de la France.

C. DES ORDELIERS.

ALGER

LES ENFANTS DE LA CORSE

La Société de secours mutuels « Les Enfants de la Corse » d'Oran donnait dimanche dernier son banquet semestriel. Dans la grande salle de l'Aquarium de Létang superbement décorée, au milieu des bananiers, des cycadées et des palmiers séculaires, deux cents convives avaient pris place autour des tables ornées de fleurs, tous joyeux des excellentes heures à passer ensemble, tous pleins d'appétit et déjà stimulés par un excellent apéritif au vin du Cap de Corse gracieusement offert par le dépositaire de la place.

A la table d'honneur, autour de M. Capéfali, receveur des postes, qui présidait, avaient pris place : MM. Colombani, maire d'Oran, Gamelle, officier d'administration en retraite, Mondoni, avocat, président de la Société des anciens Chasseurs d'Afrique, Constantini, inspecteur des douanes, Ghirelli, administrateur de la commune mixte de Saint-Lucien, Angelini, capitaine en retraite, Campana, gestionnaire de l'Hôtel-de-Ville, Ferrandi, secrétaire général de la mairie, Argenti, président de l'Amicale des employés de la Mairie, Leca Pierre, secrétaire de la Société, docteur Giuliotti, docteur Colombani, Gabrielli, architecte départemental, Gaudet, caissier du Crédit Foncier, Fedeyeri, greffier de la prison militaire, Vincentelli, agent principal de la prison militaire, Pietri, directeur de la régie départementale, Pietri, maire de la Séoia, Agostini, agent général d'assurances, Stefanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, Abessolo, vice-président du Tribunal d'Oran, Salicetti, officier d'administration, Cuneo, capitaine d'armement, Grazi, directeur du Théâtre Municipal, Franceschi, lieutenant du port, Pedetera, pilote, Constantini, commis des contributions diverses, Poggi, commis des douanes, etc.

On fait honneur à un copieux menu, et d'un bout à l'autre du repas s'épanchent des flots de gaîté qui donnent aux agapes une réjouissante animation.

Au champagne, M. Capfali prend la parole. Il déclare qu'il ne fera pas le discours traditionnel, car il a un dessert beaucoup plus agréable à remplir : remettre au nom de la Société les insignes en brillants des distinctions honorifiques accordées aux sociétaires dans les dernières promotions.

« C'est chargé de lauriers, dit le Président, noués de faisceaux de couleurs brillantes, que notre banquet semestriel nous revient aujourd'hui. Le Gouvernement de la République vous a voulu consacrer les mérites de quelques-uns parmi les meilleurs d'entre nous, leur a accordé les distinctions honorifiques dont ils ne sont nullement indignes.

« Notre belle Corse, cette pauvre mère dont la triste situation a ému jusque dans les hautes sphères gouvernementales un intérêt puissant, prêt, en voyant si honorés, partout où ils excellent, les enfants détachés de son sein, se dire avec orgueil que la race n'a pas dégénéré. »

M. Capfali retrace l'œuvre magnifique accomplie par les Corses partout où flotte le drapeau français. Il évoque le souvenir des neuf cents fils de Cyrnos tombés sur mainte champ de bataille, au Tonkin, à Madagascar, au Maroc, partout où la France se trouve jetant ses semences civilisatrices, ses moissons futures.

« Mais, poursuit-il, ce sont des vivants que nous honorons aujourd'hui, en leur remettant les glorieux insignes des distinctions qu'ils diffèrent tires leur a donnée la Mère Patrie.

« M. Colombani, qui ses hautes qualités ont élevé à la première place dans cette assemblée sa belle ville d'Oran ; MM. Federici, créer, vont recevoir des mains de leurs compatriotes, qui mon âge n'appelle à représenter en ce moment, les bijoux offerts par leurs frères aînés.

« Notre président M. Bocchinani, retenu au lois par son amour paternel, notre vice-président, M. Nicolai, qu'une grippe intempestive force à garder la chambre, regrettent vivement de ne pas être parmi nous pour vous dire, bien mieux que je n'ai pu le faire, le bonheur que nous éprouvons tous à crier : Merci, au Gouvernement de la République, en même temps que nous poussons ces cris non moins chers : « Vive la Corse ! Vive l'Algérie ! Vive la France ! Vive la République ! »

Ces paroles sont accueillies par de vifs applaudissements, puis, au milieu des acclamations unanimes, M. Capfali remet les insignes d'officier de la Légion d'honneur à M. Colombani ; la médaille militaire à M. Federici, les insignes d'officier de l'Instruction publique à M. Gabrielli et les palmes académiques à M. Giuliotti. Il leur donne l'accolade aux applaudissements de l'assistance.

M. Gabrielli, architecte départemental, chevalier de la Légion d'honneur, se lève et dans une charmante allocution que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire, remercie les sociétaires des insignes qui leur sont remis ; il les assure de son profond dévouement à leurs personnes ainsi qu'à la petite Patrie que les fêtent au lieu de leur chant éternel.

Très vivement applaudi, l'orateur reçoit les félicitations des assistants et cède la parole à M. Federici qui, dans une heureuse improvisation, dit toute la joie qu'il éprouve de la manifestation de sympathie dont il est l'objet.

« Par trois fois, dit-il, j'ai été touché jusqu'au fond du cœur : la première fois, devant mes camarades, au nom desquels notre sympathique agent général Vincentini m'offrit les insignes de la Légion d'honneur ; la deuxième fois dont il est le triste souvenir, lorsque le Gouvernement supérieur me l'accrocha, et aujourd'hui, c'est au milieu de vous et en votre nom, compatriotes et amis, que notre cher président, M. Capfali, m'offre de nouvelles insignes.

« Mais, poursuit-il, ce sont des vivants que nous honorons aujourd'hui, en leur remettant les glorieux insignes des distinctions qu'ils diffèrent tires leur a donnée la Mère Patrie.

« M. Colombani, qui ses hautes qualités ont élevé à la première place dans cette assemblée sa belle ville d'Oran ; MM. Federici, créer, vont recevoir des mains de leurs compatriotes, qui mon âge n'appelle à représenter en ce moment, les bijoux offerts par leurs frères aînés.

« Notre président M. Bocchinani, retenu au lois par son amour paternel, notre vice-président, M. Nicolai, qu'une grippe intempestive force à garder la chambre, regrettent vivement de ne pas être parmi nous pour vous dire, bien mieux que je n'ai pu le faire, le bonheur que nous éprouvons tous à crier : Merci, au Gouvernement de la République, en même temps que nous poussons ces cris non moins chers : « Vive la Corse ! Vive l'Algérie ! Vive la France ! Vive la République ! »

Ces paroles sont accueillies par de vifs applaudissements, puis, au milieu des acclamations unanimes, M. Capfali remet les insignes d'officier de la Légion d'honneur à M. Colombani ; la médaille militaire à M. Federici, les insignes d'officier de l'Instruction publique à M. Gabrielli et les palmes académiques à M. Giuliotti. Il leur donne l'accolade aux applaudissements de l'assistance.

M. Gabrielli, architecte départemental, chevalier de la Légion d'honneur, se lève et dans une charmante allocution que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire, remercie les sociétaires des insignes qui leur sont remis ; il les assure de son profond dévouement à leurs personnes ainsi qu'à la petite Patrie que les fêtent au lieu de leur chant éternel.

Très vivement applaudi, l'orateur reçoit les félicitations des assistants et cède la parole à M. Federici qui, dans une heureuse improvisation, dit toute la joie qu'il éprouve de la manifestation de sympathie dont il est l'objet.

« Par trois fois, dit-il, j'ai été touché jusqu'au fond du cœur : la première fois, devant mes camarades, au nom desquels notre sympathique agent général Vincentini m'offrit les insignes de la Légion d'honneur ; la deuxième fois dont il est le triste souvenir, lorsque le Gouvernement supérieur me l'accrocha, et aujourd'hui, c'est au milieu de vous et en votre nom, compatriotes et amis, que notre cher président, M. Capfali, m'offre de nouvelles insignes.

---

77 — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE
de Pierre Dax

XVII
Soirs

Dix fois, pendant le repas, Alice, qui grandissait comme un roseau, donna des occasions de questionner sur l'étrange existence qu'elle avait vécue, mais chaque fois, habilement, le docteur Digon sut la contourner pour ne pas augmenter le malaise d'Hélène. Ils passèrent dans le cabinet de Raoul Digon où ils prirent le thé. Avec persistance, sans pouvoir s'en défendre, l'ouvrier graveur portait ses yeux sur la jeune fille. Etait-ce un sentiment qui naissait ou plutôt cette bienveillante sympathie d'une âme qui souffre vers une autre âme qui souffre aussi. Peut être l'un et l'autre.

Les deux regards se rencontrèrent. Il y eut, dans ceux d'Hélène, une sorte de trouble d'abord, dans lequel se fondit une nuance de gratitude. L'égarement sembla remplacer le sentiment qui paraissait la réconforter. Le spectre de Joséphine s'était encore dressé devant elle. Elle était sa pour la...

Quand le jeune homme se leva pour partir et qu'il eut remercié le docteur Digon de l'honneur qu'il lui avait accordé en lui permettant de s'asseoir à sa table, il salua Mme Blanche, Alice, puis Hélène. Elle inclina légèrement la tête et une rougeur accentuée colora son visage. Une heure plus tard, quand elle se trouva dans une petite chambre coquette, attenant d'un côté à celle d'Alice, sa solitude lui parut plus grande encore. Au lieu de la distraire et de l'arracher aux pensées qui la tuaient, ce genre de vie qu'elle n'avait jamais mené, l'accablait. Là bas, elle aurait été obligée de se créer une existence, de chercher à consoler honnêtement son mari. C'eût été un travail, la fatigue, mais c'eût été la satisfaction de l'âme. La nuit succédait. Ici, que serait-ce ? L'anéantissement de l'être et l'anticipation de douleurs qui ne lui paraissaient pas dures.

Comment s'en défaire après en avoir vécu ? Désastreuse et flétrie, il y avait de tout dans sa souffrance, et, plus elle pensait, plus les pensées devenaient diffuses dans son esprit. Rapide comme l'éclair, sa merveilleuse imagination volait, d'un événement à un autre, à travers le passé. Combien elle regrettait le temps où, marchande de fleurs sur les marches de Saint-Sulpice, avide-tanie, mourant de crainte de ne pouvoir vendre ses bluets, elle ignorait les horribles dessous de la vie. La seule vision douce sur laquelle elle se reposait avec plaisir, c'était quand, le souvenir agrandi par la rencontre du père de l'enfant, elle pensait à l'heure où, petite blessée, il l'avait ramassée dans la rue et portée, sans la connaître, dans le modeste appartement où il n'avait cessé de lui donner ses soins tout pendant qu'elle en avait en besoin. Là, ses pensées restèrent longtemps sans rien approfondir, ne rien deviner, le docteur Digon lui avait sauvé la vie... Elle l'appelait le bon monsieur Raoul. Pour elle, tout était là. Mais, dès qu'une variante s'ajoutait au thème son pauvre cœur se croyait douloureusement. Un remous de pensées l'étourdissait, car les injustices enfuies, les injures, les hontes, les tentions de toutes sortes, lui revenaient à la mémoire. Et, quand elle arrivait à songer à sa mort, au mal lui sautait au cœur et au cerveau. Volesse d'enfant !... Joséphine était une volesse d'enfant ! Elle se désolait.

Quoi qu'elle fit, quoi qu'elle dit, les soins dont elle avait entouré la Glotte au parviendrait-elle jamais à lever la tare épouvantable. N'est-ce pas ce la pitié qu'on lui accordérait, à elle ? car Raoul, renseigné sans doute, avait sans doute, mis tous ses soins à écarter de la conversation, le nom de la malheureuse. Malgré les prévenances dont on l'entourait, se plaindrait-il pas toujours sur eux une arrière pensée qui deviendrait une gêne atroce ? Le docteur Digon allait demander vengeance de l'acte infâme. C'est en sa présence qu'on trouverait la position. Ce sont ses réponses à des questions habilement posées qui dévoileraient la culpabilité. Elle le bourreau de Joséphine ! Elle la cause d'un désespoir éternel. De la pitié, jamais ! De la douleur, toujours ! Se encore elle avait été seule à souffrir ! la souffrance et elle se connaissaient. Elle pouvait en être abreuvée après tout ce qu'elle avait enduré. Mais l'affreux devait du bruit et l'honneur des Lanoir souffrirait. Toute son âme défaillit. Malgré les résolutions prises sous le coup de la révolte, elle éprouva une répugnance horrible à accabler celle avec qui elle avait vécu.

Non, elle ne parlerait pas sans le toi hospitalier. Assurément, elle regrettait le silence et la pauvreté. C'est l'âme accablée de Hélène qu'elle rêvait de relever dès le lendemain le cri fort qui lui était offert et l'affection sincère qu'on lui donnait de si grand cœur. Mieux sonna qu'elle n'était pas encore couchée. La démarche chancelante, la tête courbée elle se leva. Sa dernière pensée fut un de ces cris de douleur qu'a parfois la douleur âpre. A force de fouiller dans l'horrible chose elle se demanda si le désastre seulement complet précédait à l'hospitalité donnée. Mais la dernière prudence et l'idée fit une soustraction. Devant-elle mauvaise à son tour ? Raoul-et son ? sans épouvantablement à plaintes. Le sentiment, sur le moment était sur pour que la chevalier d'Hélène était encore enveloppée de silence. La toilette d'Alice avait été longue et, contrairement à ses habitudes, la jeunesse, un désir réveillé, n'avait pas couru vers la jeune fille. La mère était pour prendre le premier baiser et réclamer ses droits. Et puis, dès l'aube, une vêtures blanches avait été déposée sur les meubles et la jeune femme palpitante procédait elle-même à la toilette de sa fille.

— Doucement, disait Alice, très bas, doucement, il ne faut pas que Hélène ou veut avant que je sois habillée... Elle ne me reconnaîtra pas.

Pour obéir à la petite créature qui commandait, les voix devenaient des chuchotements et les pas s'amortissaient sur les tapis.

Mme Digon était tourmentée qu'Hélène était levée depuis longtemps. La toilette finie, la femme de Raoul, ayant à ses côtés Alice, frappa à la porte de la jeune fille.

— Fort... pas fort, conseilla l'enfant.

— Elle doit sans doute... — dit la jeune femme.

Alice ne s'expliquait pas toutes ces hésitations. Elle appela :

— Hélène !

Toujours même silence. Cette fois, Mme Digon fit mouvement la serrure.

— Reste ici, sur entrer, dit-elle à sa fille.

— Non, non, je veux voir Hélène.

(A Suivre).

« Je suis très sensible, mes chers compatriotes, à votre marque de cordiale amitié ; elle résonne une fois de plus en vous l'idée de liberté qui vous caractérise, et qui consacre, présentement, dans un banquet intime des mutualistes, à rehausser la récompense de plusieurs des vôtres.

« Merci à vous tous. Des voix plus autorisées que la mienne vous diront, dans des termes plus élégants peut-être, combien a été émotionnante la cérémonie de ce matin, combien elle revêtait un grand caractère de joie, et combien, surtout, elle raffermit « fra Corsi » nos liens d'amitié et de solidarité.

« Ici, mes chers compatriotes, je me fais l'interprète de vos sentiments affectueux. Je lève mon verre et vous invite à vous unir dans un tout commun : Je bois à la prospérité de la Mutuelle des Corses ; Je bois au bonheur de l'Ile de beauté que nous aimons parce que c'est la terre où nos yeux se sont ouverts à la lumière de son ciel bleu. »

Un triple ban est battu en l'honneur de M. Federici, puis, c'est le tour de M. Giudicelli, qui, dans une fine allocution, dit sa gratitude pour le souvenir qu'lui a été si délicat, à ne l'un des principaux fondateurs à Oran de la Mutuelle Corse, et l'on peut dire que c'est à son inlassable dévouement que notre Société doit aujourd'hui son état de prospérité enviable et inconnu de la plupart des groupements similaires. C'est ce qui explique la joie que les secrétaires ont éprouvé de lui voir décerner la distinction si justement méritée, et cette joie se manifeste par des applaudissements nourris et prolongés.

Visiblement ému, M. Giudici remercie et promet de continuer à l'œuvre qui nous tient tous à cœur sa collaboration la plus dévouée.

Il engage ses compatriotes à resserrer toujours davantage les liens fraternels qui doivent les unir.

« Sarvenu fort se sarvenu unit dit-il. Votre comité de la première heure l'avait bien pensé ainsi, quand il vous engageait à vous unir en une société de secours mutuels. Un succès inespéré l'a amplement dédommagé des difficultés du début. Aujourd'hui, 900 compatriotes se sont rencontrés autour de nous dans un commun effort pour empêcher la misère de pénétrer dans nos foyers à la suite de maladies, et vous savez par nos comptes rendus semestriels tout le bien que nous avons pu faire.

« Et ce nous est une immense joie, comme frères et amis, de vous voir accourir si nombreux, de tous les points de cette Oranie, si belle et si hospitalière, chaque fois qu'nous vous convions à nos agapes fraternelles. C'est que tous nous sommes heureux de pouvoir, pendant quelques heures, nous transporter, par la pensée, vers l'île lointaine, vers la petite patrie dont nous aimons à rappeler ensemble les sites enchanteurs, le village où nous avons bu tant de chères affections, la source cristalline, la somptueuse forêt. »

En terminant, M. Giudici lève sa coupe à la prospérité de la Société, aux assistants et à leurs familles, à la terre des Communes.

Un triple ban salue cette péroraison et l'orateur reçoit de ses compatriotes les marques de la plus affectueuse sympathie.

M. Colombani se lève et les bravos éclatent de toutes parts. Il lit des télégrammes d'excuses de MM. Rocchesani et Filippi, auxquels on répond par des dépêches très cordiales.

Rien ne vient d'apporter un nouveau télégramme, c'est M. Patrimonio qui, du Havre, envoie son salut à ses compatriotes d'Oran, au milieu desquels il regrette de ne pouvoir se trouver en ce jour de fête. Le nom de M. Patrimonio, actuellement président du Tribunal du Havre, est l'objet d'une longue ovation. C'est lui, en effet, alors qu'il présidait, avec tant de distinction, le Tribunal civil d'Oran, qui eut le premier l'idée de réunir en une vaste société de secours mutuels les Corses épars dans le département d'Oran. C'est grâce à l'autorité qu'il attachait à son nom, c'est en se multipliant pour le plus grand bien de ses compatriotes, avec un dévouement demeuré légendaire, qu'il a pu réveiller les indifférents, et grouper autour du même drapeau toutes les bonnes volontés. Et c'est avec regret qu'il a dû remettre à d'autres la direction de l'œuvre magnifique qu'il était parvenu à créer pour aller reprendre au Havre le poste brillant que le Gouvernement de la République confiait à l'éminent magistrat.

Les nombreux vivats poussés par les 900 convives à la simple lecture de son nom sont la preuve que ce nom plane encore sur l'œuvre, et que notre distingué compatriote a laissé à Oran des amitiés sûres, dans le souvenir impérissable de tout le bien qu'il a fait à la Société et aux Sociétaires.

Un télégramme de chaude sympathie lui est ici chaleureusement adressé.

M. Colombani reprend la parole et, en quelques mots émus, remercie de tout son cœur ses compatriotes de leur témoignage d'amitié. De toutes les manifestations dont il a été l'objet, à l'occasion de sa promotion au grade d'Officier de la Légion d'Honneur, c'est celle, dit-il, qui l'a touché le plus.

Parlant de la malheureuse situation actuelle de la Corse, le Maire d'Oran se félicite que les pouvoirs publics s'y soient intéressés et souhaite qu'elle retrouve bientôt sa prospérité. Les Corses sont dignes de la sollicitude de la France ; ils ne paient pas beaucoup les impôts, c'est vrai, parce qu'ils sont pauvres ; mais il en est un qu'ils n'ont jamais refusé, qu'ils ont toujours acquitté avec vaillance et courage, c'est l'impôt du sang (Vifs applaudissements).

M. Colombani termine en portant un toast aux invités, à la Presse et aux Enfants de la Corse.

M. Montrun, Président de la Société de Secours mutuels de la Ville d'Oran, rend hommage à l'œuvre magnifique accomplie par les Corses en Algérie, il fait l'éloge de

M. Allard, Président des « Anciens Chasseurs d'Afrique » porte un toast à la Corse.

M. Grati propose d'adresser un témoignage de reconnaissance à Jacques Dhur pour sa campagne en faveur du reboisement de la Corse ; il offre à tous les convives l'entrée gratuite au théâtre municipal et au Casino pour les spectacles de la matinée et de la soirée.

M. Leca secrétaire annonce que le Comité de la Société a voté 200 francs en faveur des inondés de la Seine. Il demande ensuite aux sociétaires de réserver bon accueil à la Souscription qui sera ouverte incessamment pour participation à l'érection d'un monument au sergent Casalonga dont il rappelle la mort héroïque à Madagascar.

Il déclare en outre que la société, déjà très prospère, pourrait l'être davantage si tous les Corses de l'Oranie voulaient bien en faire partie. Il engage donc tous les assistants à faire une active propagande pour que les derniers hésitants et les indifférents fassent preuve de solidarité en envoyant leur adhésion aux statuts de la société.

M. Mangiavacca rappelle le courage déployé par le capitaine Ambroselli, commandant le vapeur « Arménie » qui, lors du naufrage de la « Nive » transport de l'Etat, échoué sur les récifs du Ra ou, sauva 250 hommes, et propose de lui offrir un punch, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. Mas Vincent, le négociant bien connu, beau-frère de M. Romanetti, le sympathique chef du bureau de l'hôpital civil, verse gracieusement entre les mains du Président une somme de 50 francs à titre de don à la Caisse de Secours de la Société. Ce beau geste est immédiatement suivi par M. Grati, directeur du Théâtre municipal, qui verse une somme égale.

Aux applaudissements de l'Assemblée, le Président remercie vivement les généreux donateurs.

Enfin, le représentant de « l'Echo d'Oran » assure les « Enfants de la Corse » de la sympathie de la presse locale, et le banquet se termine par des chansonnettes et des monologues dans lesquels se font notamment apprécier MM. Filippi, Jeanpolin, Olivieri, Agostini, etc. On applaudit particulièrement l'héroïque mélopée de la « Mio Pipa » chantée avec humour par Calatroni.

On s'est séparé tard dans l'après-midi, chacun emportant de cette charmante réunion un souvenir exquis en se donnant rendez-vous pour le prochain banquet.

P. L.

UNE DÉMISSION

On nous écrit d'Ajaccio :

M. Fieschi, vice-président de la Chambre de commerce, vient d'adresser la lettre suivante dont nous avons pu nous procurer copie :

Propriano, le 28 décembre 1909.

Monsieur le Préfet,

L'état de ma santé exigeant un repos long et absolu qui m'empêche de me rendre aux convocations, je me vois dans la nécessité de résigner mes fonctions de membre de la Chambre de commerce d'Ajaccio.

Il m'est pénible de me séparer de mes honorables collègues avant la fin du mandat que les électeurs consulaires m'avaient fait l'honneur de me renouveler, depuis la création de cette Chambre, pendant trois élections successives. Ce n'est que contraint par la maladie que je me sépare d'eux.

En conséquence, j'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous adresser ma démission de membre de la Chambre de commerce d'Ajaccio, en vous priant de vouloir bien la transmettre à M. le Ministre du Commerce.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

J. Fieschi,
Ancien Vice-Président.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter la détermination prise par l'honorable M. Fieschi, qui apportait une si précieuse collaboration aux délibérations de la Chambre de commerce. Sa longue pratique des affaires, les diverses fonctions électives qu'il a remplies l'avaient désigné au choix des notables des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène, et c'est avec le plus complet dévouement qu'il remplissait son mandat.

AUTOUR
de la Commission d'Enquête

A la suite d'un article paru dans le *Jou nal de la Corse*, M. Lenoir, Président de la Commission d'enquête, a adressé au Directeur de ce journal la lettre suivante :

Bastia, le 17 février 1910.

Monsieur le Directeur,

La Commission d'enquête parlementaire s'est complètement abstenue, jusqu'à ce jour, de répondre aux articles de journaux ; mais les conditions dans lesquelles vous mettez en cause un de ses collègues, m'oblige à vous adresser un démenti catégorique.

M. Pascal Comiti, contrairement à ce que vous dites, a déclaré spontanément à ses collègues qu'il estimait devoir ne plus prendre part, pour des raisons que je regrette que vous n'ayez pas appréciées, aux travaux de la Commission en Corse.

A aucun moment, ses collègues n'ont pesé sur sa décision qu'il a prise en toute indépendance et qui est toute à son honneur.

Je compte, Monsieur le Directeur, sur le souci que vous devez avoir de la vérité pour insérer cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LENOIR,
Président de la Commission d'enquête parlementaire sur les opérations électorales de l'arrondissement de Sartène.

MM. Lenoir, Président ; Dulimier, *rapporteur* ; Binet, Dauzon, *députés* ; Barbier, secrétaire parlementaire, sont partis par le paquebot de Marseille.

MM. Duclaux-Monteil, questeur de la Commission ; Betoulle, Ceccaldi, Mous, Féron et Balandreau, députés, sont partis par le paquebot de Livourne.

Les Corses à Saint-Etienne

En dehors de la Section Forézienne de l'Union Générale, il a été formé à Saint-Etienne une société dite « Amicale Forézienne des Corses et Amis de la Corse. »

Cette amicale forte déjà de 70 membres, a pour but de permettre aux compatriotes et amis habitant St Etienne et les environs, de se réunir pour mieux se connaître et resserrer ainsi les liens d'amitié.

Composition du bureau :

Président : Docteur Rodatesi.

Vice-Président : Cruciani, professeur au Lycée ; Fontanilles, docteur.

Secrétaire : J. Paravani, attaché à l'Inspection de l'Assistance Publie.

Trésorier ; Santoni, négociant,

Conseillers : Docteur Angeli, adjoint au maire de St Etienne ; Reghi, inspecteur, bureau de bienfaisance ; Dumas, commissaire de police ; Mme Pelary, directrice d'école.

Censeurs : Carli, employé manufacture de l'Etat ; Calmonti, sergent-major.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE SAINT-ROCH. — Vendredi, samedi et dimanche auront lieu dans cet oratoire, les prières dites les « Quarante Heures pour les protecteurs, bienfaiteurs et confrères trépassés de la confrérie.

Vendredi et samedi, le matin, messe à 9 heures ; le soir, à 7 heures, office des morts et Salut.

Dimanche, office à 9 heures, suivi de la messe, avec Exposition et bénédiction du T. S. Sacrement.

Autour d'une Catastrophe

Dans la séance du 14, le Président de la Chambre des députés s'est fait l'écho du pays tout entier en s'associant au deuil qui vient de frapper tant de familles par la perte du *Général Chanzy*.

Après M. le Président de la Chambre et M. le Président du Conseil, M. Antoine Gavini s'est exprimé en ces termes :

M. Antoine Gavini. — La Chambre me permettra, au nom de mes collègues de la représentation de la Corse, d'associer également les populations de notre département aux paroles éloquentes et émues que vient de prononcer M. le président de la Chambre et d'adresser un salut attristé aux victimes du *Général-Chanzy*.

Cet affreux sinistre, qui est un deuil pour la marine française et pour la nation tout entière, nous frappe plus directement et hommes qui comptaient l'équipage du *Général-Chanzy* et qui tous ont péri dans la nuit de mercredi dernier, la moitié appartenait à des familles corses.

Messieurs, il m'a été donné, il y a quelques années, de représenter mes collègues de la Corse, avec notre regretté collègue M. Emmanuel Arène, aux funérailles des victimes du naufrage du *Libau*, dans lequel plus de cent de nos compatriotes trouvèrent la mort.

J'ai gardé et garderai encore longtemps le souvenir des scènes déchirantes auxquelles nous avons assisté. Il faut avoir vu l'angoisse de ces veuves et de ces orphelins, qui venaient reconnaître leurs morts ; il faut avoir constaté l'état de misère et de souffrance de ces malheureuses familles, après la perte de ceux qui étaient leurs uniques soutiens, pour comprendre la désolation profonde qu'entraînent les désastres tels que celui que nous déplorons aujourd'hui. (Applaudissements).

M. le président. — La Chambre s'associe, mon cher collègue, aux sentiments que vous venez d'exprimer. (Très bien ! très bien !)

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

De passage

Mme et M. Coutant, inspecteur général de l'instruction publique.

Trésorerie générale

M Lamblot, receveur des finances à Grasse, (Alpes-Maritimes) est nommé gérant intérimaire de la Trésorerie Générale de la Corse, en remplacement de M. François Hérard, décédé.

Nos Hivernants

Sont arrivés :

M. Josef Vybouny, ingénieur ; J. Hiokert, technicien ; M. et Mme C. Lewischon ; M. et Mme Bargnot ; M. E. Bargnot ; M. Lefebvre ; Colon et Mme Bizner ; Mme Von Der Schulenburg ; Dr et Mme Oppenheim ; M. et Mme Robert Lamm ; M. Pons.

Concours de Préfecture

Le concours de rédacteur à la Préfecture de la Corse a donné les résultats suivants :

Sur 18 candidats 5 ont été reçus à l'écrit : ce sont MM. Antonioli, Leonardi, Muraccioli, Santandrea et Taviani.

Les épreuves orales ont commencé hier à deux heures demie.

Ont été reçus définitivement : MM. Antonioli, Muraccioli, Santandrea et Taviani.

Maison d'arrêt

Par arrêté ministériel en date du 9 février 1910, M. Bartoli Charles, gardien chef à la Maison d'arrêt d'Ajaccio, a été nommé en la même qualité à la maison d'arrêt de Vannes (Morbihan).

Vol

Deux gamins qui promettent, les nommés Volpi Frédéric, 14 ans, et Cristofari François, 12 ans, se sont introduits, dans la soirée d'hier, dans le logement de la veuve Ricci, rue Notre Dame, 14.

Les malandrins ne sont emparés d'une petite somme d'argent et de quelques provisions.

Ils ont été arrêté et mis à la disposition de la justice.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9° à midi 13 + à 6 heures du soir + 9°. Maxima + 13 Minima + 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 768 mm.. 6 heures du soir, 771 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O..

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Pluvieux.

l'après-midi, id.

A l'arrivée

M. Patrimonio, président du tribunal civil du Havre, président d'honneur de l'Union générale des Corses et Amis de la Corse.

Statistique agricole

Par arrêté de M. le Préfet de la Corse en date du 8 février courant, MM. Hallé Toussaint, président du Syndicat d'élevage ; Ilrieri, cultivateur, président honoraire de Suzzoni, président de la Chambre de Commerce, ont été nommés membres de la Commission cantonale de statistique agricole des deux cantons de Bastia.

De passage

Notre excellent confrère, M. Edouard Cristini, secrétaire général du *Petit Niçois*, de passage à Bastia.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Mouvement des pas-agers

Pendant le mois de décembre la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 962 de Bastia, 831 d'Ajaccio et Propriano, 56 de Calvi et Ile-Rousse ; Total, 1.899.

Il a été transporté : de Bastia, 730 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 956 ; de Calvi et Ile-Rousse, 191 ; total, 1 877

Au Port

Entrées :

Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Marseille.

— Vap. allemand « Tunis, » cap. Bandeck, venant de Livourne.

Sorties :

— Vap. « Numidia, » cap. Carriès, parti pour Marseille.

— Vap. « Liamone, » cap. Maury, parti pour Livourne.

— Vap. allemand « Tunis, » cap. Bandeck, parti pour Glascow.

Avis

La Société SYLVI-CORSE informe MM. les Propriétaires qu'elle achète tous les chênes blancs ayant 2 m. 30 et plus de tronc et 1 mètre et plus de circonférence.

Envoyer prix et détails au siège de la Société,

9, rue du Nouveau-Port, 9, Bastia.

Bonne occasion

A vendre une machine Singer neuve, 4 tiroirs et rallonge, à moitié de son prix.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Mariages.

Gantini Emile, sergent colonial, et Castagnoli Elvire-Thérèse-Marie, commerçante.

Naissances.

Puccini Amélia.

AVIS DE MESSE

Une messe sera célébrée le samedi, 19 février, à 10 heures du matin, en l'Eglise Saint-Jean, pour le repos de l'Ame de

MADEMOI-ELLE BÉATRIX PATRIMONIO

CAFÉ DES GOURMETS

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

Boulevard Paoli, 32

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	16 fév. — 17 fév.
3 0/0 amort.	99.95 — 99.85
3 0/0 amortis.	99.00 — 98.80

ex-dividende

Nouvelles Militaires

Conseil Supérieur de la Guerre

Paris, 17 février.

Les généraux Jolles et Léon Dumont, au Conseil supérieur de la Guerre, les généraux de division Lebon et Lafort, atteints par la limite d'âge.

Les Elections Législatives en 1910

MM. Lockroy et Berger ne se représenteront pas

Paris, 17 février.

M Edouard Lockroy, député radical de la deuxième circonscription du 11e ar. de Paris adresse à ses électeurs une lettre-circulaire, dans laquelle il déclare que son état de santé ne lui permet pas d'affronter à nouveau la bataille électorale.

M. Georges Berger, député républicain du 9e ar. de Paris, a annoncé à ses amis qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat, également pour des raisons de santé.

Les Armateurs de France

Paris, 17 février.

M. Bordes vient de donner sa démission de Président du Comité Central des Armateurs de France.

On ne connaît pas les raisons pour lesquelles M. Bordes a demandé à ne plus faire partie de ce Comité.

Réunion du Comité du Parti radical et radical Socialiste

La démission de M. Clémenceau

Paris, 17 février.

Le Comité du Parti radical et radical socialiste a tenu aujourd'hui une longue réunion.

Après une vive discussion, la démission de M. Clemenceau, ancien président du Conseil, a été acceptée.

Conseil des Ministres

Paris, 17 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Travaux Parlementaires

Le Conseil a examiné les différentes questions parlementaires qui doivent être résolues avant la fin de la législature actuelle.

Les Victimes du Chanzy

Le Conseil a approuvé les mesures prises par le Ministre des Finances, d'accord avec le Ministre de la Marine, pour venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe du *Général Chanzy*.

Questions de Travail

Le Ministre du Travail a fait approuver par le Conseil un décret qui va être être soumis à la signature prédidentielle.

Ce décret supprime les veillées au delà de neuf heures du soir dans les maisons de confections, de couture et de lingerie

Accidents en mer

Le Ministre de la Marine a rendu compte au Conseil de divers accidents survenus à des cuirassés et torpilleurs.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

La Perte du GÉNÉRAL CHANZY

A LA RECHERCHE DES CADAVRES

Marseille, 17 Février.

La perte corps et biens du *Général Chanzy*, de la Compagnie Transatlantique, sur la côte inhospitalière des Baléares, continue à provoquer dans notre ville une émotion profonde, car le a jeté le deuil dans de nombreuses familles de nos braves marins.

L'escadrille des contre-torpilleurs a recueilli quelques cadavres, qui sont dans un état épouvantable.

M. Bolondo

Un seul cadavre a pu être reconnu ; c'est celui de M. Bolondo, grâce à des papiers retrouvés sur lui.

La tête était à moitié séparée du tronc. Le corps était affreusement mutilé.

NOS PARLEMENTAIRES EN RUSSIE

Paris, 17 février.

La délégation des membres de la Chambre des députés est partie hier pour Saint-Pétersbourg, où elle sera reçue officiellement demain.

EN ESCADRE

ACCIDENT au RÉPUBLIQUE

Paris, 17 février.

Au cours des exercices qui viennent d'avoir lieu, le cuirassé *Patrie* a atteint avec une torpille le coque du cuirassé *République*.

Les dégâts sont heureusement fort insignifiants.

Echouement du torpilleur « 132 »

Paris, 17 février.

Le Ministre de la Marine a été informé que le torpilleur *132* s'est échoué à *Porquerolles*, et qu'il s'est déséchoué par ses propres moyens.

Les avaries subies par ce torpilleur sont insignifiantes.

Par prudence ce torpilleur a été remorqué jusqu'à Toulon, où il est entré au bassin.

BREST

Terrible Explosion à bord d'un navire

Quatre Victimes

Paris, 17 février.

Une terrible explosion s'est produite à bord du c dundee Jeanne d'Arc, » mouillé dans le port de Brest,

Ce navire avait un chargement de pétrole et de colloïd.

Le corps du malheureux capitaine a été trouvé complètement carbonisé.

Le mousse a été retrouvé, à fond de cale, entièrement brûlé.

Deux autres marins parisient des brûlures très graves ; ils ont été transportés d'urgence à l'hopital.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du ...bre

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Guerre

Vingt autres chapitres sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

La Chambre continue la discussion du budget.

Huit chapitres sont mis aux voix et adoptés, sans augmentation de crédit.

Interpellation Messimy

M. Messimy demande à interpeller le Gouvernement sur l'orientation qu'il compte imprimer à la politique sabarienne.

Le député de la Seine critique longuement les opérations coloniales qui sont dirigées en même temps par les ministères de la Guerre, des Colonies et des Affaires étrangères.

Il en résulte une confusion énorme, dont les conséquences sont désastreuses pour nos troupes et notre budget.

MM. Etienne et Albin Rozet interviennent dans le débat.

Ordre du Jour

La discussion étant close, le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement, qui est adopté par mains levées.

Séance demain.

SENAT

Réunion dans les bureaux

Le Sénat s'est réuni à deux heures, dans ses bureaux, pour la nomination des commissions mensuelles de congés, pétitions, d'intérêt local et d'initiative parlementaire.

Le Sénat a nommé également une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Simon, relative aux Colonies et le recrutement de la magistrature coloniale.

Séance publique

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE SECRET ET LA LIBERTÉ du Vote

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales.

M. Lintilhac rapporteur, fait un long exposé des nouvelles modifications.

M. Bepmale constate avec plaisir que le Sénat est unanime à désirer le secret et la sincérité du vote.

Le sénateur de la Haute-Garonne déclare que le projet tel qu'il a été retourné par la Chambre, n'assure pas la sincérité du vote.

Il demande donc le renvoi du projet à la Commission.

M. Briand monte à la tribune pour combattre la demande de renvoi.

Le président du Conseil fait remarquer que ce nouveau renvoi produirait un très mauvais effet sur le pays, et s'oppose à la prise en considération de la proposition de M. Bepmale.

Le Vote

Le président met aux voix la demande de renvoi qui est repoussée par *175* voix contre *109*.

L'article 1er

Le président met ensuite aux voix l'article 1er qui est adopté par mains levées.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine sans temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en cartons aux prix et qualité.

« MAISON GHILINI »

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
22 Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 23 février pour vapeur *Saint-Barthélemy* à destination de l'Algérie, les ports du Nord et Anvers.

Fin courant le *St-Thomas* chargera à Nantes des marchandises pour Barcelone et Bastia.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche, 20 février 1910, à neuf heures du matin, et jours suivants, à Folelli, au lieu dit Figaggiola, commune de Taglio Isolaccio ; il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente d'une pouliche et d'une mule âgées de deux et trois ans, de fondrier, fûts, de huit cents litres vins et cent litres vinaigres, etc.

Cette vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur au comptant, sous peine de folle enchère.

L'Huissier poursuivant la vente;
P. ORTOLI.

AVENDRE

Château situé à Algajola

Arrondissement de Calvi

S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Liquidation Judiciaire Jean Dias

Première réunion de vérification et affirmation de créances

Les créanciers présumés du sieur Jean Dias, expéditionnaire à Bastia, sont invités à déposer leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau soit au greffe du Tribunal, soit chez M. Graziani, liquidateur, et à se présenter, le vendredi, 4 mars 1910, à 2 heures du soir, en chambre du conseil du Tribunal, aux fins de vérification et affirmation de créances.

Bastia le 17 février 1910.

Le Greffier,
A. CIPRIANI.

A vendre à prix réduit

Une Collection « Gazette du Palais, » reliée.

Une Collection « Pandectes, » reliée.

Un grand bureau ministre de 2m50.

S'adresser à François MARSTRACCI, Agréé,

12, Rue Napoléon, au 2me.

CONSOMMATEURS



Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina **MATTEI**

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. **MATTEI**, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 50 — SAMEDI 19 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 1, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 5e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un numéro Vingt centimes de plus en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Les martyrs du Japon.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 28 m. — Coucher, 5 h. 04 m.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 23
Fête de Demain : Saint Fauste.

18 FÉVRIER

LA SÉRIE NOIRE

SINISTRES EN MER

Les débuts de cette année fertile en comètes auront été désastreux et sur terre et sur mer : l'eau a eu sa série à la noire dont la coïncidence n'est pas faite pour atténuer, dans l'imagination populaire, la croyance dans les méfaits des astres chevelus errants, accusés à tort ou à raison — qui sait ? — d'exercer sur notre atmosphère une néfaste influence.

Dans la nuit du mercredi 9 au jeudi, au milieu d'une tempête d'une violence inouïe, un paquebot de la Compagnie Transatlantique, le *Général-Chanzy*, a péri corps et biens, comme on sait, ou plutôt comme on ne sait pas, comme on ne saura probablement jamais, sur la côte nord de Majorque, aux îles Baléares, exactement au point connu sous le nom de Llosas-de-Son-Triay, en face du petit port de Ciudadella.

C'est dans ces parages, particulièrement dangereux, que s'étaient déjà perdus deux autres paquebots de la Compagnie Transatlantique : l'*Isaac Pereire*, le 27 octobre 1906, et la *Ville-de Rome*, en 1898. Mais les passagers et l'équipage de ces deux bateaux furent sauvés, tandis que de 157 passagers et hommes d'équipage qui étaient à bord du *Général Chanzy*, il ne reste qu'un survivant, échappé par miracle, M. Marcel Bodez, employé des douanes algériennes. La catastrophe fait 14 veuves et 112 orphelins !

Un autre accident vient de se produire, la veille, à peu de distance aussi de la côte de Majorque. Le voilier français *Mathilde*, du port de Dunkerque, qui avait quitté Port-de-Bouc, le 4 février, se rendant à Saint-Pierre et Miquelon, dans, a été abandonné dans un état qu'on connaisse encore le sort de l'équipage.

Déjà encore, un autre voilier français, le *Martial*, de Granville, s'était également perdu en vue de Ciudadella, le 15 janvier dernier, coulant en pleine nuit. Sur ses sept hommes d'équipage trois ont disparu et les quatre autres ont été recueillis grièvement blessés.

D'autre part, dans le golfe de Gascogne, par une tempête effrayante qui continue de sévir, le dundée français *Eperlan*, venant de Pont-Labbé à Bordeaux avec un chargement d'avoine, a sombré avec ses quatre hommes d'équipage, dans la nuit du 12 au 13 courant, à l'entrée de la Gironde, à la Coubre.

Mais les tragédies de la mer se succèdent avec rapidité : voici que l'Angleterre est frappée à son tour. Le vapeur anglais le *Lima*, de la Pacifique Steam Company, qui accomplit un des plus longs voyages du monde, faisant le service entre Liverpool, Rio-de-Janeiro et Valparaiso, a échoué le 13 courant près du détroit de Magellan, en vue de la côte occidentale de l'île Hoambin. Le vapeur anglais *Hathaurel* a recueilli 118 passagers et 17 hommes d'équipage qu'il a conduits à Ancud. Mais 50 personnes, y compris le capitaine, sont noyées, et il reste sur l'épave 38 hommes d'équipage et 44 passagers qu'on n'est pas sûr de pouvoir secourir à temps. Le *Lima* servait particulièrement au transport des émigrants et ne prenait que des voyageurs de deuxième et troisième classes. Le 23 novembre, il avait fait escale à la Rochelle-Pallice, où il a dû vraisemblablement embarquer un certain nombre de Français, ainsi qu'il faisait à chaque voyage.

Pour en revenir à la catastrophe du *Général Chanzy*, on ne peut faire que des suppositions sur ses causes. Il avait quitté Marseille mercredi à une heure de l'après-midi, et faisait le voyage en remplacement du *Maréchal Bugeaud* dans l'après-midi du jeudi, et il avait à son bord onze artistes de music-hall qui devaient débuter le même soir soit au Casino, soit au Kursaal. Par parenthèse, signalons cette coïncidence bizarre qu'il y a exactement douze ans, il y avait également onze artistes à bord de la *Ville de Rome* qui, comme nous l'avons dit, naufragea sur la côte des Baléares. Chanteurs et chanteuses se rendaient de Marseille au Casino d'Alger, mais, la mer étant calme, on sauva tout le monde au moyen de bouées.

La ligne droite de Marseille à Alger coupe exactement en deux l'île de Minorque, la plus orientale du groupe des Baléares. Il faut donc passer soit à l'est, soit à l'ouest de cette île. En prenant le chemin de l'est, on longe la côte où s'étend Port-Mahon, la capitale ; en suivant celui de l'ouest, on passe devant une pointe voisine de Ciudadella, après quoi on s'engage dans le canal, large de 37 kilomètres, qui sépare Minorque de Majorque. C'est cette dernière route qu'avait choisie le capitaine Cayrol ; elle est plus courte que la première, mais elle a plus de récifs et c'est sur les rochers, assez nombreux, qui prolongent au loin la pointe de Ciudadella que l'infortuné capitaine, marin consommé cependant, est venu échouer et crever son navire. « Aucun capitaine n'est à l'abri d'une erreur d'appréciation de ce genre, déclare-t-on à la Compagnie Transatlantique, l'île Minorque est l'unique cause de la catastrophe. Tous les officiers qui naviguent en Méditerranée réclament depuis longtemps l'établissement de deux phares, l'un à la pointe de Sala, qui commande la passe entre Majorque et Minorque, l'autre au cap Favaritx, situé sur la route de l'est. »

Le *Général-Chanzy* avait été construit en 1891 aux chantiers et ateliers de Saint-Nazaire. C'était un excellent navire de 2.900 tonnes et de 100 mètres de long, la plus haute cote pour sa construction soignée. Il appartenait, avec quatre autres navires semblables, à la catégorie des paquebots les plus rapides et les plus confortables de la Compagnie Transatlantique ; seul le *Charles Roux*, lancé il y a deux ans, est plus grand et plus rapide.

Cependant, le *Général-Chanzy* eut une défaillance dès ses débuts. Le 10 juillet 1896, ayant à bord des touristes français, il s'était échoué près de Bergen, en Norvège, et ne dut son salut qu'à la corvette allemande *Griffon*, concours très dévoué pour lequel le président Félix Faure envoya un télégramme de remerciement à l'empereur Guillaume. Quelque temps après, le *Général Chanzy*, sorti du radoub, fut mis à la disposition des représentants de la presse qui suivaient le voyage du président Félix Faure en Bretagne. Plus tard, lors du voyage de M. Loubet en Algérie, les invités du président prirent passage à bord du steamer aujourd'hui naufragé et dont aujourd'hui, parmi les rochers, on n'aperçoit plus que les épaves au-dessus desquelles flotte le pavillon tricolore du grand-mât.

MARCEL FRANCE.

Les Rêves de Maurice Donnay

Les *Annales* continuent cette curieuse série de la *Psychologie du Rêve*. Un certain nombre de personnages célèbres y racontent leur rêve le plus significatif et cherchent à l'expliquer.

Voici l'explication de Maurice Donnay :

Je crois, dit M. Maurice Donnay, que les rêves sont causés par des circonstances extérieures. Ainsi, couchez-vous dans une chambre froide : si vous vous découvrez plus ou moins, vous rêverez que vous êtes parmi les glaces du Pôle, et il suffira d'une porte ouverte, d'un courant d'air un peu vif pour que vous évoquiez ensuite, dans votre songe, une nouvelle preuve ! Je veux prendre le train : je suis pressé, et je n'arrive pas à trouver mon chapeau ; il m'est impossible de passer une redingote ; allonger la main pour prendre des gants me semble exiger une éternité ! Un déclic : je suis dans le train, et le train ne part pas ; la locomotive trépidante piaffe sur place ; il y a toujours un contretemps, un accident, une anicroche qui s'oppose à la mise en marche. Ce genre de rêves ne m'est point particulier : je suis sûr qu'on peut le classer parmi ceux que tout le monde a faits, au moins une fois en sa vie... Eh bien ! ils sont dus à une position défectueuse prise pendant le sommeil, à un ralentissement de la circulation... Le phénomène est connu : c'est la correspondance entre les gestes et les rêves. Ainsi, vous dormez, la jambe repliée, bientôt engourdie... Le malaise physique ne tarde pas à provoquer un cauchemar. Vous remuez, alors, instinctivement, allongez la jambe, et le rêve de vertige se produit : c'est la chute dans un précipice, la sensation du vide, et l'effroi intense qui vous réveille brusquement !

Vraiment, je ne crois pas qu'il faille chercher ailleurs une autre explication. Celle-ci, je pense, a le mérite d'être vérifiée par mille expériences et de répondre à toutes les objections. Je suis presque sûr que, dans certaines conditions bien préparées, on pourrait, à volonté, provoquer tel rêve déterminé chez un dormeur quelconque. Vous me dites que ma démonstration n'explique pas la rapidité de déclanchement de ce singulier cinématographe que nous avons dans le cerveau. Il suffit d'un dixième de seconde pour vivre en rêve une multitude de péripéties. Mais, à l'état de veille, cela peut se produire également. Je le sais pour

---

256. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEUL !

XXVI

EN CAMPAGNE

« Ruiné presque complètement, ne conservant qu'une route vinagère engagée pour deux ans. Vient d'hériter de sa tante, la comtesse de Fraxé. S'est installé depuis peu dans un appartement du 116 de l'avenue Hoche. Possède actuellement une maison rue Madame et des titres et valeurs s'élevant à une somme assez considérable qui proviennent de cette succession. »

Vandier lut plus bas :

« Note confidentielle :

» Les plus mauvais bruits courent sur les manœuvres à l'aide desquelles il aurait obtenu cette succession, mais il serait difficile de faire la preuve des faits que l'opinion lui reproche. »

Il referma son livre.

— Et maintenant, madame la marquise, dit-il, vous en savez autant que nous. Vous ne désirez rien connaître de plus ?

Elle répondit :

— Je vous remercie. Je crois que je sais tout ce que je voulais savoir. Vous êtes très bien informé.

Vandier voulut donner à sa belle cliente un aperçu de son savoir faire.

— Mon Dieu, fit-il négligemment, affaire de métier, madame la marquise. Je pourrais encore vous donner quelques explications au sujet de ce baron de Breux dont la moralité est douteuse et le caractère peu estimable !..

Etrange chose que le monde et ce qu'on y voit ! L'ancien associé de la bande Castanet appréciant en juge intègre la moralité des autres ! Le démolisseur de villas, le bâtisseur aux ouvriers écalés, distribuant l'éloge et le blâme ! Et ce n'est qu'un faible échantillon des mascarades du carnaval parisien qui dure depuis le premier janvier jusqu'à la Saint-Sylvestre ! Vandier continua :

— Il paraît que le baron se serait entendu avec le notaire de Sablaines, un bourg de la Mayenne où la comtesse de Fraxé possédait un domaine d'une certaine importance qui vient d'être mis en vente, pour dépouiller une jeune fille adoptée ou peu s'en faut par la comtesse qui lui aurait fait un testament...

Vandier se sourit sans doute de l'association de la grande brasserie et de ses espions, car il déclara :

— Il est très facile de substituer un testament, parfois une simple feuille de papier. Un tour de main et c'est fait ! Crac ! plus rien !

La marquise demanda :

— Le testament de madame de Fraxé aurait donc disparu ?

— Volatilisé, évaporé ! paraît-il... Mais, a-t-il jamais existé ?

Marguerite Restand se leva et doucement :

— Voulez-vous me dire ce que je vous dois, cher maître ?

Vandier se rengorgea. Cher maître ! On l'appelait maintenant cher maître, lui l'étudiant traînard, le parasite rongeur, l'agent d'affaires véreuses de la rue Saint-Joseph ! Et c'était une marquise ! Il se sentit rehaussé de cent coudées, grandi, gigantesque.

— Ce que vous voudrez, madame la marquise, dit-il, avec le ton et la désinvolture d'un père noble.

Elle prit délicatement de sa main gantée de blanc un billet de vingt-cinq louis dans un petit portefeuille d'une rare élégance et la déposa sur le bureau de Vandier, qui le laissa bien en vue où elle l'avait placé. Elle sortit. Un parfum exquis, presque imperceptible, flottait dans l'air quand Jacques Rousset entra.

— Peste, mon cher, fit-il, mes compliments ! Tu as de sauvées élentes !

— Et qui paient bien, ajouta Vandier en montrant le billet. Dix minutes de consultation...

— C'est une milliardaire, alors ?

— Presque ; une archimillionnaire, du moins. Tu voudrais ?..

Rousset demanda :

— Tu connais le tout-Paris ?

— Par nécessité ... C'est le métier... Brinsard faisait de grandes affaires... Moi, je suis l'homme des renseignements, et j'use dire que je m'y entends... Alors ?..

— Tu as dû entendre parler d'un certain baron de Breux ?

— Hubert de Breux... Parfaitement.

— Qu'est-ce ?

— Un type comme il y en a beaucoup, un boulevardier, célibataire, un viveur, un de ces oiseaux qui pondent dans le nid des autres, qui portent beau, regardent les étoiles, sont nippés convenablement, en bottines vernies, et parfois n'ont pas le tour qu'il leur faut pour le dîner du soir. Le baron de Breux n'en est pas là. Réduit à l'économie il y a peu de temps, à la suite de pertes de plus d'une sorte, il est remonté sur ses pattes...

— Comment ?

— A la suite d'un héritage sur lequel il ne devait pas compter... celui d'une comtesse décédée dans la Mayenne. Il y a quelques mois...

— Madame de Fraxé ?

— Tu la connaissais ?

— Non, fit Rousset négligemment.

— Eh bien ! alors ?

— J'ai acheté dimanche son château de Sablaines.

— Toi ?

— Oui, moi, Jacques Rousset, et là j'ai vu le baron de Breux.

Vandier n'en revenait pas.

— Tu as acheté le château de Sablaines ?

— Pourquoi pas ?

— Mais il est important ce domaine ?

— Assez.

— Quinze à seize cents hectares ?

Rousset hocha les épaules.

— C'est bien possible, dit-il.

— Tu es donc riche ?

— Tu l'es bien devenu, toi !

— Pas assez pour me payer une propriété pareille !

— Ça viendra... Un homme d'affaires qui donne des consultations à vingt-cinq louis...

— Elles sont rares. Attends donc... je m'étais douté que tu as fait fortune...

— A quoi bon !

— A la façon dont tu payais, à ton mépris de l'argent, à ce je ne sais quoi qui trahit des habitudes de grand seigneur qui ne compte pas avec sa bourse ...

— Et, de plus, je suis marquis, fit Rousset en souriant.

— Marquis de quoi ?

— De Vélas.

— Comme ton ancien maître ?

— Comme lui !

(*A Suivre.*)

l'avoir expérimenté. Une nuit, au temps de l'heureuse adolescence, je m'avisai, rentrant tard, de grimper mon escalier sans lumière. A mi-chemin, je ne sais pas ce qui se passa ; mais, en croyant escalader trois ou quatre marches d'un seul coup, je sautai par-dessus la rampe — et je tombe vertigineusement dans la cage de l'escalier. Eh bien ! en dégringolant ainsi vers une mort certaine, j'eus le temps de revivre toute mon enfance, toute ma jeunesse ! Le phénomène cessa quand je retrouvai un barreau de la rampe que je saisis d'une main ferme, en criant : « Au secours ! » Je peux bien l'avouer : dès que je me sentis sauvé, j'eus une peur affreuse !

Syndicat agricole de la Corse

La proposition de M. le notaire Tomasini, la Chambre syndicale du syndicat agricole de la Corse a émis le vœu suivant relatif au vote par le Parlement des travaux projetés par le gouvernement en Corse :

Attendu qu'en mois à peine nous séparé de la clôture de la session parlementaire ;

Qu'on ne saurait laisser passer cette date sans porter le plus grande attente aux intérêts de la Corse qui attend impatiemment la mise à exécution des travaux préconisés par la commission interministérielle et acceptés par le Gouvernement ;

Attendu au surplus que lorsque la délégation du Syndicat agricole s'est rendue à Paris pour porter les vœux des Syndicats à la connaissance des ministres compétents, les députés et sénateurs de la Corse se sont trouvés d'accord avec cette délégation sur la prise en considération, dans le plus bref délai possible, des projets établis ;

Que tous les Syndicats comme tous les corps élus de la Corse ont manifesté à différentes reprises leurs sentiments à cet égard ;

Qu'aucun obstacle ne s'oppose plus à leur discussion devant les Chambres, la dernière formalité avant la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio ayant été remplie ;

Le Syndicat agricole de la Corse, à l'unanimité, émet le vœu que le Gouvernement présente, au plus tôt, aux Chambres, avant la fin de la législature, les projets de loi concernant :

1° Le nouveau régime douanier de la Corse arrêté par la Commission interministérielle.

2° La déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio.

3° La nouvelle convention passée avec la Compagnie des chemins de fer départementaux pour l'exploitation du réseau insulaire.

4° L'assainissement de la Corse.

Le prie d'accélérer l'étude du chemin de fer à traction mécanique d'Ajaccio à Sartène, et dit qu'une copie du présent vœu sera transmise à tous les députés et sénateurs de la Corse, aux Syndicats insulaires, aux Chambres de Commerce, à l'effet de s'unir à lui pour la prompte exécution de tous ces travaux.

Pour la Mutualité

Les récompenses suivantes ont été décernées, pour services rendus à la Mutualité :

Médaille d'or : M. Persilli Jean Jacques, fondateur et vice-président depuis 22 ans de l'association des employés de l'imprimerie nationale.

Médaille d'argent : — MM. Gaffarel François-Simon, ex-trésorier de la société des Mines, à Paris ; Ghirardi Auguste-Louis, administrateur de la société des agents de P. L. M. à Paris.

Mentions honorables : — MM. Grothé Françoise-Antoine, trésorier général de la société des infirmiers militaires à Orsay ; Emily Paul-Antoine, trésorier de la société des Corses à Paris ; Federim Henri, administrateur de la société La Neptune, à Paris ; Godi Antoine-Alexandre, collecteur de la mutualité scolaire à Montreuil ; Vincenti Charles, administrateur de la société du service municipal de Paris ; Mattei Jean-Baptiste, administrateur de la société des gantiers à Paris ; Leandri Jean-Hyacinthe, secrétaire de la société des employés de l'octroi de Paris ; Macchelli Félix-Antoine, administrateur de l'assistance mutuelle tunisienne ; Colonna César, président du comité tunisien de l'orphelinat des agents des postes.

CORTE

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, privés de ressources

M. le Sous-Préfet de Corte présidera samedi 19 février, à 10 heures du matin, la Commission cantonale de Corte.

Examen
du Certificat d'aptitude pédagogique
(Session de 1910)

L'épreuve écrite aura lieu le 24 février à 8 heures du matin, dans [illegible]

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ILE-ROUSSE. — M. le docteur François Rossi, très connu en Balagne, vient de succomber à une attaque d'apoplexie qui l'a enlevé presque subitement à l'affection de sa famille et de ses amis.

C'est une physionomie originale et bien à part qui disparaît.

Doué d'une intelligence d'élite, il avait fait d'excellentes études et possédait des connaissances très étendues sur les Sciences, les Arts, la Littérature et l'Histoire. Il avait à son service une mémoire prodigieuse qui donnait un charme exquis à sa conversation toujours fort intéressante, que recherchaient les esprits cultivés et distingués.

Il avait vécu longtemps à Florence où il était le médecin de la colonie Française et il parlait avec enthousiasme de l'Italie qu'il aimait, de ses artistes dont il admirait les productions géniales, de ses poètes dont il savait par cœur les chefs-d'œuvre.

Paoli Louis, cultivateur à Cavalla, suggestion des meilleures méthodes de culture, 25 ans de pratique agricole.

Paoli Paul, de Nonce, propriétaire-agriculteur à Salice, mise en valeur de terrains incultes, reconstitution de châtaigneraie, vulgarisation de l'agriculture, 50 ans de pratique agricole.

BANQUET DU SOUVENIR RÉPUBLICAIN

Les membres du banquet du Souvenir Républicain sont informés que c'est bien au 24 février qu'est fixée leur réunion.

A deux doigts de la mort

Sauvée grâce aux Pilules Pink



Mlle Eva Nandon. (*Phot. St-Supéry, Valence*).

« Je ne pourrai jamais assez vous prouver ma reconnaissance, car j'ai été à deux doigts de la mort et vos Pilules Pink m'ont sauvée. La maladie m'avait pris presque tout mon sang. J'étais pâle, faible, mon regard était éteint et je faisais peine à voir. J'étais très sujette aux maux de tête, aux mauvaises digestions, aux palpitations, étourdissements. Enfin, j'étais minée par l'anémie et je ne pensais pas en relever, car tous les médicaments que j'avais pris n'avaient pas pu parvenir à améliorer ma santé. Heureusement, les Pilules Pink m'ont été enfin conseillées et du jour où j'ai eu commencé cet excellent traitement, je me sens sentir beaucoup mieux. J'ai repris des forces très rapidement, mes malaises se sont atténués, puis ont disparu. Maintenant je me porte à merveille et tout le monde me fait compliment sur ma bonne mine. »

L'exemple que nous donnons ici, nous pourrions le répéter mille fois. Les colonnes de ne journal ne suffisent pas à la publication des attestations de jeunes filles qui ont été sauvées par les Pilules Pink. Les Pilules Pink sont un remède souverain pour toutes les maladies qui ont pour origine la pauvreté du sang, la faiblesse des nerfs.

Elles guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, les migraines, névralgies, les douleurs, les irrégularités des femmes, la neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, pharmacie Gabin, 23, rue Bailly, Paris. 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Conseil municipal

Le Conseil municipal de notre ville se réunira le 21 courant, à 4 heures du soir.

Ordre du jour : Comptes administratifs de 1909. Budget supplémentaire 1909.

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes a décidé de donner sa bataille de fleurs, le 3 mars prochain, à la mi-carême ; déjà avant cette date, deux voitures se sont faites inscrire chez le Président.

Ajoutons que le 5 mars prochain, on donnera une nouvelle redoute, aux couleurs de la première.

Vengeance d'un mari

Hier soir, à 9 heures, le nommé Chiappa Antoine, 42 ans, cordonnier, demeurant Cours Napoléon, 41, a tiré deux coups de fusil à bout portant, sur le nommé Colacciani Jean-Baptiste, 27 ans.

La victime a été atteinte au bas ventre et à la cuisse gauche. La première blessure est mortelle.

Après avoir reçu les soins du docteur Guérin au poste de police, Colacciani a été transporté à l'hôpital.

L'enquête menée sur les lieux du crime, par MM. le Substitut et le Commissaire de police a permis de découvrir les causes de l'assassinat.

Colacciani avait enlevé, il y a deux mois, la femme de Chiappa.

Ce dernier avait cependant pardonné, et sa femme était revenue à lui après sa fugue.

Hier soir, Colacciani, paraît-il, était retourné dans la maison de Chiappa pour essayer de revoir son ancienne maîtresse.

Mal lui en prit, Chiappa, devenu furieux, l'abattit sur le palier.

Ajoutons que le meurtrier est en fuite.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 20 février, à 3 heures

Marche Italienne,	Rousseau.
La Poupée de Nuremberg, ouv.,	Adam.
Passe-pied,	Gillet.
La belle Alsacienne, fant.,	Kmoch.
Lons du Rat, valse,	Gillet.

Le Chef de Musique, TIBERI.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 février 1910.

La réponse des primes n'a pas provoqué une grande animation sur notre marché qui demeure toujours calme et ferme dans l'ensemble. La Rente Française se retrouve à 98.85. A part le Serbe et le Turc plus faibles à 86.62 et à 93.52, les Fonds Etrangers ne s'écartent guère de leurs cours de précédente clôture. Nos Sociétés de Crédit conservent facilement leur avance. Valeurs industrielles sans grands changements. Bonne allure des charbonnages russes. Par contre les titres cuprifères s'alourdissent : Rio 1.930.

La Jagersfontein est en excellente tendance à 233.50. Cette Société, productrice de diamants de première qualité bénéficie naturellement de la prospérité du marché des pierres précieuses.

La Mossamedes progresse à 25.50.

On recherche à 426 les obligations 5 1/2 0/0 or du chemin de fer Grand Nord Central de Colombie.

Bonne tenue à 472 de l'obligation 6 0/0 or de la Société pour l'Amélioration de la Ville de Para.

On se rappelle la Société Belge-Américaine des Pétroles de Wyoming, dont les actions, cotées à un moment donné 250 frs, sont tombées jusqu'à 5 frs et s'établissent aujourd'hui à 18 frs. Or, une nouvelle Société, la France Wyoming Oil Co, a été créée aux Etats-Unis pour reprendre l'actif social de cette affaire, l'épargne française éprouvée par une première et rude leçon sacra s'écarter totalement de cette nouvelle combinaison.

Peu de changements en Chemins Français.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9° à midi 13° + à 6 heures du soir + 10°. Maxima + 13 8 Minima + 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 771 mm. à midi, 771 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, couvert.

Etat du ciel : le matin, quoqs nuages. l'après-midi, id.

Carnet mondain

En l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, à Limoges, a été célébré, samedi, le mariage de Mlle Marie-Thérèse-Charles Lavauzelle, fille de l'éditeur militaire, M. Hector-Charles Lavauzelle, officier de la Légion d'honneur, directeur de la *France Militaire*, avec M. Fernand Lefort, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées.

Les témoins du marié étaient : M. Beaufaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et M. Reclus, professeur départemental d'agriculture ; de la mariée : le colonel Gérome, commandant le 70e régiment d'infanterie, et M. Marty-Lavauzelle, rédacteur en chef de la *France Militaire*.

Justice militaire

M. Frizza, officier d'administration de 1re classe, hors cadres, greffier près le conseil de revision et le conseil de guerre de Tananarive, est promu au grade d'officier d'administration principal et maintenu à son poste actuel.

Gendarmerie

Sont inscrits sur le tableau d'avancement : pour le grade de maréchal des logis, les brigadiers : Nicoli, Simoni, 10e légion bis ; Orsatelli, 16e ; Buricosi, 15e légion ; 2e secrétaire du trésorier, Renucci, 15e légion ; pour brigadier, les gendarmes Squadroni, 14e ; Marcellini, 9e ; Luigi, 10e ; Crescenzi, 13e ; — pour maréchal des logis chef, le maréchal des logis Mariani, 15e.

Le Conseil de Revision

Ils ont vingt ans — ça ne nous rajeunit pas — les futurs défenseurs de la Patrie, et leur joie exubérante se manifeste par de populaires refrains, chantés à tue-tête, qui jettent la note gaie sur nos boulevards, d'habitude plus calmes.

La cocarde à la boutonnière, la pancarte — sur laquelle se détache en rouge sur blanc le « Vive pour le service » qui les saure hommes faits — ajoutée au ruban du chapeau, ils appellent à grands cris « la Classe » et ce d'autant plus bruyamment que s'additionnent les stations dans nos bars bien accueillants.

Ça les flatte d'être « Rois » et, tout [illegible] de la vie militaire, ils n'en sont pas moins fiers de songer que, dans quelques mois, il faudra dire adieu aux « fillettes qui pleureront » pour aller « monter » sur les places publiques, et s'initier au noble autant que dur métier des armes.

En attendant ce beau jour, ils inclinent crânement leur chapeau sur l'oreille, caressent, d'un geste à la Porthos, la place où, plus tard, pointeront leurs moustaches et s'infiltrent dans la foule des promeneurs qui a pour eux des sourires indulgents, tout en lançant d'une voix plus ou moins *mâle-cas* l'inévitable *tête-matif* :

Et bonsoir
D'la la
Santé,
D'la la
Santé.

qui précise bien leur état d'âme....

Préfecture de la Seine

M. Zuccarelli Marcel, adjudant au 15e, est nommé expéditionnaire de 7e classe à la préfecture de la Seine.

Perdu

Une ceinture liberty marron avec boucle dorée.

Prière de la rapporter au bureau du *Petit Bastiais* contre récompense.

Les Annales

La vérité sur *Chantecler* ? On la lira dans le numéro des Annales de cette semaine. Il contient une critique très complète de la pièce, avec quelques-uns de ses plus beaux morceaux, reproduits et commentés ; une remarquable étude du célèbre dramaturge Henry Bataille sur *l'Art du Comédien*, à propos de l'interprétation de Guitry ; un article où Yvonne Sarcey dégage la philosophie et la moralité de l'œuvre... Une reproduction des décors, des costumes, les portraits des acteurs, des croquis d'après nature accompagnent les texte intéressants.

En vente partout : 25 centimes.

AUGMENTATION DU REVENU

La Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat) est fréquemment désignée par les Tribunaux et Cours d'appel pour la constitution de rentes viagères. La Compagnie LE PHÉNIX paie, chaque année, plus de 15 millions à plus de dix-neuf mille rentiers. Renseignements gratuits et confidentiels au siège social, 32, rue Lafayette, Paris, et chez les agents généraux.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 20 courant, à 1 heure de relevée, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès-verbal. — Situation financière. — Admission de nouveaux membres. — Questions diverses.

Toute absence, sans excuses légitimes, l'article de nos statuts sera rigoureusement appliqué.

MM. les membres honoraires peuvent assister à la réunion.

Le Président, J. AIROLA.

COMITÉ SOCIALISTE. — Les membres du Comité socialiste S. F. I. O. sont priés de se réunir samedi, 19 courant, à 8 heures et demie du soir, au siège du Secrétariat, 1, rue de la Bunque, au 1er. Prière d'être exact.

AMICALE DES RETRAITÉS DE LA GENDARMERIE. — Les retraités de la gendarmerie, faisant partie de l'Amicale, sont priés de se réunir dimanche, 20 courant, à la Mairie, à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour : Communication des travaux de la Fédération de Paris. — Questions diverses.

HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité occasionnent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrance, même à son médecin, on fait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les fait disparaître sans aucun danger. On n'a qu'à écrire : Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus douloureuse. Le flacon : 4 fr. 50, franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : il porte la Signature de garantie Nyrdahl.

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 bordelaise vin	250 k. fr.	18.75
»	2 » »	500 k. »	32.75
»	4 » »	1.000 k. »	61. »
»	1 demi-muid »	600 k. »	33.75
»	2 » »	1.200 k. »	64.85
»	4 » »	2.400 k. »	127. »
»	6 » »	3.600 k. »	189.25
»	8 » »	4.800 k. »	251.45
»	10 » »	6.000 k. »	313.65
»	20 » »	12.000 k. »	558.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

AVENDRE

Château situé à Algajola

Arrondissement de Calvi

S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

22 Rue du Palais, Bastia

Service régulier entre la Corse la France, la Belgique la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 23 février pour vapeur *Saint-Barthélemy* à destination de l'Algérie, les ports du Nord et Anvers.

Fin courant le *St-Thomas* chargera à Nantes des marchandises pour Barcelonne et Bastia.

AVIS DE MESSE

Une messe sera célébrée le samedi, 19 février, à 10 heures du matin, en l'Eglise Saint-Jean, pour le repos de l'âme de

MADEMOISELLE BÉATRIX PATRIMONIO

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, au 1er

Assurances : Fic. — Incendie. — Accidents

Contentieux

Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles

Location, Vente et Achat d'Immeubles

Prêts sur Hypothèques

Rédaction d'Actes Sous Seings privés

Etablissement de Comptabilités. — Bilans

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00100

BOURSE DE PARIS

	17 fév. — 18 fév.
Rente 3 0/0 ancien	98.85 — 98.80
3 0/0 amortis.	98.80 — 98.80
	ex-coupon

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 18 février.

M. Meria, sous-ingénieur des ponts et chaussées, attaché au service du département de la Corse, à Bastia, obtient un congé de deux mois pour raisons de santé.

Nouvelles Militaires

Artillerie

Paris, 18 février.

Sont affectés à l'état-major du 7e régiment d'artillerie à pied, qui sera créé à la date du 1er mars prochain, à Nice :

M. le lieutenant-colonel Rémusat, directeur d'artillerie à Bastia.

MM. les capitaines Dubessy, à Ajaccio ; Umdenstock, Pont et Charpenay, à Bastia ; Lotte et Sallot du Sablet d'Estières, à Ajaccio ; Duhail, à Bastia.

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 18 février.

Le capitaine de vaisseau Jochaud du Plessis est nommé au commandement du croiseur *Gloire*.

Le capitaine de frégate Maurel est nommé au commandement du contre-torpilleur *Arc*, et de la cinquième flottille de torpilleurs de la Méditerranée.

PARIS

TERRIBLE DRAME DE LA JALOUSIE

Les Tortures d'une Femme

Arrestation DU MARI JALOUX

Paris, 18 février.

La Sûreté générale vient de mettre fin à un terrible drame de la jalousie qui se jouait depuis quelque temps dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris.

Le pharmacien Parat, qui tenait une pharmacie, rue de Vaugirard, a été arrêté hier soir.

L'accusation lui reproche les faits ci-après :

Poussé par la jalousie, Parat séquestrait sa femme, et l'obligeait à porter des appareils spéciaux en usage au moyen âge.

Le monstre avait fait fabriquer au Japon une ceinture de chasteté, que sa femme était obligée de porter constamment.

Cette ceinture, fabriquée d'après le modèle fourni par le pharmacien jaloux, était cadenassée et lui seul avait la clef.

Parat enchaînait également sa femme ; il lui faisait subir toute sorte de tortures ; il poussa même la cruauté jusqu'à tenir enchaînée cette malheureuse sur son lit, lorsqu'elle mit au monde son cinquième enfant.

Les Elections Législatives en 1910

La candidature Brisson

Paris, 18 février.

Le bruit court dans les milieux politiques que M. Henri Brisson, député de la quatrième circonscription de Marseille, aurait l'intention de ne pas solliciter les suffrages des électeurs marseillais, au mois d'avril prochain.

Le président de la Chambre poserait sa candidature dans la deuxième circonscription du 11e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Lockroy, qui se retire de la vie politique.

MARSEILLE

La Perte DU GÉNÉRAL CHANZY

A LA RECHERCHE DES CADAVRES

Le corps du Commandant Cayol

Marseille, 18 février.

L'agence générale de la Compagnie Transatlantique a reçu un télégramme de M. Claudo, employé supérieur de la Compagnie, annonçant que le corps du commandant Cayol a été recueilli par un contre-torpilleur français.

M. d'Haart, secrétaire général de la Compagnie, à Marseille, s'est empressé d'accomplir un bien douloureux devoir. Il s'est rendu au domicile particulier du commandant Cayol, 7, boulevard Rabatau, et a annoncé à l'inconsolable veuve de l'infortuné capitaine, que le corps avait été retrouvé et qu'il serait ramené en France par le plus prochain courrier.

Le rescapé Bodez embrasse enfin sa Mère

Le Havre, 18 février.

Marcel Bodez, l'unique rescapé de l'horrible catastrophe, est arrivé, la nuit dernière, au Havre,

Il a pu enfin embrasser sa mère !

La scène a été des plus impressionnantes.

La brave femme, qui ne pouvait cesser de pleurer de joie en embrassant son fils, était sous le coup d'une très forte, mais très légitime émotion.

Les Morts du Jour

M. Janicot

Paris, 18 février.

On annonce la mort de M. Janicot, directeur de la *Gazette de France*.

FRANCFORT

Pour le Suffrage Universel

Meetings socialistes
Bagarres sanglantes

Paris, 18 février.

Les manifestations qui se sont produites dimanche dernier, à Berlin, en faveur du suffrage universel, continuent à se produire dans les principales villes de la Prusse.

De nombreux meetings socialistes ont été tenus hier soir, à Francfort.

A la sortie les manifestants sont entrés en collision avec la police qui voulait les empêcher de circuler librement dans les rues.

De sanglantes bagarres ont éclaté, au cours desquelles de nombreux manifestants ont été blessés assez grièvement.

Un manifestant a eu un bras coupé.

Un agent de police a reçu un coup de poignard à la poitrine.

L'émotion en ville est considérable.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Guerre

La discussion continue sur le budget du ministère de la Guerre.

Troupes coloniales

M. Carpot, député radical du Sénégal, traite la question de la création de l'Armée Noire.

L'orateur soutient que cette armée doit se recruter au moyen d'engagements volontaires de longue durée, mais que ces engagements ne devront pas dépasser le chiffre de cinq mille, afin de ne pas compromettre l'avenir de l'Afrique occidentale.

M. Ajam

député de la Sarthe, invoquant l'autorité des gouverneurs distingués tels que MM. Roume et Ponty, et du colonel Mangin, démontre l'utilité et la nécessité de s'adjoindre des troupes noires pour renforcer nos contingents coloniaux, du moment que nos contingents actuels ne suffisent même pas pour nos troupes métropolitaines.

M. Allemane

député de la Seine, estime que les troupes noires seront mal accueillies par les colons indigènes algériens.

M. Messimy

député radical-socialiste de la Seine, monte à la tribune.

L'orateur s'efforce à démontrer les nombreux avantages de l'Armée Noire.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

L'OUENZA

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la convention passée entre le gouvernement de l'Algérie et la société d'études de l'Ouenza.

Plusieurs orateurs défilent à la tribune, parmi lesquels MM. Marcel Regnier, le Ministre des Travaux publics, Bédouce, l'amiral Bienaimé et M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie.

Les uns soutiennent que l'affaire de l'Ouenza est un marché de dupes pour la France et pour l'Algérie elle-même une source de difficultés.

D'autres au contraire, affirment que c'est une excellente affaire pour la France et que l'étranger n'a rien à voir dans cette question.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE SECRET ET LA LIBERTÉ du Vote

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales.

Amendement Bepmale

M. Bepmale, sénateur de la Haute-Garonne, soutient son amendement tendant à ordonner que, dans les élections législatives, le vote se fasse à l'aide de bulletins imprimés d'une manière uniforme.

Cette proposition, qui donne lieu à une longue discussion, est repoussée par *152* voix contre *131*.

La cabine d'isolement

Le Sénat reconsse également la disposition instituant la cabine d'isolement.

L'article 3

Après une vive discussion, l'article 3 est renvoyé à la commission.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS

pour la Corse

BASTIA, 13, *rue Napoléon*

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas l'estomac.

Demander dans tous les cafés le Quart Vichy Lardy et Lebondy

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydraulique et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Pâtons gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Papiers en pelotes et en gros.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T I de fer, Bandes assimilées
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maisons. Lampe Electrique très pratique.


L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia.*
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.
ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS par an pour 12 poules
NOTICE gratis et franco
LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs les Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

LE Guide DES Convenances 1.45
par LISELOTTE
LE GUIDE DES CONVENANCES
Pages
Le Mariage, le Trousseau, le Café-concert, les Noces d'aujourd'hui, etc.
Le jeune Ménage
Le Mobilier de Maman
Les Cadeaux
Les Réceptions
Le Thé
Le Vin au dîner
Les Premiers du Monde
La Correspondance
Les Relations mondaines
Les Visites de jour et de dîner
Mots...
NE VOUS PARTEZ ... sans avoir lu: Le Roman d'une Femme, par Colette Yver; Le Mariage, le Trousseau, le Café-concert, les Noces d'aujourd'hui, par Liselotte; Le Cadeau, par Jean Lorrain; Le Mobilier de Maman, par Jean Lorrain; Les Cadeaux, par Liselotte; Les Réceptions, par Liselotte; Le Thé, par Liselotte; Le Vin au dîner, par Liselotte; Les Premiers du Monde, par Liselotte; La Correspondance, par Liselotte; Les Relations mondaines, par Liselotte; Les Visites de jour et de dîner, par Liselotte; Mots..., par Liselotte.
En vente partout. — 1 fr. 45. — Librairie Hachette et Cie, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

HACHETTE & Cie 79, Bd Saint-Germain Paris
PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO: 15 CENTIMES.
ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris
Sur TAMARO MATTEI plus de rabais!

Journal Financier Français
Publié par Lucien Gilbert, Agent de change
16, Place du Havre, 16
ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT


La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable:
"VIN DU CAP CORSE" AU QUINQUINA
dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*
Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*
On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse
Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.
DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 51 — DIMANCHE 20 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les abonnements partent d'octobre et janvier aux Bureaux du Journal.
Petite divers. 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers. 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 30 fr. 16 fr. 8 fr.
Autres Départ. 32 » 12 » 6 »
Union postale 40 francs par an.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER
Fête d'Aujourd'hui: Saint Fauste.
Soleil (heure nationale)
Lever, 6 h. 34 m. — Coucher, 5 h. 05 m.
Premier quart., le 16. — Pleine Lune, le 23
Fête de Demain: Sainte Eléonore.

19 FÉVRIER

L'AS DE PIQUE

CONTE DU DIMANCHE

M. Dufourneau avait acquis une honnête aisance dans le commerce de la quincaillerie et des fers; il avait tenu pendant quarante ans les magasins du « Petit Vulcain » qu'il venait de céder, et il s'était retiré à Ste-Mandé ainsi que son épouse, Prudence Dufourneau N'ayant plus rien à faire, il partageait son temps entre la promenade dans le bois de Vincennes et le *Café du Commerce* où il faisait d'interminables parties de manille en compagnie de commerçants retirés comme lui et quelques artistes habitués du café.

Mme Prudence Dufourneau restait à la maison et charmait ses loisirs en reprisant les chaussettes de son mari pour lequel elle avait la plus grande vénération.

Le soir réunissait les deux époux; Dufourneau lisait le journal à haute voix et commentait les faits divers avec un rare bon sens.

Dufourneau connaissait tout, parlait de tout avec assurance, tranchait toutes les questions, politiques, économiques, sociales, scientifiques et autres, sur un ton d'autorité qui n'admettait aucune réplique.

Sa femme l'admirait.

Au café, Dufourneau prenait toujours la parole; de même que chez lui il s'imposait à l'auditoire.

Parlait-on politique?

— A la place du gouvernement, disait-il, je ferais comme ceci, j'agirais comme cela; il critiquait les actes des ministres.

Ses critiques étaient acerbes.

S'agissait-il de politique extérieure?

Dufourneau avait tout un plan; il remaniait complètement la carte. Il s'alliait à la Chine pour détruire la Turquie, donnait la Turquie à la Grèce, s'unissait à la Grèce pour renverser l'Autriche, faisait exclure de l'Autriche à la Roumanie, s'entendait avec la Roumanie pour abaisser l'Angleterre, reconstituait le royaume de Pologne pour le donner à la France; après quoi, on prendrait l'Allemagne entre deux feux.

— Voilà ce que je ferais à la place du gouvernement! s'écriait-il, mais personne n'y songera, c'est trop simple, et il haussait les épaules.

Les petits rentiers l'écoutaient avec respect, trouvant qu'il parlait bien; les artistes, l'air narquois, s'amusaient à lui poser des questions saugrenues que Dufourneau tranchait avec le plus grand sérieux.

Un après-midi, au *Café du Commerce*, Dufourneau lut dans le journal le récit d'un vol à l'américaine. Deux individus bien mis avaient rencontré un paysan, s'étaient liés avec lui et lui avaient raconté qu'ils possédaient soixante mille francs dans une valise; ils lui avaient offert de garder la valise moyennant une récompense, à la condition qu'il fournirait une garantie; le paysan leur avait remis deux mille francs, et lorsque le naïf cultivateur avait ouvert la valise, il n'avait trouvé que de vieux journaux.

— C'est incroyable, dit Dufourneau, que l'on puisse trouver des gens aussi crédules dans le siècle de la vapeur et de l'électricité.

— Et des microbes, ajouta le peintre.

— Faut-il être joueuse pour remettre de l'argent à des inconnus, reprit Dufourneau; ce n'est pas moi que l'on duperait de cette façon.

— L'homme le plus intelligent, remarqua le peintre, peut être victime d'un escroc.

— Non, monsieur, dit sentencieusement Dufourneau, un homme intelligent ne se laisse pas prendre aux cajoleries des personnes qu'il ne connaît pas; avant de confier de l'argent à quelqu'un, on s'informe de sa solvabilité, on va aux renseignements, on exige des références. Moi, monsieur, j'ai été pendant quarante ans dans le commerce, personne ne m'a jamais roulé.

— Vous avez été quelquefois tapé d'une pièce de cent sous.

— Non, monsieur; je n'ai jamais prêté un sou sans demander des garanties.

— A un ami, cependant.

— A un ami encore moins qu'à un autre. Il ne faut jamais prêter d'argent à un ami, c'est mon principe. Retenez bien ceci: si vous prêtez de l'argent à un ami, vous êtes sûr de vous brouiller avec lui; si vous refusez de l'obliger, vous vous brouillerez également; il vaut mieux se brouiller tout de suite, on ne perd pas son argent.

— Très profond, le raisonnement, dit le peintre; ah! que vous connaissez bien les hommes, monsieur Dufourneau.

— Je m'en flatte, monsieur.

— Vous n'avez jamais rendu service à personne.

— Non, monsieur.

— C'est bien cela, dit le peintre, railleur; et vous n'avez jamais été dupé.

— Jamais!

— Eh bien moi, reprit l'artiste, je me fait fort de vous rouler comme un enfant, et je parie que d'ici à demain, vous vous laisserez voler.

— Et par qui?

— Pariez vous, oui ou non? Je parie cinq louis.

— Que vous êtes sûr de perdre.

— Si je perds, je paierai

Les consommateurs avaient les yeux fixés sur Dufourneau qui ne voulut pas reculer.

— J'accepte, dit-il.

— Entendu, dit le peintre; nous allons confier chacun cinq louis au patron. Ces messieurs sont témoins de notre pari.

Dufourneau termina sa partie de manille et alla faire sa promenade habituelle.

Il riait dans sa barbe, tant la fatuité du peintre lui paraissait plaisante: le duper, lui, Dufourneau! ces artistes ne doutent de rien.

Dans le bois, un paysan le salua.

— Bonjour, monsieur Dufourneau.

— Bonjour, monsieur, dit Dufourneau.

— Vous voilà donc retiré des affaires?

— Qui êtes-vous? Vous me connaissez?

— Monsieur Dufourneau, marchand de fers, rue Saint-Denis, la première maison de Paris.

— C'est bien moi, dit Dufourneau, flatté.

— Vous ne me remettez pas?

— Non, mon ami, j'avoue que...

— Mon oncle, qui est maréchal-ferrant, on fournissait chez vous; je l'ai accompagné souvent. Nous y allons encore, mais la maison n'est plus tenue comme de votre temps.

— Elle n'est plus aussi bien tenue? demanda Dufourneau, à qui cette remarque faisait plaisir.

— Ah! monsieur, les clients vous regrettent.

— Cela ne m'étonne pas.

— Mon oncle dit toujours: il n'y en a pas comme monsieur Dufourneau pour se connaître en fers.

— Il dit cela, votre oncle?

— Oui, monsieur.

Le paysan continua sur ce ton; Dufourneau, enchanté, répondait par des hochements de tête approbatifs.

Tout en causant, ils passèrent à côté d'un tas de pierres.

— Tiens, dit le paysan, voilà une carte à jouer.

Au milieu du tas de pierres, se trouvait un as de pique.

— C'est quelque honneteur qui l'aura laissé tomber, conclut Dufourneau; le bois en est infesté.

— Cela ne pourrait bien; vous l'avez deviné tout de suite, monsieur Dufourneau.

— Je suis perspicace; quand on pense qu'il y a encore des imbéciles qui se laissent prendre au jeu du bonneteau.

— Ce n'est pas un homme comme vous que l'on attraperait.

— Je ne joue qu'à la manille.

— Que vous devez bien jouer.

— Je ne joue pas trop mal.

— Comme vous dites, ce doit être un bonneteur qui a oublié cet as de cœur sur le tas de pierres.

— Ce n'est pas un as de cœur, dit Dufourneau, c'est un as de pique.

— Sauf vot'respect, vous faites erreur, monsieur Dufourneau, c'est un as de cœur.

— C'est vous qui vous trompez, reprit Dufourneau; j'ai bonne vue: c'est un as de pique, j'en suis sûr.

— Je vous parie que c'est un as de cœur.

— Vous avez tort de vous entêter.

— Parions vingt francs, dit le paysan.

— Je veux bien, dit Dufourneau, piqué au jeu; vous perdrez.

Ils revinrent près du tas de pierres; le paysan avait raison, c'était un as de cœur.

— C'est singulier, dit Dufourneau, stupéfait, j'étais pourtant certain d'avoir vu un as de pique.

Il donna vingt francs au paysan.

— Cela arrive souvent, remarqua ce dernier, l'on croit voir une chose et l'on en voit une autre

Dufourneau rentra chez lui, mécontent.

— Bah! se dit-il, pour se consoler, je gagnerai cinq louis demain.

Le lendemain, lorsqu'il entra au *Café du Commerce*, le peintre l'attendait, entouré de tous les clients habituels.

— Vous avez perdu, lui cria-t-il.

— Comment cela!

Hier, vous vous êtes laissé escroquer vingt francs par un paysan.

Le paysan n'était autre qu'un acteur de ses amis; le peintre avait placé un as de pique sur le tas de pierres; après le pari, l'artiste, qui était caché derrière un arbre, avait substitué à l'as de pique un as de cœur.

Dufourneau s'était laissé rouler.

Son prestige était à jamais disparu.

Il n'a plus reparu au *Café du Commerce*.

EUGÈNE FOURRIER.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

Propos d'actualité

Perdus en Mer

Quelle fatalité aveugle s'acharne sur notre pays? A peine l'inondation a-t-elle cessé ses ravages que la tempête même à profusion de nouveaux deuils parmi les familles françaises. La catastrophe qui vient de se produire dépasse en horreur celles que nous avons eu à enregistrer depuis bien longtemps: depuis le désastre de Courrières, le naufrage de La Bourgogne, ou l'explosion de l'Iéna.

Cette fois, c'est la Méditerranée qui a englouti, corps et biens, l'un de nos plus beaux paquebots, le Général Chanzy. La mer démontée s'est fait un jeu de briser sur un rocher de Minorque ce vétéran qui, depuis dix-huit ans, bravait victorieusement les tempêtes, sur tous les océans de l'univers.

Cent cinquante cinq personnes — équipage ou passagers — ont trouvé la mort dans cette catastrophe. S'éloignant de nos climats, d'une terrible inclémence depuis quelques semaines, ils se dirigeaient vers Alger et les beaux pays d'or soleil... Et voici qu'ils dorment maintenant leur dernier sommeil, dans le froid linceul de la Grande Bleue! tandis que les mères et les fiancées pleurent les disparus. La revanche des éléments sur le pauvre bonheur des hommes est terrifiante et cruelle.

Le Général Chanzy a sombré dans les parages les plus dangereux, les plus tristement célèbres de la Méditerranée, sur les rochers qui prolongent à l'Ouest la côte Nord de l'île Minorque, au large du port de Ciudadella.

Sur les mêmes récifs s'abîmèrent jadis l'Isaac-Pereire et La Ville-de-Rome. Depuis deux semaines, la mer en furie a fait encore deux autres naufrages à la même côte. Le 4 février sombrait le voilier français Mathilde, allant de Port-de-Bouc à Saint-Pierre et Miquelon. Fin janvier, un autre voilier français, le Martial, de Granville, n'est également perdu, en pleine nuit, à trois mille de Mi-

---

78. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XVII

SUITE

Un peu troublée, la jeune femme entra. Sur une chaise, au pied du lit, le déshabillement de la veille. Les persiennes closes baignaient la chambre dans un demi-jour. Mme Digeon retint son souffle et imposa silence de la main à Aline.

— Pauvre jeune fille, pensait-elle, comme le repos lui était nécessaire.

Elle arriva près du lit. Deux yeux sans vie se fixèrent sur elle. Elle eut peur.

— Vous, mon ange, dit-elle à la petite pour ne pas l'effrayer; vous, ma mie a besoin de sommeil.

Elle appela son mari qui accourut. Même pour les questions du docteur, Hélène restait insensible. Elle avait perdu la notion de tout et n'était plus capable de donner à son regard la fixité qui décèle la volonté. Digeon se pencha, palpa, sonda cette pauvre tête où était la douleur. Le délire arriva. Hélène avait une méningite. C'est Mme Digeon qui, assise au chevet du lit de la malade, remplit auprès d'elle la tâche de sœur de charité. Par lambeaux de phrases incohérentes, Hélène parla de voites du docteur à la rue du Cherche-Midi, de l'institutrice et de Saint-Germain-des-Près, des voyages de Joséphine à Vichy, de ses absences. Blanche mettait tout sur le compte de la fièvre, mais, par moment, une certaine inquiétude jalouse la mordait au cœur. Il fallait alors que la pauvre malade partît de son amour pour l'enfant et de la promesse qu'elle faisait à chaque instant de ne jamais la quitter pour chasser du front de la jeune femme les sombres réflexions qui y creusaient un pli.

XVIII

DONATION

Quand Raoul Digeon avait détourné la pensée de sa femme de la rue d'Argos, son plan était tracé. C'est lui qui avait eu, avec Nérondoul, une discussion au sujet de Joséphine; c'est lui qui voulait, preuves en mains, lui dessiller les yeux sur la personne qui était entrée libre chez lui... Aline, rendue à son bonheur, Hélène à l'abri d'une vengeance que la cynique eut pu faire peser sur elle, Raoul croyait tenir la victoire. C'est donc le matin même du jour où la maladie s'abattit comme un coup de foudre sur la jeune fille qu'il se rendit lui-même chez son beau-père. Chemin faisant, il se demandait si la communication du retour de la mignonne devait arriver un peu plus tôt ou plus tard dans la conversation on s'il fallait entrer carrément dans les explications qui étaient le vrai but de la démarche. Le second plan lui paraissait bien le meilleur.

D'abord le délabrement remarqué par Blanche était réel et le docteur se demandait si sa joie et son bonheur à lui ne se trouveraient pas contre-balancés, chez Nérondoul, par la puissance du sentiment dévoré. Raoul se contiendrait-il? Quand un homme est heureux, tout en lui ne dit-il pas sa joie? Ses yeux, son sourire, son entrain, ne trahiraient-ils pas ses lèvres? Etait-il facile de prévoir? Plus les points à discuter dans l'entrevue étaient délicats, plus il devenait difficile de se tracer une ligne de conduite. Le mieux était de s'en remettre au hasard. C'est ce qu'il fit. Il arriva donc, loin de se douter de ce qui l'attendait. En passant devant la loge du concierge, il ne vit pas les regards étonnés et n'entendit pas la phrase chuchotée:

— Ça n'a donc pas amené la brouille avec les enfants?

A la vue de Raoul Digeon, le valet de chambre de M. Nérondoul fut stupéfait. Comme concierge, il avait cru que la rupture était complète entre les deux maisons. C'est le cœur léger que le docteur pénétra dans le salon où on le fit attendre. Des voix lui arrivaient à travers les murs. Des éclats de rire l'agaçaient.

— Cette femme, sans doute.

Une soudaineté, maîtresse du vieillard, le retenant à quelques pas, pendant qu'il attendait lui!. Le réveil allait être atrocement dur pour le beau-père! Lorsque Raoul Digeon fut annoncé à Nérondoul sa femme se trouvait auprès de lui. Malgré sa volonté de rester calme, il tressaillit, ses paupières clignotèrent; il parut chercher un encouragement dans le regard de Joséphine. Celle-ci, dès le départ du domestique, avait lancé l'éclat joyeux, arrivé aux oreilles du visiteur: cette joie doublait la gêne de Nérondoul.

— Vous riez, vous riez... Mais vous riez donc de tout? Comme c'est bon d'être jeune!...

— Je suis si heureuse, si heureuse, dit-elle, en s'approchant de lui pour obtenir une caresse, que rien ne peut m'attrister.

Il l'attira à lui.

— Ma Joséphine!.. Allons, ajouta-t-il avec un effort, je ne dois pas faire attendre... Venez-vous?

Elle rétorqua.

— Mon ami, il ne peut que M. Digeon soit au courant. Notre union n'est pas un mariage in extremis.

— Oh! non, Joséphine... bien portante et résolue de vivre longtemps du notre bonheur, tous deux.

— C'est pour cela que le mieux est de ne point balancer.

— Alors, soyez-moi, pour que je vous présente... Vous, près de moi, je serai plus fort.

— Vraiment!.. Vous avez peur?

— Peur!.. Non... A cause de ma fille. Quelques ménagements sont à prendre...

— Eh bien, ils-elle d'un air doucereux, agissons avec onction; allez; dans quelques minutes je me joindrai à vous.

Nérondoul hésitait.

— Vous pensez?

— Mais, certainement. Voyons, faut-il que nous nous prenions par la main comme deux coupables?... Vraiment, fit-elle, orgueilleuse, quelqu'un qui verrait notre hésitation la prendrait pour un regret de l'acte accompli...

— Un regret? Je n'en ai pas!.. Oh! non!

— C'est fait! dit-elle, avec une joie cynique, comme vous n'êtes pas à la merci de vos enfants, ayez le courage d'affronter un mécontentement dont vous serez juge. Tôt ou tard, ce matin ou ce soir, demain ou dans huit jours, il faut que l'entrevue ait lieu... A moins que vous préfériez confier à la poste...

Il ouvrait tous ses mots avec l'espoir d'y découvrir une échappatoire.

— Oui... la poste... j'aurais préféré...

— Pas moi!... Je tiens, au contraire à ce que la discussion ait lieu sans tarder, si discussion il doit y avoir; car, avec la conviction qui doit être une des qualités de votre gendre, il n'y aura peut être que des amabilités d'échangées.

narque. N'est-ce pas encore assez de cadavres ?

De la petite ville flottante qu'était le Général-Chanzy, il ne reste qu'un seul survivant, il a conservé de la tempête une telle épouvante qu'il est demeuré presque hébété.

Le commandant Cayol est lui aussi parmi les morts, et l'on s'accorde à dire qu'il était un des plus expérimentés de nos capitaines, et qu'aucune faute ne saurait vraisemblablement lui être imputée. Il n'en restera à sa mémoire, ainsi qu'à celle de tous les braves qui sont morts avec lui, qu'un peu plus de gloire et d'honneur, et nul désormais n'arrachera à la mort son terrible secret.

Dans la France entière, encore endeuillée des récents désastres, cette nouvelle catastrophe soulève une émotion unanime de commisération et de pitié.

J. SOLEIL.

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 20 février, à 2 h. 1/2

Saint-Georges,	Aller.
Polka de Concert,	Wesly.
T'en souviens-tu,	Turine.
La Fête du Tambour Major,	Offenbach
Violettes Russes,	Teliam.

Le Chef de Musique, LAURUS.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

M. DENIS BODDEN A BASTIA

Par une fraîche brise de Nord-Est, un des extra-rapides et confortables trains de la C. F. D. nous amenait jeudi soir à 7 heures 20, Madame et M. Denis Bodden, Conseiller du Commerce Extérieur de France en Belgique, accompagné de M. le premier président Grassi.

Attendaient sur les quais, le Comité de la Section Bastiaise de l'Union Générale des Corses, et plusieurs personnalités bastiaises.

Après les présentations d'usage et souhaits de bienvenue, nous accompagnâmes à l'hôtel de France, notre hôte distingué, visiblement content de nous revoir.

Après nous avoir fait part de ses impressions de voyage à travers la prodigieuse Belagne, comme nous lui demandions s'il voulait faire une conférence, il nous dit que c'était là précisément son intention, bien qu'il eut peu de temps à rester parmi nous.

Mais comme une conférence ne s'organise pas si facilement, M. Grassi a demandé l'apôtre le plus actif de véritable relèvement économique. Avec ce langage sonnant, imagé, qu'on lui connait, il vint que son grand ami Bodden, à sa prochaine arrivée ici, ait la satisfaction réelle de faire entendre sa parole chaude, vibrante, au milieu d'un auditoire choisi et des plus nombreux.

Il faut à l'homme du nord, un triomphe à nul autre pareil, car ce n'est pas l'orateur faisant miroiter des promesses fantaisistes, des espoirs fallacieux, c'est l'incarnation vivante du véritable et émérite coopérateur en activité constante, dominant de son savoir l'immense outillage du libre échange universel dont notre malheureux pays sera grâce à lui désormais anoncé.

Il est venu dans cette Corse, immense réservoir d'intelligences et de bonnes volontés, pour nous servir d'une vérité amicable de M. Lacroix, qu'il veut faire sienne un peu, pour joindre aux exposés de ses conférences si goutées, si applaudies en Belagne, des actes positifs, qui lui ont relié tous les cœurs, tous les dévouements.

Dans un grand banquet qui eut lieu à Calvi, tous les chefs de parti présents ont formé l'inébranlable Union Corse, en constituant aussitôt la première Société coopérative pour la Belagne, dont le siège social sera Calenzana.

Divers orateurs, notamment M. Grassi ont prononcé des allocutions qui sont allées droit au cœur de M. Bodden. Le bon ami de Corses les a vivement remerciés de leur réception si cordiale, et les a assurés de tout son dévouement.

Nous donnons à nos lecteurs in-extenso pour un compte-rendu aussi long qu'imparfait, la composition de la Société Coopérative de Calenzana, qui a été créée le 9 février.

Elle compte 288 actionnaires ayant souscrit pour 118 900 francs.

Elle se compose de :

Administrateur Président, M. Denis Bodden.

Membres : MM. Pieccinelli, maire de Calvi ; Comte Valery, maire d'Ile-Rousse ; François Marini, maire de Calenzana ; Colonna de Leca, maire de Lumio ; Lucy, président du syndicat agricole de la Balagne ; le docteur Costa, de Cassano ; Pie-Louis Marcelli, propriétaire à Aregno ; Simon Colombani, maire de Pioggiola ; Maestracci, maire d'Elia.

Commissaires de surveillance : MM. Raoul Fabiani, avocat à Calvi ; Docteur Orabona, maire de Novella ; Emmanuelli, instituteur à Zilia.

Avec un conseil d'administration ainsi composé, nous augurons une belle étape de prospérité à la fre Coopérative de Calenzana pour l'exportation des fruits, etc., et dont les portes de sortie sont Ile-Rousse et Calvi.

Celle de Cervione, pour les vins, va suivre sous peu ; elle aura sa centralisation à Bastia, où on installera un important comptoir de vente et d'exportation.

Est-ce tout ? non ; d'autres viendront ; il faut avoir foi en l'avenir. Si, comme tout nous le fait espérer, nous verrons nos insulaires satisfaits de ces sociétés qui seules relèveront l'agriculture, donnant aux propriétaires, aux petits surtout, le moyen de vendre constamment à un prix rémunérateur toutes leurs productions, nous les verrons s'adonner avec passion aux questions économiques, devenir coopérateurs enragés, une des plus belles politiques dont les querelles ne seront pas désastreuses.

Avec un homme comme M. Denis Bodden, un des maîtres du monde coopérateur, dont la Belgique s'honore et dont les adeptes ne se comptent plus, on peut voir revenir les temps de prospérité que les grandeurs politiques ont mis en décadence.

Cyrnos, redeviendra une deuxième fois le grenier de la France et de l'Etranger grâce à ses vaillants coopérateurs poursuivant sans relâche cet idéal de prospérité résidant uniquement dans le libre échange protégé par la paix sociale.

M. Bodden et sa très gracieuse compagne enthousiasmée de son voyage nous ont quittés par paquebot de vendredi soir via Nice, nous laissant sous le charme des agréables instants qu'il nous a été donné de passer en leur bonne compagnie.

Avant de quitter Bastia M. Bodden avait tenu à rendre visite à quelques notabilités de la ville.

Au départ les membres du Comité de la Section Bastiaise avec leurs aveaux conseils et d'autres amis de l'Union des Corses qui avaient tenu à aller témoigner à nos hôtes toute leur admiration.

Ceux qui pouvaient craindre, que cette Union était une utopie, verront sous peu qu'avec des hommes d'action comme M. Bodden, le relèvement économique se fera envers et contre tout, et cela rend fiers les Unionistes.

Pour le Comité et par ordre,

Le Secrétaire général, SIMON. — *Le Président*, CAMBALLERTI.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 février 1910.

Marché ferme mais toujours un peu irrégulier ; quant à la liquidation de quinzaine, elle s'est effectuée très aisément. Notre Rente est bien tenue à 96.90. Les Fonds Etrangers sont, pour la plupart, en nouveaux progrès ; il en est de même des Sociétés de Crédit.

La Société Générale, la Banque de Paris et des Pays Bas, le Comptoir National d'Escompte, la Banque Ottomane placeront à leurs guichets, à partir du 19 février, au prix de 452.50, 225.000 obligations de 500 frs de l'emprunt Serbe à 1/2 0/0 or 1909. Ces obligations qui, en outre de la garantie générale de l'Etat serbe, ont pour gage spécial le surplus disponible des recettes nettes de l'administration des Monopoles, rapportent 22 fr 50 nets d'impôts.

Lourdeur des valeurs industrielles et de transports. Le Suez recule à 5 100. Bonne tenue du compartiment russe. Titres supérieures calmes : Rio 1.521.

En Banque, la Jagersfontein progresse à 238.50.

En comptant la Minas Mercedes accentue son avance à 56.50.

L'obligation 5 0/0 or Port de Bahia reste en bonne tendance à 475 ; celle de la Société Hongroise de Ciments est demandée à 370.

Les titres de nos Grandes Cies d'Assurances Vie continuent à être très recherchés, principalement ceux de la Cie d'Assurances Générales sur la Vie, rue Richelieu. Au moment où le Sénat vient de voter les retraites obligatoires, il est intéressant de rappeler que cette Cie se charge de constituer à chacun une retraite sans le concours de l'Etat et dans des conditions meilleures et de sécurité absolue, puisque son fonds de garantie entièrement réalisé atteint 385 millions, dépassant de 240 millions celui de toute autre compagnie française.

Nos chemins de fer sont hésitants.

Comité Central des Fêtes

CAVALCADE

Le jury chargé de décerner les récompenses aux chars et voitures ayant figuré au corso de Carnaval X, et composé de membres étrangers au Comité Central, nous communique sa décision :

Chars

1er prix, avec félicitations du jury : La Morisco (char du Comité de Saint-Joseph).

Voitures

1er prix : *Corbeille fleurie* à M. Ricci.

2e prix ex-æquo : *Automobile fleurie* (présentée par M. Ferrandi) ; *Charette fleurie* « Le Soleil luit pour tout le monde » (M. Esposito.

Mention honorable : *La grève des Bonnes* (groupe de piétons, sous la direction de M. M. Rinieri).

Le Comité des fêtes rappelle qu'un grand Veglione paré masqué sera donné le samedi, 5 mars, dans la salle des spectacles du Théâtre municipal, au profit des familles des naufragés du *Général Chanzy*.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Dans la Police

Sont nommés agents de police : MM. Biancardini Jean-Paul ; Torre Paul-Antonio ; Drugucci Antonio ; Luciani Jean-Pierre.

Mort d'un blessé

Le nommé Colonniconi, qui avait été blessé de deux coups de fusil, Cours Napoléon, est mort dans la nuit des suites de ses blessures.

Poudres et tabacs

M. Fratelli Jean-Dominique est nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu, à Olivèse.

Nos Hivernants

Sont arrivés :

MM. Paul Carlo, Mme Carlo, M. H. Krey, Mlle Krey, M. G. Adam, Mlle Eva Adam, M. J. Kovsaistri, M. Alix Horenbauer, M. S. Narbuts.

Etat-Civil

DÉCÈS

Dromarocci Madeleine, veuve Colonna, 88 ans, jardinière.

NAISSANCES

Natali Ange-François.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 20 février, à 3 heures

Marche italienne,	Rousseau.
La Poupée de Nuremberg, ouv.,	Adam.
Pause-pied,	Gillet.
La belle Alsacienne, fant.,	Kemels.
Lion du Bal, valse,	Gillet.

Le Chef de Musique, THIERI.

Biens Ecclésiastiques

Par décret du 12 janvier, sont attribués aux communes de : Occhiatana, Ortale, Pollasca, Perelli, Pietrarserena, Pietroso, Poggio di Venaco, Piobetta, Popolasca, Riventosa, Prunelli di Fiumorbo, Rospigliani, Sainte Marie-Poggio, Salicetto, San Gavino, San Nicolao, Santa Reparata di Balagna, Tallone, Tox, Traluona, Valle di Rostino, Valles, Ville d'Alesani, Venaco, Petreto-Bicchisano, Calvi, San Giovanni, Isolaccio, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu aux fabriques de ces communes, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, par chaque commune, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges matérielles par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Pour la Mutualité

Les récompenses suivantes ont été décernées pour services rendus à la Mutualité :

Médailles de bronze : — MM. Desdati Laurent, membre de la protection du foyer, à Vincennes ; Sampieri Laurent, membre de l'association des sous-agents des postes à Colombes ; Graziani Joseph, vice-président général de l'assistance mutuelle tunisienne.

Médailles d'argent : — M. Pantaloni Dominique, administrateur de la France prévoyante, à Paris ; Renucci Toussaint, administrateur de la société des employés d'hôtel de Paris ; Casabianca Jean-François, membre de la société des sauveteurs de la Seine ;

Membres honorables : — MM. Paoli Ange, vice-président de la société l'Insulaire, à Toulon ; Santelli Antoine, receveur de la société des sous-officiers de terre et de mer, à Toulon.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 15° + à 6 heures du soir + 13°. Maxima + 15° Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 765 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages. l'après-midi. Découvert.

Au Palais

Le Tribunal civil, présidé par M. le président Massei, a reçu, à son audience d'aujourd'hui, le serment de MM. les juges de paix : Flach, du 1er canton de Bastia ; Leca, de Rogliano ; Zannini, de Murato ; Salini, de Santo Pietro di Tenda.

Nous renouvelons à ces honorables magistrats nos sincères félicitations.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. P. Quilici, 40, Bd du Palais.

Un ignoble individu

C'est bien le nommé Scamuaroni, charbonnier de son état, qui, malgré les deux ans de prison, que lui octroyait, il y a quelques années, le Tribunal correctionnel de Bastia, pour attentat à la pudeur, ne s'est pas entièrement défaits de certains goûts Turcs ou Berlinois.

Surpris, derrière le Palais de Justice, en une posture non équivoque, en compagnie de trois petits garçons qui, à la vue des agents, s'empressèrent de s'obliger ; ce barbon de 57 ans, trop ouvertement amateur de chérubins, fut appréhendé incontinent et déféré au Parquet.

Au Port

Entrées :

Vap. norvégien « Fragna, » cap. Tysland, venant de Gênes.

— Vap. anglais « Haven, » cap. Nelsonsmith, venant de Livourne.

Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Livourne.

Sorties :

— Vap « Liamone, » cap. Maury, parti pour Nice.

— Vap. anglais « Trafalgar, » cap. Davies, parti pour Cardiff.

— Vap. norvégien « Fragna, » cap. Tysland, parti pour Naples.

— Vap. anglais « Haven, » cap. Nelsonsmith, parti pour Naples.

— Brick-goélette « Marie-Sophie, » cap. Calisano, parti pour Cannes.

Avis

La Société SYLVI-CORSE informe MM. les Propriétaires qu'elle achète tous les chênes blancs ayant 2 m. 30 et plus de tronc et 1 mètre et plus de circonférence.

Envoyer prix et détails au siège de la Société,

9, rue du Nouveau-Port, 9, Bastia.

Bonne occasion

A vendre une machine Singer neuve, 5 tiroirs et rallonge, à moitié de son prix.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE DÉVOTE. — Les membres participants sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 20 courant, à 1 heure de relevée, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès-verbal. — Situation financière. — Admission de nouveaux membres. — Questions diverses.

Toute absence, sans excuses légitimes, l'article de nos statuts sera rigoureusement appliqué.

MM. les membres honoraires peuvent assister à la réunion.

Le Président, J. AIROLA.

AMICALE DES RETRAITÉS DE LA GENDARMERIE. — Les retraités de la gendarmerie, faisant partie de l'Amicale, sont priés de se réunir dimanche, 20 courant, à la Mairie, à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour : Communication des travaux de la Fédération de Paris. — Questions diverses.

SOCIÉTÉ SAINT-ERASME. — Les membres de la Société des Marins (Saint-Erasme) sont priés de se rendre, aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin, en la salle de la dite Société, pour affaires urgentes.

Luccioni.

ETAT CIVIL

Mariages.

Antonetti André et Giannettini Angèle.

Naissances.

Antoine Théodule-Américo-Pierre. — Aquaviva Marie-Catherine. — Barat Roger.

AVIS DE MESSE

M. Nonce Lacarotti prie ses parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil, qui sera dite en l'église Saint Jean-Baptiste, lundi, 21 courant, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de

MADAME ANGELE LUCCAROTTI

son épouse.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, Avenue Carnot, à Bastia.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR ravive des CHEVEUX



C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.

Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Dans les Salons, et Paris, Dépôt : 38, rue Etienne-Marcel, Paris

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	19 fév. — 17 fév.
3 0/0 ancien	96.90 — 96.75
3 0/0 amortis.	96.80 — 96.90
	ex-coupon

Récompenses au dévouement

Paris, 19 février.

Une médaille de bronze a été décernée au matelot Graziani Dominique, inscrit à Bastia ; a opéré plusieurs sauvetages à Marseille.

Un témoignage officiel de satisfaction a été décerné au matelot Paccone, inscrit à Ajaccio ; sauvetage de deux enfants dans le port d'Ajaccio, au mois de décembre 1909.

Nominations

Eaux et Forêts

Paris, 19 février.

M. Prunetti, ex-soldat au 2e rég. d'infanterie coloniale, est nommé garde domanial des eaux et forêts.

Postes et Télégraphes

M. Vacca, ex canonnier à la 2e compagnie d'ouvriers d'artillerie coloniale, est nommé facteur des postes, à Solliès-Pont.

Le Secret du Vote DEVANT LE SÉNAT

Commentaires de la Presse

Paris, 19 février.

Les journaux avancés critiquent vertement le vote émis hier par le Sénat.

Ce vote a démoli complètement le projet de loi sur le secret et la sincérité du vote, adopté par la Chambre des députés.

Les Elections Législatives

La candidature Vion

Paris, 19 février.

M. Henri Vion, député républicain du Perenne, a annoncé à ses amis qu'il était décidé à ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

M. Vion, qui est un grand industriel, préfère abandonner la vie politique qui ne lui sourit pas. Il ne fait partie du Parlement que depuis le 24 mai 1905.

La Perte du GÉNÉRAL CHANZY

Service Funèbre

Aix-en-Provence, 19 février.

Les officiers du 55e rég. d'infanterie ont fait célébrer ce matin, à 10 heures et demie, en l'église Sainte-Magdeleine, un service funèbre à la mémoire de leur camarade le lieutenant Femeliaux, de Mme Femeliaux et de leurs deux enfants, victimes de la catastrophe du *Général Chanzy*.

Toutes les autorités, toute la population aixoise assistaient à cette cérémonie funèbre qui a été très impressionnante.

La plupart des magasins étaient fermés ; toute la ville avait tenu à s'associer au deuil des officiers de la garnison.

A LA RECHERCHE DES CADAVRES

Marseille, 19 février.

Par suite du mauvais temps, les contre-torpilleurs n'ont pas quitté Port-Mahon.

Les recherches des cadavres ont été interrompues pendant toute la journée.

Les scaphandriers commenceront leurs recherches dans le navire coulé à 25 mètres de fond, dès que l'état de la mer le permettra.

EN ALLEMAGNE

TERRIBLE EXPLOSION de grisou

Quarante-deux morts Soixante-neuf blessés

Berlin, 19 février.

Une terrible explosion de grisou s'est produite dans le puits principal des mines appartenant à la grande Société de Bochum.

Les secours furent organisés avec une promptitude remarquable, mais le nombre des victimes est tout de même assez considérable.

On parle, en effet, de quarante deux morts et de soixante-neuf blessés.

Fort heureusement, l'explosion s'est produite, lorsque tous les ouvriers n'étaient pas encore descendus dans le puits.

La Manifestation *en faveur* DE L'ABBÉ WERTHELE

Berlin, 19 février.

Les journaux de l'Empire parlent en termes sévères de l'imposante manifestation qui s'est produite à Colmar, à la sortie de prison de l'abbé Werthele.

Le député alsacien a été acclamé et couvert de fleurs par plus de cinq mille Alsaciens et Alsaciennes qui l'ont accompagné jusqu'à sa demeure.

Le Mauvais Temps

Sur les côtes de Bretagne et dans le Sud-Est de la France.

Paris, 19 février.

Les nouvelles reçues aujourd'hui, annoncent qu'une tempête d'une violence extrême s'est abattue sur les côtes de Bretagne.

Depuis hier matin une pluie diluvienne ne cesse de tomber, avec vent impétueux.

Plusieurs navires ont été jetés à la côte.

La navigation est complètement arrêtée.

Le mauvais temps persiste également dans la région du Sud-Est ; la pluie et la neige continuent à tomber en abondance.

On signale des dégâts très importants.

EN RUSSIE

LE SÉJOUR des Parlementaires Français

Saint-Pétersbourg, 19 février.

A leur arrivée à la frontière russe, les Parlementaires français se sont empressés d'adresser un télégramme de respectueuse sympathie à S. M. Nicolas II.

La presse russe consacre aujourd'hui de longs articles à l'arrivée à Saint-Pétersbourg de la Délégation des Parlementaires français.

Ces articles sont pleins d'enthousiasme pour les Représentants de la Nation alliée.

Nos Parlementaires ont été reçus cet après midi par le Tsar qui leur parla très longuement de la France avec la plus grande cordialité.

AU MAROC

UN GUET-APENS DANS LA CHAOUIA

Un Lieutenant tué

Paris, 19 février.

Le général commandant les troupes débarquées à Casablanca a informé le ministre de la Guerre que le lieutenant Meaux, du 3e tirailleurs, a été tué dans un guet-apens, au cours d'une opération de police dans la Chaouia.

Ce malheureux officier fut frappé mortellement d'une balle au front, au moment où il poursuivait, à la tête d'un peloton de goumiers, dans le douar de la tribu des Zaers, un indigène convaincu de meurtre d'un de nos protégés.

Le lieutenant Meaux appartenait au 3e tirailleurs, en garnison à Constantine ; il avait reçu son deuxième galon en octobre 1904, et comptait déjà de brillants services dans le corps d'expédition de la Chaouia.

Le général Moinier, dès qu'il fut informé de l'assassinat du lieutenant Meaux, prit immédiatement les mesures nécessaires pour assurer le châtiment immédiat des auteurs de ce guet-apens.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

32 Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc. l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 23 février pour transiter *Saint-Barthélemy* à destination de l'Algérie, les ports du Nord et Anvers.

Fin courant le *St-Thomas* chargera à Nantes des marchandises pour Barcelonne et Bastia.

Demenagements pour tous les pays

Dépôt de cadres pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia

A CÉDER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ILE-ROUSSE

S'adresser au titulaire.

CABINET

François Maestracci

Agréé au Tribunal de Commerce 18, rue Napoléon, au 2e, Bastia

Vente de fonds de Commerce

2e Publication

Le commerce de chaussures, exploité à Bastia par mesdames *Bonsignori* et *Cardi*, sous l'enseigne *Modern' Cordonnerie*, a été vendu, à la suite de dissolution de société, par acte en date du 7 février 1910.

Faire opposition, s'il y a lieu, au domicile élu dans le magasin cédé, 9 boulevard du Palais, entre les mains de MM. Polacci P. et Regnalli P. acquéreurs, dans le délaisse.

Pour renseignements, s'adresser à M. *Maestracci François, Agréé*, 12, rue Napoléon.

N. B. — Les débiteurs de la Modern'-Cordonnerie sont priés d'acquitter les notes à la *Cordonnerie même*.

AVENDRE

Château situé à Algajola

Arrondissement de Calvi

S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

USINES À FRANCARDO (Corse)

MAGASINS { BASTIA, 2, Avenue Carnot. DE VENTE : { CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

TUILES plates et rondes,

BRIQUES pleines et creuses

Carreaux à planchers en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT unis et à dessins pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Bardeaux, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

LIME, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

MESDAMES

Ne vous laissez pas tromper par les annonces de RETARDS ou d'ÉCHECS de nos produits, car nous sommes en mesure de prouver le contraire. Nos produits sont les seuls qui soient garantis. Ils ne contiennent ni plomb ni mercure. Ils sont inoffensifs et ne font pas mal aux cheveux. Ils sont les seuls qui fassent repousser les cheveux et les empêchent de tomber. Ils sont les seuls qui fassent disparaître les pellicules. Ils sont les seuls qui fassent disparaître les démangeaisons du cuir chevelu. Ils sont les seuls qui fassent disparaître les pellicules. Ils sont les seuls qui fassent disparaître les démangeaisons du cuir chevelu. Ils sont les seuls qui fassent disparaître les pellicules. Ils sont les seuls qui fassent disparaître les démangeaisons du cuir chevelu.

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX OEUFS (garanties

VERMICELLES — MACARONI

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque



Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maisille.
Lampe Electrique très pratique.



L'INDISPENSABLE,
Lampe Electrique de poche
Radia.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.



POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 OEUFS
NOTICE gratis et franco
LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gaulle, 1.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

JE DONNE 100.000fr.
Chauves !
à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec un gros timbre-poste à F. OLBÉ, 58, Rue des Martyrs, (ancien 108), PARIS.

Journal Financier Français
Publié par Léon Gilbaldo et Jean de Tinguy, 16, Place du Havre, 16, PARIS
ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE
bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, union, défense et initiatives du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner
Fr. MAESTRACCI
ANCIEN AU TRIBUNAL DE COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
et dans tous les bureaux de poste.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE
ET
CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 52 LUNDI 21 FÉVRIER 1910

00103

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un an en plus : 4 fr.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Eléonore.
(Hôtel de Ville nationale)
Lever, 6 h. 23 m. — Coucher, 5 h. 07 m.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 22
Fête de Demain : Saint Maxime.

20 FÉVRIER

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

Une nouvelle Crue. — Sinistres présages. — La dernière sottise de Moulé-Hafid. — Une décoration pour les Braves.

La crue de la Seine est comme l'éloquence de M. Jaurès : elle n'en finit pas. L'eau s'était retirée, et tout bêtement, on se reprenait à espérer : on ramassait son armoire à glace dans un jardin et son tonneau de vin sur un toit défoncé, quand tout à coup la sinistre nouvelle se propage, d'amont en aval, tout le long des bords fangeux qu'arrose la Seine : « Elle remonte ! »

Et des prévisions pessimistes se font jour. Les « Services compétents » publient cette note étrange en son laconisme : « La nouvelle crue atteindrait et même dépasserait l'importance de la première que nous n'en serions nullement surpris ! »

Les voilà bien les fonctionnaires ! Le ciel pourrait tomber qu'ils diraient qu'ils s'y attendaient.

En attendant, il faut évacuer de nouveau les immeubles de la banlieue ; des maisons s'écroulent, des trous s'ouvrent soudain dans les chaussées parisiennes, et l'eau monte, monte toujours... — *Que sais-je encore dans !*

C'est triste.

Un qui, dans ces circonstances, ne se fait pas du mauvais sang, c'est cet inconcevable Moulé-Hafid, sultan du Maroc, psa la grâce d'Allah.

Sa dernière facétie vaut la peine d'être contée ; je vous la donne en mille : il vient d'envoyer 20.000 pesetas pour les sinistrés de la Seine ?

Il a mis, paraît-il, quelques bijoux au Mont-de-Piété, pour faire ce coup-là ! Le comble, c'est qu'avec ce pince-sans-rire, on ne sait jamais s'il est sérieux ou ironique : Nos diplomates les plus avisés s'y laissent prendre.

Pour moi, qui ne suis pas diplomate — oh ! non, — je crois tout simplement qu'il se fiche de nous. Il nous doit, en effet, (à la France et aux autres puissances) quelque chose comme soixante-dix millions, et toutes les Chancelleries s'épuisent, depuis un an, en efforts superflus pour lui faire signer un emprunt qui lui permettrait de se libérer. On parle rien moins que de saisir les douanes ; c'est le moment que choisit cet homme extraordinaire pour nous offrir généreusement 20.000 pesetas,.. avec notre argent !

Il en a de bonnes, le sultan !

Quand les sinistrés les toucheront, ces 20 000 pésétas, il fera chaud. Mais, par contre, les anciens combattants de 1870 vont avoir une décoration. C'est la Chambre qui en a décidé ainsi à l'une des dernières séances.

Nos honorables ont pensé que nous n'avions, en France, pas assez de gens décorés. Nous possédions bien le poireau et les palmes, qu'un généreux eclectisme faisait accorder à tout le monde ; nous aurons maintenant la décoration commémorative de nos désastres. Avec le ministre de la Guerre, nous dirions volontiers que rien ne s'imposait moins que de glorifier l'une des heures les plus sombres de notre histoire ; mais tout de même, si ce modeste bout de ruban pouvait faire plaisir aux quelques vieillards qui y étaient, et ont survécu à l'Année terrible, pourquoi pas ?

« Soldats, disait Napoléon, le soir d'Austerlitz, quand vous rentrerez dans vos foyers vous direz : J'étais à Aust rlits ! et l'on vous répondra : Voilà un brave ! » — Hélas ! il y a loin d'Austerlitz à Sedan, mais les braves n'y étaient pas nombreux. Si quelques-uns ont eu la chance de passer entre les balles, qu'on les décore : l'hommage aux vivants ira plus loin, plus haut : jusqu'aux héros qui sont morts, et qui n'ont pas eu de décoration, eux, pas même une tombe avec leur nom,... pour qu'on se souvienne !...

A. Capello.

M. LAIROLLE
EN CORSE

A la Conférence de Corte

Au moment où l'éminent mutualiste vient de quitter notre île, nous sommes heureux de pouvoir rappeler ses intéressantes leçons, en publiant presque in-extenso le texte de la conférence qu'il a donnée à Corte, le 8 février dernier. Tous les mutualistes, chefs de groupes, notabilités de la ville et des environs, convoqués par lettres individuelles au nom du Syndicat agricole, avaient répondu à l'appel. La salle du tribunal était trop petite pour les contenir. Le dévoué président du Syndicat, M. Arrighi de Casanova, présidait, ayant à ses côtés M. Grimaldi, maire de Corte, et les amis inséparables de M. Lairolle dans ses tournées, MM. Danati, Ramelli, Santiaggi, etc.

Après avoir remercié les assistants du pressant accueil fait à sa convocation un jour de Mardi-Gras, et souhaité la bienvenue à tous, M. Arrighi donne la parole au conférencier qui en use à la satisfaction de tous.

Messieurs,

Mon premier mot sera pour exprimer mon admiration pour votre belle cité, qui est enfermée comme dans un écrin, dans vos admirables montagnes. Elle est célèbre depuis de longues années, non seulement par les qualités de ses habitants, mais encore par les illustrations dont nous avons admiré les statues sur les principales places de la ville.

Messieurs, quand sur l'une de ces places, on voit une de vos anciennes maisons encore criblée par les traces des boulets gênois qui avaient été lancés contre elle, on éprouve une impression de respect profond pour la race forte et fière qui a habité et habite encore la belle cité de Corte.

Messieurs, avant d'entreprendre le sujet de cet entretien, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue, d'offrir mes compliments et toutes mes amitiés non seulement aux personnes qui composent le Syndicat agricole et qui ont pris l'initiative de cette réunion, mais encore aux personnes que j'ai amenées avec moi et parmi lesquelles se trouve un enfant de votre cité, — je parle de mon ami Santiaggi, — C'est celui qui m'a mené en Corse et dont l'amitié a bien voulu m'accompagner. Il est connu à Nice, non seulement comme un avocat distingué qui s'est fait à notre barreau, en très peu de temps, une place très honorable, mais encore comme le chef des Comités de défense des intérêts Corses de la ville de Nice.

Et je croirais manquer à un devoir d'amitié et de gratitude, si, prenant pour la première fois la parole dans la cité qui a eu l'honneur de lui donner le jour, je ne vous apportais par la manifestation de mes vives et réelles sympathies.

La vie professionnelle a souvent des rencontres bien agréables. J'ai été très heureux de trouver ici, un avocat éminent du barreau de Bastia, Me de Montera, et dans votre ville, M. Benoti, qui me rappelle l'époque où nous avons brisé des lances devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes et qui n'a fait mordre complètement la poussière, ce qui a eu le mérite d'augmenter tous les sentiments d'estime et d'amitié que j'avais pour lui. Bien que nous soyons de côtés différents de la barricade judiciaire, je vais très heureux de lui souhaiter non seulement la bienvenue mais encore de lui exprimer toute mon admiration.

Messieurs, quand j'ai commencé cette tournée de conférences, j'éprouvai toute la série des sentiments, j'envisageai toutes les difficultés de ma tâche, la principale de ce difficultés me semblait la nécessité où je croyais me trouver d'avoir toujours à me répéter, nécessité qui était sans inconvénients vis à vis d'auditeurs différents, mais non sans péril, alors que j'ai pour m'accompagner des personnes toujours les mêmes, MM. Benoti, Santiaggi et Ramelli, qui auraient été des victimes bien à plaindre de la monotonie de mes conférences, et me rappelant alors une pièce qu'on appelle : « Le Roi, » qui est d'un bon Corse, car elle est d'Emmanuel Arène, je me demandais. Messieurs, si je ne viendrais pas jouer pour vous le rôle du gramophone, auquel on a fait enregistrer une leçon et qui peut vous la répéter devant cent auditoires. Je suis heureux de constater que cet inconvénient n'existe pas.

Si le fond du sujet est toujours le même, les situations locales, topographiques, morales, sont, dans votre beau pays, d'une variété tellement intéressante qu'il m'est permis de ne pas infliger à mes compagnons d'infortune la monotonie d'un orgue de Barbarie que je craignais d'avoir à jouer devant eux.

Ainsi, Messieurs, — je termine ce préambule un peu long, — ainsi dans la plupart des communes où j'ai conférencié, je me suis étendu très longuement sur les avantages du *Crédit agricole*, j'ai d'montré que c'est un instrument merveilleux pour le relèvement économique, non seulement de votre cité, mais de la France entière. C'est là une partie de conférence que je puis supprimer pour la raison bien simple que le *Crédit agricole* c'est la connaissance de Corte qui l'a fondé dans la Corse.

Alors que le mot *Crédit agricole* ne représentait en quelque sorte que l'idée, il s'est trouvé à Corte un groupe de gens qui, possédant ce qu'avait d'admirable le *Crédit agricole*, ont pris l'initiative de cette caisse de Crédit agricole : c'est là l'instrument essentiel de développement agricole de notre pays.

Par conséquent, je n'ai pas à vous démontrer ce que c'est que le Crédit agricole ; mais il me reste à vous féliciter de votre initiative, dont vous conserverez tous les bénéfices.

Messieurs, c'est le résultat pratique qui va sortir du double travail que nous faisons dans votre département. Nous allons appliquer à l'agriculture le grand principe mutualiste, par la création ou l'existence de s associations agricoles, (syndicats, coopératives, etc.) appuyées sur les Caisses agricoles. Les Caisses agricoles sont, par corollaire, l'institution centrale sans laquelle toutes les autres ne peuvent vivre. La Caisse régionale de crédit agricole est fondée, elle existe à Corte, mais elle ne donne pas les résultats qu'on en peut attendre, non pas à raison du défaut d'initiative de ses membres qui sont très actifs, ce dont je les félicite, mais faute de demandes. L'Etat avance sans intérêt, à votre caisse, une somme de 8.000 francs. Cette somme est plus que suffisante à l'heure actuelle ; j'espère qu'une somme beaucoup plus considérable sera nécessaire dans l'avenir.

Je ne veux pas préjuger de ce que seront les résultats futurs. Mais, je prévois qu'au fur et à mesure que de nouvelles associations seront créées, les besoins de remboursement se feront sentir, et la nécessité de caisses locales plus nombreuses apparaîtra. Des caisses régionales seront établies dans tous les centres importants. Permettez-moi,

---

257. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

XXVI

EN CAMPAGNE

— Par quel miracle ?

— Fantasie d'un vieillard qui m'avait pris en amitié, que j'ai soigné jusqu'à son dernier souffle et qui m'a tout légué par une donation en règle, argent, domaines, maisons et titres. Autant que je te le dise. D'ailleurs je n'ai aucune raison pour le cacher à personne... Et maintenant, revenons au baron de Brecx... Que vais-tu ?

— Pas cher.

— Sans scrupules ?

— Evidemment.

— Et sans préjugés...

— Comme beaucoup d'autres...

Vandier dit :

— Ce qui m'étonne, c'est que la marquise ait pu venir me voir me demander précisément les mêmes renseignements te que toi...

— C'est bizarre, en effet.

— Et voilà ce qu'elle a pu... savoir...

Il donna à Rousset la note relative à la succession de madame de Fruzé. Rousset la lut avec attention et dit :

— Donc on croit à quelque fourberie ? Du qui ?

— Du baron et de notaire... carrément. Mais on sent des choses sur lesquelles il ne faut pas appuyer... Trop parler nuit.

— Tu as la prudence...

— Du serpent. Elle est indispensable, mon cher, dans une ville comme la nôtre...

— Parisot, ajouta Rousset.

Et changeant de sujet :

— Voilà pour le baron ... J'ai autre chose à te demander...

— Parle.

— Dans ce château de Solaisines que j'ai acheté dimanche, il y avait, à ce qu'on m'a raconté, une jeune fille d'une vingtaine d'années que la comtesse de Fruzé avait recueillie on ne sait où, en Italie, dit-on, et qu'on supposait devoir hériter d'elle, car elle la traitait comme une fille adoptive... Tu as dû l'entendre dire...

— Vaguement.

— Le baron l'a expulsée avec une brutalité inouïe lorsqu'il est entré en possession de son héritage...

— Alors ?

— Cette jeune fille est partie pour Paris.

— Quand ?...

— Il y a cinq mois environ.

— Pour quoi faire ?

— Pour se placer, pour vivre...

Vandier se planta l'index au milieu du front et dit :

— Attends donc... Comment était-elle ?

— Grande, blonde, très belle, à ce qu'on assure.

— Elle s'appelait ?...

— Espérance, mademoiselle Espérance.

Vandier ouvrait de grands yeux. Il murmura : — Espérance... et parut se souvenir.

— Je ne l'ai pas vue, mais, en revanche, j'en ai entendu parler plus d'une fois. Elle a fait sensation chez Brécheux, le grand costumier... l'actrice en renom plus farceur encore qu'artiste ... Ces gens-là ont des trucs pour empanner les femmes. Elle était mannequin... Elle a perdu sa place pour excès de vertu... Je l'ai entendu dire en soupant chez Paillard avec une certaine Blangère qui était sa camarade... Cette Blangère est liée avec un avocat du talent, Lahrosse, à qui nous donnons des affaires. Une créature idéale, à ce qu'il paraît, cette Espérance... Blangère ne savait pas où elle était passée ensuite... D'ailleurs elle affirmait qu'elle ne pourrait rester nulle part...

Tout à coup Vandier eut une inspiration. Il sonna.

— Prie donc Brissard de venir ici une minute, dit-il ?

— Bien, monsieur.

Brissard-Lavagne arriva, maussade, préoccupé, mécontent d'être dérangé pour rien sans doute. Il demanda :

— Que veux-tu... J'ai affaire.

— Deux mots seulement... Est-ce que tu n'aurais pas un concert impromptu du boulevard des Capucines ?...

— Oui, comme invité

— Un concert ! Et Rousset frappé d'une idée subite.

Vandier reprit :

— La jeune fille qui l'a donné n'était-elle pas une employée sans place ?

— On l'a dit... Une ancienne chanteuse des rues qui reprenait le métier de son enfance pour une soirée...

— Et qui voulait gagner une petite somme pour entrer au couvent ?

Brissard-Lavagne répondit :

— Oh le diantre.

— Une musicienne ? Et Jacques Rousset.

— Admirable... et de plus une fille superbe...

— Vous dites ?

Brissard-Lavagne s'était animé pour une seconde.

— Blonde, d'une beauté extraordinaire, merveilleuse... Une beauté rare, la beauté des filles d'Ève, idéale...

— De quoi jouait-elle ?...

— De la harpe, de la mandoline... Elle chantait aussi délicieusement.

— Son nom ?

— Je ne sais plus... un nom bizarre...

— Espérance ? fit Vandier.

— C'est possible... Je crois que oui...

Il faisait un mouvement pour battre en retraite. Vandier le retint.

— Est-ce que Bérangère ne nous disait pas que sa camarade de chez Brécheux était musicienne et jouait de la harpe en grande artiste ? Ne disait-elle pas aussi qu'elle devait retourner dans son pays ?

Brissard-Lavagne dit en haussant les épaules :

— Ça se peut... Il faut que tu aies du temps à perdre pour t'occuper de ces potins de coulisses.

Il demanda :

— Vous n'avez plus besoin de moi ?

— Non, merci.

Il se retira, dégingandé, mal bâti, traînant la jambe, mince et voûté, avec une grosse tête trop lourde pour son buste frêle que un front immense sous lequel s'agitait un monde de pensées. Et il alla se remettre à son bureau, sur son fauteuil, où il semblait sculpté avec de la poix du matin au soir. Vandier regardait Jacques Rousset qui ne paraissait pas le voir. Il balançait de lui faire une révélation d'une charité éblouissante. Cette belle blonde qui ne pouvait conserver son place, qui avait été recueillie par la marraine de Fruzé à douze ans, cette camarade des rues qui jouait de la harpe et de la mandoline, que pouvait elle être, sinon l'enfant des Glycines et de Santa Maria, la victime et l'élève de ce brigand qui s'appelait Curtis Brunzi ?

Messieurs, d'exprimer un vœu : c'est que ceux qui ont été à la peine soient à l'honneur ; c'est que la petite ville de *Corte* devienne le chef-lieu du Crédit agricole de la Corse.

Comment, Messieurs, ce crédit agricole doit-il être organisé et quelle est la nature de l'immense machine que nous allons monter et faire, du reste, les fondements se trouvent déjà faits en partie dans votre département ? Quel est, Messieurs, le problème à résoudre, et une fois le problème posé, quelle est la solution que nous nous proposons apporter à ce problème ?

Il est incontestable que vous avez dans ce département d'immenses ressources agricoles. La Corse est un pays agricole. Et, dans ce mot, *pays agricole*, j'embrasse toutes les variétés de l'agriculture, aussi bien l'agriculture proprement dite que l'agriculture qui se manifeste dans vos belles montagnes, dans vos maquis célèbres, par l'élevage des bestiaux.

Ainsi que je le disais dans une des conférences que je fis ici dans je ne sais plus quelle ville, je ne crois pas qu'on puisse soutenir qu'au point de vue des ressources agricoles la Corse soit un pays aussi déshérité que l'indique, je ne sais trop quelle légende.

Et effet, Messieurs, nous sommes venus. En parcourant vos belles montagnes, il me semble que je me trouve dans certaines régions du département des Alpes-Maritimes, qui ne passe pas pour un département pauvre quant aux ressources provenant du sol, et qui est, en raison de la Côte d'Azur, un des départements les plus riches de notre pays.

Les ressources que nous avons dans les Alpes-Maritimes, vous les avez ici, et je dois dire que vous les avez ici, beaucoup plus que nous ne les avons dans les Alpes-Maritimes elles mêmes.

C'est qu'il y a dans votre pays, à côté de la vigne, de l'olivier et d'autres cultures, dont vous me permettrez de ne pas parler parce qu'elles sont communes aux deux départements, des cultures comme le lin, les céréales, etc., qui n'existent pas dans le département des Alpes-Maritimes.

Vous avez, par conséquent, une mine agricole et il s'agit de trouver le moyen d'exploiter cette mine et de lui faire produire ses trésors. Ce moyen existe. Quel est ce moyen ? C'est de grouper les efforts individuels dans des associations coopératives, d'établir dans toute la Corse de ces syndicats agricoles, dont l'arrondissement de Corte a pris l'initiative.

Quel va être, Messieurs, le programme de notre action ? Il est bien simple. Toutes les fois que vous trouvez une branche de production qui puisse prospérer dans votre pays, vous n'avez qu'à y adapter le principe de l'association, et, remarquez, Messieurs, — je crois que c'était hier à Bastia que je le disais, — ce principe de l'association mutuelle appliqué à l'exploitation de son produit ne vise pas — bien au contraire, — à supprimer la propriété individuelle qui vous est chère ; il ne conduit pas à je ne sais quel communisme dont je ne sais pas plus partout que vous. Nous vous laissons vos propriétés. D'ailleurs, je suis certain que si quelqu'un essayait de vous les enlever, vous résisteriez ; je ne sais même pas si ce ne serait pas à coups de fusil que vous accueilleriez des tentatives de ce genre.

Ainsi, ce que nous cherchons, c'est le moyen de rendre ces propriétés, dont vous restez propriétaires et souverains maîtres, ent lois plus productives qu'à présent.

(Sténographie *A. Aubin, Inspecteur primaire à Corte*).

(*La fin à demain*).

VARIÉTÉS

Le Facteur Rural

Plusieurs députés, et M. Millerand lui-même, ont trouvé, à l'occasion de la discussion du budget des Postes, des accents émus pour louer ces modestes fonctionnaires que sont les facteurs ruraux.

Qu'il fasse beau, qu'il fasse mauvais, que l'air soit saturé de poussière, que les chemins soient encombrés de neige, le facteur rural sera toujours obligé d'effectuer le même parcours.

En quoi consiste son service ? Il faut qu'à cinq ou six heures du matin, suivant la saison, il soit au bureau de poste pour procéder au classement des lettres. Il se met en route à sept heures, rentre à midi... en principe ; souvent, en effet, si son chargement est trop considérable, si sa tournée se prolonge dans de lointaines fermes isolées, ou si le temps est mauvais, le chemin impraticable, il déjeune « à la diable » et ne finit qu'à la nuit tombée.

Quel est leur salaire ? 850 francs, avec augmentation tous les trois ans d'une cinquantaine de francs. C'est bien maigre !

On a dit, il est vrai : « Ils ont des étrennes ! » Ah ! oui, les étrennes ! elles ne sont, pour beaucoup de facteurs de campagne, qu'une cruelle ironie ! Le paysan n'est pas riche, et malgré toute sa sympathie pour le facteur — un vieil ami ! — il ne peut guère délier sa bourse. Tandis que certains facteurs de ville « ramassent » des centaines, votre même un millier de francs d'étrennes, le facteur de campagne ignore ces prébendes ; il reçoit une poignée de mains, un mot d'amitié, en passant : — Hé ! facteur ! Bon pour nous, ce matin ? Tant pis, entrez quand même, nous allons trinquer !

— Merci ! ça me brouillerait les idées !

— Allons ! ça vous donnera du cœur à la route...

Mais le facteur est déjà loin. Moderne juif errant, il n'a pas le temps de s'arrêter aux portes.

Au moins, le facteur rural peut-il espérer un avancement ? Pas davantage. Depuis la loi de 1905, qui a réservé un certain nombre d'emplois aux anciens sous-officiers, les facteurs de carrière, les ruraux qui étaient entrés dans les postes avant 1905 et espéraient un jour devenir facteurs de ville, avoir une tournée moins fatigante et mieux rémunérée, voient leur passer sur le dos d'anciens sous-officiers, qui cependant n'appartiennent en rien à l'administration.

Le Ministre des postes vient de promettre à la Chambre de s'entendre avec le Ministre de la guerre pour faire cesser cette anomalie. Ce faisant, il rendra service non seulement à d'intéressants petits fonctionnaires ruraux, mais encore aux populations des campagnes, qui, par leur isolement, sont souvent servées de tout le confort moderne.

M. Dumont, dans son rapport sur le budget des Postes de 1910, consacre des pages fort vraies à cet « isolement rural. » On y lit notamment que 22.000 communes en France (les deux tiers) n'ont qu'une seule distribution par jour. Dans 8.000 d'entre elles, plus délaissées encore, le facteur ne fait que lever les boîtes et passer. Il est facile de voir que cet isolement perpétue la lenteur des transactions, et favorise la médiocrité paysanne, parce qu'il rend presque impossible les relations actives du village avec les centres commerciaux et industriel.

Or, le rapporteur lui-même constate que ce sont les paysans qui fournissent à la nation ses plus nombreuses et ses plus solides cohortes de soldats ; ils payent aussi leur large part d'impôts ; il est donc juste qu'ils obtiennent aussi leur part des commodités de la vie moderne. Parmi ces commodités les plus appréciées, il faut citer en première ligne l'amélioration et l'accélération des services postaux, la réduction des tournées et l'augmentation du nombre des facteurs ruraux, enfin la création de recettes auxiliaires dans nombre de communes rurales qui les ont réclamées et les attendent avec impatience.

HENRI BRUMONT.

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

Les membres du Conseil municipal se réuniront ce soir, à 4 heures, en session ordinaire, sous la présidence de M. le Maire.

Cette séance sera consacrée notamment à la discussion des cahiers des charges du balayage et du corbillard.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 février 1910.

Marché très actif aujourd'hui et en hausse ces remarquablement fermes, notamment au groupe des Fonds d'Etats. La Rente Française finit à 96.92. Le Turc monte à 96.25, le Serbe à 87 frs, l'Extérieure à 96.85. Emprunts Russes calmes. Les Etablissements du Crédit sont également en hausse-c. Le Crédit Lyonnais à 1.437, le Comptoir National d'Escompte à 815 et la Société Générale à 736. On recherche le Crédit Foncier à 830.

La Suez cote 3.130. Les valeurs de traction sont dans leurs cours de la veille. Charbonnages russes irréguliers. Caoutchoucs d'abord en hausse, puis raffermis : Rio 1.933.

La souscription aux 12.000 actions privilégiées nouvelles de la Société Industrielle Houillère de la Russie Méridionale sera close le 19 courant. On sait qu'il existe 12.000 actions privilégiées de cotisations et 25 000 ordinaires de 50. Les premières ont reçu 30 frs, les secondes 8 frs de dividende pour chacun des deux derniers exercices.

Les valeurs diamantifères sont toujours très recherchées, notamment la *Jagersfontein* à 838.

La Mercantile consolide son avance précédente à 25.50.

Au compteur la *Prairie* a des transactions suivies aux environs de 15 frs.

La Minas Mercedes gagne une nouvelle fraction à 58.

Bonne tenue à 469 des obligations 5 0/0 or, 1re hypothèque Cie du Chemin de Fer de la Côte Orientale de l'Uruguay.

La Cie Générale de l'Amérique Centrale dont 400.000 actions entièrement libérées sont actuellement offertes au pair de 25 frs est, comme on l'a vu un véritable trust de droits, concessions et privilèges au Nicaragua. La diversité des branches de cette entreprise assure à la Cie des bénéfices importants et durables.

Chemins Français calmes.

Cour d'Assises

La session d'assises qui s'ouvre aujourd'hui, sous la présidence de M. le conseiller Gabrielli, durera quatre semaines. 15 affaires sont inscrites au rôle, parmi lesquelles 6 occuperont deux ou trois audiences. Ces affaires comprennent : 9 meurtres, 4 complicités de ce crime, 2 vols qualifiés, 3 assassinats et 2 tentatives.

24 accusés, dont 2 femmes sont impliqués dans ces affaires ; 9 appartiennent à l'arrondissement d'Ajaccio, 1 à celui de Bastia, 1 à celui de Calvi, 7 à celui de Corte, 4 sont étrangers au département.

Audience d'aujourd hui :

Leandri Philippe, charron, demeurant à Ajaccio, meurtre.

Ministère public, M. Mauchini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me H. de Montera.

SERVICE FUNÈBRE

SOCIÉTÉ DES MARINS

La Société des Marins sous le vocable de Saint Erasme prie toutes les autorités religieuses, civiles, judiciaires, militaires et navales de vouloir bien assister au service solennel qui sera célébré à Saint-Jean, mardi 22 février, à 10 heures précises du matin, pour le repos des âmes de tous les naufragés de la catastrophe du *Général Chanzy*.

Une quête au profit des familles des naufragés sera faite pendant le service.

Correspondance

Nocario, le 3 novembre 1909.

A la date du 19 octobre j'ai eu la malencontreuse idée de faire connaître au public, par l'organe de votre estimable journal, les nombreuses fonctions occupées par un certain Stefani, au sein du Conseil municipal de Nocario, ainsi que les divers moyens employés par la municipalité pour remporter la victoire du 19 septembre.

Le 30 octobre, Stefani tente de réfuter mes assertions avec une logique qui ne manque pas de saveur. Bravo ! M. S. Vous n'êtes ni conseiller municipal, ni secrétaire de mairie, ni délégué du maire dans toutes ses attributions. Mais alors ! Qui êtes-vous ? Je veux gloser sur la réponse et vous faire mes compliments de votre désinvolture à qualifier de « dégradé » un sous officier en retraite, titulaire de la Médaille d'honneur, de Madagascar et de Chine, lequel jouit de l'estime générale et de quelques sympathies particulières, n'en déplaise à M. S.

Si le sous-officier en question a perdu à un moment donné, son grade de sergent, pour indiscipline, cela ne l'a pas empêché de le reconquérir avec une certaine gloire, à votre confusion et à votre honte, à vous M. S. qui avez eu la bassesse de le lui rappeler.

Allons ! M. S., votre méchanceté s'attient pas le sous-officier que vous visez, lequel ne vous fera pas l'affront de vous demander à la suite de quelle aventure vous êtes devenu citoyen de Nocario.

Les élections du 3 mai 1908 n'ont pas été annulées pour indignité, d'un vous, sous omettez à dessein le principal motif invoqué par moi, la corruption, et vous me renvoyez à l'arrêté du Conseil d'Etat. Je ne puis que vous engager à relire plus attentivement : 1° *Le Petit Bastiais* du 19 octobre ; 2° l'arrêté du *Conseil de Préfecture* de la Corse en date du 25 juin 1909, qui annule l'élection de Battesti et Marcelli ; 3° l'arrêté du Conseil d'Etat, en date du 2 juillet 1909, qui annule les élections du 3 mai, et vous me confondrez après en faisant connaître les vrais motifs de l'annulation des élections municipales de Nocario.

Vous dites que c'est osé de prétendre que c'est l'influence de Battesti, l'un des intégibles, qui a assuré une seconde fois le succès de toute une liste et vous ajoutez pour répéter votre jeune maître qu'il n'a pas servi de bouche-trou en cette occasion.

De deux choses l'une, M. S., ou l'influence de Battesti est prépondérante à Nocario, et c'est lui seul qui a assuré le succès de sa liste, ou bien elle est insignifiante et en ce cas on ne comprit plus que 67 électeurs aient pu lui accorder leur confiance et l'imposer deux fois comme maire aux conseillers municipaux élus, malgré son intégibilité manifeste.

Allons, M. S., ayez au moins la dignité de rendre hommage à celui à qui vous devez votre place de conseiller municipal et autres, et ne cherchez pas par des phrases contradictoires à vouloir faire accroire que vous jouissez d'une certaine influence politique à Nocario.

Battesti seul en figurant en tête de liste, et par les moyens que vous savez, en a assuré le succès. Il pourrait vous en cuire de décrier ce fait publiquement.

Quant aux dix salariés de l'Etat qui se sont dérangés pour prendre part au vote en faveur du jeune Batt—ti, je suis loin de leur méconnaître le titre de citoyens français ; Mais en ce qui concerne l'élection de Nocario, ils auraient dû se rappeler que, dépositaires d'une parcelle des pouvoirs publics, il n'était pas de leur devoir de déposer dans l'urne un bulletin en faveur d'un intégible. Ils auraient dû au contraire l'engager à respecter la loi en lui faisant déchirer sa candidature aux fonctions de conseiller municipal et de maire, tout en cherchant avec lui la meilleure combinaison utile à son parti.

Mais alors ! c'était la défaite. Ce dont M. S. ne veut pas convenir. Il préfère plutôt terminer son article par une pointe sèche à l'encontre d'un ancien sous-officier du 90e et par des allusions malveillantes à l'encontre d'un régime sur lequel je l'engage à s'expliquer pour que la partie visée puisse lui donner la réplique.

N'ores et déjà, je peux certifier que le secrétaire de Mairie d'alors n'a jamais émargé au budget communal d'une façon aussi scandaleuse que celui qui en remplit les fonctions depuis le 17 mai 1908. A bon entendeur salut.

Pour la deuxième fois je prends bonne note du cri lancé par S. de « Vive la République, » car, je n'ai pas encore oublié ni l'attitude de tout le parti Battesti à l'égard de M. Gavini, quand celui-ci eut la bonne idée de se réfugier sous les plis du drapeau de la République, encore moins le vote émis 1906 par la plupart des conseillers municipaux en fonctions aujourd'hui.

J'en passe et des meilleurs.

Considérant le public complètement édifié au sujet des élections de Nocario, je cesse à partir de ce jour une polémique qui ne peut devenir que fastidieuse pour les nombreux lecteurs du *Petit Bastiais*, et je vous prie d'agréer, M. le Directeur, l'hommage de mes meilleurs sentiments.

A. PAOLI,

Secrétaire,

du Comité Républicain de Nocario.

Compagnie Française des Eaux

La Cie des Eaux a l'honneur d'informer la population que par suite de réparations sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu durant toute la matinée de mardi.

Certificat d'Etudes
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Première Session de 1910

Par arrêté ministériel du 31 janvier 1910, publié au Journal Officiel du 2 février courant, la première session d'examens pour le certificat d'études exigé des aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste s'ouvrira en 1910, le 6 juillet.

Les dates des épreuves sont fixées ainsi qu'il suit :

Epreuves écrites : mercredi 6 juillet.

Epreuves orales : jeudi 7 juillet.

Les registres d'inscription seront ouverts du jeudi 16 au jeudi 30 juin inclus.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Ecole de Médecine de Marseille et, pour la Corse, à l'Economat du Lycée de Bastia.

Comment on guérit son Estomac malade.

La dyspepsie est une condition mauvaise dans laquelle l'estomac est complètement ou partiellement incapable de digérer la nourriture. L'indigestion se reconnaît aux renvois acides, à la sensation de brûlure et de pesanteur au creux de l'estomac. Dans les cas graves, on éprouve des maux de tête tenaces, des vertiges, des douleurs entre les épaules et alternativement de la constipation ou de la diarrhée.

Le seul moyen de guérir la dyspepsie est de rendre l'estomac suffisamment fort pour faire son travail. Il n'y a pas d'autre manière de guérir la dyspepsie. L'estomac d'un homme bien portant fait toujours convenablement son travail.

Le travail de la digestion étant sous la dépendance du sang et des nerfs, le meilleur moyen de guérir d'un mauvais estomac est de prendre un médicament tonique et régénérateur du sang. Les Pilules Pink donnent du sang avec chaque dose et tonifient les nerfs.

Pilules Pink

En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Cadiot, 23, rue Bolle, Paris. 3 fr. 50 la boîte. 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Eclairage

La rue Campanari, au point de vue de l'éclairage, est certainement une des plus mal partagées de la ville. Allez-y à la tombée de la nuit et vous en ferez la constatation. Il y a bien deux becs de gaz mais celui qui est en face des numéros 9 et 11, où la rue fait coude, n'éclaire qu'un côté, tandis que s'il était entre les deux numéros cités ci-dessus, l'éclairage aurait double effet. Ce petit changement entraînerait peu de frais.

Presque partout les becs de gaz sont munis soit d'un manchon, soit d'un verre ; ceux de la rue Campanari en sont sucrés à l'état primitif : une lumière pâle, mourante, qui éclaire tout au plus dans un rayon de quatre mètres. L'on pourrait croire que les habitants de cette rue ne sont pas contribuables pour qu'ils soient si négligés.

Nous soumettons notre réclamation à qui de droit avec l'espoir qu'il en sera tenu compte.

Les vols

Dans la vitrine de M. Hyrigoyen, bijoutier, Boulevard Paoli, des bijoux savamment exposés attirent l'œil des promeneurs qui, souvent s'arrêtent, les admirent et quelquefois les achètent.

Hélas ! il n'en est pas toujours ainsi, et pas plus tard qu'avant hier M. Hyrigoyen en a fait la triste expérience. Vers 4 heures du soir, en effet, un groupe de 4 ou 5 jeunes gens semblait se complaire à couver des yeux le contenu de la vitrine du sympathique bijoutier, mais il faut croire que cet amour n'avait rien de platonique, puisque peu de temps après, M. Hyrigoyen s'aperçevait que son étalage avait été subrepticement soulagé de 3 poignards-broches en or.

Désolé de constater que le vol à l'étalage commence à s'infiltrer dans les mœurs de certaine catégories de gens et surtout d'en être la première victime, notre bijoutier, tout en jurant de ne plus être aussi confiant, n'est d'autre rumeurs que de porter plaints à la police qui enquête.

— Après l'étalage de M. Hyrigoyen c'est la basse-cour de M. Biaggini Guillaume, demeurant Avenue de la Gare, qui reçoit la visite nocturne de MM. les Gambrioleurs.

Le désir de s'emparer des quelques volailles qui, à cette heure se laissaient aller à une douce somnolence, était tellement impérieux que les chevaliers de la pince-monseigneur n'hésitèrent pas à fracturer la porte qui les séparait des volatiles qu'ils convoitaient si ardemment.

Que voulez-vous que fit M. Biaggini lorsque hier matin il constata que ses poules n'étaient plus là ? Il se plaignit amèrement à M. Qui de droit !

Citoyens, la police veille !

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00104

Nouvelles Universitaires

Paris, 20 février.

M. S..., inspecteur d'Académie, vice-recteur de la Corse, à Ajaccio, est inscrit sur le tableau d'avancement pour une classe supérieure.

Légion d'honneur

Paris, 20 février.

M. le colonel d'artillerie Aubanel est promu au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

***

M. le capitaine d'infanterie Cancel est promu au grade de chevalier.

Récompenses au dévouement

A la Légion de la Corse

Paris, 20 février.

Une médaille d'argent de 2e classe est décernée au maréchal des logis chef Cahury, de la 15e légion ter de gendarmerie.

Médailles de Bronze

Les gendarmes à cheval Duval, Chauvet, Decasse et Loca ;

Les gendarmes à pied Franceschetti et Fangeux ;

Obtiennent une médaille de bronze.

Tous ces militaires appartiennent à la 15e légion ter de gendarmerie ; ils se sont distingués particulièrement dans les circonstances périlleuses et notamment, au Fiumorbo ; dans la nuit du 16 au 17 novembre 1909 ils ont exposé bravement leur vie en poursuivant un bandit, qu'ils ont détruit.

AU MAROC

L'Ultimatum de la France à Moulay-Hafid

Paris, 20 février.

Les puissances intéressées ont été informées que le Gouvernement français, las des tergiversations sans fin de Moulay-Hafid, allait le mettre en demeure de ratifier, dans un délai de quarante huit heures, les accords signés à Paris par son représentant El-Mokri.

M. Regnault, ministre de France à Tanger, va recevoir les instructions de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères.

C'est M. Guillard, notre consul à Fez, qui sera chargé de signifier au sultan les décisions du gouvernement français.

EN AUTRICHE

LE STATUT DE LA BOSNIE

Vienne, 20 février.

Hier soir a été publié à Vienne, à Budapest et à Serajevo le statut de la Bosnie-Herzégovine avec l'organisation électorale, le règlement de la Diète, le droit de réunion et d'association, la création de conseils d'arrondissement.

La presse viennoise consacre aujourd'hui de longs articles à ce statut.

Les Elections Législatives

La candidature Augagneur

Lyon, 20 février.

M. le docteur Augagneur, gouverneur général de Madagascar, va rejoindre son poste.

M. Augagneur est décidé à poser sa candidature dans la troisième circonscription de Lyon, en remplacement de M. Jules Brunard, républicain radical, qui ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat.

La candidature Besson

M. le vice-amiral Besson, du cadre de réserve, a l'intention de poser sa candidature dans l'arrondissement de Cherbourg, contre M. Mahieu Albert, député sortant socialiste, maire de Cherbourg.

MARSEILLE

La Perte du GÉNÉRAL CHANZY

Tentative de Suicide de la Femme d'un Naufragé

Marseille, 20 février.

Mme Yvenat, la veuve inconsolable du premier chauffeur Louis Vincent, l'une des victimes de la terrible catastrophe du *Général Chanzy*, a tenté ce matin de mettre fin à ses jours, en allumant un réchaud dans sa chambre à coucher.

Cette malheureuse, qui est à peine âgée de 28 ans, a été arrachée à la mort par des voisins que l'odeur du charbon avait attiré dans les appartements occupés par Mme Vincent

BREST

UNE VICTIME DE LA MER

Brest, 20 février.

La mer a rejeté ce matin le cadavre du gabier Guillaume Couplan, âgé de 23 ans.

Au cours de la tempête de ces jours derniers, ce malheureux était tombé à la mer et avait disparu au milieu des flots en courroux.

STRASBOURG

Les Vieux Parents du CAPITAINE FIEGENSCHUH

massacré dans l'Ouadaï

Paris, 20 février.

De nombreux Strasbourgeois, domiciliés en France, ont décidé d'ouvrir une souscription pour venir en aide aux vieux parents du capitaine Fiegenschuh, dont il était le soutien.

La triste mort de cet excellent officier, victime du guet-apens de l'Ouadaï, a causé une profonde émotion en France et à Strasbourg.

Le capitaine Fiegenschuh avait quitté l'Alsace à l'âge de dix sept ans et s'était engagé dans la Légion étrangère.

EN ALLEMAGNE

MEETING SOCIALISTE *à Breslau*

Breslau, 20 février.

Un grand meeting socialiste a eu lieu ce matin à Breslau. Il avait été autorisé par le préfet de police.

Ce meeting, qui avait été tenu en plein air, avait réuni une foule énorme. Six orateurs ont pris successivement la parole et ont été chaleureusement applaudis.

AVIS DE MESSE

M. Nunzio Lucarotti prie ses parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie du deuil, qui sera dite en l'église Saint Jean-Baptiste, lundi, 21 courant, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de

MADAME ANGÈLE LUCCAROTTI

son épouse.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

22, Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le prochain départ aura lieu le 23 février pour Tanger *Saint-Barthélemy* à destination de l'Algérie, les ports du Nord et Anvers.

Fin courant le St-Thomas chargera à Nantes des marchandises pour Barcelonne et Bastia.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Lebouly*

Machine a Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

PIPPERMINT

Grande Liqueur Digestive, Tonique Rafraîchissante

PIPPERMINT

Cordial du Foyer, parfume l'haleine, combat l'aux

PIPPERMINT

Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport, Liqueur de Bar-ette

SEE Frères, Inventeurs. — Rerai (H. G.)

Maison Fondée en 1906

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

USINES À FRANCARDO (Corse)

MAGASINS : à BASTIA, 7, Avenue Carnot.

De vente : à CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes.

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

S. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'eau salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE

DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT

unis et à dessins

pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de

CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, postières

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients seraient consulter avec fruit.

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour 1 bordelaise ou	250 k. fr.	18.75
» 2 »	»	500 k. »	32.75
» 4 »	»	1.000 k. »	61. »
» 4 demi-muid »	600 k. »	33.75
» 2 »	»	1.200 k. »	64.80
» 4 »	»	2.400 k. »	127. »
» 6 »	»	3.600 k. »	189.25
» 8 »	»	4.800 k. »	251.45
» 10 »	»	6.000 k. »	313.65
» 20 »	»	12.000 k. »	598.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

Veillez sur votre Santé! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de **Ricqlès**

Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.

Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Epidémies.

REFUSER LES IMITATIONS

CAFÉ DES GOURMETS

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

Boulevard Paoli, 23

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI

à Bastia (Corse)

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour murailles
Lampe Electrique très pratique





L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia.*

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.



PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS
NOTICE gratis et franco

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs les Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

Le Directeur-gérant
J. B. Ollagnier.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

JE DONNE 100.000fr. à qui prouvera que la célèbre Rêva Chauves! capillaire du dermologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur couleur primitive.

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
PARIS
ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

REVUE-GUIDE
bulletin mensuel répondu, droit acquis, renseignements utiles, conseils, défenses et initiatives du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner
Fr. MAESTRACCI
ASSISTÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
et dans tous les bureaux de poste.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 52

MARDI 22 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Vente directe, 5 fr. — Réclames 1re page, 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	20 »

Union Postale ou Autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00105
BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Maxime
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 21 m. — Coucher, 5 h. 08 m.
Premier quart., le 19. — Pleine Lune, le 24
Fête de Demain : Saint Pierre Damien.

21 FÉVRIER

LE REBOISEMENT

Les inondations, dont les dégâts causés revêtent le caractère d'un véritable désastre national, ont mis à l'ordre du jour l'importante question du reboisement.

On a été unanime à reconnaître que la principale cause des inondations est le déboisement, et que le meilleur moyen de lutter contre un si terrible fléau était de reboiser au plus tôt nos montagnes.

L'élevage, principale ressource des régions montagneuses, a conduit les habitants à multiplier les pâturages au détriment des forêts dont l'utilité est cependant considérable.

Les forêts diminuent les écarts de température et rendent le climat plus égal. Grâce aux racines et à l'humus spongieux qui à lui seul absorbe deux fois et demi son poids d'eau, elles retiennent une grande partie des eaux dont l'infiltration sert à alimenter les sources. Le couvert des arbres protège le terrain en diminuant les effets désastreux des éboulements et renvoie à l'atmosphère par évaporation et respiration une portion considérable des eaux pluviales. D'autre part, la fusion des neiges est moins rapide sous les arbres qui forment une sorte d'écran contre le soleil et le vent.

En résumé, les surfaces forestières régularisent le régime des pluies, l'écoulement des eaux et le début des sources.

Ces avantages disparaissent avec le déboisement. L'absence d'arbres permet aux eaux pluviales de mettre à nu les rochers, de raviner les pentes et de se rassembler en un moment au fond des vallées après avoir ensablé villages, routes et champs.

En Corse, grâce à l'encaissement des vallées, nous sommes un peu à l'abri des inondations, surtout à la montagne ; mais nous avons à craindre les éboulements et les dangers résultant de la présence de blocs erratiques suspendus au-dessus de certains villages comme autant d'épées de Damoclès. Nous avons donc le devoir de conserver nos forêts et de les étendre, afin de prévenir des désastres et empêcher que dans un avenir plus ou moins lointain notre pays ne devienne un amas de rochers dénudés, arides, brûlés par le soleil ou glacés.

Il serait à souhaiter que dans chaque village se constitue une société des amis de l'arbre, dont chaque membre prendrait et tiendrait l'engagement de planter au moins un arbre par an.

La sagesse des nations est moins exigeante : « Celui qui a planté un arbre dans sa vie, dit-elle, n'a pas vécu inutile. »

Fababet d'Ecco.

M. LAIROLLE
EN CORSE
La Conférence de Corte

En publiant la fin de la remarquable conférence faite à Corte par M. Lairolle, nous tenons à exprimer tous nos remerciements à M. l'inspecteur primaire Aubin qui a bien voulu la sténographier. Grâce à lui, nos lecteurs ont pu prendre part à cette conférence, et toute la Corse pourra ainsi profiter des excellents conseils donnés par l'éminent utopiste.

Nous profiterons de cette circonstance pour dire à M. Aubin que non seulement le personnel primaire de l'arrondissement de Corte, mais tous ceux qui le voient à l'œuvre et qui apprécient le zèle et le tact qu'il apporte dans ses fonctions, ont applaudi à la décision du Gouvernement qui lui a confié tout dernièrement la décoration du Mérite agricole.

Quelques exemples, pris dans l'infinie table des matières que nous pourrons dresser, vous indiqueront les résultats que vous pouvez obtenir en changeant quelques-unes de [illegible]

Prenons, par exemple, la vigne.

Vous avez un vin excellent, tellement excellent, Messieurs, que je dois vous avouer que mes compagnons de route commencent à avoir sur moi certaines craintes, c'est qu'ils redoutent que je ne quitte la Corse avec ce défaut de l'alcoolisme qui serait le plus grand hommage que je puisse rendre à vos vins.

Eh bien, Messieurs, en matière de vins, comme en d'autres matières, le mieux est de ne jamais croire qu'on est arrivé à l'apogée. Il faut être ambitieux pour tout, même pour la fabrication du vin ; c'est, de l'ambition appliquée aux bonnes choses et par suite de l'ambition légitime ; c'est, du reste, dans ce désir de faire toujours mieux que naît le progrès de l'humanité elle-même.

Par conséquent, il ne faut pas vous endormir sur l'argenti légitime que vous eussent vos vins excellents, il faut tâcher d'arriver à faire mieux et à produire davantage, de profiter des enseignements vivaces de l'étranger, de vendre plus cher, de créer des centres d'exportation, ce qui est toujours et partout possible, et qui le sera bien davantage quand il aura plu au parlement de supprimer cette absurde réglementation douanière, qui a créé à la Corse la plus abominable et la plus intolérable des situations.

Messieurs, par la coopération appliquée à la fabrication du vin, vous pouvez produire des miracles. Je ne sais pas ce qui se passe dans les crus de Bordeaux et de la Champagne où les travaux de fabrication sont devenus une véritable industrie. — Je parle des endroits qui sont plus nature que ne sont ces régions, mais dans lesquelles le vin est arrivé à être une ressource presque aussi grande que dans la Champagne et dans le Bordelais, — je parle de l'Italie. Vous y trouvez les vins du Piémont et de Toscane, — au sujet desquels je n'ai qu'à regarder mon ami Santiaggi pour lui rappeler des souvenirs d'impressions communes, — qui sont arrivés à un degré de perfection très grand au point de vue de la vinification et dont les produits sont exportés dans l'Europe entière.

Et, quand la France et l'Italie se sont fait cette guerre absurde du maximum et du minimum, qui en a profité ? les vins du Piémont et de Toscane. Le pays en a retiré des ressources considérables, comme le vôtre en obtiendra s'il suit l'exemple donné.

Qu'ont fait nos voisins d'Italie ? Au lieu de s'endormir et de se lamenter, ils se sont mis à l'ouvrage ; ils ont créé des méthodes de vinification plus parfaites, ils ont créé d'admirables caves coopératives, ils sont arrivés à obtenir des produits qui leur ont permis de vendre beaucoup et de vendre très [illegible]

Eh bien, Messieurs, il est incontestable que les ressources vinicoles de votre pays sont assez grandes pour que vous puissiez les développer en cherchant à faire de très bons vins ; elles ne sont pas suffisamment étendues, néanmoins, pour que vous ayez à craindre les inconvénients qui se sont produits dans le Gard et l'Hérault par suite d'une production immodérée. Vous pouvez arriver à produire de très bons vins, à produire davantage, à créer pour vos campagnes une source de bien-être.

Je me suis étendu sur ce point, parce qu'il a révélé mon faible pour les vins de Corse, mais ce n'est pas le seul qui mérite votre attention. Vous avez comme je l'ai dit des ressources infiniment variées. Vous avez par exemple l'industrie du bétail pour laquelle il faut faire une chose primordiale, pour laquelle il faut créer une forme d'association qui existe du reste en germe, dans des conditions qui me paraissent tout à fait touchantes, parmi les bergers des montagnes, il s'agit des caisses d'assurances contre la mortalité du bétail.

Je disais que cette institution existe, que nous n'aurons pas le mérite de la créer.

En effet, on m'a signalé cet usage selon lequel, quand un troupeau se trouve décimé ou détruit, on sont les autres propriétaires de troupeaux qui le remplacent. Ils font ainsi de la mutualité sans le savoir ; ils n'en ont pas moins de mérite ; ils pratiquent la fraternité. Voilà pour le bétail.

Mais à côté de la conservation est la production. Alors, vous n'avez que l'embarras du choix pour les coopératives.

Après vous être rendu compte des possibilités de production et de débouchés, il faut aussi vous rendre compte de la nature des besoins à satisfaire, des exigences de la clientèle à qui vous aurez à répondre, et ensuite se résoudre à créer ou réunir de coopératives laitières, beurrières, qui, comme dans d'autres départements, par exemple celui des Alpes-Maritimes, ont produit et produisent de merveilleux résultats. Elles ont apporté à des populations plus pauvres que celles de la Corse, non pas des mines d'or, mais des fleuves de lait et des mines de beurre, et ont été pour ces populations une source de bien être matériel et moral.

A côté de toutes les institutions qui peuvent être créées pour la vigne et le bétail, vous avez les moulins coopératifs, les coopératives pour la production et la vente des céréales, les séchoirs à châtaignes. Il n'y a pas de produit qui ne puisse être l'objet d'une augmentation dans son rendement comme quantité ou comme qualité par [illegible]

Et surtout, Messieurs, ce vous imaginez pas que cette conférence puisse avoir un autre caractère, un autre but que d'être véritablement utile. Il ne s'agit pas ici de jeter de la poudre aux yeux, de vous éblouir par la perspective de cette prospérité qui cependant est à votre disposition, car vous n'avez qu'à vouloir pour la réaliser.

Ne vous imaginez pas que cette conférence faite, nous allons disparaître comme ces nombles qui traversent le ciel sans laisser d'autre trace de leur passage que le souvenir d'une impression lumineuse momentanée, qu'il ne restera de notre entretien que la vague réminiscence d'une soirée de Mardi-Gras passée ensemble à traiter de questions plus austères que les choses carnavalesques.

Nous serions indignes des qualités que nous avons, du mandat qui nous est confié ; nous serions indignes de votre confiance, si nous n'avions pas la volonté, la ferme résolution de concourir à la mise en pratique immédiate des conseils que nous vous apportons.

Messieurs, la tâche est belle et grande, mais elle est lourde ; il y a place pour tous. Au lendemain de cette réunion, tous à l'œuvre ! Et je m'adresse aussi bien aux agriculteurs qui sont plus particulièrement les bénéficiaires, qu'aux capitalistes dont nous allons demander le concours, non pas gratuit, mais rémunéré, pour l'œuvre du relèvement économique de la Corse.

Mes amis, Messieurs Bonaci, Ramelli, Zevaco Santiaggi, et moi, nous sommes là, nous allons vous donner tous les documents qui vous sont nécessaires ; nous vous dirigerons et vous aiderons ; toutes les dimanches qui seront utiles pour établir les groupements que nous vous offrons, c'est nous qui les ferons. Nous allons essayer de créer un vaste réseau d'associations qui attireront sur la Corse la prospérité.

Voici ce que j'avais à dire pour la première partie : Créations à faire, Coopératives, Syndicats, Associations de tout genre à base de coopération. Mais la salut ou ne serait pas complète, si, ces institutions créées, nous ne leur donnions pas le moyen de vivre en apportant le nerf de la guerre, les capitaux nécessaires.

Je n'ai pas à m'étendre longtemps sur cette partie. Vous savez, par les créations que vous avez faites, ce que c'est que [illegible] vous avez les moulins coopératifs, les coopératives pour la production et la vente des céréales, les séchoirs à châtaignes. Il n'y a pas de produit qui ne puisse être l'objet d'une augmentation dans son rendement comme quantité ou comme qualité par [illegible]

Et surtout, Messieurs, ce vous imaginez pas que cette conférence puisse avoir un autre caractère, un autre but que d'être véritablement utile. Il ne s'agit pas ici de jeter de la poudre aux yeux, de vous éblouir par la perspective de cette prospérité qui cependant est à votre disposition, car vous n'avez qu'à vouloir pour la réaliser.

Ne vous imaginez pas que cette conférence faite, nous allons disparaître comme ces nombles qui traversent le ciel sans laisser d'autre trace de leur passage que le souvenir d'une impression lumineuse momentanée, qu'il ne restera de notre entretien que la vague réminiscence d'une soirée de Mardi-Gras passée ensemble à traiter de questions plus austères que les choses carnavalesques.

Nous serions indignes des qualités que nous avons, du mandat qui nous est confié ; nous serions indignes de votre confiance, si nous n'avions pas la volonté, la ferme résolution de concourir à la mise en pratique immédiate des conseils que nous vous apportons.

Messieurs, la tâche est belle et grande, mais elle est lourde ; il y a place pour tous. Au lendemain de cette réunion, tous à l'œuvre ! Et je m'adresse aussi bien aux agriculteurs qui sont plus particulièrement les bénéficiaires, qu'aux capitalistes dont nous allons demander le concours, non pas gratuit, mais rémunéré, pour l'œuvre du relèvement économique de la Corse.

Mes amis, Messieurs Bonaci, Ramelli, Zevaco Santiaggi, et moi, nous sommes là, nous allons vous donner tous les documents qui vous sont nécessaires ; nous vous dirigerons et vous aiderons ; toutes les dimanches qui seront utiles pour établir les groupements que nous vous offrons, c'est nous qui les ferons. Nous allons essayer de créer un vaste réseau d'associations qui attireront sur la Corse la prospérité.

Voici ce que j'avais à dire pour la première partie : Créations à faire, Coopératives, Syndicats, Associations de tout genre à base de coopération. Mais la salut ou ne serait pas complète, si, ces institutions créées, nous ne leur donnions pas le moyen de vivre en apportant le nerf de la guerre, les capitaux nécessaires.

Je n'ai pas à m'étendre longtemps sur cette partie. Vous savez, par les créations que vous avez faites, ce que c'est que [illegible]

---

79. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE
de Pierre Dax

XVIII
DONATION

— Ne croyez pas cela. Mettons-nous à sa place...

— Pour mon compte, j'avoue que plus la conversation sera animée, plus mon bonheur sera grand... J'aime la lutte !

— Enfant terrible.

Ça été ma vie, vous savez bien, lui dit-elle, calme, il n'y a que quelques heures que je me laisse vivre sans souci, abîmée dans l'amour. J'ai peine à y croire ; j'ai besoin de vous voir et de vous entendre pour être certaine... Nous nous aimons, n'est-ce pas ?

— Certes ! la preuve, ma chérie, est dans notre vision.

Maintenant qu'elle l'avait grisé de ses paroles mensongères, elle lui dit :

— Par pitié, ne le faites pas attendre plus longtemps !...

— Cette Josèphe ! elle ne croirait ni ne redoute rien...

Il se tut. Elle le prit à pleins bras près de la porte qui, en s'ouvrant, devait mettre en présence les deux hommes, et elle lui donna un baiser frayant que Raoul entendit. Pleine de joie à l'idée de l'amère déception que le docteur allait éprouver, elle resta derrière la portière, afin de ne pas perdre un mot de la conversation. Il serait difficile de dire lequel, du beau-père ou du gendre, éprouva le plus de malaise. Néanmoins la tenue de Nérondoul dénotait plus de calme que celle de Raoul. Présentant la lutte et se laissant fort de la phrase qu'il se répétait : « Ne suis-je pas libre de mes actes ? » il avança superbe et tendit la main au mari de sa fille.

— Vous devenez de plus en plus rare, dit Raoul, qui voulait arriver droit au but pour sortir au plus vite de l'atmosphère lourde qui l'enveloppait.

— C'est vrai, je le constate, Blanche va bien ?

L'œil de Nérondoul brillait, et, malgré la pointe de joie qui perçait, il détournait les yeux de son gendre.

— Mieux que jamais ! répondit Raoul, qui eut peine à ne point en dire davantage.

— Tant mieux ! tant mieux !

— Vous pourriez vous en assurer vous-mêmes. Je viens même vous prier d'accepter à déjeuner chez nous dimanche.

— Dimanche ?... Je ne serai probablement pas à Paris.

— C'est dommage ; nous vous réservions une surprise...

— Venez samedi, alors.

Nérondoul ne savait comment s'en défaire.

— Samedi ? je verrai... En tout cas, si j'accepte, je vous préviendrai.

— Nous prévenir, répéta Raoul en peu fraîsé, point n'est nécessaire... Vous n'avez pas l'habitude de nous prévenir quand il vous plaît de venir vous asseoir à notre table.

Je me demande pourquoi vous n'agiriez pas aujourd'hui comme il y a trois semaines ou six mois. Derrière la porte, Joséphine regnait du calme de son mari. Oui ou non, allait-il ouvrir le feu de la révélation et les perspectives de jouer le coup de théâtre ménagé ?

— Je comprends que vous n'ayez peut-être pas grand plaisir en ma présence, continua Raoul, mais ce que vous pourriez refuser pour moi, vous pourrez l'accepter pour Blanche.

Sa fille. Sa pensée seule retenait l'aveu sur ses lèvres. Rassuré, il l'était ! A cette heure seulement, Nérondoul se dit qu'il avait précipité les choses, que le mariage aurait pu avoir lieu en entourant de ménagements sa Blanche. Libre, il était libre, c'est vrai. Il aurait pu tout au moins prévenir les siens. C'était fait ! Les mots tombaient précipités, hâtés, des lèvres de Raoul ; les répondre ne faisaient attendre. On eût dit le silence voulu de celui qui a hâte de se débarrasser d'un visiteur importun.

— Mon père, dit Raoul Dupoin, en se levant, je vous prie, vous devez être attendu...

Nérondoul se leva également sans dire un mot. La roulette d'un fauteuil roula sur le parquet. L'œil de Joséphine Lenoir toujours aux aguets s'éclaira de toute la haine qui l'animait. N'aurait-elle pas le triomphe rêvé ? Sa main lit un mouvement vers la poignée de la porte. Était-il possible que Nérondoul le laissât partir sans une explication ? Elle se raidit, écouta de nouveau, prête à aller barrer le chemin du docteur et l'obliger à rentrer quand il serait dans le vestibule.

— Je ne sais, reprit Raoul Dupoin, si, en me présentant ici, je ne force pas une porte qu'on voudrait me fermer. A la manière dont je suis reçu, je crois que je ferai bien doublement de m'abstenir.

— Je ne vous ai rien dit qui puisse vous faire supposer cela.

— Non, mais vous êtes loin de m'encourager.

— En tous cas, mon père, je n'aime ni les situations louches, ni les discussions ainsi, je suis venu ici pour vous parler d'une personne qui vous intéresse. Si vous me le permettez, je prendrai le temps de vous communiquer mes réflexions.

Derrière la porte, on frôla trois soyeux s'agita. Raoul ne l'entendit pas.

— Je serais désolé que vous partiez avec une arrière-pensée, dit froidement Nérondoul, expliquez-vous, Raoul.

— Je veux parler de cette personne que vous occupez, au titre, je crois, de secrétaire.

Un regard perçant se fixa sur celui qui entamait la discussion. Il n'y eut dans ce regard, ni surprise, ni révolte. Encouragé par un calme apparent, Raoul crut marcher sur le terrain moins sensible qu'il ne l'avait cru.

— Je veux parler de cette femme qui s'est affublée du nom de Joséphine Geoffrin. La parole devint acerbe, Nérondoul se contint. Ce qu'il avait prévu arrivait.

— Qu'auriez vous à dire sur son compte ! demanda-t-il d'un ton railleur qui posait une mesure de dépit.

— Pas grand chose, si vous êtes renseigné... J'aimerais cependant savoir si, avant de lui ouvrir votre porte, vous avez fait une enquête sur elle comme on en fait généralement sur toutes personnes que l'on va initier à sa vie !...

— A toutes lois générales, il y a des exceptions, mon gendre... Je fais partie des exceptions...

— Vous n'avez pris aucun renseignement ?

— Par qui s'est-elle fait recommander ?

— Par elle.

(A Suivre).

Crédit agricole. Il faut que vous établissiez dans toutes vos communes des Caisses locales qui servent de caisses intermédiaires, dans des conditions déterminées, entre les agriculteurs et les Caisses régionales ; il faut que vous augmentiez le nombre des caisses régionales : elles doivent exister dans tous les centres importants.

***

L'orateur étudie ensuite ces deux organismes essentiels du Crédit agricole. Nous ne le suivrons pas aujourd'hui sur le terrain tout spécial où il se lance. C'est une partie de la conférence qui mérite une attention particulière ; nous en ferons une étude à part.

Voici, pour terminer, la péroraison de l'admirable causerie de Mr Laïrolle.

« J'ai oublié, dit-il en matière de conclusion, la propagation des Sociétés de secours mutuels, (Mutualités maternelles, Mutualités scolaires, pont mutualiste, Caisses de réassurance contre les longues maladies, caisses de retraites, d'assurance au décès), toutes ces institutions qui abritent l'individu contre les risques de la vie : la maladie, la vieillesse, échapper l'objet principal pour lequel je suis venu ici... Il n'en est rien cependant. Ces formes de la mutualité, je ne cesse de les recommander. Vous ne devez pas les négliger ; bien au contraire. Mais, pour cette raison que j'ai parlé toujours, il m'était, je crois, permis de ne les aborder qu'incidemment aujourd'hui. Et puis, j'ai une autre excuse ; c'est que, examinant les unes après les autres les données du problème corse, j'estime qu'au fond, c'est dans la constitution des syndicats agricoles, des coopératives d'exploitation et de production, dans les caisses locales et régionales de crédit agricole, en un mot dans le progrès de la mutualité et du Crédit agricole que se trouve la solution primordiale du problème auquel vous vous intéressez tous, le relèvement économique de la Corse.

Croyez-le bien, Messieurs, ce relèvement ne sera pas seulement d'ordre économique ; il n'amènera pas seulement la prospérité matérielle, il fera plus et mieux ; la prospérité matérielle avec le bien être qui en est la conséquence auront comme toujours les résultats les plus heureux pour la vie morale et sociale du pays, pour l'apaisement, je ne dis pas seulement des luttes politiques, mais pour l'apaisement des esprits en général. Il n'en résultera donc pas seulement une ère de prospérité mais encore une ère d'union et de fraternité. »

(Dépêche A. Aubin, Inspecteur primaire à Corte).

***

Lorsque les applaudissements se sont calmés, M. Arrighi de Casanova se lève et remercie le conférencier en ces termes :

« Monsieur,

» Je vous remercie des leçons si précieuses que vous venez de nous donner. Vous avez semé la bonne graine, et j'espère qu'à votre prochain voyage en Corse vous constaterez les résultats de votre travail. »

AU BON MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 février, à 2 h. 1/2

Saint-Georges,	Aller.
Polka de Concert,	Wesly.
T'en souviens-tu,	Turine.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach
Violettes Russes,	Tellam.

Le Chef de Musique, LAURUS.

Un Second Régiment en Corse

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 février

M. le Président. — Sur le même chapitre, MM. Forcioli et Gavini ont déposé une proposition de résolution ainsi conçue :

« La Chambre invite le Gouvernement à étudier les mesures à prendre pour créer en Corse un second régiment d'infanterie. »

La parole est à M. Forcioli.

M. Forcioli. — Je demande à la Chambre et au Gouvernement de vouloir bien accepter la proposition de résolution dont M. le président vient de donner lecture.

Actuellement en Corse, il n'y a qu'un seul régiment composé de quatre bataillons. Cette force est insuffisante pour assurer la défense de l'île. Les quatre bataillons sont en effet éparpillés dans une file qui a 180 kilomètres de long, 50 kilomètres de large et 500 kilomètres de pourtour.

Il y a quelques années on tenta une expérience. D'après le thème des manœuvres la place de Bonifacio était répétée importante, l'amiral Fournier fit débarquer quelques marins et les forces de terre furent impuissantes à défendre la place. S'il n'y avait que cette raison de faire une concentration de forces dans un département aussi étendu, et s'il n'y avait que le fait de l'expérience qui illustre pour nous dire les arguments que je donne, je ne me serais pas risqué à demander à la Chambre le vote de ma résolution.

Il est évident que je ne me sens ni la compétence ni l'autorité nécessaires pour défendre seul ma proposition, mais j'ai, à l'appui de cette résolution, deux autorités qui me paraissent indiscutables, c'est l'autorité même du Gouvernement et l'autorité de la commission de l'armée.

En effet, à la date du 29 juin 1899, le ministre de la guerre, M. de Galliffet, déposait un projet de loi tendant à créer en Corse un 4e régiment d'infanterie. Mais, disait-il, un seul régiment était insuffisant pour la défense de l'île. Il ajoutait qu'il était impossible d'encadrer les réservistes avec les cadres de ce régiment d'infanterie. Par conséquent, concluait-il, il est indispensable de créer un second régiment d'infanterie.

M. le rapporteur général. — La Corse est entourée d'eau et nous avons une marine, heureusement.

M. Forcioli. — Oui ! mais on a diminué la flotte.

M. le rapporteur général. — Si affaiblie qu'elle soit, c'est encore nous qui tenons le bassin occidental de la Méditerranée tout entier.

M. Forcioli. — Je fais remarquer à M. le rapporteur général que, dans l'hypothèse d'un débarquement, ce ne sera pas la petite flottille qui pourra opposer une résistance sérieuse.

M. le rapporteur général. — Personne ne songera à débarquer s'il n'est pas maître de la mer. (Très bien ! très bien !)

M. Forcioli. — Je suppose que le Gouvernement de 1899 avait dû faire cette réflexion, et lorsque M. le ministre de la guerre proposait l'envoi d'un second régiment pour la défense de la Corse, il y avait suffisamment réfléchi. Le général de Galliffet disait très nettement : il est indispensable de créer un second régiment d'infanterie destiné à la défense de l'île.

Le projet de loi du Gouvernement fut rapporté à la séance du 14 décembre 1899 ; le rapporteur paraphrasait les raisons invoquées par le Gouvernement et il en ajoutait d'autres. Il disait d'abord qu'on ne pouvait pas encadrer tous les réservistes. Remarquez que les réservistes de l'infanterie sont actuellement au nombre de 9.000. Il prévoyait aussi l'encadrement des engagés volontaires. Ces raisons lui paraissaient déterminantes pour insister en faveur de la création d'un second régiment.

M. le rapporteur général. — La situation politique n'est pas la même aujourd'hui, vous le savez bien.

M. Forcioli. — Nous verrons cet argument.

L'année précédente, disait-il, on avait envoyé des bataillons de France pour renforcer l'état de défense de la Corse. Par conséquent, ce n'était pas une situation qui se fût révélée tout d'un coup ; elle était apparue déjà depuis quelques mois, même depuis une année. Et le rapporteur affirmait qu'il valait beaucoup mieux créer un régiment que former des bataillons indépendants, l'organisation régimentaire étant préférable à celle des bataillons indépendants, tant au point de vue de la défense qu'au point de vue de l'exercice du commandement et de la préparation à la guerre.

Je rappelle à la Chambre les raisons données par la commission de l'armée, parce que c'est une autorité qui me paraît considérable.

Le projet de loi ne fut pas adopté. M. le rapporteur général faisait allusion aux circonstances qui en ont empêché le vote. Pour ma part, j'estime qu'un grand pays comme la France ne doit pas se préoccuper des contingences purement extérieures. Un pays comme la France doit préparer sa défense en soi. Sans doute, il doit porter son plus grand effort là où il le juge utile ; mais en dehors de ces points de défense essentiels, il y en a d'autres, qui doivent également être protégés.

La question qui se pose est celle-ci. La Corse doit-elle être défendue ? Si elle doit l'être il faut qu'elle le soit d'une manière suffisante ou jugée suffisante par les autorités compétentes. Je ne voudrais pas qu'il y eût contradiction entre les avis exprimés, d'une part, par la commission de l'armée et le Gouvernement d'aujourd'hui, d'autre part, par la commission de l'armée et le Gouvernement de 1899. Il est certain que ces contradictions produiraient une fâcheuse impression dans le pays : je ne parle plus seulement de la Corse. Si, au point de vue de la défense nationale, on désaccord se manifeste ce qui concerne les points du territoire qu'il faut défendre, on aurait le droit de penser que, peut être, on n'a pas réfléchi suffisamment sur cette question si grave pour nos intérêts. Je demande non pas simplement que la Chambre vote un projet de résolution qui n'aurait pas de sanction, mais que le Gouvernement examine de très près cette question qui est la plus haute importance. S'il pense que un second régiment n'est pas utile, qu'il déclare, avec la responsabilité qui lui incombe, qu'un seul régiment suffit à défendre la Corse et que nous n'avons rien à craindre de ce côté. J'attends sa déclaration. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre de la guerre. — La question posée par l'honorable M. Forcioli peut être étudiée. Mais je ne crois pas qu'il soit [illegible] de la guerre, les mesures sont prises de manière à assurer la défense de l'île, dans de très bonnes conditions, l'honorable M. Forcioli peut être parfaitement rassuré sur ce point.

M. le rapporteur général. — On peut toujours étudier la question. La commission du budget ne fait pas d'opposition à l'adoption de la proposition de résolution de M. Forcioli.

M. le président. — Je mets aux voix la proposition de résolution de MM. Forcioli et Gavini.

(La proposition de résolution, mise aux voix, est adoptée).

AUTOUR de la Commission d'Enquête

M. Antoine Maraccioli, Directeur du *Journal de la Corse*, a adressé à M. Camille Lenoir, président de la Commission d'enquête, la réponse suivante à la lettre que nous avons publiée dans notre numéro du 18 courant :

Ajaccio, le 19 février 1910.

Monsieur Lenoir, président de la Commission d'enquête sur les opérations électorales de l'arrondissement de Sartène.

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre au sujet de l'article concernant le rôle de M. Pascal Ceccaldi, dans la commission d'enquête parlementaire sur les opérations électorales de l'arrondissement de Sartène.

Je prends volontiers acte du démenti que vous opposez à mes allégations et je comprends parfaitement les raisons qui vous ont poussé à défendre votre collègue contre une assertion susceptible de le diminuer fortement. Je rends hommage à ce beau geste qui vous honore, mais je vous demande la permission de garder néanmoins ma conviction dans la question qui nous occupe.

Je me permettrai de vous faire remarquer encore une fois que la décision de M. Ceccaldi a été tardive et qu'il aurait dû prévenir au moment de la nomination de la commission d'enquête, les inconvénients qu'aurait suscités sa présence dans cette commission.

Vous reconnaîtrez avec moi que le fait de se retirer, alors que la commission devait commencer ses travaux, ouvre la porte aux pires suppositions.

Je connais depuis assez longtemps M. Ceccaldi, pour être persuadé qu'il n'a obéi, dans sa conduite, à aucun sentiment du genre de ceux que vous lui prêtez si généreusement, et qu'il ne s'est retiré de la commission que parce qu'il craignait des manifestations hostiles de la part des êtres des communes que la commission avait à traverser.

Et je maintiens mon dilemme : Ou M. Pascal Ceccaldi a été prié par ses collègues de la convenance de se retirer, ou il a reculé lui-même devant la réprobation générale qu'avait soulevé sa singulière attitude.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

A. MARACCIOLI,
Directeur du Journal de la Corse,
Conseiller d'arrondissement d'Ajaccio.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 février 1910.

Assez ferme au début, le marché a fléchi sur toute la ligne en séance, à la suite de ventes nombreuses de Londres. La Rente Française perd 10 centimes à 96.82. Baisse des Fonds Etrangers sauf des Russes : Extérieure 90.27. Turc 96.12, Serbe 85.90, Portugais 68.02. Par contre les Etablissements de Crédit ne se laissent pas gagner par l'influence ambiante ; nous laissons le Crédit Foncier à 830, le Crédit Lyonnais à 1.425, le Comptoir National d'Escompte à 814 et la Société Générale à 724.

Rappelons que la souscription aux 25.000 obligations de 500 frs de l'Emprunt Serbe à 4 1/2 0/0 or 1909 sera ouverte demain samedi. Au prix de 452.40 ces titres offrent un rendement net de 4,97 0/0 non compris l'écart existant entre ce cours et le pair.

A l'exception du Sonz en nouvelle avance à 5.164, les valeurs industrielles et de transports sont lourdes. Les charbonnages russes décroissent plus ou moins. Titres coprirses résistants : Rio 1.928.

Au comptant on Banque, la Mines Mercédès est en nouveau progrès à 57.50.

L'action Preciosa se négocie à 11.24 ; les actionnaires sont convoqués lundi 21 pour désigner les membres du Comité qui doit les représenter auprès du conseil d'administration.

L'obligation 5 0/0 de la Société Hongroise [illegible] engagée son coupon de décembre dernier à 270 ; celle de l'Uruguay East Coast Railway Cy s'avance à 468 50

Toutes les demandes de renseignements au sujet de la Cie Générale de l'Amérique Centrale doivent être adressées au Syndicat du Nicaragua, rue de la Boëtie, à Paris.

Chemins Français sans grands changements.

SERVICE FUNÈBRE

SOCIÉTÉ DES MARINS

La Société des Marins sous le vocable de Saint Erasme prie toutes les autorités religieuses, civiles, judiciaires, militaires et navales de vouloir bien assister au service solennel qui sera célébré à Saint-Jean, mardi 22 février, à 10 heures précises du matin, pour le repos des âmes de tous les naufragés de la catastrophe du *Général Chanzy*.

Une quête au profit des familles des naufragés sera faite pendant le service.

Cour d'Assises

Audience du 21 février 1910

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

Meurtre

La session d'assises du 1er trimestre de l'année 1910 s'est ouverte sous la présidence de M. le conseiller Gabrielli. Elle sera longue et laborieuse. Elle comprend, en effet, 15 affaires dont l'ensemble occupera près d'un mois d'audiences.

C'est par une affaire d'Ajaccio que l'on a débuté. Le nommé Leandri, qui se trouvait en état d'ivresse a, un soir, en sortir d'une buvette, plongé un long couteau dans le ventre d'un nommé Tristani, avec lequel il n'avait eu aucun démêlé.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits.

Acte d'accusation

Le 15 octobre 1909, vers 8 heures du soir, à Ajaccio, Tristani Dominique-François, âgé de 52 ans, jardinier, entrait dans la buvette tenue par la nommée Ettori Marie, née Piazza, 43, rue Fesch. Leandri Philippe, Griva Jean et Grillotti François s'y trouvaient déjà assis à une même table. Tristani déposa sur cette table une petite boîte dont il était porteur, puis se fit servir une consommation. Leandri ne tarda pas à quitter le débit en compagnie de Griva en emportant la boîte appartenant à Tristani. Celui-ci s'en étant aperçu, sortit à sa suite, le rejoignit dans la rue à quelques pas seulement de la porte d'entrée de la buvette, au croisement de la rue des Trois Maries, et réclama sa boîte. Leandri répondit : « Tiens, voilà, » et en même temps il porta à Tristani un violent coup de couteau au bas ventre. Tristani se dirigea aussitôt vers la buvette Ettori, et Grillotti qui en sortait, le vit arriver se tenant le ventre et s'écriant : « Je suis blessé ! » Il voulut pénétrer dans le débit, mais la dame Ettori ferma la porte et dit : « Allez-vous-en, je ne reçois personne ! » Il se réfugia alors dans un portail voisin où il s'affaissa. Grillotti vint à son secours, et avec l'aide d'un passant, le transporta à la pharmacie Guiderdoni, d'où la police le conduisit peu après à l'Hôpital civil, où il mourut le lendemain des suites de sa blessure.

L'autopsie a démontré que Tristani avait été atteint au côté gauche de l'abdomen un peu au-dessus du pli de l'aine, par un instrument piquant et tranchant qui avait perforé l'intestin en treize endroits différents et lésé également le mésentère.

Leandri prit aussitôt la fuite et ne s'est constitué prisonnier que le 16 décembre suivant, après la clôture de l'information judiciaire. Il a déclaré à ce moment qu'après avoir tranquillement pris une consommation avec ses camarades et Tristani lui-même, il était sorti de la buvette Ettori et, lorsqu'il se sentit saisi à la gorge par un individu qui arrivait derrière lui. C'est alors qu'il aurait frappé avec son couteau et se serait éloigné sans avoir connu son agresseur ni le mal qu'il pouvait lui avoir occasionné. Ces allégations de tous points invraisemblables sont également contredites par les déclarations des témoins Grillotti et Griva, amis de l'accusé, qui ont fait de la scène du crime un récit tout différent.

La procédure démontre que l'accusé et la victime étaient un fort mauvais intelligence, et Leandri avait même exercé quelques temps auparavant des actes de violence sur Tristani.

***

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Hyacinthe de Montera prend place à la barre.

Interrogatoire

M. le Président fait connaître qu'en présence du nouveau projet de loi qui vient d'être déposé, il ne procédera pas à l'interrogatoire. Il demandera simplement à l'accusé quelques explications et donnera ensuite la parole à M. l'Avocat général et au défenseur pour poser toutes les questions qu'ils jugeront utile à la manifestation de la vérité. C'est ce qui a été fait.

L'accusé a déclaré qu'il a été en état d'ivresse, il ne se rendait pas un compte exact de ses actes. La victime l'avait appréhendé par derrière. Il l'a alors frappée d'un coup de couteau

Les Témoins

Griva Jean, charron. — Le 15 octobre, à 8 heures et demie du soir environ, je me trouvais dans la buvette Ettori, sise rue Fesch, avec l'accusé Leandri, la victime Tristani et Gillotti. Nous avions consommé tous ensemble. Un bon moment après, j'ai dit à Leandri : « Allons-nous en. » Puis, je suis sorti aussitôt suivi de Leandri. Tristani en a fait de même. A un moment donné, Leandri s'est retourné et a porté à Tristani un coup de couteau au ventre.

Gillotti François. — Le 15 octobre, j'ai consommé dans le débit de Marie Ettori à la même table que Leandri et Tristani. A un moment donné, Leandri est sorti en compagnie de Griva. Tristani l'a suivi à quelques secondes d'intervalle. Presqu'aussitôt après, j'ai entendu crier : « on m'a donné un coup de couteau. Je suis sorti sur la porte de la buvette et j'ai vu Tristani blessé.

Ettori Marie, buvetière, confirme la précédente déposition.

Antonbrandi, sergent au 163e. — Tristani, mon parent, me demanda un jour de l'argent pour monter une buvette en société avec la femme Ettori. Je refusais.

Réquisitoire

M. Mancini, substitut du Procureur général, prononce un réquisitoire des plus énergiques. Il convie le Jury à se montrer impitoyable envers l'accusé qui sans raison, à plaisir, a plongé la lame de son couteau dans le sein de l'un de ses semblables.

Plaidoirie

Me Hyacinthe de Montera adresse un pressant appel à la pitié du Jury, au nom d'une malheureuse femme et d'un jeune enfant dont Leandri était l'unique soutien. Saisi par derrière Leandri a cru à une agression. Il s'est défendu. L'éloquent maître supplie le Jury de ne pas refuser tout au moins à l'accusé le bénéfice de la provocation.

LE VERDICT

Sur la demande de Me de Montera, M. le Président pose au Jury la question de provocation.

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Leandri est condamné à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

***

Tous les Jurés ont répondu à l'appel de leur nom, à l'exception de MM. Camille de Suzzoni, propriétaire à Corvione, et A.-F. Pasqualini, propriétaire à Gavignano, qui, n'ayant pas pu parvenir à la Cour assises justification, sont condamnés à 500 francs d'amende.

***

Audience d'aujourd hui :

Leoncini Joseph-Marie, demeurant à Pozza di Casinca, meurtre et complicité de ce crime.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseur : Me Scamponi.

Compagnie Française des Eaux

La Cie des Eaux a l'honneur d'informer la population que par suite de réparations sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu durant toute la matinée de mardi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10° à midi 11 5 + 4 6 heures du soir + 12°. Maxima + 15° Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 769 mm. à midi, 771 mm., 6 heures du soir, 774 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages.

l'après-midi, id.

Courrier en retard

Le paquebot postal de la Compagnie Fraissinet est arrivé de Marseille, avec *deux heures de retard*.

***

A l'arrivée

M. Peraldi, sénateur, est arrivé par le paquebot de Marseille ; il compte passer quelques jours auprès de sa fille, Mme Agostini.

***

Nouvelles maritimes

M. Molinari Louis, ouvrier des travaux hydrauliques à Toulon, est nommé surveillant technique de 2e classe.

***

De passage

Notre excellent confrère du *Petit Niçois*, M. Marcel Mathieu, est de passage dans notre ville.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

***

Pilules Suisses

Il faut essayer ! La Fontaine (Ch.-Inf.), 12 mai 09. J'avais entendu dire beaucoup de bien des Pilules Suisses, mais j'étais très incrédule. J'atteste avec plaisir, après avoir fait usage des Pilules Suisses, que leur action est merveilleuse. Elles ont apporté le bonheur dans notre famille. GOHERTEAUX. (Sig. lég.).

***

Les Intempérants

Trébuchant, zig-zaguant, sentant la terre lui manquer et faisant appel aux murs pour soutenir ses pas chancelants, le nommé P., offrait, vers 11 heures du soir, l'aspect peu ragoutant du Monsieur qui a laissé toute sa raison au fond d'un verre.

Bons enfants, des gardiens de la Paix survinrent et invitèrent le pochard à rentrer chez lui pour y cuver sa vinasse. Au lieu de les remercier, comme ils étaient en droit de s'y attendre, P. les agonisa de sottises plus ou moins imagées, ce qui lui valut l'hospitalité gratuite à la géole municipale et dans quelques jours, espérons-le, une condamnation en simple police.

***

Au Port

Entrées :

Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Livourne.

— Vap. « Numidia, » cap. Carrière, venant de Marseille.

— Vap. « Iberia » cap. Carrière, venant de Porto-Vecchio.

— Vap. français « St Barthélemy, » cap. Carpentier, venant de Marseille.

— Vap. Ital. « Paraguay, » venant de Porto-Torres.

Sorties :

— Vap. « Iberia, » cap. Carrière, parti pour Porto-Vecchio.

— Vap. « Liamone, » cap. Maury, parti pour Marseille.

— Vap. « Paraguay, » parti pour Livourne.

SOCIETES A SYNDICATS

SYNDICAT INTERNATIONAL DES DOCKERS. — Les membres du dit syndicat sont convoqués ce soir, 22 février, à la Bourse du Travail, à 7 heures 1/2.

Questions très urgentes.

Le Secrétaire, Carbuccl.

LA HERNIE

et les déplacements des organes

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc., *ont intérêt*, avant de se soigner et de se procurer un appareil *capable* de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le TRAITÉ de la HERNIE, par A. Claverie, spécialiste herniaire, dans lequel la « *Vérité sur la Hernie* » est dévoilée.

Dans un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande *aujourd'hui même* à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

ETAT CIVIL

Naissances

Gualtolla Louis-Pierre-François-Napoléon. — Barbaggio Anne — Brunini Nicolas.

AVIS DE DÉCÈS

M. Cesarini, sous-officier au 163e régiment d'infanterie, Mme Cesarini, née Orsini, et leurs enfants ;

Les familles Cesarini et Orsini de Sainte Marie-Poggio,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du leur petite fille

CATHERINE CESARINI

décédée à Bastia, le 21 février, à l'âge de 4 mois.

L'enterrement aura lieu à Sainte Marie-Poggio (près Cervione).

La levée du corps aura lieu aujourd'hui, 22 du courant, à midi et demi.

On se réunira Boulevard St-Angelo, 3.

La famille ne reçoit pas.

***

Mme veuve Casimir Salvan, née Chevalier ; Mme Frédéric Rubin, née Salvan, M. Frédéric Rubin, capitaine au 124e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur ; M. René Rubin ; M. Aubin Salvan, receveur des contributions directes en retraite ; M. Polydore Salvan, receveur des douanes en retraite, Mme Polydore Salvan et leurs enfants ; M. le docteur Charles Salvan et ses enfants ; Mme veuve Désiré Salvan et ses enfants ; Mme veuve Marcel Chevalier et ses filles ; M. Julien Jeraldi, commandant en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et sa fille ; M. François Legros de Laquenne, Mme François Legros de Laquenne et leurs fils ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

MONSIEUR CASIMIR SALVAN

Colonel en retraite
Officier de la Légion d'honneur
Médaille d'Italie

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère et oncle germain, décédé le 20 janvier 1910, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu à Marseille, le 20 janvier.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE MESSE

Une messe sera célébrée mercredi, 23 février, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Jean, pour le repos de l'âme de

M. MONSIEUR PIERRE-JOSEPH ORSATELLI



DERNIÈRES NOUVELLES

00106 Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	19 fév. — 21 fév.
3 0/0 amortis	98.75 — 98.77
3 0/0	98 90 — 98.80
	en coup.

LA DÉMISSION DU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 21 février.

Dans les milieux politiques, le bruit court avec une certaine persistance que le général Brun, ministre de la Guerre, ne tardera pas à démissionner.

Le nom de son successeur est déjà connu

On parle très sérieusement du général Pedoya, du cadre de réserve, qui fait partie du Parlement depuis deux mois à peine.

Le Guet-apens de l'Ouadaï

Pour les Parents du Capitaine Fiegenschuh

Paris, 21 février.

Le Président du Conseil et le Ministre de la Guerre ont conféré aujourd'hui au sujet de la situation des vieux parents du capitaine Fiegenschuh, qui vient d'être massacré dans l'Ouadaï.

On sait que cet officier laisse un vieux père dont il était l'unique soutien.

Un beau geste de Paul Déroulède

M. Paul Déroulède a annoncé à ses amis qu'il abandonne, en faveur des parents du capitaine Fiegenschuh, des Alsaciens qui sont restés Français, les arrérages de sa pension comme chevalier de la Légion d'honneur, arrérages que, pour des raisons particulières, il ne touchait plus volontairement depuis quatre ans.

AU MAROC

L'ATTITUDE de Moulay-Hafid

Paris, 21 février.

Des nouvelles officieuses, reçues de Fez, annoncent que le Sultan est tout disposé à donner satisfaction à la France.

Moulay-Hafid ratifierait sans retard les accords franco-marocains.

Les Morts du Jour

Le contre-amiral Forestier

Paris, 21 février.

On annonce la mort, à Bayonne, du contre-amiral Forestier, du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur.

Cet officier général était âgé de 70 ans.

Le duc de Talleyrand

On annonce également la mort du duc de Talleyrand, grand officier de la Légion d'honneur, chef de l'illustre maison de Talleyrand-Périgord.

LES FRAUDES DE REIMS

Paris, 21 février.

M. Gervais, sénateur républicain de la Seine-Inférieure, a informé le Ministre de la Guerre qu'il interpellerait à l'une des prochaines séances du Sénat, sur les fraudes de fourrages qui ont été commises à Reims

MARSEILLE

La Perte DU GÉNÉRAL CHANZY

SERVICE FUNÈBRE

Marseille, 21 février.

Un service solennel a été célébré ce matin, à 10 heures, en la Basilique Cathédrale, en l'honneur des naufragés du *Général Chanzy*.

Toutes les principales autorités de la ville y assistaient.

Mgr Fabre, évêque de Marseille, a prononcé une superbe allocution et donné l'absoute.

L'assistance était considérable ; l'immense cathédrale était bondée, et la place même était noire de monde.

L'Armée, la Marine, les fonctionnaires civils étaient brillamment représentés.

On remarquait également dans l'assistance toutes les notabilités de la ville ; les membres des principales œuvres de la ville ; la présidente et le Conseil d'administration de l'Association des Dames Françaises de la Croix-Rouge ; le personnel de la Compagnie Transatlantique.

A la fin de la cérémonie toute l'assistance a défilé devant les familles des malheureuses victimes de cette épouvantable catastrophe.

A LA RECHERCHE DES CADAVRES

M. Gaude, sous chef de l'armement à la Compagnie générale Transatlantique qui se trouve sur les lieux du sinistre avec le paquebot *Calédonien*, a télégraphié à l'Agence générale à Marseille que l'état de la mer va permettre de continuer aujourd'hui les recherches.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Guerre

(Troupes Coloniales)

La Chambre continue l'examen du budget du ministère de la Guerre.

Les Tirailleurs Sénégalais en Algérie

Le Ministre de la Guerre dépose une demande de crédit pour l'envoi en Algérie, à titre d'essai, d'un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Une bruyante passionnée s'engage alors entre les partisans et les adversaires de cette proposition.

MM. Carpot ; Ajam, rapporteur ; Le Hérissé ; Messimy ; Millevoye ; Jaurès ; Vaillant défilent à la tribune.

Le Vote

La discussion étant close, le président met aux voix la demande de crédit.

Le crédit est adopté par *400* voix contre *93*.

***

Les derniers chapitres du budget des troupes coloniales sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBIEF

Le Budget

Ministère des Colonies

La Chambre aborde l'examen du budget du ministère des Colonies.

Interpellation Deloncle

M. François Deloncle, député de la Cochinchine, monte à la tribune et développe son interpellation sur la politique générale du Gouvernement en Indo-Chine.

L'orateur fait des critiques très sévères ; il attribue la mauvaise situation actuelle de l'Indo-Chine à l'imprévoyance du Gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

EN EGYPTE

ASSASSINAT du Premier Ministre

Le Caire, 21 février.

Un drame s'est déroulé dans l'espace de quelques minutes, dans l'un des quartiers les plus fréquentés du Caire.

Un étudiant nationaliste égyptien a tiré cinq coups de revolver sur le premier ministre, qui est tombé raide mort.

L'assassin, qui a été arrêté immédiatement, a déclaré qu'il avait commis cet assassinat par vengeance politique.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
23 Rue du Cheval Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 23 février pour Saint-Barthélemy à destination de l'Algérie, les ports du Nord et Anvers.

Fin courant le *St-Thomas* chargera à Nantes des marchandises pour Barcelone et Bastia.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laperge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Hexagones ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie-et-en grès.
FERS A PLANCHER
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour nuit calme Lampe Electrique très pratique.


L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.
ON DEMANDE AGENTS ou CONCESSIONNAIRE exclusif, pour PETRIN MÉCANIQUE nouveau déjà lancé. 600 pétrins livrés en 2 ans. A. MILLOU, inventeur-constructeur, 17, rue de Crimée, Marseille.


POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco
LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Teint dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

JE DONNE 100.000fr.
à qui prouvera que la célèbre Eève empêche la chute des cheveux en Chauves! deux jours et ne les fait pas repousser n'arrête pas la chute des cheveux et ne les fait pas repousser
A tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement sous pli fermé (envoi de la Méthode, notre avec les plus grands détails et références) LABORATOIRE O.L.B.É, 58, Rue des Mauvlers, Mont. MARS, Pte à Mars.

Journal Financier Français
PARAISSANT LE SAMEDI
Publié par l'Édition Officielle du tout les Tirages, de tous les Coupons
16, Place de la Bourse, 16
ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE etc. par an.
bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, avis, défense et initiative du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner
Fr. MAESTRACCI
AGENT AU TRIBUNAL DE COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express GRAND BAR SOAVI Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 54 MERCREDI 23 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les mandats sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 24 » 12 » 6 »
Un numéro supplémentaire de chaque Paru : 10 c. en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Pierre Damien.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 20 m. — Coucher, 5 h. 10 m.
Premier quart., le 16 — Pleine Lune, le 22
Fête de Demain : Saint Mathia, apôtre.

21 FÉVRIER

EN CORSE

Notre excellent collaborateur M. ab der Halden vient d'être nommé directeur de l'École normale d'instituteurs d'Alger-Bouzaréah. Nous le félicitons bien sincèrement de cette flatteuse nomination que lui ont valu sa distinction et ses mérites.

En rejoignant son nouveau poste, la vue des côtes de la Corse a rappelé à M. ab der Halden de récentes excursions à travers ce *beau pays et il a bien voulu nous adresser* pour les lecteurs du *Voleur* quelques pages de son carnet de voyage.

... Le paquebot qui nous emmène vers cette Corse enchantée et enchanteresse, dont les paysages ont un charme si purement classique, fend par une soirée divinement calme les eaux du golfe de Gênes que la lune rend lumineuses. Une voix d'homme s'élève soudain dans la nuit, une voix vibrante et sonore, chaude et méridionale, chantant des paroles italiennes. Une voix de femme répond, et pendant longtemps les deux improvisateurs alternent leurs chansons. *Amasi alterna Camœnæ. La mer*, calme comme un lac, reflète la clarté de la lune, et notre navire glisse lentement dans une nappe de lumière, tandis que les chanteurs corses se renvoient comme des volants leurs strophes monotones que rythment les pulsations de la machine...

Un feu étincelle dans l'ombre. C'est la Giraglia, le phare du Cap-Corse. Les premières clartés de l'aube laissent deviner la tour génoise de quelque promontoire. Puis l'aurore découpe en noir sur fond rose les rocs de Capraja, et les marines du Cap-Corse blottissent leurs maisons *blanches parmi les citronniers* et les cédra-tiers. Bastia se creuse. Nous arrivons.

... Fuyons Bastia et la Traverse où s'étalent ses élégances de cité commerçante et riche. L'étang de Biguglia brille à contre-jour comme un miroir d'argent poli. Au lointain se *dessine un moment la silhouette* tragique de l'Ile-d'Elbe, pour disparaître bientôt derrière un cactus. Le train en miniature s'arrête interminablement dans des gares rudimentaires, abritées d'eucalyptus, car six mois chaque année la malaria sournoise brûle et terrasse les habitants. Des noms étranges sonnent dans les gares : Casamozza, Ponte-Leccia, Omessa, Corte...

Corte. C'est le seuil de la montagne corse. Elle sent bon la menthe et la sauge, et les lentisques lui donnent un aspect singulier et lointain. De tout petits ânes passent, trimbalant sur leur croupe, le long des haies d'aloès, de vigoureux gaillards vêtus de velours marron. La vieille citadelle de Corte, nid d'aigle qui se renfrogne sur son rocher abrupt domine le lit torrentueux, mais à sec, d'une rivière au nom italien et sonore. Des lavandières y lavent leur linge dans les cailloux.

Pénétrons dans la Corse sauvage.

Le Golo franchit en rugissant la Scala di Santa Regina, dont l'horrible amas de rochers arides sous un soleil de feu forme un interminable défilé d'enfer. Trois lieues durant, ce sont des escalades et des éboulis de rocs dantesques, des parois inaccessibles, où l'œil se trouble et cherche en vain parmi les ocres, les sépias, les terres de sienne, l'oasis d'une touffe de verdure. Sur un petit cheval du pays, un cavalier casqué de blanc se hâte vers les masures de Calacuccia. C'est le facteur, dont l'attitude révèle la dignité qui convient à un fonctionnaire public.

... Une montée lente, interminable, nous élève de cet enfer de chaleur, de ce chaos de pierres blondes, à travers les châtaigneraies du Niolo, jusqu'aux pins laricios de Valdoniello. Dans un coin d'ombre et de fraîcheur, une fontaine chante parmi les *pins. Maintenant, la route grimpe à* travers le maquis, serpente sur les gazons d'une alpe. Tout à l'heure, la toile coloniale semblait à peine tolérable. Maintenant, les fourrures nous sont légères. La bise âpre souffle, et les roues de la voiture impriment parfois leurs sillons dans la neige, *pour franchir le col de Vergio Enfin*, c'est, au clair de lune, une descente fantasmagorique à travers la forêt d'Aïtone, où des ombres blanches et bleuâtres dansent parmi les troncs d'arbres géants.

Evisa. Une auberge italienne, devant laquelle, toute la nuit, murmure une fontaine dont l'eau jaillissante berce les dormeurs, mais rend l'insomnie douloureuse. Au matin on reprend la vertigineuse descente, par une route en lacets qui surplombe des précipices. Pendant deux heures, l'attelage, au tintinnabulement des sonnailles, descend au grand trot, ralentit parfois pour croiser une voiture ou dépasser les fûts d'énormes pins traînés par quatre chevaux. Parfois aussi, dans une échancrure des montagnes, au détour de la route en spirale, une échappée de mer se confond avec le ciel, dans un même lointain léger. Mais bientôt, en approchant, la mer s'assombrit, prend des teintes de bleu profond. Les maisons de pierres sèches d'Ota disparaissent, et sur l'étendue calme de la mer se découpe, au sommet d'un cône de verdure, la tour génoise de Porto, où la nuit tombante n'allume plus de feux inutiles dans ces parages abandonnés et fiévreux.

Maintenant nous longeons la mer violette. Les Calanche dressent sur la corniche toute une floraison gothique de granite rose. Ce sont des colonnes, des ogives, des arceaux brisés de cathédrale, des gargouilles de rêve, des voûtes hardies, la silhouette précise d'un chien colossal *et pétrifié qui veille au seuil de* cette féerie. Des touches de verdure font vibrer les roses et les rouges des pierres, qui chantent, en présence de la mer infinie, un hymne de joie dans une nappe de lumière vivante. Après l'angoisse mortelle de la Scala, les Calanche sont une résurrection pascale...

... Nous n'avons plus qu'à suivre nonchalamment la côte sinueuse. A Cargese, une mamotte au type encore pur malgré les croisements, porte une amphore sur sa tête, dans un mouvement harmonieux et hardi de statue grecque. De leurs raquettes épineuses des figuiers de Barbarie protègent les vignes. Au fond du golfe de Segone, bourgade morte où sommeillent quelques douaniers, un brick à l'ancre charge du charbon de bois. C'est pour nous autres Cismontiens sauvages, une incomparable fête de lumière que cette lente promenade à travers la Cinarca, au sein d'une flore africaine, le long de la mer miroitante.

Par une avenue plantée d'eucalyptus, où passent de longues théories d'ânes minuscules que chevauchent des paysans et des paysannes aux immenses parasols, nous gagnons Ajaccio, où des aloès érigent leurs fleurs paradoxales. Et voici les plus beaux palmiers d'Europe, qui font une avenue triomphale. A travers les branches d'un olivier géant, la courbe du golfe se dessine. Au-dessus de la ville s'estompe au loin la barrière de montagnes qui défend des soufles morbides Bocognano, où des aubergistes, dont les parents sont des bandits notoires, servent aux voyageurs du *brocciu* parfumé et des fraises odorantes, et Vizzavona, sanatorium des élégances insulaires, qui abrite, l'été, les méditations prétectorales.

... On embarque, presque sous les palmiers. *Les hélices battent. La* voie des tombeaux ombragés de cyprès s'évanouit comme une évocation du monde antique. La tour de la Parata flanquée des Sanguinaires surgit, dans la gloire du couchant. Et l'antique Cyrnos, avec ses promontoir s de granite rose qui baignent *dans la mer violette*, ses oliviers aux feuilles grêles, ses châtaigneraies géantes, ses femmes aux attitudes sculpturales qui portent sur la tête leur fardeau dans un geste de canéphores, ses marmots en haillons, nus des talons à la ceinture, ses masures en ruine qui semblent victimes *d'un bombardement*, la mollesse d'Ajaccio qui s'endort sous la splendeur d'un été perpétuel, l'activité mercantile de Bastia, l'orgueil dégueniflé de Corte ou l'âme violente de Sartene, la Corse avec ses fières montagnes, son maquis parfumé, peuplé de bergers et de bandits, tout *cela flotte encore autour du paquebot*, comme un dernier adieu de cette terre héroïque et charmante, dans la senteur forte des amandiers et des lentisques.

CH. AB DER HALBEN.
(*Le Voleur*).

Ce que disent les Journaux

Le Rappel :

Sur la sincérité du vote :

« Non seulement pour le secret et la liberté du vote, mais encore pour les retraites ouvrières et la défense de l'école laïque, il importe d'aboutir d'urgence. Il est inadmissible que des propositions puissent, pendant trois et quatre années, faire la navette entre le Palais Bourbon et le Luxembourg, être renvoyées des bureaux du Sénat aux Commissions de la Chambre sans jamais aboutir. Ce n'est plus l'heure des discussions stériles : les réalisations s'imposent. »

L'Action :

« Les élections de mai auront une importance capitale pour la politique républicaine ; le pays dira dans quel sens il veut orienter l'action laïque et sociale de la prochaine législature. Il y a lieu de prévoir un raclassement des partis et une ère de tripail flonnde : c'est le grand tournant de la *République. Il est donc essentiel que cette* fois, plus que jamais, le suffrage universel soit appelé à se prononcer en toute liberté et en toute conscience. »

Le Radical :

« En quoi consistait la réforme soumise au Sénat ! Elle prévoyait le vote sous enveloppe, elle permettait que l'électeur, à l'abri de tous les regards curieux ou intéressés, mettra son bulletin sous l'enveloppe, elle stipulait que le scrutin aura lieu en présence d'un représentant de chaque candidat : ces dispositions étaient simples et précises, elles n'en paraissent pas plus efficaces. La Chambre les avait votées à une écrasante majorité ; au nom du gouvernement, M. Briand avait insisté pour que le Sénat les *adopte. Néanmoins, le projet, une fois de*

---

258 . — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

REVEIL !

XXVI

EN CAMPAGNE

Sa victime à les amis, Jacques Roussel, le principal acteur de ce drame !

Elle avait voulu reprendre son ancien métier, un soir seulement, pour se créer quelques ressources ! Il fallait la rejoindre au plus vite. C'était elle ! Cette idée le rendait indifférent à toutes les autres. Brusquement, il revint à lui et s'arracha à l'espèce d'hypnotisme qui l'absorbait. Il prit son portefeuille, en tira un billet de mille francs et le mit auprès du billet de la marquise.

— Tiens, fit-il, voilà pour tes renseignements et ton temps perdu...

Vendue ! se montra gentleman.

— Mais je ne veux rien, dit-il... entre amis...

— Bah ! Qu'est-ce que l'argent ? J'en aurais donné mille fois autant pour les quelques mots que je viens d'entendre. Salut.

Il s'en alla sans rien ajouter. Vaudier le regardait sortir.

— Millionnaire ! fit-il. Riche et marquis ! Une fiorie ! Que d'histoires singulières on apprend tous les jours.

Roussel descendait l'escalier luxueux, garni d'épais tapis comme dans les hôtels princiers. Et il se disait :

— Où peut-elle être ?.. Au pays où elle avait tant d'amis, où elle a vécu tant d'années, à Schlamm enfin ... J'y serai demain !

Au même instant, Marguerite Restaud était en conférence avec le concierge de la maison où demeurait Jean Guénic et Speranza. Pour la première fois depuis de longues années elle vivait réellement. Elle devenait énergique, agitée et vibrante. Au sortir de l'office de la rue Cambon, elle s'était fait conduire rue Louis-le-Grand. Il allait être dix heures. Elle était certaine que le clerc de Me Delacour n'était pas dans ses chambres, qu'il ne soupçonnerait même pas sa visite si elle trouvait ou M. Bertin l'homme dont elle comptait s'assurer à la fois les services et la discrétion. Lorsque son coupé s'était arrêté à la porte de sa maison, l'estimable concierge se trouvait précisément sur le seuil, flâneur, examinant en curieux les passants de cet endroit paisible autant qu'une rue de sous-préfecture, surtout dans cette partie lil. Elle le reconnut aussitôt sans l'avoir jamais vu. Impossible de se tromper. C'était bien le fonctionnaire que plus d'une fois Jean Guénic lui avait dépeint avec sa tête aux cheveux rares et gris, en couronne, son visage débonnaire et sa culotte de bedeau de bonne paroisse. Il avait eu un sourire d'approbation à la vue de cet équipage correct qui ne pouvait appartenir qu'à ce qu'il appelait une dame de la haute. L'imposant cocher qui se tenait sur le siège aurait suffi à lui seul pour indiquer le chiffre des rentes de sa maîtresse. Il y a des indices auxquels les gens les plus simples d'esprit ne se trompent pas. Marguerite Restaud demanda, en mettant pied à terre :

— Monsieur Bertin, je crois ?

— Oui, madame.

— Vous ne me connaissez pas... Je suis la marquise d'Orville. Je désirerais m'entretenir un instant avec vous.

Et comme, en s'inclinant, il semblait chercher un endroit propice à cette réception, elle dit :

— N'avons-nous pas, ces temps derniers, une jeune fille chez vous ?..

— Mademoiselle Espérance... C'est d'elle que vous voulez parler ?

— En effet.

— Elle n'est plus ici.

— C'est à son sujet que je voudrais vous demander quelques renseignements... Vous vous intéressez à son avenir ?..

— Extrêmement.

— Moi de même. Donc nous pouvons nous entendre.

Le concierge, gagné par le ton affectueux de sa visiteuse, balbutia :

— Sans aucun doute, madame la marquise.

— Vous avez les clefs de sa chambre ?

— Oui, madame.

— Voulez-vous me permettre de la visiter avec vous... Nous y serons plus à l'aise pour causer librement.

— C'est certain.

Déjà Marguerite Restaud avait pris sur lui un ascendant évident. Sa douceur et, en même temps son grand air, l'amenaient à s'incliner sans effort. D'ailleurs, quel inconvénient y avait-il à lui obéir ? M. Bertin s'exécuta.

— Si madame la marquise veut me suivre, dit-il, je vais lui montrer le chemin.

Au quatrième étage, il ouvrit une porte. La simplicité de l'ameublement de ce réduit d'ouvrière où de modeste employée impressionna la marquise. Elle s'avait sur une des chaises de la demeure, s'attendant à l'ordre qui régnait dans cette mansarde où on aurait pu croire que l'absente allait rentrer, et pria M. Bertin quelques questions auxquelles il répondit avec complaisance. En quelques instants elle fut au courant de tout ce qui s'était passé depuis l'arrivée de Speranza à Paris jusqu'à son départ. Elle connut la pauvre jeune fille presque aussi bien que si elle eût vécu auprès d'elle. M. Bertin la lui dépeignit d'un trait :

— On ne peut pas la voir sans l'aimer, madame la marquise.

Il affirma :

— Elle est simple autant que belle, vaillante autant que malheureuse. Et quel talent, madame la marquise ! On aurait passé des soirées entières à l'entendre.

Enfin il chdéra :

— Elle est partie, mais comment admettre qu'elle reste à Paris ?

— Que veut-elle être ?

— Religieuse ! Un meurtre, madame la marquise ! Une si admirable jeune personne !

Mais lorsqu'elle en arriva à la question qui errait sur ses lèvres ; — Où est-elle ?.. il hésita un instant et dit :

— C'est qu'elle m'a fait promettre le secret.

— Sans doute, mais si c'est pour son bonheur, monsieur Bertin !

Il se décida sans qu'elle eût besoin de recourir à la corruption.

— Tenez, fit-il, je vais tout vous dire... Elle est à Sulzianne, dans la Mayenne. C'est un gros bourg, à une dizaine de lieues de Laval... Elle se trouve dans la maison d'une ancienne femme de chambre de madame de Fraxé, Suzanne Bernal... C'est là que je lui envoie ses lettres... Seulement je ne sais pas si vous l'y trouverez encore... Elle ne devait pas y rester longtemps...

— Merci... Je n'oublierai pas le service que vous venez de me rendre...

(*A suivre.*)

plus, a été entendu, les dispositions essentielles ont été soigneusement repoussées. Que reste-t-il maintenant ? Seulement le vote sous enveloppe ; c'est peu. »

L'Humanité :

« C'est une lourde tache qui pèsera longtemps sur le ministère, sur le Sénat, sur le Parlement tout entier. Il était de l'intérêt de la République et du régime parlementaire d'écarter du scrutin, non seulement toute violence et toute fraude, mais toute possibilité de violence et tout soupçon de fraude. Les partis vont continuer à échanger des récriminations, des accusations souvent injustes, sans doute, mais auxquelles le vote délibérément du Sénat fournira un prétexte ou un fondement. En accumulant sans les maladresses et les provocations, le pouvoir rendra plus évidente encore à tous les esprits la nécessité d'une grande réforme électorale qui mette dans les mœurs publiques de la France plus de lumière, plus de sincérité, plus de vérité. »

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — La section de la Ligue de l'enseignement de Corte a décidé de venir en aide aux familles des naufragés malheureux du *Général Chanzy*. Elle leur réserve une part des bénéfices que produira le grand bal de bienfaisance qu'elle donne le 3 mars prochain.

SANTO PIETRO DI TENDA. — Les électeurs de notre commune étaient convoqués pour le dimanche 20 février à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Barii, démissionnaire.

M. Graziani Jean a été élu sans concurrent.

CALVI. — Depuis quelques jours, un groupe de personnes bien intentionnées s'est formé un comité à l'effet d'organiser une soirée théâtrale, au profit des victimes des inondations de la Seine et de celles du *Général Chanzy*.

Malgré quelques difficultés, et surtout malgré quelques individus *pêcheurs en eau trouble*, les membres du Comité poursuivent sans relâche la noble tâche qu'ils se sont imposée.

On ne saurait trop encourager ceux qui ont entrepris une œuvre aussi digne, aussi humanitaire. Mais nous croyons qu'il est de notre devoir d'informer *les quelques individus* qui voudraient faire avorter une œuvre aussi noble, par des manœuvres mesquines, qu'il est imprudent et indigne de *dresser pour régner*.

La population Calvaise a toujours pris une grande part aux malheurs nationaux, elle fera encore et toujours son devoir, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, et nous sommes persuadés que le succès de cette soirée théâtrale sera sans précédent. — MAX.

NOCARIO. — Les élections municipales du 20 février dans la commune de Nocario, pour la nomination d'un membre du Conseil municipal, en remplacement de M. Balteti, invalidé par défaut d'âge, se sont passées dans le plus grand calme.

M. Paoletti Antoine a été élu par 51 voix sans concurrent.

ZONZA. — M. l'abbé Peretti P. Antoine, desservant de Sollacaro, est transféré à Zonza.

COZZANO. — Un témoignage officiel de satisfaction est accordé à M. Fontana François, cultivateur à Cozzano, pour le courageux dévouement dont il a fait preuve le 4 janvier 1910, en combattant un incendie.

LEVIE. — M. Camilli Gavin, de Sainte-Lucie de Portovecchio, est nommé facteur auxiliaire à Levie.

PIEDICORTE. — M. Raffaui Paul-Marie, de Pianottanna, est nommé facteur auxiliaire à Piedicorte.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 février 1910.

Bien que peu animée, la dernière séance de la semaine a été plus satisfaisante que celle de la veille et les cours se sont raffermis sauf sur les Mines d'Or. Les Fonds d'Etats finissent en reprise : Rente Française 98 8, Turc 96.15, Portugais 66.25, Rente 1909, 99 60. Etablissements de Crédit bien tenus : Crédit Foncier à 830, Crédit Lyonnais à 1.418, Comptoir National d'Escompte à 814 et la Société Générale à 735.

Valeurs industrielles et de traction calmes. Suez 5.145. Charbonnages russes en reprise. Les titres cuprifères sont lourds. Rio 1.925.

Les valeurs coloniales ont été activement recherchées en raison de la hausse du caoutchouc, l'action Haute Sangha à 195 et la part à 84, l'action M'poko à 472.50 et la part à 56 frs.

La Mossamedes se tient à 22.50.

Au groupe des obligations, celle de la Province de San Juan accentue ses bonnes tendances à 485. L'obligation 5 1/2 0/0 or Grand Nord Central de Colombie à 225 a regagné son coupon de 13 frs 80 détaché le 1er janvier : ce réseau est appelé à desservir plusieurs centres très riches représentant 2.500.000 habitants. Négociations suivies en obligations 5 0/0 de la Ce Centrale de Pernambuco à 658. Ces titres donnent un revenu de 25 frs par an net payable par semestre et sont remboursables à 500 frs sont avec une prime de plus de 40 frs.

Grands chemins français calmes.

Cour d'Assises

Audience du 22 février 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre et complicité de ce crime

Le nommé Leoncini est accusé, de complicité avec un nommé Albertini qui garde encore le maquis, de s'être rendu coupable d'un homicide dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

« Le 31 janvier 1909, à Penta di Casinca, Leoncini Antoine dit « Toto » et Busca Augustin, après avoir dîné ensemble chez ce dernier, se rendirent dans la buvette du sieur Zanelli Antoine, où ils se firent servir du café et invitèrent s'asseoir à leur table leurs camarades Franceschi Joseph et Zagaglia François. D'autres jeunes gens du village, Albertini Pierre Jean, Leoncini Joseph, Bonaldi Antoine, Franceschi Jean-Antoine et Cioni Orro-Marie, entrèrent à leur tour dans la buvette, achetèrent une bouteille d'eau-de-vie et on offrirent aux premiers qui en acceptèrent. Les nouveaux venus ne tardèrent pas à se retirer sans autre incident et se rendirent dans une autre buvette.

Vers 11 heures du soir le premier groupe sortit également, et Busca, sous l'empire de la boisson, se livra à des scènes plus ou moins violentes avec Leoncini Joseph, puis avec Zagaglia François et ensuite avec Leoncini Toto lui-même qui était également en état d'ivresse. Il était aux prises avec ce dernier lorsque Leoncini Joseph, qui s'était éloigné un instant pour rejoindre le groupe dont il faisait partie et qui se trouvait à quelques pas de distance, revint en compagnie d'Albertini Pierre-Jean. Leoncini Joseph s'approcha aussitôt de Busca et sortant un revolver fit feu sur lui à deux reprises sans l'atteindre. Albertini Pierre-Jean, également porteur d'un pistolet que lui avait remis Bonaldi Antoine, fit feu à son tour sur Busca. Celui-ci fut atteint au côté gauche du cou et le projectile après avoir coupé la carotide traversa le bord supérieur du poumon gauche et sortit près de la troisième vertèbre dorsale. Busca, s'écria simplement : « Je suis mort ! » et expira aussitôt.

« La nommée Zanelli Toussainte, au service de M. Limperani, qui avait entendu le bruit de la dispute, les trois détonations consécutives et le cri de détresse de la victime, alla vivement à la fenêtre et vit sur la chaussée, devant la maison de son maître, un corps inerte, et à peu de distance un groupe d'individus qui s'éloignaient rapidement. Elle appela sa compagne, la nommée Saggini Micheline, et toutes deux, après avoir prévenu leur maître, descendirent porter secours à la victime. Elles ne trouvèrent plus qu'un cadavre, dont les vêtements enflammés par la déflagration de la poudre brûlaient encore. Les deux accusés, après avoir passé la nuit avec leurs camarades chez la mère de Leoncini Joseph, disparurent le lendemain. Leoncini s'est constitué prisonnier le 9 octobre 1909, après la clôture de l'instruction. Albertini est toujours en fuite.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Scamponi est assis au banc de la défense.

Me de Carafa prend place à la barre de la partie civile.

Le principal témoin ne répondant pas à l'appel de son nom, M. l'avocat général demande le renvoi de l'affaire.

Me Scamponi s'y oppose.

La Cour, faisant droit aux réquisitions du Ministère public, renvoie l'affaire à la prochaine session.

Audience d'aujourd'hui :

Ricci Jean-Baptiste, boulanger, demeurant à l'Ile-Rousse, meurtre.

Ministère public, M. Mincini, substitut du procureur général.

Défenseurs, Mes de Carafa et de Monti-Rossi.

Pour les Victimes du CHANZY

Avec une spontanéité qui fait le plus grand éloge de notre bonne et toujours si compatissante population, une foule émue et recueillie se pressait hier en l'église Saint-Jean-Baptiste, dont le vaste vaisseau était trop petit pour la contenir tout entière.

Au milieu de la nef centrale s'élevait un catafalque solennel orné de drapeaux cravatés de crêpe, ainsi que de cartouches à l'ancre symbolique et surmonté d'un velum noir atteignant la voûte de l'église, ornementation sobre et bien dans la note.

La confrérie Saint-Erasme, uniquement composée d'anciens navigateurs qui, après avoir battu, pendant toute leur vie, les mers du monde entier, finissent leurs jours en paix dans la ville qui les a vus naître, avait pris la pieuse initiative de *faire célébrer au* service funèbre pour le repos des âmes des victimes du *Général Chanzy*.

Les autorités civiles et militaires avaient été conviées à la cérémonie ; elles se sont fait un devoir d'apporter le tribut de leurs sympathies aux familles des malheureuses victimes de la terrible catastrophe qui endeuille la Corse entière.

Noté la présence de MM. A. Gaudin, maire de Bastia ; Pierangeli, député ; Levie-Ramolino, Premier Président de la cour d'appel ; Morrand, capitaine d'état-major, *représentant* M. le Général Gouverneur, en tournée ; Massei, président du tribunal civil ; le colonel Brundsaux, commandant le 163e ; les présidents du Tribunal et de la Chambre de commerce ; le Conseil municipal au complet ; Bernard, administrateur de la marine ; des délégations d'officiers de la garnison, ainsi qu'une délégation des sous-officiers, etc.

La messe de *Requiem*, célébrée par M. le vicaire Pasqualini, fut chantée par les chantres des deux paroisses avec accompagnement de grandes orgues tonnes par M. Regnessi.

Au milieu de l'émotion générale M. Giannarelli exécuta *sur son stradivarius* la fameuse hymne : *Pietà, Signore*, de Stradella, qui, on s'en souvient, sauva la vie à son auteur, et, de sa voix chaude, M. Barboni chanta le *Pie Jesu*.

L'absoute fut donnée ensuite par M. le vicaire Pasqualini, assisté de tout le clergé de la ville.

Une quête que firent Mlles Bernardi et Rouglioni, rapporta 245 fr. 05, qui furent remis à M. l'Administrateur de la marine.

La population bastiaise avait dignement honoré, une fois de plus, les victimes de la Mer.

J. P.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Félicitations

Les membres de l'Enseignement Corse et les nombreux amis que comptent chez nous M. Six, notre distingué vice recteur, se réjouiront de la nouvelle que nous apportait, *il y a deux jours, le Petit Bastiais*.

M. Six est, en effet, inscrit, au tableau d'avancement, *avec le numéro 6*, pour une classe supérieure, et ce qui ne gâte rien, notre inspecteur d'Académie nous restera, parce qu'il recevra son avancement sur place.

M. Six a rendu trop de services à l'enseignement corse, pour que nous ne soyons pas heureux de lui présenter nos plus sincères félicitations.

Mort subite

Le nommé Bouffa François, 68 ans, marin pêcheur, a été trouvé inanimé dans sa barque, à cent mètres de la jetée.

Transporté à son domicile, le docteur Guérin n'a pu que constater le décès qui est dû à la rupture d'une lésion organique.

Vol

La nommée Matteï Jérontine, 60 ans, débitante de tabacs, est venue se plaindre d'un vol dont elle avait été la victime.

Il lui a été soustrait une montre en or remontoir, une autre en argent, et une somme de quinze francs.

Une enquête est ouverte.

Arrestations

La police a mis la main sur les voleurs de la débitante de tabacs de la rue Feuch et les a conduits au Parquet qui les garde à sa disposition.

Ce sont les nommés A. César, 13 ans, A. Laurent, 14 ans, F. Jean-Antoine, 14 ans, et D. Marius, 12 ans.

Etat-Civil

NAISSANCES

Romani Baptistine-Marie-Dominique. — Lasserre André-Paul. — Cipriani Charles-André.

DÉCÈS

Profetti Dominique, 5 ans.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 février

Thermomètre.— 7 heures du matin + 12° à midi 15°. + à 6 heures du soir + 11°. Maxima + 15 6 Minima + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 775 mm. 4 midi, 776 mm., 6 heures du soir, 776 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quans nuages.
l'après-midi, id.

Les Corses au Tonkin

Encore un Corse bravement tombé au Tonkin pour la défense du drapeau.

Le sergent Guerrini Ange-Félix-Socrate, du 2e régiment de tirailleurs tonkinois, se trouvait, le 1er février, au poste de Ho-Ha, avec le commandement d'une demi-section, il a été frappé mortellement en repoussant une attaque.

Le sergent Guerrini était le fils de M. Guerrini, maréchal des logis de gendarmerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, qui a été pendant quelques années attaché comme contrôleur au service de l'octroi à Ajaccio. Un de ses frères est actuellement adjudant au 111e, à Toulon ; il était le neveu du regretté capitaine Coccaldi, maire, et conseiller général d'Evisa.

Nous apprenons que la famille fait les démarches nécessaires pour que le corps soit ramené en Corse.

Nous adressons à la famille Guerrini et tout particulièrement à M. l'adjudant Guerrini nos condoléances les plus émues.

Dans les Consulats

Le « Journal Officiel » a publié une décision accordant l'exequatur à M. Antonio Moser, vice-consul d'Espagne, à Bastia.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Service de l'Artillerie

Par suite de la réorganisation des services de l'artillerie, à partir du 1er mars 1910, la direction de Bastia comprendra : à Bastia : 1 lieutenant-colonel, directeur, de l'état major de régiment, 3 capitaines, de l'état major particulier ; à Ajaccio : 1 chef d'escadron, de l'état major de régiment, 2 capitaines, de l'état-major particulier ; à Bonifacio : 1 chef d'escadron et 1 capitaine, de l'état major particulier.

Sont affectés au 7e rég. d'artillerie à pied, à Nice, MM. le lieutenant-colonel Remuat, à Bastia ; les capitaines Dubessy, à Ajaccio ; Umdenstock, Pont et Charpenay, à Bastia.

Il y aura en Corse 2 batteries à pied : à Ajaccio, la 2e du 7e rég. ; à Bonifacio, la 1re de ce régiment, dont l'état-major est à Nice.

Justice militaire

Les sergents surveillants dont les noms suivent sont maintenus sur le tableau d'avancement pour l'emploi de sergent major surveillant : Parigi, prison d'Alger ; Mangini, établissement mixte de Tunisie ; Grimaldi, pénitencier d'Aïn Beïda ; Craciani, prison d'Oran ; Grassi, prison de Marseille ; Sanguinetti, prison de Constantine ; Canavaggio, pénitencier de Bossuet ; Lucciani, prison d'Alger ; Costa, atelier de Boogie.

Grainage de vers à soie

Il est rappelé aux graineurs qui désirent soumettre leurs établissements au contrôle de l'Etat qu'ils doivent, par application des dispositions du décret du 26 avril 1907 et des instructions ministérielles du 14 juin 1907, se faire inscrire au ministère de l'Agriculture avant le 31 mars prochain, dernier délai. Ils doivent faire connaître, un mois au moins avant la date où ils désirent effectuer l'apposition de la banderole de contrôle, le nombre de banderoles qui leur sont nécessaires.

Les Annales

Tous les personnages célèbres ont leur « Soins ». Les *Annales* ont découvert les Soins d'Edmond Rostand, de MM. Fallières, Briand, Camille Pelletan, et nous les présentent dans une curieuse série de photographies... A lire, dans ce même numéro, de magnifiques poèmes d'Abel Bonnard sur les Coqs, une étude de M. Max de Nansouty sur les naufrages célèbres, à propos de la perte du *Général-Chanzy*, les articles d'Yvonne Sarcey, du Bonhomme Chrysale, etc...

En vente partout : 25 centimes.

On demande

Un appartement de 3 à 4 pièces.

Envoyer les offres aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A vendre

Une custode, en bois sculpté, avec dorures, renfermant un Enfant Jésus.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Bonne occasion

A vendre une machine Singer neuve, 5 tiroirs et rallonge, à moitié de son prix.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A louer

A Loner : Magasin et cave, *Impasse* Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif THE BLAIZE PÈRE
GUÉRIT SANS DOULEUR LAXATIF PAR EXCELLENCE
Exiger les timbres.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES VÉTÉRANS. — Les retraités de la Société sont priés de retirer leur mandat de pension en versant la cotisation annuelle de un franc.

Le Président, STRETTI.

ETAT CIVIL

Naissance.

Nonza Noël-Jean-Baptiste-Nicolas. — Colombani Régis. — Charlier Ange.

Décès.

Cesarini Catherine, 4 mois, de Bastia.
Poggi Julie, 74 ans, de Ghisonaccia.

MESDAMES

A VENDRE
Château situé à Algajola
Arrondissement de Calvi
S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

A vendre à prix réduit
Une Collection « Gazette du Palais, » reliée.
Une Collection « Pandectes, » reliée.
Un grand bureau ministre de 2m60.
S'adresser à François MARI-TRAOCI, Agréé,
12, Rue Napoléon, au 2me.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	21 fév.	22 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	98.77	98.87
de 3 0/0 amortis.	98 80	98.73
ex-coupon		

Nouvelles Maritimes

Hydrographie

Paris, 22 février.

M. Martin, professeur d'hydrographie de 2e classe, directeur de l'école de Bastia, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de professeur d'hydrographie de 1re classe.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 22 février.

M. Gesta, juge d'instruction près le tribunal de 1re instance de Château Chinon, est nommé président du dit tribunal.

M. Catala, procureur de la République à Saint-Gaudens, est nommé président du tribunal de Saint-Girons.

M. Marcaggi, juge suppléant rétribué près le tribunal civil de Grenoble, *est nommé substitut* du procureur de la République de Gap.

DOUANES

Paris, 22 février.

Sont nommés préposés des Douanes :

à la direction de Saint Malo, Vecchioni, ex-ouvrier cordonnier au 2e rég d'artillerie coloniale ;

à la direction de Lille, Battesti, ex-soldat au 3e rég d'infanterie coloniale ;

à la direction de Chambéry, Nogaro, ex-cavalier au 2e chasseurs d'Afrique.

Nouvelles Militaires

Conseil Supérieur de la Guerre

Paris, 22 février.

Sont nommés membres du Conseil supérieur de la Guerre :

M. le général de division Léon Durand, commandant le 6e corps d'armée ;

M. le *général Joffre*, commandant le 2e corps d'armée.

Corps d'armée

M. le *général* Goiran, commandant le 15e corps d'armée, est nommé au commandement du 6e corps.

M. le *général* Picquart, ancien ministre de la Guerre, disponible, est nommé au commandement du 2e corps d'armée.

M. le général Pelletier, commandant le 20e division d'infanterie, est nommé au commandement du 15e corps d'armée.

Tirages financiers

Communales 1906

Paris, 21 février.

L'obligation portant le numéro 766.400 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 685.455 est sortie remboursable à *cinq cinq mille francs*.

ÉCHANGE DE TÉMOINS

Paris, 22 février.

A la *suite d'un vif incident qui* s'est produit cet après-midi au sein de la *commission sénatoriale de la* Réforme électorale, M. Lintilhac, sénateur du Cantal et rapporteur du projet de loi sur la *réforme électorale*, a *envoyé ses témoins* à Millies-Lacroix, *sénateur des* Landes.

Les quatre témoins se sont réunis dans la soirée.

TOULON

Le Président DES CAMELOTS DU ROY *grièvement blessé*

Toulon, 22 février.

Le président des Camelots du Roy de Paris, M. Maxime Real del Sarte, qui accomplit actuellement son service militaire à Toulon, a été victime, la nuit dernière, d'une lâche agression.

Au moment où il traversait une rue un peu isolée, *ce jeune militaire* a essuyé plusieurs coups de revolver de malfaiteurs qui sont restés inconnus.

M. Maxime Real del Sarte est grièvement blessé, il a été admis d'urgence à l'hôpital, où les meilleurs soins lui sont prodigués.

AU MAROC

L'ULTIMATUM de la FRANCE à Moulay-Hafid

Paris, 22 février.

M. Regnault, ministre de France à Tanger, a informé M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, que Moulay Hafid accepte intégralement l'accord signé à Paris par El Mokri.

Conseil des Ministres

Paris, 22 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement judiciaire

M. Barthou, ministre de la Justice, présente à la signature présidentielle un mouvement judiciaire assez important.

Aucune nomination ne concerne le ressort de la Corse.

L'incident franco-marocain

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, annonce au Conseil qu'il vient de recevoir de M. Regnault, ministre de France à Tanger, un télégramme lui annonçant que Moulay-Hafid a ratifié les accords signés à Paris par les ambassadeurs qu'il avait envoyés en mission.

Etat-major général

Le ministre de la Guerre a fait signer par le Président de la République les décrets nommant deux membres du Conseil supérieur de la Guerre et des commandants de corps d'armée.

Questions budgétaires

M. Cochery, ministre des Finances, a entretenu le Conseil de diverses questions budgétaires, et indiqué les bases d'un nouveau règlement qu'il prépare.

Le drame d'Abecher

Le président du Conseil a fait part des dispositions arrêtées, d'accord avec les ministres de la Guerre et des Finances, en faveur des vieux parents du capitaine Fiegenschuh, commandant le détachement massacré dans l'Ouadaï.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

Pour les Vieux Parents du Capitaine Fiegenschuh

Paris, 22 février.

Il est à peu près certain que le Gouvernement attribuera le produit annuel d'un bureau de tabac au père et à la *mère du capitaine* Fiegenschuh, tombé dans l'Ouadaï.

Les vieux parents de ce brave officier habitent une petite maison de la Robertsau, dans la banlieue de Strasbourg. Le père est aveugle ; une cécité incurable l'a frappé vers 1895.

Le brave capitaine Fiegenschuh envoyait régulièrement la majeure partie de sa solde à ses parents.

EN ALLEMAGNE

LES OBSÈQUES du Président du Reichstag

Berlin, 22 février.

Aujourd'hui ont été célébrées, au milieu d'une affluence extraordinaire, les obsèques du comte Stoeberg-Wernigerove, président du Reichstag.

Toutes les autorités de Berlin y assistaient.

Les honneurs militaires ont été rendus au défunt.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. CLEMENTEL

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du *projet* de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Colonies

La Chambre continue l'examen du budget du ministère des Colonies.

Interpellation Réville

M. Marc Réville, *député* du Doubs, développe son interpellation sur les délits de justice dont souffrent certains fonctionnaires du département des colonies, ainsi que sur l'attitude prise par le Gouvernement à l'égard de Said-Ali.

Interpellation Gérault-Richard

M. Gérault-Richard, *député* de la Guadeloupe, monte à son tour à la tribune et développe son interpellation sur la situation économique qui résultera pour les colonies de l'application du nouveau tarif douanier.

Le Ministre des Colonies

M Trouillot, ministre des Colonies, répond aux interpellateurs.

Après leur avoir donné quelques explications sur certains faits dénoncés à la tribune, le ministre promet d'étudier les réformes proposées.

Ordre du Jour

Après avoir entendu les observations de MM. de Villebois-Mareuil et Botin sur la politique du Gouvernement en Indo-Chine, le président met aux voix l'*ordre du jour pur et simple*, accepté par le Gouvernement.

Cet ordre du jour est voté par mains levées.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

La discussion générale continue sur le buget du ministère des colonies.

MM *Gérault-Richard*, Vigouroux, Jean Morel, Archambeaud, Allemane, le Gouverneur général de Madagascar, Duparquet et le ministre des Colonies défilent à la tribune.

La discussion générale est terminée ; la Chambre abordera demain l'examen des chapitres.

La séance est levée

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE SECRET ET LA LIBERTÉ du Vote

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales.

L'article 2

La discussion reprend sur l'article 3 qui avait été renvoyé à la commission pour être modifié.

L'ensemble de cet article est mis aux voix et adopté.

Articles 4 à 11

Le Sénat adopte ensuite sans longue discussion les articles 4 à 11 du projet de loi.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

AVIS DE DÉCÈS

M. Cristophe Crisponi, ancien militaire en retraite ; M. Marius Crisponi, employé à la maison Brignardelli ; M. Michel Crisponi et sa famille, de Marseille ; Mme Toussainte Poggi, née Crisponi ; M. Jacques Poggi, garde-champêtre ; Mlles Jolie et Auguste Crisponi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME JULIE CRISPONI

Née POGGI

décédée à Bastia, mante des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 1 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 8.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE MESSE

Une messe sera célébrée mercredi, 23 février, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Jean, pour le repos de l'âme de

MONSIEUR PIERRE-JOSEPH ORSATELLI

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot*, à Bastia.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exiger partout la Marque « MAISON GHILINI »

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
11, Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 23 février pour vapeur *Saint-Barthélemy* à destination de l'Anvers, les ports du Nord et Anvers.

Fin courant le *St-Thomas* chargera à Nantes des marchandises pour Barcelonne et Bastia.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Ciments hydrauliques et Ciments, mosaïques de Villeneuve; et briqueterie du Teil. — Pâtisses gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
TOUTES EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Corde, 1.

LA FORTUNE EST AVEUGLE
Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.
LOTS VILLE DE PARIS
Autorisés par les lois des 21 juillet 1881, 17 juillet 1886, 6 janvier 1892, 29 déc. 1892, 8 déc. 1897, 30 déc. 1903 et garantis par la Ville de Paris
22 Tirages par An
Prochains Tirages
25 MARS
5 AVRIL
22 AVRIL
25 MAI, 5 JUIN
4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 632 Lots de 1.000 à 25.000 francs
soit un total de
4 millions 346.000 f. Lots
Syndicat Commercial de participation, 6 ans.
POUR 5 FRANCS
Versement initial
On reçoit 100 Numéros
LOTS VILLE DE PARIS
Pour recevoir les 100 Numéros *francs domicile*, il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrond.).
LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE
TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.
On accepte les ordres contre remboursement (5 fr. 60)
VOUS — DERNIER APPEL



LA KABILINE
Véritable Teinture des Hérapas
LA KABILINE
Pour rendre neufs aux Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes.

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement sous pli fermé (contre 10 fr.) la Méthode, écrire avec les plus grands détails de ce procédé à Laboratoire O.L.É.É.É. 19 rue des Marchés, Ant. MRS, P. à N.I.S.

Journal Financier Français
Publié les Mardis, Vendredis et Jours fériés Financiers
16, Place du Louvre, 16
PARIS
Ordres de Bourse
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

REVUE-GUIDE POPULAIRE FINANCIÈRE
2 fr. par an
bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, avis, décisions et intérêts du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner
Fr. MAESTRACCI
AVOCAT AU TRIBUNAL DE COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
et dans tous les bureaux de poste.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRESENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 55 — JEUDI 24 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard de Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Toute nouvelle ne devant paraître que le surlendemain ne peut être insérée que sous la forme d'annonce.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Mathia, apôtre.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 18 m. — Coucher, 5 h. 41 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Sainte Marguerite.

23 FÉVRIER

LA FRANCE EN AFRIQUE

DU MAROC AU TCHAD

Ce n'est pas sans un très réel *sentiment de fierté que l'on considère*, sur la carte du monde, l'immense empire que la France s'est taillé en Afrique, depuis les rivages de la Méditerranée jusqu'à Dakar et au Cap-Vert, et, au sud, jusqu'à l'embouchure du Congo.

Mais cette légitime fierté ne va pas sans amertume, lorsqu'on songe aux sacrifices d'hommes, de sang et d'argent qu'il a fallu consentir pour acquérir et conserver cet immense domaine ouvert à l'activité française.

Sans doute, toutes les parties n'en sont pas d'une égale valeur pour la France. Au nord, l'Algérie et la Tunisie, fertiles et pacifiques, sont véritablement les prolongements de la France au-delà de la mer ; le Sénégal est une colonie prospère, et l'exploitation du Congo français se poursuit avec méthode et profit. Mais n'oublions pas qu'entre ces points extrêmes s'étend, à perte de vue, le grand désert de sable sillonné de tribus pillardes et hostiles, qui rançonnent les caravanes et déciment nos soldats.

Cent de ces braves viennent de tomber dans une embuscade, dans l'Ouadaï. Plus au nord, il y a deux mois, la colonne du capitaine Grosdemange était décimée dans la région de Timissao. A l'ouest, la colonne du colonel Gourraud est aux prises, depuis de longs mois, dans la Mauritanie et l'Adrar, contre des tribus insaisissables et mouvantes qui nous causent, à chaque rencontre, des pertes sensibles, sans que nous puissions jamais les considérer comme définitivement vaincues.

Comment, d'ailleurs, quelques poignées d'hommes, malgré leur courage au-dessus de tout éloge, pourraient-elles réaliser efficacement, selon l'expression qui leur est chère, la « police du désert, » en pays inconnu, malsain, meurtrier, hostile, et sur une étendue plus grande que l'Europe !

Pour bien se rendre compte de cette gigantesque étendue des territoires sahariens, il faut se rappeler que la partie du Sahara qui nous est dévolue a 4.000 kilomètres de l'Ouest à l'Est, depuis l'Atlantique jusqu'aux confins du désert de Lybie ; c'est la distance qui sépare Brest de la mer Caspienne, la plus grande dimension de l'Europe en longitude ! D'autre part, du Sud au Nord, de Figuig au Niger, la distance est de 2.000 kilomètres, soit la distance de Paris à Saint-Pétersbourg.

L'existence, dans ce désert, n'a, d'ailleurs, rien d'encourageant, et ce serait folie d'espérer y prolonger la civilisation française. Çà et là, quelques oasis, des vallées où vivent des hommes misérables et sans culture, des palmiers, dont les dattes sont si mauvaises qu'il ne faut pas songer à en faire l'exportation. Partout ailleurs, la solitude. Voici ce qu'écrit, à propos du Sahara, l'un des auteurs qui en ont dit le moins de mal, Fromentin : « Imaginez un pays tout de terre calcinée et de pierre vive, battu par les vents arides et brûlé jusqu'aux entrailles ; une terre marâtre, polie comme de la terre à potorie, presque luisante à l'œil tant elle est nue, et qui semble, tant elle est sèche, avoir subi l'action du feu, sans la moindre trace de végétation, sans une herbe, sans un chardon ; des collines horizontales qu'on dirait applaties avec la main ou découpées par une fantaisie étrange en dentelures aignes, formant crochets comme des cornes tranchantes ou des fers de faux ; au centre, d'étroites vallées aussi propres, aussi nues qu'une aire à battre le grain ; et tout cela, aussi loin que la vue peut s'étendre, si rouge, si tout à fait jaune, si bistre, mais exactement couleur peau de lion... »

Or, d'après les chiffres cités par M. Messimy, ancien rapporteur du budget de la Guerre, l'occupation de ces territoires nous a coûté 300 millions depuis dix ans. Le chemin de fer de la région désertique sud-algérienne a coûté 60 millions environ, les opérations militaires au sud du Maroc, du côté du désert, 70 millions ; les expéditions d'Io Salah et du Touat, 60 millions, plus 30 millions d'occupation militaire pendant ces dix années. Au Sud, du côté de l'Adrar, du Niger et du Tchad, nous avons 4 millions de dépenses par an pour l'entretien des compagnies sahariennes; ajoutons dix millions pour les opérations dans le Sud-Tunisien.

Et combien de difficultés cet empire Nord-Africain ne nous suscitera-t-il pas encore? On se souvient de la tragique affaire de Fachoda, qui faillit nous mettre aux prises avec l'Angleterre. D'autres difficultés du même ordre se préparentau Darfour, vers lequel l'Angleterre s'avance. Notre frontière avec l'Etat belge du Congo n'est rien moins que définitive. Il y a une quinzaine de jours, un conflit s'est élevé à la frontière de la Tunisie et de la Tripolitaine, entre soldats français et turcs, qui a amené une tension diplomatique à peine apaisée. A ce sujet, des protestations significatives se sont fait entendre au parlement italien, contre les prétendus empiètements de la France en Tripolitaine. Enfin, notre action en Mauritanie n'est pas sans inquiéter plusieurs puissances qui nous prêtent le dessein de conquérir le Maroc en y pénétrant peu à peu par le Sud.

Il est permis de se demander si, en présence de tels soucis et de telles charges pour l'avenir, nous ne devons pas agir avec plus de prudence que jamais. Nous avons des colonies fertiles et productives ; cr̃éons-y des chemins de fer, mettons-les en valeur, accomplissons des travaux que nous y ajournons faute d'argent, préoccupons-nous enfin de leur défense, au lieu de sacrifier des millions et tant d'héroïsme dans ces sables mouvants du désert, dans ce pays de la soif, de la désolation et de la mort, dans cette partie du Sahara la plus aride qui fut notre lot, lors des fameux traités avec l'Angleterre, en 1890, et dont lord Salisbury disait ironiquement : « Nous avons laissé seulement beaucoup de sable à gratter au coq gaulois ! »

HENRI BRUMONT

Propos d'actualité

La Politique

La politique a peu d'attraits pour moi et je m'applique à l'éloigner de ma vie, sachant combien son commerce réserve de désillusions et de soucis aux gens qui ignorent — c'est mon cas — la manière de s'en servir.

Mais, on ne fait pas toujours ce qu'on veut, et parfois il faut bien, contre son gré, entendre parler d'elle. Comme on regrette alors de n'avoir point la foi qui permet de prendre aveuglément au sérieux les billevesées les plus extravagantes ! Hélas ! le doute ne se commande pas, comme disent les bonnes gens, il domine nos cerveaux malgré nous, et c'est tant pis, puisqu'il nous prive du bonheur de croire, ce qui simplifierait joliment l'existence.

Donc, j'entends de ci de là parler politique et par des politiciens dont la logique, l'expérience et la raison ne sont pas les principales vertus. Devant moi, entre deux apéritifs ou entre la poire et le fromage, on réforme la société et on démontre abondamment sinon péremptoirement que rien ne serait facile autant que bouleverser le monde.

Parbis, j'écoute en silence, sachant bien que les fleuves ne remontent pas vers leur source et qu'il ne suffit pas d'arguments pour changer de mentalités ; parbis aussi, quand mes nerfs sont moins complaisants, je risque certaines objections dont l'une revient souvent dans mes discours :

— Réfaites donc, avant tout, dis-je, l'éducation des hommes, apprenez-leur la bonté, la pitié, la solidarité. Quand ils auront oublié l'égoïsme féroce qui est la loi de nombre d'entre eux, l'hypocrisie, la fêcheté et quelques autres vices, vous pourrez peut-être espérer le succès de vos idées.

C'est alors, chez nos interlocuteurs, la folle indignation :

— Les hommes sont bons, les hommes sont justes, pitoyables et solidaires, et c'est un crime et une folie que douter de l'humanité...

Soit ! Cependant j'en doute, et justement le désastre qui s'est abattu sur la France vient me prouver que j'ai un peu raison.

Certes, on a vu, dans les pays inondés des exemples touchants de charité, des actes admirables de fraternité, je le proclame très haut, car cela nous console du reste, mais on a vu et voit encore autre chose aussi.

Dès le premier jour où la crue devint sérieusement menaçante, on a vu la plupart des détaillants élever le prix des denrées de consommation sans que les caves des halles et marchés aient cependant vu ni spéculer ainsi sur la détresse publique. Il a fallu pour arrêter le scandale la mise à mal de quelques-uns de ces honorables commerçants et l'assurance donnée par le Gouvernement que toute majoration constatée serait sévèrement punie.

Plus tard, quand, en plein sinistre, des philanthropes ont organisé les distributions de secours, on a vu dans les asiles, dans les soupes populaires, une foule de parasites habituels de la charité, nullement atteints par l'inondation, s'ingénier à soutirer ce qui était destiné à des misères plus réelles.

Enfin, voici qu'on découvre, parmi les demandes d'indemnités adressées à l'Administration, un nombre considérable de réclamations émanant de gens qui, bien que domiciliés sur des points inondés, n'ont subi aucun dommage, mais souhaitant néanmoins réaliser cette opération malhonnête qui consiste à voler — la mot n'est pas trop gros — une part du crédit insuffisant déjà pour réparer les véritables détresses.

Avant de proclamer la perfection de l'âme humaine, nos sociologues amateurs feraient bien de méditer sur ces incidents qui sont, malheureusement, avec des occasions et des aspects différents, les exemples de tous les jours.

Pol HARDUIN.

---

80. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XVIII

HYPNOTISME

— C'est-à-dire par son *regard d'ingénieur*, par ses fameuses...

— Le regard a pu y être pour quelque chose, interrompit Nérondoul avec un sourire ironique, une jolie femme a tant de puissance sur nous ! Mais, dans tous les cas, il n'y a jamais eu fausseté de sa part...

— Si vous êtes encore là, tant mieux, le rêve tombera assez vite .. Ce sont peut-être ces malheurs qui ont acquis vos sympathies...

— Ces femmes-là *ont toujours été* victimes de quelque catastrophe qui leur a imposé nécessité de travailler.

— Des malheurs, elle a pu en avoir. Je ne les connais pas. Sa fierté lui a clos la bouche. Jamais elle ne s'est plainte.

Raoul sourit.

— Je vois qu'elle a su habilement mener sa barque... Y aurait-il indiscrétion à vous demander dans quelles circonstances vous l'avez connue ?

— A Vichy, dans la solitude où mes souffrances m'ont envoyé, où vous-même, mon gendre, avez voulu que j'aille.

— Evidemment ; vous avez agréablement l'ordonnance de docteurs que je n'y avais pas mises...

— Plus que jamais, je bénis la rencontre ; une rencontre purement de hasard, veuillez la croire.

Joséphine jubilait. Le sang-froid de Nérondoul paralysait Raoul. Ses insinuations ne portaient pas le coup attendu.

— Et cette femme s'appelle Joséphine Geoffrin.

— Comme vous le dites.

— A-t-elle montré son extrait de naissance ?

— Je l'ai entre les mains.

— C'est faux.

— Mon gendre, ce que je vous dis est exact. Si vous tenez à connaître la circonstance qui a mis entre mes mains la pièce légale, je vais vous la communiquer.

Tous deux étaient sûrs de ce qu'ils avançaient. Nérondoul conservait la tranquillité que donne un acte volontairement accompli. C'est Raoul qui se troubla le premier. Une circonstance lui avait mis l'acte sous les yeux. Un prêt d'argent, sans doute ! Mais en nom, en nom de Joséphine Geoffrin, d'où venait-il ?

— Vous certifiez, reprit le docteur, être sûr du nom de cette femme ?

— Je le certifie. Raoul Dignac s'anima.

— Je vous dis, moi, qu'elle a menti.

— Vraiment ?.. Comme votre batterie est bien dressée, mon gendre ! Comme vos armes visent juste !.. C'est d'un enfant, ce que vous faites-là... *Nier des actes légalisés* !.. Je ne me serais pas attendu à ce qu'un homme de votre âge prononçât de pareilles inepties...

Raoul bondit.

— Vous voudrez bien constater que j'ai gardé jusque là tout le respect que je vous dois.

— Je le constate.... C'est évidemment moi qui deviens l'insulteur.

— Eh bien, je vous le répète, cette femme a menti.

Nérondoul n'ajoutait aucune foi aux paroles du mari de Blanche. Toujours ironique, il continua :

— Je pense que vous êtes ici avec des pièces en poche, car on n'avance pas des choses telles que celles que vous voulez me faire croire sans preuves.

— Il y a évidemment un point à éclaircir, dit Raoul d'une voix basse qui prouvait que la pensée ne restait pas toutnve.

— Je crois qu'il y en aura plus d'un, répondit Nérondoul d'un air narquois.

— En attendant que la lumière se fasse, voudriez-vous me dire si cette photographie répond à la personne qui nous occupe ?

Une photographie. Joséphine sourit. Elle était sûre de n'avoir jamais donné son portrait à personne.

— Pardonnez... je vais accomplir mon forfait... La petite histoire que vous brodez vaut la peine que je la suive avec attention. En vérité, je ne suis pas trop surpris, je me suis dit : « Nous ne nous quitterons pas bons amis. »

Raoul blêmit.

— Vous feriez bien, dit-il, de mettre la raillerie de côté, ce n'est pas moi qui, je crois, vais avoir à rire jaune.

— En somme, mon gendre, reprit Nérondoul vert, si je me compe pas court aux insanités dont vous vous offrez de me martieler le cerveau, c'est par pure courtoisie... Je suis d'âge à savoir me diriger moi-même... Personne, entendez-vous, personne n'a voix au chapitre pour tracer ma vie qui, du reste, est tracée et bien tracée, je vous le garantis... Veuillez le comprendre et ne me donner la peine de vous le répéter.

Son binocle placé, il tendit la main pour prendre la carte.

— Eh bien, cette femme est-elle celle que vous occupez ?... Faites la part du temps : Il y a des années que cette photographie existe.

Nérondoul mit la carte sous ses yeux. Il la rapprocha, l'éloigna. Il reconnaissait les traits de Joséphine. Les yeux noirs, vifs, comme pas d'autres, empêchaient toute méprise.

— Qu'est-ce que cela prouve ? murmura-t-il.

— Reconnaissez-vous ce portrait pour celui de Joséphine Geoffrin, comme vous dites ?

— Il y a quelque ressemblance... mais...

— Pardon, veuillez être loyal... Pas de faux-fuyant... Croyez-vous, encore une fois, que la photographie est celle de cette femme ?

— Et quand même on serait ?

Nérondoul s'était rapproché de la fenêtre. Raoul l'avait suivi. La porte derrière laquelle se tenait Joséphine se trouvait près d'eux.

— Allons, fi Raoul, il n'y a pas à discuter avec un homme qui ne veut pas être franc... Sachez donc que la nom de l'audacieuse est Marie Lamoir et non Joséphine Geoffrin... Elle-même ne le niera pas. Prenez vos renseignements en son absence. Je pourrais vous en fournir, mais vous taxeriez sans doute mes phrases d'exagération. Cette femme vous tient au cœur je le comprends.

Nérondoul voulait parler, mais Raoul continua en élevant la voix :

Il ne vous répugnera pas d'entreprendre un voyage avec elle.

Nérondoul fit encore un mouvement.

(A suivre).

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section de Calvi

Dernièrement, dans une des salles de la mairie de notre ville se sont réunis en assemblée générale tous les membres adhérents à l'Union Générale pour former leur bureau qui fut ainsi composé :

MM. Marius Pascal, négociant, président ;
Tarquini Michel, professeur, secrétaire ;
Paoli, retraité, trésorier.

Le Président adresse quelques mots de remerciements pour la marque de sympathie qui vient de lui être donnée si spontanément, et il ajoute qu'il sera un ardent propagandiste pour amener à notre « Union » le plus d'adhérents qu'il pourra.

Puis l'adresse suivante a été acclamée par l'assemblée :

« Les Corses et Amis de la Corse de la Section de Calvi adressent leurs plus vives félicitations au *Journal* et à Jacques Dhur pour l'œuvre essentiellement patriotique qu'ils ont entreprise, remercient nos maires vivement les organes et les personnalités qui ont bien voulu adhérer à ce mouvement et s'engagent fermement à faire une propagande incessante pour le triomphe de la Cause Corse.

» Félicite d'une façon toute particulière le citoyen Poli, président de l'Union avec tous les membres du Comité central pour le courage qu'ils ont eu à lancer une si vaste association qui est appelée au plus grand avenir et les engage à persévérer dans cette voie »

Un petit lunch offert par les membres du bureau a terminé cette première assemblée générale ; on a surtout causé du relèvement économique de notre département.

M. Jules Agostini, le dévoué et sympathique brigadier des douanes de Calvi, autour de cette convocation, a débité dans cette réunion le sonnet ci-après de sa composition : *Corrico non serrai mai bene !* sonnet dédié à la grande Ombre du grand Pascal Paoli.

Devant le sein meurtri de la vaillante Mère
Redoutant un frissonne dans le dernier vainqueur,
Ce cri désespéré, cette parole amère,
Sur le pas de l'exil a jailli de ton cœur !

Ce n'était pourtant plus le Génois trembleur
Dont tu mis en mouvoir le joug exploiteur,
Non, c'était le Français, c'était un peuple frère,
Qui confondait Cyrnos de la peine à l'honneur !

Que ce doux sentiment survive la grande entre !
Nous avions vu la fin de l'Etude sombre
Depuis...
Où remissionnal les morts plus grande et plus
Igloire
Jacques Dhur, par hérer dont le plume est un
Nous ont oublié chandeur aujourd hui nous rendre
Et nous unire aux combats de la Grande Paix !

La séance est levée à 10 heures du soir.

Le Président, MARINI.
Le Trésorier, PAOLI.
Le Secrétaire, M. TARQUINI.

Section de Bastia

La Section de Bastia, sœur aînée des Sections de la Corse, est heureuse d'enregistrer un groupement de plus dans l'Ile et elle est espérer que son exemple sera suivi partout.

M. Budden devant nous revenir dans quelques jours pour créer, si possible, la Coopérative de Cervione, a chargé le Président de la Section Bastiaise de centraliser à Bastia les souscriptions d'actions.

Nous faisons donc appel au patriotisme de tous les compatriotes, notamment aux populations Cervionnaises, les plus intéressées à soutenir en masse, et à faire parvenir au plus tôt leurs souscriptions à M. Casanelletti à Bastia. A qui l'on peut également demander des bulletins de souscription et la brochure explicative du mécanisme des Coopératives que les populations de l'arrondissement de Calvi ont su si bien comprendre.

Il est superflu de faire ressortir que la formation de la Coopérative Cervionnaise pourra suivre de très près, celle de Calvi, si l'importance des souscriptions enregistrées est de nature à encourager M. Budden dans sa généreuse initiative.

M. le premier président Grassi, qui a approuvé sans réserve l'œuvre de M. Budden et qui, dans une récente réunion, l'a chaudement félicité pour les résultats obtenus à Calvi, ne fera sans doute un devoir de porter la bonne parole au milieu de l'excellente population Cervionnaise à laquelle il porte le plus vif intérêt, au milieu de laquelle nous comptons déjà de nombreux adhérents.

Pour le Comité et par ordre :

Le Président, CANNELLETTI.
Le Secrétaire, SIRO.

CORTE

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, privés de ressources

CANTON DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Le Sous-Préfet de Corte présidera, vendredi, 25 février, à midi, la Commission d'assistance du canton de Prunelli di Fiumorbo.

Croix Rouge Française

Société de Secours aux blessés militaires des armées de Terre et de Mer.

M. le général E. Barry, délégué du Comité Central, fera au Théâtre municipal, samedi 26 février, à 8 heures et demie du soir, une conférence avec projections, sur le but de cette Société, son organisation, ses résultats.

L'entrée à cette conférence est absolument gratuite.

Le Comité provisoire constitué sous la présidence d'honneur de :

Mmes la générale Trachy,
la générale Abria,
Colle,
la générale Leddet,
MM. Levie-Ramolino, premier président,
le général Leddet, gouv. de la Corse,
Bordeaux-Desbarres, sous-préfet,
Gaudin, maire de Bastia,

a l'honneur d'adresser à la population bastiaise l'appel le plus chaleureux en la priant d'assister à cette conférence.

P. le Comité provisoire,
Le Secrétaire général,
Charles LEPIDI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 24 février, à 2 h. 1/2

Marche des Tireurs français.	Moussat.
Menuet de Colombine,	Delahaye.
Andalouse,	Popy.
Ballet de Faust, (A. B. C.),	Gounod.
P'tit' fille,	Andrieu.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ISOLACCIO-DI-FIUMORBO. — Par arrêté en date du 2e janvier dernier, M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a décidé la création d'une école mixte de hameau à Accioni, commune d'Isolaccio-di-Fiumorbo.

SAINTE-MARIE-POGGIO. — On a ramené hier de Bastia le cercueil de la petite Catherine Cesarini, décédée dans son quatrième mois, fille de M. Cesarini, sous-officier au 173e, et de Madame née Orsini.

De nombreux parents et amis de Sainte-Marie Poggio et de Cervione s'étaient portés au devant du cortège et l'ont escorté jusqu'au champ du dernier repos.

Nous adressons à M. et Mme Cesarini toutes nos condoléances.

SERRA-DI-FIUMORBO. — Par arrêté préfectoral en date du 21 février 1910, M. Dominici Jules, propriétaire, est nommé membre du bureau d'assistance de la commune de Serra-di-Fiumorbo, en remplacement de M. Martinetti Jean Joseph.

AMPAZZA. — M. l'abbé Guglielmi Sébastien, desservant d'Ampazza, est transféré à Figari-Treloaccio.

PIETRICAGGIO. — Nous avons appris avec plaisir les fiançailles de M. Pierre-Paul Bereni, fils de M. Dominique Bereni, retraité, avec Mlle Marie Casanova, la charmante nièce du regretté abbé Casanova, curé de Matra.

Cette union resserre les liens d'amitié de deux familles honorables de l'arrondissement de Corte.

Toutes nos félicitations aux futurs époux et à leurs familles.

Biens Ecclésiastiques

Par décret du 8 janvier, sont attribués aux communes de : Alando, Ampriani, Biancbi, Albertacce, Sollacaro, Campana, Campi, Canale di Verde, Cauabrina, Cateraccia, Coggia, Corte, Favalello, Castello di Rostino, Costa, Ghisoni, Granace, Ile-Rousse, Lago di Nazza, Lumio, Lunghignano, Marana, Moca-Croce, Moita, Mont-maggiore, Monticaglia, Muracciole, Necota, Novale, Novella, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu aux fabriques de ces communes, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, par chaque commune, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Cour d'Assises

Audience du 23 février 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

La Cour d'assises a à juger aujourd'hui, une rixe de l'Ile-Rousse, dans laquelle le nommé Cesari a trouvé la mort.

L'acte d'accusation relate ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 28 juillet 1909, vers 9 heures du soir, à Ile-Rousse, divers jeunes gens, parmi lesquels se trouvaient Ricci Jean-Baptiste et Cecoaldi Eugène, après avoir pris une consommation au Chalet de la Plage, près de la gare du chemin de fer, revenaient du côté de la ville lorsqu'ils firent la rencontre à hauteur de la guérite de l'octroi des nommés Cesari Xavier et Tortora Jean qui venaient en sens inverse. Une certaine rivalité existait entre ces jeunes gens qui vivaient en mauvaise intelligence. Tortora qui reprochait à Ricci et à Cecaldi d'avoir tenu contre lui des propos menaçants les invita à se détacher du groupe dont ils faisaient partie et à le suivre ainsi que son ami Cesari, avec lequel il prit les devants dans la direction de la jetée. Ricci et Cecaldi les suivirent précédant de quelques pas leurs propres camarades qui avaient également rebroussé chemin malgré les protestations de Tortora. Quand ils eurent dépassé la gare d'une trentaine de mètres, Allegrini Ange-François les rejoignit et essaya vainement de s'interposer entre Cecaldi et Tortora. Ceux-ci en vinrent aux mains pendant qu'à 5 ou 6 mètres plus loin un deuxième corps à corps se produisait entre Ricci et Cesari. On réussit à séparer les deux premiers adversaires, mais à un moment donné Ricci sortit un stylet de la poche intérieure de son veston et en porta un coup à Cesari au côté gauche. Celui-ci s'affaissait en s'écriant : « Jean, tu m'as tué ! ». Atteint au niveau du septième espace intercostal à quatre travers de doigt au-dessous du mamelon gauche, Cesari avait eu le poumon perforé. Une abondante hémorragie consécutive entraînait une mort presque instantanée.

Arrêté le lendemain matin à la première heure, Ricci a prétendu dans un premier interrogatoire qu'il ignorait dans quelles circonstances Cesari avait pu trouver la mort.

Il a soutenu plus tard que la victime s'était blessée elle-même accidentellement pendant qu'il était aux prises avec elle et qu'il la tenait par derrière. Ces allégations sont formellement démenties par les données matérielles de l'affaire et par les dépositions des témoins entendus. Allegrini Ange-François et Massoni Padoue ont vu le meurtrier sortir de sa poche une arme blanche et frapper la victime. Au surplus, Padroni Georges a vu le jour même du crime dans la poche de Ricci la manche du poignard qui devait servir à commettre le crime, et à ce moment Ricci avait déclaré qu'il était décidé à se défendre si on le cherchait.

M. Mancini, substitut du Procureur général, occupe le siège du Ministère public.

Mes de Caraffa et de Monti-Rossi sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

L'accusé, sur le compte duquel sont données de bons renseignements, déclare que la malheureuse victime n'est imprudemment tuée elle-même.

Il se promenait avec un nommé Cecaldi, quand ils croisèrent les nommés Tortora et Cesari qui les défièrent. Une bagarre éclata dans laquelle Cecaldi se battit avec Tortora et lui avec Cesari. Voyant, soudain, Cesari s'armer d'un stylet, il lui saisit le bras, et Cesari, en se débattant, s'est blessé lui-même.

Me Moretti se constitue partie civile au nom de la famille de la victime.

Les Témoins

Tortora. — Je promenais avec la victime Cesari, quand nous croisâmes Cecaldi et l'accusé Ricci. Ceux-ci ayant médit de moi, je les invitai à se battre derrière la gare. Ils relevèrent mon défi et la bagarre commença. A un moment donné, Cesari, qui était aux prises avec Ricci, tomba en criant : Je suis blessé.

Massoni. — J'ai assisté à la bagarre où Cesari a trouvé la mort. Celui ci était aux prises avec Ricci qui sortit un stylet de sa poche et lui en porta un coup. Cesari s'affaissa en s'écriant : Je suis mort.

Cecaldi. — J'étais en compagnie de Ricci, quand survinrent Tortora et Cesari qui, m'interpellant, nous invitèrent à nous battre. La bagarre commença. Je luttais, pour ma part, contre Tortora. Ricci avait à faire à Cesari. Soudain, je vois ce dernier tomber en s'écriant : Je suis mort. Il avait été frappé par un coup d'arme blanche.

Ener. — Témoin de la lutte, il a vu Cesari, qui luttait avec Ricci, porter la main à sa poitrine et s'affaisser en criant : Je suis mort.

Les autres témoins font des dépositions identiques aux précédentes.

La Partie Civile

Le bâtonnier de l'ordre des avocats est chargé des intérêts de la famille de la victime. Après avoir établi que l'accusé a, sans raison, frappé à mort le malheureux Cesari, l'éminent avocat convie le jury à une répression énergique.

Réquisitoire

M. Mancini, substitut du Procureur général, se joint à la partie civile pour adjurer le jury de ne pas rendre un verdict d'impunité. Dans une argumentation irréfutable, l'organe du Ministère public démontre l'invraisemblance du système de défense invoqué par l'accusé.

Les Plaidoiries

Fort habilement Me de Monti-Rossi établit que la victime, au moment où elle s'acharnait sur l'accusé, s'est imprudemment frappé elle-même. Le jeune et vaillant défenseur sollicite du jury un verdict d'acquittement.

A son tour, Me de Caraffa, avec son éloquence coutumière, discute toutes les charges de l'accusation et *prouve que l'accusé* qui repoussait l'aggression de la victime, n'a, cependant, pas frappé celle ci d'un coup de poignard. Cesari est seul cause de sa perte. Messieurs les Jurés rendront Ricci à la liberté.

LE VERDICT

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Ricci est condamné à 5 ans de prison et 10 ans d'*interdiction de séjour*.

Audience d'aujourd hui :

Martinetti Lucien, marin, demeurant à Ajaccio, meurtre et coups et blessures volontaires.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes de Caraffa et Leonetti, du barreau d'Ajaccio.

Syndicat d'élevage
DE BASTIA ET DES ENVIRONS

MM. les propriétaires éleveurs de Bastia et des cantons de San Martino et de Brando, faisant partie, ou désirant faire partie du Syndicat d'élevage, sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 27 février, à 10 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Assurance du bétail.

Le Président, T. BALBI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 15°. + 4 6 heures du soir + 11°. Maxima + 15 6 Minima + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 775 mm. à midi, 776 mm., 6 heures du soir, 776 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, cyanos nuages.
l'après-midi, id.

Au Palais

La Cour d'appel, chambre civile, présidée par M. le premier président Levie-Ramolino, a admis à la prestation de serment, M. Angelo Chiappe, licencié en droit, qui compte se faire inscrire au barreau d'Ajaccio.

Le jeune avocat est l'arrière-petit-fils de M. Chiappe, qui fut le premier procureur général en Corse, et l'arrière-petit-neveu d'Angelo Chiappe, député à la Convention nationale et de l'éminent premier président comte Colonna d'Istria.

Noblesse oblige. Il saura se montrer le digne descendant d'aïeux aussi illustres.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Nouvelles coloniales

Les promotions suivantes ont été faites dans le cadre permanent des douanes et régies de l'Indo-Chine :

au grade de contrôleur de 1re classe, M. le contrôleur de 2e classe J. Guasco ;

au grade de commis de 1re classe, MM. les commis de 2e classe Coti et Gambini ; — au grade de commis de 2e classe, M. le commis de 3e classe Antoni ; au grade de commis de 3e classe, MM. les commis de 4e classe Nourro Jules, Nicolai Ange-Mathieu, Nicolaï François-Xavier ;

au grade de brigadier, M. le sous-brigadier Derizzi Emile-Louis ; — de sous-brigadier, les préposés de 1re classe Marchetti Zaccarelli, Battesti Pierre-Paul.

Obsèques

Dans l'après-midi ont eu lieu les obsèques de Mme Julie Crisponi née Poggi, décédée dans sa soixante-quatorzième année.

De nombreux amis ont suivi le cercueil jusqu'à l'église Sainte-Marie, où a été donnée l'absoute.

Nous prenons part au deuil qui frappe les familles *Crisponi* et Poggi et leur exprimons tous nos regrets.

Crêpage de chignons

C'est toujours drôle de voir des femmes se chipotter, car cela finit généralement par un crêpage de chignons qui met en joie tous les assistants.

C'est ce qui arriva, avant-hier, aux Turquines. Après s'être copieusement injuriées — tels les héros d'Homère — les nommées D. M. L. et C. M., toutes deux ménagères, en vinrent aux mains et seraient encore en train de s'étriper mutuellement, si la police n'était venue mettre le holà, en leur dressant procès-verbal.

Au Port

Entrées :

Vap. franç. « Ferdinand A., » cap. Guillou, venant d'Alger.

— Vap. « Numidia, » cap. Carrias, venant de Livourne.

Ivresse .. féminine

Certes, les agents qui dressèrent procès-verbal à la nommée N. M. ne furent pas précisément galants, mais, que voulez-vous, les bonnes mœurs sont les bonnes mœurs.

Or donc, la dite dame N. M. revendeuse de son état, avait le gosier séché par la température printanière d'hier matin — seulement — et la voix enrouée à force de faire l'éloge de sa marchandise. Pour humecter le premier et donner à l'autre le diapason normal, elle but un peu d'abord, puis, davantage, puis tellement, que le roi de toute la Pologne n'avait plus rien à lui envier.

Mais, s'il est permis de se griser à domicile, il est expressément défendu — même à une femme — de se pocharder en public : d'où procès-verbal.

Maladies des yeux

AVIS. — Le docteur Eliachef, médecin oculiste de Paris, s'est définitivement fixé à BASTIA, 11, Boulevard du Palais, et donne des consultations tous les jours, de 10 heures à 4 h. pour toutes les maladies des YEUX.

On peut aussi consulter ce spécialiste pour les affections graves du *Nez*, des *Oreilles* et du *Larynx*.

Traitement consciencieux et sûr.

En famille

Totalement oublieux que c'est précisément en famille qu'on lave son linge sale, la dame T. F. M. et T. son tendre fils, se disaient, *coram populo*, des amabilités tellement épaisses, que la police se vit forcée de réprimer cet étalage de saines intimes par un procès-verbal en bonne et due forme.

MESDAMES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00110

BOURSE DE PARIS

	23 fév. — 24 fév.
Amort. de 3 0/0 anciens	98.87 — 98.80
de 3 0/0 amortis.	98 75 — 98.75
	ex coupon

Nominations

Commissaires de police

Paris, 23 février.

M. Giannoni, commissaire spécial de police, adjoint à Ajaccio, est nommé en la même qualité à Cerbère (*Pyrénées Orientales*).

M. Villanova, commissaire spécial de police, adjoint à Ajaccio, est nommé en la même qualité à Bandyuls (Basses-Pyrénées).

M. Boudaoux, commissaire de police à Bastia, est nommé en la même qualité à Corte (Hérault).

M. Ghibèke, commissaire de police mobile à la 2e brigade à Lille, est nommé commissaire de police à Bastia.

Conseil d'Etat

Les élections d'Alzi

Paris, 23 février.

Le Conseil d'Etat a rejeté la demande de M. Orsini Jacques, conseiller municipal de la commune d'Alzi, tendant à faire annuler un arrêté du 8 août 1908 du Conseil de préfecture de la Corse, et a déclaré nulles les élections du 7 juin 1908.

Au Palais Bourbon

Les Elections Législatives en Corse

Paris, 23 février.

On s'entretenait aujourd'hui dans les couloirs du Palais-Bourbon, des prochaines élections législatives en Corse.

On disait que M. Pierangeli, député de Bastia, ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat ; il serait nommé procureur de la République à Tunis, afin de permettre à M. Antoine Gavini, député de Corte, de poser sa candidature dans l'arrondissement de Bastia.

On sait que la situation politique de M. Antoine Gavini à Corte est fort compromise.

M. Félix Decori, avocat au barreau de Paris, poserait sa candidature dans l'arrondissement de Corte, mais cette candidature serait sérieusement combattue par un magistrat Corse habitant le Continent.

On a même ajouté qu'aucun des cinq députés sortants ne sera réélu.

INCIDENT TURCO-BULGARE

Morts et Blessés

Paris, 23 février.

Les journaux annoncent qu'une escarmouche entre les patrouilles turques et bulgares a éclaté dans la région montagneuse du Tomrouch.

Les postes voisins de la frontière intervinrent, et une vive fusillade en résulta pas à se produire.

La population bulgare se porta aussitôt sur la frontière, en ayant soin de se munir d'armes et de munitions.

Les Turcs, de leur côté, appelèrent à leur secours leur artillerie qui arriva avec deux pièces et ouvrit immédiatement le feu.

On compte des morts et des blessés de part et d'autre.

Examens de Saint-Cyr

Paris, 23 février.

Les compositions écrites pour le concours d'*admission*, en 1910, à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, auront lieu à Bastia les 8, 9, 10 et 11 juin.

L'examen oral commencera le 16 juillet.

Cour d'assises de la Seine

Condamnation DE GUSTAVE HERVÉ

Paris, 23 février.

Le jury de la Seine a eu à s'occuper aujourd'hui du procès intenté à la *Guerre Sociale*.

Au banc des accusés se trouvaient Gustave Hervé et le gérant de la *Guerre Sociale*.

Le ministère public a réclamé un verdict sans atténuation.

Gustave Hervé a présenté lui-même sa défense.

En ce qui concerne Hervé, le verdict du jury a été affirmatif sur toutes les questions, et muet sur les circonstances atténuantes.

Le verdict a été négatif pour le gérant du journal.

En exécution de ce verdict le gérant a été mis en liberté.

La Cour d'assises de la Seine a condamné Gustave Hervé à quatre années d'emprisonnement.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Colonies

La Chambre commence la discussion des chapitres du budget du Ministère des Colonies.

Tous les chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés sans aucune modification.

MM. Chaumeau, Lemaire, Dalimier, Chailley, Perchi, Meunier, présentent plusieurs observations au sujet de certains articles.

Soixante-dix députés à peine assistent à cette séance, qui est levée à 11 heures 45 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Les Armateurs et M. Chéron

Question Guerrier

M. Guerrier, député d'Ille-et-Vilaine, pose une question au sous-secrétaire d'Etat à la Marine au sujet des derniers incidents qui se sont produits au cours d'une réunion des armateurs.

L'orateur déclare que M. Chéron est un vrai danger pour la marine commerciale française.

M. Chéron

monte à la tribune.

Le Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine démontre que la campagne menée actuellement par les armateurs, est injuste autant que réactionnaire.

« Ce consortium de Capitalistes, dit M. Chéron, prétend chasser du Ministère de la Marine, le Sous-Secrétaire d'Etat qui applique républicainement la loi en faveur des malheureux pêcheurs et inscrits maritimes. »

M. Chéron demande, en terminant, à la Chambre de lui dire, par un vote de confiance, si elle approuve sa conduite.

Ordre du Jour

La discussion étant close, le président met aux voix l'ordre du jour de confiance, demandé par le Gouvernement.

Cet ordre du jour est voté par mains levées.

Le Budget

Ministère de la Marine

La Chambre commence la discussion générale du budget du ministère de la Marine.

M. Henri Michel

rapporteur, monte le premier à la tribune, et fournit quelques explications sur certains points du son rapport.

L'amiral Bienaimé

député de la Seine, traite longuement la question du matériel naval.

M. Ernest Flandin

député du Calvados, monte à son tour à la tribune.

L'orateur parle sur la crise des effectifs.

Le Ministre de la Marine

répond aux orateurs qui l'ont précédé à la tribune.

L'amiral Boué de Lapeyrère exprime chaleureusement l'état actuel de notre marine.

L'orateur défend ensuite le nouveau programme naval, et indique les sources urgentes qu'il a prises pour assurer les bases navales, c'est-à-dire l'instruction et l'entraînement des équipages et des officiers.

Le discours modeste, concis et clair du Ministre de la Marine a produit un effet énorme sur la Chambre entière, qui a fait une véritable ovation à l'amiral Boué de Lapeyrère.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

La Perte du GÉNÉRAL CHANZY

Mort de la Fillette de deux Naufragés

Toulon, 23 février.

Un douloureux événement s'est produit ce matin dans le village de Six-Fours, non loin de Toulon.

La fille aînée de Mme et de M. Audibert, notaire, qui ont été engloutis avec le paquebot sinistré, est décédée ce matin des suites de la grande douleur qu'elle éprouva en apprenant la triste mort de ses chers parents.

La pauvre fillette a été tellement impressionnée à la nouvelle de la terrible catastrophe qu'elle en est tombée malade, et son mal s'aggrava tous les jours.

Le deuil est général à Six-Fours.

ETAT CIVIL

Naissances.

Giannoni Louise. — Montalti Angèle-Jeanne-Antoinette. — Ghermoni Annonciade-Léoncie. — Puccio Barthélemy-Jean. — Lamperti Louise.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES VÉTÉRANS. — Les retraités de la Société sont priés de retirer leur mandat de pension en versant la cotisation annuelle de un franc.

Le Président, STRETTI.

A CÉDER
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE L'ILE-ROUSSE
S'adresser au titulaire.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les entreprises de travaux.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, Avenue Carnot, à Bastia.

A VENDRE
Château situé à Algajola
Arrondissement de Calvi
S'adresser à Me BATTISTINI, notaire à Calvi.

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Par 1 hectolitre vin	250 k. fr.	18.75
» 2 »	500 k. »	36.75
» 4 »	1.000 k. »	61. »
» 1 demi-muid »	600 k. »	33.75
» 2 »	1.200 k. »	64.85
» 4 »	2.400 k. »	127. »
» 6 »	3.600 k. »	189.25
» 8 »	4.800 k. »	251.45
» 10 »	6.000 k. »	313.65
» 20 »	12.000 k. »	558.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

RHUM GRANDS MORNES



MARQUE MONDIALE de *GET Frères* des célèbres inventeurs du *PIPPERMINT*.
Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec *garantie d'origine de l'ETAT* et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.
Maison fondée en 1796

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE
mécaniques
Tuiles plates et rondes.
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
RIVE, PLOMB, en feuilles, layaut, gueulière

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et la mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

MUTUELLE-PHOCÉENNE
Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie
Entreprise privée
Autorisée au contrôle de l'Etat

Moyennant 3 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.

Cette épargne pratique, facile, donne aux *seuls versements* les intérêts composés accumulés, mais le souscripteur peut s'ajouter à son avoir le montant des *versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.*

L'ouvrage est immense, incontestable.

Mères et pères de famille soucieux, travailleurs et futurs soucieux.

S'adresser pour références ou renseignements à

M. FRANÇOIS MAESTRACCI,
Agréé, 12, rue Napoléon, Bastia.

N. B. — Gendarmerie de contre-assurance en cas de décès.

On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour mansarde. Lampe Electrique très pratique.





L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia*.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département: Maison J.-B.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Vannières — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Corde, 1.



LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Teint dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes.

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

Le Directeur-gérant
J. B. CLAGNIER.
Imp. Clagnier.

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui infectent votre affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je ne souffrais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
Joséphine MAGNES, à St Julien-en-Born (Landes)
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 50 adressé à la Pharmacie Depensier 87, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 12, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Les MALADIES de la FEMME
Le FIBROME
Sur cent femmes, il y en a dix qui souffrent de Tumeurs, Polypes, Fibrome, ou autres affections graves, qui peuvent plus ou moins les conduire au tombeau, si on n'emploie pas les Remèdes et les Forces protectrices naturelles, incomplètes chez cette femme.
La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le voisin commence à gonfler et les médecins redoutent. Le Fibrome se développe peu à peu, il prive sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans le bas-ventre et les reins. La malade s'affaiblit et les parents alarmés la savent à même presque continuellement.
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et répéter: Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sous forme pilules, que n'importe qui ne saurait trouver pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. Métrite, Fibrome, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la ménopause du retour, Accidents du RETOUR D'AGE, Vertiges, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, etc., etc.
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIENIVINE dans DAMIA (1 fr. 25 le flacon).
La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies, et 5 francs franco contre mandat-poste adressé par M. DUMORTIER, 1, pont de la Concorde, Rouen.
(Notice et renseignements complémentaires gratis)

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable:
"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA
dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** que certains fabricants débitent sous le même nom.
Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.
On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse
Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.
DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 56 — VENDREDI 25 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. CLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... un an 20 fr. — 6 mois 10 fr. — 3 mois 5 fr.
Autres Départ. 32 » 16 » 8 »
Tarif spécial et autres Pays: se part en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Sainte Marguerite
Soleil: (heure nationale)
Lever, 6 h. 16 m. — Coucher, 5 h. 13 m.
Dernier Quart., le 2 — Nouv. Lune, le 11
Fête du Demain: Saint Honoré.

24 FÉVRIER

LA SINCÉRITÉ DU VOTE

Le projet de loi sur la liberté et la sincérité du vote peut compter parmi ceux qui n'ont pas de chance. En chantier depuis plusieurs années, il fut d'abord, et après maintes discussions, adopté par la Chambre des députés, puis adopté avec modifications par le Sénat... et ainsi de suite, pendant six ou sept voyages entre les deux assemblées.

A travers tant de vicissitudes, il restait trois dispositions principales, et sur lesquelles l'accord semblait devoir se faire, pour assurer la liberté et la sincérité du vote; c'étaient:

1° Le vote sous enveloppes non fermées, d'un type uniforme, fournies par l'administration préfectorale et timbrées du sceau de l'Etat;

2° L'admission, au bureau de vote, de deux représentants des candidats;

3° L'institution d'une cabine où chaque électeur pourrait, *avant de voter*, s'isoler pour confectionner son bulletin et le déposer dans l'enveloppe à l'abri de tout regard indiscret.

Le Sénat vient de repousser les deux derniers de ces trois systèmes.

Contre l'admission, aux bureaux de vote, de témoins aux gages des candidats, il a objecté que, bien loin d'empêcher la fraude, cette innovation, au contraire, la favoriserait, en ce sens que seuls les candidats riches pourraient payer des... amis assez désintéressés pour remplir toute une journée cette fonction fatigante. D'autre part, dans certaines régions, la présence de mandataires habilement choisis, soit parmi les *contre-maîtres*, soit parmi les dirigeants des syndicats, eût constitué un moyen de pression sur toute une catégorie d'électeurs.

Quant à la *cabine d'isolement*, elle est tombée, on peut le dire, sous le ridicule. Tour à tour qualifiée de « cabanon, » de « cabinet de réflexion, » de « confessionnal laïque, » de « vote cellulaire, » voire même de « water-closet, » elle avait, à côté de très sérieux avantages, de graves inconvénients.

On lui reprochait, notamment, de ralentir les opérations électorales. A certains moments de la journée, les électeurs se présentent en foule; il y aura alors encombrement, et pour peu qu'un citoyen malveillant se mette en tête de s'enfermer dans l'isoloir et de n'en pas sortir, il faudra requérir la force publique, d'où beaucoup de temps perdu. Il eût même été à craindre, qu'avec ce système, certains employés ou ouvriers qui travaillent le dimanche et ne disposent que d'une heure ou deux pour voter, en soient empêchés par le retard occasionné par l'isoloir.

On voit que l'isoloir risquait d'aller à l'encontre du rôle protecteur qu'on en espérait. On a songé un instant, de laisser les électeurs libres d'en user ou de n'en pas user; mais on s'aperçut bien vite que rendre l'isoloir facultatif, c'eût été le supprimer complètement. Quel électeur, en effet, eût consenti à s'y enfermer, sachant que son geste serait *remarqué et interprété*?

D'ailleurs, la cabine d'isolement est bien inutile et peut être supprimée sans inconvénient, dès qu'il est admis que le vote aura lieu sous enveloppe. Le bulletin sera, semble-t-il, suffisamment préservé des regards indiscrets par cette enveloppe, sans qu'il soit besoin encore de se cacher pour l'y introduire.

Tous comptes faits, il ne faut donc pas regretter le cabanon électoral. La loi sur la sincérité du vote, ainsi élaguée, n'a pas grand chose perdu. Résumée à la seule institution du vote sous enveloppe, elle constituera déjà un sérieux progrès et une garantie suffisante contre toutes les fraudes qu'il est humainement possible d'éviter. Nous n'attendrons, d'ailleurs, pas longtemps pour en faire l'expérience, puisqu'il est convenu que c'est le 24 avril qu'elle doit fonctionner pour la première fois... à condition toutefois que les deux Chambres finissent enfin par se mettre d'accord sur un texte définitif, avant les élections.

HENRI BRUNOST.

EN CORSE

On nous écrit de la Balagne:

Depuis quelque temps que de médecins se penchent au chevet de la Corse moribonde! Si elle se laisse mourir, elle ne pourra pas prétexter que, de toute part, on lui soins arrivées de fort *belles paroles*. Tantôt des commissions extraparlementaires et interministérielles la parcourent dans un tonnerre d'automobile et, en récompense de sa large hospitalité, lui allouent de compendieux rapports qui dorment leur éternel sommeil dans les cartons poussiéreux des ministères. Tantôt une bande de Q. M.-ous le couvert de commission d'enquête, n'hésite pas à affronter les flots en furie, pour venir sur place travailler à grands frais à sa régénération politique.

Pendant ce temps des hommes d'initiative et de cœur, sans bruit, sans fracas, sèment la seule bonne parole, la parole pratique, ou créent de leurs propres deniers la première organisme de progrès dont soit doté de l'Ile Corse.

C'est d'abord **M. Bodden**, conseiller de commerce extérieur de la France, secrétaire de la chambre de commerce Française de Bruxelles, etc., etc., qui, par son énergie, sa ténacité d'homme du Nord, ses belles manières, a fondé, en quelques jours, une société coopérative ayant pour but l'exploitation des produits agricoles de la Balagne.

Dans cette île, où il est convenu d'admettre que *l'esprit de clan* tue toute initiative, il a su grouper autour de lui dans son conseil d'administration, toutes les notabilités de la Balagne sans distinction de partis.

Avec facilité, par son tact et la bonne grâce de sa fidèle et charmante compagne Mme Bodden, il a fait asseoir à sa table les adversaires les plus hétéroclites. Réactionnaires impénitents, vieilles et jeunes barbes républicaines, favorisés et échappés du suffrage universel, candidats électoraux passés et futurs, philanthropes et arrivistes, tous ont subi le champagne avec courtoisie, et tous de grand cœur ont bu au relèvement de l'île aimée.

C'est hier, Mme Lair-elle, l'apôtre infatigable de la mutualité qui, à travers la Corse entière, a su par sa parole chaude et vibrante montrer les seules solutions pratiques et s'attirer les applaudissements chaleureux et émus d'un auditoire décidé à entrer à sa suite dans la période de l'union.

Pour nous, Balanins, dans les veines desquels bout encore le vieux sang italique, nous sommes en marche, et notre cri de ralliement demeure: La Balagne « tara da se. »

COOO.

Au Camp de la Braconne

Nos lecteurs connaissent l'initiative prise en mars dernier par le Cercle des anciens «Marsouins,» de faire élever à Paris un monument à la mémoire des valeureux Français morts aux colonies et dans les expéditions lointaines pour la France.

L'ingratitude n'est pas un vice français, et cependant, nous n'avons pas encore acquitté la dette de reconnaissance que la France doit aux incomparables troupes coloniales, aux explorateurs, administrateurs et fonctionnaires coloniaux qui depuis quarante années bataillent et succombent et toujours sous le drapeau intrépidement défendu.

Il faut qu'un témoignage impérissable rappelle aux générations futures l'héroïsme des braves qui, au prix de leur vie, ont fait la France plus grande et plus forte, et *pour-seulement encore vos tous les climats* tombent aussi héroïquement que simplement pour garder à la France son vaste domaine colonial.

Les souscriptions — qui, à ce jour, s'élèvent à 22.000 francs déposés au Comptoir national d'Escompte — sont reçues au siège unique du comité central, 8, rue Beaurepaire, à Paris.

Causerie Médicale

En Cas d'Empoisonnement

En cas d'empoisonnement, il arrive souvent qu'on ignore quel est le poison absorbé et comment il est possible de le neutraliser. S'il existait un contre-poison universel, bien des hésitations et des malheurs seraient évités.

Il n'y a pas de contre-poison universel. Mais il y a un produit à la portée de tous et qui peut être employé utilement dans un très grand nombre d'intoxications: c'est du *lait froid additionné de 5 0/0 de borate de soude*.

Toutes les bases minérales, à l'exception des bases alcalines peu ou point toxiques, sont précipitées par ce mélange, et les acides toxiques le décomposent en formant des sels de soude et en mettant en liberté de l'acide borique peu dangereux.

D'autre part, le lait, par ses matières grasses, protège les muqueuses contre l'action corrosive des acides, des substances caustiques ou irritantes. La caséine du lait joue un rôle utile également, soit en se coagulant sous l'action des acides et en les englobant dans le coagulum, soit en formant avec les bases minérales toxiques des caséates insolubles.

Certains poisons échappent à l'action du borax: ce sont les cyanures, les chlorates, les azotates, les arséniates, de même que les poisons végétaux, les alcaloïdes et les poisons animaux, tels que les ptomaïnes, les leucomaïnes ou les venins.

Tous ces poisons dont l'effet est extrêmement rapide et violent, nécessitent l'emploi d'un vomitif immédiat et d'un lavage d'estomac si la chose est possible. On fera prendre au patient, ensuite, une solution de permanganate de soude à 1 pour mille, qui décompose toutes les matières organiques ou les oxyde. Même les toxines microbiennes sont anhnties par cette solution.

En résumé, en présence d'une personne empoisonnée, la première intention à remplir est toujours l'évacuation du poison: on administre cinq centigrammes d'émétique dans un verre d'eau tiède; on répète cette dose trois ou quatre fois à quelques minutes d'intervalle. On peut aussi avoir recours aux moyens mécaniques, comme la titillation de la luette avec le doigt ou avec les barbes d'une plume; emploi de la sonde œsophagienne, de la pompe stomacale...

La deuxième indication, quelques minutes après les vomissements, consiste à administrer le lait froid additionné de cinq pour cent de borate de soude. Si le poison est un cyanure, on aura recours à un mélange de sulfate ferreux; si ce sont des arsénites, on emploiera la magnésie.

Enfin, la troisième indication consiste à relever les forces du malade fatigué par les vomissements et le purge, à l'aide d'infusions froides de café torréfié et de quinquina à parties égales, sucrées avec quelques cuillerées de sirop d'éther.

Docteur VIGNARD.

259. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

HEURE!

XXVI

EN CAMPAGNE

Elle ne se lassait pas de regarder ce mobilier de pauvre. Elle demanda:

— Et Jean Guénec?..

Le concierge toucha la cloison:

— Là, dit-il. Le hasard les avait placés l'un auprès de l'autre.

Elle ne prononça plus que quelques paroles de remerciement. A onze heures et demie, elle rentra chez elle et fit quelques préparatifs de voyage. Elle dit à Marie-Anne:

— Demain nous partons... Je l'annonce.

— Où irons-nous?

— Tu verras... Maintenant occupons-nous des autres.

Les autres, c'étaient le marquis André d'Orville et le baron Hubert de Brest.

XXVI

DANS LE PIÈGE

Lorsque le vieux Muller avait dit à son maître respectueusement: — Monsieur le marquis, madame la marquise vous prie de passer chez elle tantôt vers quatre heures, pas plus tard... il avait éprouvé une sorte de commotion et un sentiment de malaise. Il y avait des années qu'il ne s'estimait plus qu'un étranger pour la femme qui portait son nom. Il ne se trouvait avec elle qu'en certaines circonstances, devenues de plus en plus rares, où il parcourait ses salons comme il eût fréquenté ceux d'un casino ou d'un ministère un jour de réception à peu près publique. Que voulait elle? Il le demanda à Muller, qui répondit:

— Je ne sais pas. Marie Anne ne m'a rien expliqué.

— C'est elle qui est venue?..

— Oui, monsieur le marquis.

Il était très intrigué. Il alla passer quelques heures à la villa de Vaucresson. Hélène était entre les mains des médecins. Quel était son mal? Le docteur Lalande, l'ami du marquis et de sa famille, fils lui-même de l'ancien médecin de la marquise défunte, avait eu un long entretien avec lui. Il ne lui cachait pas ses appréhensions. La maladie était certainement aussi morale que physique, mais l'influence de l'âme sur le corps est énorme. La situation était grave. Le docteur annonça:

— Je redoute une sorte de folie.

Que faire pour l'arracher? Du reste, Hélène ne proférait aucune plainte; elle ne laissait échapper aucun gémissement. Depuis son entrevue avec son mari à la rue Tournefort, elle ne prononçait que les paroles indispensables au service de chaque jour. Le reste du temps elle demeurait plongée dans une sorte de prostration et d'anéantissement. Il faut rendre justice au marquis d'Orville. Il n'avait que des consolations pour elle, des soins et des tendresses. Vers deux heures il était rentré à la rue Vaneau, troublé, assombri par de cruelles inquiétudes. Lorsque l'instant du rendez-vous que la marquise lui avait assigné arriva, il descendit de son appartement, traversa la terrasse de l'hôtel et entra dans le vestibule. Il demanda au valet de pied:

— Madame est chez elle?

— Oui, monsieur le marquis.

Elle l'attendait, seule dans le salon attenant à sa chambre. Elle était assise à son bureau et dit de sa voix admirablement timbrée, son voix de contralto grave et sonore:

— Asseyez-vous, je vous prie.

Il obéit. Elle se tourna à peine vers lui et reprit:

— Si je vous ai prié de venir, c'est un service que je désire vous rendre, mon ami.

Il montra il manifestait sa surprise, elle ajouta aussitôt:

— Je désire que vous ne soyez pas plus longtemps victime de la duplicité d'un homme que vous croyez sans doute votre ami et que vous ne devriez jamais fréquenter.

— Pourquoi?

— Parce qu'il est méprisable et indigne.

Il laissa tomber du bout de ses lèvres ce nom:

— Hubert?

— Oui, le baron, dont vous suivez les conseils et dont vous écoutez les mensonges depuis des années.

— Des mensonges?.. Lesquels?

— Si je besoin de vous les rappeler?

— Cependant...

— Je pourrais m'expliquer d'une clairement... Je ne le veux pas... mais pour vous éclairer j'ai imaginé un moyen...

— C'est?..

— De lui lui faire répéter à lui-même..

— Ah!

— Dans quelques instants... Je lui ai fait parvenir un mot hier soir...

— Donc vous l'attendez?

Marguerite Rostand jeta un coup d'œil à sa pendule.

— Il sera ici dans quarante minutes, dit-elle.

Elle désigna du doigt un cabinet fermé par une tenture de soie qui retombait en plis lourds sur le parquet.

— Vous serez là, dit-elle encore... Vous voulez bien?

— Si vous le désirez.

Il y eut un silence. Marguerite Rostand prit une liasse de papiers qu'elle venait de mettre en ordre, les plaça dans leurs cassiers et enferma le tout dans son secrétaire.

— Vous voyez, dit-elle, je m'occupe de mes affaires. C'est à peu près ma seule distraction.

Il demanda doucement:

— Vous songez donc aussi aux miennes, Marguerite, que vous veuliez me convaincre de la perfidie de ce de Brest?

— Vous êtes mon mari... Je porte votre nom... Nous ne pouvons pas être tout à fait des étrangers l'un pour l'autre, encore moins des ennemis... Je dois même vous remercier de la façon dont vous avez exécuté notre contrat de séparation, car c'en est un véritable que nous avons souscrit après le premier.

— Hélas!

— Vous ne le regrettez pas, je suppose?

— Ce n'est pas moi qui l'ai voulu, c'est vous.

Elle le fixa de ses grands yeux si expressifs et répliqua:

— Aussi je ne vous reproche rien.

Elle passa à un autre sujet.

— Vous n'ignorez pas, je suppose, que le baron de Brest a fait un héritage d'y a que quel... ue?

— Celui de la comtesse de Frasi?..

(*A suivre.*)

Compte
de la Souscription du Monument aux Morts pour la Patrie

Solde créancier au 31 décembre 1907		162 90	
Intérêts 1 an 3 0/0		4 85	167 75
10 mars 1908. Versement Chambre de Com., 5e annuité		900 »	
Intérêts 296 jours 3 0/0		4 95	904 95
Décembre, encaissé 6 obl. Ville de Paris 71 amorties mai 1908 n 2.395, n° 707.342 à 347, moins coupon de juillet de 5.30			2.337 84
1 obl. Communales 91, n° 80.044 amortie			399 20
1 obl. Communales 80 n° 732.298 amortie			497 95
10 c. Foncières 93. Juin 1908		62 50	
10 c. Foncières 93. Décembre 1908		62 50	
10 c. Communales 91. Avril 1908		53 60	
10 c. » Octobre 1908		53 60	
12 c. » 80. Mars 1908		80 25	
11 c. » Septembre 1908		73 60	
10 c. Ville de Paris 92. Mai 1908		44 30	
10 c. » Novembre 1908		44 30	
10 c. » 71. Janvier 1908		53 50	
10 c. » Juillet 1908		53 50	
10 c. » 1905. Mars 1908		49 00	
10 c. » Septembre 1908		49 00	679 65
			4.587 34
A déduire :			
Acheté au cours de la Bourse de Paris du 21 décembre :			
6 obl. Ville de Paris 71 à 409.75	2.458.50		
1 obl. Communales 80	503.50		
1 » 91.	397.00		
	3.359.00		
Impôt et Courtage	3.95		
Charges des Titres et Assurances	3.75	7.70	3.366 70
Solde Créancier au 31 décembre 1908			920 64

Croix Rouge Française

Société de Secours aux blessés militaires des armées de Terre et de Mer.

M. le général F. Barry, délégué du Comité Central, fera au Théâtre municipal, samedi 26 février, à 8 heures et demie du soir, une conférence avec projections, sur le but de cette Société, son organisation, ses résultats.

L'entrée à cette conférence est absolument gratuite.

Le Comité provisoire constitué sous la présidence d'honneur de :

Mmes la générale Trachy,
la générale Abria.
Collin,
la générale Leblet,

MM. Levie-Ramolino, premier président,
le général Leblet, gouv. de la Corse,
Bordeaux-Besteiros, sous-préfet,
Giudicelli, maire de Bastia,

a l'honneur d'adresser à la population bastiaise l'appel le plus chaleureux en la priant d'assister à cette conférence.

P. le Comité provisoire,
Le Secrétaire général,
Charles LEPIDI.

CORTE

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, privés de ressources

CANTON DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Le Sous-Préfet de Corte présidera, vendredi, 25 février, à midi, la Commission d'assistance du canton de Prunelli di Fiumorbo.

M. Emile Cheysson

Les obsèques de M. Emile Cheysson, Membre de l'Institut, Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, ont eu lieu le 14 février à Paris, à l'église Saint-Honoré d'Eylau.

Dans l'assistance particulièrement nombreuse, on remarquait : MM. Barthou, ministre de la Justice ; Millerand, ministre des Travaux publics ; Pavlot, représentant M. Viviani, ministre du Travail ; Ribot et Siegfried, anciens ministres ; Strauss et Lourties, sénateurs ; Bouteux, président de l'Académie des sciences morales et politiques ; le professeur Landouzy ; Mabilland, du Musée social ; Louis Rivière, président de la société d'Economie sociale ; Félix Voisin, Challamel, Mirman, le comte Durieux, Le Myre de Villers, etc.

A l'issue de la cérémonie religieuse, plusieurs discours ont été prononcés, retraçant la vie si simple, mais en même temps si bien remplie du savant et du philanthrope.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Neuilly.

Le comité de la section bastiaise de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme, réuni en séance le 17 février, a tenu à adresser au Comité Central de la Ligue, à l'occasion de la mort de son président honoraire, qui a rendu tant de services à la cause de l'antialcoolisme, l'expression de sa vive sympathie.

Cour d'Assises

Audience du 24 février 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

LE DRAME DE LA PLACE DU DIAMANT

Meurtre
coups et blessures volontaires

Le 8 août dernier, à minuit, sur la place du Diamant, à Ajaccio, le nommé Cinarca tombait mortellement frappé par un nommé Martinetti Lucien, tenancier d'une maison de jeu. Cinarca, au moment où il a été tué, accourait au secours de son frère de lait Santandrea, qui était aux prises avec les frères Martinetti. Santandrea, qui, ce soir-là, était en état d'ivresse, cherchait querelle à tous et particulièrement aux frères Martinetti dans l'établissement desquels il prétendait avoir perdu 50 francs. Ceux-ci, exaspérés par ses vexations, lui donnaient une violente correction, quand Cinarca accourut et reçut un coup de couteau au ventre.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 18 août 1909, vers 11 heures du soir, à Ajaccio, Santandrea Ange-Antoine, 21 ans, marin-pêcheur, qui était pris de boisson et prétendait avoir perdu la veille un jeu une certaine somme d'argent dans la buvette tenue par Martinetti Dominique, revenait sur la terrasse de cette buvette et adressait au tenancier des propos injurieux et menaçants. Peu après, il répétait ces mêmes propos en présence des nommés Gueli et Vargiarelli pendant que Dominique Martinetti se trouvait à l'intérieur de son établissement en compagnie de ses frères Lucien et Joseph qui étaient venus le retrouver en sortant du cirque. Vers minuit, après la fermeture de la buvette, Dominique et Lucien Martinetti sortirent et s'arrêtèrent dans la rue en compagnie de Gueli et Vargiarelli. Ils firent ainsi la rencontre sur le Cours Napoléon à hauteur de la rue de l'Assomption, de Santandrea Ange-Antoine, à qui ils adressèrent de vifs reproches et qui leur aurait répondu : « Je fais ce que je veux ! » Quelques instants plus tard, Santandrea était vers s'asseoir sur un banc de la Place du Diamant, où avaient déjà pris place Rossini Simon, Capellini Valère et Falchi Pierre, Paul-Lucien Martinetti, suivi de près par son frère Dominique, ne tardait pas à venir le surprendre, le saisissait à bras le corps, le renversait sur le sol et lui portait des coups violents à la tête. Santandrea lui demandait grâce, lorsque Cinarca Joseph accourut sur les lieux pendant et sans avoir eu connaissance des faits, il lui porta un autre coup au ventre à l'aide d'une arme blanche et Cinarca s'écria : « Je suis fait ». Cinarca se dirigea en courant vers le poste de police, puis fut transporté à l'hôpital civil où il succomba le 21 août suivant. Il avait été atteint à deux centimètres à gauche de l'ombilic par un instrument piquant et tranchant qui allait de droite à gauche, avait perforé la cave et occasionné une péritonite mortelle. Avant de mourir il a formellement désigné son meurtrier et expliqué comment après avoir été appelé dans son domicile pendant son sommeil, il était précipitamment sorti à la recherche de Santandrea, son frère de lait, avec le seul désir de le ramener dans sa demeure. Santandrea avait rapporté trois blessures à la tête sans gravité et avait pris la fuite dès l'arrivée de Cinarca. Tout en reconnaissant avoir tenu des propos déplacés devant le Bar Martinetti, il affirme qu'il s'était ensuite retiré sur un banc de la Place du Diamant quand il fut assailli par Lucien Martinetti. Celui-ci, qui n'est constitué prisonnier le 23 septembre suivant, prétend au contraire que Santandrea l'a interpellé, puis s'est précipité sur lui, en lui portant un coup de poing. Un corps à corps s'en est suivi et Santandrea a été renversé à terre. Martinetti Dominique serait alors intervenu pour les séparer. Mais, au moment où Lucien Martinetti se relevait, Cinarca arrivait sur lui les bras levés et tenant une arme blanche. Après avoir vainement essayé de le maîtriser en le saisissant par le poignet il fut porté d'abord un coup de tête à la poitrine, puis pressé par le danger qui le menaçait il sortit un couteau et en porta un coup à son adversaire. Ces allégations sont contraires aux données de la procédure.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Mes de Carulla et Lesmetti, du barreau d'Ajaccio, prennent place au banc de la défense.

Interrogatoire

L'accusé, pour sa défense, fait connaître que pendant toute la soirée Santandrea n'a cessé de provoquer par toutes sortes d'injures et de menaces les membres de sa famille et lui-même. A un moment donné, traversant la deuxième allée de la place du Diamant, il vit Santandrea fondre sur lui en lui portant un coup de poing au visage. Il fut assez heureux pour repousser son agresseur et le terrasser. A ce moment, arriva Cinarca, frère de lait de la victime, qui brandit sur lui un poignard. Voyant ses jours en danger, il saisit d'une main le bras droit de Cinarca pour paralyser son geste et lui porta de l'autre main un coup de couteau au ventre.

Les Témoins

Santandrea. — Le 17 août, j'avais perdu dans le bar Martinetti 50 francs au baccarat. Le lendemain, étant pris de boisson, j'exhalais sur la terrasse du même bar ma mauvaise humeur. Martinetti refusa de me donner à boire et je partis. Je me rendis au cirque et après la représentation, je revins devant le bar Martinetti dont les portes étaient closes. Je m'écriai, en m'adressant à des militaires : « N'entrez pas, c'est un tripot, il n'y a que des voleurs ! » Je saisis même un collet deux individus qui me faisaient des observations, puis je partis et j'allais m'asseoir sur une banquette de la place du Diamant sur le côté opposé de laquelle avaient pris place Rossini, Capellini et Falchi. Soudain apparurent les deux frères Martinetti qui se jetèrent sur moi, me tutoyèrent et me frappèrent. Mon frère de lait Cinarca survenant à ce moment, reçut de Martinetti Lucien un coup de tête à l'estomac et un coup de couteau au ventre. Il expira deux jours après.

Veuve Cinarca. — Mon mari est sorti vers minuit pour se rendre à son travail. Un individu, qui se trouvait devant la maison au moment où il sortait, le prévint que son frère était aux prises avec les Martinetti. Mon mari accourut. Je le revis peu après, au poste de police, blessé à mort.

Après cette déposition Me Hyacinthe de Montera se constitue partie civile au procès au nom de la veuve de la victime et de ses cinq enfants mineurs.

L'audition des témoins continue.

Rossini. — J'étais assis sur une banquette de la place du Diamant avec Capellini et Falchi. Survint Santandrea, qui s'assit sur notre banquette, mais sur le côté opposé. Tout d'un coup, ayant entendu du bruit, nous nous retournons et nous voyons Santandrea terrasser Martinetti. Cinarci arriva à ce moment là. Mais à peine s'est-il approché qu'il s'écria, je suis fait. Il venait en effet d'être frappé par Martinetti Lucien d'un coup de couteau au ventre qui a entraîné sa mort.

Capellani. — Confirme la précédente déposition.

Falchi. — J'étais assis sur un banc de la place du Diamant avec Rossini et Capellini. Sur le même banc, mais du côté opposé au notre s'était assis Santandrea. Soudain survinrent Dominique et Lucien Martinetti. Ce dernier se précipita sur Santandrea qu'il terrassa. Survint Cinarca un couteau à la main. Le voyant marcher sur lui Martinetti le frappe d'un coup de couteau au ventre.

Licane. — Vers 11 heures du soir le 18 j'avais en compagnie de quelques camarades assisté à une scène scandaleuse faite par Santandrea devant le bar Martinetti. Plus tard revenant de la place du Diamant nous avons rencontré Cinarca qui nous a demandé si Santandrea était sur la place du Diamant. « N'y allez pas, avons nous dit, » voulant éviter un malheur, mais Cinarca répondit : « J'irai, dussé-je attraper 20 ans de travaux forcés ou même avoir la tête tranchée. »

Les témoins Paoli, Tegni, Pantalacci confirment la précédente déposition, mais déclarent que s'étant éloignés pour satisfaire un besoin pressant, ils n'ont pas entendu Cinarca dire à Licane « J'irai, dussé-je attraper 20 ans ou avoir la tête tranchée. »

Gueli et Nivelle ont vu Santandrea devant le bar Martinetti invectiver et injurier les tenanciers de cet établissement. Gueli lui ayant fait des observations fut saisi au collet et bousculé par Santandrea.

La Partie Civile

Me Hyacinthe de Montera *supplie* le jury de ne point rendre en faveur de Martinetti un verdict d'impunité. Il ne voudrait pas *infliger à la veuve éplorée et aux cinq petits orphelins* qui tendent vers eux leurs mains suppliantes l'horrible supplice de voir chaque jour se promener sous leurs yeux le meurtrier de leur mari et de leur père, impuni et triomphant. L'éloquent maître, dans une émouvante péroraison, sollicite du jury une répression énergique.

Réquisitoire

A son tour M. Angeli, avocat général, avec l'autorité qui s'attache à sa parole, demande au nom de la société la condamnation de Martinetti qui a frappé à plaisir l'infortuné Cinarca interrom pour débarrasser son frère de lait des étreintes de ses agresseurs.

Les Plaidoiries

Me Leonetti, du barreau d'Ajaccio, auquel nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue parmi nous, prononce une admirable plaidoirie au cours de laquelle il établit, dans une argumentation inattaquable, que Martinetti a agi pour la défense de ses jours menacés. En termes émouvants il sollicite l'acquittement de son client.

Me de Carulla intervient à son tour dans le débat. L'éminent maître prouve que la victime Cinarca, qui déjà avait comparu en cour d'assises sous l'inculpation d'assassinat, était un homme dangereux. Voyant un adversaire aussi redoutable brandir sur lui *un poignard, il s'est défendu. Il a en cela* commis un acte légitime.

LE VERDICT

Reconnu coupable de coups et blessures volontaires Martinetti Lucien est condamné à 2 ans de prison, à 200 francs d'amende, et à payer à la partie civile la somme de 4 francs et les frais du procès à titre de dommages-intérêts.

Audience d'aujourd'hui :

Antonetti Baptiste, marin, demeurant à Ajaccio, vol qualifié et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Marcini, substitut *du procureur général.*

Défenseurs, Me H. de Montera.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 février 1910.

Comme lors des séances précédentes, notre marché reste inactif mais plutôt hésitant. La Rente Française est inchangée à 98 85. A l'exception des Emprunt Russes, les Fonds Etrangers se tassent : Extérieure 96.55, Turc 96.07, Serbe 86.70. Le compartiment des Banques est toujours en excellentes tendances. On a traité le Crédit Foncier à 825, le Crédit Lyonnais à 1.429, le Comptoir National d'Escompte à 810 et la Société Générale à 724.

Le Sous se retrouve à 5.145. Les valeurs de traction ne présentent que des fluctuations insignifiantes. Valeurs industrielles et de charbonnages restent en baisse. Les titres coloniaux sont inactifs. Rio à 922.

En Banque, la Jagerfontein est l'objet de transactions suivies et soutenue à 324.

La Rhénanoise reste ferme à 23.75.

Au comptant les actions privilégiées de la Sole Artificielle de Tubize progressent à 430, les bénéfices de 1909 s'élèvent à 3.215.000 frs en augmentation de plus de 1 million.

Nouvelle avance à 477 de l'obligation du Port de Rubis qui rapportent près de 5 0/0 net.

Bonne tenue à 508 de l'obligation 5 0/0 de la Hongroise de Colores.

On annonce la prochaine introduction des actions de la Cie Générale de l'Amérique Centrale dont le siège administratif est à Paris, rue de la Boétie, et dont 400.000 actions sont actuellement offertes au public au pair de 25 frs. Cette Société possède au Nicaragua des concessions remarquables par leur diversité et leur ampleur.

Bonne allure des actions nos grands réseaux.

Syndicat d'élevage
DE BASTIA ET DES ENVIRONS

MM. les propriétaires éleveurs de Bastia et des cantons de San Martino et de Biguglia, faisant partie, ou désirant faire partie du Syndicat d'élevage, sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 27 février, à 10 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Assurance du bétail.

Le Président, T. BALBI.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES VÉTÉRANS. — Les retraités de la Société sont priés de retirer leur mandat de pension en versant la cotisation annuelle de un franc.

Le Président, STRETTI.

A CEUX QUI SOUFFRENT DE
DYSPEPSIE
ET DE TROUBLES FONCTIONNELS DE
l'ESTOMAC
et du FOIE !

Le Tisane américaine des Shakers guérit des milliers de personnes qui souffraient d'estomac, de foie, de vessie, de reins, de constipation, de maux de tête, de vertiges, de boutons, de dartres, de rougeurs, de démangeaisons, de glaires, de bile, de mauvaise haleine, de manque d'appétit, de digestions pénibles, de renvois, de crampes, de coliques, de vomissements, de nausées, de mauvais goût de la bouche, de saburres, de migraines, de névralgies, de rhumatismes, de sciatique, de lumbago, de faiblesse générale, d'anémie, de pâles couleurs, de manque de sommeil, de cauchemars, de fièvres, de grippe, de bronchite, de toux, de coqueluche, de grippe, de fièvre typhoïde, de fièvre paludéenne, de fièvre jaune, de fièvre intermittente, de fièvre rémittente, de fièvre pernicieuse, de fièvre bilieuse, de fièvre cérébrale, de fièvre nerveuse, de fièvre muqueuse, de fièvre putride, de fièvre ataxique, de fièvre adynamique, de fièvre hectique, de fièvre éruptive, de fièvre scarlatine, de fièvre rougeole, de fièvre variole, de fièvre varicelle, de fièvre oreillons, de fièvre coqueluche, de fièvre



CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule **L. N. MATTEI**, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 57 — SAMEDI 26 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. CLAUDINER, Directeur

Les manuscrits non insérés ne seront pas restitués. Toute lettre non affranchie sera refusée. Un numéro : 5 c. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Corse..... 20 fr. 10 fr. 5 fr. — Union postale et autres pays : le port en sus.
Autres pays. 32 » 17 » 9 »

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00113

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Honoré.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 14 m. — Coucher, 5 h. 44 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Saint Leandre.

25 FÉVRIER

LE FARDEAU DE LA PAIX ARMÉE

Le rapporteur du budget de la Guerre, M. Clémentel, a prononcé à la Chambre un très beau et très patriotique discours, dans lequel il a exposé la nécessité et la légitimité du surcroît de charges que nous impose, cette année, la défense nationale.

Cette augmentation de dépenses se chiffre, ainsi que nous l'avons constaté, par un peu plus de 71 millions de francs, soit un budget total de 871 millions de francs pour la guerre.

Ce chiffre pourrait effrayer s'il représentait réellement un accroissement de charges se rapportant à une seule année. Mais, ainsi que l'a fait justement remarquer M. Clémentel, une grosse part de ces 71 millions provient de lois votées ou d'engagements pris dans les exercices antérieurs. Ainsi, 1910 voit grossir son budget d'environ 7 millions comme conséquence de la loi de 1905 sur le recrutement. L'introduction du service de deux ans comportait, en effet, tout un ensemble de mesures complémentaires devant s'échelonner sur un assez grand nombre d'années et destinées à nous procurer les effectifs nécessaires. Dans cet ordre d'idées, les mesures qui paraissent insignifiantes ont des effets énormes ; la décision jugée indispensable par le gouvernement, de convoquer trois jours plus tôt la nouvelle classe et de libérer trois jours plus tard l'ancienne, afin d'abréger la phase critique pendant laquelle nous n'avons qu'une classe sous les drapeaux, coûtera deux millions de francs.

Il a fallu aussi assurer des avantages pécuniaires au cadre permanent des sous-officiers rengagés ; subventionner largement les œuvres qui se consacrent à la préparation et au perfectionnement militaire. Ce sont là des dépenses d'un intérêt primordial pour la défense nationale. Nous avons le devoir, pour remédier à l'insuffisance de nos effectifs, d'aguerrir sans cesse nos soldats et d'augmenter leur valeur militaire.

L'augmentation résultant de l'application de la loi du 24 juillet 1909, portant réorganisation de l'artillerie est considérable. Elle a jeté d'un seul bloc, dans le budget de 1910, près de 35 millions de dépenses nouvelles. Du moins, nous avons maintenant l'assurance que ce sacrifice va permettre d'achever presque totalement l'œuvre de réorganisation avant la fin de 1910. Il ne restera plus qu'à pourvoir à la création de 12 états-majors qui ne sera effectuée que le 1er mars 1911, et à diverses dépenses de matériel et de casernement.

A côté de ces dépenses résultant de lois antérieures, il en est d'autres qu'il a fallu inscrire au budget de la Guerre, non point parce qu'elles concourrent à la défense nationale, mais parce qu'elles résultent des conditions économiques actuelles de l'existence. C'est ainsi que le chiffre très important de 15.400.000 francs représente l'augmentation prévue pour 1910 du prix des denrées et matières.

L'habitude était, jusqu'ici, de fixer le crédit budgétaire d'après la moyenne décennale des mercuriales des dix dernières années. Mais cette règle ne donnait pas de résultats approchant de la réalité pour la période de hausse constante que nous traversons. Il fallait, en cours d'année, demander des crédits supplémentaires qui ont atteint, l'année dernière, le total de 30 millions. Le relèvement de crédit de cette année est donc parfaitement justifié.

Arrivons aux crédits nouveaux, en vue d'innovations ou d'améliorations et qui constituent, à proprement parler, les charges nouvelles de 1910.

D'abord, il faut compter près de 3 millions pour la mise en service des mitrailleuses. Ensuite, deux importantes séries de crédits : l'une ayant pour objet l'hygiène de la troupe et le service des hôpitaux, l'autre ayant trait au relèvement des soldes des officiers subalternes.

De sérieux progrès ont été accomplis, d'autres vont l'être, pour le mieux-être du soldat. Son alimentation est devenue plus saine, plus agréable et plus rationnelle. A la boule de son traditionnelle a succédé un pain blanc plus nourrissant et plus appétissant ; un programme d'adduction d'eau, d'amélioration des casernements a été élaboré et va, dès cette année autant que possible entrer dans sa période d'exécution.

Quant à l'augmentation de la solde des officiers, la justification n'en est plus à faire. L'armée a su, jusqu'ici, être avec dignité, la « grande Muette. » Cependant, depuis plusieurs années, un profond malaise pèse sur elle. Le nombre des candidats à Saint-Cyr diminue chaque année, et c'est une véritable épidémie de démissions qui sévit en ce moment sur nos jeunes gens de l'école de Fontainebleau, sortant de l'école polytechnique.

Le crédit demandé pour effectuer le relèvement de la solde s'élève à *les lieutenants et sous-lieutenants*, 4 700.000 pour les capitaines et 12 millions, dont 6.700.000 pour 600.000 francs pour les officiers supérieurs. Cette réformesera échelonnée sur quatre années. Dès le mois de juillet prochain, les lieutenants et les sous-lieutenants recevront leur indemnité supplémentaire.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence l'essor qu'il faudra incessamment donner à notre aviation militaire. Si les crédits pour cet objet sont encore peu relevés au budget de 1910, c'est que nous sommes dans une période de tâtonnements et d'hésitations. Les questions qui se posent sont multiples : Devons-nous construire des dirigeables ou des aéroplanes ?

« Ne semble-t-il pas, dit M. Clémentel, que le dirigeable soit déjà un ancêtre dont la gravité majestueuse ne convienne plus à la vivacité française ? » Mais, d'autre part, le fragile aéroplane peut-il être déjà d'une utilité certaine au service de l'armée ?

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à nous effrayer outre mesure de l'avance prise par nos rivaux en fait d'aviation militaire. Nous construirons, quand il le faudra, une flottille supérieure à celle de l'Allemagne, et *mieux adaptée aux besoins de la* guerre ; mais, à bref délai, nous devons envisager, de ce fait, l'éventualité de dépenses importantes.

Les charges de la guerre sont les plus lourdes, et nous avons malheureusement la certitude qu'elles grossiront encore. La loi de la paix armée est une loi d'airain, et parce que nous voulons la paix, nous n'avons pas le droit de nous y soustraire. « Nous savons, a dit M. Clémentel, que, pendant très longtemps encore, la balance de la paix penchera en faveur de ceux qui sont capables de se défendre eux-mêmes ; nous savons que toute paix imposée est précaire, que seule est durable une paix consentie, et que seuls peuvent consentir la paix ceux qui sont sûrs d'avoir en même temps et le droit et la force. »

HENRI BRUNETIÈRE.

Propos d'actualité

De Charles VI à M. Cochery

Il est assez piquant de constater que le projet de M. Cochery tendant à la délimitation des régions viticoles et à la création de la fameuse vignette de garantie a eu comme une préface lointaine dans un édit de Charles VI classant les vins qui, au 15e siècle, assuraient l'approvisionnement de Paris. Cet édit, du mois de février 1415, délimitait ainsi les régions produisant ces trois sortes de vins : 1° les vins français, qui comprenaient tous les vins provenant de ceux situés en aval du pont de Sens jusqu'à Paris ; on y ajoutait les vins de Sèvres et ceux de la vallée de l'Oise récoltés en aval de Paris ; 2° les vins de Bourgogne, qui comprenaient les vins des crus situés en amont du pont de Sens, tant ceux du versant occidental de la Côte-d'Or — appellation déjà bien ancienne — que ceux du versant oriental ; 3° les vins de la Loire parmi lesquels l'édit royal classait nommément les crus suivants : Monstreuil, Beliay, Orléans, Rit et Saint-Pourçain.

Afin que les consommateurs ne soient pas trompés sur l'origine de ces diverses catégories de vins, Charles VI avait ordonné, à défaut de vignettes ou de marques distinctives, que chacune des trois catégories serait entreposée et vendue sur un marché déterminé et différent, le long de la traversée de la Seine. Les vins de Bourgogne ne pouvaient s'entreposer et se vendre qu'en Grève, au port de Bourgogne, qui était situé à gauche de la première « palée », au rang de pieux, du port français. Le commerce des vins français se faisait au port français. Celui des vins de la Loire avait lieu aux palées des Moulins du Temple situées à l'ouest de la Grève, ce qui si l'état de la Seine le permettait, alors il devait s'effectuer à la première palée du port de Bourgogne.

Les vins arrivant par terre devaient être également vendus en Grève dans des entrepôts spéciaux désignés sous le nom d'étapes. La Grève avait donc, à cette époque, une certaine analogie avec l'Entrepôt général des vins actuel, mais quelle prise, encore plus facile, devaient donner aux inondations de la Seine, ces alignements de tonneaux à même la berge !

Les vins de Bourgogne étaient alors les joyaux les plus précieux de ce qui devait devenir, dans son incomparable variété, le vignoble français. L'édit de 1415 les subdivisait en deux catégories ; la première se composait de quatre crus classés par ordre : le Beaunois, le Mâconnais, le Pournus et le Dijonnais, et la seconde ne comprenait qu'un cru : l'Auxerrois.

Le mouillage des vins était généralement interdit, même « dans le but du remplissage », et sous la coupage. Charles VI tenait à ce que ses sujets

---

81. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dux

XVIII

SOMATION

— Le but, je vous le fis. Rendez-vous dans un village du Bourbonnais, à Longny. Interrogez la population... pain, venez chez moi, vous saurez le reste... J'ai aujourd'hui dans ma maison quelqu'un qui vous mettra au courant de la vie de l'aventurière dont vous brûlez...

Le mot ne tomba pas des lèvres du gendre. Nérondeul, les yeux pleins de colère se campa devant lui. Les deux hommes devenaient deux ennemis.

— Savez-vous de qui vous parlez, malheureux !... demanda le vieillard, le buste penché.

— Oui, je le sais, d'une ancienne bohémienne qui promenait une sinistre saltare des tables dans les cafés du local exprès.

— Savez-vous de qui vous parlez ? répéta Nérondeul, la tête cou vulsionnée.

— Je le sais, d'une femme infiniment plus haute que l'estime a conduite jusqu'à vous... d'une femme qui n'a pas eu la pudeur de vivre dans la solitude, d'une femme qui a placé, de force, auprès d'elle, une innocente qui, aujourd'hui se rend compte des drames qui se jouaient dans son ombre.

Ils étaient à deux pas l'un de l'autre, résolus, ni l'un ni l'autre, à cesser la discussion.

— Savez-vous de qui vous parlez ? redit Nérondeul, la voix parcheminée.

— Oui, je le sais, vous dis-je, d'une aventurière qui se jouera de vous comme elle s'est jouée d'autres... d'une infâme qui a essayé de troubler mon intérieur avant de forcer votre porte, d'une cynique que la justice va pourchasser !

— Misérable ! fulmina le vieillard. Je ne m'arrêterai pas au point de vous souffleter.

— Un frapper ! reprit Raoul en redressant son torse vigoureux. Mais que vous est donc cette créature pour que vous preniez ainsi sa défense ?

Nérondeul ne se possédait plus.

— La réalité vous punira de vos ignominies, dit-il. Sachez que cette femme, que vous insultez, cette femme, l'honnêteté même, c'est... c'est...

Sa gorge se noua. Il lui sembla que sa fille allait entendre la révélation. La porte s'ouvrit violemment. Joséphine se montra. Elle se redressa de toute la hauteur de sa taille, regarda tour à tour son mari et Raoul stupéfait.

— Du bruit ? des éclats de voix ! qu'y a-t-il, mon ami, demanda-t-elle à celui dont elle portait le nom.

Mon ami ! . Que signifiait cette appellation ? Raoul vit rouge. Ses yeux couvrent de la femme à son beau-père. Il attendit hébété.

— ... Joséphine, vous n'avez pas idée de cela !.. Vous avez raison !... Monsieur est mon gendre !...

— Cette femme me connaît, dit Raoul, rire de colère ; nous avons eu une rencontre dans le parc de Saint-Cloud, il y a quelques jours... Vous en a-t-elle parlé de cela ?...

Une rencontre entre eux deux ? Raoul mentait ! Nérondeul regarda Joséphine.

— Nierez-vous, nierez-vous, malheureuse ? demanda le docteur, à moitié fou, nierez-vous que vous y soyez venue armée pour m'effacer de votre route ?

— Moi ?

— Ah ! c'est trop ! c'est trop !.. Je vois clair aujourd'hui, mais vous allez commencer l'expiation.

Cette fois, c'était Nérondeul qui se troublait. Mais alors toutes les infamies débitées par Raoul avaient quelque fondement ?

— Le parc de Saint-Cloud !.. répéta-t-elle en riant : il me prend pour une autre sans doute...

— Ignoble créature !.. Vous ne trouverez rien contre les preuves accablantes que je crache contre vous ?

Elle s'approcha de Nérondeul, et toujours souriante, avec un regard caressant, elle lui dit :

— Quel roman peut créer la jalousie !

Il y avait une telle quiétude dans sa voix et dans son maintien que Raoul crut un instant qu'il perdait la tête. Il douta de lui-même. Elle s'en aperçut et crut que sa manœuvre réussirait.

— Je vous trouve bien bon de discuter avec monsieur, reprit-elle ; quand les contes ne tiennent pas debout, on les laisse tomber dans une oreille sourde.

Cette femme avait-elle donc un tel empire qu'elle allait le faire prendre, lui, pour un fou ? Il se retrouva. Les idées bouillonnaient dans son cerveau.

— Malheureuse ! rugit-il, c'est pour me remercier d'avoir jadis porté l'aisance chez vous !

— Et votre sœur ? N'est-ce pas grâce à mes soins que vous la possédez encore ?

L'orgueil de l'aventurière était mis à une rude épreuve.

— Vos soins ? mais pour peu que vous continuiez, je vais apprendre que je vous dois ma subsistance et toutes les heures de paix que j'ai vécues...

— Vous voyez bien que cet homme est fou, dit-elle à Nérondeul.

— Il serait à souhaiter qu'il en fût ainsi, mais si j'ai accepté la lutte pendant longtemps, je n'accepterai pas aujourd'hui la défaite. Cette femme que j'aime toutes vos croyances, continua-t-il en s'adressant au vieillard, cette femme dont le rôle ignoble d'éloigner vos enfants, cette femme est celle qui, pour se venger d'un passé qui ne serait guère à sa louange si je le dévoilais à vos yeux, cette femme est celle qui a volé mon enfant.

Les jambes de Nérondeul fagrolèrent.

— Nierez-vous ? nierez-vous, misérable ? et aurez-vous l'audace de rester dans une maison que votre souffle vise.

Elle se retrouva comme un cheval cravaché.

— Monsieur... cette maison est la mienne. Vous pouvez vous en soustraire à la minute du quatrième arrondissement. M. Nérondeul est mon mari, je suis sa femme ! Vous m'injuriez chez moi, je vais vous faire sortir comme un manant.

Les poings serrés, Raoul se précipita vers elle :

— Votre mari ! sa femme !

Nérondeul était entre eux.

— Dit-elle vrai ? demanda Raoul menaçant.

— Elle dit vrai...

— Vous êtes son époux ?

— Je le suis.

Raoul doutait encore.

— Vous êtes remarié ?

— Comme vous le dites. Notre amour nous suffit.

[A suivre].

ne contammassent que du vin pur et naturel et d'une origine garantie.

L'édit de 1415 tomba à la longue en désuétude, mais il ne fut légalement abrogé qu'en 1672, par Colbert.

L.-D. ARNOTTO.

Croix Rouge Française

Société de Secours aux blessés militaires des armées de Terre et de Mer.

M. le général E. Barry, délégué du Comité Central, lera au Théâtre municipal, samedi 26 février, à 8 heures et demie du soir, une conférence avec projections, sur le but de cette Société, son organisation, ses résultats.

L'entrée à cette conférence est absolument gratuite.

Le Comité provisoire constitué sous la présidence d'honneur de :

Mmes la générale Trachy,
la générale Abria,
Collin,
la générale Leddet,
MM. Levie-Ramolino, premier président,
le général Leddet, gouv. de la Corse,
Bordeaux-Desbarres, sous-préfet,
Gautin, maire de Bastia,

a l'honneur d'adresser à la population bastiaise l'appel le plus chaleureux en la priant d'assister à cette conférence.

P. le Comité provisoire,
Le Secrétaire général,
Charles LEPIDI.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ZICAVO. — M. le directeur de l'école de garçons de Zicavo a pris l'initiative d'une souscription pour l'amélioration du mobilier et du matériel scolaires. La somme recueillie atteint déjà 224 francs. Nos félicitations à M. le Directeur et aux généreux Zicavais.

VICO. — La semaine dernière, dans la nuit, le feu a pris dans la maison de M. Gardella, à Vico. Malgré le courageux dévouement de la population, qui, au premier cri d'alarme, s'est portée en masse sur le lieu du sinistre, l'immeuble a été entièrement détruit par les flammes, ainsi que tout ce qui s'y trouvait : mobilier, valeurs, provisions, etc. Les pertes totales dépassent 2.000 francs.

On n'a eu à regretter d'autre accident de personnes que celui de Mlle Gardella, économe de l'Ecole Sévigné, à Ajaccio. Mlle Gardella, affolée, a voulu se sauver par une fenêtre : elle s'est cassé une jambe.

La maison appartenait à M. Gardella, un respectable octogénaire, qui n'est pas encore remis de l'émotion que lui a causé ce sinistre.

MURATELLO. — M. l'abbé Milloliri, vicaire de Porteverchio, est nommé desservant de Muratello.

SPELONCATO. — Nous avons la profonde douleur d'annoncer la mort de notre sympathique ami Barthélemy Alessi, enlevé à l'affection de tous par une pleurésie infectieuse qui n'a pu être conjurée ni par la science médicale, ni par les soins dévoués de sa famille éplorée.

Lorsque, leur tâche accomplie, les vieux nous précédent dans l'au-delà, leur disparition nous afflige et le vide qu'ils laissent dans nos cœurs est immense.

Le convoi funèbre d'un père de sept enfants, tous en bas-âge, inspire non de douloureuses sympathies, mais des regrets poignants, qu'on ne peut consoler.

Barthélemy Alessi était le chef d'une nombreuse famille, qui reste désormais privée d'appui et de ressources, n'ayant à compter que sur le dévouement de la mère inconsolable. De son vivant, la maisonnée connaissait l'aisance, grâce au travail opiniâtre et à la pension annuelle que le regretté défunt avait noblement gagnée au service de la patrie ; nous ajoutons même que la Médaille militaire lui avait été décernée en récompense de ses loyaux états de service. Nous comptons sur la sollicitude du Gouvernement, auquel nous signalons les chers petits enfants du défunt.

Les obsèques ont eu lieu samedi, au milieu d'un concours inouï de personnes venues de tous les points pour apporter à la famille Alessi le témoignage dans de leurs plus sympathiques considérations.

La Société des Médaillés militaires de France, ayant délégué pour la représenter à la funèbre cérémonie, notre vaillant ami Alessi Quilici, ancien attaché à l'Etat-Major de la garde républicaine, qui, en la circonstance, portait à la boutonnière, outre sa propre décoration, les insignes de la corporation si humanitaire et si philanthropique dont Alessi fut le défunt.

Et nous sommes sûr que l'honorable M. Quilici, dont l'éloge des sentiments qui le caractérisent n'est plus à faire, saura mettre la haute influence qu'il a auprès de ses amis du Ministère de la Guerre à Paris, ainsi qu'auprès des membres du Conseil d'administration de la Société des Anciens Médaillés, pour que les droits de la famille Alessi ne soient pas méconnus.

Nous renouvelons à Mme veuve Alessi et à ses enfants, aux familles Pierini, Alessi, Colombani, nos sentiments de bien vive condoléance.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du mardi 1er mars

Ordre du jour :

I. — Cas de fièvre de Malte signalés à Furiani. Le lait de chèvre considéré comme véhicule de cette maladie. Mesures à prendre.

II. — Plainte au sujet des émanations provenant de l'égoût-citerne de la rue Campanari.

III. — Réponse du Directeur de la Santé en Corse au vœu émis par la Commission sanitaire, tendant au rétablissement d'un médecin maritime au port de Bastia.

IV. — Plainte des habitants du quartier du Nouveau-Port contre l'état de malpropreté dans lequel se trouvent les terrains vagues situés dans ce quartier.

V. — Affaires diverses.

Cour d'Assises

Audience du 25 février 1910

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

Vol qualifié et complicité de ce crime

La Cour d'assises a à s'occuper aujourd'hui d'un vol commis à Ajaccio, au préjudice de M. Spinosi, épicier dans cette ville.

L'accusé Antonetti, qui est défilé au jury, est un malfaiteur dangereux, maintes fois condamné pour violences et pour vol. A la session dernière, la Cour d'assises lui infligeait vingt ans de travaux forcés pour meurtre. Aujourd'hui, le voilà encore devant le jury où il a à répondre d'un vol remontant déjà à plusieurs années.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Dans la nuit du 8 au 9 mars 1908, vers 1 heure et demie du matin, les agents de police Ricci, Caviglioli et Santi passant Cours Grandval à Ajaccio, aperçurent devant le magasin d'épicerie du sieur Spinosi François, vis au N° 14 de cette rue, deux individus qui se dissimulèrent sous les arbres du Cours et qui, à leur approche, prirent la fuite. Santi s'arrêta devant la porte de l'épicerie qui était ouverte, pendant que Caviglioli et Ricci se mettaient à la poursuite des individus qu'ils ne purent ni reconnaître, ni arrêter, le feu qu'ils eurent tiré deux coups de feu en l'air pour les impressionner. Au bruit des détonations la lumière que l'on voyait à l'intérieur du magasin disparut brusquement. Les agents, y pénétrèrent aussitôt, et dans l'arrière-boutique découvrirent deux repris de justice qu'ils connaissaient bien, Caminati Jean et Anchetti Simon. Fouillés sur le champ les deux cambrioleurs furent trouvés nantis de deux montres en métal blanc, d'une somme de 5 francs 40 c. de 14 boîtes d'allumettes et de deux ciseaux à froid. Ils déclarèrent qu'ils venaient de dérober ces divers objets dans le magasin où ils se trouvaient.

Le sieur Spinosi constata en outre, plus tard, la disparition d'un porte-monnaie contenant une somme de 40 francs qui lui avait été confiée par un vieillard hospitalisé ainsi que d'un mandat-poste de 10 francs adressé au sieur Casalonga Charles-Marie.

Le lendemain du vol le propriétaire de l'épicerie découvrait dans le portail contigu au magasin une poire manifestement d'une longueur de 1 mètre et un autre ciseau à froid. La porte du magasin, très résistante et munie d'une forte serrure et de deux targettes, portait l'empreinte de deux poches qui étaient fait manifestement pratiquées à l'aide de quatre instruments trouvés sur les voleurs et dans le portail de la maison. Caminati et Anchetti ont toujours soutenu qu'ils n'avaient pris aucune part à l'effraction de la porte d'entrée et qu'ils ont prétendu que cette porte était ouverte au moment où ils avaient pénétré dans le magasin et voulu en ressortir pour se soustraire à l'arrestation.

Ils persistèrent néanmoins à affirmer qu'ils n'avaient pas de complices et qu'ils ignoraient complètement la présence des deux individus qui faisaient le guet devant le magasin. Traduits tous deux à raison de ces faits devant la Cour d'assises de la Corse, ils furent condamnés le 6 juin 1908 à 4 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour chacun, est transférés à la maison centrale de Riom pour y subir leur peine. Le 4 juillet 1909, Caminati Jean, adressait au Parquet d'Ajaccio, une lettre par laquelle il déclarait formellement Antonetti Baptiste comme ayant joué le principal rôle dans la perpétration du vol qui avait entraîné sa condamnation et celle d'Anchetti. De l'information régulière à laquelle il a été immédiatement procédé il est résulté que dans la nuit du 8 au 9 mars 1908, vers onze heures, Antonetti Baptiste est arrivé dans le local où se trouve le four à pain tenu par le nommé Bernardini François en compagnie de Caminati, d'Anchetti et du nommé Ulysse Jacques. Après avoir absorbé quelques victuailles, Antonetti s'efforça vainement de brumer Ulysse à participer au cambriolage du magasin Spinosi. Sur le refus d'Ulysse Antonetti, Caminati et Anchetti partirent ensemble vers minuit et se rendaient à la forge du nommé Mallaroni Antoine, où ils se procurèrent les divers outils qui devaient leur servir et qui furent retrouvés sur les lieux du crime. Antonetti Baptiste fractura la porte du magasin Spinosi et y pénétra le premier suivi de ses deux complices. Il s'empara immédiatement de l'argent qu'il trouva dans la caisse du comptoir remit vingt francs à Anchetti, dix francs à Caminati, puis sortit pour faire le guet devant le magasin. C'est à ce moment que survinrent les agents de police et qu'il prit la fuite. Pour obtenir le silence sur son compte de la part de ses complices mis en état d'arrestation, Antonetti eut soin de leur faire parvenir à la prison divers effets de lingerie et des chaussures. Il se rendit en outre à la maison d'arrêt d'Ajaccio et ayant réussi à les voir du haut du mur d'enceinte, il sortit un revolver et menaça d'en faire usage contre eux, dans le cas où ils le dénonceraient à la justice.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me H. de Montera prend place à la barre.

Interrogatoire

Antonetti se défend d'avoir participé au vol Spinosi. Anchetti et Caminati, qui avaient été condamnés comme complices de ce vol, l'ont *dénoncé* quand ils étaient à la Maison Centrale de Riom, dans l'espoir que, pour recueillir leur déclaration, on leur ferait faire un voyage en Corse ; ce qui n'est d'ailleurs produit.

Les Témoins

Spinosi François, épicier, demeurant à Ajaccio. — Dans la nuit du 8 au 9 mars des voleurs se sont introduits dans mon magasin, et se sont emparés d'une certaine quantité de boîtes d'allumettes, de deux montres en argent, de 5 ou 6 francs qui se trouvaient sur le comptoir du magasin, et d'un porte-monnaie contenant quarante francs, ils ont pris, en outre, un mandat-poste de 10 francs. Les voleurs sont entrés dans mon magasin à l'aide d'effraction.

Ricci, brigadier de police, à Ajaccio. — Dans la nuit du 9 mars 1908, j'étais de service en ville, à Ajaccio, avec les agents Caviglioli et Santi. Nous passions Cours Grandval, vers 1 heure et demie du matin, quand nous avons eu apercevoir que le magasin d'épicerie Spinosi était entr'ouvert. Nous nous sommes approchés le plus possible en nous dissimulant derrière les arbres. Arrivés à quelques pas de ce magasin, deux individus qui faisaient le guet près de la porte ont crié : « Voilà la police ! » et ont pris la fuite du côté opposé à celui où nous venions. Je leur criais halte, et voyant qu'ils continuaient à fuir, j'ai tiré un coup de revolver. L'agent Caviglioli en a fait autant. Après cela, nous sommes entrés dans le magasin dont la porte était entr'ouverte, et dans l'arrière boutique, nous avons trouvé les nommés Anchetti et Caminati que nous avons mis en état d'arrestation. Ils étaient porteurs des objets volés. Je n'ai pas reconnu ceux qui faisaient le guet, et qui à notre aspect ont pris la fuite.

Les agents Caviglioli et Santi confirment la déposition du brigadier Ricci.

Bernardini. — La nuit du vol, Anchetti et Caminati sont venus en compagnie d'Antonetti dans le four que j'exploite et y ont mangé des figatelli. Je vol a été commis quelques heures après.

Caminati Jean. — Le 8 mars, dans la nuit, j'ai été, avec Anchetti et Ulysse et l'accusé Antonetti, chez le boulanger Bernardini, où nous avons mangé et bu jusqu'à minuit. En sortant de chez Bernardini, Ulysse nous a quitté en disant qu'il allait se coucher et je me suis dirigé avec Anchetti et Caminati vers le magasin Spinosi pour commettre le vol que tous trois nous avions projeté ensemble. Antonetti a fracturé la porte d'entrée du magasin à l'aide d'une pince-monseigneur et d'un ciseau à froid. Il s'est précipité de suite au comptoir, a pris l'argent qui s'y trouvait et s'est enfui. A ce moment trois agents de police sont entrés dans l'épicerie et nous ont arrêtés Anchetti et moi. La Cour d'assises nous a condamné pour vol l'un à 4 ans de prison, l'autre à 5 ans de la même peine.

Quand nous fûmes à la Maison Centrale de Riom nous avons écrit à M. le Procureur de la République d'Ajaccio pour lui dire toute la vérité sur le vol Spinosi et pour lui désigner comme notre complice Antonetti que la police, en s'approchant du magasin, aurait vu fuir, mais qu'elle n'avait pas reconnu.

Anchetti Simon confirme la précédente déposition.

Mallaroni Antoine, charpentier. — Dans la nuit du 8 au 9 mars 1908, on a fracturé la porte de mon magasin de menuiserie et on a volé une paire de tenailles, un marteau, un brac de fer et un ciseau à froid. Ces instruments ont servi à cambrioler le magasin Spinosi, puisque c'est là qu'on les a trouvé après le vol.

Réquisitoire

M. Mancini, substitut du Procureur général, convie le Jury à condamner sévèrement Antonetti, malfaiteur dangereux et criminel de profession, dont la culpabilité a été surabondamment établie par l'instruction et les débats.

Plaidoirie

Me H. de Montera discute les charges de l'accusation. La culpabilité d'Antonetti n'est nullement établie, car on ne saurait accepter les déclarations d'Anchetti et de Caminati intéressés à mentir. Le vaillant défenseur demande aux jurés de ne pas juger Antonetti sur ses antécédents, mais sur les faits du procès.

LE VERDICT

Reconnu coupable de complicité de vol, qualifié, Antonetti est condamné à 8 ans de travaux forcés.

Sur les conclusions de Me de Montera, la Cour décide que cette peine se confondra avec celle prononcée à la dernière session contre Antonetti.

Audience d'aujourd'hui :

Colonna-Paoli, cultivateur, demeurant à Bologna, meurtre.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes de Carafla et Leonetti.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section Lyonnaise

Les membres de l'*Union générale des Corses et des Amis de la Corse (Section lyonnaise)*, réunis le 19 courant, douloureusement émus par le deuil cruel qui frappe les familles des malheureux compatriotes victimes de la catastrophe du *Général Chanzy*, leur adressent leurs respectueuses et bien sincères condoléances.

Le Président, J. STEFANI.
Le Secrétaire, CASTELLI.
Le Trésorier, FRANCESCHETTI.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 février 1910.

La tendance est irrégulière et pivote lourde, principalement au groupe des Fonds d'Etats. Notre Rente reste indécise à 98.82. Le Turc fléchit à 95.82, le Serbe à 86.40, le Russe 1909 à 99.50. Extérieure bien tenue à 86.60. Fermeté des Etablissements de Crédit : Crédit Foncier se traite à 825, le Crédit Lyonnais à 1.429, et le Comptoir National d'Escompte à 808. La Société Générale dont le Conseil a décidé de porter le dividende de 16.25 à 16.75 nets par action, est recherchée à 735.

Les 75.000 actions nouvelles de la Banque I. R. P. des Pays Autrichiens sont créées jouissance 1er janvier 1910 et réservées par préférence aux anciens actionnaires, au prix de 502 frs payables au souscripteur. Les demandes sont reçues jusqu'au jeudi 24 courant : à la Banque I. R. P. des Pays Autrichiens, à la Société Générale, et à la Société Lyonnaise à Lyon.

Peu de changement en valeurs industrielles tandis que reprennent les valeurs de traction et que la hausse s'accentue dans le compartiment russe. Titres cuprifères en avance sur la bonne tenue du métal à Londres et à New-York. Rio à 942.

Au comptant en Banque, la Mines Mercerès est l'objet de demandes suivies à 56.25.

Bonne tendance à 456 de l'obligation 5 0/0 de la Cie Générale de Fernambuco et à 425 de celle 5 1/2 0/0 or du chemin de fer Grand Nord Central de Colombie.

La Cie des Raffineries Pétrolifères, Industrielles et Minières, siège social à Paris, rue St Georges, au capital de 500.000 frs en actions de 100 frs, a pour objet l'acquisition et l'exploitation de toutes raffineries pétrolifères, industrielles et minières tant en France qu'à l'étranger.

Chemins Français calmes.

Gazette Ajaccienne

La Croix-Rouge

Le Comité de la Croix-Rouge d'Ajaccio, a fait, l'autre soir, au délégué du Conseil central, M. le général Barry, une réception anthousiaste.

La salle de l'Hôtel de Ville, où a eu lieu la conférence, était remplie de tout le high-life ajaccien, et c'est, par des applaudissements unanimes qu'ont été soulignés les quelques mots que prononça M. Pugliesi-Conti, maire de la Ville, en présentant le distingué conférencier, qui était entouré de Mme Levie-Andrau, la dévouée présidente, et de M. le docteur Vico, président.

Ajoutons que la conférence fut des plus intéressantes, et que les assistants se retirèrent émerveillés de l'œuvre accomplie par la Croix-Rouge, œuvre qui pourrait se multiplier, si les concours arrivaient plus nombreux.

PETIT FAIT... GROS EFFETS

Musset nous a dit quelque part qu'on ne badine pas avec l'amour ; nous pouvons, en le parodiant, déclarer, péremptoirement, qu'on ne badine pas avec la police.

Or donc, le jeune O. J., âgé de 13 ans, employé chez l'un de nos plus sympathiques conseillers municipaux, avait, par mégarde, lancé une pelure d'orange sur le nommé M., de beaucoup plus âgé que lui. Ce dernier estimant la faute grave, se mit en devoir d'administrer au jeune O. une raclée que le patient trouva disproportionnée : il se plaignit à son patron qui, en bon père de famille et excellent conseiller municipal, admonesta vertement le trop fougueux justicier.

Très poli, ce dernier exposa, en termes fort courtois, que si le patron, conseiller municipal, ne l'oublions pas, était disposé à recevoir le supplément de correction qu'il croyait redevoir à l'employé, la chose aurait été vite faite. A son tour, le patron ne gendarma, tant et si bien que les agents de police arrivant sur les lieux — ça se passait à la Marine — agrippèrent M. et tentèrent, malgré sa résistance, de le conduire au commissariat.

Jusques devant l'église de Saint-Jean la marche vers la poste, quoique bien lente, ne fut coupée par aucun incident, mais, alors que les agents croyaient en avoir fini, la dame D., belle-mère de M., et marchande de poissons de son état, arriva comme un coup de fusil, et voyant M. entre deux agents, interpella ces derniers en des termes tels, que les propos de la mère Angot, de célèbre mémoire, étaient de l'eau de fleur d'oranger auprès des siens ; puis, quoique femme de tête, elle s'oublia jusqu'à lancer des coups de poing sur celle des deux agents, tout en essayant de leur tirer des crains son gendre bien aimé. — Elle y réussit. Mais cette belle-mère modèle resta en otage pendant que M. jouait la fille de l'air.

Notre excellent commissaire central, M. Hennequin, reçut dans son cabinet cette victime de son amour extra-filial, mais il la fit remettre en liberté provisoire — la dame M. ayant un bébé en bas-âge, — en attendant que le Tribunal correctionnel lui intulque le principe que les agents sont de braves gens, qu'il ne faut pas confondre avec des têtes de Turc.

Détail piquant : Le fugace et irascible gendre ayant vu hier matin, sur les quais, notre Commissaire central, pour éviter à nouveau les poignes des agents de la sûreté, ne trouva rien de mieux que de se précipiter dans une barque, cherchant, lors du bord, un refuge qu'il ne trouvait plus sur le pinceber des vaches.

J.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 19°. + à 6 heures du soir + 14°. Maxima + 15°6 Minima + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 769 mm. à midi, 768 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, Léger.

Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, Quelques nuages.

Concert Tessarech

Le concert organisé par M. Jacques Tessarech, le fameux guitariste corse, est définitivement fixé pour dimanche, 27 février, à 8 heures 3/4 du soir, à la Chambre Musicale.

On peut se procurer des billets, au prix de deux francs, et des programmes à la librairie Ollagnier.

Carnet mondain

Nous sommes très heureux d'annoncer le prochain mariage de Mlle Adèle de Bonavita, la toute charmante fille de M. François de Bonavita, avocat, avec M. François Cattieti, industriel, de la grande Maison d'exportation Battisti frères.

Nous offrons aux jeunes fiancés et à leurs familles nos souhaits les meilleurs et nos vives félicitations.

Décès

M. et Mme Ernest Subrero viennent d'avoir la douleur de perdre leur chère Gabrielle Marie Madeleine, charmante enfant du près de quatre ans qui faisait toute leur joie. Sa vivacité et sa précocité extraordinaires remplissaient de cris argentins et de rires cette maison où on n'entend plus que des sanglots.

Nous prenons une vive part à l'épreuve cruelle que subissent M. et Mme Ernest Subrero, et avec leurs nombreux amis qui ont accompagné jusqu'à l'église Saint Jean les restes mortels de ce petit ange, leur présentons nos sincères condoléances.

Au Port

Entrées :

Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Livourne.

— Vap. Ital. « Paraguay, » venant de Livourne.

Sorties :

Vap. franç. « Ferdinand A., » cap. Guillon, parti pour Sfax.

— Vap. français « St Barthélemy, » cap. Carpentier, parti pour Alger.

— Vap. « Liamone, » cap. Maury, parti pour Nice.

AVIS DE DÉCÈS

M. Nicolas Peraldi, sénateur de la Corse ; Mme Joseph Agostini, née Peraldi, M. Joseph Agostini, procureur de la République à Bastia, M. François Peraldi ; Mlle Milliet ; Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME LÉONIE PERALDI
Née MILLIET

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère et sœur, décédée à Ajaccio, le 23 courant.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. et Mme Annonciade Charrier ; M. et Mme Charrier, de l'Ardèche ; Mme veuve Félicité Campana ; Mlle Joséphine Campana ; M. Antoine Santelli, étudiant ; Mme veuve Rose Gindicelli ; M. et Mme Joséphine Pierantoni, née Gindicelli, et leurs enfants ; Mme veuve Catherine Duflippi ; M. Ernest Duflippi, maître d'équipage ; M. Jean-Baptiste Duflippi, chef mécanicien ; M. et Mme Charles-Paul Duflippi et leur enfant ; M. et Mme Spanoni ;

Les familles Charrier et Campana,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur petit ange

FIRMIN-HENRI CHARRIER

décédé à Bastia, à l'âge de 27 mois.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 26 février, à 4 heures de l'après-midi.

On se réunira rue du Lycée, 14.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00114

BOURSE DE PARIS

	24 fév.	25 fév.
Rentes de 3 0/0 anciennes	98.82	98.75
— de 3 0/0 amortis.	98 60	98.52
	ex-coupon	

M. le Préfet à Bastia

Ajaccio, 25 février.

M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, est rentré à Ajaccio ce matin, en torpilleur, venant de Bonifacio.

M. le Préfet sera à Bastia dimanche soir ; il présidera lundi soir, à Corti, les opérations du conseil de révision.

Nouvelles Maritimes

Les exercices des flottilles

Toulon, 25 février.

Les torpilleurs de la Défense mobile de la Corse appareilleront lundi prochain d'Ajaccio pour Toulon.

Mercredi, 2 mars, les 1ère et 2e flottilles de la Méditerranée exécuteront, de concert avec le garde-côtes cuirassé *Amiral Tréhouart*, divers exercices de recherches et de lancements de choc, en rade des Salins d'Hyères.

Les Troubles à la Pointe-à-Pitre

Situation Menaçante

Paris, 25 février.

Les télégrammes de la Pointe-à-Pitre sont alarmants.

Deux mille émeutiers marchent sur la commune de Saint-François pour venger leurs morts.

Le croiseur *Friant*

Le croiseur *Friant*, qui fait partie des forces navales du Maroc, a reçu l'ordre d'appareiller immédiatement pour la Guadeloupe, afin de débarquer à la Pointe-à-Pitre ses 400 hommes d'équipage, et au besoin quelques canons, si les émeutiers continuent à massacrer les usiniers et à incendier les champs de canne à sucre.

La marche des Grévistes

Les grévistes, dont le nombre dépasse 2.000, marchent sur la commune de Saint-François, afin de venger leurs morts.

Au cours des collisions qui se sont produites avant hier entre la gendarmerie et les grévistes, plusieurs manifestants ont été tués et blessés.

Triste situation des Usiniers

Les Usiniers, qui se sont barricadés dans leurs établissements avec des gendarmes, se défendent désespérément, car ils ne peuvent lutter contre les bandes nombreuses des émeutiers.

Le supplice d'un Inspecteur

L'inspecteur de l'usine Blanchet a été attaché, tout nu, à un arbre en plein soleil.

Non content de cela, les émeutiers lui ont fait subir le martyr.

Le malheureux est devenu fou.

Des Usiniers brûlés vifs

Quelques usiniers, qui s'étaient exilés au milieu des plantations de canne à sucre, ont été brûlés vifs.

Leurs corps ont été retrouvés complètement carbonisés.

Départ du *Victor Hugo*

Le croiseur cuirassé *Victor Hugo* appareillera, cette nuit, de Toulon pour la Guadeloupe.

L'équipage du *Victor Hugo* a été renforcé, de manière à former une compagnie de débarquement à effectif de guerre.

Près de deux cents gendarmes ont été embarqués en outre à bord de ce cuirassé.

Tirages financiers

Ville de Paris 1904
(Métropolitain)

Paris, 25 février.

L'obligation portant le numéro 364.695 est sortie remboursable à *deux cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 318.585 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. CLÉMENTEL

La séance est ouverte à 9 heures

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Marine

La discussion reprend sur le chapitre 19.

Une longue discussion s'engage entre M. Brard, député de la Charente-Inférieure ; Mahieu, député de la Manche ; Ferrero, député du Var ; Guyesse, député du Morbihan ; et le Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine.

M. Chiron promet certaines réformes demandées.

Les chapitres 19 et suivants sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est levée à 11 heures 55 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Troisième Douzième Provisoire

Le Ministre des Finances dépose une demande relative à un Troisième douzième provisoire.

Il réclame l'urgence.

La Chambre vote le troisième douzième provisoire.

Le Budget

La Chambre aborde la discussion des chapitres du budget de la Marine.

Caisse des Invalides

La Chambre aborde la discussion du budget de la Caisse des invalides de la Marine.

M. Chailley, rapporteur de ce budget, fournit quelques explications complémentaires.

Après quelques observations présentées par M. Paul Bignon, député de la Seine-Inférieure et par M. Lamy, député du Morbihan, tous les chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

Séance demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Troisième Douzième Provisoire

A l'ouverture de la séance, le Ministre des Finances dépose le projet d'un troisième douzième provisoire, adopté par la Chambre des députés.

L'urgence est demandée.

Le Sénat adopte le troisième douzième provisoire.

La séance continue.

Conseil des Ministres

Paris, 25 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Situation à Pointe-à-Pitre

M. Trouillot, ministre des Colonies, communique au Conseil les nouvelles relatives aux troubles qui ensanglantent la ville de Pointe-à-Pitre.

Le Conseil approuve les dispositions prises d'accord avec les Ministres de la Guerre et de la Marine.

Pour une Victime du Devoir

Le Gouvernement a décidé d'accorder un secours annuel de 1.200 francs à la famille du capitaine Fiegenschuh, tombé héroïquement dans l'Ouadaï

Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, entretient le Conseil sur notre situation extérieure.

Il communique au Conseil les télégrammes relatifs aux troubles du Thibet, par suite du départ précipité du Dalaï-Lama, qui s'est enfui de Lhassa, et a passé la frontière.

Les Retraites Ouvrières

Sur la proposition de M. Viviani, ministre du Travail, le Conseil a décidé de demander au Sénat de vouloir bien modifier le texte de la loi sur les retraites ouvrières, votée en première délibération, en ce qui concerne la modification proposée en faveur des petits fermiers et métayers.

Le Budget

Le Ministre des Finances rend compte des entrevues qu'il et le Sous-Secrétaire d'Etat ont eues avec la Commission du budget.

Le Conseil décide de demander au Parlement le vote d'un troisième douzième provisoire.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif
THE BLAIZE PÈRE
GRENADE LAXATIF PAR EXCELLENCE
15 ans de succès.

A VENDRE
Château situé à Algajola
Arrondissement de Calvi
S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins de vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot. CORTE, Nouvelle Traverse.
TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAIQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix
CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Lisses, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

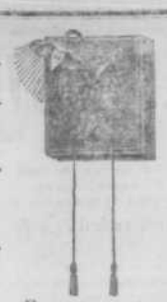
RHUM GRANDS MORNES



MARQUE MONDIALE de GET Frères
des célèbres inventeurs du PIPPERMINT.
Le RHUM GRANDS MORNES se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.
Maison fondée en 1796

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lavalasse du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ordinaires. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Paqueur en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rosaces antifeuillets.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.





Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour moralité.
Lampe Electrique très pratique.
L'INDISPENSABLE,
Lampe Electrique de poche
Modèle.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.



POUR TOUTES LES TAILLES
2.500 OEUFS
NOTICE gratis et franco
LA KABILINE
Parfumée Tuteur des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre seuls ses Éléments
LA KABILINE
Acceptée par les Personnes délicates
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes.

Journal Financier Français
Publié par Léon Mirabelle, ex-Sous-Chef du Service de la Statistique au Ministère des Finances
16, Place du Théâtre, 16
ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

Le Directeur-gérant
J. B. ORLANDINI.
Imp. Ollagnier.

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui inquiètent une attention de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENNSTER. C'est le remède idéal, unique au monde, qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me croyais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
Signé: MAGNES, à St Julien-en-Born (Landes).
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 50 adressé à la Pharmacie Peyrelet, 27, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Godefroni.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Les MALADIES de la FEMME
Le FIBROME
QUE FAIRE? Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY



VIN DU CAP CORSE au QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT
La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable:
"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA
dont la réputation est devenue universelle, contre des contrefaçons que certains fabricants débitent sous le même nom.
Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des contrefacteurs qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.
On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse
Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.
DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 58
DIMANCHE 27 FÉVRIER 1910

Le Petit Bastiais

00115
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES
Rédaction & Administration: 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. ORLANDINI, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Voir divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.50
ABONNEMENT (Payable d'avance)
Union postale ne sont pas admis
On ne répond pas des manuscrits adressés

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Leandre.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 13 m. — Coucher, 5 h. 17 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Sainte Fortunde.

26 FÉVRIER

LE SONNEUR DE CLOCHES

CONTE DU DIMANCHE

Je ne sais comment il s'appelait, le pauvre ...

Il était sonneur de cloches dans un village d'Alsace, blotti entre deux montagnes qui semblaient là pour le garder.

On ne lui avait jamais connu de compagne, et nul ne savait rien de son lointain passé, si ce n'est qu'il devait être bien, bien vieux...

Un jour, de la chambière qu'il avait bâtie lui-même, il était sorti avec une fillette rose, et s'avait été un adorable contraste, cette petite créature blonde comme les blés, dorée comme les grappes d'or, auprès de ce vieux hâlé sur lui-même, recroquevillé comme un bizarre coquillage, la tête sculptée dans un fouillis de rides, ouvragée comme ces figures de pierre qui prient sous le porche des cathédrales.

Il l'appelait Berette...

C'était un joli nom, qu'il avait trouvé je ne sais où — dans un vieux cœur sans doute — et qui seyait aux boucles de l'enfant, à son teint de lait, à ses yeux noirs aux doux reflets d'étoile.

Le matin, ils s'en allaient tous deux ; elle, légère et rose ; lui, jaune, claudiquant sur ses jambes tortues, la tête inclinée sur l'épaule, en un mouvement de crainte instinctive. Ils montaient alors dans le clocher tout en pierres branlantes, et là, tandis que lui tirait bien fort la cloche solennelle qu's'appelait Marie, la Dorette, jolie, mutue, dormait son vol à la clochette blanche qui s'appelait Anglie et qui répondait à la voix grave de l'aîeule avec un cri-argentin, clair, égar...

Ils s'étaient fait artistes au contact de leurs vieilles amies, et ils improvisaient dans les airs des complets si dévots, que les âmes pies enfuriées se laissaient aller à la prière, lorsque les cloches entonnaient leur pieuse chanson...

Souvent-elles la fête d'un baptême !...i Les bonnes cloches raient de tout leur cœur ; elles éparpillaient sur les toits des notes d'allégresse, Marie s'envolant de ses lourdes ailes, Angèle faisant un bruit frêle, harmonieux.

Elles riaient encore, mais dans des tons un peu mélancoliques, lorsque dans la mêlodie maîtrisée de l'orgue, une noce défilait son ruban de dentelle ; mais c'était surtout aux cortèges du soir, les pauvres morts retournant à la terre, qu'elles versaient leurs sanglots et leurs ondes, dans des vibrations plaintives, leurs voix unies en une seule prière, en une tierce dissolte.

Un jour, le sonneur passa seul et l'Angélus eût des notes moins sonores, des alternatives nerveuses, des battements précipités...

On eût dit que les cloches avaient la fièvre, et leurs trois appels tombèrent, graves, dans le silence, comme s'ils marquaient un arrêt.

Le vieux sortit de l'église, la démarche chancelante et pressée... De grosses larmes coulaient de ses bons yeux, et, sur son épaule, sa pauvre tête sans âge se penchait un peu plus.

Huit jours, les cloches eurent dans la voix des balèlements d'agonie ; huit jours, les voisins, anxieux, se signèrent aux heures de l'habituel cantique, et puis, un soir, le glas des trépassés tomba dans le silence.

Le vieux ensevelit sa Dorette avec ses mains osseuses. Il ne pleurait pas. Un sourire d'atroce ironie passait sur sa bouche sans dents. On emporta sa petite dans un marmottement de prières... Mais les cloches ne sonnaient pas ; personne n'était là pour ouvrir leurs ailes mélodieuses. Alors le vieux se rua vers son clocher pour sonner à sa petite morte la dernière chanson... Arrivé sur le faîte, il tomba.

Mais, tant que les deux âmes envolées aient passé dans l'airain qu'elles avaient si souvent animé, soit que le ciel voulut faire miracle, le vieillard expira, et, dans le clocher désert, toutes seules les cloches du bon Dieu tintèrent doucement, doucement...

JEAN LABROUSSE.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 27 février, à 2 h. 1/2

Salut Lointain,	Doring.
Coquette,	C. Hutans.
Valse des Officiers,	De Beaufort
Le Petit Duc,	Lecoq.
La Belle Meunière,	Parès

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Propos d'actualité

Pour les Ouvrières

Notre ministre du travail s'est avisé de vouloir du bien aux petites ouvrières qui tirent l'aiguille, enfilent des perles, chapeautent, jabotent et habillent dans les quelques milliers d'ateliers de France.

Il y a, paraît-il, de grandes et exigeantes dames qui, sans pitié pour les « petites mains », laissant, pour la confection de leurs toilettes, un temps si réduit à leur couturière, que le jour et la nuit y suffisent à peine. M. Viviani a pensé avec raison que ces pratiques étaient fort préjudiciables à la santé des ouvrières, et il vient de faire signer au Président de la République un décret limitant sans exception, la journée dans les ateliers à 10 heures, et supprimant la veillée et le travail de nuit.

Nous aurons encore, et plus que jamais, les gentilles et gaies « midinettes, » mais des « minuinettes », nenni !

Cette mesure sera évidemment des plus heureuse, car il n'est pas bon que la satisfaction du plaisir des uns soit payée de la santé des autres, et si beaucoup de riches et belles dames réfléchissaient que leurs exigeances obligent de pauvres ouvrières à une misérable existence de parias, peut-être auraient-elles le cœur de réfréner leurs désirs.

Voilà qui est fait. On ne veillera plus à l'atelier, et tout serait pour le mieux si cette réglementation pouvait s'étendre aussi aux ouvrières à domicile, qui sont souvent les plus à plaindre, travaillant quinze et seize heures par jour — jour et nuit — pour gagner quinze sous !

Mais revenons aux midinettes. Quelle perturbation le nouveau décret va apporter dans leurs ruches laborieuses et toujours joyeuses quand même ! M. Viviani y a-t-il songé ? N'a-t-il pas eu, en signant son décret, quelque regret de sa jeunesse, et ne sait-il donc pas que la veillée à l'atelier n'était souvent qu'un simple prétexte à une petite partie de rigolade ?

La joie est faite à ont dit : Rappelez-vous la chanson :

— Quoi ! minuit, déjà !
Que va dire papa ?...
Le trottin s'enfuit,
Rentre chez ses parents, sans bruit,

Et raconte : J'ai veillé
Très tard à l'atelier...
— Faut pas, dit l' papa,
Travailler tant qu' ça !
— Bah ! reprend le trottin,
Je crois même que demain
On veillera jusqu'au matin ! ..

Eh ! bien non, mademoiselle ! Demain, l'on ne veillera pas : C'est le ministre qui ne veut plus !

A. Capello.

GUITARE

A Jacques Tessarech.

J'aime ton art superbe où toute l'âme vibre ;
Qui t'écoute, s'élève aux plus subtils transports,
Car seul tu sais chanter, et ton luth, sans efforts,
Dit les chants de ton cœur, inaltérable et libre.

Non ! Sous les doigts savants l'insuffisante lire
N'est plus l'objet banal d'arpèges et d'accords
C'est la lyre d'Orphée aux symboliques bords
Ou celle de Virgile aux rivages du Tibre,

Car tu es un poète aussi dont les extases
Ont des chants et des pleurs aux mélodieuses [phrases,
Qui captivent les sens et pénètrent le cœur ;

Car tu possèdes, seul, l'Art qui calme et répare,
Et je bénis, ami, ta sublime guitare,
Obéissante esclave, à ton souffle vainqueur !

J. de S.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

(Section de La Rochelle)

La section rochelaise de l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse a tenu sa première réunion le dimanche 6 février 1910, sous la présidence de M. Quercioli, délégué du Comité Central, assisté de MM. Marchetti, secrétaire, et Bazicomi, trésorier.

L'assemblée, après discussion :

Considérant que l'association est le moyen le plus efficace d'aider au relèvement de la Corse, le seul département français qui soit laissé dans un complet abandon, et cela malgré la fertilité de son sol apte à toutes les cultures, malgré sa beauté incomparable et le patriotisme de ses enfants qui ont versé leur sang pour la France sur tous les champs de bataille européens ou coloniaux;

Considérant que les causes principales de la crise corse sont : d'une part, le manque de débouchés, l'insuffisance des communications, le prix trop élevé des transports, et par contre, le prix trop vil des produits vendus sur la place bien au-dessous de leur valeur ; le régime actuel qui frappe si durement les produits de la Corse est un obstacle à son développement commercial ; d'autre part, la « malaria » qui désole et laisse improductives les plaines les plus fécondes de l'île : celles d'Aleria à l'Est, d'Ocricomi et de Calvi à l'Ouest ;

Considérant que l'Union Générale a rendu déjà d'importants services à la Corse en gagnant à sa cause de précieuses sympathies dans le Parlement et dans la presse, qu'elle lui en rendra encore plus dans l'avenir, qu'elle est une garantie de protection et d'appui pour chacun de ses adhérents contre toute mesure arbitraire, ou contre toute injustice grave ;

A l'unanimité des membres présents, votent des félicitations et des remerciements aux vaillants compatriotes du Comité Central, à M. Jacques Blair, l'éminent rédacteur en chef du « Journal », qui a défendu si éloquemment les intérêts de la Corse, et adopte les vœux suivants avec ordre de les transmettre au bureau de l'Union à Paris :

1° Subventionner plusieurs journaux à grand tirage qui plaident sans relâche la cause de la Corse devant l'opinion et les pouvoirs publics ;

2° Créer ou subventionner une Caisse de crédit agricole qui consente des prêts à long terme et à taux réduits aux petits propriétaires corses pour leur faciliter la mise en culture de leurs terres, ou les affranchir du Crédit Foncier qui les menace d'expropriation ;

3° Achever les voies de communication et le réseau du chemin de fer de l'île, avec mise en vigueur des tarifs continentaux ;

4° Etablir des courriers plus rapides et plus confortables entre le continent et la Corse et vice-versa, en service direct entre Alger et Ajaccio et vice-versa avec réduction des prix du passage ;

5° Supprimer les barrières opposées aux produits corses à leur entrée dans les ports français ;

6° Assainir la côte orientale et occidentale de l'île, empêcher le déboisement des montagnes et surtout la destruction des châtaigniers, orgueil séculaire de la Corse et sa précieuse ressource en ces de disette ;

7° Veiller à ce qu'aucune société étrangère ne se forme dont le but serait d'exploiter le cultivateur corse en lui achetant à vil prix ses produits ; les prix de vente devant être établis par le syndicat des propriétaires eux-mêmes ;

280 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

NOUVELLE

XXVI

DANS LE FOIN

— Précisément, un héritage inattendu pour lui.

— Il paraît !...

— Elle était riche, cette femme ?

— Il le dit.

— De combien ?

— Je ne sais pas fixé. De Breux parle de quinze à dix-huit cent mille francs.

— Savez-vous aussi que cette dame avait une protégée, quelque chose comme une fille adoptive ?

— Non.

— Votre ami ne vous en a pas parlé ?

— Pas du tout.

— C'est irexplicable. Vous êtes lié à un point où on n'a pas de secrets...

— Cependant...

— Mon cher André, vous n'en avez pas pour le baron... Il est au courant de vos amitiés, de vos sentiments les plus intimes.. en un mot, de vos désirs et de vos aspirations, de vos liaisons et de vos rancunes... Il n'ignore aucune de vos pensées et presque de vos sensations...

André d'Orville eut un mélancolique sourire. Il approcha sa chaise du coin de sa femme et lui dit :

— Voulez-vous me permettre de vous demander par quel miracle vous êtes si bien informée ?

— Vous n'ignorez pas que je reçois parfois des visites de cet autre vous-même... Ce que vous désirez savoir, il va vous l'expliquer tout à l'heure... Et maintenant je reviens à mon sujet... La comtesse de Fraxé avait près d'elle une jeune fille d'origine inconnue qu'elle avait ramenée de ses voyages...

— Alors ?..

— Dans la Mayenne, ce du moins aux environs du château de Sablonnes, on croyait fermement que cette jeune fille serait son héritière.

— Quel âge a-t-elle ?

— Une vingtaine d'années...

— Ses parents ?..

— Elle n'en aurait jamais entendu parler, si j'en crois ce qu'on m'a raconté. La comtesse morte, pas de testament. Cependant elle en avait annoncé un aux personnes de son entourage. En conséquence de la disparition de cet acte, M. de Breux, qui était brouillé à mort avec sa tante, est entré en possession de ses biens, et cette jeune fille s'est trouvée du jour au lendemain sans asile et sans ressources.

— Ah !

— Ce qui m'étonne c'est que vous l'ignoriez... Vous n'avez pas de secrets pour votre ami ; il vous cache les siens. Autrement vous l'auriez engagé à se montrer plus humain...

— Sans doute. Qu'est-elle devenue ?

— Le baron de Breux l'ayant expulsée du château de sa bienfaitrice, avec une incroyable tehomanité sans tenir compte des sentiments que la comtesse avait pour elle et de l'affection qu'elle lui a témoignée jusqu'à son dernier soupir, elle est venue à Paris chercher une place. Elle en a trouvé mais elle s'est vue contrainte de les quitter les unes après les autres...

— A cause ?..

— Ne haussez pas les épaules et ne riez pas, mon ami. A cause de sa beauté et de sa vertu, un mot bien démodé, n'est-ce pas ? Les modernes disent désuet. Ces qualités sont moins rares qu'on ne pense. Après une expérience qui lui a paru suffisante, elle est retournée dans sa province en quête d'un refuge où elle puisse se retirer.

— Vous l'avez vue ?

— Non, mais je sais qu'un de vos amis, plus sincère et plus généreux que l'autre, le comte de Champuy, l'a aidée à sortir d'embarras en lui procurant un peu d'argent pour quitter Paris et se hâter pour entrer au couvent.

André d'Orville s'écria :

— Vous dites le comte de Champuy ?

— Lui-même.

— Mais alors savait-ce donc cette jeune fille, d'une beauté rare, en effet, qui a donné récemment une sorte de concert dans la cour d'une grande maison du boulevard...

— C'est elle.

— Comment l'avez-vous su ?

— Par un concours de circonstances que vous connaîtrez plus tard.

— Et maintenant ?

— J'ignore où elle est, mais je tâcherai de le savoir.

— Elle vous intéresse donc ?

— Beaucoup.

— Pourquoi ?

— Pour des raisons que je ne tarderai pas à vous révéler...

— Quels moyens avez-vous de la retrouver ?

— Ne m'en demandez pas davantage pour le moment... Je ne pourrais vous dire rien de plus.

Vivement il mit un doigt sur ses lèvres.

— Silence ! fit-elle.

Un coup de timbre venait de résonner dans le vestibule. Marguerite Restaud dit :

— C'est le baron.

Elle prit la main de son mari et l'entraîna vers le cabinet voisin.

— Entrez là, ordonna-t-elle, et prêtez l'oreille. Quoi que vous entendiez, pas un mot, pas un geste... Le secret, n'est-ce pas !.. Et ensuite pas de querelle, rien... Vous le promettez ?.. Je veux seulement que vous soyez averti...

Elle laissa retomber la tenture et aussitôt la femme de chambre annonça :

— M. de Breux.

C'était lui, frais, sanglé dans sa redingote noire, souriant avec l'air dégagé et presque triomphant d'un aspirant aux fiveurs d'une femme auquel on vient d'annoncer la bonne nouvelle, trop longtemps attendue. Il s'avança vers la marquise, la bouche en cœur et la main tendue, en lui disant :

— Vous ne saurez croire combien votre billet m'a enchanté... En le recevant j'ai cru entrevoir dans un horizon prochain la terre promise dont vous me défendez l'entrée avec tant de rigueur. Je veux croire que vous avez enfin pris le bon parti...

Marguerite Restaud le regarda avec des yeux plus cléments que lors de leurs autres rencontres et soupira :

— Peut-être, mon cher baron, mais ce ne sera pas sans de grandes hésitations. J'ai été élevée avec des idées d'indépendance qui ne me disposent pas à accepter la tutelle d'un mari... Cependant j'ai réfléchi... Vos raisons m'ont à demi convaincue... C'est si triste la fin d'une existence avec l'isolement et ses ennuis...

— A qui le dites-vous !

(A suivre).

» Prendre énergiquement en main la défense de tout adhérent qui, victime d'une injustice ou d'un abus lui portant gravement préjudice, pourrera qu'il n'a pas failli à son devoir.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se sépare aux cris de : « Vive la Corse ! ».

Le Président, *Le Secrétaire-général,*
QUENDOL. MARCHETTI.

Le Trésorier-général,
BAZZANOL.

Chambre Musicale de Bastia

Ce soir, à 8 heures 3/4 :

CONCERT

organisé par M. J. TESSARECH
Guitariste-compositeur classique.

PROGRAMME

Causerie sur l'évolution de la Guitare à travers les âges.
Sarabande du XVII^e Siècle.
Menuet du XVIII^e Siècle.
Air Tartare, 1820.
Malagueña, Air populaire.
Tarentelle, Air populaire.
Marche Militaire.
Lamento Corso, JACQUES TESSARECH.
Vocero Corse, JACQUES TESSARECH.
Air religieux, JACQUES TESSARECH.
Interprétation de morceaux de CHOPIN, BEETHOVEN et autres classiques.

Cour d'Assises

Audience du 26 février 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

Le jeune Colonna Paul, âgé de 19 ans, est accusé d'avoir, à Bologna, donné la mort au nommé Luca Toussaint, dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Le 31 août 1909, vers 10 heures du soir, à Bologna divers jeunes gens de la localité se mirent à chanter sous les fenêtres de Luca Toussaint qui, réveillé par le bruit des voix, se montra à la fenêtre et les engagea à s'éloigner. Ils feront compte de cette observation mais reviendront au bout d'un quart d'heure environ et recommenceront à chanter. Luca Rose, femme de Toussaint, ouvrit de nouveau la fenêtre et leur dit : « Laissez-nous donc reposer ! » Carlotti Xavier répondit : « Nous ne vous dérangeons guère pour chanter une chanson ! » — « Attendez-donc, reprit elle, mon mari va descendre ! » Luca Toussaint s'étant habillé précipitamment sortit en effet et manifesta tout de suite son dépit en bousculant l'un des jeunes gens, Colonna Pierre-Marie. L'incident n'aurait certes pas eu d'autre suite, Luca Toussaint n'ayant sans doute d'autre but que d'arriver à obtenir le silence, mais Carlotti Dominique et Colonna Paul intervinrent dans la discussion. Et voyant alors sur les lieux son propre neveu Colonna Paul qui peu de jours avant était déjà venu faire du bruit sous les fenêtres de Luca Toussaint, celui-ci s'écria : « Toi aussi Paul, tu es là ! » A ce moment toute la bande l'entoura et le bouscula. A son tour on le poussant du côté du talus. Sa femme et sa fille Nataline, qui de la fenêtre avaient pu suivre les principales péripéties de cette scène inquiétante, voulurent courir à son secours, mais quand elles descendaient l'escalier, elles entendirent une détonation et peu après elles virent Luca Toussaint venir à pas pressés vers sa demeure. Sans répondre aux questions qu'elles lui posaient, Luca monta dans sa chambre à coucher, appuya sa tête sur le lit, puis s'affaissa et ne tarda pas à expirer sans avoir prononcé une parole. Atteint au troisième espace intercostal droit à cinq centimètres au-dessus du mamelon il avait eu le poumon traversé et le tronc brachio-céphalique sectionné par un projectile de petit calibre qui après avoir heurté la colonne vertébrale était venu se perdre dans la cavité pleurale.

L'auteur de ce meurtre n'était que le propre neveu de la victime, Colonna Paul, lequel après l'avoir déclaré sur les lieux avec l'un de ses camarades, prit aussitôt la fuite et ne s'est constitué prisonnier que le 8 octobre suivant. Devant le magistrat instructeur il a maintenu son premier aveu, mais il a prétendu avoir agi en état de légitime défense. Il soutient en effet que dès que son oncle l'avait vu au nombre des malfaisants il était vivement remonté chez lui, s'était armé d'un fusil et était aussitôt venu rejoindre une partie du groupe des jeunes gens qui après avoir essayé de fuir s'étaient blottis dans le fossé de la route. Après avoir bousculé Carlotti Dominique qui était resté debout, Luca avait eu nouveau reproches Colonna Paul et immédiatement braqué sur lui son fusil, dont les chiens étaient relevés, en s'écriant : « Meta-toi à genoux et fais ta prière. Il faut mourir ! » Comme Colonna essayait de se dissimuler derrière ses camarades, Luca avait répété deux fois encore son injonction. Colonna aurait alors répondu : « Mais je ne vous ai fait aucun mal ! » puis, voyant sa vie menacée il avait sorti un pistolet et fait feu.

Ces allégations sont formellement contredites par la femme et la fille de la victime. Celles-ci affirment que Luca Toussaint n'est sorti qu'une fois de la maison et sans arme et qu'il n'est plus rentré pour chercher son fusil. Et les personnes qui sont les premières accourues auprès de la victime ont pu voir le fusil de celle-ci, adossé au mur, dans l'un des coins de la salle où elle se trouvait, et aucune d'elle n'a d'ailleurs constaté que les chiens de cette arme fussent relevés.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caralla et Leonetti du barreau d'Ajaccio, sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Vers 11 heures, j'étais sous les fenêtres de la famille Luca avec plusieurs camarades.

L'un d'eux, Carlotti Xavier chantait une romance, Mme Luca se mettant à la fenêtre s'écria : « Attendez, mon mari va descendre. » Toussaint Luca, en effet, apparaît sur la place, saisit à la gorge mon camarade Colonna Pierre-Marie, puis, me voyant, s'écria : « Ah ! tu es là, attends. » Il remonte chez lui et en redescend aussitôt armé d'un fusil. Je me blottis dans un fossé avec Carlotti Antoine-Marie et Carlotti Xavier. Carlotti Dominique était resté debout près du fossé, Luca s'adressa à lui et lui demande : « Où est Paul Colonna. » Je me présente alors en disant : « Je suis là » Aussitôt Luca me coucha en joue, en me disant à trois reprises différentes : « mets-toi à genoux, fais ta prière, il faut mourir. » Que vous-je fait lui-je en m'abritant derrière mon camarade Carlotti Antoine-Marie. Voyant que Luca continuait à me viser avec son arme, je sortis un pistolet de la poche et je fis feu sur lui à bout portant, puis je pris la fuite.

Les Témoins

Luca Rose, veuve de la victime. — Le 31 août, vers 10 heures du soir, un groupe de jeunes gens chantait sous nos fenêtres.

Nous étions couchés Mon mari se leva et de la fenêtre les pria de mettre fin à leurs chants. Ils partent alors, mais reviennent un quart d'heure après et commencent à chanter Mon mari se lève encore et descend sur la place de la maison. Apercevant l'accusé Colonna, il lui dit : « Ça m'aurait étonné si tu n'étais pas là. » M'étant mise alors à la fenêtre, je vis qu'il y avait une poussée dans le groupe de jeunes gens. Je sortis pour aller me rendre compte de ce qui se passait. Mais au moment où je franchissais le seuil de la porte d'entrée de mon domicile, je vis mon mari revenir vers moi, poussant un gémissement. Il monta dans sa chambre et s'affaissa aux pieds du lit. Il était mort. Il avait reçu un coup d'arme à feu au côté droit de la poitrine.

Luca Natalie, fille de la victime. — Confirme la déposition de sa mère.

Après cette déposition, Me H. de Montera se constitue partie civile au procès au nom de la famille de la victime.

Rose Castarelli, épouse Franchi. — J'ai entendu les cris des membres de la famille Luca, dont je suis la voisine. Accourue, j'ai trouvé dans sa chambre Mme Luca et ses filles autour du cadavre de l'infortunée victime Dans un coin de la chambre se trouvait le fusil du mort.

Franchi Dominique, garde-champêtre, et Mari Lucie, épouse Antonini, confirment la précédente déposition.

Carlotti Antoine-Marie. — Dans la nuit du 31 août j'étais sous les fenêtres de la victime avec l'accusé et plusieurs de mes camarades. L'un d'eux, Carlotti Xavier, chantait. Mme Luca, de sa fenêtre, le pria de ne plus continuer sa chanson, qui était cependant très correcte. Il répond : « Laissez-moi achever ma romance et nous partons tous. » Mme Luca réplique : « Attendez, mon mari va descendre. Luca descend, en effet, sans désirer que c'était notre camarade Colonna Pierre-Marie par la gorge et le fait trébucher. L'accusé et Carlotti Antoine-Marie interviennent et séparent Luca et Colonna Pierre-Marie. Luca s'écrie alors en s'adressant à Toussaint : « Attends-moi un peu. » Il monte chez lui et revient aussitôt armé d'un fusil. Il couche en joue l'accusé Colonna Paul en lui criant à trois reprises différentes : « Mets-toi à genoux, fais ta prière ». Colonna Paul a essayé de s'abriter derrière Carlotti Antoine-Marie, puis il sortit un pistolet et fit feu sur Luca qui fut blessé à la poitrine.

Carlotti Xavier confirme la précédente déposition.

M. le docteur Gobrin. — J'ai pratiqué l'autopsie du cadavre de Luca Toussaint. Il a été blessé au côté droit de la poitrine à la hauteur du troisième espace intercostal par un coup d'arme à feu qui a suivi une direction d'avant en arrière et légèrement de droite à gauche.

La Partie Civile

Me H. de Montera, avocat de la partie civile, met les jurés en garde contre les dépositions des témoins qui, presque tous camarades de l'accusé, essayent, par des déclarations de complaisance, d'arracher celui-ci au châtiment qu'il a mérité.

L'éloquent maître, s'emparant des constatations matérielles, établit que la victime a été frappée au moment où elle couchait en joue l'accusé. Un verdict de condamnation s'impose. Satisfaction est dûe à la famille de la victime.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, se joint à Me de Montera pour demander la condamnation de Colonna, qui, jeune homme de 20 ans, a donné la mort à son oncle dont il devait respecter les cheveux blancs. L'éminent organe du ministère public adjure le jury de ne pas rendre un verdict d'impunité.

Les Plaidoiries

Me Leonetti, du barreau d'Ajaccio, présente le premier la défense de Colonna qui a agi pour repousser l'agression de Luca. Il a tué pour ne pas être tué et parce qu'il a été mis dans l'impérieuse nécessité de défendre ses jours en danger. L'éloquente plaidoirie de Me Leonetti produit une vive impression sur l'auditoire.

Me de Caralla prend à son tour la parole et se joint à son confrère Me Leonetti pour solliciter l'acquittement de Colonna. L'éminent maître, s'appuyant sur les témoignages recueillis à l'instruction et au débat, établit qu'on se trouve en présence d'un cas de légitime défense indiscutable. L'accusé Colonna doit donc bénéficier d'un verdict d'acquittement.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Colonna est acquitté.

Comité Central des Fêtes

Samedi 5 Mars 1910

GRAND VEGLIONE

au Théâtre Municipal

au profit des naufragés du *Général Chanzy*.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 27 février, à 3 heures

Paris-Printemps, marche.	L. Nicoli.
Martha, ouv.'	Flotow
Fantaisie Polonaise,	Bouard.
Le Jour et la Nuit, fant.,	Lecoq.
Au Fil de l'Eau, polka.	L. Choc.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Commission des Prisons

Séance du samedi 5 mars

Ordre du jour :

I. — Compte-rendu de la visite mensuelle des détenus.

II. — Avis sur une demande de libération conditionnelle.

III. — Visite de la prison.

IV. — Affaires diverses.

Association
DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

Fondée par le Baron TAYLOR en 1856

Groupe bastiais. — Avis.

L'assemblée générale de 1910 aura lieu le 6 mars, dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne.

Les sociétaires électeurs, âgés d'au moins 21 ans, sont priés de remettre leurs bulletins de vote sous double enveloppe à MM. les Délégués de Bastia, dimanche prochain 27 février, ou les faire parvenir directement au siège social avant le 5 mars, en se conformant aux instructions de février.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

En raison des nouvelles conditions d'âge fixées par la loi du 11 janvier 1910 pour l'admission des candidats à l'examen du certificat d'études primaires, le ministre de l'instruction publique a décidé, par mesure transitoire, qu'il serait tenu, au mois d'octobre 1910, une session extraordinaire ouverte à tous les candidats ayant atteint l'âge de douze ans au 1er octobre, qu'ils se destinent ou non à entrer dans les écoles primaires supérieures.

Celui qui a fait usage des Pilules Pink devient un vivant témoignage de leur efficacité.



Mme RABAT (*Phot. Chassaing, Bordeaux*).

M. Pierre Latour, marchand de chevaux, 14, rue de la Bourse, à Bordeaux, écrit à propos de sa fille, Mme Rabat, coiffeuse, demeurant aussi à Bordeaux, 29, rue Saint-Macaire :

« Ma fille a obtenu une guérison complète grâce à vos excellentes Pilules Pink Depuis deux ans, ma fille souffrait de migraines tenaces, elle était devenue anémique et rhumatisante. Elle dépérissait tous les jours et tous les médicaments qu'elle avait pris n'avaient servi à rien. Je lui ai alors conseillé de prendre les Pilules Pink, dont on n'avait bien souvent fait l'éloge. Ma fille a pris les Pilules Pink et du jour où elle a eu commencé ce traitement, son état s'est rapidement amélioré. Elle a obtenu une guérison parfaite, elle avoue ne s'être jamais aussi bien portée que maintenant. »

Les Pilules Pink ne sont pas, malheureusement, un remède à tous les maux, elles en guérissent cependant un grand nombre qui ont une communauté d'origine : le sang vicié ou la faiblesse du système nerveux. Les Pilules Pink donnent du sang, régénèrent le sang appauvri, fortifient et tonifient le système nerveux. Elles sont pour ces raisons souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, les migraines, les douleurs l'épuisement nerveux.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, pharmacie Gabin, 32, *rue Balle, Paris*, à fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Syndicat d'élevage
DE BASTIA ET DES ENVIRONS

MM. les propriétaires éleveurs de Bastia et des cantons de San Martino et de Brando, faisant partie, ou désirant faire partie du Syndicat d'élevage, sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 27 février, à 10 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Assurance du bétail.

Le Président, T. BALBI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 17°. + à 6 heures du soir + 13°. Maxima + 17° Minima + 11°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 759 mm.

Vent. — Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, Léger.

Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, Quelques nuages.

Bibliothèque municipale

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 14 février 1910, M. Ramelli, docteur en droit, avocat, est nommé membre du Comité d'inspection et d'achat de livres de la bibliothèque municipale de Bastia.

Carnet mondain

Nous sommes très heureux d'annoncer le prochain mariage de Mlle Adèle de Bonavita, la toute charmante fille de M. François de Bonavita, avocat, avec M. Jean-Toussaint Battisti, industriel, de la grande Maison d'exportation Battisti frères.

Nous offrons aux jeunes fiancés et à leurs familles nos souhaits les meilleurs et nos vives félicitations.

Deuil

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. le colonel retraité Casimir Salvan, officier de la Légion d'honneur, qui vient de s'éteindre à Marseille.

Le colonel Salvan avait fait la campagne d'Italie et celle de France ; il comptait un long séjour en Algérie.

Le défunt était le beau-frère de Mme Chevalier, veuve du très regretté colonel Marcel Chevalier, à laquelle nous offrons nos sentiments de condoléances.

Les Vins corses

La section vinicole du Concours général agricole de Paris a terminé ses travaux. Le jury a décerné un diplôme de médaille d'or à M. Ogliastro Jean, de Bastia, pour ses excellents vins rouges, et a classé hors concours M. Granel, de Bastia.

Toutes nos félicitations aux lauréats de ce grand concours agricole.

Cambriolage

Hier matin, M. Castagnoli, qui tient au n° 1, de la rue Saint-Jean, un magasin d'étoffes, fut considérablement stupéfait de constater que la porte de son magasin de dépôt, sis dans le vestibule de l'Intendance militaire, était ouvert. Mais sa stupéfaction se changea en douleur, lorsqu'il se rendit compte que le magasin de dépôt avait reçu la visite des cambrioleurs.

Le produit de leur expédition nocturne avait été fructueux. Castagnoli se rendit compte, en effet, que son magasin avait été soulagé de 12 costumes complets, 15 paires de pantalons, 36 chemises, 4 mètres de laine pour ceinture, quelques parapluies, des articles de bonneterie, etc., le tout évalué à environ 500 francs.

Dans l'après-midi d'hier, des fillettes s'amusaient dans l'un des vestibules de la maison dite des Terrasses, lorsqu'elles découvrirent dans une pièce abandonnée des ballots renfermant une grande partie des objets dérobés pendant la nuit au magasin Castagnoli.

Une enquête est ouverte : quelques jeunes repris de justice, soupçonnés d'être les auteurs de cet audacieux cambriolage, ont été mis en état d'arrestation pour examen de situation.

Décès

Dans l'après-midi, les nombreux amis de la famille Charrier suivaient jusqu'à l'église Saint-Jean, le corbeuil recouvert de drap blanc du petit Firmin-Henri Charrier, enlevé à l'affection de sa famille dans son vingt-septième mois.

Nous adressons notre part de condoléances à M. et Mme Charrier.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Paul Luciani, rue des Terrasses.

ETAT CIVIL

Naissances.

Montaggioni Antoine. — Arrighi Vincent.

SOCIETES & SYNDICATS

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 27 février, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie, assemblée générale.

Ordre du jour : Rapports du Bureau. — Rapports du Comité Central. — Vote de principe sur les résolutions du Congrès.

Aucune excuse d'absence à l'assemblée générale ne peut être admise si elle n'est présentée par lettre signée lisiblement et portant le matricule de l'intéressé ; l'amende doit être rigoureusement perçue sur tous les sociétaires qui, absents, ne se seront pas valablement excusés, sauf les Dames.

(Du Comité ordre Central).

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00116

BOURSE DE PARIS

	25 fév. — 26 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien.	98.75 — 98.75
de 3 0/0 amortis.	96.92 — 96.92
	ex coup.

Nouvelles Militaires

Troupes Coloniales

Paris, 26 février.

M. l'Intendant militaire Nogues, *des Troupes coloniales*, est nommé directeur du service de l'Intendance en Indo-Chine.

LE TEMPS

ORAGES ET INONDATIONS

Les rivières remontent

Paris, 26 février.

Le mauvais temps est général dans toute la France.

Le vent souffle en tempête, accompagné de pluies torrentielles, de grêle et de neige.

Quelques sinistres maritimes sont signalés, mais aucun renseignement précis n'est parvenu au ministère de la Marine.

La Seine, le Rhône, la Saône, la Marne, l'Aisne, la Garonne remontent sensiblement.

On craint de nouvelles inondations.

LA RÉUNION
INCENDIE DU LYCÉE

Paris, 26 février.

Un câblogramme au ministère des Colonies annonce que le superbe lycée de Saint-Denis, dans l'île de La Réunion, a été entièrement détruit par les flammes.

Ce lycée était de construction récente.

AU CAP MARTIN

Chez l'ex-impératrice Eugénie

Nice, 26 février.

Le prince d'Essling s'est rendu aujourd'hui, à la villa Cyrnos, au Cap Martin, pour présenter ses hommages à l'ex-impératrice des Français.

Le prince d'Essling a été reçu par M. Franceschini Pietri et par l'amiral baron Duperré qui se trouve actuellement auprès de l'impératrice Eugénie

Les Troubles à la Pointe-à-Pitre

Paris, 26 février.

Les nouvelles parvenues aujourd'hui sont plus rassurantes.

Les grévistes, qui auraient obtenu satisfaction sur presque tous les points, seraient enfin calmés.

On signale cependant quelques collisions entre les émeutiers et la troupe, mais aucun accident grave.

REIMS
LE PROCÈS DES INSTITUTEURS

Paris, 26 février.

Le procès de l'Amicale des Instituteurs contre l'archevêque de Reims, a eu hier soir son épilogue devant le tribunal civil de Reims.

L'archevêque a été condamné à 500 francs de dommages-intérêts.

Le prononcé du jugement a été accueilli dans la salle par des applaudissements et des protestations.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. CLÉMENTEL

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La Loi de Finances

La Chambre commence la discussion générale de la Loi de Finances.

De nombreux orateurs défilent à la tribune.

La discussion de la Loi de finances soulève de nombreux incidents ; le budget de M. Cochery est très malmené.

La plupart des orateurs accusent, en termes sévères, le ministre des Finances d'avoir compromis les ressources destinées à assurer l'application de la loi sur les retraites ouvrières.

La séance est levée à 11 heures 55 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

La discussion générale sur la Loi de Finances étant terminée, la Chambre aborde l'examen des articles.

Après une vive discussion les chapitres 1 à 8 de la Loi de Finances sont successivement mis aux voix et adoptés.

Séance demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Interpellation Cicéron

L'ordre du jour appelle la suite de l'interpellation de M. Cicéron sur les événements de la Guadeloupe.

M. Cicéron

sénateur de la Guadeloupe, monte à la tribune et continue son interpellation.

L'orateur parle longuement sur les collisions sanglantes entre les grévistes et la troupe et sur les responsabilités qu'il faut dégager.

M. Cicéron attaque successivement les hauts fonctionnaires de la Guadeloupe, le Président de la Cour d'appel, le Gouverneur général de la Colonie, et fait retomber sur ces fonctionnaires indignes toute la responsabilité des événements actuels.

Le Président du Conseil

monte à la tribune et répond à M. Cicéron.

« Le sénateur de la Guadeloupe a sans doute des griefs contre le gouverneur, M. Gentet ; mais ce n'est pas le moment de s'entretenir de cette question.

» Il s'agit maintenant de réprimer les troubles. »

M. Briand fait connaître au Sénat toutes les dispositions prises par le Gouvernement pour contre un terme aux collisions sanglantes entre les émeutiers et la troupe, et pour rétablir le calme dans la colonie.

« Lorsque tout sera rentré dans l'ordre, le Gouvernement s'empressera de rechercher les responsabilités et n'hésitera pas à frapper les coupables.

» Le Sénat peut être sûr que le Gouvernement s'empressera d'appliquer dans toutes nos Colonies une politique d'apaisement et de justice.

Ordre du Jour

La discussion étant close, le président met aux voix l'ordre du jour approuvant les déclarations du Gouvernement.

L'ordre du jour de confiance est voté par mains levées

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Charles Jourdan, avocat défenseur à Saïgon, chevalier de la Légion d'honneur, et ses enfants ;

Madame Dolpino-Fabiani ;

Madame Raphaël Guasco et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME THÉRÈSE JOURDAN
Née DELPINO

leur épouse, mère, fille, sœur et tante, décédée à Paris, le 25 février 1910, munie des Sacrements de l'Eglise.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les entreprises de travaux.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et du leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia.*

L'ART de GUÉRIR

VIENT DE PARAITRE le *Journal de Médecine* d'exposition qui publie une importante étude sur une nouvelle méthode qui guérit rapidement la Phthisie pulmonaire sous toutes ses formes, la Bronchite, la Pneumonie, les Maladies de l'Estomac, du Foie, des Intestins, les Névralgies, les Migraines, etc. — Envoi gratuit du journal à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Attention !

Lire bien ceci.

Tout lecteur de ce journal qui enverra cette annonce et 0 fr. 50 en timbres-poste (pour frais d'envoi à la BANQUE HOSPITALIÈRE FRANÇAISE, 15, rue Taylor, 15, Paris, recevra GRATUITEMENT et FRANCO un FLACON à CURE (Valeur 3 fr.) contenant assez de Comprimés pour guérir complètement en 5 jours, du 1er au 5 avril 1910, Lists après Grus lots 800.000, 400.000, 50.000 fr., etc

MALADIES NERVEUSES

Méthode suivie par l'Antiépileptique de Liège qui guérit les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, répétées.

Le 2e volume contenant le traitement et de nombreux certificats de guérisons est envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

M. P. FAYAU, Docteur à Lille (Nord).

A CÉDER

CHEFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ILE-ROUSSE

S'adresser au titulaire.

Veillez sur votre Santé! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de **Ricqlès**

Contre : *Maux de Tête, de Cœur, d'Estomac, C'est aussi le Dentifrice le plus économique.*

Son usage quotidien préserve de la *Grippe* et des *Épidémies.*

REFUSER LES IMITATIONS

MESDAMES

Pour conserver la Beauté de votre Teint, employez la Véritable Crème Simon. Elle fait disparaître Rides, Rougeurs, Taches de rousseur, Hâle, Boutons, Impuretés de la peau. Exigez le nom Simon. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons de Parfumerie.

Greffe

OU TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Faillite
Marinetti Dominique-Antoine

Juge-commissaire : M. V. Gregory.
Syndic : M. Maes raccl.

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur Marinetti Dominique-Antoine sont invités à se présenter le mardi 15 mars 1910, à 9 heures du matin, en chambre du conseil du Tribunal aux fins de Concordat.

Bastia le 26 février 1910.

A VENDRE

Château situé à Algajola

Arrondissement de Calvi

S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX

Ne manquez jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE.

Dans les Salons et Parfs. Dépôt : 22, rue Etienne-Marcel, Paris.

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX ŒUFS (garanties

VERMICELLES — MACARONI

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ordinaires. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maraille. Lampe Electrique très pratique.


L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

POUR FAIRE POUSSER LES POULES

2.500 OEUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco
LA KABILINE
Véritable Teinture des Blouses
LA KABILINE
Pour rendre neufs vos Vêtements
LA KABILINE
Acceptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16 à PARIS
ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

OUTILS pour AMATEURS et ARTISTES
Tuiquonque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un Spécimen : 6 fr. 25

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Kalfatis à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scaglioni, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX Teints, Coupés SAUVÉS Par les Frères Hahn

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 59 LUNDI 28 FÉVRIER 1910

00117

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 0e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
On ne répond pas des manuscrits déposés

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Fortunée.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 13 m. — Coucher, 5 h. 48 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv., Lune, le 11
Fête de Demain : Saint Donat.

27 FÉVRIER

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

Joyeuse Mi-Carême. — Le Commerce et les Réjouissances. — Duel de Sénateurs. — Le Jaloux Pharmacien. — Les Journaux à l'Ecole.

Pour aider à franchir les jeûnes du Carême, nos ancêtres avaient institué, à mi-chemin, cette fête carnavalesque de la Mi-Carême, et il semble que de plus en plus la gaieté s'y complaise.

Mardi-Gras fut triste, cette année. C'est de sa faute aussi ; il ne sut pas choisir son heure, il vieillit trop tôt ; mais l'on se rattrape à la Mi-Carême. Notre siècle a ceci de particulier qu'il conserve parmi les vieilles coutumes celles qui sont les plus agréables. Si c'est cela que l'on appelle la civilisation, ce n'est, ma foi, pas trop bête.

Il fut un temps où le Carême était une période de mortification universelle. Certaines personnes jeûnaient tellement qu'elles tombaient d'inanition, d'autres se flagellaient : des processions parcouraient les rues où les pénitentes étaient nu-pieds et la corde au cou...

En fait de processions, maintenant, on ne voit plus guère que des cavalcades, qui n'engendrent pas la mélancolie, ou jeune le moins possible, et si l'on s'abstient parfois de faire gras, en Carême, c'est pour s'offrir des festins maigres dont on se pourlèche les babines rien qu'à lire le menu.

D'ailleurs, personne ne se plaint de cet état de choses. Quand la gaieté va, tout va, dit-on, et le commerce est le premier à s'en réjouir. C'est tout profit.

Prenons par exemple Paris. La seule cavalcade de la Mi-Carême coûte, dans la capitale, plus de 120.000 francs. Voilà, dirent certaines rondelette qui aurait été bien mieux employée à secourir les inondés !

Eh ! bien, ceux qui disent cela ont tort. Les jeux et les réjouissances que l'on organise à la Mi-Carême, c'est encore du travail pour les ouvriers et du pain pour les malheureux. D'autre part, la fête a sa répercussion sur le commerce parisien. On évalue la plus-value des transactions, durant cette quinzaine, à 80.000 francs.

Quant aux pauvres, ils bénéficient du produit des quêtes et des tombolas.

Voilà, n'est-il pas vrai, la meilleure réponse à opposer aux grincheux qui prétendent que les mascarades ne servent à rien.

Les vieilles coutumes ont la vie dure. Deux sénateurs, et non des moindres, ont eu l'excellente idée d'ajouter un numéro inédit aux divertissements de la Mi-Carême. Ils vont se battre en duel ! Le spectacle n'a rien de bien nouveau, mais il sera amusant quand même.

M. Lintilhac, sénateur du Cantal, et vice-président du Sénat, et M. Milliès-Lacroix, sénateur des Landes, et ancien ministre des Colonies, se sont traités mutuellement de menteur, de pédant et d'exalté ; ce sont là termes courants du vocabulaire législatif, et je me garderais d'affirmer qu'ils ne correspondent pas à la vérité. C'est pour cela, sans doute, que nos deux sénateurs les ont pris au tragique et qu'ils sont allés sur le terrain.

Cela était encore excusable il y a sept ou huit siècles, au temps où les gentilshommes portaient l'épée au côté ; mais aujourd'hui, c'est tout juste si l'on porte un parapluie. J'aurais compris, à la rigueur, que nos honorables se fussent battus à coups de riflard ; mais à coups d'épée ! quelle folie ! Imaginez un homme bedonnant, rubicond, portant perruque : c'est Lintilhac : mettez en face de lui un adversaire *sec*, chauve, barbu et sombre ; c'est Milliès-Lacroix. Et tous deux ont passé la cinquantaine !

Chacun, en [illegible] de se rendre ridicule à sa manière. Mais il n'en est pas un qui puisse se vanter d'y avoir aussi bien réussi que ce pharmacien de la rue de Vaugirard qui, pour être plus certain de la vertu de son épouse, avait enchaîné la pauvre femme au pied de son lit et l'avait vêtue d'un caleçon à ferrure et à cadenas !

Cela se passait, demandez-vous, au temps des Croisades, ou plus avant encore, à l'époque où les Gaulois nos ancêtres attachaient leur femme par un pied à piquet devant la porte de leur hutte !

Mais non ! Cela avait lieu en l'an de grâce 1910, en plein Paris, et celui qui en est le héros est ce qu'il est convenu d'appeler un homme supérieur, c'est-à-dire riche, instruit, jouissant de la considération publique, diplômé de l'école supérieure de pharmacie..... Vous m'en direz tant !

Le plus drôle, en cette affaire, est que la gente dame qui était si violemment sinée ne s'en plaignait guère ; elle a paru tout étonnée que la police ait voulu mettre le nez dans ses affaires. On dit même — mais que ne dit-on pas ? — que certains jours on l'avait entendu dire à son mari : « Je t'en prie, mon Paul chéri, attache-moi ! Je ne me sens pas bien, aujourd'hui ! »

Et l'on parle de féminisme ! C'est encore Molière qui avait raison quand il faisait dire à Mme Sganarelle : « Et s'il me plaît à moi d'être battue. »

Ne désespérons pas. Les Allemands — encore ! ont trouvé un nouveau système d'instruire la jeunesse à l'école. Ils ont solutionné du même coup la difficile question des manuels scolaires qui nous divise, en France. Aux enfants des écoles primaires, à Dantzig, on fera lire les journaux, tout simplement.

Si, après cela, les petits Allemands ne sont pas ferrés en littérature, ce sera bien leur faute ! Si j'avais un conseil à donner au ministre de l'Instruction publique, ce serait d'imiter cet exemple d'Outre-Rhin, et de faire distribuer, pour commencer, le *Journal Officiel* dans les écoles françaises. Ça, du moins, nos jeunes élèves apprécieraient, à la source même, les beautés de l'éloquence parlementaire. Et vous verriez qu'ils seraient puissamment intéressés quand ils liraient des phrases comme celle-ci, échappée, ces jours derniers, des lèvres d'un parlementaire :

— J'entends d'ici, messieurs, vos sourires ironiques...

Et cette autre :

— La carotte, qu'on appelle aussi betterave,..

Ah ! on ne s'embêterait pas, à l'école !

A. Capello.

Causerie Médicale

L'Esprit des Singes.

On dit « malin comme un singe, » et je crois, le diable m'emporte, qu'on a raison.

Cela satisfera les gens qu'avait humilié l'opinion émise par certains savants que le singe est un sous-homme, autrement dit que nous descendons du singe.

Les exhibitions de singes à Paris et dans d'autres capitales nous avaient montré des animaux ayant à peu près l'apparence des hommes et se comportant comme eux dans les circonstances ordinaires et banales de la vie. Mais on pouvait mettre tout cela sur la compte de la manie d'imitation, très développée, disait-on, en cette espèce animale. D'autres observations semblent démontrer, au contraire, une véritable intelligence chez les Gibbons, chez les Chimpanzés, chez les Orangs Outangs. C'est ainsi que l'on voit une guenon d'espèce anthropoïde laver la figure de ses petits dans un ruisseau, ou chasser les mouches que les ennuient.

D'autres femelles ont été tellement affectées par la mort de leurs petits, qu'elles succombaient elles-mêmes.

Rengger cite l'exemple d'un singe qui, n'ayant pas la force d'ouvrir un coffre dans lequel il voulait fouiller, glissa un bâton sous le couvercle et s'en servit comme levier. — Des anthropoïdes cambrioleurs ! Qui dira, après cela, que les singes sont différents des hommes ?

Brit avait un *Cébus* qui semblait vraiment doué de raisonnement : quand il désirait atteindre un objet hors de sa portée, il lançait sa balle pour la diriger dans la direction de

Romanes conclut de ses observations sur un *Capucin brun du Brésil* que le trait le plus remarquable de psychologie de cet animal est son infatigable esprit d'investigation.

Watson, professeur à l'université de Chicago, célèbre par ses études et ses observations sur les facultés intellectuelles des animaux supérieurs, pense que l'imitation joue un rôle tout à fait secondaire dans les actes observés chez les singes : il cite à l'appui de cette opinion l'observation de deux macaques, qu'il enferma dans un box ; il avait appris à l'un d'eux à en sortir en tournant la poignée de la porte. Lorsqu'il était sorti, son compagnon se débattait, mordait les barreaux de sa cage, mais n'avait point l'idée de regarder de quelle façon son camarade arrivait à se tirer d'embarras.

Ce n'est donc point par imitation que les singes agissent, et il se peut qu'ils possèdent des facultés intellectuelles beaucoup plus élevées qu'on ne le pense.

A propos de l'observation des animaux et de la patience inlassable qui est nécessaire aux observateurs, il me revient à l'esprit une histoire plutôt plaisante. Un savant (?) allemand s'était mis en tête de mesurer les facultés intellectuelles du brochet. Ayant mis dans un aquarium un brochet et des petits poissons, il vit, comme il fallait s'y attendre, le brochet fondre sur les petits poissons et les avaler gloutonnement. Il fit alors descendre une lame de verre transparent entre un brochet et ses proies ; naturellement celui-ci continua à se lancer sur les petits poissons, mais il n'arriva qu'à se casser le nez brutalement contre la plaque de verre ; il mit trois mois à s'apercevoir qu'il ne pouvait pas les atteindre. Alors, le savant (?) allemand enleva la plaque de verre séparatrice, mais loin de se précipiter à nouveau sur les goujons, le brochet les regardait d'un air malin (?), se disant sans doute : « Je n'ai pas envie de me casser le nez en essayant de les attraper ! »

L'idée avait mis trois mois pour entrer dans sa tête, mais, comme vous le voyez, elle y était solidement fixée.

Après tout, c'était peut-être aussi sur un brochet allemand que ce savant avait fait son expérience. Tout s'explique !

Docteur Villemaud.

82. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XVIII

DONATION

— Et bien, Et Raoul, vous êtes un à une aventurière, à une femme qui fut une bohémienne ; vous êtes marié à une créature qui, pour arriver à ses fins, a soustrait un acte civil... Chassez votre victime !... Montrez-vous fier dans votre société !... Promenez-la à votre bras... Ce n'est que Marie Lenoir, elle ne peut être Joséphine Gouffrin... Mariage nul, monsieur Néroudoul ! Interrogez-la, doutez encore de l'homme honnête qui vous parle, ajoutez foi aux paroles de la cynique, vous serez dans votre rôle, car elle a déjà détesté sur vous !

Le regard terne, hébété, Néroudoul ne faisait pas un mouvement. Un instant, ses lèvres s'entr'ouvrirent, mais mot n'en sortit. Livide, Joséphine s'approcha d'un bouton électrique qu'elle pressa. Louis, le valet de chambre depuis dix ans, arriva. Avec un geste de commandement hautain, Joséphine lui dit :

— Ouvrez les portes et faites sortir cet homme !...

Devant un ordre aussi impératif, le domestique resta cloué sur place. Chasser M. Marcel Digoin !... Employer pour un homme loyal des mesures qu'on prendrait à peine pour un mendiant !

— Me comprenez-vous ? renouvella-t-elle hors d'elle-même.

Le valet de chambre, stupide, ne bougeait pas. Raoul, railleur, marmura :

— Comme votre empire est grand, madame !

— Partez d'ici, dit-elle au domestique, je vous chasse !

— Je vous obéirai en cela, mais commettre une lâcheté ? Jamais !...

— Mon ami, dit Raoul au serviteur, en s'approchant de la tablette de la cheminée où il prit le portrait que Néroudoul y avait déposé, rendez-vous chez moi, je vous trouverai une situation. Je parle volontairement et non par la volonté d'autrui, j'ai voulu vous le faire constater... Ne soyez surpris de rien : l'un ou dont vous avez peut-être été le témoin ne sera pas de longue durée : la dislocation s'impose.

Quand la porte se referma sur Raoul, Néroudoul crut que son crâne se brisait. Son genitre, dans le paroxysme de la rage, avait-il pu inventer le ramassis d'ignominies qu'il lui avait jetées à la face, ou y avait-il du vrai dans les détails qui paraissaient pour lui un affreux chaos ? Il regarda devant lui, l'œil fixe, les muscles se raidirent, que sueur glacée perla son front, il voulut s'accrocher à quelque chose, mais ses bras s'agitèrent dans le vide, il tournoya et tomba sur le parquet. Joséphine se jeta sur lui et éprouva la première crainte réelle de sa vie. Elle tressaillit comme une amoureuse devant ces hommes qui, jusqu'alors, n'avait été pour elle que celui qui lui permettait de mener à bonne fin sa vengeance odieuse.

— Mon ami ! Mon ami, répétait-elle, en le couvrant de caresses, je suis là !... Je t'aime... ouvre les yeux !...

Elle eut l'idée de sonner. Le domestique viendrait-il ? Alors, avec une force que doublait son désir de le garder, elle prit à bras-le-corps Néroudoul et le déposa sur une chaise-longue. A genoux, elle baisait les yeux brûlés, les lèvres blêmes, les rides grenues qui sillonnaient les tempes.

— Je t'aime !... je t'aime !... redisait-elle.

Sous les caresses passionnées, elle sentit la main de son mari presser la sienne. Ce n'était pas assez. Elle voulait voir ses yeux, entendre ses paroles. Elle voulait ses caresses. Des caresses ? En avait-il la force ? La poitrine du vieillard se souleva, et, avec un long soupir, il balbutia presque intelligiblement :

— Et ma tirelire...

— Etre ne vont rien, je suis tout. Je t'aime, regarde-moi !

Devant cet oubli presque sans vie, elle fondit en larmes.

— Joséphine !... ma Joséphine !... Je voulais te donner le bonheur, je t'apporte la tristesse !

L'amour vainquit l'orgueil, et, dans un sanglot, elle se condamna.

— C'est moi, moi, qui suis cause de ta souffrance. Pardon ! Pardon ! Reste avec moi... Je ne puis point vivre sans toi ! Tu m'es tout.

— Joséphine... je suis très malade...

Elle crut défaillir. L'imagination en délire, elle se dit qu'il pouvait mourir. Mourir avant qu'elle eût joui pleinement de l'amour !... Lui, mourir sous les brutalités dont l'autre l'avait abreuvé ! Maintenant qu'elle l'aimait follement ! Ce n'était pas possible !

— Mon ami ! Victor ! l'appelait-elle, en mettant sa tête contre la sienne.

Il n'en pouvait plus.

— Approche-toi, dit-il... plus près encore, je suis à bout... va chercher...

Il lui indiqua un nom, une adresse qu'à peine elle entendit.

— Te laisser seul ? Jamais !

Prise d'angoisse devant une pâleur qui s'accentuait, elle se leva, courut à la cuisine. Le valet de chambre lavuait sa malle.

— M. Néroudoul... une attaque... Courez chercher M. Richat, qu'il demande. De grâce, ne me refusez pas !

Au souvenir des bontés de son maître, Louis ne se fit pas renouveler l'ordre. Avant de sortir, il aida Joséphine à porter le malade sur son lit. M. Richat était un ami du vieillard. Un ami, si, en même temps, son notaire.

— Joséphine... sera-t-il bientôt là. Je veux te donner le bonheur, te reconnaître...

— Tais-toi... Tu n'en es pas encore là.... Si tu t'en vas, je m'en irai aussi... Je ne vivrai pas sans toi. Je n'ai besoin de rien...

Il y eut un long silence angoissant qu'interrompaient les sanglots de Joséphine et les longs soupirs du vieillard.

— Il l'aurait voulu !... murmura-t-il, avec une voix de plus en plus faible.

La douleur de Joséphine n'était point de la comédie, mais, la pensée qui avait été la vie lui flagella le cerveau, même dans cet instant suprême. Malgré son chagrin, malgré les pleurs qui coulaient sur le drap, son esprit s'éveilla, et, toujours devant elle, se dressa la figure de Raoul. A tout prix, il fallait éviter que la donation soit faite au nom de Joséphine Gouffrin. Les Digoin contesteraient. L'homme d'affaires se faisait attendre. Arriverait-il assez tôt ? Elle se leva, marchait nerveusement dans la chambre, retombait ; geignait près du lit, prévenait un calmant à son mari et recommençait ses caresses. Il devenait de plus en plus insensible à tout.

— Vient-il ?..

(A suivre).

Compte
de la Souscription du Monument aux Morts pour la Patrie

Solde créancier au 31 décembre 1908.	910 64	
Intérêts 4 an 3 8/8	37 60	948 24
Encaissé :		
10 c. Foncières 95. Juin 1909	61 55	
10 c. Foncières 95. Décembre 1909	61 40	
10 c. Communales 91. Avril 1909	53 10	
10 c. » Octobre 1909	53 60	
12 c. » 80. Mars 1909	79 85	
12 c. » Septembre 1909	78 85	
10 c. Ville de Paris 98. Mai 1909	43 60	
10 c. » Novembre 1909	43 40	
10 c. » 71. Janvier 1909	53 60	
10 c. » Juillet 1909	52 50	
10 c. » 1905. Mars 1909	48 60	
10 c. » Septembre 1909	47 90	644 80
Solde Créancier au 31 décembre 1909		1.592 64

NOTA. — L'Actif du Monument se compose donc du Solde ci-dessus et de soixante-deux obligations à lots dont les numéros ont été publiés dans les journaux locaux.

N° des 6 obligations Ville de Paris 71 achetées en remplacement des titres amortis : 853.767 — 856.568 — 867.690 — 898.637 — 911.092 — 942.093.

N° de l'obligation Communale 91 en remplacement de celle amortie, 127 063.

N° id. id. 80 id. id. 450.281.

La valeur des titres et le solde disponible représentent un actif net de francs 68.336 au 31 décembre 1909.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Medici Colombo, domestique, née en Italie, demeurant à Bastia, vol qualifié.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me de Montera et Fernand Mattei.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

MARIGNANA. — M. Padovani a été élu à l'unanimité, maire de Marignana, en remplacement de M. Toto Versini, démissionnaire.

SANT'ANTONINO. — M. l'abbé Martelli, desservant de Conchiglio, est transféré à Sant'Antonino, par permutation avec M. l'abbé Maraninchi.

OMESSA. — M. Charles-Mathieu Taddei vient d'être cruellement éprouvé par la mort de sa compagne, Mme Barthe Taddei, qui s'est éteinte dans sa quatre-vingt quatrième année.

Elle était l'objet de la vénération de toute la population, et se trouvait heureuse de savoir ses enfants occuper de belles positions, grâce à leur travail et à leur droiture. Toute la population a suivi le convoi de cette femme de bien et s'est associée à la douleur de sa famille.

La vaste église d'Omessa ne pouvait contenir la foule des amis venus des divers villages du canton et de Corte pour rendre les derniers devoirs à cette excellente femme.

Nous adressons toutes nos condoléances à M. Charles-Mathieu Taddei, à ses fils, MM. Laurent Taddei, inspecteur d'assurances à Paris, et Jean Taddei, instituteur à Omessa, et à leur famille.

CARBINI. — M. Pietri, instituteur à Saida, est nommé instituteur à San-Gavino de Carbini, en remplacement de M. Andreani, nommé instituteur-adjoint à Levie.

SAN-MARTINO. — Par décret du 8 janvier, sont attribués à la commune de San-Martino di Lota, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de San Martino di Lota, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges mentionnées par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Sont exemptés de la présente attribution les lieux co-après désignés : terre, oliveraie et châtaigneraies de Guadalonga, qui ont fait retour à l'Etat.

PALNECA. — Une école mixte vient d'être créée à Sardegna, hameau de la commune de Palneca.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 février 1910.

L'ensemble du marché est ferme mais très calme. Sauf notre Rente qui s'alourdit à 96.75, les Fonds Etrangers sont en reprise; l'Extérieure à 96 65, le Turc à 96 frs, le Serbe à 86.50 et le Portugais à 66 60. Entre prunts Russes irréguliers. Les Sociétés de Crédit se retrouvent dans leurs cours de la veille. Le Crédit Foncier cote 831, le Crédit Lyonnais 1.425, le Comptoir National d'Escompte 832 et la Société Générale 725.

Fermeté des valeurs industrielles. Suez 5.145. Nouvelle avance du groupe traction. Les charbonnages russes finissent en reprise. Les titres coprifères sont soutenus. Rio 1.945.

La souscription aux 12 500 actions privilégiées de la Société d'Industrie Houillère de la Russie Méridionale s'est effectuée avec un plein succès. Aussi l'action estampillée est elle recherchée à 518.

Valeurs diamantifères toujours très bien tenues, plus particulièrement la Jagersfontein à 235.15.

La Precious se traite à 10 frs.

Au groupe des valeurs coloniales congolaises, l'action et la part Ekela-Kales-Sanghu sont l'objet d'un bon courant d'échanges à 193 et à 60.

L'obligation 3 0/0 du chemin de fer Saint Louis à San-Francisco est demandée à 467. Transactions suivies à 466 en obligations 5 0/0 sur du Chemin de Fer de la Côte Orientale de l'Uruguay.

Chemins Français calmes : Nord 1.756 et P. L. M. 1.375.

Comité Central des Fêtes

Messieurs les membres du Comité sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures 1/2, à l'Assistance publique.

JURISPRUDENCE PRATIQUE

Transports en Chemin de Fer

Préjudices par suite d'inondations — Cas de force majeure.

Les inondations qui ont sévi sur une partie de la France ont été la cause de retards multiples dans les services des transports, et de contestations avec les Compagnies de chemins de fer. Nous avons pensé être agréable à nos lecteurs en résumant quelques-unes des règles admises par la jurisprudence en ces matières.

D'abord, dans quels cas la Compagnie est-elle responsable des avaries et des retards ?

La réponse est simple : Toujours, sauf le cas de force majeure.

Mais, dans la pratique, il n'en va pas toujours aussi bien. Quand y a-t-il force majeure ? Autant de cas particuliers, autant d'appréciations. Il est cependant certain que les intempéries, notamment les inondations, entrent dans les cas prévus de force majeure.

Encore faut-il, pour que la responsabilité de la Compagnie soit dégagée, que l'inondation ait sévi sur la ligne que devait emprunter normalement l'envoi dont il s'agit, et dans les délais où cet envoi devait être livré. Prenons par exemple un colis qui aurait dû être livré dans le délai maximum de quatre jours ; la Compagnie serait mal fondée à invoquer, comme cause de force majeure du retard, l'inondation qui n'aurait interrompu son service, sur la même ligne, qu'à partir du cinquième.

Autre cas. Si, par suite de la rupture d'un pont causée par la crue, un convoi a été immobilisé, la Compagnie n'est pas responsable. Mais s'il a été constaté que le pont rompu nécessitait antérieurement des réparations urgentes, ou que l'arrêt du trafic est dû non seulement aux effets des eaux, mais aussi au mauvais état ou à l'insuffisance du matériel de la Compagnie, celle-ci peut être valablement poursuivie.

N'oublions pas, toutefois, que la preuve de la faute de la Compagnie incombe, dans ce cas, au plaignant. Or, cette preuve est généralement très difficile à établir ; elle peut exiger des expertises longues et coûteuses. Dans ces conditions, le meilleur conseil que l'on puisse donner aux intéressés, c'est de ne pas s'engager dans cette voie.

GEORGES DONDEYNE.

M. le Préfet à Bastia

M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, est arrivé hier à Bastia par le dernier train du soir venant d'Ajaccio.

M. le Préfet se rendra aujourd'hui à Lori, pour présider les opérations du Conseil de revision.

Demain matin, à 10 heures, le Conseil de revision se réunira à Morsiglia.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Les 84 accusés poursuivis pour fraudes en matière de viticulture ont été acquittés par la Cour.

Défenseurs : Me de Caraffa, Moretti, de Montera et Vittini.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

Les sieurs Pierre Vittori et Pancrazi qui avaient à répondre du délit de tenue d'une maison de jeux de hasard, ont bénéficié d'*un arrêt d'impunité*.

Défenseurs : Me Moretti et Tomasi.

La femme Vecchioni qui avait été condamnée à 10 jours de prison par le tribunal de Bastia pour falsification de lait a interjeté appel de ce jugement.

La Cour a commis M. le pharmacien Gentil pour procéder à une expertise que la prévenue aura la faculté de rendre contradictoire.

Défenseur : Me de Montera.

Rapporteur : M. le conseiller de Figarelli.

Cauro André et Ornano Antoinette, condamnés par le tribunal d'Ajaccio pour vol de sacs de charbon, le premier à 3 ans de prison la deuxième à 15 mois de la même peine, voient leur peine réduit le premier à 1 an, la deuxième à 6 mois avec sursis.

Défenseurs : Me de Caraffi et Valentini.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE

Les viticulteurs de l'arrondissement de Bastia sont informés qu'ils trouveront au siège du S. A. C. des greffons de vigne : *Chasselat-Dottier, de Beyrouth et Rousteri.*

Ces sarments sont envoyés à titre gracieux par la Cie du P.-L.-M pour favoriser la culture et l'exportation des raisins de table.

VESCOVATO

Les listes électorales

Vescovato, le 24 février 1909.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Vous avez bien voulu signaler dans le numéro 348, du 15 décembre 1909, de votre intéressant journal, l'injustice qu'il y avait à choisir, dans le parti du maire en fonctions, lorsqu'il est *persona grata* à l'Administration, le délégué du Préfet pour la revision des listes électorales.

On n'en a tenu aucun compte en haut lieu. Pourquoi deux poids et deux mesures ?

Chez nous on a désigné, pour ces importantes fonctions — que les instructions recommandent de prendre parmi les personnes les plus honorables et qui, par leur situation, peuvent échapper à tout soupçon de partialité, — un salarié de la Commune !... Excusez du peu : l'année dernière c'était l'adjoint — devenu maire aujourd'hui — en personne.

C'est donner à des municipalités peu scrupuleuses des armes pour commettre toutes les iniquités.

La nôtre ne s'en prive pas.

Dans ces conditions, la révision de notre liste électorale — qui grossit à vue d'œil — (586 électeurs inscrits sur 1.600 habitants) devient impossible et les intérêts de la commune s'en vont à vau-l'eau.

C'est le cas *de dire* avec M. Henri Maret : « Plus ça change, plus c'est la même chose » ! et avec Paoli : *Corsica, non avrai mai bene* !

Veuillez agréer, etc.

Un Electeur.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du mardi 1er mars

Ordre du jour :

I. — Cas de fièvre de Malte signalés à Furiani. Le lait de chèvre considéré comme [illegible] mesures à prendre.

II. — Plainte au sujet des émanations provenant de l'égout-citerne de la rue Campinchi.

III. — Réponse du Directeur de la Santé en Corse au vœu émis par la Commission sanitaire, tendant au rétablissement d'un médecin maritime au port de Bastia.

IV. — Plainte des habitants du quartier du Nouveau-Port contre l'état de malpropreté dans lequel se trouvent les terrains vagues situés dans ce quartier.

V. — Affaires diverses.

Fumure Phosphatée des Céréales de Printemps

Il est inconstestable, d'après les recherches les plus récentes des savants et des praticiens, que *la question de fumure joue le plus grand rôle dans l'accroissement des récoltes.*

C'est donc de ce côté que l'agriculteur doit, avant tout, tourner ses efforts s'il veut augmenter sa production en céréales. D'ailleurs ainsi que l'a fait observer le Professeur Garola, « dans les sols argilo-calcaires favorables au blé, *le rendement dépend de l'acide phosphorique surtout* et ensuite de l'azote ». Non seulement les rendements sont en quelque sorte proportionnels à la dose d'emploi des engrais phosphatés, mais *ils permettent d'avoir des épis plus développés*, des grains plus abondants, plus gros et plus denses ; des tiges plus rigides pouvant résister à la verse. Les céréales plus vigoureuses, grâce à l'acide phosphorique, sont en outre peu ou point attaquées par les maladies, notamment ; la rouille, le charbon et la carie.

Comme on le sait, l'acide phosphorique peut être fourni au moyen de trois engrais : les *phosphates naturels*, les *scories de déphosphoration* et le *superphosphate minéral*. Il ne saurait être question, dans la fumure des céréales, de l'emploi des phosphates naturels dont l'efficacité est beaucoup trop faible et l'action trop lente à se faire sentir. Ils sont d'ailleurs de plus en plus abandonnés par la culture et sont condamnés, dans un avenir plus ou moins proche, à ne plus être utilisés que comme matière première pour la fabrication du superphosphate. Ce n'est, en réalité, qu'entre scories et superphosphate qu'il pourrait y avoir hésitation de la part du cultivateur. Or, cette hésitation est facile à lever, si l'on se base sur les résultats qui ont été obtenus dans de nombreux champs d'expériences et au cours d'une pratique déjà longue. Chaque fois que l'on a comparé côte à côte, sol à dose égale (dose équivalente), le superphosphate minéral et les Scories Thomas Etoile, on a pu constater qu'on pouvait, grâce à ces scories, obtenir les mêmes résultats pour une dépense moindre ou, ce qui revient au même, de meilleurs pour la même dépense. Cette supériorité des Scories Thomas Etoile se manifeste d'ailleurs quelle que soit la nature du terrain, calcaire ou non. On a pu obtenir des bénéfices importants par l'emploi de ces scories dans des sols dont la teneur en calcaire dépassait 7 0/0.

C'est donc aux Scories Thomas Etoile que les cultivateurs auront recours dans tous les cas pour la fumure phosphatée de leurs céréales de printemps. Ils seront sûrs d'obtenir, grâce à elles, un rendement maximum et par suite un bénéfice élevé. La dose d'emploi variera, suivant les cas, entre 300 et 600 kilogs à l'hectare. L'enfouissement sera fait autant que possible par un labour préparatoire en tout au moins par le labour de semailles. Cependant, si pour une cause ou une autre, on n'avait pas à sa disposition les Scories Thomas Etoile au moment du semis, on obtiendrait également d'excellents résultats en épandant en couverture ces précieux engrais dont la rapide assimilation s'explique par la grande solubilité de son acide phosphorique.

Afin d'être juge de l'efficacité du produit que l'on emploiera, avoir bien soin d'exiger du marchand la marque *ETOILE* qui est vendue avec garantie écrite d'*une solubilité minima de 75 0/0 dans le réactif Wagner* et dont *les sacs se reconnaissent à leur marque : il n'y a qu'une seule étoile à cinq branches située dans leur milieu et l'indication portée est* : Scories Thomas marque Etoile, *garanties et pures.*

Qu'on ne se laisse donc pas tenter par l'appât d'un prétendu bon marché ; lorsqu'on vend une marchandise quelques sous moins cher le sac, souvent elle ne vaut même pas, en réalité, la moitié des bonnes Scories Thomas Etoile.

Avis Administratif

Un Congrès général des oléiculteurs et des oléifacteurs aura lieu, à Sousse, du 12 au 18 avril 1910.

En même temps que ce Congrès, se tiendront, dans la même ville, un Concours agricole et oléicole et une Exposition industrielle.

On pourra prendre connaissance du programme du Concours dans les bureaux de la Préfecture (1re Division) où l'on tient aussi un certain nombre de formules de déclarations, à la disposition des exposants.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 17°. + à 6 heures du soir + 13°.
Maxima + 17 Minima + 11°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, Léger.

Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, Quelques nuages.

Distinction honorifique

M. Orsatti, commissaire spécial à Nice, a été nommé officier du l'ordre de Danielo du Montenegro. Toutes nos félicitations.

Etat des récoltes

Voici les renseignements que publie le bureau de la statistique agricole sur l'état des récoltes en Corse :

« Les céréales se présentent bien dans la plupart des régions. Les pâturages sont assez fournis. La fabrication de l'huile se poursuit normalement. La taille de la vigne est avancée. »

Les Corses au Tonkin

Dans une des dernières rencontres avec le Dé-Tham, nous avons eu plusieurs morts et une quarantaine de blessés. Parmi ces derniers figurent le sergent Baldacci et le soldat Federici, du 9e colonial, et le sergent Piazza d'Olmo, qui a eu la main droite fracassée, ce qui a nécessité l'amputation de l'avant bras droit.

Honneur à ces braves !

Gendarmerie

Le tableau d'avancement de la 15e légion ter de gendarmerie a été ainsi arrêté :

pour adjudant, le maréchal des logis chef Cubury ; — pour maréchal des logis chef, les maréchaux des logis : Dufour, Martin, Michaud ; — et 1er secrétaire du trésorier, Dufin, 2e secrétaire.

pour maréchal des logis, les brigadiers Lambert, Latour, Weissenbach, Audonnet, à cheval, Jean, Crustani, Boschini, Paulet, Dumerc, Brouze, Bergé-Aulren, Lefranc, Sandin, Pinaut, à pied ; — et 2e secrétaire du trésorier, Longo, secrétaire du chef de légion ;

pour brigadier, les gendarmes Camilles, Bédué, Corti, Manodritta, à cheval, Damartini, Girard, Baugnil, Thill, Perotti, Giuseppi, Blanchard, Groos, Landon, Manenti, Marcelli, Jourda, Lamarche, Vivas, Capolata, à pied.

Justice militaire

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'emploi d'adjudant agent principal, MM. les adjudants greffiers : Bini, atelier de travaux publics du Bourgès ; Rouvert, prison de Lille ; Albertini, prison de Toulon ; Falconetti, prison de Marseille ; Pietri, prison d'Orléans ; Marchi, prison de Toulouse ; Orsini, prison de Grenoble ; Borghetti, dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Mers-el-Kébir ; Turchini, prison de Besançon ; Valentini, prison de Paris ; Saladini prison de Tunis ;

pour adjudants greffiers, les sergents-majors comptables : Mariotti, du pénitencier de Fort Gassion ; Orsoni, prison de Marseille ; Casanaggio, prison d'Oran ; Pantaloni, de l'établissement mixte de Tunisie ; Petrolacci, prison de Lyon ; Paoli, de l'établissement mixte de Tunisie ; Leca, prison de Montpellier ; Stapponi, pénitencier d'Aïn-Beida ; Rocchi, pénitencier d'Albertville.

Pilules Suisses

La migraine, les maux d'estomac et les maux de reins viennent de ce que le sang contient des impuretés. Les Pilules Suisses nettoient le sang.

Ministère des Colonies

MM. Poli Alexandre et Sauveur Pierre-Marie, commis de 3e classe dans le personnel de l'administration pénitentiaire coloniale, sont inscrits sur le tableau d'avancement pour la 2e classe.

Le linge aux fenêtres

Il paraît que M. le Commissaire Central est décidé à faire respecter l'arrêté Municipal qui défend d'épandre du linge aux fenêtres donnant sur la voie publique.

Plusieurs procès-verbaux ont été dressés par les agents, relativement à ces infractions et à la dernière audience de simple police, plusieurs personnes ont été condamnées à l'amende par M. le Juge de paix.

Malgré ces avertissements plusieurs fenêtres et balcons de nos principales artères continuent à être garnis de linge varié.

A vendre

Une ottomane, en bois sculpté, avec dorures, renfermant un Enfant Jésus.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

A louer

Four et magasin, rue Notre-Dame et Villa à Toga.

S'adresser à M. Graziani, agréé, 8, Boulevard du Palais.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

On demande

Un appartement de 3 à 4 pièces.

Envoyer les offres aux bureaux du *Petit Bastiais*.

SOCIETES & SYNDICATS

La Société des Marins de Saint-Erasme remercie les autorités civiles et militaires, la population bastiaise, le clergé de Bastia et la presse, d'avoir bien voulu prêter leur concours à la messe solennelle, célébrée en l'église Saint-Jean, pour le repos de l'âme des naufragés du *Général Chanzy*.

Pour les Procureurs,
Luccioni.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées. — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque
« MAISON GHILINI »

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

ELECTIONS SENATORIALES

Meuse

Paris, 27 février.

Le collège électoral de ce département était convoqué aujourd'hui, à Bar-le-Duc, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Edmond Develle, décédé.

Deux candidats étaient en présence.

M. Develle, ancien ministre, radical.

M. René Grosdidier, député républicain radical de l'arrondissement de Commercy.

Cette élection n'a donné lieu qu'à un seul tour de scrutin.

Voici les résultats qui ont été proclamés :

Inscrit : 814
Votants : 813

Ont obtenu :

M. Develle	468 voix ;
M. Grosdidier	323 —
Voix diverses	42

M. Develle a été élu sénateur.

Nouvelles Militaires

Inspection générale

Paris, 27 février.

M. le général de division Percin est chargé, pendant l'année 1910, de l'inspection générale des Cours de tir de l'artillerie de campagne.

LE TEMPS

ORAGES ET INONDATIONS

Paris, 27 février.

Le mauvais temps continue à régner sur toute la France, mais plus particulièrement à Paris, dans l'Est, sur les côtes de Normandie et de Bretagne et sur le littoral méditerranéen.

La neige et la grêle tombent en abondance.

Le vent souffle en tempête, accompagné de pluies torrentielles.

EN ANGLETERRE

LA CHUTE DU CABINET

Londres, 27 février.

Dans les milieux politiques on s'attend d'un moment à l'autre à la chute du Cabinet libéral.

M. Asquith perd tous les jours du terrain.

Certains journaux prétendent que le Cabinet obtenait à la pression des syndicats révoltés, mais tout cela n'empêchera pas la chute du ministère Asquith.

LA TRIPLICE

Paris, 27 février.

Dans les milieux diplomatiques le bruit court que l'entente entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ne va pas tarder à être renouvelée.

Le renouvellement de la Triplice se ferait, sans aucune modification, pour une nouvelle période de dix ans.

Au Palais Bourbon

Les Retraites Ouvrières
Les droits sur les Successions

Victoire Sociale

Paris, 27 février.

La Chambre vient de prendre de graves résolutions.

Elle a décidé que la Loi sur les retraites ouvrières sera appliquée à partir du 1er janvier 1911.

Elle a décidé, en outre, que les droits sur les successions seront augmentés de façon à produire cent millions de plus par an.

Cette augmentation de droits sur les successions sera intégralement affectée au service des retraites ouvrières.

Les journaux gouvernementaux et les organes socialistes soulignent ces décisions de la Chambre des députés comme une victoire sociale.

L'EXPÉDITION CHARCOT

Paris, 27 février.

Il se confirme que le docteur Charcot sera de retour en France dans le courant du mois de mai prochain.

AU MAROC

La réponse du Sultan à l'Ultimatum

Paris, 27 février.

M. Gaillard, consul de France à Fez a remis le 22 février l'ultimatum à Moulay Hafid.

Un télégramme de Tanger annonce que le Sultan a officiellement ratifié les accords, signés à Paris par Si-Mokri.

EN CHINE

DESTITUTION DU GRAND-LAMA

Paris, 27 février.

Les nouvelles de Calcutta annoncent qu'un édit chinois dépose le Grand Lama.

Le dalaï lama, serré de près par les Chinois, s'était enfui pendant la nuit ; il fut relancé jusqu'à la frontière du Sikkim.

Les Troubles à la Pointe-à-Pitre

La situation s'améliore

Paris, 27 février.

Les nouvelles reçues aujourd'hui ont un caractère beaucoup plus rassurant.

La situation s'améliore.

Un certain nombre de grévistes ont repris leur travail.

Contre-ordre au Victor Hugo

Le croiseur cuirassé *Victor Hugo*, commandé par le capitaine de vaisseau Pradier, qui avait été désigné par le Gouvernement pour aller réprimer les troubles causés par les grévistes à la Guadeloupe, a reçu l'ordre de surseoir à son appareillage.

Ce navire avait déjà embarqué 25 bœufs 82 moutons avec le fourrage nécessaire.

Il avait pris, en outre, à son bord 120 soldats de l'infanterie coloniale et un certain nombre de gendarmes.

RHUM GRANDS MORNES



LA MARQUE MONDIALE de GET Frères des célèbres inventeurs du PIPPERMINT.

Le RHUM GRANDS MORNES se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1796

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La Loi de Finances

La Chambre continue la discussion de la Loi de Finances.

MM. Jules Roche ; Doumer rapporteur général du budget ; Thierry prennent part à la discussion.

Tous les amendements proposés sont rejetés.

Le Ministre des finances abandonne provisoirement sa taxe sur les entrées dans les champs de courses.

M Cochery accepte la disjonction de ce chapitre.

La séance est levée à 11 heures 40 et renvoyée à cet après-midi.

Vingt députés assistaient à cette séance.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

La Chambre continue la discussion de la Loi de Finances.

Cent-cinquante députés assistaient à la séance.

Quelques chapitres sont adoptés après une vive discussion.

La séance est levée et renvoyée à demain.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 12, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas l'estomac.

Demander dans tous les cafés le Quai de Vichy Lardy et Lebondy

A vendre à prix réduit

Une Collection « Gazette du Palais, » reliée.

Une Collection « Pandectes, » reliée.

Un grand bureau ministre de 2m50.

S'adresser à François MARSTRAOCI, Agréé,
12, Rue Napoléon, au 2me

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. H. MATTEI



Attention aux Contrefaçons

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Bureaux : BASTIA, 7, Avenue Carnot.
de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE
mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers ou fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAIQUES DE CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Voliches, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur la choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, ciments de Vallauris et Lafarge du Teil. — Pièces gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Dopans en grands et en gris.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rennes assimilables

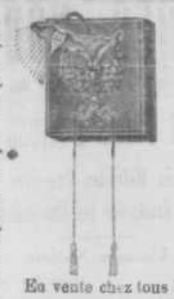
TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maisille. Lampe Electrique très pratique.



En vente chez tous les Débitants de Tabacs

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia.*



Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16

ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de C. spécial CONTENTIEUX



POUR PONDRE LES POULES

sans interruption

2.500 OEUFS par an pour 10 poules

NOTICE gratis et franco

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Connue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet: 40 Centimes

Le Directeur-gérant J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

Mme L. B. MATTEI à Bastia (Corse)

OUTILS

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire

LA VIE À LA CAMPAGNE

LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT

Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la Campagne

En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS

Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25



Maux de Dents guéris radicalement

Cie Boulettes Dentaires

de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts: Pharmacies Longi à Bastia, Raffalli à Corte, Pedinotti à l'Ile-Rousse, Sorgiola, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX Salle, Lavage SAUVÉS Pulvérisation Hahn

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 60 MARDI 1er MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.30

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse..... 3 m. 6 m. 1 an

Autres Départ. 3 m. 6 m. 12 m.

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Plus d'Élections Législatives en Corse

« Nous resterons tous deux Députés de la Corse »

Henri PIERANGELI.

Le *Petit Marseillais* a publié un singulier télégramme émanant du jeune et bouillant député de Bastia.

M. Pierangeli annonce, en effet, aux lecteurs du Quotidien Marseillais, qu'il restera député de la Corse, ainsi que M. Antoine Gavini.

En réponse à un article de M. Faber, que nous reproduisons ci-dessous, le Député de Bastia a laissé échapper une phrase malheureuse, qu'il importe de souligner comme il convient, car elle constitue à nos yeux un défi et une injure pour le corps électoral des arrondissements de Bastia et de Corte.

M. Pierangeli a l'air de dire que les électeurs de ces deux arrondissements sont des moutons que l'on conduit aux urnes par pure formalité. Deux mois avant le scrutin, il affirme qu'il restera député de Bastia, et il n'hésite même pas à disposer avec la même désinvolture des électeurs de l'arrondissement de Corte.

De deux choses l'une, ou M. Pierangeli veut bluffer bien qu'étant décidé à abandonner la politique, ou il n'obéit à un moment de mauvaise humeur, qu'il a le devoir de réparer publiquement et que déjà, M. Antoine Gavini, mieux averti, a dû lui reprocher sévèrement.

Car, il faudrait avoir vraiment la mémoire trop courte pour oublier qu'en 1906, M. Gaudin aurait été infailliblement élu si, au dernier moment, M. Emmanuel Arène n'était accouru en hâte de Paris user de toutes les cordes sensibles dont il savait *si bien jouer pour amener* à son cher Henri des concours que lui seul pouvait gagner.

C'est là un point d'histoire que tout le monde connaît. Comment donc M. Pierangeli peut-il seul avoir perdu de vue ces détails récents ?

Certes, jusqu'ici, on était un peu habitué : imposer des candidatures au corps électoral insulaire, et si je me permets d'intervenir dans ce débat entre le Député de Bastia et ses mandants, c'est précisément parce qu'il m'a été donné de voir toute la représentation se dresser scandaleusement et vainement pour nous forcer la main dans l'arrondissement de Sartène et violenter nos volontés contre un homme qui fut pourtant, à un moment donné, le bonjamin des politiciens corses, du vivant d'Emmanuel Arène.

Je veux croire, pour l'honneur de nos compatriotes du nord de l'île, que l'émotion produite sur eux par le télégramme du Député de Bastia, ne restera pas factice. Ils sauront montrer à M. Pierangeli que leurs bulletins de vote sont libres et que le député est pour eux un mandataire et non un tyran.

Quand donc l'électeur corse comprendra-t-il qu'il est le maître absolu des destinées de son pays et que les élus doivent être ses serviteurs et ses obligés ?

Il serait profondément navrant de voir se perpétuer ces habitudes de servilisme qui poussent nos hommes politiques à se croire omnipotents et intangibles.

Il serait temps que le peuple émancipé demande des comptes à ses représentants, qu'il exige d'eux des garanties et des qualités, qu'il impose sa volonté, qu'il fasse librement ses choix.

Il faut toutefois que M. Pierangeli et ses amis se persuadent pourtant, qu'ils risquent de se brûler en jouant trop facilement avec le feu. Les caprices du suffrage universel, pour avoir été assez rares en Corse, n'en ont pas moins été assez significatifs.

Aurait-on oublié l'aventure de cette personnalité Bastiaise qui, aveuglée par une légitime popularité, déclara maladroitement un jour que si elle mettait son cheval sur la liste municipale elle l'aurait fait élire. Ces propos colportés de bouche en bouche poussèrent les Bastiais à se venger cruellement.

Croirait-on par hasard que l'on soit aujourd'hui tout à fait dégoûté à Bastia et sur la Terre des communes.

Quant à nous, sur ce point, nous demandons encore à garder notre scepticisme.

Comme Saint Thomas, nous voulons toucher du doit avant de nous rendre. Et avec Victor Hugo nous terminerons en disant tout simplement à M. Henri Pierangeli : « L'avenir, o Henri Ier, n'est à personne. »

A.-J. DE LA COLLETTA.

Voici l'article du *Petit Marseillais* qui a provoqué le télégramme du Député de Bastia.

LE GROS SÉNÉ

Il vous a été, je pense, tout à fait indifférent d'apprendre, aux termes d'une dépêche d'hier, relative aux élections générales prochaines, que « M. Gavini, député de la Corse, abandonne son arrondissement de Corte. »

Peut-être même, n'avez-vous pas attaché grande importance à la suite de l'information indiquant que M. Pierangeli, député de Bastia, a, lui aussi, l'intention de ne pas renouveler bail avec son collègue électoral.

Mais vous ne pouvez pas avoir, sans quelque émotion, appris les raisons qui ont dicté cette double décision, prise, nous est-il dit, de commun accord et « après entente. » Non, vous ne pouvez pas ne pas avoir été ému en lisant que « M. Pierangeli doit se retirer en faveur de M. Gavini. »

Ça, c'est gentil. On ne saurait pousser plus loin l'esprit de sacrifice. Et le geste est magnifique du député de Bastia, qui s'ôte ainsi le siège de la honorable part qu'offrit à son collègue de Corte, — lequel doit évidemment être, chez lui, en mauvaise situation.

On pourrait se demander si, pour leur combinaison, les deux honorables ont consulté les électeurs ; mais il y a quelque chose qui presse davantage, c'est de savoir pourquoi tant de facilité chez M. Pierangeli à lâcher sa place.

N'en doutez pas, c'est qu'il lui en sera procuré une autre. Et même, on sait déjà laquelle. Notre information ne se prive pas de l'indiquer. Par mesure de compensation « M. Pierangeli serait nommé procureur de la République à Tunis. »

Bh ! allez donc, on ne se gêne plus. La pratique électorale du sénat et de la rhubarbe n'est pas une nouveauté. Elle a assuré l'avenir de pas mal de députés qui, depuis quarante ans, vivent de la République. Mais cette pratique-là ne s'exerçait que sous le manteau, avec des précautions qui étaient, comme l'hypocrisie, un hommage à la vertu.

Maintenant, on ne fait plus tant de chichis. Donne-moi la place et je serai procureur ! Et nous l'annoncerons le plus tranquillement du monde, pour l'assurer hypothéquer ! C'est l'époque du gros sérieux.

L. FABER.

Télégramme de M. Henri Pierangeli

Dans son numéro du mercredi, le *Petit Marseillais*, sous la signature de M. Faber, se fait l'écho d'une information fantaisiste. Il est absolument inexact que j'aie jamais sollicité ou que l'on m'ait jamais offert une situation quelconque. M. Gavini est et reste candidat à Corte ; je suis et je reste candidat à Bastia. Et, s'il m'était permis de vous donner des renseignements plus exacts que ceux qui ont été transmis à notre correspondant, j'ajouterais que *nous resterons tous deux députés de la Corse.*

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Henri PIERANGELI,
Député.

MADAGASCAR

A l'Union des Corses

Ce fut une brillante réunion ayant pour cause le mouvement créé en France en faveur de la Corse quelque peu négligée par les pouvoirs publics qui estimèrent jusqu'ici, que si des chemins de fer, des routes étaient nécessaires au développement de nos départements continentaux, elles étaient inutiles en Corse, sans doute parce que ce département était de l'autre côté de l'eau.

Donc la réunion du théâtre fut belle et cordiale, surtout cordiale.

Cent cinquante convives se placèrent à leur convenance. A la table d'honneur : MM. de Rocca-Serra, président ; officier d'administration Friani ; administrateurs Caporro, Vivalli ; Lota, des domaines, Castellani, officier d'administration ; Fontana ; Clément, etc., etc.

Sur les tables fleuries défilèrent les mets les plus succulents servis par Villeneuve. On apprécia la qualité des vins et aussi, chose appréciable dans un banquet, la rapidité du service.

Ce fut M. de Rocca-Serra qui le premier remercia ses compatriotes d'avoir, si nombreux, répondu à l'appel du comité, faisant montre ainsi de cet esprit de solidarité qui caractérise les originaires de l'antique Cyrnos.

M. Caporro fit ensuite, en une familière causerie, l'historique de la Corse, exposé

20[illegible] — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit

par CHARLES MEROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

XXVI

DANS LA FORÊT

— Prenez donc un siège... Alors je me suis informée... Ce matin, je suis allée dans votre maison qu'on m'a indiquée pour consulter... à propos de sa divorce que vous me conseillez... rue Cambon...

— Attendez donc... Vandier et Cie... Des hommes d'affaires qui se sont fait une clientèle énorme... Il y a là un avoué de première ordre, un certain Brissard-Lavagne, qu'on dit d'une habileté prodigieuse et d'une activité sans égale... Vous l'avez vu ?

— Oui.

— Mr Delsonor va vous suffit donc pas ? Elle secoua la tête.

— Non chez, fit-elle, à tort ou à raison, Mr Delsonor est opposé au divorce pour ce qui me concerne. Il a un faible, presque de affections, pour André... Ce n'est donc pas lui que je peux confier mes projets... Je ne vous cacherai pas qu'il m'a toujours prêché la conciliation...

— J'espère bien qu'elle n'aura jamais lieu.

— Non, certes, mais comme Mr Delsonor est l'apôtre de la concorde, je me suis adressée à d'autres... Voilà tout...

— Et ce Brissard-Lavagne, que vous a-t-il dit ?..

— Qu'il me faut des griefs sérieux...

— Vous en avez ?

— Sans doute.

— Une maîtresse... Vingt ans d'adoration perpétuelle, vingt ans d'union non interrompue ...

— Des preuves ?..

— Formidables ... Sans réplique... L'affaire n'est pas discutable... Il suffit que vous affirmiez votre volonté... On a dû vous le dire.

— C'est exact...

— Vous pouvez charger ce Brissard de la demande en divorce... Il conduira l'affaire tambour battant... Elle marchera sur des roulettes. Dans quelques semaines vous serez libre... Libre, ma chère Marguerite, comprenez-vous ?..

— Parfaitement, mais ne dois-je pas reculer devant un scandale ?

— Pensez-vous qu'il n'existe pas ?.. Ne serait-ce pas plutôt le moyen d'en finir avec une situation équivoque, impossible ? J'ai tout fait pour amener un rapprochement entre vous et André, pour vous réunir... Il a fait son choix... Ah ! si j'avais été à sa place, quelle différence ! J'aurais rompu tous les obstacles élevés entre vous et moi, fût-ce par votre volonté... J'en aurais triomphé par n'importe quel moyen, par la violence même... L'amour ne l'excuse-t-il pas, et peut-on vivre tant d'années si près de vous sans essayer de vous attendrir, de vous reprendre, de vous reconquérir comme un général doit essayer de rentrer dans une ville perdue au jour de défaillance ou de défaite ? Je vous l'ai assez répété... Voyons... Dites-moi enfin la bonne parole... Il y a si longtemps que je l'espère...

Elle répondit évasivement :

— Mon chez, vous me rendez perplexe... Vous ne voulez pas comprendre la délicatesse de ma situation... Et puis je tiens tant à ma liberté... C'est si bon, l'indépendance !.. Pensez donc, vivre à sa guise, n'avoir rien à demander à personne... n'accepter aucune obligation, aucune tyrannie...

— Il en est de si douces !..

— On le dit avant, et ensuite il faut déchanter... Tous les hommes se ressemblent.

— Non, mais comme vous mille fois raison, il y a un point noir, sanguin-y... C'est l'avenir, la fin de la vie, la solitude...

— On peut se parer les inconvénients... se faire des amis, s'entourer de serviteurs dévoués...

La baronne déclara :

— C'est ce que j'ai pensé comme vous, je me vous le cache pas, mais avec l'âge, la raison vous vient... Plus on avance vers la fin plus on se dit que pour ses dernières années, il faut se préparer une affection exclusive qui veille auprès de nous, une compagne dont l'attachement nous soutienne, dont les soins nous environnent...

Il s'anima :

— Ah ! Marguerite, si je pouvais enfin obtenir cette faveur si souvent sollicitée, quel changement dans mon existence et dans la vôtre !.. Quel espoir pour ce monde auquel vous avez renoncé !.. Quelle indifférence pour ses jugements inhibés !.. Avec quel orgueil je vous promènerais à mon bras, avec quelle liberté je braverais les autres et que d'envies je susciterais grâce à votre préférence ! Dites-moi donc qu'enfin vous ne me repousserez pas, que ma persévérance vous a touchée, et que vous avez compris que ce qui m'attire vers vous, ce n'est pas votre fortune, mais votre intelligence, votre charme exquis, votre divine beauté enfin, printemps éternel qui ne finira pas ! Un mot de vous et notre sort est fixé !.. Je l'attends...

— Eh bien ! oui, vous l'aurez !

— Enfin !

— Mais, auparavant, je tiens à vous objecter, une dernière fois, votre liaison avec le marquis ! Que dira le monde en pensant que c'est vous qui le remplacez ?

— Il dira que l'amour ne se commande pas et que je l'ai suivi parce que je ne pouvais pas m'y soustraire.

Et s'emportant :

— Il dira ce qu'il voudra... Si vous saviez le cas qu'il faut faire de ses jugements !

— Soit ! mais lui...

— André ?

— Oui.

— Il se dira qu'il a eu tort de vous délaisser, de s'attacher à d'autres quand il avait l'honneur d'être agréé par vous !.. Il se reprochera sa faiblesse, son innocence...

— Peut être n'était-ce que le respect pour la décision que j'avais prise, pour les conditions que je lui avais imposées !..

— Allons donc ! S'il vous avait aimée, eût-il agi comme il l'a fait ? Son sang aurait dû bouillonner dans ses veines chaque fois qu'il pensait vous voir souffrir, son amour se trahir et se déchaîner comme le prisonnier qui brise ses fers ! Que de fois je le lui ai dit ! Que de reproches je lui adressés ! Rien n'a pu vaincre cette étrange froideur ! Ah ! Marguerite, comme j'enverrai de vous faire oublier le passé ! Comme je vous aimerai et comme je vous aime !

Un bruit léger se fit entendre dans le cabinet.

— Parlons d'autre chose, fit-elle vivement... Nous reviendrons sur ce sujet.

— Bientôt ?..

— Quand vous voudrez... Demain je m'absente pour quelques jours... Dès mon retour vous serez prévenu...